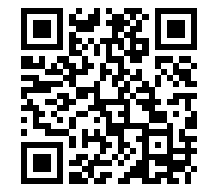
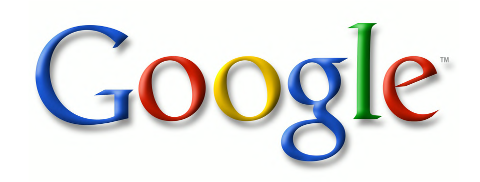
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.



https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

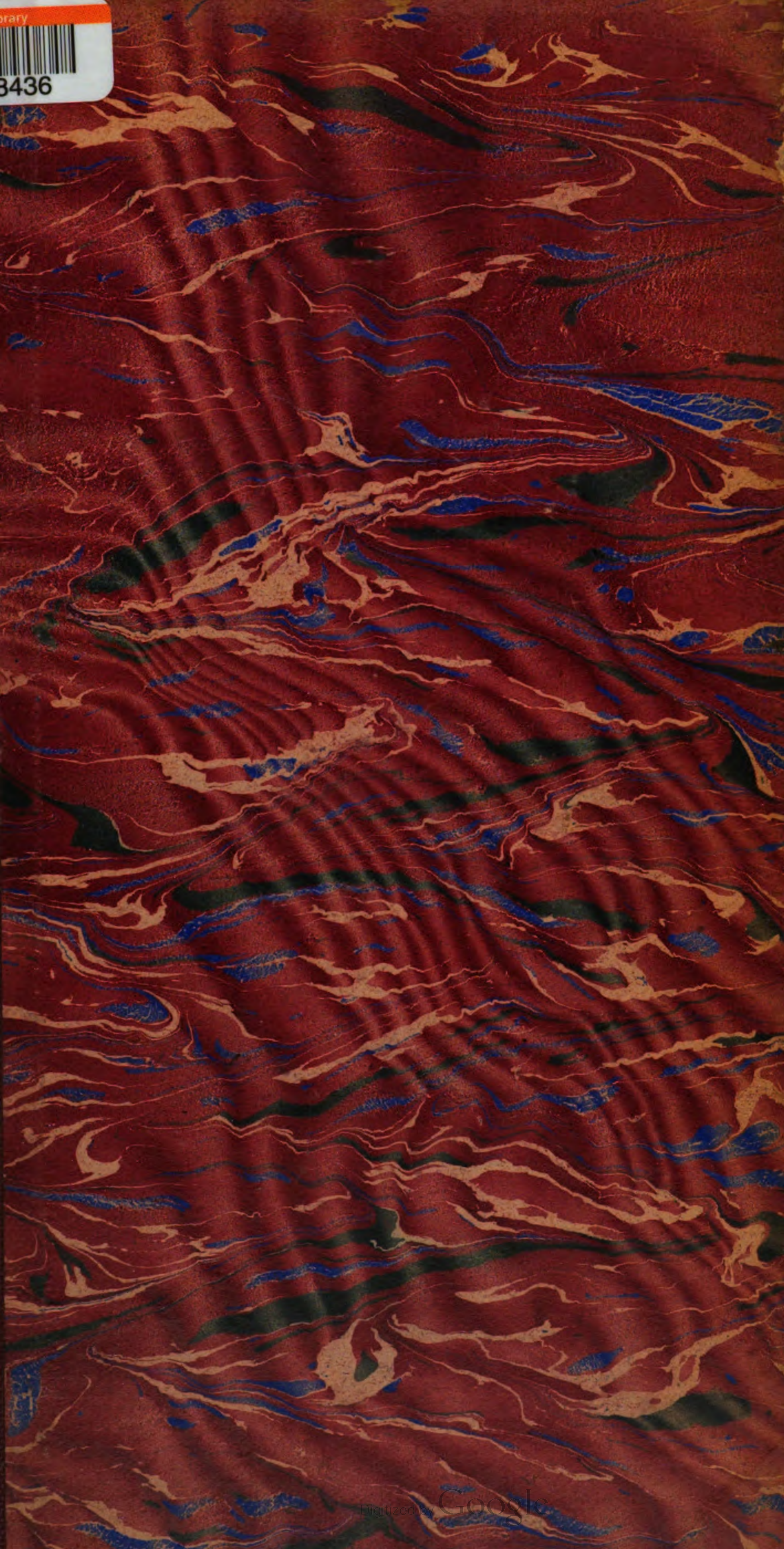
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

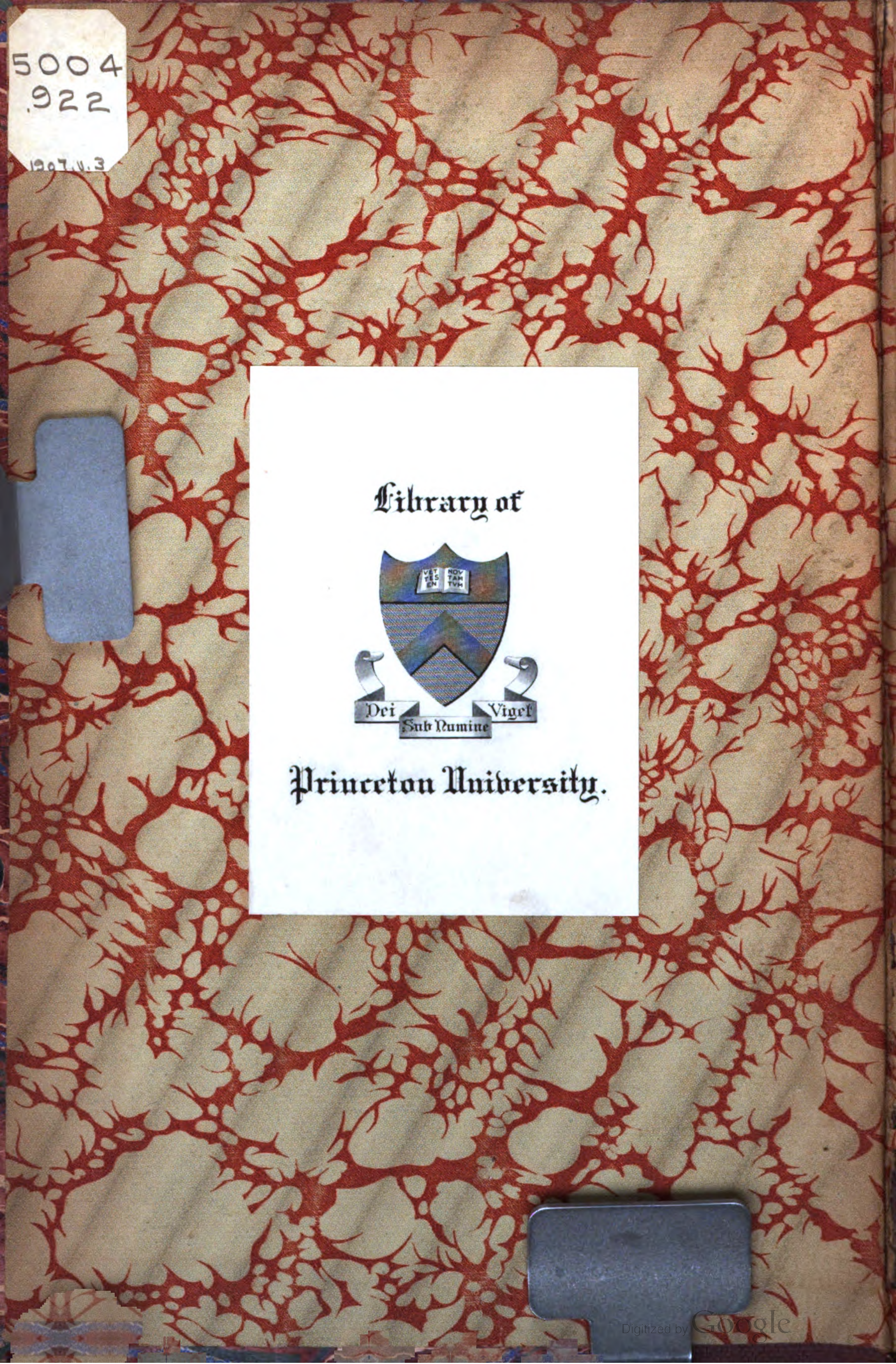
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


3436
Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1907

Digitized by Google

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LVI.

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1907



ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.

A **Paris**, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).

A **Londres**, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.

A **Madrid**, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.

A **Montréal (Canada)**, chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

5004
.922
a.56

Digitized by Google

ALFRED DE MUSSET

Un soir du mois de mars 1844, Antony Deschamps racontait dans le salon d'Alfred de Vigny qu'une lettre adressée « au plus grand poète de France » était ballottée depuis une semaine entre la Place royale où Victor Hugo ne voulait pas la recevoir, et la rue de l'Université où Lamartine s'obstinait à la refuser. Si j'eusse été l'honnête commis de la poste, j'aurais mis d'accord ces deux modesties suspectes en portant l'objet en litige à une troisième adresse, quai Voltaire, chez Alfred de Musset. Mais ce n'est point de cela qu'on se fût avisé en 1844. Il n'y avait pas encore si longtemps que Sainte-Beuve lui-même avait classé cet admirable poète dans un groupe assez nombreux, « dont il serait aisé, déclarait-il, de dire bien des noms, *même des noms de femme* (1), tout à fait au-dessous des trois maîtres », qui étaient Lamartine, Hugo, et, — j'ose à peine le redire aujourd'hui, — Béranger !

Louis-Charles-Alfred de Musset avait eu l'enfance la plus simple et la plus normale du monde. Il était né à Paris, le 11 décembre 1810, d'une famille de bonne et antique noblesse, qui n'avait pas cru devoir bouder les temps nouveaux. Son père, Victor de Musset-Pathay, chef de bureau au comité central du génie, puis au ministère de l'intérieur, n'était point étranger aux lettres : on a de lui une édition estimée des œuvres de Jean-Jacques Rousseau. Mais le futur poète subit surtout l'influence de sa mère, personne supérieure, à la fois im-

(1) Le compliment était à l'adresse de Mlle Louise Bertin. — *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1842.

485905

Digitized by Google

périeuse et tendre, et qui cachait une sensibilité profonde sous une haute et ferme volonté. Alfred l'aima de bonne heure et beaucoup ; pendant longtemps il la craignit encore davantage. D'une intelligence précoce, d'un caractère droit, simple et soumis,il entrait à neuf ans comme externe au collège Henri IV et les études qu'il avait déjà faites sous un précepteur lui permettaient d'y entrer en sixième. Il fut immédiatement des premiers ; et à ce titre, à celui de blondin mignon qu'il était aussi, il n'échappa point aux persécutions que les écoliers de cet âge infligent volontiers à ceux d'entre eux qui sont à la fois les premiers et les plus petits. C'était un enfant remarquablement appliqué. L'émulation suffit toujours, jointe au désir de satisfaire sa mère, à lui faire conserver le rang qu'elle lui avait fait atteindre. A seize ans, il avait terminé ses études ; il redoubla sa philosophie, et obtint le second prix de *dissertation en latin* au concours général de 1827.

Le premier prix avait été attribué à Eugène Boré, qui devait mourir supérieur général des Filles de la Charité, et, chose piquante, si l'on eût eu à pronostiquer la vocation des lauréats d'après leur composition, et à dire lequel des deux deviendrait un poète, on n'eût pas hésité à écarter le futur auteur des *Nuits*. Le sujet donné était : *Quænam sint judiciorum motiva? An cuncta ad unum possint reduci?* Tandis que la dissertation de Boré, longue, touffue, pleine d'images, d'apostrophes et d'exclamations, semblait indiquer avec évidence le tumulte d'une âme poétique, l'ordre, la méthode, la clarté étaient, avec l'élégance et l'ampleur cicéronienne de la période, les qualités distinctives du travail d'Alfred de Musset. Lu aujourd'hui, on y sent avant tout la discipline, et un jeune homme qui a été de son mieux un écolier, tant qu'il a dû en être un. Mais on y sent aussi une intelligence ferme et nette, qui ne se paiera pas de mots, et qui, même en matière philosophique, voudra entendre ce qu'on lui dit. Pourquoi est-on amené à y sentir en même temps une âme dépourvue de toute formation chrétienne ? Pour la troisième fois dans le XIX[e] siècle nous nous trouvons en face d'un grand poète qui a été le fils d'une mère incrédule : Alfred de Musset n'a pas été mieux partagé en ce point que Victor Hugo et que Lamartine.

Digitized by Google

Cependant, le jeune philosophe de Henri IV ne songeait à rien moins qu'à devenir un poète, bien que son camarade Paul Foucher, beau-frère de Victor Hugo, l'eût présenté déjà au demi-dieu. Il essayait de diverses études professionnelles, se rebutait à l'aridité du droit, et prenait en dégoût la médecine à cause de la dissection des cadavres. Il commençait à s'inquiéter lui-même de ne se découvrir aucune aptitude spéciale, lorsque son maître de dessin (car il faisait aussi du dessin) le rassura en lui déclarant qu'il ne tenait qu'à lui de devenir un peintre. Mais ce n'était pas encore cela. Au printemps de 1828, sa famille étant allée habiter Auteuil, le jeune homme venait tous les jours suivre ses cours à Paris. Il mettait un livre dans sa poche pour se distraire en traversant le bois de Boulogne : le jour où il s'était muni du petit volume d'André Chénier, il s'attarda plus que de coutume. De là à essayer d'imiter ces choses qui le ravissaient, il n'y avait qu'un pas. Alfred de Musset le franchit en composant dans le goût antique un pastiche de l'auteur de l'*Aveugle*.

Il vint sous les figuiers une vierge d'Athènes
Douce et blanche, puiser l'eau pure des fontaines...

Avec un compliment qu'il avait fait à quatorze ans pour la fête de sa mère, ce furent ses premiers vers.

Il n'y a que le premier pas qui coûte : Alfred de Musset recommença bientôt la tentative, non plus avec Chénier, mais avec Hugo lui-même. J'ai dit qu'il avait été admis au Cénacle. Dès que la fin de ses études l'eut rendu plus libre, il y fut fort assidu, plein d'enthousiasme qu'il était pour les choses de la littérature et de l'art. Les *Ballades* du maître n'avaient pas de plus chaud admirateur, la vieille basilique de Notre-Dame de visiteur plus empressé, les couchers du soleil de contemplateur plus intrépide. Le lendemain d'une conférence où l'on avait récité beaucoup de ballades, il s'essaya à en faire une, lui aussi, sans en rien dire à personne, et pour voir. Puis, ce fut un drame espagnol, romantique à tous crins, où il était question du mariage extrêmement tragique d'une jeune fille dont un jaloux inconnu avait déjà empoisonné deux fiancés, sans qu'on s'en doutât...

Digitized by Google

Une main dans sa main deux fois s'était glacée,
Et, vierge, elle était veuve, en deuil de deux époux.

Alfred de Musset n'a pas plus conservé cette pièce que la précédente. Il était bon juge, et l'on peut croire qu'il a eu raison. Ces deux essais toutefois, pour être encore des travaux d'apprenti, faisaient de belles promesses. Un apprenti capable de ressembler à ce point à deux maîtres aussi différents que Victor Hugo et Chénier, témoignait de ressources singulières, pour le jour où il ne tenterait plus de ressembler à personne.

Cependant on était arrivé à l'été de 1828. La *Préface* de *Cromwell* avait paru depuis six mois, et les discussions littéraires s'enflammaient de plus en plus. Il prit envie au jeune homme de ne point demeurer simple spectateur d'une lutte aussi intéressante, et de mettre en ligne ses dix-huit ans. Un beau matin, il alla réveiller Sainte-Beuve pour lui dire en riant: « Moi aussi je fais des vers » ; et il lui récita ce qu'il avait élucubré. Ce n'est que sur l'approbation du critique, qui écrivait le lendemain à un ami : « Il y a parmi nous un enfant plein de génie », qu'il se risqua à communiquer aux amis du Cénacle ces premiers bégaiements de la Muse. Mais les amis ayant applaudi comme avait applaudi Sainte-Beuve, il voulut les régaler de lectures nouvelles, et il composa successivement à cette fin *le Lever, l'Andalouse, Charles-Quint à Saint-Just,* puis *Don Paëz, les Marrons du feu, Portia ;* le terrible enfant n'épargna pas même la *Ballade à la lune* à ceux dont elle se moquait.

Les futurs *Contes d'Espagne et d'Italie* étaient ainsi presque achevés, sans que l'auteur songeât encore à les publier. L'épreuve de la publicité l'épouvantait; il fallut, pour vaincre ses répugnances, un de ces coups d'éperon qui, grâce à Dieu, ne manquent jamais à ceux qui les méritent. Son père, tout en admirant ces bagatelles, ne les prenait pas au sérieux, et il annonça à leur auteur, un beau matin du printemps de 1829, qu'il lui avait trouvé une place d'expéditionnaire dans je ne sais quels bureaux. Le pauvre garçon était trop bien né pour désobéir, mais il trouvait la pilule bien amère ; cette amertume eut raison de ses dernières hésitations : après quelques mois de la vie d'expéditionnaire, il portait son manuscrit

Digitized by Google

à Urbain Canel. Le célèbre éditeur réclama cinq cents vers de plus pour que le volume fût sortable. C'était à la fin du mois d'août ; le poète partait justement en vacances : en trois semaines, les six cents vers de *Mardoche* furent faits. Le volume parut les premiers jours de 1830, sous le titre de *Contes d'Espagne et d'Italie*, parce que ce qui y était raconté était censé se passer en Italie ou en Espagne, à la mode romantique (1).

Annoncée, prônée par avance, tombant au milieu d'un public préparé et prévenu, l'œuvre fit un bruit énorme, invraisemblable, et mit du coup la critique dans le plus complet désarroi. Goûtée immédiatement de la partie du public qui ne raisonne pas, laquelle est la bonne, elle partagea ceux qui raisonnent. Mais non pas en ce que les uns y virent des choses que les autres n'y voyaient pas : ils y virent les uns et les autres les mêmes choses, la fantaisie de la peinture, la licence de certains détails, les vers brisés, les espiègleries, les gamineries, en un mot, l'appareil extérieur, l'accessoire. Seulement les uns déclarèrent que par là elle était un chef-d'œuvre, et les autres une impertinence. J'ai à peine besoin d'ajouter que ni les uns ni les autres n'avaient compris. Il n'y eut personne pour faire la remarque si simple et qui résumait tout, qu'un pareil recueil de vers était un début presque unique dans l'histoire de la poésie, et révélait des facultés littéraires du premier ordre, tout à fait extraordinaires chez un auteur de dix-neuf ans.

Ce qui déroutait l'opinion, et ce qui, dans une certaine mesure, excusait son effarement, c'est que, dans cette avalanche de beaux vers, il n'y avait pas l'ombre d'un vrai sujet, j'entends d'un sujet quelque peu complexe, agencé, qui témoignât d'une construction quelconque. Le recueil se composait de quelques grandes pièces principales, *Don Paëz*, *Portia*, *les Marrons du feu*, *Mardoche*, et de bluettes assez nombreuses, parmi lesquelles éclatait comme un pétard la *Ballade à la lune*. *Don Paëz* n'est rien autre que la vieille et banale histoire de la jalousie amenant deux hommes de cœur à se couper la gorge

(1) Les Romantiques aimaient ces deux pays sans les connaître, à cause de la couleur.

Digitized by Google

pour une perfidie féminine ; les *Marrons du feu* sont une manière de pièce en un acte où, comme on l'a remarqué, l'auteur a repris la donnée de l'*Andromaque* de Racine moins Andromaque et le ton classique ; *Mardoche* est quelque chose de plus ténu encore : des bulles de savon délicieusement irisées, un rendez-vous troublé, je ne sais quoi de décousu et d'indéfinissable ; la *Ballade à la lune...*, j'en parlerai tout à l'heure. Encore une fois, tout cela n'était rien, mais l'auteur, par une prestigieuse mise en œuvre, faisait son bien propre de ces éternels lieux communs : avec l'irrévérence d'un page, il revêtait la vieille vérité d'oripeaux incomparables, pailletés, jetés à la diable sur elle, mais qui vraiment la rendaient jeune et resplendissante.

Quelle imagination vive, aisée, alerte, et toujours naturelle ! qui ne se contente pas de tout voir et de tout faire voir, en figures justes, pittoresques, inattendues, mais qui sans cesse, au détour de tous les vers, s'en va d'un coup d'aile au bout du monde chercher un rapprochement, une comparaison, une allusion caractéristiques, afin de rendre plus clair, plus visible encore et plus réjouissant aux yeux, ce qu'elle veut présenter. Ici, jamais l'image pour elle-même, jamais la description prolongée, jamais l'amplification proprement dite. *Mardoche* est le chef-d'œuvre du genre : le poète a cinq cents vers à écrire, il en écrit six cents, et il les écrit sur un rien. Des traits, des traits sans cesse renouvelés, qui brillent comme feraient des des pierreries sur une étoffe qu'elles recouvriraient entièrement : voilà pourquoi le poète jouvenceau, dès son début, ne ressemble déjà à personne. Alfred de Musset ne perdra jamais cette exquise soudaineté, cette richesse inépuisable, cette sûreté décisive d'imagination.

La sensibilité même, bien qu'elle semble réclamer une expérience de la douleur qu'un adolescent ne pouvait pas avoir, — Musset devait bien se rattraper dans la suite, — la sensibilité se révèle étonnamment dans ce volume où l'on ne cesse de nous raconter, du ton de quelqu'un qui se moque, des contes prodigieusement bleus. Il est vrai qu'il y a là trop d'entrain passionné pour qu'une partie n'en vienne pas de la tête, mais dans ce trop-plein de formules étincelantes qui se déverse,

Digitized by Google

parmi cette émotion voulue dont on nous fait un étalage tapageur, il est aisé de discerner des cris vraiment et profondément humains, qui n'auront pas de peine à devenir déchirants quand leur cause, aujourd'hui encore imaginaire, sera devenue réelle. Nous avons affaire à un fanfaron d'expérience ; sa façon de multiplier les incidents chimériques nous en avertirait si le ton même du récit ne suffisait à nous en convaincre ; il ne sait pas encore ; il ne croit pas ce qu'il dit ; mais on sent qu'il le croira un jour, et qu'alors ce sera terrible. J'ai rappelé que les *Marrons du feu* avaient été rapprochés d'*Andromaque* pour la fable : je ne voudrais pas commettre une irrévérence, mais la Camargo, sœur cadette d'Hermione, ne me paraît pas indigne de son aînée.

Et ce qui domine le plus dans cette poésie folle, c'est encore le bon sens. Je vais l'établir au moyen de la *Ballade à la lune ;* je l'avais réservée pour cela. Je commencerai toutefois par y distinguer deux parties, et j'écarterai sévèrement la seconde, comme fit la censure royale en 1830 ; si même je me contente de l'écarter, si je n'en stigmatise pas la sottise libertine, c'est que je considère l'âge de l'auteur. Mais je prends la première partie. Tout le monde en connaît le début :

C'était dans la nuit brune,
Sur le clocher jauni,
La lune
Comme un point sur un i.

Lune, quel esprit sombre
Promène au bout d'un fil,
Dans l'ombre,
Ta face et ton profil ?

Cela dure pendant vingt-cinq strophes. Moi aussi, j'avais pensé d'abord que c'était une insanité, ainsi que la critique grave me l'enseignait ; j'y ai vu ensuite un enfantillage sans conséquence, œuvre d'un auteur de dix-huit ans. Mais quand j'ai eu étudié à fond Chateaubriand, et que, sur vingt paysages, j'en ai rencontré chez lui dix-neuf au clair de lune ; quand j'ai eu complété cette étude de celle de Lamartine, où je n'ai trouvé qu'un hymne au soleil, écrit sans conviction, en regard de je ne sais combien d'hymnes à la lune, tous profondément

Digitized by Google

sentis, alors j'ai compris Musset. Il m'a paru que cette profusion d'émotions lunaires méritait bien une parodie, et sous cette insolence d'un page et d'un écolier, j'ai découvert un sens critique qui n'était ni d'un écolier ni d'un page. Le critique sûr, le futur transfuge du romantisme était tout entier dans cette pièce, qui a toujours passé pour une pure inspiration romantique.

Et il ne faudrait pas croire que le sentiment d'un ridicule littéraire fût, même dès lors, tout le bon sens de Musset. Le bon sens, que les philosophes ont jusqu'ici négligé de classer, est ce sens général du vrai qui nous fait voir tels qu'ils sont les hommes et les choses, qui ouvre sûrement les yeux de notre esprit sur ce qui est en nous et sur ce qui est hors de nous, sur la nature et sur la vie. Cette science apparaît étonnante dans les *Contes d'Espagne et d'Italie*, prodigieuse si l'on considère l'âge de l'auteur. Car on est toujours porté à l'attribuer plus ou moins à l'expérience, à y voir le résultat d'observations nombreuses et suivies. Combien d'hommes instruits vivent et meurent dans la conviction que Molière a fait ses pièces au moyen de notes prises, et que, pour former son Harpagon, il a simplement réuni des traits qu'avaient pu lui fournir les livres et la réalité ! Il y a même aujourd'hui toute une école de romanciers et de critiques qui ont érigé la chose en système, à la grande admiration des sots. Je voudrais leur donner à méditer la parole suivante qu'Alfred de Musset adressait un jour à son frère : « Ou l'on ne porte rien en soi, et alors les sensations n'éveillent rien dans l'esprit, ou l'on porte en soi les éléments de tout, et alors il suffit de voir *un peu* pour *tout* deviner ». Les *Contes d'Espagne et d'Italie* lui donnaient le droit de prononcer cette parole profonde. Au milieu de toute leur fantaisie, de toute leur folie, de leurs impertinences et de leurs audaces, j'ai dit que les diamants et les perles étincelaient : ces diamants et ces perles étaient autant de traits de vérité, c'est-à-dire l'expression même du bon sens.

Mais ils étincelaient, et c'est pourquoi on ne sut pas d'abord les reconnaître. C'est encore là une erreur courante : on ne se représente pas le bon sens comme revêtu d'imagination, teinté de mélancolie, ou rehaussé de bonne humeur. On lui fait tort,

Digitized by Google

car c'est ici le meilleur, et Musset, qui en aura beaucoup, n'aura jamais que de celui-là : ce maître ne sera jamais un maître d'école. Le charme du tour accompagnera constamment chez lui la doctrine, et lorsque celle-ci fera défaut, dans les descriptions par exemple, dans les indications, dans les transitions nécessaires à un récit, l'étonnante perfection de la formule demeurera toujours un enseignement et un délice. Voici quatre vers de *Portia :*

> Les larmes d'ici-bas ne sont qu'une rosée
> Dont un matin au plus la terre est arrosée,
> Que la brise secoue et que boit le soleil :
> Puis l'oubli vient au cœur comme aux yeux le sommeil.

Ils réunissent tout dans leur profondeur imagée. Mais se peut-il rien de plus exquis que ces quatre autres de *Don Paëz*, qui sont purement descriptifs :

> Il jeta son manteau sur sa moustache blonde,
> Et sortit ; l'air était doux et la nuit profonde.
> Il détourna la rue à grands pas, et le bruit
> De ses éperons d'or se perdit dans la nuit

Alfred de Musset n'allait pas tarder à expier le bruit qu'avait fait son éclatant début. Dans l'automne de 1830, le directeur de l'Odéon, afin de prendre possession par quelque audacieuse nouveauté de la liberté récemment conquise dans les journées de juillet, lui demanda une petite pièce pour compléter un grand spectacle qu'il préparait. L'auteur des *Marrons du feu* fit en quelques jours *la Nuit vénitienne*, un acte en prose, qui fut jouée le 1er décembre de cette année-là. Je dis « jouée », car on alla jusqu'au bout, mais non pas « entendue », car dès la deuxième scène les lazzis, les sifflets, les cris de toute sorte, couvrirent la voix des acteurs. Sans doute, l'œuvre était jeune, et quelque extravagance d'imagination la déparait, mais les traits de caractère et de passion y abondaient, le dialogue était bien conduit, et la langue excellente. Le pauvre débutant, qui ne connaissait encore de la sottise et de l'envie humaine que ce que son génie lui en avait révélé, fut d'abord étourdi et n'y comprit rien, mais quand, à une seconde représentation, il vit à quoi il avait affaire, son parti fut pris immédiatement. « Je n'aurais jamais cru, s'écria-t-il, que l'on pût

Digitized by Google

trouver dans Paris de quoi composer un public tel que celui-là », et comme un de ses amis lui demandait le lendemain s'il se livrerait encore aux bêtes le soir : « Non, répondit-il, je dis adieu à la ménagerie, et pour longtemps. »

L'année 1831 se passa sans grande production. Alfred de Musset avait une première fois exercé ses facultés ; il en avait tiré pour sa propre satisfaction et pour celle du public de remarquables résultats littéraires : il s'arrêta quelque temps, attendant, pour revenir à la poésie, que son âme même se fût pleinement ouverte, car c'est elle, elle tout entière, elle seule, qui dorénavant allait se répandre dans ses vers. Ces moments fugitifs d'exaltation intime et profonde que l'on surprend de temps à autre en Victor Hugo, dans *le Satyre* par exemple, où ce n'est plus seulement l'imagination du poète qui évoque une scène et qui la décrit, mais où son âme même de rêveur panthéiste et de révolutionnaire a passé dans sa poésie, ces moments-là devaient être toute la vie de Musset. Poète lyrique à un degré où nul homme ne l'avait encore été, sa muse ne devait chanter que lorsque le fond même de son être aurait à se révéler soi-même, et à révéler en soi le fond même de l'humanité. J'ai pu distinguer tout à l'heure ses facultés l'une de l'autre : dorénavant ce ne seront plus elles, ce sera *lui*, l'homme même, que nous retrouverons toujours. Il passe précisément les deux années où nous sommes arrivés, la vingtième et la vingt-unième de son âge, à solliciter, pour le faire se dégager, le moi qu'il sent s'agiter confusément en lui. Et il le sollicite par tous les moyens ; il joint à la réflexion et à de multiples études un exercice de la vie qu'il conduit comme il devait toujours tout conduire, avec une ardeur dévorante. Il est bien toujours le petit enfant qui, à trois ans, au moment de chausser des souliers rouges qu'on venait de lui acheter, trépignait d'impatience pendant qu'on le peignait, et s'écriait en larmoyant : « Dépêchez-vous donc, maman ; mes souliers neufs seront vieux. »

Dans ce désir de hâter sa propre éclosion, Alfred de Musset fréquenta assidûment l'Opéra, pendant toute l'année 1830. Il en résulta *le Saule*, poème confus et incohérent, œuvre de transition, qui n'avait plus la netteté un peu superficielle des

Digitized by Google

productions précédentes, et qui n'avait pas encore la profondeur si nette des productions à venir, qui ne l'avait pas du moins d'une manière continue et dans l'ensemble, car dans certains cris magnifiques, le poète éclatait déjà tout entier. En même temps un commencement de maturité se faisait jour dans quelques autres pièces d'assez courte haleine, *les Vœux stériles*, *Octave*, *les Pensées de Raphaël*, qui pour être encore des bluettes où la fantaisie domine, n'en méritent pas moins d'être citées pour leur versification plus soignée au sens classique du mot, et parfaitement régulière. Le poète y faisait même ouvertement amende honorable : il demandait pardon à la France « son beau pays », pour avoir outragé son « céleste, harmonieux langage », et il expliquait la *Ballade à la lune*. Mais il accompagnait cette explication de plus d'une irrévérence nouvelle, et les anciens amis du Cénacle pardonnèrent de moins en moins à leur jeune compagnon d'avoir traité leurs prescriptions comme eux-mêmes avaient traité celles d'Aristote. De leur côté, les classiques méconnurent de plus en plus cette nouvelle recrue qui eût été si précieuse pour leurs rangs décimés par l'âge, et ils se gardèrent de lui comme d'un pestiféré. Entre tous les partis, dès ses premiers pas dans la carrière, Alfred de Musset s'avança seul.

A ce moment, le fameux choléra de 1832 emportait son père. Ce fut un deuil profond pour la famille, et qui s'aggravait de cette circonstance, que l'aisance modeste dont elle jouissait allait être compromise par la perte des appointements de son chef. Alfred, qui eut toujours une façon sérieuse d'aimer les siens, se demanda s'il ne renoncerait pas, pour une profession qui le nourrirait, à la poésie qui ne le nourrissait pas encore. Il songea sérieusement à se faire soldat. Mais il ne pouvait quitter la Muse sans lui dire adieu, et comme il n'avait pas cessé de l'aimer, il voulut que cet adieu fût une dernière tentative. Il composerait encore un recueil de vers, afin de voir si vraiment il avait quelques chances de gagner sa vie par ce moyen. Dans cette vue, il n'attendit pas que ses facultés eussent complètement fait place à son âme, et c'est encore avec elles, seulement agrandies et fortifiées, qu'il écrivit *la Coupe et les Lèvres*, poème dramatique en cinq actes, avec dé-

Digitized by Google

dicace et prologue, dans l'été de 1832, et *A quoi rêvent les jeunes filles*, comédie en deux actes, dans l'automne de la même année. Bien qu'il y fût en grand progrès sur ce qu'il avait produit jusque-là, et que notamment le satirique futur s'y révélât déjà dans la malédiction terrible que le héros de *la Coupe et les Lèvres* lance aux doctrines desséchantes du siècle qui, en supprimant la foi, supprimaient l'espérance ; bien que l'homme qui peindra incomparablement l'amour en notant les battements réels de son propre cœur y eût trouvé un accent inoubliable dans plus d'une scène de *A quoi rêvent les jeunes filles*, ces deux ouvrages étaient encore très mélangés, et il en fallut un troisième pour que le Musset que nous guettons apparût avec éclat. Ou plutôt il fallut une circonstance fortuite, l'obligation de composer un poème de verve et sans sujet, quelque chose d'analogue à ce qui s'était passé pour *Mardoche*. *La Coupe et les Lèvres* et *A quoi rêvent les jeunes filles* étaient en cours d'impression, lorsque le libraire (c'était cette fois Eugène Renduel) déclara que la copie manquait ; on n'atteignait qu'à 203 pages et il en fallait 300. Musset n'était pas homme à demeurer embarrassé pour si peu, il écrivit *Namouna* en quinze jours, au mois de décembre 1832.

Dans ce poème, dont les trois chants contiennent près de mille vers, le sujet, après avoir tenté d'être quelque chose dans *la Coupe et les Lèvres* et dans *A quoi rêvent les jeunes filles*, recommence à n'être plus rien, moins que rien, si c'est possible. Je ne m'y attarderai pas : des divagations libertines, une fantaisie qui se donne toutes les licences, la gageure de composer régulièrement et de versifier avec une correction parfaite une suite indéfinie de strophes de six vers chacune sur deux rimes, je n'ai rien à dire de tout cela. L'auteur sème à son ordinaire les perles à pleines poignées, mais il n'essaie seulement pas de dissimuler qu'il ne sait aucunement où il va. Il va devant lui, et c'est ainsi que, ne cherchant personne, il se rencontre lui-même. Il se rencontre quand, vers le milieu du second chant, il voit se dresser devant ses yeux une image nouvelle de Don Juan, non pas, dit-il, le Lovelace de Richardson, ni le Don Juan de Molière, tous deux également égoïstes et sans cœur, mais celui qu'on peut entrevoir dans l'opéra immortel

Digitized by Google

de Mozart, cet homme malheureux, désolé, désespéré, qui voudrait absolument combler dès ce monde le vide de la destinée humaine, et qui, sincère, avide, dévoré de désirs, parcourt la terre pour trouver à son cœur un lieu de repos qu'il ne trouve point. De cet homme qui était lui, Alfred de Musset a su faire l'homme même, et aussi bien est-ce à bon droit, car il n'en est pas un parmi nous qui n'éprouve ce vide, pas un qui n'échoue en tentant de le combler. *Fecisti nos ad te, Deus*, comme disait saint Augustin.

Le nouveau recueil intitulé, *Un spectacle dans un fauteuil*, parut à la fin de décembre 1832. Il fut accueilli par un silence glacial. Ceux qui, trois ans auparavant, avaient salué d'un si beau tapage les *Contes d'Espagne et d'Italie* étaient devenus muets comme des poissons, les uns parce qu'ils étaient romantiques, les autres parce qu'ils étaient classiques, tous parce que le jeune maître entendait ne relever de personne. Alfred de Musset, qui devait toujours conserver cette attitude, allait avoir à s'habituer à des accueils de ce genre : on ne le critiquerait plus, on garderait le silence. Mais cette fois Sainte-Beuve, avant de tremper, lui aussi, dans l'injustice universelle, fit une noble exception. Il fut juste ; il fut même clairvoyant dans un cas où la simple clairvoyance était méritoire. Il discerna du premier coup d'œil dans l'œuvre nouvelle ce que nous venons d'y voir et ce que tout le monde n'y discerne pas encore aujourd'hui ; il y discerna une âme qui se livrait, et il la découvrit bien où elle était en effet. Dans un article publié immédiatement (1), il déclarait *Namouna* un *soi-disant* conte oriental où le sujet n'était qu'un prétexte de divagations sinueuses pour arriver, après vingt folles échappées, aux deux cents plus beaux vers que le poète eût encore écrits, « toute sa poésie en résumé et tout son amour ». « Si j'ai dit, reprenait-il, que l'œuvre manquait d'unité, je me rétracte ; l'insaisissable unité se rassemble ici comme dans un éclair et tombe magiquement sur le visage de Don Juan : voilà l'objet d'idolâtrie ». Et le critique, en veine d'audace, prenait sur lui d'ajouter que les vers d'Alfred de Musset étaient peut-être supérieurs à ceux de Casimir Delavigne.

(1) *Revue des Deux Mondes*, janvier 1833.



C'est vraisemblablement ce que pensa aussi Buloz, en quête de bonnes plumes pour la *Revue des Deux-Mondes* qu'il venait de fonder, car il s'empressa de s'assurer la collaboration du poète. Alfred de Musset, qui devait publier son œuvre à peu près entier dans la *Revue*, y donna presque immédiatement un drame en trois actes en prose, *André del Sarto*, qui parut le 1er avril 1833. Mais je le soupçonne fort d'avoir puisé cette fois dans ses cartons, car nous retrouvons exactement dans cette œuvre, avec le sujet de *Portia* — séduction et jalousie —. l'auteur attardé des *Contes d'Espagne et d'Italie*. Des facultés éminentes, une forte peinture de la passion, une langue supérieure : tout cela n'est encore que d'un littérateur, lorsque nous devrions rencontrer déjà l'homme même. Nous le découvrirons bien mieux, celui-ci, dans la petite comédie en deux actes qui suivit, à six semaines d'intervalle, car le charmant badinage des *Caprices de Marianne* venait évidemment d'être composé quand il parut, le 15 mai 1833. Alfred de Musset y avait employé quinze jours du radieux printemps de sa vingt-troisième année, qui devait être le dernier printemps radieux de sa vie. Il avait composé cette petite comédie en se jouant, sans plan préalable, et au petit bonheur du dialogue : c'était bien la première en date de ces délicieuses fantaisies dramatiques en prose où, pendant près de vingt ans, le plus lyrique des poètes répandra doucement, de son âme, de son cœur, de tout lui-même, ce qu'il ne trouvera pas à répandre dans ses vers. J'ai dit « fantaisies dramatiques », car il n'y faut chercher ni suite ni agencement, ni construction quelconque, il n'y faut pas exiger que des situations conçues fortement, solidement assemblées, produisent au dénouement un effet un et intense. Rien de tout cela ici ; les situations naissent au gré du dialogue, et le dialogue naît au gré des situations. Toujours tout au présent, l'auteur va d'un pas confiant et allègre, et ne regarde ni en arrière pour savoir d'où il vient, ni en avant pour savoir où il va. Le personnage qui parle étant toujours lui-même, il ne peut moins faire que d'avoir raison au moment où il parle : tant pis si la scène suivante lui donne tort.

Misère de poète lyrique, par conséquent misère de grand seigneur, misère néanmoins, car elle va se retrouver dans des

Digitized by Google

œuvres plus sérieuses que les *Comédies et Proverbes*, choses légères auxquelles tout peut être pardonné. Que Musset lui-même, après avoir mis je ne sais quel raisonnement dans la bouche d'un des personnages des *Caprices de Marianne*, se soit un instant trouvé court, et n'ait su que répondre, cela importe peu ; il n'y a pas grand mal à ce que telle réplique soit faible dans un ouvrage qui n'entreprend pas de rien démontrer. Mais que, dans une satire par exemple, l'auteur se laisse aller à cet entraînement, qu'il perde de vue, au cours de son travail, l'idée qui le lui a fait entreprendre, et qu'il brouille par des traits contradictoires la peinture qu'il s'était promis de faire, on le regrettera infiniment, et l'on aura raison de le regretter. C'est ce qui est arrivé pour *Rolla*, une des plus hautes inspirations de Musset, mais qui a le tort de n'être nette ni dans la doctrine ni dans les conclusions, lorsque la circonstance exigerait une netteté exceptionnelle. Quand on fait de la satire et qu'on y est sévère jusqu'à la violence, la clarté est le premier des devoirs ; quand on dit aux gens des choses dures, de celles justement que les gens ne veulent pas entendre, on est tenu de leur ôter tout prétexte d'être sourds, autrement ils ne manqueront pas de prétendre qu'ils n'ont pas entendu.

Depuis longtemps déjà le personnage de Jésus-Christ, sa venue sur la terre, la transformation qu'il y avait opérée et la doctrine qu'il y avait répandue, les destinées de cette doctrine qui, après avoir animé d'une vie puissante le moyen âge, atteinte dès le XVIe siècle, semblait perdue sans ressource depuis le XVIIIe, sollicitait la pensée d'Alfred de Musset. Son éducation n'avait pas été religieuse ; on l'avait conduit au spectacle avant de le faire assister à la messe ; quand, à l'âge de quatre ou cinq ans, on l'y avait mené pour la première fois, et que, naïvement, à cause du costume et de l'appareil extérieur il avait pris le sacrifice chrétien pour une comédie, on n'avait vu là qu'une gentillesse, et je ne sais si on l'avait détrompé. Ce n'était ni l'institution Caron, ni le collège Henri IV qui avaient pu combler la lacune laissée ainsi dans ce cerveau et dans ce cœur d'enfant : les confidences de la *Confession d'un enfant du siècle* nous fixeront là-dessus. Maisdès que, ses études terminées, le jeune homme cessa d'être un écolier, dès qu'il

Digitized by Google

jeta un regard personnel autour de lui et qu'il pensa, la grandeur de ces questions le saisit. Dans les ascensions aux tours de Notre-Dame, faites à dix-huit ans avec le Cénacle, il n'était pas tout aux couchers du soleil : l'édifice aussi lui parlait, et il n'en voyait pas, comme Hugo, que les clochetons et les gargouilles. Le christianisme lui apparaissait au moins comme un grand fait historique et social ; il y avait eu là une régénération incontestable de l'humanité, et en répétant, à la mode d'alors, que le dogme chrétien était mort, on ne faisait que rendre le point d'interrogation plus poignant. — Que va devenir le monde? — Qu'est-il déjà devenu? — Alfred de Musset n'était pas homme à se payer là-dessus de mots vides et bêtes, tels que « le progrès indéfini » ou « l'émancipation de l'humanité ».

Dès 1830, il ne pouvait se retenir de confier son inquiétude au papier. Il nota l'angoisse qu'il ressentait dans deux ou trois pages bizarres, inintelligibles mêmes si on les prend hors des circonstance qui les ont inspirées, car elles sont contradictoires, et une très nette incrédulité s'y mêle à un profond sentiment religieux. Elles sont intitulées *le Tableau d'église.* L'auteur suppose qu'il est officier, et que, le soir de la prise et du pillage d'une ville, il est entré par hasard dans une église. Un tableau représentant Jésus et Madeleine dans le jardin a attiré son attention et irrité sa disposition à détruire, disposition double de soldat et de voltairien ; à coups d'épée, il a crevé la toile, et elle est tombée à terre. S'étant alors assis en face d'elle, il s'est endormi en la considérant. Une vision lui est apparue. « Le Christ était debout, et étendait une main de mon côté tandis que de l'autre il retenait les plis de son manteau. Il me sembla tout à coup que les traits de son visage s'éclairaient bien plus que tout le reste du tableau, qui demeurait dans les ténèbres ; et bientôt toute sa personne devint si lumineuse que je crus qu'elle était sortie de sa prison de bois. Poussé par une force invisible, je m'avançai vers lui et je touchai sa main ; elle saisit doucement la mienne, et aussitôt une mélancolie profonde, semblable à celle qu'il éprouvait, me pénétra jusqu'au cœur. Quel sentiment de pitié et de douleur m'inspiraient les blessures terribles dont son corps était diapré ! Il me les fit toucher avec un sourire, et le sang qui en

Digitized by Google

dégouttait sur ses membres plus blancs que l'ivoire, commença à rougir la terre. Alors une partie de mon propre sang voulut s'élancer de mon cœur et se mêler au sien ; un second mouvement me rapprocha de lui. « Jésus, Jésus, m'écriai-je, sommes-nous frères? Oui, tu es sorti comme moi des entrailles d'une femme... » Un sourire plus doux et plus triste encore que le premier fut sa seule réponse ; un inexprimable regret me saisit. « T'aurais-je méconnu? » Une étincelle électrique qui s'échappa de sa main me traversa rapidement. Ainsi consterné, je retombai dans les ténèbres ; alors sa voix se fit entendre à mon oreille : « Méconnu !... non pas par toi... (1) »

L'état d'âme que ces lignes étranges dénotaient ne fit que s'accroître par la suite, et tandis que Victor Hugo écrivait (1831) son fameux chapitre : *Ceci* (le livre, la science), *tuera cela* (la cathédrale, la religion), Musset mettait dans la bouche du héros de *la Coupe et les lèvres* l'invective dont j'ai parlé plus haut, l'anathème aux « analyseurs », à ces êtres sans entrailles qui ne voient pas qu'ils dévastent la terre quand ils s'efforcent d'y détruire toute croyance, et d'amener par la science le genre humain à l'incrédulité. Toutefois, si l'invective est belle et vigoureuse, elle n'est qu'épisodique, et ce n'était pas une invective épisodique qui pouvait suffire à l'âpre désolation du poète. Alfred de Musset voyait là une chose à dire hautement et dans une œuvre composée à cette fin. Il fit *Rolla*, où, pour rendre l'horreur des temps nouveaux telle qu'il l'éprouvait, il commença par prendre en main le pinceau terrible du vieux peintre de la corruption romaine, Juvénal. Son plan fut bientôt fait. Il mettrait en scène un jeune débauché, ruiné par trois ans de désordres, qui ne verrait d'autre conclusion à sa vie que le suicide, et qui, pour se suicider dignement, l'irait faire dans un mauvais lieu. Et le tableau se compléterait du personnage de sa triste compagne, celle-ci toutefois plus malheureuse que coupable, et victime avant tout de la corruption du siècle : ce serait la pauvreté, l'avidité d'une mère éhontée, qui l'auraient jetée en proie au vice. Telle était la conception : restait à la mener à bonne fin.

(1) *Mélanges de littérature et de critique*, 1re pièce.

Digitized by Google

L'auteur n'est pas sans l'avoir fait un peu : *Rolla* n'importune tant les incrédules que parce qu'il montre au net, et avec une saisissante éloquence, où conduit l'incrédulité, et quelles épouvantables misères morales en sont les suites naturelles. Le tableau comparatif des trois âges du monde, que Musset met en prologue, et où il oppose à deux époques de foi, dont la première, celle de l'antiquité grecque, était au moins riche de poésie, et dont la seconde, celle du moyen âge, était riche de toutes choses, notre époque dégénérée et stérile, est bien un des démentis les plus cinglants qui aient jamais été infligés à la ritournelle, chère à Vico et aux modernes impies, du progrès continu de l'humanité, tandis que l'apostrophe à Voltaire fait justice une fois pour toutes de la faveur incroyable dont ce destructeur a été si longtemps l'objet.

Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire
Voltige-t-il encor sur tes os décharnés ?
Ton siècle était, dit-on, trop jeune pour te lire,
Le nôtre doit te plaire, et tes hommes sont nés !

On a élevé beaucoup de statues à Voltaire ; on pourra lui en élever encore davantage : on n'effacera jamais de son front cette inscription vengeresse.

Toutefois, en donnant à la satire qu'il voulait faire une forme semi-dramatique, en en faisant une scène à deux personnages, Alfred de Musset comptait sans son hôte. Il comptait sans le poète lyrique qui était en lui, qui n'y dormait guère, qui surtout n'y dormait pas dès que le personnage mis en scène lui ressemblait par quelque côté. Or, Rolla était justement dans ce dernier cas. J'ai presque besoin d'avertir que ce n'était point pourtant par sa fureur de vivre comme un drôle et de mourir comme un chien, car les bons apôtres n'ont pas manqué pour feindre de prendre le change, pour oublier les vingt-trois ans de l'auteur, et ce qu'étaient ses parents, et qu'il ne les avait jamais quittés. Mais le fil du discours amenait Musset à attribuer à son héros l'esprit d'indépendance, un fonds indestructible de loyauté et de noblesse, une curiosité avide en face du mystère de la passion, et par tous ces traits-là son héros lui ressemblait en effet. Ainsi l'incorrigible lyrique, entraîné à se peindre lui-même, eut bientôt fait d'oublier ses

Digitized by Google

intentions satiriques, et de se répandre en tableaux fort admirables sans doute, mais décousus, incohérents, contradictoires à l'œuvre elle-même.

L'autre personnage détournait encore plus à son profit le cours vagabond de l'inspiration du poète. La compagne de Rolla devait être, dans la conception première de l'œuvre, une victime de la corruption contemporaine. Soit ; mais, comme elle est jeune, voici un hymne à la quinzième année ; comme elle est belle et naïve, voici un hymne à ces dons précieux du corps et de l'âme ; comme elle est enfin toute disposée à éprouver une passion noble et vraie, Musset ne se dérobe pas à cet hymne à l'amour qui, dès qu'il prenait sa lyre, éclosait pour ainsi dire inévitablement sous ses doigts. Et nous nous trouvons ainsi de plus en plus loin de la satire promise. C'est à peine si nous y avons été ramenés de temps en temps par quelques rares traits, et cette peinture de l'infâme corruption du siècle se termine par une délicate et douce élégie qui, en un pareil lieu et Rolla étant l'un des personnages, achève de nous déconcerter. « Ce poème sublime et bizarre, tout à l'heure cynique et fougueux comme une ode antique, finit chaste et doux comme la prière d'un enfant ».

Mais l'œuvre, incohérente et obscure à l'ensemble, n'en demeure pas moins quelque chose de merveilleux et d'exquis. Elle contient vingt tableaux dont chacun forme un tout achevé et resplendit d'une incomparable beauté. L'inspiration y bouillonne et y déborde ; et s'il est vrai que son flot torrentiel a entraîné plus d'une fois l'auteur hors de son dessein, on n'a pas le courage de le regretter. Ce qui a nui à la cohésion de l'œuvre a précisément donné à chacun des morceaux qui la composent une vigueur condensée, une force et un éclat inouïs. Je ne sais si la littérature française avait jusque-là produit rien de comparable à ce tableau des trois âges : la Grèce mythologique

> Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée ;

l'âge chrétien

> Où le vieil univers fendit avec Lazare
> De son front rajeuni la pierre du tombeau ,

Digitized by Google

et notre temps où

> La terre est aussi vieille, aussi dégénérée,
> Elle branle une tête aussi désespérée
> Que lorsque Jean parut sur le sable des mers...

L'enfant qui avait mélangé l'espièglerie et le génie à dose presque égale dans les *Contes d'Espagne et d'Italie*, l'adolescent qui se sentait confusément grandir dans *Un spectacle dans un fauteuil*, est bien cette fois devenu un homme... Lorsque *Rolla* parut, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 15 août 1833, aucune revue, aucun journal, aucune ligne d'écriture n'en parla. Cette merveille tomba dans le public sans faire le moindre bruit, comme une pierre descend au fond de l'eau.

Peu de jours après la publication de *Rolla*, le directeur de la *Revue des Deux Mondes* donna un dîner à ses principaux collaborateurs, et Musset s'y trouva le voisin de George Sand, alors âgée de vingt-neuf ans, et dans tout l'éclat d'une gloire naissante. Des relations s'ensuivirent, qu'il est impossible de passer sous silence, car elles ont eu un contre-coup considérable dans l'œuvre du poète. Aussi bien est-il impossible, avec Musset, de séparer le poète de l'homme. Je l'ai dit ; par le plus rare des privilèges, la poésie ne devait pas être en lui un simple exercice de ses facultés, mais bien l'épanchement de son âme même. Pour ouvrir sa veine et en faire couler ces vers incomparables, il fallait que quelque chose de réel fût survenu dans sa vie, qu'une émotion fût allée jusqu'au fond de son être et l'eût sollicité à se répandre au dehors. Ses vers ne racontent si bien l'humanité que parce qu'ils racontent, avec sincérité et profondeur, un homme, et ils ont besoin, pour devenir parfaitement intelligibles, d'être expliqués par la biographie de l'auteur.

Musset donc crut avoir trouvé en cette jeune femme de génie l'âme qui était destinée à lui révéler le terrible et profond mystère, et il voyait déjà se résoudre en la possession d'un bien inestimable les aspirations confuses qui l'avaient agité jusque-là. Il se jeta dans cette passion fatale, avec l'impétuosité d'un cœur jeune et neuf, dont aucun objet n'avait encore fixé l'ardeur. Après deux ou trois mois, on se lassa de vivre heureux à Paris, et l'on partit pour l'Italie. On visita Gênes, on séjourna

Digitized by Google

à Florence, puis, par Bologne et Ferrare, on vint à Venise. Là, Musset fut brusquement saisi d'une fièvre cérébrale à la suite d'une insolation, et quand il commença à recouvrer sa lucidité, ce fut pour découvrir que sa compagne ne lui était pas plus fidèle qu'elle ne l'avait été à son mari encore vivant, et à Jules Sandeau qui lui avait succédé d'abord. Le malheureux garçon, qui aurait bien dû s'y attendre, en reçut comme un coup de foudre et manqua d'en mourir. La vigueur de sa constitution le sauva, mais, au moment de revenir, il pouvait écrire avec vérité à ses parents qu'il leur rapportait « un corps malade, une âme abattue, un cœur en sang ».

Le corps seul devait guérir complètement ; l'âme parut se relever, mais elle demeura vacillante ; quant au cœur, il ne se cicatrisa pas. L'inspiration du poète, déjà naturellement fiévreuse, fut condamnée à manquer plus que jamais du calme et de la force tranquilles qui sont la condition des compositions de longue haleine, et qui dans un tel génie en eussent été le gage certain. Il voua dès lors sa vie à l'isolement ; il ne l'attacha plus à rien. Il était pourtant capable de l'attacher à quelque chose et à quelqu'un ; il y était même naturellement porté, si l'objet s'en fût trouvé digne. Il avait vu tout autre chose qu'une fantaisie passagère dans cette liaison ; vingt ans plus tard, un jour que, dans le salon de sa mère, la conversation roulait sur le divorce : « Les lois sur le mariage, dit-il, ne sont pas si mauvaises. Il y a tel moment de ma jeunesse où j'aurais donné de bon cœur dix ans d'existence pour que le divorce eût été dans notre code, afin de pouvoir épouser une femme qui était mariée. Si mes vœux eussent été exaucés, je me serais brûlé la cervelle six mois après ».

En attendant, il ne valait guère mieux. Il était arrivé chez sa mère le 10 avril 1834, accablé au point que, pendant de longues semaines, il sortait à peine de sa chambre. La première fois qu'il voulut raconter ce qui était arrivé, il fut pris d'une attaque de nerfs, et d'un mois il ne put reprendre son récit. Quand ses forces furent revenues, il fallut encore les plus grandes instances de tous les siens pour le décider à revoir le monde. « Au moment de reprendre le courant de la vie, disait-il, j'éprouve une sorte de crainte mêlée de joie, car il me

Digitized by Google

semble que j'ai devant moi l'inconnu. Comme un orfèvre qui frotte doucement une bague en or sur sa pierre de touche, je vais essayer toutes choses sur ma blessure à demi fermée ». C'est dans cet esprit qu'il écrivit, pour complaire à Buloz, les trois actes de *On ne badine pas avec l'amour*, son premier proverbe. L'œuvre étincelle de beautés ; son exposition en particulier, qui est faite par un chœur à la façon des Grecs, est un petit chef-d'œuvre en son genre ; mais l'incohérence de l'ensemble est exceptionnelle, même chez Musset, et l'on ne peut se l'expliquer que par l'état de surexcitation maladive où il se trouvait. Il se distrayait dans le même temps à recueillir les quelques ouvrages dramatiques qu'il avait produits jusque-là, *la Nuit Vénitienne*, *André del Sarto*, *les Caprices de Marianne*, *Fantasio* que la *Revue des Deux Mondes* avait publié pendant son absence ; il y joignait *Lorenzaccio*, long drame shakespearien qu'il avait trouvé le temps de composer à Florence, et formait du tout deux volumes auxquels il donnait le titre déjà employé de *Un spectacle dans un fauteuil*. Cette occupation le conduisit jusqu'à l'automne.

Au mois de septembre, il était assez remis pour aller achever de se guérir à Bade. Il en rapporta, avec une santé raffermie, le charmant et pur badinage de *Une bonne fortune*. Mais, à Paris, il se laissa ressaisir : de pareilles flammes ne s'éteignent pas sans de nombreux élans d'agonie. Sa santé physique et morale en redevint chancelante pour tout l'hiver de 1835. Cette période n'est marquée dans son œuvre que par des travaux de convalescent, tels que *la Quenouille de Barberine*, et la délicieuse adaptation de *Lucie*, où il ne faisait que reprendre un fragment du *Saule* pour l'enchâsser dans une douce et délicate élégie en y joignant la stance célèbre qu'on a gravée sur son tombeau. Mais ces productions de peu de conséquence empruntent un intérêt particulier à cette circonstance qu'elles sont l'image vivante de l'âme du poète à ce moment apaisé de sa vie, qui a été très court. Elles respirent, dans leur tour mélancolique, l'honnêteté, la délicatesse, et comme un besoin de se reposer, par le contraste, des tumultes qui avaient précédé

Enfin la santé, toute la santé revint pour Alfred de Musset avec le printemps. Un jour du mois de mai (1835), il

Digitized by Google

disait dans l'intimité : « Il me semble que je vais bientôt parler et que j'ai quelque chose dans l'âme qui demande à sortir ». Ce qui demandait à sortir, c'était *la Nuit de Mai*, dont, après ce que je viens d'exposer, le sujet s'imagine aisément. Le poète était silencieux depuis plus de dix-huit mois : dans cette nuit de printemps, la Muse vient le solliciter à chanter de nouveau, et, comme il lui répond qu'il a trop souffert, elle réplique que son chant n'en sera que plus beau... Et ainsi s'engage un colloque étrange, d'une merveilleuse beauté, tantôt radieux, frais, semé d'étoiles scintillantes comme la plus belle nuit du mois des fleurs, tantôt déchirant, douloureux, profond comme la désolation du cœur de l'homme. Nous retrouvous bien là le poète que nous connaissons, qui met en vers le moment présent de sa vie en lui donnant la portée d'une vérité générale et d'un enseignement immortel.

Et *la Nuit de Mai* est doublement précieuse à la postérité, par les admirables vers dont elle a rempli les mémoires, et aussi parce que la façon dont elle fut composée nous livre le secret du poète, et nous fait prendre sur le fait le phénomène de son inspiration. « Un soir, raconte Paul de Musset, en revenant d'une promenade à pied, Alfred me récita les deux premiers couplets du dialogue entre la Muse et le poète, qu'il venait de composer sous les marronniers des Tuileries. Il travailla sans interruption jusqu'au matin. Lorsqu'il parut à déjeuner, je ne remarquai sur son visage aucun signe de fatigue. Il avait, comme Fantasio, le mois de mai sur les joues. La Muse le possédait. Pendant la journée, il mena de front la conversation et le travail, comme ces joueurs d'échecs qui jouent deux parties à la fois. Par moments, il nous quittait pour aller écrire une dizaine de vers et revenait causer encore. Mais, le soir, il retourna au travail comme à un rendez-vous d'amour. Il se fit servir un petit souper dans sa chambre. Volontiers, il aurait demandé deux couverts, afin que la Muse y eût sa place marquée. Tous les flambeaux furent mis à contribution ; il alluma douze bougies. Les gens de la maison voyant cette illumination, durent penser qu'il donnait un bal. Au matin de ce second jour, le morceau étant achevé, la Muse s'envola ; mais elle avait été si bien reçue qu'elle promit de

Digitized by Google

revenir. Le poète souffla les bougies, se coucha et dormit jusqu'au soir. A son réveil, il relut la pièce de vers, et n'y trouva rien à retoucher ».

Cette sorte de surexcitation cérébrale fut toujours indispensable à la production poétique d'Alfred de Musset, et il ne dépendait pas de lui de se la procurer. Ecoutons encore Paul de Musset. « Un jour (de l'année 1836), je le regardais se promener de long en large, tantôt fredonnant la *cavatine* de Pacini que le piano de Liszt et la voix de Rubini venaient de mettre à la mode, tantôt murmurant tout bas des mots qui se groupaient en hémistiches. Il s'arrêta enfin devant sa table de travail, et prit une grande famille de papier sur laquelle il écrivit ce qui suit :

La nuit de juin.

Le poète.

Muse, quand le blé pousse il faut être joyeux.
Regarde ces côteaux et leur blonde parure,
Quelle douce clarté dans l'immense nature !
Tout ce qui vit ce soir doit se sentir heureux.

— Il en était là lorsque son ami intime, Alfred Tattet, vint le chercher pour l'emmener dîner en compagnie de quelques notabilités littéraires auxquelles il avait promis sa présence. Le poète partit, et rentra fort tard, la tête fatiguée. Quand, le lendemain, son frère lui demanda où en était *la Nuit de Juin*, il lui répondit que le mois avait trente jours... Le moment de l'inspiration avait passé, il ne revint pas, et *la Nuit de Juin* en resta là. « Aujourd'hui, conclut Paul de Musset, en regardant cette grande page blanche retrouvée dans les papiers de l'auteur et jaunie par le temps, en relisant le titre et les quatre vers autographes, je ne puis encore en prendre mon parti, ni me résigner à croire que cette page ne se remplira jamais ».

(*La fin prochainement*) L'abbé Relave.

Digitized by Google



LA SOLUTION DU PROBLÈME
DES
RAPPORTS ENTRE L'HISTOIRE & LES DOGMES

A PROPOS D'UNE CONTROVERSE RÉCENTE

Suite (1)

III

Comme la solution présentée plus haut du problème des rapports entre l'histoire et les dogmes consiste à supprimer le problème, en le résolvant dans un problème antérieur, on pourrait se demander si elle supprime tout problème des rapports entre l'histoire et la foi. On a déjà vu qu'il n'en est rien, car il y a un rapport apologétique nécessaire entre les faits historiques et la foi. C'est même ce rapport apologétique qui est le vrai problème, et on peut le formuler ainsi : Quels sont les faits qu'il faut historiquement prouver pour démontrer la crédibilité du fait de la Révélation chrétienne? Ces faits peuvent-ils s'établir selon la rigueur des méthodes de la critique et sans sortir de ces méthodes, sans faire jouer à l'histoire un rôle qui, scientifiquement, ne peut être le sien? La réponse à ces questions ne peut être donnée que par l'exposé apologétique lui-même. Il sera cependant utile de la présenter en raccourci comme épilogue

(1) Voir le numéro d'août.

Digitized by Google

de cette longue étude, puisque, en dernière analyse, cette réponse seule résout les problèmes qui y ont été soulevés. Cela nous permettra, d'ailleurs, en déterminant avec quelque précision le rôle de l'histoire en apologétique, de montrer que les rapports vraiment nécessaires entre l'histoire et la foi sont contenus dans des limites assez étroites, beaucoup plus étroites que n'ont paru se l'imaginer certaids auteurs qui ont pris part au débat ici jugé. C'est peut-être ce qui explique leur effroi en face des exigences de la critique, et l'effort désespéré que quelques-uns d'entre eux ont fait pour faire sortir le problème du domaine de l'histoire-science.

Revenons au Concile du Vatican et aux déclarations doctrinales que résume notre troisième principe. En définissant la nécessité et la possibilité d'une justification rationnelle de la foi, les Pères ont indiqué sur quelles preuves cette justification se fonde, et le point précis qu'elles doivent établir. Ces preuves sont les miracles et les prophéties ; il y faut joindre, nous l'avons vu, des faits généraux et permanents que l'on a le droit de considérer comme de vrais miracles intrinsèques, soit parce qu'ils constituent des caractères spécifiques de la doctrine chrétienne ou de la société visible qui en a la garde, soit parce qu'ils sont des effets produits par cette doctrine dans l'ordre moral, et qui se manifestent inséparables d'elle.

Or, quel est le rôle nécessaire de l'histoire dans l'établissement des faits miraculeux dont nous venons de parler? Ce rôle se réduit à la constatation de réalité de ces faits, et des conditions dans lesquelles ils se sont produits. Qu'on le remarque bien, un tel rôle n'excède en rien les limites de l'histoire la plus technique ; car les miracles de tout ordre, et même ceux que nous appelons intrinsèques, sont, par définition, des faits sensibles, par conséquent, saisissables par l'observation expérimentale, et c'est en tant que faits sensibles qu'ils se révèlent à cette même observation comme inexplicables par les mêmes causes qui expliquent les autres faits, donc comme échappant au déterminisme des forces et des lois naturelles. — Sans doute, le jugement qui prononce cette transcendance du fait miraculeux par rapport aux faits réguliers et normaux, n'est pas précisément du ressort de l'histoire ; l'histoire, conçue en dehors de

Digitized by Google

tout système philosophique, réduite à sa fonction essentielle, n'est que la science qui établit, par la critique rationnelle des témoignages, la réalité et les conditions de production des faits. Cette réalité et ces conditions une fois historiquement établies, c'est la fonction des autres sciences de déterminer si le fait réel, dans les conditions et circonstances données, est transcendant ou non, c'est-à-dire s'explique ou ne s'explique pas par les mêmes causes que les faits communs du même ordre; et par exemple, si le fait miraculeux est d'ordre physique, c'est aux sciences physiques, — s'il est d'ordre intellectuel ou moral, c'est aux sciences phychologiques et morales, — qu'il appartient de porter ce jugement. Mais ce sera sur les constatations faites par l'historien que les autres savants fonderont ce verdict de transcendance ou de non-transcendance. Le philosophe viendra ensuite, qui examinera si cette transcendance est telle qu'elle autorise à conclure, par une inférence fondée sur le principe de causalité, à la production du fait par une action divine immédiate. Et lui aussi appuiera ce jugement sur les constatations de l'historien, particulièrement sur celles qui concernent la nature morale et les circonstances ou effets moraux du fait. Par où l'on voit que, si l'histoire ne suffit pas à établir le caractère miraculeux d'un fait, son rôle dans la constatation du miracle est prépondérant et premier; — parce que les inductions du savant et les conclusions dernières du philosophe, qui sont indispensables à cette constatation, dépendent absolument de l'observation des témoins, de leurs affirmations et de la manière dont ces affirmations se sont transmises; — toutes choses qui sont du ressort de l'historien et du critique. Mais par où l'on voit aussi que, ce rôle ne fait aucunement sortir l'histoire de ses fonctions essentielles, ne lui demande rien qui ne rentre dans ces fonctions et ne les suppose remplies de la manière la plus scientifique, la plus rigoureuse qui puisse être. C'est ce que j'ai déjà fait observer en répondant à la critique faite par M. Blondel de l'*extrincécisme ;* et en montrant que l'étude la plus approfondie et la plus désintéressée du fait historique, pris en lui-même, dans ses conditions et dans ses circonstances, est le fondement nécessaire de toute apologétique par le miracle.

Digitized by Google

On dira peut-être ici que, si ces exigences étaient respectées par l'apologiste, si la certitude historique du fait, des conditions et circonstances, soit matérielles et physiques, soit morales, du fait, était rigoureusement demandée pour la constatation de tout miracle, bien rares seraient les faits qui pourraient être retenus en toute sécurité comme preuves apologétiques. En effet, le miracle étant un fait irrégulier et anormal, qui se produit sans être attendu, qui ne peut se renouveler devant l'observateur, et donc qui est une surprise, comment les témoins seront-ils assez attentifs, assez maîtres d'eux-mêmes, assez compétents, pour en pénétrer jusqu'au moindre détail toutes les conditions et toutes les circonstances ; et si le moindre doute fondé demeure sur un point, comment conclure avec certitude qu'il y a vraiment miracle? Mais on peut répondre, d'abord, que, précisément par son caractère anormal et irrégulier, le fait miraculeux attire l'attention et frappe les témoins plus que tout autre ; qu'ils sont, par conséquent, plus sollicités à l'étudier en détail et à en scruter toutes les circonstances ; que, dans leurs récits, ces circonstances, celles au moins qui ont une importance véritable pour l'explication du fait, seront beaucoup plus sûrement signalées ; qu'enfin aucune compétence scientifique n'est requise pour bien voir et pour rapporter avec exactitude un fait sensible et la manière dont il se produit ; c'est pour en juger et pour en déterminer la cause que cette compétence est exigée, et encore, en certains cas, le jugement s'impose comme de lui-même, et le plus ignorant peut le porter sans crainte d'erreur. — On peut répondre ensuite, et beaucoup plus péremptoirement que, si l'objection peut avoir quelque fondement quand il s'agit d'un miracle isolé, elle perd toute sa force quand on se trouve en face d'une série liée de miracles produits par le même homme, ou par une société d'hommes unis pour le même dessein et la même œuvre, donc solidaires les uns des autres. Il est visible que les chances d'erreur et d'illusion diminuent avec le nombre des miracles transmis par le témoignage ; avec le rapport plus ou moins étroit de ces miracles entre eux ; avec la variété de dispositions et les différences de culture de ceux qui en furent témoins ; avec le besoin plus ou moins impérieux qu'on a de ces miracles pour expli-

Digitized by Google

quer les impressions produites et les effets d'ordre moral : convictions religieuses, sacrifices héroïques, dévouement et apostolat, qui en sont résultés, etc., etc. Il est donc vrai de dire que, dans ce cas, le témoignage de l'histoire manquerait-il d'une partie des précisions et de la certitude incontestable que l'on serait en droit de demander pour un miracle isolé, il peut néanmoins présenter pour l'ensemble des miracles ainsi liés par série une garantie suffisante et même décisive. Pour prendre l'exemple qui vient immédiatement à l'esprit, serait-il impossible de considérer chacun des faits miraculeux rapportés par les Evangiles comme assez précisément déterminé dans ses conditions et ses circonstances, et assez certainement attesté, pour ne laisser aucun doute, pour fonder en pleine sécurité les inductions du savant sur sa transcendance et l'inférence du philosophe sur sa production par une action divine immédiate ; — je vais plus loin, serait-il impossible de considérer comme tel aucun des faits évangéliques miraculeux pris isolément, — et je ne l'accorde pas, surtout pour le fait capital de la Résurrection —, qu'il n'y aurait pas du tout lieu d'en conclure à l'insuffisance et à l'incertitude de la constatation historique pour l'ensemble des miracles dont les Evangiles contiennent le récit, et qu'ils attribuent tous à Jésus. C'est qu'il est beaucoup plus facile d'être historiquement certain d'un groupe lié de faits que de chacun des faits de ce groupe pris à part. Les victoires que César s'attribue dans son livre sur la guerre des Gaules, la part personnelle qu'il a prise à chacune, ses plans de campagne, ses dispositions militaires, les conditions et les phases de chaque combat peuvent être l'objet de doutes très fondés ; cependant le fait de défaites subies par les Gaulois et du triomphe définitif remporté sur eux par les Romains, sous le commandement de César, est incontestable. On peut en dire autant des expéditions d'Alexandre contre les Perses, contre les tribus voisines de la mer Caspienne, contre les Hindous ; s'il y a ici moins de motifs de défiance, ces expéditions n'ayant pas été racontées par leur propre héros ; il reste beaucoup de points insuffisamment attestés, au sujet desquels une vraie certitude historique est impossible ; la certitude, au contraire, est absolue, non seulement sur les faits principaux, mais aussi

Digitized by Google

sur le faisceau groupé des faits secondaires, les précisions de détail exceptées. Sans prétendre établir ici une comparaison rigoureuse entre les exemples allégués et celui des récits miraculeux de l'Evangile, il est légitime d'en tirer au moins cette conclusion que la série liée de ces récits pourrait fort bien présenter des garanties historiques suffisantes, et permettre à l'historien d'affirmer en toute certitude que Jésus a opéré des miracles, et des miracles du genre de ceux que les Evangiles lui attribuent, lors même que, pour chaque miracle pris en particulier, l'attestation, sans être suspecte, manquerait de quelques-unes des conditions requises pour s'imposer sans doute possible. C'est ce que j'aurai à montrer quand je présenterai cette preuve. Mais cette simple observation suffit à indiquer que, sur ce point, la démonstration apologétique ne demande pas à l'histoire une tâche devant laquelle elle pourrait se dérober, sous prétexte que les moyens lui manqueraient pour l'accomplir avec assez de rigueur scientifique. En d'autres domaines, ces tâches lui sont familières ; elle les juge à sa portée ; elle déclare acceptables des témoignages isolés, dont la source première est inconnue ; surtout quand les faits ainsi rapportés se lient bien entre eux et avec d'autres faits absolument certains. On ne voit pas pourquoi elle ferait exception pour les faits religieux, même et surtout quand, par leur caractère anormal, ils ont dû attirer l'attention et susciter, s'ils étaient supposés et faux, des contradictions.

La remarque s'applique très bien aux faits miraculeux de la primitive Eglise, notamment à ceux rapportés par le Livre des Actes, ou par des documents d'une époque voisine ; puisque c'est l'impression produite par eux qui explique, pour une part considérable et nécessaire, l'extrême intensité de la foi et l'ardeur incomparable du mouvement religieux chrétien à ses origines. Il en est de même des miracles de certains de nos saints, qui ont exercé une action populaire immense, dont on ne peut rendre compte, dans les milieux où elle s'est imposée, que par des faits de ce genre. Enfin, c'est de la série moralement ininterrompue des prodiges opérés dans l'Eglise catholique, sous toutes les formes et dans toutes les conditions, — même, comme aujourd'hui à Lourdes, dans les conditions

Digitized by Google

de mentalité publique les plus défavorables, qu'on peut et qu'on doit dire que — si tous les prodiges particuliers dont elle se compose ne sont pas susceptibles d'une constatation historique rigoureuse, leur négation générale et d'ensemble est contraire à toutes les lois de la critique; — et cela, soit parce qu'un certain nombre d'entre eux sont attestés d'une manière valable, soit parce que, pour un beaucoup plus grand nombre, l'attestation atteint des degrés divers de probabilité, soit parce que ceux dont l'attestation isolée est trop faible bénéficient dans une mesure de la certitude ou de la probabilité des autres auxquels ils sont mêlés ou même liés, et, pris en groupe, sont plus ou moins postulés par des événements qui seraient inexplicables ou difficilement explicables sans eux.

Ces observations visent les miracles extrinsèques et transitoires. Elles montrent que la tâche réclamée de l'historien, dans les limites où elle est nécessaire pour la démonstration apologétique, peut être accomplie par lui sans aucune méconnaissance des exigences critiques. Mais il y a, nous l'avons dit, des miracles intrinsèques et permanents, qui consistent en des faits constamment renouvelés, et donc toujours observables, d'ordre intellectuel ou d'ordre moral. Ici, le rôle de l'histoire est moins indispensable, puisque le philosophe, le moraliste, peuvent surprendre les faits dans leur réalité et dans leurs conditions présentes, les expérimenter, pour ainsi dire, autant qu'ils le veulent, et varier à leur gré les observations. Même ainsi considérés, sans lien avec le passé, ces faits loyalement étudiés paraîtront naturellement et humainement inexplicables, réclameront comme cause proportionnée une action directe de Dieu. Cependant, le miracle se manifestera plus éclatant encore, si par l'histoire on peut constater que les mêmes faits se sont toujours produits dans la religion chrétienne, et exclusivement en elle, par son action, sous son influence. Mais ici la constatation historique, portant sur des faits généraux, est facile, et, sur chacun de ces faits peut être certaine, décisive. Il s'agit, en effet, des caractères transcendants que présente la doctrine chrétienne comparée aux autres doctrines religieuses ; de la victoire constamment remportée par l'Eglise sur toutes les causes intérieures de dissolution et

Digitized by Google

de ruine, et sur les ennemis du dehors les plus puissants ligués contre sa faiblesse ; de l'action moralisatrice et civilisatrice exercée par elle sur l'individu, sur la société, action incomparable et cependant produite par des moyens sans aucune proportion naturelle avec les résultats obtenus. Or, ce sont là de vastes mouvements, beaucoup plus aisément saisissables par l'historien que les faits particuliers qui constituent les miracles extrinsèques et transitoires. Ici donc l'histoire, en ce qui est requis d'elle, n'a aucun motif de se récuser. Et si l'on se rappelle la place prépondérante qu'occupent les preuves intrinsèques dans une apologétique complète, vraiment philosophique, on comprendra que, pour ce qui concerne le rôle nécessaire de l'histoire, dans la constatation de la réalité et des conditions du miracle, l'apologiste peut respecter jusqu'au scrupule les exigences de la critique, sans compromettre en rien sa démonstration.

Mais le miracle, par lui-même, ne prouve rien. Il est une manifestation de la puissance divine, et n'est que cela. Pour qu'il devienne une preuve, il faut qu'il soit mis en rapport certain de solidarité avec une affirmation de fait, ou avec une affirmation métaphysique, dont il soit la garantie de vérité. Je n'ai pas à exposer comment cette condition peut être remplie, ni à montrer comment le lien dont je parle peut être établi avec une vraie certitude ; je l'ai fait en traitant de la force probante du miracle. En l'espèce, l'affirmation générale à laquelle le miracle doit être rattaché, à laquelle il doit servir de garantie, est l'affirmation de Révélation divine d'une doctrine religieuse donnée : la doctrine chrétienne. Seulement, dans le christianisme, cette affirmation générale de Révélation divine se complique de deux données essentielles, qui la déterminent et la conditionnent, au point que l'apologétique ne peut pas, à mon avis, les en séparer dans sa démonstration. En effet, le dogme central de la doctrine chrétienne est celui de la divinité de Jésus-Christ, l'auteur principal de la Révélation que cette doctrine invoque comme sa source. Dès lors, il me paraît impossible, non seulement que l'apologiste fasse abstraction de cette donnée, pour se borner à établir la crédibilité du fait d'une Révélation divine dont les dogmes chrétiens, et entre autres

Digitized by Google

le dogme de la Divinité de Jésus-Christ, seraient l'expression ; — mais encore que cette donnée ne devienne pas pour lui la principale, celle vers laquelle il doit faire converger toutes les preuves qu'il expose. Si une affirmation de Divinité a été produite par le fondateur du christianisme et le premier prédicateur de sa doctrine, comme elle contient éminemment l'affirmation de la Révélation divine, comme elle la dépasse, et même, je le répète, comme elle la détermine et la conditionne, — puisque la doctrine prêchée par ce personnage pourra être tenue pour divine dans la mesure où il pourra être lui-même tenu pour Dieu, — c'est cette affirmation de Divinité personnelle qui se substitue, dans la démonstration apologétique, à la simple affirmation de Révélation. En sorte que, la démonstration apologétique, au lieu d'être l'exposé des preuves de crédibilité du fait d'une Révélation divine dans le christianisme, devient l'exposé des preuves de crédibilité du fait de la Divinité de Jésus lui-même.

J'ai le regret de me trouver sur ce point d'un avis opposé à celui qu'exprime le P. Gardeil, dans son étude, dont je fais d'ailleurs le plus grand cas, sur la *Crédibilité*. (*Revue Thomiste*, numéros de mars-avril 1905; mai-juin 1905; juillet-août 1905; janvier-février 1906 ; mai-juin 1906 ; novembre-décembre 1906, mars-avril 1907.) — Dans le numéro de janvier-février 1906, le savant auteur, après avoir renvoyé à la Théologie spéciale, tous les prolégomènes sur la religion naturelle, le devoir de rendre un culte à Dieu, etc., etc., ajoute : « Il en est de même de ces *démonstrations de la Divinité de Jésus-Christ* qui forment le fond de ce traité. Je n'ignore pas que saint Thomas autorise en quelque façon le terme de démonstration, bien que l'aboutissant de sa preuve soit la crédibilité de la divinité et non la divinité elle-même. (*Sum. Theol.*, III^a, q. 43, art. 4.) Si l'on suppose rationnellement vérifiées les trois bases sur lesquelles s'appuie saint Thomas, on manifestera sans doute que le Christ est Dieu d'une certaine manière, c'est-à-dire sans entrer dans les explications. Mais ce dont je voudrais que l'on eût conscience, c'est que cette preuve « du fait de la divinité » n'est pas le terme mais un jalon intermédiaire de l'argumentation. Ce qu'il s'agit d'établir, ce n'est pas tant l'être

Digitized by Google

divin de Jésus que les droits divins de son magistère, et il n'est pas tant besoin de s'appesantir sur le premier point que de bien mettre en lumière le second. Or, pour prouver les droits divins du magistère de Jésus, il suffirait à la rigueur de montrer sa messianité, ou même simplement d'établir qu'il est le porte-parole de Dieu. La doctrine évangélique apparaît aussitôt revêtue de la crédibilité qui est le but du spécial de l'Apologétique. Il serait même plus direct, sans s'arrêter à cette crédibilité du donné évangélique, de n'envisager que la partie qui regarde la délégation confiée par le Christ à son Eglise. On obtiendrait ainsi la crédibilité totale du dogme chrétien, non seulement tel qu'il apparaît dans l'Evangile, mais avec toutes les déterminations autorisées subséquentes.. Qui ne voit que par cette méthode, minimiste à certains égards, on éviterait nombre de difficultés que soulèvent les théories modernes sur l'historicité de certains documents et le sens de certains textes nécessaires à l'ancienne apologie. (Note : Dans une conférence récente : Les formes actuelle actuelles du doute, *Revue Apologétique*, Bruxelles, 16 octobre 1905, le R. P. Khun a donné de cette méthode abrégée un essai heureux.) Certes, je ne partage pas les *à priori* de ces théories modernes ; j'estime que, même à s'en tenir aux synoptiques, on trouve dans les Evangiles une affirmation non équivoque du fait de la divinité de Notre-Seigneur et non seulement de sa messianité ; j'estime que les miracles y apparaissent comme des signes messianiques et sont présentés parfois comme de véritables preuves à l'appui de la doctrine, non comme des guérisons bienfaisantes et sans signification ; mais puisque la science, sans réussir à ébranler cette plate-forme de nos démonstrations, en a cependant réduit les éléments par la critique vraisemblable qu'elle fait de quelques-uns de ceux que les anciens regardaient comme indiscutables ; — puisque, d'ailleurs, la démonstration de la Divinité de Jésus-Christ n'est pas nécessaire au but strict de l'apologétique, ne pourrait-pas recourir à cette apologétique minimiste de fait (qui ne prétendrait pas du reste établir ce minimisme comme le seul droit), qui aurait l'avantage de rallier même certains critiques ? La Divinité de Jésus-Christ n'y perdrait rien, puisqu'on la trou-

Digitized by Google

verait ensuite développée et expliquée dans l'enseignement de l'Eglise, organe autorisé de la parole de Dieu. » (Art. de janvier février 1906, pp. 639-640.) L'auteur ajoute qu'il présente ces observations « avec réserve, *modestè*, dirait un scolastique ».

De plusieurs de ces observations, je reconnais le bien fondé, et en particulier de celle-ci : que l'aboutissant de la preuve apologétique soit la crédibilité de la divinité, non la divinité elle-même. Les preuves apologétiques étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire des preuves indirectes, des miracles rattachés à une affirmation qu'ils garantissent, il est essentiel qu'elles aboutissent seulement à la crédibilité de cette affirmation même, non à la démonstration intrinsèque de son objet. Il est très juste de dire aussi que l'apologiste ne peut pas prouver que Jésus est Dieu, de cette manière et en ce sens très précis qu'en lui les deux natures divine et humaine sont terminées par l'unique personnalité du Verbe; c'est là une doctrine qui se déduit, par des analyses métaphysiques rigoureuses, des textes évangéliques contenant les déclarations de Jésus sur lui-même, ou des auteurs inspirés sur Jésus; mais l'apologiste n'a pas à entrer en ces précisions ; il prend les déclarations du Sauveur dans un sens plus général, plus immédiatement saisissable; dans ce sens : que leur auteur est Dieu à la manière dont un homme peut être Dieu, manière qu'il n'a pas à déterminer. C'est la théologie, non l'apologétique, qui la détermine, et postérieurement à la démonstration apologétique elle-même, c'est-à-dire en prenant les textes des Livres saints dans l'absolu, dans toute l'étendue métaphysique de leur sens, et comme Parole de Dieu.

Non seulement ces réflexions du P. Gardeil sont exactes, mais je me rallie très volontiers au dessein général de son article, qui est de simplifier l'apologétique et de l'organiser logiquement, en rendant à la philosophie proprement dite ou à la théologie certaines tâches qui lui sont indûment attribuées. L'apologétique n'est déjà que trop complexe et étendue, elle ne ressemble que trop, selon la boutade citée par notre auteur à une « Pantologie sacrée » pour qu'il soit expédient d'ajouter encore à son domaine. La démonstration de l'existence de Dieu, de la Création, de la Providence, de la nécessité d'une

Digitized by Google

Religion, de la nécessité dun culte intérieur et même extérieur; à plus forte raison celles de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, de la liberté morale, de la nécessité d'une règle des mœurs, du rattachement de la morale à la théologie et de l'impossibilité, de la contradiction d'une morale sans Dieu, appartiennent à la saine philosophie. En traitant ces divers sujets, les apologistes ne font pas de l'apologétique, ils font de l'apologie philosophique. Et cela peut être indispensable en certains temps; puisque l'apologétique suppose comme son fondement nécessaire tout cet ensemble de vérités, presque aussi généralement méconnues à notre époque que l'origine divine et révélée du christianisme; mais l'opportunité d'une démonstration ne la fait pas sortir de son ordre propre, qui est ici l'ordre de la philosophie. — Il en est de même des apologies scientifiques, qui peuvent porter sur les points les plus différents, suivant que les controverses entre la science et la foi se portent de préférence sur des dépendances différentes du domaine scientifique. — Quant aux traités de l'Eglise, au moins considérée en sa constitution, et des Lieux Théologiques, il est bien certain qu'ils appartiennent, non à l'apologétique, mais à la théologie.

Qu'on réduise donc, autant qu'on le pourra, le champ trop vaste de l'apologétique. Mais ces réductions ne doivent pas dépasser certaines limites ; et je persiste à croire que ces limites seraient dépassées, si l'on excluait de l'apologétique la démonstration de crédibilité de la Divinité de Jésus-Christ qui, bien loin d'y être étrangère, me paraît être son objet essentiel et principal. J'ai exposé les raisons qui me la font considérer comme telle, l'année dernière, en réfutant les vues nouvelles d'un certain nombre de critiques catholiques, auxquels il semble avantageux, pour ne pas dire nécessaire, de considérer l'affirmation de Divinité personnelle de Jésus, comme un dogme enseigné par l'Eglise, non comme une affirmation historiquement établie, par les Evangiles, en tant qu'émanant de Jésus lui-même. C'est évidemment à ces critiques que notre auteur fait allusion, et sans partager leur sentiment sur l'insuffisance du témoignage évangélique par rapport à l'affirmation de Divinité du Sauveur, il propose, pour les rallier, un

Digitized by Google

minimisme apologétique qu'il prétend, d'ailleurs, suffisant, et qui ne chercherait, dans les Evangiles, comme fondement de démonstration de la crédibilité des dogmes chrétiens, qu'une affirmation de mission divine attribuée par eux à leur héros.

Certes, il est très désirable de présenter la démonstration apologétique de manière à lui concilier le plus grand nombre possible de suffrages ; il est sage aussi de lui épargner le plus grand nombre possible des difficultés. Mais il est des difficultés qui tiennent à la nature même et aux conditions essentielles d'une doctrine ; celles-là, il ne sert de rien de les esquiver, car elles reviendront toujours, et en les esquivant on ne fait que les rendre plus pressantes, plus insolubles, quand elles se représenteront. Telle est, j'en suis convaincu, celle de l'affirmation de Divinité de Jésus et de son caractère historique. Je ne doute pas qu'il ne soit beaucoup plus impossible, même en minimisant à l'extrême le sens des déclarations personnelles du Sauveur, de n'y pas voir une affirmation de mission divine surnaturelle, de magistère divin, que de n'y pas voir, en usant du même procédé, une affirmation de Divinité. On sait cependant ce que le protestantisme libéral, au nom de la critique la plus scientifique, garde de cette première et déjà si minimiste affirmation. On sait même ce qu'elle devient dans la synthèse de M. Loisy, pour lequel elle se réduit à une assurance de Parousie matérielle prochaine, assurance enfantine et erronée que les événements vont démentir. Ce que l'on veut garder, ce qu'il faut garder à tout prix, c'est une affirmation capable de fonder la démonstration de crédibilité du fait d'une Révélation divine proprement dite,opérée par les ministère de Jésus. Or, il est visible que l'idée même d'une Révélation divine, extérieure et médiate, dont Jésus aurait été le héraut comme porte-parole de Dieu pour l'humanité, est tout aussi compromise par la critique protestante libérale et par la critique loisyste que l'idée de la Divinité personnelle du Sauveur chrétien. Les avantages de la substitution qu'on nous propose ne sont donc ni si considérables, ni si sûrs. Mais enfin, admettons qu'elle simplifierait beaucoup la tâche de l'apologiste et lui permettrait de donner de l'affirmation fondamentale, dont il a à démontrer la crédibilité, des preuves historiques beaucoup

Digitized by Google

plus fortes, beaucoup moins récusables par les critiques même avancés. Cela ne tranche pas la question de savoir si une pareille simplification est possible, les données chrétiennes étant ce qu'elles sont. Et c'est bien cette question qu'il faut trancher avant tout.

Or, je tiens qu'elle ne saurait, ni logiquement, ni prudemment être tranchée par l'affirmative. Je ne puis que résumer les motifs qui m'imposent cette manière de voir, et que vous trouverez plus complètement exposés dans vos notes de l'année dernière. — Je ne conteste pas, que dans l'abstrait et en théorie, le dogme d'un Homme-Dieu ne puisse être admis comme objet de foi légitime, — en dehors d'une démonstration historique suffisante du fait que cet Homme-Dieu se serait personnellement affirmé tel, — et sur la simple proposition qui serait présentée de ce dogme, en tant que révélé de Dieu, par un ou des mandataires autorisés de la façon qui convient à une pareille mission. Mais je nie qu'il puisse en être de même dans la donnée réelle qui est celle du christianisme. Qu'on le remarque bien, en effet, selon cette donnée, ce serait sur la proposition même du personnage qui est cru l'Homme-Dieu, que ce dogme serait admis par la foi. Cela ne peut être mis en doute, puisque, pour la foi, Jésus est le Docteur par excellence, le Maître principal de la Révélation divine dont la doctrine chrétienne prétend être l'expression; et, que de cette doctrine, le dogme de l'Homme-Dieu constitue le cœur, l'objet essentiel et nouveau, l'originalité propre. Supposer donc que Jésus n'aurait pas affirmé lui-même, comme vérité révélée, sa propre Divinité, ce serait supposer qu'il aurait omis, dans son enseignement, le point fondamental qui spécifie la doctrine chrétienne et la distingue de toute autre, et par une conséquence nécessaire, que le vrai christianisme, le christianisme professé par tous les croyants, — s'il peut le reconnaître pour son fondateur en tant qu'il aurait été le point de départ du mouvement religieux qui a abouti à la formation de sa doctrine, — ne peut pas le reconnaître pour le Maître de cette doctrine, pour celui qui l'a enseignée en sa substance, au nom de Dieu. On sait que telle est précisément la position prise par M. Loisy, et j'ai surabondamment établi qu'elle constitue le renversement de

Digitized by Google

toutes les données chrétiennes fondamentales, par la substitution à l'idée de doctrine révélée en sa substance propre, de l'idée d'une doctrine formée par voie d'évolution, et passant en ses diverses phases du différent au différent, ce qui est absolument inconciliable avec la notion de Révélation. L'idée que le christianisme se fait de lui-même et de la doctrine de foi implique donc, de nécessité, que Jésus a affirmé sa propre divinité, et a ainsi proposé le dogme de l'Homme-Dieu.

Mais si l'on est obligé d'admettre, à moins de sortir du christianisme tel qu'il s'est toujours conçu et défini, que le dogme de l'Homme-Dieu a été proposé par Celui-même qui est adoré comme tel, et qui est tenu par la foi pour le Maître de la doctrine révélée. — ne pourrait-on pas faire l'hypothèse que, cette proposition, il l'a faite d'une manière suffisante pour la foi seulement, sans aller jusqu'à la produire assez nettement, assez publiquement pour que l'histoire ait les moyens de la faire avec certitude, remonter à sa parole comme à son origine première ? On voit assez, sans que j'y insiste, la différence qui sépare cette hypothèse de la position précédente. Elle sauvegarde, ou paraît sauvegarder les droits de la foi à considérer le dogme essentiel du christianisme comme enseigné par Jésus son fondateur et le Maître principal de la Révélation. Ce qu'elle conteste seulement, c'est que cet enseignement soit constatable et démontrable par la voie du témoignage humain, qui est, pour le critique, pour l'historien, l'unique moyen de connaissance. Or, nous avons vu plus haut, et pleinement confessé, que tous les faits supposés par les dogmes ne sont pas susceptibles d'une démonstration historique suffisante, et que pareille démonstration n'est nullement nécessaire pour qu'ils deviennent objets légitimes de foi. Nous avons même montré que, réclamer cette démonstration pour tous les faits dogmatiques serait méconnaître la distinction des deux ordres de la connaissance rationnelle et de la foi, à peu près comme si l'on exigeait pour les propositions métaphysiques des dogmes une démonstration philosophique directe. Si cela est vrai pour les événements sensibles, matériels, impliqués dans les dogmes, ce doit être vrai aussi pour le fait d'enseignement. La foi n'exige pas que toutes les affirmations

Digitized by Google

dogmatiques révélées puissent être constatées par la critique comme fait certain d'enseignement historique, émanant de tel homme, à telle époque, en telles conditions connues et déterminées ; à plus forte raison n'exige-t-elle pas que toutes ces affirmations soient découvertes par l'historien, dans l'enseignement authentique de Jésus. Une fois établies par l'apologiste la crédibilité du fait d'une révélation divine dans le christianisme, et comme nous le verrons, la fondation faite par le Christ d'une autorité doctrinale gardienne et maîtresse du dépôt révélé, ce n'est plus à l'histoire, c'est à l'autorité dont je parle que la foi doit demander les vérités qui ont été proposées, comme révélées, par les mandataires humains de Dieu.

Tout cela est parfaitement exact et suit très logiquement des principes posés plus haut. Il n'y aurait donc aucune difficulté dans l'hypothèse que j'examine, s'il s'agissait d'un autre dogme que celui de l'Homme-Dieu, surtout d'un dogme secondaire. Non seulement tout dogme tenu par la foi pour révélé ne doit pas nécessairement être découvert par l'historien dans l'enseignement de Jésus, mais il ne doit pas même nécessairement être découvert par lui dans les Livres du Nouveau Testament, ou dans les monuments de la Tradition. C'est à l'Eglise, non à la critique historique, de juger que tel point de doctrine a été affirmé comme révélé de Dieu. Mais le dogme de la Divinité de Jésus-Christ n'est pas un dogme comme les autres ; il constitue le christianisme en sa forme propre, il résume sa doctrine, il est supposé et exigé par tous les autres dogmes, qui dépendent étroitement de lui. Faire l'hypothèse que la proposition de ce dogme, en sa substance, par Jésus lui-même, ne puisse pas être historiquement établie, n'est-ce pas supposer que le christianisme est incapable de prouver, par devant le tribunal de la science et de la raison humaines, que Jésus est bien son auteur, qu'il sort, de la manière la plus authentique et la plus légitime, de sa parole ; qu'enfin la parole l'a vraiment créé et constitué ce qu'il est comme doctrine religieuse ? Et qui ne voit à quel point une pareille supposition est grave, à quel point elle compromet toute démonstration apologétique? Pour s'en convaincre, il suffit de se mettre dans la situation qu'elle lui fait. Il peut prou-

Digitized by Google

ver valablement que Jésus a affirmé sa mission divine de héraut d'une Révélation ; mais l'objet principal, essentiel, de cette Révélation, c'est sa propre Divinité, et cette affirmation de divinité n'est pas démontrable, en tant qu'émanant de sa parole et de son enseignement personnel. Il en est donc réduit à faire un détour artificiel et pénible, et c'est là un premier inconvénient. Ayant à établir que la doctrine chrétienne est objet légitime de foi, parce que le fait de sa révélation divine est rationnellement croyable, et cette doctrine consistant essentiellement dans la profession de la Divinité du personnage qui l'a enseignée et prêchée, la marche logique de la démonstration exigerait qu'il la fît porter avant tout sur l'affirmation que, de nécessité, ce personnage a dû produire de sa qualité divine. On aurait ainsi le schéma apologétique suivant : La doctrine chrétienne est objet légitime de foi, parce que cette doctrine, qui se résume dans le dogme central de Jésus Homme-Dieu, a été enseignée, en effet, par un homme nommé Jésus, qui s'est affirmé Dieu et a rendu cette affirmation rationnellement croyable, en la garantissant par des miracles de tout ordre. Mais, devant l'impossibilité de saisir historiquement le fait d'affirmation de divinité dans l'enseignement de Jésus, la marche de la preuve dévie ; l'apologiste se rabat sur la simple affirmation de mandat divin réclamé par le Sauveur, et le schéma apologétique devient : La doctrine chrétienne est objet légitime de foi parce que cette doctrine a été enseignée par un homme nommé Jésus, qui s'est dit revêtu d'une mission de magistère divin, et a rendu son affirmation rationnellement croyable par des miracles. Le défaut de cette argumentation saute aux yeux, dès qu'on rétablit dans le schéma la partie essentielle omise, constatant que la doctrine chrétienne se résume dans le dogme central de Jésus Homme-Dieu. En effet, pour que sa démonstration soit valable, il faut que l'apologiste établisse le fait de l'enseignement par Jésus, mandataire divin, de la doctrine chrétienne au moins en sa substance. Comment le fera-t-il, s'il ne peut pas même prouver, au regard de la critique et de l'histoire, que Jésus a enseigné le dogme essentiel de cette doctrine, à savoir, sa propre Divinité?

Certes, il ne faut pas exagérer les difficultés, déjà si gran-

Digitized by Google

des, de la tâche apologétique. Je ne prétends nullement que cette tâche ne puisse être remplie à moins qu'on ne montre, dans l'enseignement du Sauveur, tous les dogmes chrétiens sans exception, et cela d'après les moyens et procédés de la critique la plus scientifique. Je viens même de dire qu'une pareille exigence irait contre les conditions de la foi. Mais si les conditions de la foi impliquent que tout ne puisse pas être historiquement démontré dans le fait d'enseignement de révélation l'autorité ecclésiastique ayant seule qualité pour prononcer sur le contenu de cet enseignement ; la nécessité de donner à la foi un motif rationnel de crédibilité n'implique pas moins que les points fondamentaux de la doctrine puissent être découverts, avec une suffisante certitude historique, dans les affirmations de celui qu'elle tient pour le Maître divinement autorisé de la Révélation. Or, de tous les points fondamentaux de la doctrine chrétienne de foi, le plus fondamental est incontestablement celui de la Divinité de Jésus. Et pourrait-on dispenser l'apologiste de prouver historiquement que Jésus lui-même a enseigné au nom de Dieu tous les autres dogmes du christianisme, — et je ne pense pas qu'on le puisse pour tous les autres en bloc, — pour celui-là pareille dispense serait impossible.

On voit donc que l'hypothèse proposée n'est pas acceptable, non seulement parce que le défaut d'une démonstration historique valable de l'affirmation de divinité produite par Jésus imposerait à l'apologétique une marche artificielle et louche ; mais encore et surtout parce que ce défaut la priverait d'un de ses éléments nécessaires, et ouvrirait en elle une lacune irrémédiable. Sous quelque jour qu'on l'envisage, quelque détour qu'on lui fasse prendre, l'apologétique ne peut point se passer de cette démonstration. Si elle cesse d'être exigible au titre principal et premier, et comme fondement direct, elle devient exigible à un autre titre, et comme condition indispensable.

J'ai indiqué, l'an dernier, une autre raison de cette nécessité d'une démonstration historique de l'affirmation de Divinité de Jésus. C'est que l'enseignement du Sauveur s'est produit dans des conditions, s'est exprimé en des documents, qui ne permettent pas de le soustraire, au moins en sa substance, au

Digitized by Google

contrôle du critique et de l'historien. De fait, la critique a la prétention d'en connaître ; et, de nos jours ses représentants les plus en vue assurent que même l'*essence du christianisme* pour prendre les expressions de l'un d'eux, n'est pas, d'après cet enseignement, ce qu'il devrait être, d'après la dogmatique chrétienne. Tandis que, pour le chrétien qui professe les dogmes définis par l'Eglise, cette essence n'est autre que la Divinité de Jésus ; elle serait pour quelques-uns des critiques dont je parle, la reconnaissance d'une filiation morale de Jésus et des hommes par rapport à Dieu ; pour les autres elle serait, au moins en son germe et à s'en tenir à la parole du Maître, une déclaration de messianisme prochain commençant par une Parousie miraculeuse et matérielle. Comment l'apologiste pourra-t-il accomplir sa tâche sans réfuter ces interprétations des documents qui nous ont transmis l'enseignement du Sauveur? Et comment pourra-t-il réfuter ces interprétations elles-mêmes, si les déclarations de Jésus par rapport à sa divinité ne sont pas historiquement saisissables et démontrables ?

Je conclus cette discussion. Puisqu'on ne peut pas se passer d'une démonstration, par la critique et l'histoire, de l'affirmation personnelle de Divinité produite par Jésus, pourquoi ne pas mettre à sa place naturelle, en apologétique, cette affirmation? C'est-à-dire pourquoi ne pas la donner comme fondement direct à l'apologétique? On évitera de la sorte un détour et un artifice qui excitent la défiance.

On nous dit que la preuve historique d'une affirmation de mission divine étant plus facile à fournir que celle d'une affirmation de divinité, de la part de Jésus, en l'état actuel de la critique, il est sage de fonder la démonstration apologétique sur la première qui lui suffit, en réduisant la place de la seconde. Mais puisqu'il faut que la seconde vienne tôt ou tard dans cette démonstration ; puisque la place qu'elle y tient, de nécessité, est telle que les objections qui l'atteignent, les obscurités qui l'affaiblissent atteignent et obscurcissent dans la même mesure la valeur et le caractère concluant de cette démonstration, on ne peut rien gagner à ce déplacement. Il est plus franc, plus loyal, de prendre l'apologétique dans les conditions réelles que lui crée la doctrine dont elle doit établir la

Digitized by Google

crédibilité devant la raison. Cette doctrine étant celle de Jésus Homme-Dieu, et non seulement de Jésus mandataire de Dieu, il n'est pas possible que celle de ces deux propositions qui contient l'autre, et la dépasse en de telles proportions, ne se substitue pas à elle dès qu'elle entre en scène, si je puis ainsi parler, et ne devienne pas l'objectif premier dont la considération s'impose avant tout à l'apologiste. Il est bien certain que sa tâche en devient plus complexe, plus difficile, et non seulement en ce qui concerne la démonstration historique de l'affirmation plus mystérieuse ainsi substituée, mais encore dans la détermination des caractères spéciaux que devront présenter les miracles mis en rapport de solidarité avec elle, pour en garantir la vérité divine. Des miracles qui suffiraient à rendre croyables pour la raison l'affirmation de mission divine produite par un homme, pourront bien ne plus suffire à rendre croyable pour la raison l'affirmation produite par un homme de sa Divinité personnelle. J'en ai fait l'observation dans les préliminaires, où j'ai cherché à me rendre compte des conditions imposées à l'apologétique, par cette nécessité où elle se trouve, de ne pas moins démontrer que la crédibilité d'une affirmation aussi transcendante que celle d'un Homme-Dieu. Mais la tâche est ce qu'elle est, et il n'est ni digne, ni conforme aux desseins de Celui qui, en l'imposant, a dû fournir lui-même les moyens de la remplir, de ruser avec elle en essayant d'éluder ses difficultés.

C'est donc à la critique et à l'histoire que l'apologiste devra demander la démonstration de l'affirmation que les miracles, et des miracles proportionnés, pourront rendre croyable pour la raison, l'affirmation de Divinité produite par Jésus. La critique et l'histoire, par quelques-uns des plus savants de leurs représentants, déclarent aujourd'hui que les documents ne permettent pas cette démonstration, qu'ils imposent comme émanant de Jésus lui-même de tout autres déclarations personnelles. C'est là l'un, et certainement le plus grave, de ces conflits apparents entre la science et la foi, dont je parlais plus haut; et dont la pleine solution, acceptée par tous, peut se faire attendre, sans que l'opposition soit réelle entre les vérités des deux ordres. Mais, si l'on ne peut pas contester la compétence

Digitized by Google

des critiques très nombreux qui refusent de voir dans ce qu'ils estiment les parties authentiques de l'enseignement de Jésus, en nos Evangiles, une affirmation de Divinité, on peut, d'abord, constater qu'ils se divisent entre eux, dès qu'il s'agit de déterminer le vrai sens des déclarations personnelles du Sauveur. Un bon juge, le P. Lagrange, le faisait remarquer à M. Loisy : « La critique exégétique, écrivait-il il y a bientôt quatre ans, n'est pas sûre de ses méthodes, surtout s'il s'agit de constructions historiques, et les savants ne sont pas d'accord. » *Jésus et la Critique des Evangiles, Bulletin de Toulouse*, décembre 1903 ; janvier 1904, p. 5. On ne saurait nier non plus que, chez plusieurs, les préoccupations philosophiques, pour ne parler que de celles-là, n'inspirent et ne dirigent la critique et l'exégèse — et ce n'est pas pour lui seul que parlait M. Loisy quand il écrivait dans *Autour d'un petit Livre :* « Si le problème (christologibue)..... se pose maintenant de nouveau, c'est beaucoup moins parce que l'histoire en est mieux connue, que par suite du renouvellement intégral qui s'est produit et qui se continue dans la philosophie moderne. » p. 128, seq. — On ne peut donc pas prétendre que, sur cette question capitale, le verdict de l'histoire soit rendu, ni qu'il soit rendu contre nous. — On a d'autant plus le droit de demander la revision du procès, et de l'attendre avec confiance, — que, si beaucoup de savants le résolvent dans un sens ruineux pour l'apologétique et pour la foi catholiques, — c'est une question de savoir si la cause principale de cette solution négative ne serait pas dans un refus obstiné et injustifiable de se placer, par hypothèse, dans la donnée chrétienne de l'Homme-Dieu, pour juger de l'authenticité possible, de la valeur, et de la signification précise des textes évangéliques rapportant les déclarations de Jésus sur lui-même. Je me suis expliqué sur ce grave sujet dans les préliminaires auxquels je renvoyais tout à l'heure (1). J'y montrais que l'exclusion *à priori* du surnaturel, qui est la loi de la critique et de l'exégèse contemporaines, et qui n'est cependant pas, évidemment, d'ordre critique ni exégé-

(1) *L'Université catholique* publiera prochainement, sous le titre : *La vraie position de la question apologétique*, l'étude à laquelle il a été déjà plusieurs fois allusion, et qui complétera la doctrine du présent article.

Digitized by Google

tique, exerce sur le triage entre les textes tenus pour primitifs et appartenant à l'enseignement de Jésus lui-même, et les textes traités de remaniés, ou de surajoutés, une influence considérable. J'y indiquais aussi comment, en refusant de tenir compte de la donnée chrétienne, au moins comme d'une hypothèse à contrôler, on s'expose à exiger des déclarations du Sauveur, un caractère de clarté, de précision, de publicité que, dans cette donnée, elles ne devaient ni ne pouvaient pas avoir. Il est bien clair que, si la mesure rigoureuse de l'authenticité d'une parole attribuée par les Evangiles au Maître, c'est la conformité de cette parole avec idées du temps et du milieu, on ne regardera comme authentique aucune déclaration dépassant le point de vue de messianité plus ou moins matérielle, qui était celui du milieu juif du premier siècle ; donc aucune affirmation de Divinité personnelle. Il est tout aussi clair que des textes contenant cette affirmation par voie d'allusion discrète, par voie d'allégorie plus ou moins voilée, par voie d'exigence morale, paraîtront dépourvus de portée suffisante, dans la mesure même où l'on refusera d'entrer dans la situation qui a dû être celle de Jésus, s'il a été ce qu'il est au regard de la foi, et s'il est venu accomplir l'œuvre d'humilité, de sacrifice, d'absolue grandeur morale dans l'absolue petitesse humaine, que cette foi lui attribue. Non, sans doute, que, pour trouver dans ses paroles une affirmation de Divinité personnelle il faille déjà croire qu'il est Dieu ; ce serait là un cercle vicieux évident, mais on conçoit très bien que, pour trouver en cette parole ce qu'elle contient, il soit nécessaire de l'étudier dans l'hypothèse que la foi considère comme la réalité ; ce qui peut se faire très légitimement et sans engager en quoi que ce soit les conclusions de cette étude. En effet, la question, envisagée de la sorte, se pose en ces termes précis : Si Jésus avait été ce que le chrétien croit, quel langage aurait-il pu et dû tenir sur lui-même, quelle aurait dû être sa manifestation personnelle ? Et le langage que lui prêtent les Evangiles, la manifestation personnelle qu'ils lui attribuent, sont-ils conformes à cette donnée hypothétique ? Or, il est manifeste que la réponse à cette question dépend exclusivement d'une critique et d'une exégèse parfaitement libres et ne relevant que de leurs propres

Digitized by Google

lois. Mais ce qui est non moins manifeste, c'est que la critique et l'exégèse croiraient sortir de la science, si elles consentaient à se placer en une hypothèse qui implique du surnaturel ; comme si la science, à la condition qu'elle respecte ses limites, était exclusive du surnaturel !

C'est en rétablissant sur ce point la vérité, victime du préjugé le plus général et le plus enraciné qui puisse être ; c'est en protestant contre ce préjugé, qui n'est pas scientifique, qui est exclusivement philosophique, que l'apologiste pourra revendiquer efficacement l'authenticité, le sens et la portée des textes évangéliques contenant les déclarations personnelles de Jésus, et établir que ces déclarations sont bien des déclarations de Divinité. Cette tâche n'est pas impossible ; et elle appartient à la critique et à l'histoire ; mais à la critique pure, à l'histoire pure, conçues indépendamment des philosophies particulières, et opérant par leurs moyens propres, sans se mettre au service de théories rationalistes.

L'affirmation de Divinité personnelle de Jésus, se substituant d'elle-même à une simple affirmation de mission divine, n'est que la première complication que les données essentielles du christianisme introduisent dans la démonstration apologétique. Il est une autre donnée, postérieure à celle-là, et dont l'apologiste peut bien faire abstraction, pendant qu'il accomplit la première partie de sa tâche, mais qu'il rencontre sur son chemin, avant d'aboutir à ses conclusions dernières, qu'il a donc besoin d'établir, et qu'il ne peut établir, comme la première, que par la critique et l'histoire. Quand il a prouvé que Jésus-Christ s'est dit le Fils de Dieu, au sens propre et naturel; quand il a exposé les miracles de tout ordre qui sont solidaires de cette affirmation et la rendent rationnellement croyable, sa tâche n'est pas terminée. Un nouveau problème se pose devant lui ; et il peut se formuler de la manière suivante : Quelle est la doctrine que Jésus a enseignée et qui doit être considérée, à raison même de cet enseignement, comme révélée par Dieu? Où la trouver, cette doctrine, sans altération, et sans mélange? Dans les documents qui rappellent les enseignements du Maître? Mais Lui-même n'a rien écrit ; et ces documents ne contiennent pas un exposé précis, ordonné, complet de sa doctrine. Ils ne

Digitized by Google

sont visiblement qu'un écho de la prédication de ses disciples, un tableau succinct des principaux événements de sa vie et des circonstances de sa mort, un rappel très abrégé de sa prédication à Lui-même et des principaux objets sur lesquels elle avait porté. Ce qui résulte avec évidence de ce tableau et de ce rappel, c'est que Jésus n'avait pas exposé un système précis, scientifique et métaphysique, de religion ; une doctrine élaborée jusqu'en ses derniers articles, et ne demandant plus qu'a été mécaniquement transmise telle quelle. Il s'était contenté d'ouvrir des horizons nouveaux, de poser des affirmations isolées, d'une profondeur et d'une fécondité inépuisables, d'un sens assez clair pour qu'on pût distinguer ce qui en serait l'explication et le développement en langage philosophique de ce qui pourrait en être l'altération, ce qui en serait la conclusion logique et nécessaire de ce qui pourrait en être une conséquence illégitime et fausse. Il y avait dans sa parole la substance d'une doctrine religieuse, non cette doctrine elle-même, constituée en toutes ses parties, formulée en propositions distinctes et harmonieusement reliées. Comme, d'ailleurs, on ne peut attribuer à une impuissance véritable ce défaut d'organisation de la doctrine révélée dans l'enseignement du Sauveur, que tout manifeste, même en cet enseignement, si supérieur, si unique ; il faut l'attribuer à un dessein préconçu. Le Fils de Dieu venant ici bas pour s'humilier, souffrir et mourir ne devait pas donner à son Magistère la forme scientifique, le caractère de grandeur doctrinale qui eût été en contradiction formelle avec sa mission. Il devait être apparemment petit dans l'ordre de l'intelligence humaine et du génie, comme dans l'ordre inférieur de la fortune et des dignités. Sa grandeur à Lui, la seule digne de Lui, était dans l'ordre de la sainteté pure.

Mais ce dessein en suppose un autre. Comme il serait impossible à chaque individu de se former une religion et une morale avec ces principes, ces affirmations détachées, ces axiomes qui sont tout l'Evangile, il y avait nécessité à ce que la doctrine révélée apportée en cette forme par Jésus fût confiée à une société et à une hiérarchie, qui reçût mission de la garder fidèlement d'abord, puis de la formuler en sa précision phi-

Digitized by Google

losophique, puis encore d'en « expliciter » peu à peu tout le contenu et toutes les conséquences, enfin d'en lier les dogmes en synthèse ordonnée.

Ce n'est là cependant qu'un *à priori* fondé sur une nécessité morale indéniable. Jésus a-t-il vu cette nécessité, y a-t-il pourvu? A-t-il fondé une société religieuse, et dans cette société une autorité doctrinale investie par Lui de la mission dont je viens de parler? C'est à la critique et à l'histoire de répondre. Elles peuvent répondre ici en interrogeant les documents qui nous ont transmis les actes et les paroles du Maître, et en interrogeant les faits eux-mêmes. Les documents montreront le Christ formant autour de lui une première communauté religieuse au sein de laquelle il se choisit des coopérateurs dont les premiers sont les douze apôtres ; confiant à ces apôtres, de son vivant, la mission d'évangéliser à sa place ; leur remettant ses pouvoirs ; leur enjoignant l'ordre de prêcher après Lui sa doctrine à Israël d'abord, puis à toutes les nations ; posant le principe de leur autorité doctrinale ; établissant à leur tête Pierre sur lequel il fonde une Eglise contre laquelle les puissances infernales ne prévaudront pas. Organisation toute primitive, sans doute, réduite à ses éléments essentiels, mais contenant en substance les développements normaux qu'elle recevra des nécessités de la vie religieuse et du temps ; out comme — sans presser la comparaison, — l'enseignement personnel de Jésus contient en substance les dogmes précisés et définis dans le cours des siècles. C'est le fondateur humain qui a besoin de mettre, au début de son œuvre, des constitutions écrites, des lois, des règlements, une hiérarchie toute faite ; sauf à voir ces constitutions bientôt violées et changées, ces lois remplacées, ces règlements abolis, cette hiérarchie bouleversée. Un fondateur divin ne connaît pas de pareilles nécessités ; il peut ne poser qu'un principe, et ce principe vivant, fécond; s'épanouira comme un germe qui a en lui-même la loi de son évolution spécifique, s'épanouira suivant cette loi, toujours identique en son fond, sous les différences d'accident et d'apparences. L'apologiste n'a pas à trouver dans les Evangiles la constitution complète de l'Eglise, il lui suffit d'y découvrir le principe so-

Digitized by Google

cial et hiérarchique, le principe d'autorité doctrinale, formulés par la parole et déjà mis en œuvre par les actes de Celui dans lequel il a déjà manifesté le Fils de Dieu (1).

Quant aux faits, et je ne parle que des faits remontant aux origines, ils montreront cette organisation sociale et rudimentairement hiérarchique fonctionnant dès l'établissement à Jérusalem de la première communauté chrétienne ; s'étendant à mesure que de nouvelles communautés se fondent de proche en proche, — le lien d'unité subsistant entre elles par la soumission aux apôtres qui envoient les missionnaires, qui gouvernent de loin, qui visitent, qui interviennent dans les débats, assurent la conservation de la doctrine, condamnent les nouveautés et les altérations, chassent de la société les fauteurs de mensonges ou de divisions. Plus tard, et quand les apôtres disparaissent, au Collège des anciens qui les représentait, succède peu à peu l'Evêque unitaire, héritier de la mission et de l'autorité apostoliques. Puis, au-dessus des Evêques particuliers, apparaît l'autorité de l'Evêque de Rome, successeur de Pierre, dont la place grandit avec les progrès mêmes qui rendent plus nécessaire un centre commun de vie et de foi.

Je sais que sur ce point, au moins autant qu'en ce qui concerne l'affirmation personnelle de Jésus, l'authenticité, le sens et la portée des textes évangéliques sont contestés par un très grand nombre des critiques contemporains. Mais, pour les mêmes raisons, j'estime que le verdict de ces critiques ne doit pas être considéré comme définitif. D'ailleurs, ici, le témoignage des faits apporte à ces textes une confirmation trop nette, trop précise, pour qu'il soit permis de n'en pas tenir grand compte. Et, sans doute, un témoignage analogue, j'aurais dû le remarquer, ou plutôt le rappeler, est apporté à l'affirmation de Divinité du Sauveur par le fait doctrinal chrétien, tel qu'il se manifeste dans les épîtres apostoliques et dans les plus anciens monuments de la Tradition. Peut-être faut-il dire cependant que le fait d'organisation sociale et hiérarchique est plus saisissant, étant d'ordre pratique et vital,

(1) V. sur ce point l'article de Mgr Batiffol : *L'Apostolat*, *Revue biblique*, octobre 1906.

Digitized by Google

pénétrant jusqu'aux détails les plus intimes, mis en relief plus évident par des incidents très caractéristiques, — comme la nécessité à laquelle se soumet saint Paul, directement appelé par Jésus, de faire approuver sa mission et contrôler son Evangile par les colonnes de l'Eglise, et notamment par saint Pierre, qu'il « va voir » personnellement ; — ou encore, comme la solution donnée par le collège apostolique, sur la proposition de Pierre d'abord, qui le premier a baptisé des Gentils, puis de Jacques, au problème des observances mosaïques à imposer aux convertis du paganisme, observances réduites pour eux à un minimum ; — ou enfin comme les multiples interventions des apôtres dans la vie des églises, interventions dont les épîtres apostoliques et les premiers chapitres de l'Apocalypse sont d'irrécusables témoignages.

La tâche de l'apologiste sur ce point ne semble donc pas impossible ; ce dont il a besoin, l'histoire et la critique peuvent le lui fournir. Il n'aura plus alors qu'à examiner quelle est celle des sociétés religieuses, plus ou moins hiérarchisées, qui se réclament du nom et de la doctrine de Jésus, dont les titres à la succession apostolique sont vraiment établis. Mais cette discussion, d'ordre historique, elle aussi, présente des difficultés beaucoup moins grandes : le fait de la scission lentement préparée de l'Eglise grecque et les motifs d'ambition ou de politique de cette scission n'étant pas contestables ; et la grande rupture des sectes protestantes au XVIe siècle présentant avec évidence tous les caractères d'une déviation individualiste, qui a irrémédiablement compromis toute unité doctrinale en ces sectes, les a livrées aux variations incessantes du subjectivisme religieux, et a préparé leur absorption commune dans le pur rationalisme.

Je conclus que s'il y a un problème, et celui-là nécessaire à résoudre, des rapports apologétiques entre l'histoire et la foi aux dogmes chrétiens, rien ne permet de prétendre que, même en l'état présent de la critique historique, la solution en soit impossible. Les données certaines que la démonstration apologétique réclame à l'histoire, et dont elle a absolument besoin, sont d'ordre assez général pour que l'incertitude de la critique sur certains textes, sur certains détails des faits,

Digitized by Google

sur certains témoignages, n'entraîne pas nécessairement le doute sur ces données elles-mêmes. Il est même permis de croire que, si une conception plus rigoureuse de l'histoire et des conditions de la connaissance historique réduit le champ de cette connaissance plus que ne l'avait cru la tradition chrétienne, en ce qui concerne les actes et les enseignements de Jésus, ce n'est que pour donner plus de solidité au fond résistant du témoignage qui a trouvé dans les Evangiles son expression.

J. BOURCHANY.

Digitized by Google



UN

GRAND PRIX DE L'ARQUEBUSE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

AVANT-PROPOS

Au lendemain de nos revers de 1870-71, il y eut dans toute la France comme un brusque réveil de l'esprit militaire. Sur tous les points du pays, des sociétés de tir s'organisèrent sur le modèle de celles qui florissaient, fort nombreuses, chez nos voisins de l'Est et du Nord.

Il serait facile d'expliquer de la même façon, par le contrecoup d'événements douloureux, ou simplement par la vision plus nette d'un péril national, et la création et les rénovations successives des anciennes compagnies de l'arc, de l'arbalète, de la couleuvrine et de l'arquebuse.

Liées intimement par leur origine au mouvement communal, — lequel, entre autres conséquences, eut celle d'activer la formation des milices bourgeoises, — les corporations de tireurs apparurent chez nous pendant l'effroyable guerre de Cent Ans. Les premières créées semblent avoir été celles de Caen en 1358, de Paris en 1359, de Lagny-sur-Marne et de Laon en 1367 (1). Suivant les régions et les époques ces as-

(1) Fait curieux, les provinces où les sociétés de tir à l'arc sont demeurées le plus en honneur, sont précisément celles qui leur servirent autrefois de berceau : l'Ile-de-France, le Valois, la Picardie et la Flandre. Chaque année, de grands concours, « bouquets de province et tirs généraux », y réunissent encore les « fléqueux » (ainsi qu'on désigne familièrement les archers »), d'une centaine de compagnies, agrégées en « rondes ». Dans notre région, la plupart des corporations d'archers ont disparu : à peine en subsiste-t-il quelques-unes, comme celle de Gex.


Digitized by Google

sociations prirent les noms de *serments*, de *jeux*, de *corporations*, de *confréries*, de *compagnie d'Archers* ou de *balistiers*.

La vanité bourgeoise qui n'abdiqua ses droits en aucun temps ; le souci plus louable de protéger villes et plat-pays contre les incursions des ennemis du dehors et du dedans, des trop fameuses « Bandes noires » en particulier ; enfin et surtout, l'instinct qui portait les communes à se prémunir contre les coups de force du pouvoir souverain, justifiaient amplement aux yeux de nos pères la vogue de ces sociétés, à la fois religieuses et militaires, dont les cadres étaient formés par l'élite des milices locales.

De très bonne heure, les rois de France se rendirent compte des services qu'on pouvait en espérer : le 19 juillet 1369, Charles V n'ordonnait-il pas à tous les gouverneurs de ses « bonnes villes » de dresser exactement les rôles des archers et arbalétriers? Ainsi, on les considérait déjà comme une sorte de corps de réserve, prêt à marcher au premier signal, comme une garde assurée pour les cités en même temps que la ressource suprême du royaume au cours d'une guerre longue ou hasardeuse. A l'exemple de nos rois, les ducs de Savoie et de Bourgogne, favorisèrent de tout leur pouvoir la formation des compagnies de tir ; ils encouragèrent, soit par des récompenses en argent, soit par l'octroi d'importants privilèges, tous ceux de leurs sujets qui consentirent à s'exercer, sous le haut contrôle des châtelains, au maniement de l'arc, de l'arbalète et, bientôt, de la couleuvrine.

On a prétendu que l'arc et l'arbalète, cédant à des armes à la fois plus offensives et d'un approvisionnement au moins aussi commode, les antiques confréries de balistiers disparurent pour faire place aux compagnies de l'arquebuse, instituées sur le même modèle. En réalité, ces différentes sociétés coexistèrent jusqu'à la Révolution dans un très grand nombre de villes, entretenant entre elles des relations trop souvent dénuées de cordialité, voire même de simple courtoisie. En revanche, il serait plus exact d'avancer que les Arquebusiers de la Renaissance furent les héritiers directs des « joueurs à la couleuvrine » les dernières années du moyen âge. En effet, de perfectionnement en perfectionnement, l'ancien *bâton à feu*

Digitized by Google

ou *trait à poudre* devint d'abord la *couleuvrine à main*, puis l'*arquebuse à croc* et enfin *l'arquebuse à mèche*, cette ancêtre vénérable du mousquet et du fusil.

Les documents d'archives permettent de constater l'existence de « Jeux de l'Arquebuse » à Annecy en 1519, à Chaumont-en-Bassigny en 1520, à Paris et à Dijon en 1523, à Bourg en 1537. La plupart s'organisèrent de leur autorité privée : ils ne dépendirent des communes, — contre lesquelles ils ne se feront jamais scrupule de s'insurger à l'occasion, — que dans la mesure exacte où, en raison de services rendus ou espérés ils en recevaient eux-mêmes des privilèges et d'autres secours. A ce propos, il importe de souligner la différence essentielle qui séparait les compagnies de tireurs de certains corps de police municipale, tels que les Archers du guet et, à Lyon, les Arquebusiers du Consulat.

L'institution de l'Arquebuse fut régularisée, dès le XVIIe siècle, par lettres patentes, ordonnances ou édits royaux : les princes montraient par là qu'ils n'attendaient pas moins des nouveaux « joueurs » que de leurs émules des anciennes compagnies. Aussi bien cet espoir ne fut pas déçu : durant les guerres de religion et celles du XVIIe siècle, tout au moins dans la première moitié du règne de Louis XIV, des arquebusiers bourguignons, lyonnais et bressans, — pour ne parler que de ceux-là, — se signalèrent en plusieurs rencontres par leur adresse et leur bravoure.

De même que les tireurs de l'arc et de l'arbalète, les compagnons de l'Arquebuse ou, — comme ils aimeront à se qualifier eux-mêmes au « siècle de Corneille », — les *Chevaliers du noble et hardy jeu de l'Arquebuse* jouirent de divers privilèges et d'immunités.

D'ordinaire, lorsque le souverain séjournait dans une ville, l'honneur de prendre la garde devant sa demeure et de lui faire escorte par les rues leur était réservé. Dans les cérémonies publiques, fêtes locales, processions votives ou entrées solennelles, ils figuraient en bonne place dans le cortège : ces nouveaux venus avaient presque partout le pas sur leurs collègues des anciennes compagnies !

Toute société de l'Arquebuse possédait, pour ses exercices,

Digitized by Google

sur les remparts ou dans les fossés de la ville, un emplacement que l'on nommait le plus souvent *Jardin*, d'autres fois *Abbaye*, *Chevalerie* ou *Jeu*. A l'une des extrémités du champ étaient dressées les buttes des cibles, tout auprès du mât pour « l'oiseau ». A l'autre extrémité, devant le « pas » ou « ligne de tir », s'élevait le *pavillon*.

Ce pavillon servait aux tireurs d'abri et de lieu de réunion. Parfois, il est vrai, ceux-ci étaient propriétaires dans l'intérieur de la ville d'un hôtel (1) et même d'une chapelle, siège de leur *confrérie* (2) car, assez souvent, la société de tir se doublait d'une association religieuse. C'est dans leur hôtel particulier qu'ils donnaient leurs fêtes et qu'ils délibéraient : ils étaient en effet régis par des statuts fort curieux, réglant les conditions d'admission, la hiérarchie des officiers, les droits et les devoirs des simples chevaliers. Toute faute contre l'honneur entraînait l'exclusion. Étaient frappés d'amende, non seulement ceux qui violaient les minutieuses prescriptions du tir, mais ceux qui blasphémaient, « invoquaient le diable » ou prononçaient des paroles dont la pudeur des dames était en droit de s'offusquer.

Une fois l'an, vers la fin du printemps, on tirait « l'oiseau de privilège ». Au sommet d'une tour, à l'extrémité d'une haute perche, on plaçait une façon de perroquet de bois, bardé de fer, le *papegay* ou « papegault », cher aux contemporains de « Me Alcofribas, abstracteur de Quinte Essence ». Celui qui l'abattait était proclamé *roi*. Il recevait d'abord un insigne, (à Dijon, après 1674, ce fut une médaille d'or qui représentait Louis XIV au siège de Besançon félicitant les arquebusiers bourguignons); il touchait ensuite une prime en argent, qu'il s'empressait d'ailleurs de dépenser pour célébrer dignement sa royauté ; il jouissait enfin d'immunités précieuses : franchises d'octroi, décharge de certains impôts, exemption du logement des gens de guerre du guet et de la garde, etc. L'*Em*-

(1) Quelques-unes de ces maisons de l'Arquebuse existent encore, notamment à Bruges et à Anvers, où elles se signalent à l'attention du touriste par leur architecture originale et leurs curieuses sculptures.

(2) Chaque mois, ou même chaque semaine, on y célébrait une messe en l'honneur du patron céleste de la Compagnie, saint Sébastïen ou sainte Barbe ordinairement. Bientôt, les Chevaliers y offriront, à tour de rôle, de somptueux « Pains-Bénits ».

Digitized by Google

pereur, — c'est-à-dire le chevalier assez heureux pour « descendre l'oiseau » trois années de suite, — possédait les mêmes privilèges, non plus dans l'intervalle de deux tirs, mais sa vie durant. Bientôt, avec la connivence du pouvoir central, ces avantages passèrent aux pères, puis à tout la maisonnée des « rois et des « empereurs » : ce fut une source de conflits perpétuels entre les communes et les chevaliers.

Dans la réunion qui suivait la fête de l'oiseau, avait ordinairement lieu,aux frais du « roi » annuel et avec le concours plus ou moins gracieux de la municipalité, le tir du *prix franc :* il se faisait à la butte, comme tous les autres tirs d'entraînement.

Les différentes compagnies d'une province ou de provinces voisines, parfois même d'États limitrophes, entretenaient entre elles des relations cordiales : elles s'invitaient réciproquement et le plus poliment du monde aux tirs des *Grands Prix* ou *Prix d'honneur*. La compagnie victorieuse devait, suivant le terme consacré, « rendre le prix dans les trois ans », à moins d'excuse recevable, celle d'une guerre par exemple. Fort empressés à paraître dans ces fêtes, — tout au moins quand l'état de leur « boîte » ou la générosité de leur ville le leur permettait sans trop de dommage pour leurs bourses personnelles, — les chevaliers s'y rendaient en pompeux équipage, étendard claquant au vent et musique en tête. C'était alors à qui déploierait le plus de luxe et de magnificence. Le goût du panache! — que nous aurions mauvaise grâce à reprocher à nos pères,— se trahit dans la splendeur des uniformes. Aussi bien,ces compagnies de l'Arquebuse, où s'affirmait le plus pur esprit de caste, étaient composées uniquement de « nobles, officiers d'épée ou de robe, avocats, médecins, procureurs, chirurgiens, commissaires et marchands notables », en un mot, de gentilshommes et de riches bourgeois, seuls capables de supporter les frais de costumes d'acquitter les droits d'introge et les lourdes cotisations ordinaires ou extraordinaires.

Le plus ancien Grand Prix, offert dans notre région, paraît avoir été celui de Beaune en 1581. A partir de cette date, on les voit se renouveler presque tous les ans. Celui de Châtillon-sur-Seine, en 1644, réunit les députations d'une vingtaine de cités, parmi lesquelles celle de Lyon. Au tir de Vimy ou Neu-

Digitized by Google

ville-sur-Saône, en 1670, parurent 261 chevaliers, qui versèrent chacun une mise de 31 livres, 10 sols ; l'ensemble des récompenses représentait une somme de 8.180 livres, et le premier prix consistait en un bassin d'argent d'une valeur de 300 livres. Puis, ce fut successivement à Chagny, à Montluel, Beaune, Dijon, Lyon, Tournus, Pont-de-Vaux, Nolay, Mâcon, et de nouveau à Lyon, que se donnèrent ces tournois pacifiques Dans cette dernière ville, en 1681, la place Bellecour, servit de cadre aux exercices de 32 compagnies. La fête de Chambéry, en 1683, ne fut pas moins brillante : les chevaliers de Bourg y remportèrent la palme. Ils rendirent le prix l'année suivante.

Vers cette époque, les sociétés de l'Arquebuse touchent à leur apogée : dans la France, heureuse et fière de cette paix de Nimègue qui venait de reculer ses frontières et de mettre le sceau à sa suprématie politique et militaire, elles fleurissent au sein de toutes les cités assez importantes pour assurer le recrutement de leurs membres. Le pouvoir est bien disposé à leur égard : reconnaissant des services rendus et aussi de leur « bon esprit », Louis le Grand n'a-t-il pas confirmé la plupart de leurs antiques prérogatives?

Et pourtant les compagnies de l'Arquebuse, comme d'ailleurs celles de l'Arc et de l'Arbalète qui subsistent encore, sont à la veille d'entrer en une rrémédiable décadence. L'intervention du Souverain est trop intéressée pour ne pas entraîner de graves inconvénients. La main-mise royale se fait déjà sentir dans le choix des officiers : ils sont maintenant désignés par les gouverneurs de province, autant dire imposés à l'élection des chevaliers. Et puis, ce sont d'autres restrictions apportées aux anciens droits de réunion, de réglementation, de visite. Bien plus, les réformes de Louvois menacent les sociétés dans leur existence même : en centralisant l'autorité militaire entre les mains du monarque ; en organisant les armées régulières, permanentes ; en créant enfin la milice provinciale (1688), le ministre n'enlevait-il pas aux vieilles « chevaleries » leur principale raison d'être? Perdant de plus en plus de vue la défense du pays, elles se transformeront donc en sociétés de parade ; leurs assemblées ne seront plus que des assemblées de plaisir, des prétextes à fêtes plus ou moins

Digitized by Google

somptueuses. Le pompeux étalage de brillants costumes, des réjouissances de toutes sortes, des banquets, à défaut des satisfactions à l'adresse, celles de l'amour-propre et surtout de la galanterie, voilà ce que les Chevaliers de l'Arquebuse, après avoir brûlé devant Besançon leur dernière charge de poudre héroïque, devront rechercher désormais. Les désastres de la Guerre de succession d'Espagne leur donneront un regain d'actualité. Mais bientôt la Révolution viendra, qui, brutalement impérative, leur ordonnera de se fondre dans la Garde Nationale, institution beaucoup trop démocratique à leur gré.

En attendant de reprendre leurs exercices en 1804 ou 1805, en pleine épopée impériale, ces attardés du plus Ancien Régime feront encore un noble geste : celui de suspendre aux voûtes des cathédrales leurs étendards de soie brochée d'or. (1)

(1) La forme littéraire, adoptée pour la relation qu'on va lire, ne doit pas faire illusion sur l'exactitude historique des renseignements produits. Les trois « lettres » sont composées uniquement à l'aide de documents originaux tirés 1° des *Archives départementales de la Savoie* (Intendance générale de Savoie, G. 718, etc...) ; *du Rhône* (Série EE. Inventaire Chappe, vol. XX, pp. 408-416) ; *de la Côte-d'Or* (Cour des Comptes de Bourgogne, série B., nos 10066, etc ..) ; *de l'Ain* (Liasses concernant les villes de Châtillon-les-Dombes, Thoissey, Pont-de-Veyle, Bâgé...) ; — 2° des *Archives communales de Lyon* (BB. 219, 228, 238, 260) ; *de Mâcon* (EE. 6) ; de *Bourg* (BB. 136) ; de Montrevel, de Pont-de-Vaux, etc. ; — 3° de *relations imprimées*, en particulier, la *Relation de ce qui s'est passé à Neuville au prix rendu par M. de la Versonnière, le 1er de juin 1670* (Grenoble, 1670) ; la *Relation du Grand Prix rendu à Beaune*, par Courtépée (Dijon 1778) ; le *Mercure galant*, numéro d'avril 1688, pp. 56 et suiv.; — 4° des *Statuts et règlements* des Compagnies de Pont-de-Veyle, Saint-Trivier, Pont-de-Vaux, etc...

Digitized by Google

I

A Monseigneur de Harlay, conseiller du Roi en ses conseils, Intendant de Justice, Police et Finances dans les Provinces de Bourgogne, de Bresse, etc..., à Dijon.

A Bourg-en-Bresse, ce 3 de septembre 1684.

MONSEIGNEUR,

Il est vrai que je ne vous écrivis de plusieurs mois ; mais vous me connaissez assez pour être persuadé que la négligence n'a point de part à mon silence. Pour contenter l'envie que vous me témoignez avoir des nouvelles d'ici, souffrez que je continue à trancher avec vous de l'historiographe et vous mande un détail, aussi ample et aussi exact que je pourrai, des fêtes véritablement rares données en cette ville du 23 au 25 du mois d'août passé.

Vous saurez donc qu'ayant été invités l'an dernier au Prix Général qui fut représenté à Chambéry, Messieurs les chevaliers du royal exercice de l'Arquebuse établi à Bourg se rendirent en Savoie dans le plus bel équipage qui se puisse imaginer. Ils y soutinrent si heureusement la réputation de leur corps et l'honneur de la ville que l'aimable victoire daigna couronner leur mérite. Leurs hôtes les avaient reçus d'une manière très obligeante et avec une politesse incroyable, témoignant par ces marques singulières de distinction de la vive inclination qu'ils avaient pour « leurs anciens compatriotes », comme ils disaient, voulant sans doute rappeler par là les anciens âges où Chambéry et Bourg étaient unis sous le sceptre paternel des Altesses Savoyardes.

La hâte qu'ils avaient de rendre à la Fortune la palme si noblement conquise, en même temps que le zèle qui les anime pour leur pays et pour ses intérêts, faisaient un devoir à nos chevaliers de saisir avec empressement la première occasion de marquer leur reconnaissance à la ville. Dans ce dessein, ils

Digitized by Google

ont fait tous leurs efforts pour rendre dignement le Prix. Après avoir obtenu l'agrément de Son Altesse Sérénissime, Mgr le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, ils ont expédié une lettre circulaire, rédigée en termes fort civils, à Messieurs les Chevaliers des villes circonvoisines, toutefois en prenant garde de ne point contrarier l'effet d'une invitation semblable qui, par suite d'un fâcheux assemblage de circonstances, fut lancée par MM. les arquebusiers de Beaune aux Compagnies de Bourgogne, précisément vers la même époque.Cette rencontre a privé malheureusement notre cité de la visite des Compagnies les plus distinguées de ladite province, telles que celles de Dijon, Auxonne, Louhans, Chagny et Autun, comme aussi de celles de la Franche-Comté, en particulier de Besançon.

Ainsi qu'il s'était fait en semblable occurrence à Chalon, à Mâcon, à Lyon et dans toutes les autres villes (même en celle-ci lorsqu'elle rendit le prix en 1663 et en 1669), le Magistrat résolut .de se montrer généreux. Estimant avec raison qu'en outre de l'honneur résultant de la représentation d'un Prix général, ces sortes de fêtes donnent toujours lieu à un grand concours d'étrangers dont l'assemblée apporte un avantage considérable aux divers commerçants, nos syndics et conseillers accordèrent de bonne grâce à MM. les Chevaliers un présent de cent ducatons et de plus, pour la collation et pour les différents vins d'honneur, une botte d'excellent vin de Chanay (1), revenant à quarante-deux livres : ces cadeaux, ajoutés à la grosse somme de deniers provenant de la boîte de la compagnie et des avances de la plupart de ses membres, facilitèrent beaucoup à nos arquebusiers les moyens de répondre à la magnificence des villes conviées.

La fête commença, le 23 au matin, par l'arrivée de plusieurs compagnies. Celle de la ville de Montluel entra la première par la porte de la Halle. Ces chevaliers, au nombre de douze, parurent en très bel ordre, montés superbement. Leur uniforme est d'un drap d'Abbeville couleur de noisette ; les vestes d'un droguet de soie à fleur de la même couleur; le tout relevé

(1) Village de la rive gauche du Rhône (canton de Seyssel où l'on récolte un vin blanc toujours estimé.

Digitized by Google

par des boutons en or. Leurs chapeaux sont castors bordés d'un galon d'or ; les cocardes de ruban noir uni. Le guidon est carré, aux armes de la ville avec une croix de Savoie et la devise : *In hoc signo vinces*. Deux trompettes les précédaient et des gens de livrée étaient à leur suite. Dès qu'ils furent engagés sur le pont-levis, la garde de la porte présenta les armes, ce pendant que les tambours battant aux champs répondaient aux trompettes qui jouaient la marche particulre de la compagnie. Deux chevaliers de Bourg s'avancèrent alors, en saluant avec l'épée. Pendant les compliments réciproques, les boîtes firent grand tapage, puis, les chevaliers députés encadrant le guidon, le major et le capitaine, conduisirent cette compagnie à son auberge qui se trouva d'être celle de la *Couronne* (ce qui, plus tard, fut reconnu comme une sorte d'augure prophétique du succès que devaient remporter MM. les chevaliers de Montluel).

Ceux de Trévoux arrivèrent peu de temps après, dans un semblable équipage, précédés aussi de trompettes et de deux timbaliers. M. l'abbé Coindre, sacristain de la Collégiale, était parmi les vingt-trois tireurs. La propreté et le bon goût de l'habit uniforme de cette compagnie la faisait briller d'un vif éclat : l'étoffe est d'un camelot biche foncé, doublé de taffetas bleu céleste; les vestes d'un gros de Naples de la même couleur, chamarrées d'un galon de gaze en argent ; les boutons de l'habit de poids, ceux des vestes d'argent ; leurs chapeaux garnis d'un galon mousquetaire et les cocardes d'un ruban bleu uni. Le guidon de cette compagnie est aussi de forme carrée, fait d'un damas bleu brodé en argent, avec les armes de la ville. S'il porte une devise, il est à penser, Monseigneur, que je ne l'aurais pas aperçue, car je n'en trouve point de consignée dans mes papiers. Cette compagnie, qui obtient sans peine le premier rang parmi celles de la principauté des Dombes, fut reçue à la porte de Lyon avec le même cérémonial que la précédente, cérémonial qui fut également observé envers toutes les autres.

Les compagnies de Thoissey et de Châtillon-lez-Dombes débouchèrent vers le même instant à la porte de Bourgmayer, ce qui fit une belle réunion de chevaliers lestement vêtus. Les Châ-

Digitized by Google

tillonnais annoncèrent leur entrée par une éclatante fanfare de quatre trompettes, de deux fifres et de deux hautbois. Pour vous dépeindre la beauté de leur mise, je vous dirai, Monseigneur, que ces chevaliers ont leurs habits d'un camelot écarlate, doublé de buratte blanche, les vestes de basin blanc, les chapeaux bordés d'un galon en argent avec une cocarde blanche. Ceux de Thoisey ne le cèdent en rien pour la richesse du costume : l'uniforme est fait d'un camelot d'Angleterre couleur marron ; les vestes sont d'un gros de Naples de même parure, mais chamarrées d'un large galon et de boutons d'or. Les cocardes des chapeaux, qui sont galonnés d'or, ont une raie blanche sur un fond bleu céleste. Pour les étendards de ces deux compagnies, ils sont également carrés, brodés en or avec les armes de la ville. Il me souvient que celui de Châtillon est parti de gueules et d'azur, à la croix pleine de Savoie, chargée des armes d'Orléans.

Les auberges des trois compagnies que je viens de nommer furent, suivant l'ordre, celles de la *Boule-Rouge*, rue de la Petite-Pomme, de la *Cloche*, au bas de la rue Chèvrerie, et du *Cheval-Blanc*.

Avant midi arrivèrent encore les brigades de Villefranche, Belleville, Beaujeu, Montrevel, Vimy, Bâgé, Foissiat, Châtillon-de-Michaille et Pont-de-Veyle. Elles entrèrent avec les mêmes applaudissements de la foule qui remplissait les rues. Je ne puis vous dire, sans faire trop long, les admirables effets produits par les musiques éclatantes, les étendards brodés et blasonnés, les somptueux costumes de ces chevaliers et de leurs officiers. Contentez-vous, s'il vous plaît, d'apprendre que Messieurs de Pont-de-Veyle ont inscrit sur leur guidon, qui est blanc moiré, avec, d'un côté, les armes de la ville, et, de l'autre, deux arquebuses en sautoir, cette fière et décisive devise : *Ludimus, sed caveat hostis !* Leurs habits sont de drap vert de Saxe, avec parements, revers et collets de drap aurore, relevé d'un petit galon d'argent ; boutons, épaulettes, aiguillettes et pattes d'oie en argent ; devants de vestes et culottes de drap blanc ; vestes sans manches, doublées de serge de Mantes ; bas blancs et cols blancs ; chapeaux unis ; plumes et cocardes blanches. Tous ces chevaliers parcoururent deux à deux les

Digitized by Google

principales rues de la ville et les guidons étaient seuls au troisième rang.

L'après-dîner, les compagnies de Saint-Trivier, de Pont-de-Vaux, de Chalon, de Tournus, de Mâcon, de Lyon et de Chambéry firent successivement leur entrée. Il vous plaira de savoir, Monseigneur, que ces différentes compagnies et surtout les deux dernières furent accueillies par nos Burgiens avec un enthousiasme incroyable. D'abord il faisait vraiment bon voir flotter côte à côte les glorieux étendards des villes-sœurs de Saint-Trivier et de Pont-de-Vaux : le premier, de soie blanche frangée d'or, sur lequel se lisait une devise à la fois modeste et pleine d'espérance : *Parva quidem, sed...*; le second, de damas blanc, avec, d'un côté, les armes de la ville (d'azur avec un croissant d'argent), enveloppées d'un manteau ducal et surmontées de la couronne des Gorrevod, plus, deux arquebuses en sautoir et cette inscription : *Cives et milites*, et, de l'autre, un trophée d'armes avec ces mots : *Hinc vires et tutela regni ;* le tout d'une riche broderie en or, argent et soie, relevée en bosse. Les uniformes ne sont pas moins remarquables que les étendards. Messieurs de Pont-de-Vaux ont une allure très cavalière avec leurs habits écarlate aux doublures et revers de velours noir, aux brandebourgs d'or ; leurs vestes blanches de gros de Naples, galonnées d'or à lame vers les boutonnières ; leurs épaulettes toutes en or avec graine d'épinards ; enfin, leurs chapeaux ornés d'une cocarde blanche en rubans de soie et d'une plume d'autruche qui palpite au-dessus. L'uniforme de Messieurs de Saint-Trivier est un habit en surtout de drap gris-bleu, parements en botte et collets ventre-de-biche, ainsi que la veste et la culotte; boutons d'or sur l'habit et la veste; chapeau uni, plumet blanc et cocarde blanche.

Vous devinez, Monseigneur, que ce n'est point le premier venu qui peut faire les frais des brillants costumes que j'ai pris la liberté de vous décrire comme à un ami de la couleur et du pittoresque. Aussi toutes les compagnies qui parurent ici n'étaient-elles composées que de gentilshommes, d'officiers, de nobles et de bourgeois, à l'exclusion des gens du commun et des artisans. Les officiers, tout en se conformant aux simples chevaliers par la coupe et la couleur des ajustements, se distin-

Digitized by Google

guent néanmoins, les uns, par des habits entièrement galonnés en or, les autres, par des étoffes de soie à fleurs et des vestes brodées, tous, par les bords des chapeaux qui sont de points d'Espagne.

J'arrive à vous parler enfin des brigades étrangères, les plus nombreuses et les plus illustres.

Celles de Tournus, de Chalon et de Mâcon (1), entrèrent d'une même suite par la porte de Bourgmayer. Messieurs de Chalon et de Tournus avaient (à ce qu'on m'a dit), descendu la Saône sur un magnifique navire, véritable caramoussal à la turque qui débarqua sur le port de Mâcon, outre les chevaliers, tout un essaim de jeunes femmes charmantes, gracieusement vêtues en habits de sultanes, et qui étaient les demoiselles et les filles des dits chevaliers.

Messieurs de Mâcon, ravis de la délicate surprise, s'empressèrent à recevoir ces dames avec tout le respect convenable, ce pendant qu'une espèce de brigantin, qui escortait le grand navire, saluait la terre de douze coups de canons et que l'air, ébranlé par cette artillerie, s'harmonisait des sons des violons, des hautbois, des bassons et autres instruments de musique. De Mâcon à Bourg, les chevaliers des trois villes avaient fait route de concert, — ils étaient plus de deux cents, — à cheval et suivis de carrosses, attelés chacun à six chevaux et dans lesquels les dames étaient assises.

(1) Les chevaliers de Chalon portaient un uniforme écarlate avec parements blancs, veste et culotte de buratille blanche galonnées en or avec boutonnières de même ainsi que l'épaulette, la contre-épaulette et la patte d'oie; chapeau uni avec panache à la Henri IV. — Leur guidon était aux armes du Roi avec cette devise: *Armis lilia florent*, d'un côté et, de l'autre, les armes de Chalon (trois cercles d'or sur fond d'azur) avec ces mots : *Urbi non sufficit orbis*, qu'on pourrait traduire — très largement ! — « Ce n'est pas assez d'un seul cercle pour l'orgueil de notre ville ».

L'uniforme des Mâconnais était écarlate; revers et collet de drap bleu; galons, boutonnières, brandebourgs avec franges et pattes d'oie en argent; épaulettes en argent, boutons de même; ceinturon de large peau blanche en baudrier; veste et culotte blanche; chapeau bordé de velours noir; cocarde et plume blanche. — L'ancien guidon, déposé à la cathédrale jusqu'à la Révolution, était violet, aux armes de la ville, brodé en or avec cette devise : *Pro patria mori !*

La brigade de Tournus avait l'habit écarlate avec parements et revers de velours noir, galons et brandebourgs d'or; la veste de satin blanc avec boutonnières en or; culotte écarlate, boutonnières et jarretières en or; épaulettes de même; chapeaux unis, cocarde et plume blanche. — Le guidon était aux armes de la ville, soutenues de deux arquebuses en sautoir et de quatre fleurs de lys.

Digitized by Google

Une couple d'heures après l'arrivée de ces équipages, les trente chevaliers de Lyon défilaient sous l'antique porte de Teynière que l'on désigne également par le nom de leur noble cité. Ils avaient tous fort belle mine avec leurs habits de tous points semblables à ceux de Messieurs de Pont-de-Vaux et de Mâcon, si ce n'est que ces derniers ont leurs revers et leurs collets de drap bleu céleste. L'étendard des Lyonnais, fièrement porté par un officier de grande taille, était de damas cramoisi, brodé d'or et chargé sur le fond d'un lion rampant. La troupe était accompagnée par deux fourgons, couverts de tapis fleurdelisés, et par quatre chevaux de main, richement caparaçonnés.

Tandis que les dits chevaliers faisaient leur cavalcade par la ville et se retiraient au logis du *Lion d'Or*, (lequel leur avait été destiné par une attention gracieuse au nom de leur cité), le bruit se répandit tout à coup que l'on apercevait sur la route du Pont-d'Ain la tête du cortège de Messieurs de Chambéry. Dès cet instant, ce ne furent que cris continus de : « Vive Chambéry ! », détonations de boîtes, carillons des cloches, parmi lesquelles le bourdon du beffroi faisait sa partie avec sa grosse voix, facilement reconnaissable dans le concert des applaudissements, des acclamations, des mélodies jouées par les musiques de la ville. A dire le vrai, nos Savoyards méritaient cet empressement extraordinaire par la galanterie de leur tenue martiale. Rien qu'à leur abord, il était aisé de reconnaître qu'ils n'ont aucunement usurpé leur réputation de plus adroits tireurs de toute l'Europe. Outre son capitaine, ses timbaliers et ses trompettes, leur compagnie se composait d'une quarantaine de chevaliers, tous agréablement vêtus d'un uniforme écarlate, doublé de vert, boutonnières à franges, vestes et culottes blanches, épaulettes en or, épées avec ceintures en taffetas vert, des bottes, enfin la housse et la cape vertes, à l'anglaise, avec une bordure en or large d'un pouce. L'un d'eux portait au bout d'une hampe rouge un étendard de même couleur, surmonté d'une cravate bleue et de deux glands : sur l'un des côtés se trouvaient peintes les armes de Savoie et des Chevaliers-Tireurs accolées, avec deux lions pour supports, le tout se détachant sur un trophée de drapeaux. Deux

Digitized by Google

grands carrosses, dans lesquels étaient des dames et des demoiselles, remarquables par leur beauté et leur mise élégante, terminaient pompeusement la marche. L'une des particularités de cette compagnie étant que les « rois », vainqueurs aux tirs annuels du « Papegai », reçoivent leur couronne des mains d'une demoiselle, le « roi » de l'année avait prié sa « reine » d'être du voyage. Le logis destiné aux Savoyards et à leurs compagnes était le plus vaste et le plus propre de Bourg : l'*Écu de France*, dans la rue Notre-Dame.

A peine y étaient-ils descendus que M. de la Tapie, lieutenant au gouverneur de Bourg et capitaine de notre compagnie, alla leur offrir le vin de présent : politesse qu'il renouvela envers chacune des autres corporations. MM. Pierre Jacquet, avocat, Claude-Melchior Midan, procureur, élus syndics à la fin de l'année précédente, envoyèrent de leur côté le vin de la ville. La chaleur demandait qu'on laissât à un si grand nombre d'hôtes de qualité le temps de se rafraîchir, mais l'impatience généreuse des Burgiens porta les principaux d'entre eux à ne point différer leurs visites. Notre musique alla saluer toutes les compagnies à leurs logis et celles-ci rendirent le salut par leurs instruments. On entendait dès lors partout le son des trompettes, des fifres, des violons, des tambours et autres instruments qui sont capables d'inspirer la cordialité et l'humeur guerrière.

A l'entrée de la nuit, M. de Choin, notre gouverneur, donna un repas également délicat et somptueux à tous les capitaines des compagnies ; la noblesse de la ville et les personnes de distinction y furent invitées. L'hôtel et ses jardins furent éclairés d'une multitude infinie de lampions, et des illuminations, rangées en compartiments sur les remparts et le bastion de la Halle, représentèrent tous les ornements d'un parterre magnifique, au-dessus duquel brillaient certains feux et artifices, dignes du goût décidé pour le beau de celui qui avait ordonné cet agrément.

De leur côté, Messieurs de Bourg avaient eu l'attention de placer des lanternes, qu'on tint allumées une bonne partie de la nuit, dans les principaux carrefours et dans les avenues de la Halle.

Digitized by Google

Enfin, vers les neuf heures, des soldats du vieux régiment de Champagne, qui avait pris depuis quelques jours ses étapes dans nos murs, organisèrent une promenade éclairée par le moyen de divers flambeaux de cire, de falots et de torches. Ce divertissement, qui se fit aux sons d'une symphonie militaire fort entraînante, fut extrêmement goûté de tout le monde. Rien de plus fantastique, en effet, et de plus martial que le défilé en musique de tant de beaux hommes dans les rues toutes pleines d'une foule joyeuse et bourdonnante. La lune éclairait vaguement le faîte des maisons, tandis que dans l'ombre épaisse, projetée par les auvents et par les pignons des toits, les visages et les uniformes blancs des soldats apparaissaient par moments rougis et comme ensanglantés par la lueur vacillante des torches de résine.

Voilà comment se passa la première journée des fêtes. Il ne tiendra pas à moi, Monseigneur, que vous ne receviez le détail des autres journées ; je pense toutefois qu'il est bon que j'accorde auparavant un peu de repos à ma plume...

II

A Bourg, ce 10 de septembre 1684.

MONSEIGNEUR,

Je ne saurais raisonnablement vous faire attendre plus longtemps la suite de la relation que j'avais commencé de vous donner et à propos de laquelle vous avez eu la bonté de me marquer votre impatience. Il est vrai que les particularités en sont assez singulières pour mériter votre curiosité.

Le dimanche, vingt-quatrième jour du mois d'août, dans la matinée, les chevaliers des différentes villes commencèrent de se visiter en cérémonie. A mon humble sentiment, ce n'est pas le côté le moins original de cette institution de l'Arquebuse que ces échanges de politesses et cet esprit d'émulation et de confraternité, qu'elle fait régner non seulement parmi les che-

Digitized by Google

valiers d'un même pays, mais encore parmi ceux que séparent les barrières de la nationalité.

Les officiers avaient été priés de se rendre à l'hôtel de ville pour décider de l'ordre de la marche. Comme il ne s'éleva aucune contestation, les rangs furent arrêtés en faveur de la compagnie étrangère de Chambéry, puis, des compagnies du Lyonnais des Dombes, de la Bourgogne et enfin de la Bresse, par ordre de leur ancienneté, celle de Bourg venant la dernière comme rendant le prix. Pour le tir, on fut unanimement d'avis de suivre les règles qui avaient été fixées à celui de Lyon en 1681 et qui avaient été également observées à Chambéry. La mise devait être de deux louis d'or par tireur ; tous les calibres d'armes, arquebuses et fusils, virolés ou non virolés, furent admis au-dessus de douze balles à la livre.On devait tirer à la distance de cent soixante pas (à deux pieds et demi de roi pour le pas), sur deux cibles de mêmes rang, largeur et hauteur, chacune de trois pieds de roi, avec un noir de huit pouces. Pour les volées, les chevaliers reçurent quatre chevilles, revêtues de leurs noms et surnoms et du nom de leur ville. Nul ne pouvait plus se faire inscrire au bureau, passé deux heures de relevée.

La visite des armes eut lieu sans aucun délai : celles qui furent trouvées conformes aux conditions prescrites furent scellées d'un cachet en cire rouge au chiffre de la compagnie de Bourg.

Cela fait, les mandeurs nommés par la ville, avec les sergents de l'Arquebuse, au nombre d'une douzaine en tout, se mirent à parcourir les rues avec les tambours pour avertir les compagnies de se tenir prêtes à marcher. A mesure qu'ils passaient dans les différents quartiers, la jeunesse qui est ici fort bien faite et aussi aguerrie qu'en aucun autre lieu du royaume, se réunissait sur les places en différents groupes : Clercs de la Basoche, Enfants de Ville et autres joyeux confrères, tous proprement vêtus et la plupart avec les rubans de la cravate et du chapeau aux couleurs de Bourg, sable et sinople (noir et vert).

Comme ils achevaient de se rassembler, on vit tout à coup déboucher par la rue d'Espagne deux magnifiques corps de

Digitized by Google

troupes, formés chacun d'une trentaine d'hommes ou de jeunes gens appartenant aux meilleures familles de la Bresse.

Le premier était composé de jeunes bourgeois de seize à vingt-cinq ans, habillés en Cent-Suisses, d'un uniforme de camelot écarlate, chargé sur toutes les tailles de rubans de soie rouge et blanche ; ils avaient la fraise, le plumet, la hallebarde ou la pomme d'argent, en un mot, tout l'ajustement à la suisse. Le fils de M. de la Tapie, vêtu à la française (selon l'ordonnance de M. de Louvois aux officiers des Cent-Suisses de la garde ordinaire de Sa Majesté), autrement dit d'un uniforme bleu galonné en or sur les coutures s'avançait fièrement à la tête de cette troupe.

L'élite de la noblesse avait elle-même constitué un escadron de cavalerie. Rien de plus gracieux et de meilleur goût que l'équipement particulier de ce corps : habits de drap gris cendré, avec collets de velours noir tressés en argent sur les bords ; vestes rouges galonnées en plein de galons à la mousquetaire ; chapeaux bordés d'argent avec plumets blancs ; botte à l'anglaise avec les éperons de cuivre ; enfin les pistolets garnis de même et l'épée d'argent avec dragonne or et soie. Les chevaux, venus pour la plupart des fameux haras de Pont-de-Vaux, étaient tous de belle race ; leurs crins, nattés d'un cordonnet en soie rouge, se terminaient sur l'encolure par une grosse houppe ; les bridons étaient rouges, s'appareillant aux housses et aux chaperons qui se trouvaient d'écarlate brodée d'argent. M. le comte de Montrevel, gentilhomme de très noble origine, caracolait au devant de l'escadron. Lui-même était habillé d'un merveilleux uniforme de drap céleste, rehaussé de brandebourgs avec un gland d'or à la pointe de chaque brandebourg. Un sabre, monté en argent et garni de pierreries, pendait à son côté. Bref, de la bottine à l'écharpe et de l'écharpe aux plumes du chapeau en points d'Espagne, tout dans la mise du commandant répondait à sa magnificence.

J'allais omettre de noter que, tandis que les Cent-Suisses marchaient précédés de deux hautbois et d'autant de cors de chasse, un timbalier, ayant ses timbales garnies de tabliers en velours cramoisi aux armes de la ville, et deux trompettes,

Digitized by Google

vêtus de rouge, chevauchaient en tête de la cavalerie des nobles.

Ai-je besoin de vous dire, Monseigneur, qu'un saisissement extraordinaire s'empara de toute la société, des dames en particulier qui garnissaient les fenêtres, et du simple populaire qui grouillait dans les rues, à l'apparition de ces deux corps de troupes? Aussitôt s'élevèrent de toutes parts des cris infinis, des acclamations enthousiastes ; bien plus, mouchoirs, girandoles en papier, bouquets de fleurs tombèrent drus comme grêle sur les hommes et sur les chevaux, lorsqu'ils prirent leurs positions le long de la rue Notre-Dame.

Ce pendant Messieurs les chevaliers de Bourg étaient allés prendre leur enseigne chez leur porte-guidon, M. Gallet ; de là, ils s'étaient rendus au logis du capitaine qu'ils saluèrent par une décharge générale de leur mousqueterie.

M. de la Tapie, étant sorti de sa maison, la pique à la main, alla d'abord ramasser les chevaliers étrangers, lesquels se dirigèrent à sa suite vers la place de la Halle.

Il y eut un moment d'attente, puis, lorsque onze heures sonnèrent, toutes les compagnies se mirent en branle pour aller entendre la messe du Saint-Esprit à l'église paroissiale et collégiale de Notre-Dame. Chacune d'entre elles se distinguant de ses voisines par un peu de distance, elles passèrent entre les deux haies formées par les Cent-Suisses et la cavalerie de la noblesse.

La marche pompeuse de tant de beaux hommes, l'appareil militaire des étendards claquant au vent, la variété et la richesse des uniformes, les agréments de la symphonie mêlée aux sonneries des cloches, formaient un ensemble admirable qui ravissait d'aise tous les spectateurs.

Une garde, fournie par le régiment de Champagne, défendit l'entrée de l'église à l'affluence des visiteurs. Seules, quelques dames eurent la faveur d'être placées dans les chapelles latérales avant que les portes de la nef ne fussent ouvertes aux confréries, aux corps de troupes et aux compagnies de l'Arquebuse. Les chevaliers firent leur entrée solennelle, l'épée nue au poignet, le chapeau sur la tête, au bruit des orgues et des fanfares.

Digitized by Google

La messe fut dite par M. le chanoine Bruchet, aumônier des Arquebusiers de Bourg, assisté dans le chœur par les aumôniers et autres ecclésiastiques, membres actifs des diverses brigades. Pendant le saint sacrifice, l'on chanta un très beau motet en musique, ensuite, la prière pour le Roi en faux-bourdon. Et chacun se retira édifié de l'attitude pieuse de tous les assistants et du recueillement qui n'avait cessé de régner durant toute la cérémonie.

De la collation qui fut offerte par M. de la Tapie aux gentilshommes, aux officiers du régiment de Champagne et aux capitaines de l'Arquebuse, je ne vous dirai rien, Monseigneur, pour la raison que je n'eus pas l'honneur d'y être convié. Assurez-vous pourtant que les choses se passèrent d'une manière toute différente de ce « repas ridicule » que M. Despréaux nous a si plaisamment décrit dans ses *Satires*.

A quatre heures de relevée, nos arquebusiers vinrent se ranger une seconde fois devant l'hôtel de ville pour aller de là tirer les coups d'honneur qui annoncent d'ordinaire l'ouverture du Grand-Prix. Un peuple infini, qui était accouru de toutes les parties de la Bresse et des provinces limitrophes, occupait la place, les rues avoisinantes, la Halle elle-même, ce monument grandiose qui fait à juste titre, depuis trois siècles et plus, l'orgueil des citoyens de Bourg. La rue de Notre-Dame et celle de Crève-Cœur par lesquelles devait passer le cortège étaient sablées, jonchées de rameaux verts et de fleurs, parées enfin, à droite et à gauche, de tapisseries et de cuirs de Cordoue que les habitants de tout état avaient fournis à l'envi.

Lorsque les compagnies eurent achevé leur défilé devant la maison commune, MM. les syndics, drapés en leurs robes violettes, puis Messieurs les Douze et Messieurs les Vingt-Quatre, accompagnés des sergents de la ville (ceux-ci vêtus de manteaux noirs par dessus leurs justaucorps verts et armés à l'accoutumée de longues pertuisanes luisantes), se mirent à la suite de nos chevaliers. Tous en corps se dirigèrent aussitôt du côté de la place des Lices, vers l'hôtel de M. le comte d'Entremonts et de Montbel, marquis de Montelier, de Saint-Maurice et de Saint-André, lieutenant-général de Sa Majesté en ses provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gex.

Digitized by Google

Arrivés là, les tireurs firent avec ensemble un grand feu qui fut suivi par une violente décharge des canons placés sur le bastion de Montrevel. Les magistrats eurent l'honneur de complimenter chez lui M. le lieutenant de roi ; après quoi, le comte ayant agréé de faire l'ouverture du Prix, le cortège se remit en marche. Il était précédé par une petite troupe d'arquebusiers entourant la « cage », c'est-à-dire le buffet à claire-voie où étaient déposés la vaisselle d'argent et les autres prix destinés aux vainqueurs. En dernière ligne, s'avançait un bon parti de gentilshommes, pompeuse escorte qui conduisit M. d'Entremonts jusqu'à l'endroit préparé pour l'ouverture du Grand-Prix.

Cet endroit s'appelait jadis « les Blancheries » ; il avait été donné par le comte de Bresse, Philippe, aux arbalétriers qui vivaient de ce temps-là, c'est-à-dire vers la fin de l'avant-dernier siècle. Joignant d'un côté les fossés de la ville, d'un autre, la Reyssouze, d'un troisième, un grand étang qui somnole au levant de l'église et enfin, le bastion Montrevel sur le quatrième côté qui est celui par lequel on y accède, le Jardin de l'Exercice, réservé pour le tir, forme un grand espace beaucoup plus long que large.

A l'entrée, on avait élevé un arc de triomphe d'ordre dorique, couronné d'un large fronton, le tout en planches, mais si adroitement ajustées et peintes de manière si naturelle, qu'on aurait pu croire que le ciseau d'un artiste y avait travaillé. Tout au sommet de ce curieux édifice, flottait un immense drapeau fleurdelisé, encadré de deux autres, l'un aux armes de la province de Bresse et le second, qui était l'étendard particulier de la compagnie de Bourg, aux armes de la ville et de l'Arquebuse. Ce dernier portait d'ailleurs, inscrites en lettres d'or, deux fières devises : d'un côté, *Juvat hinc sperare triumphos*, et sur l'autre face, au-dessous d'un aigle fixant le soleil, *Per ardua recte ad lumen !*

Le monument triomphal était revêtu de branchages et de verdure : on en avait fait une sorte de voûte, ornée çà et là de tableaux étranges, de casques et de trophées d'armes, d'emblèmes avec les chiffres du roi entrelacés de lauriers.

L'avenue qui y conduisait se trouvait bordée à droite et à

Digitized by Google

gauche de boutiques, décorées de peintures plus ou moins naïves. Là se tenaient plusieurs marchands qui vendaient toutes sortes de confitures et de liqueurs. Quantité de lustres étaient suspendus à des banderoles soutenues par des bigues qui, bien alignées sur les bords de l'allée, formaient une perspective admirable.

A peine M. le comte d'Entremonts fut-il parvenu à la hauteur de cette « rue des merveilles », (ainsi qu'il daigna la baptiser lui-même avec une bienveillance et un à-propos dignes d'un si parfait honnête homme), qu'il eut la surprise de se voir salué par deux groupes de bergers et de bergères qu'on eût dit venus tout exprès des bords enchanteurs du Lignon. Ces pasteurs et leurs gracieuses compagnes, choisis entre ce que la jeunesse de ce pays a de plus beau et de mieux fait, vêtus de robes ou d'habits d'une soie blanche dont la pâleur était délicatement rehaussée de fleurs et de rubans couleur de rose, tenaient en leurs mains des houlettes peintes et dorées. Les bergères portaient encore de petites corbeilles fort propres, remplies de fleurettes des champs. Elles présentèrent au comte leurs hommages innocents sous le symbole de ces trésors de Zéphyr et de Flore qu'elles répandirent à ses pieds en parterre embaumé.

Un peu après, six jeunes filles, habillées d'étoffes superbes, avec tabliers de soie et coiffes de dentelle suivant la mode bressane, s'avancèrent pour faire la révérence au lieutenant de Sa Majesté. Comme il en voulut bien en faire la remarque par manière de flatterie en réponse à leur compliment, « la mise originale de ces paysannes était encore relevée par leurs grâces et leurs charmes naturels ».

En dehors de l'arc de triomphe sous lequel le cortège passa tout entier, s'étaient alignés, d'un côté, une compagnie du régiment de Champagne et, de l'autre, le corps des Cent-Suisses qui ne manquèrent pas de saluer de leurs hallebardes avec une assurance également noble et modeste.

A l'intérieur du Jardin, on avait dressé deux buttes pour planter la cible, à chaque bout de l'espace mesuré pour le tir et qu'on appelle « le pas », à moins qu'on ne veuille désigner par ce nom la ligne même sur laquelle on décharge les armes.

Digitized by Google

Sur le flanc droit, on avait bâti onze loges, chacune composée d'une grand salle et d'une chambre, couvertes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'une agréable verdure. A l'opposé, régnaient onze autres loges de structure semblable. Seuls, les portiques variaient entre eux : tantôt ils étaient ronds et embellis de globes ou de couronnes, tantôt ils étaient en forme d'aiguilles ou de pyramides qui composaient un agrément surprenant. Au surplus, toutes les loges étaient également aménagées pour recevoir Messieurs les chevaliers invités au Prix, sauf les deux dernières, plus vastes, dont l'une devait former le séjour des chevaliers de Bourg et l'autre,décorée au dedans d'un brocart blanc à franges d'or, était réservée à nos syndics, aux étrangers de distinction et aux notables de la ville.

Lors donc que le cortège fut arrivé à sa destination, les capitaines des compagnies bressanes conduisirent M. le comte d'Entremonts au « pas » pour faire l'ouverture solennelle du Prix.

Une brusque décharge des canons du bastion Montrevel ayant donné le signal, M. le lieutenant de roi épaula son arme et tira le premier coup, en l'honneur des dames. Ce fut aussitôt, dans le Jardin et au dehors,une clameur si générale et si intense qu'on n'aurait point entendu Dieu tonner. Cymbales, tambours, trompettes, hautbois, bassons, clarinettes, fifres et autres intruments de guerre et de joie, mêlés aux cris continuels de « Vive le Roi ! » et au ronflement des pièces de canon, faisaient un tel tintamarre que les spectateurs en éprouvèrent une sorte d'effroi adouci cependant par la plus agréable surprise.

Lorsque le calme fut un peu rétabli, le colonel du régiment de Champagne et M. le premier syndic Jacquet s'avancèrent au « pas » et tirèrent en même temps, le premier, sur la cible qui était du côté du bastion, et le second, sur la cible posée vers l'étang. Le syndic fit un coup au noir qui fut accueilli par les applaudissemets des spectateurs et de nouvelles démonstrations d'allégresse.

Cela fait, et le jour étant sur son déclin, le tir général fut renvoyé au lendemain. En rentrant en ville, les chevaliers

Digitized by Google

se virent maintes fois arrêtés par nos bourgeois qui, le verre d'une main et une bouteille remplie de vin dans l'autre, leur offraient cordialement à boire. Cette politesse était du reste d'autant mieux à propos que la fumée de a poudre, les cris sans fin de : « Vive le Roi ! » et surtout les rayons brûlants du soleil avaient desséché toutes les gorges.

La nuit venue, la ville s'éclaira d'une quantité prodigieuse de chandelles et de lampions, au milieu desquels on voyait de ci de là des tableaux peints : et c'était tantôt la représentation d'une grenade, prête à éclater, avec ces mots : *Nul ne m'approche sans danger !* et, tantôt un Amour tenant deux couronnes de myrte et de laurier, *Ambit utramque*, ou encore d'autres inscriptions et figures, toutes ingénieuses et convenables au sujet. L'illumination de l'hôtel de ville et surtout celle de l'église Notre-Dame furent des mieux entendues ; le clocher de la cathédrale, les balustres de ses hautes galeries étaient éclairés de mille pots-à-feu qui prêtaient quelque chose de la transparence et de la pureté brillante du cristal à ce remarquable morceau d'architecture.

Le Magistrat n'avait pas d'ailleurs consacré uniquement ses soins aux lumières et au plaisir des yeux ; il avait également ordonné des distributions de nourriture au peuple. On avait élevé devant la façade de la maison commune deux édicules en forme d'arcs triomphants : l'un d'eux était chargé de dauphins, l'autre était surmonté de deux cignes. Or, du bec de ces oiseaux, comme des naseaux des dauphins,coulaient pour la plus grande joie du populaire, des fontaines de vin blanc et de vin rouge, où chacun pouvait venir s'approvisionner. Durant une couple d'heures, ce fut au milieu des exclamations narquoises, des plaisanteries et des éclats de rire, une interminable procession de petites gens, munies à qui mieux mieux de verres et de bouteilles, — c'étaient sans doute les moins confiants ou les plus pressés, — de jattes en cuivre et de brocs d'étain, — c'étaient peut-être les vrais sages !

Sur les huit heures, M. de la Tapie, capitaine de l'Arquebuse, eut encore une table de cinquante couverts pour les dames, les officiers et autres personnes de qualité.

A la suite du souper, deux bonnes douzaines de flûtes et de

Digitized by Google

voix, de violons et de clarinettes, qui s'accordaient parfaitement, s'étant fait entendre par les ordres du maître de la maison, on fit un grand cercle autour de la salle ; la table et les services furent promptement emportés et, sans retard, M. le comte d'Entremonts commença le bal avec une demoiselle qui avait tous les agréments de la beauté et de grands avantages à la danse. Dans l'intervalle des différents ballets et des rigodons, les valets de M. le capitaine servirent aux invités une profusion de limonade et de liqueurs avec des oranges de Portugal, des citrons et toutes sortes de confitures.

Les coqs saluaient déjà « l'Aurore aux doigts de rose », comme disent les poètes, que ce divertissement se continuait encore.

Sur ce bonsoir ou plutôt sur ce bonjour, souffrez, Monseigneur, que je prenne à mon tour congé de vous jusques au revoir, je veux dire : jusques au plus prochain paquet.

III

A Bourg, ce 17e jour de septembre.

Monseigneur,

La troisième et dernière journée du Grand Prix de l'Arquebuse ne fut ni moins animée, ni moins brillante que les deux autres.

Dès huit heures du matin, les compagnies vinrent au son de leurs musiques prendre possession de leurs loges. A leur entrée dans le Jardin de l'Exercice, MM. les officiers et chevaliers de Bourg, rangés en bataille sous leur étendard, faisaient le salut des armes aux arrivants et le recevaient d'eux.

Il restait donc à voir qui remporterait le prix. La lutte se prolongea toute la matinée du 2 août et la plus grande partie de l'après-dîner.

Afin de ne point perdre de temps, les chevaliers-tireurs eurent l'adresse de se faire apporter à manger dans le camp et

Digitized by Google

au plaisir du tir ils ajoutèrent ainsi celui de la table. La compagnie de Bourg avait d'ailleurs pris soin d'envoyer tout le vin nécessaire et de la meilleure qualité. De leur côté, MM. les syndics eurent la politesse de visiter nos hôtes, matin et soir, et de leur offrir leurs services. Sur leur ordre, des serviteurs apportèrent à chaque loge des pâtés de venaison, des jambons de Mayence et tout ce qu'on put trouver de plus capable de réveiller l'appétit des « joueurs ».

Sous ces tentes, où elles étaient reçues le plus galamment du monde, les dames avaient une grâce admirable, et c'étaient comme autant d'astres qui brillaient parmi la verdure et les tapisseries. Dans certaines loges, les violons, dans d'autres, les hautbois, ici les thuorbes, là les cromornes, ailleurs encore les musettes, flûtes douces, clarinettes et vielles bressanes, poussaient des airs champêtres sur lesquels dansaient avec animation des bergers et des bergères, vêtus à la rustique de toile fine et couronnés d'œillets et de giroflées, de jasmins et de roses. Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de noter après cela que, tandis qu'elles séjournaient au camp, les brigades ne laissaient point de songer à leurs devoirs militaires : c'est ainsi qu'un de leurs chevaliers, flamberge au vent, gardait chaque étendard sur le seuil même de chacune des loges.

Vers dix heures, au plus fort de la rivalité entre les tireurs, qui se succédaient au « pas » suivant l'ordre établi la veille, le Jardin fut subitement envahi par vingt-quatre seigneurs, habillés de velours blanc et enrubannés des pieds à la tête. Armés de lances et de boucliers, ils étaient précédés de conques marines qui jouaient les airs les plus discordants. Cette troupe venait avertir Messieurs les chevaliers de se tenir prêts à rendre leurs devoirs à Sa Majesté le roi de Siam. L'annonce fut accueillie naturellement par une tempête d'acclamations et de rires de la part des dames et des nombreux chevaliers qui ne prenaient aucune part au tir.

Peu d'instants avant midi, comme les majors avec les tambours et les fifres venaient de partir pour l'hôtel de ville, suivis des marqueurs qui avaient mission d'y déposer les cibles dans un local fermant à clef, soudainement un personnage étrange,

Digitized by Google

vêtu à la mode orientale et monté sur un char de triomphe, se présenta vers l'entrée du camp. Il était escorté par des gardes aux livrées superbes, armés de grandes hallebardes, fort propres et fort reluisantes.

Il se fit incontinent présenter M. de la Tapie et les autres capitaines de l'Arquebuse, auxquels il daigna faire savoir par son drogman qu'ayant appris les merveilles de la vie du grand Empereur des Français, il avait quitté son propre royaume pour lui adresser ses humbles hommages et qu'il regrettait de n'être point encore parvenu au château de Versailles, surtout en ce jour qui se trouvait d'être celui de la fête de Sa Majesté. M. de la Tapie répondit au nom de tous que le Roi de France, généreux et magnanime, ne manquerait point de chérir lui-même l'amitié d'un monarque venu, pour le saluer, d'un pays si lointain. A ce moment, la marquise de Saint-Sorlin étant entrée dans le Jardin de l'Exercice, le souverain exotique, frappé sans doute par la distinction et la beauté de cette dame, s'enhardit jusqu'à lui jeter son mouchoir et à lui faire déclarer par l'interprète qu'il l'estimait assez pour la recevoir dans sa cour ; il faut avouer toutefois que cette politesse parut enchanter médiocrement Mme la marquise.

Là-dessus, Sa Majesté siamoise fit le tour des vingt-deux loges au-devant desquelles on lui présenta force confitures et du vin qu'elle reçut avec la gravité d'un roi qui ne se fait voir que rarement à ses peuples. Quand on l'eut bien régalé, l'on ordonna à la jeunesse de lui rendre les honneurs convenables. Les jeunes gens, prompts à obéir, montèrent aussitôt, qui sur de petits chars, qui sur des chevaux, et, vêtus de grandes vestes de brocart à la façon des Arméniens, portant les uns le turban à la mode des mamamouchis, les autres, des bonnets pointus comme ceux des Persans, ils reconduisirent le monarque asiatique en triomphe parmi les rues et les places de la ville. Le cortège vint à passer devant le collège des Pères Jésuites du quartier des Verchères, où les écoliers qui étaient aux fenêtres criaient d'une voix continue : « Vive, Vive le Roi de Siam ! », tant et si bien que celui-ci pria qu'on leur donnât congé. Les Révérends Pères lui accordèrent cette grâce de manière très civile. De là le souverain se rendit pour la collation au logis du

Digitized by Google

Raisin ; ce qui laissa soupçonner que cette Majesté était empruntée, et même que MM. les chevaliers de Mâcon se trouvaient d'avoir pénétré fort avant dans sa connaissance.

A propos de cette hôtellerie du *Raisin*, qui est en réputation par toute la Bresse, j'ai ouï dire, Monseigneur, qu'un certain nombre de bons vivants, accourus des rives plantureuses de la Saône, y avaient établi leur bivouac. Ces « frères fredons » n'avaient-ils pas formé l'entreprise de s'associer pour faire bonne chère tout le temps que durerait le prix? Dans ce louable dessein, chacun d'eux déposa dix louis d'or dans une bourse commune qui fut confiée au plus âgé de la bande, afin de répondre dignement à la dépense. L'entrepreneur de leurs repas devait, selon ce qui fut porté dans son rollet, fournir toutes sortes de gibiers et de poissons sans pouvoir y faire entrer aucune viande de boucherie, pas même dans un ragoût. Aux grenouilles de nos fossés, ils avaient fait serment de laisser toute l'eau, gardant tout le vin pour eux, pourvu qu'il fût bon. Au lieu que les compagnies de l'Arquebuse n'avaient qu'un étendard, ceux-ci en avaient deux, un blanc, de fine étoffe de Gravelle pour le matin, et l'autre de taffetas vermeil de la manufacture de Machuraz (1), pour le soir : lesquels étendards passaient de mains en mains, parce que cette compagnie était anarchique. Ils brisaient bouteilles et verres, vides s'entend, et ne dormaient jamais plus de quatre heures, à cause de l'aversion qu'ils avaient contre l'oisiveté. Au second jour, il fallut renouveler le fond tant on y allait vite.

Ne pensez pas, Monseigneur, sur la foi de ces exemples de Bourguignons salés, que tous nos hôtes en usaient de même. Il fallait bien que Messieurs les chevaliers conservassent la gravité qui convient à des gens qui ont besoin d'ajuster avec adresse et de ne perdre ni la lunette ni le point de mire. Au fait, la plupart se montrèrent, l'après-dîner, si habiles que les derniers prix furent enlevés de la manière la plus gaillarde. A chaque coup au noir, Messieurs de Bourg ne manquaient jamais d'envoyer deux députés, précédés de leur musique, pour complimenter la compagnie et le tireur qui l'avaient fait.

(1) Crus situés dans les communes de Saint-Martin-du-Mont et d'Artemare (Ain).

Digitized by Google

Les autres brigades en usaient de même, et rien n'était plus charmant que cette rivalité de politesse et de bienveillance par laquelle les chevaliers se signalèrent pendant toute la durée des fêtes. J'ajoute que le cérémonial dont je viens de parler fut observé pour la première fois envers la compagnie de Pont-de-Vaux. Au surplus, les tambours battaient la chamade pour les coups au noir et des bans lorsqu'il fallait réunir les arbitres sur les coups à décider.

Le tir achevé vers les cinq heures, l'on procéda dans la grand salle de l'hôtel de ville à la levée des échantillons. MM. les syndics et les conseillers assistaient à cette cérémonie. L'ordre des prix, des coups de noir et des entremises une fois arrêté, sans retard le capitaine de Bourg fit battre la générale pour avertir MM. les officiers et chevaliers de se rendre en armes sur la place de la Halle et dans la rue Notre-Dame. Seuls, les officiers députés se détachèrent alors des groupes et pénétrèrent dans l'hôtel de ville afin d'y signer au registre le procès-verbal des différentes récompenses obtenues par les compagnies : sept seulement y eurent quelque part. Le bonheur de celle de Montluel voulut qu'elle remportât le premier prix.

On vint donc tirer des rangs le vainqueur, M. Laurens, lequel s'avança jusqu'au perron de l'hôtel de ville où l'attendaient M. le comte d'Entremonts, le Magistrat de Bourg et tous les officiers de l'Arquebuse.

Les caisses battirent un ban, les trompettes et les musiques jouèrent, puis, M. le lieutenant de roi proclama le nom du nouveau « Grand-Maître », lui mit sur la tête une couronne de lauriers et enfin daigna suspendre lui-même à sa boutonnière une médaille d'or. Cette médaille, la plus honorable récompense, de toutes celles du concours, portait sur l'une de ses faces l'effigie du roi Louis-le-Grand et au revers les armes de notre cité.

A la suite du procès-verbal du tir, M. Laurens et les officiers de Montluel signèrent une promesse solennelle de rendre le prix dans les trois ans suivant l'usage, et s'il y avait guerre, dès la première année après la paix, réservé toutefois le bon plaisir de Mgr le prince de Condé, notre gouverneur.

Digitized by Google

A ce moment, le victorieux descendit de l'hôtel de ville, escorté des officiers de Montluel et de Bourg, et parut sur la place comme un nouveau César avec un air de dignité qui lui seyait d'autant mieux qu'il est naturellement un fort bel homme. A son aspect on battit des mains; mille cris de joie et de félicitation s'élevèrent ; une décharge des canons retentit encore, puis, un carrosse se présenta dans lequel M. Laurens monta comme sur un char de triomphe et il fut reconduit à son auberge parmi les acclamations redoublées et les témoignages d'allégresse dont il y a peu d'exemples : le grand-maître y fut si sensible qu'il s'attendrit, paraît-il, jusqu'aux larmes.

M. de la Tapie, assisté de Messieurs les chevaliers de Bourg, régala une dernière fois toute l'assemblée avec une magnificence d'une propreté sans pareille. Ce festin général fut donné en l'honneur de M. le comte d'Entremonts, dans la grand salle du couvent des Jacobins. Tous les chevaliers, les officiers supérieurs du régiment de Champagne (qui avait été d'un si grand secours pour faire régner un ordre parfait durant les fêtes), MM. du bailliage présidial et du Corps de ville, MM. du Chapitre qui avaient député trois chanoines, plusieurs gentilshommes de Bresse et quelques-uns des notables de Bourg y avaient été priés.

Le porche du couvent, les terrasses et une bonne partie des jardins étaient éclairés comme en plein jour : en effet, quarante girandoles de cire blanche garnissaient les lustres suspendus à la voûte de la salle et, à l'extérieur, dissimulés le long des moulures et des corniches des bâtiments, ou bien dans les haies des ifs et parmi les branches des arbres, brillaient des centaines de lampions.

Sur les huit heures, on commença de servir un ambigu délicat, dressé par les traiteurs les plus réputés de la ville. Les tables se trouvaient chargées d'un nombre de plats vraiment prodigieux, outre les hors-d'œuvre. Le goût du service parut singulier dans la beauté de l'arrangement, la saveur des ragoûts et la délicatesse des compotes. Vous pensez, Monseigneur, si nos hôtes firent grandement honneur à nos carpes, de longtemps appréciées, et à nos poulardes, plus fameuses encore.

MM. les officiers de Bourg avec leur aumônier, le « roi » et

Digitized by Google

« l'empereur » en exercice, prirent seuls place à la table, les simples chevaliers se tenant dispersés tout autour pour veiller à la promptitude et à l'honnêteté du service.

Lorsque le repas fut assez avancé, M. d'Entremonts fit ouvrir les portes pour donner au public la satisfaction de voir la décoration de la table et d'ouïr les agréables symphonies que ne cessaient de faire entendre les instruments des diverses brigades.

La première santé portée par M. le comte, fut celle du Roi dont c'était la fête. Chacun, debout et découvert, y répondit par des cris chaleureux de : « Vive le Roi ! » On but ensuite en l'honneur de Mgr le Dauphin, de Mgr le prince de Condé et des sociétés de l'Arquebuse. Je vous laisse à penser, Monseigneur, quel nombre infini de verres furent cassés à cette occasion.

Au lever du festin, toute la compagnie se rendit, à la lueur des torches, sur le terre-plein du bastion de Bourgneuf. Là, M. d'Entremonts ayant agréé qu'on mît le feu à l'artifice savamment préparé par un maître bombardier de Lyon, à l'instant une caisse de fusées partit. C'était vraiment le cas de répéter avec le Dorante du bonhomme Corneille :

« Après qu'on eut mangé, mille et mille fusées,
S'élançant vers les cieux ou droites ou croisées,
Firent un nouveau jour, d'où tant de serpenteaux
D'un déluge de flammes attaquèrent les eaux
Qu'on crut que, pour leur faire une plus rude guerre,
Tout l'élément de feu tombait de ciel en terrre » (1).

Chez nous, il est vrai, à la différence du gala décrit par le Menteur, la fête ne se passa point « en bateaux », encore que les fossés de la ville et même les ondes brunâtres de la Reyssouze eussent reçu force bourrades enflammées de la part des aides-bombardiers qui menaient le jeu.

Ce fut surtout un grand bassin, disposé au revers du bastion, et les marécages, où l'eau des fossés se confond avec celle de la rivière, qui servirent à ce divertissement. Pendant un grand

(1) *Le Menteur*, Acte Ier, Scène V.

Digitized by Google

quart d'heure, des serpenteaux extraordinaires y furent semés, qui s'enfonçaient tout enflammés dans l'eau, en ressortaient et y rentraient sans s'éteindre. On les y voyait plonger, nager, comme autant de canetons d'une éblouissante blancheur.

On fut bientôt distrait de ce spectacle par un artifice non moins surprenant : tout d'une fois s'allumèrent sur la plateforme de la porte de Bourgneuf une multitude d'une espèce de balles luisantes qui s'élevèrent en volutes par cent cercles d'une agréable clarté, tandis que d'autres, en nombre infini, tombées sur le terrain, y couraient, bondissaient et, se mêlant à celles qui continuaient à pleuvoir, s'y dissipaient en mille éclats. Par moments partaient des caisses entières de fusées de haut vol qui, dans leur élévation, ouvraient leur sein avec fracas et enfantaient des étoiles d'une pâleur argentée, lesquelles paraissaient tenir la place de celles que le ciel obscur dérobait à la vue. Puis, ce furent des gerbes de feu qui se délièrent brin à brin telle une moisson divine ; des moulins qui tournèrent impétueusement en traçant dans la nuit de grands orbes de flammes ; des bombes qui faisaient en se brisant un tel tintamarre que les spectateurs restaient quelque temps partagés entre la crainte et l'admiration. M. Du Quesne ne fit sans doute pas plus de peur aux Génois et aux Algériens avec ses galiotes et ses brûlots que n'en éprouvèrent ceux de nos paisibles Burgiens qui, déjà dans leurs toiles, furent tirés du sommeil par tout ce beau tapage.

Lorsque le spectacle du feu artificiel touchait presque à sa fin, un soleil gigantesque, symbolisant notre grand Roi, s'épanouit brusquement dans l'ombre, telle une fleur du pays merveilleux du Monomotapa : le milieu, qui paraissait immobile, brillait de la lumière la plus éclatante, tandis que s'échappaient de ce foyer ardent mille et mille rayons d'or.

Tous ces artifices, dont la durée fut d'environ trois quarts d'heure, ont été servis avec une promptitude étonnante, au bruit continu des timbales, des trompettes et de toutes sortes d'instruments de musique, lesquels se trouvaient placés sur deux orchestres peints en forme de chars, illuminés et couverts de feuillage. Le temps ne permettait guère d'espérer un succès si favorable. Aussi M. le lieutenant de roi en parut content et

Digitized by Google

il eut la bonté d'en témoigner publiquement à nos syndics sa satisfaction particulière.



Le lendemain, de très bonne heure, les chevaliers étrangers s'assemblèrent en ordre pour s'en retourner chez eux. MM. de l'Arquebuse de Bourg se partagèrent l'agréable office de les accompagner jusqu'aux ponts-levis des portes. Quant à la compagnie de Montluel, qui s'était particulièrement signalée, on la reconduisit avec beaucoup d'honneurs à plus d'une lieue de notre ville, jusqu'à une ferme qui est sur la route de Chalamont. Là, les heureux vainqueurs du Grand-Prix trouvèrent un magnifique repas qu'on avait fait préparer à leur intention.

Telles furent, Monseigneur, les circonstances les plus mémorables du Prix rendu dans la capitale de la Bresse.

On peut assurer que tous les jours en ont été des jours de fête vraiment populaire. Chaque chevalier, chaque bourgeois tenait table ouverte ; les simples artisans eux-mêmes exerçaient gracieusement l'hospitalité envers leurs égaux. Quant aux magistrats de tout ordre, ils témoignèrent à l'envi leur empressement à se signaler en cette occasion.

Certes, tout le temps que dura le Grand-Prix, la ville de Bourg fut loin de présenter ce calme et ce recueillement étrange dont elle jouit dans son état habituel : ce ne furent en effet que bals et mascarades, collations et concerts, feux artificiels et illuminations, sans oublier les amusements plus vulgaires, ni même les tables de jeu sur lesquelles il fut perdu et gagné des sommes considérables. Il faut reconnaître en tout cas que le commerce ne perdit rien à tout ce brouhaha et l'on doit avouer aussi qu'il est une vertu qui brilla de tout son éclat pendant ces solennités, je veux dire cette hospitalité cordiale et empressée qui caractérise les Bressans.

Je suis, Monseigneur, avec tout le respect possible...

Pour copie conforme :

André CHAGNY.


Digitized by Google

LES

HARMONIES DE ROME

« GRÆCUM EST, NON LEGITUR. Il s'agit de musique dans les ouvrages de M. Camille Bellaigue, et je ne sais pas au juste ce qu'il faut entendre par clef de sol ; c'est pour moi trop de chromatique. » Ainsi parlent un certain nombre d'intellectuels heureux, ou peu s'en faut, de déployer une ignorance *sui generis* très exactement délimitée. Bien entendu, les lecteurs doivent comprendre qu'elle est une sorte de compensation ou de rachat.

Parmi les musiciens eux-mêmes, autre forme de modestie suspecte. Ils rougiraient certes, de ne pas connaître les faits musicaux qui sont à la gloire du dix-neuvième siècle. Mais, si mes souvenirs personnels ne m'induisent pas en erreur, les musiciens témoignent rarement d'une sincère admiration pour les idées générales. Outre l'ignorance musicale des penseurs, M. Camille Bellaigue risque fort d'avoir contre lui l'indifférence philosophique des musiciens. Car il introduit dans ses études critiques, autant d'idées générales qu'elles peuvent en recevoir.

Son nouvel ouvrage (1) comprend deux parties, l'une profane, l'autre sacrée. Celle-ci pour plusieurs raisons nous retiendra plus longtemps que celle-là.

M. Bellaigue analyse d'abord les idées musicales d'Aristote avec une liberté à la fois ironique et respectueuse qui m'inquiète. Le philosophe de Stagire est certainement le plus sub-

(1) *Etudes musicales*, troisième série, Paris, Delagrave.

til et peut-être le plus puissant esprit qui ait jamais existé. N'y a-t-il pas quelque imprudence à engager avec lui des discussions difficiles sur des questions imprécises? On dialogue, en définitive, à 2.300 ans de distance. « Si, dit M. Bellaigue, si pour nous ainsi que pour Aristote, le chant et le son des instruments à vent se mélangent à cause de leur affinité car tous deux sont engendrés par le souffle humain, on ne dirait plus comme il (Aristote) le disait du son de la lyre, que le son du violon, ne procédant pas du souffle humain, impressionne moins agréablement que le timbre de l'*aulos* et s'isole davantage de la voix.

Au contraire, il s'unit étroitement avec elle ; il lui ressemble, il en a les frémissements et l'émotion. La voix des cordes, sans doute, ne leur vient pas des lèvres humaines ; mais des mains humaines les pressant, elles vibrent contre notre cœur, la matière même dont elles sont formées fut animée et vivante, et, quand il s'étonnait « que des boyaux de moutons puissent exalter ainsi notre âme », c'est des cordes que Shakespeare admirait le pouvoir. »

Sans doute, mais M. Bellaigue n'a jamais entendu un *aulos* authentique pleurer sur un Hellène mourant. Aristote, lui, parlait *de auditu*.

Ne serait-il pas sage de dire simplement ceci: L'observation d'Aristote ne s'applique pas du tout aux violons modernes?

Le Stagirite avait dit encore : « Le concours de plusieurs instruments à vent ou à cordes ne procure pas d'agrément, car il éclipse la partie chantée», et M. Bellaigue de triompher aussitôt, en opposant à Aristote l'exemple topique, en effet, de la musique moderne. Si l'on prend à la lettre l'opinion du philosophe grec, elle n'est pas défendable, en effet ; mais, vraisemblablement, la pensée d'Aristote avait quelque chose de relatif. Je ne puis pas admettre qu'il déniât tout agrément à la musique instrumentale ; il la préférait unie et subordonnée à la voix humaine sans plus.

Ainsi réduite, l'opinion d'Aristote est-elle donc si extravagante? Les musiciens ne se doutent pas de ce que nous souffrons, nous profanes, en écoutant même les plus purs chefs-d'œuvre. Si grandiose ou si apaisante ou si troublante que soit

Digitized by Google

la musique, nous trouvons très douloureuse l'absence de clarté. Que dites-vous, ô symphoniste? chantez-vous le murmure des forêts ou un lever de soleil, ou l'épanouissement d'une rose, ou la mort d'une vierge, ou un combat de héros? Je ne sais, en vérité. Horreur ! et je me demande parfois, si je ne m'expose pas à m'enthousiasmer ou à m'attendrir au moment précis, où vos notes mystérieuses expriment peut-être la révolte et le désespoir. Un peu de clarté, de grâce, de la lumière, quelques mots, quelques pauvres petits mots qui secourent notre ignorance et la rassurent.

L'étude de M. Camille Bellaigue sur Aristote, ressemble à une série d'escarmouches entre la musique antique et la musique moderne.

C'est, au contraire, la discussion d'un problème très précis qui remplit tout le chapitre suivant. Durant de longues années, Netzsche chanta le génie de Wagner en une prose philosophico-poétique, d'un lyrisme échevelé. Puis, un revirement se produisit chez le prêtre de Zarathrousta ; avec la même frénésie qu'il avait célébré les mystères de Bayreuth, il dénonça les supercheries du nommé Wagner. M. Camille Bellaigue raconte, ironique et bienveillant, les causes multiples de cette évolution. Elles s'expliquent suffisamment, par l'égoïsme et l'orgueil. Au fond, Nietzsche n'a jamais aimé ni Dionysos, ni Apollon, ni Wagner, ni la tragédie grecque, il n'eut d'enthousiasme persévérant que pour son propre génie. S'il parut s'attacher à la musique wagnérienne, c'est qu'elle lui fournissait une occasion unique de se livrer à son exercice favori. Avec des gestes d'extase, dans une danse au rythme impétueux et cependant assez semblable au vol d'un oiseau qui plane, il met sa joie à dire ce qui se passe dans son cœur et dans la nature. Tel est le vol plané : expression et triomphe de sa philosophie.

Dans la suite, il crut pouvoir dédaigner cette méthode dionysiaque, il devint apollonien, c'est-à-dire qu'il préconisa la morale de sang-froid qui commande la possession de soi, la sévérité, l'obéissance, le devoir, la raison. Il combattit l'égoïsme comme une erreur, non pour lui opposer l'altruisme, mais pour rechercher sans trêve la vérité dans les autres, dans

Digitized by Google

soi-même et dans la nature ; pour détourner de plus en plus la volonté de possession de la poursuite d'une puissance apparente et imaginaire, pour renier le sentiment du moi, pour sentir *de façon cosmique*. Wagner ne s'était jamais élevé au-dessus des conceptions terriennes : il n'était que sublunaire. Nietzsche eut tôt fait de le reléguer dans une retraite glorieuse parmi les papes honoraires et « les de trop ». Même aux plus beaux jours de son wagnérisme, Nietzsche prêtait au prophète de Bayreuth ses conceptions propres, ses haines, ses ambitions, sa personnalité. Il n'eut donc pas de peine à surmonter Wagner, puis à le discréditer et à le combattre.

Laissant là les obscures et troublantes fantaisies de Nietzsche, M. Camille Bellaigue se décide enfin à expliquer lui-même les principaux ouvrages de Wagner. Ces quarante-deux pages documentées et claires intéresseront passionnément, j'imagine, ceux qui firent avec dévotion le pèlerinage de Bayreuth ; elles éveilleront de nobles curiosités chez les incompétents. Je ne puis que traduire ici, l'impression de ces derniers.

D'abord, notre ignorance est bien reconnaissante à M. Bellaigue de son substantiel résumé. Pas d'exclamations, pas d'allusions mystérieuses, à je ne sais quelle forme de beauté inaccessible, mais un exposé vivant des faits musicaux, une analyse impartiale des principales scènes, quelques appréciations sobres, fortes et topiques. L'œuvre wagnérienne apparaît ainsi aux lecteurs sédentaires : colossale, assez originale, puissante. Drame, lyrisme, nature, légendes, vie nationale et vie humaine, éloquence, et métaphysique, politique et religion, passé et avenir, Richard Wagner veut tout saisir et tout exprimer dans ses audacieuses tentatives musicales. Oui, oui, nous nous faisons une très insuffisante idée de cet art colossal et de ses prétentions, mais nous en voyons nettement toute l'importance historique.

On se sent d'autant plus rassuré en écoutant les explications de M. Bellaigue, qu'il se montre toujours courageux et impartial. Quand le dieu Wagner devient ennuyeux ou vulgaire, M. Bellaigue n'hésite pas à écrire : « Il y a là (dans la mort du dragon Fafner), des longueurs qui exaspèrent et des

Digitized by Google

lourdeurs qui assomment. L'ennui alors, l'ennui wagnérien sévit à toute sa puissance. Alors, on en vient à craindre les thèmes impitoyables, fût-ce les plus beaux... »

Un tel langage n'a rien de commun, semble-t-il, avec la wagnérolâtrie. Il est donc facile de croire M. Bellaigue lorsqu'il décrit et motive son enthousiasme musical.

« La scène de la refonte du glaive est parmi les chefs-d'œuvre du premier rang. Toutes les forces de cette musique et de la musique en général, concourent ici. La symphonie, d'abord, est prodigieuse de mouvement, de ferveur et de vie. A tout moment elle s'échappe et ruisselle en scherzos pareils à des torrents de joie. Et les splendeurs lyriques ne sont pas moins éblouissantes. Le chant de la forge m'en paraît être le centre ou le foyer. Admirable est ici la mélodie : admirable de puissance et de pureté. Admirable de rythme, car le rythme est peut-être, dans tout cet acte, l'élément ou le facteur essentiel de la beauté ; admirable de tonalité : la tonique et la dominante servant comme de pivot ou de charnière à la sublime chanson. Elle se divise en strophes, et cela seul flatte et ravive l'esprit classique qui ne veut pas mourir en nous. Quand Wagner brise les vieilles lois qui nous tiennent encore au cœur, nous admirons, malgré tout, le génie qui crée un idéal nouveau. Nous l'admirons peut-être davantage, quand, au lieu de contredire l'ancien idéal, il le confirme, l'accroît et le renouvelle. Wagner est colossal. Il pousse, il lance une seconde strophe au-dessus de la première et la couronne de triolets de feu. Jamais surtout nul orchestre avant celui-là n'a redoublé, centuplé par un semblable effort l'énergie et la beauté de la voix. Mais cette beauté n'en est point écrasée. Classique encore une fois est l'eurythmie de ces couplets gigantesques. »

Que restera-t-il de l'œuvre et de la réforme wagnériennes? L'heure n'est peut-être pas encore venue de trancher cette question délicate. Telles pages charment encore les musiciens de notre génération, qui ennuieront peut-être leurs arrière-neveux. Si je comprends bien la pensée de M. Bellaigue, ce qui durera dans l'œuvre de Wagner, c'est précisément ce qui se rapproche le plus du traditionnel et classique opéra. L'homme de Bayreuth serait donc un grand, un très grand

Digitized by Google

musicien, il ne serait pas le musicien, il ne serait même pas le Réformateur. M. Bellaigue est un wagnérien modéré.

Ses préférences les plus explicites et ses plus vives admirations vont à Beethoven. « La musique de Beethoven n'a pas tel ou tel caractère qui la domine ou la résume. Elle est tout ce que la musique peut être ; elle est tout ce que nous sommes, tout ce qui est exprimé par les sons. Debout sur les confins de deux âges, Beethoven regarde monter vers lui l'un des versants de son art, et l'autre, descendre de lui. Tous ses devanciers le préparent, et parmi ses héritiers il n'en est pas un qui l'ose contredire. Tandis que l'opéra, celui même des Gluck et des Mozart, s'est maintes fois renouvelé, l'idéal de la symphonie demeure tel que l'a fixé Beethoven. Nul n'y atteint après lui ; les plus grands en approchent seulement, et les plus téméraires ne parlent pas encore de le déplacer. »

Il me semble que M. Bellaigue rend ici des jugements définitifs. Il faudrait un critique compétent pour les discuter et les expliquer. Les musiciens qui ne sont pas philosophes se contenteront sans doute de les retenir.

Dans cette troisième série d'études musicales, il est un certain nombre de pages (une centaine environ) qui charmeront particulièrement tous les lecteurs catholiques. Je veux dire celles qui ont pour objet, le chant grégorien. Il est regrettable que M. Bellaigue ne les ait pas réunies en une élégante plaquette, sous le titre qu'il a lui-même trouvé ou rajeuni. Les *Harmonies de Rome* feraient une sorte de pendant au *Parfum de Rome*. Sur la couverture, on verrait l'image bénédictine très chère à la piété de Pie X, qui représente une lyre d'or où le Christ en croix est étendu. Un sous-titre un peu complexe éveillerait la curiosité des croyants et des artistes, ils liraient ces mots exacts, suggestifs et facilement explicables : harmonies musicales, harmonies religieuses, harmonies d'une amitié sainte.

Le chapitre premier serait une simple paraphrase de l'Encyclique *Jucundà sane*. Pie X n'a pas l'intention de proscrire absolument la musique moderne; il ne veut que renvoyer au théâtre d'où elles sont sorties les formes musicales qui scandalisent la piété. En même temps, il prépare, autant qu'il

Digitized by Google

est en lui, un nouvel essor du plain-chant et de la musique palestrinienne.

A ce premier appel du Souverain Pontife, une élite de musiciens, de prêtres et de moines se hâta de répondre. Le mois d'avril 1904 vit se produire à Rome une fête grégorienne de haut goût. M. Bellaigue la raconte en quelques pages exquises dont on peut dire sans crainte, qu'elles sont un petit chef-d'œuvre.

D'abord un portrait de saint Grégoire le Grand, homme d'Etat. Avec Grégoire VII et Innocent III, le dernier consul de Rome forme une sorte de trinité dont on ne trouve pas l'équivalent, même dans l'histoire de l'ancienne Rome. M. Bellaigue ne va pas jusqu'à dire comme saint Ildephonse de Tolède, que Grégoire a surpassé saint Antoine en sainteté, saint Cyprien en éloquence, saint Augustin en sagesse. Il ne rappelle même pas le fouet légendaire de Latran qui servait à corriger les enfants de la maîtrise. Il se contente de résumer à grands traits l'histoire d'un pontificat rempli de prodiges. « Par Grégoire, l'Angleterre commence d'être chrétienne, et l'Espagne achève de le devenir. Il capte, pour ainsi dire, les forces ennemies et les fait servir à ses prodigieux desseins. Il noue avec le jeune royaume de France des liens solides et doux. Sentant l'Orient lui manquer, c'est avec l'Occident qu'il refait le monde. Et treize années lui suffisent pour le refaire, treize années d'une vie maladive, exténué par les travaux, les veilles, la pénitence, et toujours près de quitter le corps chétif où la retenaient seuls le génie et la volonté. »

De tels souvenirs nous reposent agréablement et douloureusement de la politique contemporaine.

Pour les mieux préciser, M. Bellaigue s'en va faire un pèlerinage au mont Cœlius, la colline grégorienne par excellence. Oh ! les pures visions romaines qui se déroulent sous ses yeux et sous les nôtres. Depuis Veuillot, on n'a rien écrit d'aussi catholique et je ne crois même pas que le *Parfum de Rome* renferme de plus belles pages que celles-ci. Sans emphase, comme sans respect humain, M. Bellaigue se recueille, admire, contemple et chante ; il chante en l'honneur du Cœlius, de

Digitized by Google

sa lumière, de son architecture, de sa jeune verdure et de ses gloires un hymne grégorien.

Une seule pensée m'inquiète, tandis que je lis cet admirable récit de pèlerinage. Quelques-unes de ces beautés les plus délicates échapperont, je le crains, aux lecteurs qui n'auront pas présent à leur mémoire, le règne du grand pape, M. Bellaigue écrit : « Une chapelle voisine renferme la table antique où le pontife aimait à rassembler douze pauvres et à les servir. Un jour, un treizième convive, un ange y vint s'asseoir. L'ange a disparu, mais des pauvres sont encore là, couchés parmi les herbes. » Allusions délicates, mais trop succinctes au *Triclinium pauperum*. Pourquoi M. Bellaigue ne reproduirait-il pas le simple récit de Jean Diacre? Or, il arriva une fois, que treize convives se trouvèrent réunis. Grégoire entrant dans la salle s'en aperçut, et en fit l'observation au sacellaire, celui-ci fit le tour de la table, compta les hôtes et n'en trouva que douze. Il recommença encore son inspection, et, se croyant sûr de n'avoir pas laissé dépasser le nombre sacramentel, il revint à Grégoire et lui dit : « Père saint, il n'y a que douze convives ; j'ai exécuté ponctuellement vos ordres. — Le treizième, que Grégoire voyait très distinctement, n'était pas visible pour le sacellaire. Le Pape considérait attentivement cet étranger qui changeait d'aspect sous ses yeux, apparaissant tantôt sous la forme d'un adolescent, tantôt sous celle d'un vieillard à barbe blanche et à l'air vénérable. Le repas s'acheva, servi comme à l'ordinaire par le Pontife ; mais quand les hôtes se levèrent et prirent congé, Grégoire retint l'inconnu par la main, le fit passer dans son appartement et l'adjura de lui dire son nom. Pourquoi m'interroger ainsi? répondit l'inconnu. Mon nom est un mystère. Rappelez cependant vos souvenirs, et vous pourrez me reconnaître. Je suis ce naufragé qui vint un jour vous trouver dans votre cellule, au monastère de *Clivus Scauri*. Vous écriviez à votre table, vous me fîtes l'aumône me donnant douze pièces de monnaie et l'écuelle d'argent, dans laquelle la bienheureuse Sylvie, votre mère, vous envoyait vos portions de légumes cuits à l'eau... »

Digitized by Google

Après le Cœlius, l'Aventin. Ici encore, M. Bellaigue sait voir, mais il écoute aussi et il analyse les touchantes vêpres bénédictines qu'il a entendues. Ce rapide compte rendu me fait songer aux rudes labeurs littéraires et aux inutiles tours de force de ce pauvre Huysmans. Sous prétexte de paraphraser un *De profundis* ou un *Dixit Dominus*, Durtal fabriquait, sans relâche, d'innombrables et scabreuses métaphores. Ses admirateurs appellent cela du grand art. Non, Messieurs, les trouvailles verbales de Karl-Boris Huysmans n'ont pas cette importance. Il a composé quelques tableautins d'une beauté supérieure, mais, dans leur ensemble, ses pauvres rapsodies sont effroyablement ennuyeuses, avouez-le. Et qu'adviendra-t-il, je vous prie, lorsque, après une nouvelle évolution du mauvais goût régnant, la curiosité littéraire des Français se tournera vers d'autres conventions esthétiques? Personne n'aura plus le courage de lire deux cents pages de Durtal.

M. Bellaigue, Dieu merci, s'exprime avec plus de simplicité et de docte précision. « Comme il glissait comme il se répandait égal et doux, le chant grégorien, le plain-chant, sur les surfaces planes et les marbres polis... La noble basilique de Saint-Pierre a vu s'accomplir une de ces étonnantes conciliations, une de ces harmonies grandioses que Rome seule a le don de réaliser. Sous les formes, et comme sous les espèces d'une musique et d'une architecture qui diffèrent l'une de l'autre au point de sembler d'abord contraires et peut-être incompatibles, deux âges, deux âmes du christianisme plutôt que de s'opposer se sont fondues. Loin d'écraser les simples mélodies ou de les engloutir, on eût dit que le dôme splendide s'ouvrait au-dessus d'elles pour les attirer plus haut et pour les couronner.

« Alors, entendre et voir fut une merveilleuse occasion de penser. Alors les sons et les formes donnèrent à chacun de nous, avec une force, une acuité sans pareille, l'idée, le sentiment, presque la sensation de ce fait extraordinaire : la tradition et la continuité de l'Eglise. L'ordre des temps chrétiens se développa tout entier, et quand, au moment de disparaître, le Pape laissa tomber sur des milliers de fronts inclinés, sa

Digitized by Google

bénédiction dernière, il apparut vraiment comme le pontife, *Pontifex*, Celui qui, sur des siècles d'art sacré, venait de jeter un pont mystérieux. »

Les mêmes pensées grégoriennes accompagnent M. Camille Bellaigue dans toutes ses promenades romaines, à Saint-Anselme, à la Tour des Miroirs (Tor dé Specchi), à la Sixtine. Ici, un chant de moines grave, simple et doux, là, une procession éclatante de nobles moniales, ailleurs, une succession de symphonies esthétiques, où la musique, la peinture, la philosophie et l'histoire chantent tour à tour, ou en même temps les gloires de l'Eglise romaine.

Qui ne connaît la Sixtine ? M. Bellaigue en décrit avec amour les murs enchantés, puis il raconte méthodiquement les fêtes musicales qu'ils entendirent.

Rien de plus piquant que ce rapide parallèle entre la peinture et la musique. Imagine-t-on un auditoire plus beau que celui des Sibylles et des Prophètes ! Comment l'harmonie de leurs mouvements se combinait-elle avec l'harmonie des voix que les Papes musiciens avaient réunies dans le sanctuaire? M. Bellaigue lui-même ne sait pas l'exprimer. Il note seulement que dans ce cadre unique parurent des Papes qui s'appelaient Sixte IV (Francesco della Rovere), le véritable fondateur de la maîtrise pontificale, Jules II, le protecteur de Michel-Ange, Alexandre VI, l'ami d'Ascanio Sforza. Il nous fait assister à ces matines glaciales de Noël, où Jules II parut, enveloppé de son grand manteau de soie cramoisi fourré d'hermine, à cause du froid.

La première ressemblance que M. Bellaigue découvre entre les peintures et la musique vaticane, c'est leur humanité, au sens littéraire du mot (*humaniores litteræ... humani nil a me alienum puto*). Les murs de la Sixtine sont une sorte d'hosanna éternel en l'honneur de la figure humaine ou du corps humain. Le seul Michel-Ange a su rendre à Dieu le corps si complaisamment façonné par Dieu même, et replacer l'homme nu et beau, comme au jour de sa naissance, sous le regard et la bénédiction du Sauveur.

A cette humanité, si j'ose dire, intense et pure de la pein-

Digitized by Google

ture de Michel-Ange, correspond aussi exactement que possible, la spiritualité de la musique palestrinienne. « Par les lignes et les contours, par le profil et le relief, par l'ordonnance et la symétrie de ses membres, la mélodie est de toutes les créatures sonores, la plus capable de ressembler à la créature humaine ; *una Canzone* aura plutôt qu'un accord, non seulement une voix, mais presque un visage, un corps même comme nous. Et ce corps peut manifester, traduire l'âme... » C'est ainsi que M. Bellaigue remonte aux sources un peu oubliées du spiritualisme catholique et classique. Pour avoir voulu faire d'un homme un ange, voire un Dieu, le romantisme l'avait transformé en bête. On peut dire que depuis bientôt deux siècles, le vaste univers opprime, écrase et anéantit l'âme :

« Son être dont rien ne surnage
S'engloutit dans le gouffre bleu ;
Il fait ce sublime naufrage
En murmurant sans cesse : Dieu. »

Il appartient à la philosophie scolastique et à l'art classique de rendre à l'homme, animal raisonnable et racheté du sang d'un Dieu, sa dignité première, puis de le situer dans l'histoire générale du monde entre deux infinis.

L'homme ! L'homme ! Spiritualisme et classicisme de l'art palestrinien s'affirment dans la chapelle Sixtine par l'exclusion absolue des instruments d'accompagnement de musique ! On n'y entendit jamais que la musique des voix.

Et voici la plus belle inspiration de ce merveilleux parallèle esthétique qu'on pourrait appeler : méditation dans la Sixtine. Respectueusement, M. Bellaigue interroge les groupes et les héros divins qui vivent sur les murs ou sur la voûte leur vie supérieure. Plusieurs d'entre vous, éphèbes divins, rient d'un rire sacré ; une mystérieuse allégresse s'épanouit sur leur visage.

Pour ceux-là, il faut que des chants d'une joie céleste éclatent sous la voûte unique à tant de titres sacrée. Nanini leur chantera son motet de Noël : *Hodic Christus natus est.* Pales-

Digitized by Google

trina lui-même communiquera la vie sonore aux paroles du psaume LXXX : *Exsultate Deo adjutori nostro, jubilate Deo Jacob.*

Le Jérémie de Michel-Ange réclame, au contraire, une musique douloureuse, en son nom et au nom de ceux qui ne veulent plus être consolés. M. Bellaigue choisit à son intention les *Selectissimæ modulationes* de Victoria, chefs-d'œuvre tragique entre tous, créés par la plus profonde pitié pour la plus sainte douleur. Il n'oublie d'ailleurs personne. Sibylles et Prophètes, ceux qui veillent et ceux qui prient, ceux qui prononcent l'anathème et ceux qui disent les béatitudes, ceux qui luttent et ceux qui se reposent, ceux qui versent de grandes larmes et ceux qui rient d'un rire idéal, tous reçoivent en temps voulu, une opime offrande musicale.

Les promenades esthétiques de M. Bellaigue s'achèvent sur une trop courte notice biographique consacrée à saint Philippe de Néri. Le fondateur de l'Oratoire aimait la musique, ce qui n'a rien de bien extraordinaire, car il est difficile d'imaginer un saint qui n'aime pas la musique. Saint Philippe de Néri vécut dans l'intimité de deux grands musiciens, et comme Socrate s'en allait toujours à la recherche des livres, il assistait avec ferveur à toutes les cérémonies religieuses où étaient chantées les louanges de Dieu. « Quand venait le printemps, un des « exercices » favoris de saint Philippe était la visite aux sept basiliques de Rome. Il conviait à ce pèlerinage ses fidèles — des jeunes gens surtout — par centaines, quelquefois même par milliers.

« A l'aube des matins d'avril, la pieuse compagnie se rendait d'abord à Saint-Pierre. De la basilique vaticane, on gagnait Saint-Paul, hors les murs, puis Saint-Sébastien, où la messe était célébrée. A travers la campagne en fleurs le chemin se faisait gaiement. Bientôt, on cherchait quelque site agréable pour y prendre un peu de repos et de nourriture. C'était le plus souvent le jardin de la délicieuse villa Mattei, où, sur un banc de pierre, se lisent encore ces mots : « Voici la place où saint Philippe aimait à s'entretenir avec ses disciples des choses de Dieu. » Ils parlaient, priaient, chantaient ensemble

Digitized by Google

devant un horizon lui-même divin. Au déclin du soleil, les pèlerins reprenaient leur route. Ils rentraient par Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Croix-de-Jérusalem, Saint-Laurent hors les murs, et Sainte-Marie-Majeure. Ayant fait à la moitié de Rome comme un rempart léger de leurs prières et de leurs chants. »

Que M. Bellaigue consente à écouter plus longuement les harmonies de Rome et il découvrira sans peine de nouveaux motifs de les aimer. A en croire Shakespeare, les étoiles dans leur marche concordante font entendre une symphonie éternelle que notre âme ne perçoit pas, parce que notre âme est enveloppée dans un corps de boue. L'image certes, est gracieuse, mais ne nous laissons pas induire en erreur par le prodigieux lyrisme de Shakespeare. Au fond, et quoique en dise M. Camille Flammarion, nous ne savons rien de ce qui se passe dans les étoiles. Sont-elles habitées, et par quelles sortes d'êtres? Que de grandeurs, au contraire, que de beautés, que d'harmonies dans la marche triomphale de Rome à travers les siècles ! Et dans la contemplation de ces splendeurs authentiques, l'imagination n'a, pour ainsi dire, point de part, il ne faut que bien comprendre ce .qui est. Moins encore, il suffirait peut-être d'imposer silence, dans nos propres âmes, à certaines cacophonies romantiques. Ces cloches d'Ys, par exemple, qui sont encore si chères à M. Melchior de Vogüé, est-ce que les littérateurs ne les mirent point trop souvent en branle ?

O Rome, la plus belle des choses, depuis Virgile jusqu'à de Maistre, je n'ose pas dire jusqu'à Taine et Veuillot, penseurs et poètes célèbrent tes attraits divins. Tu fus et tu es si grande, si grande, que tu remplis déjà les siècles futurs. Comme l'humanité ne comptera pas deux Christophe Colomb parmi ses enfants, elle ne verra pas deux Rome. Si elle ne comprend plus les beautés de la Ville Eternelle, c'est qu'elle est menacée déjà par le gâtisme final ou la mort prochaine. Quiconque veut vivre une vie digne d'être vécue, doit étudier, aimer, comprendre Rome. Notre génération décadente ne sait pas, des pieds de la nouvelle Jérusalem, baiser la sainte poussière. Fouilles archéologiques, mal comprises, et plus mal exécutées,

Digitized by Google

misérables petites négations hypercritiques, descriptions, voilà son bilan. *Exoriare, aliquis*...

En attendant ce sauveur, les croyants qui luttent contre la barbarie contemporaine ont un pressant et glorieux devoir à remplir. Il sied qu'ils appliquent à la Rome de Pie X le précepte formulé jadis par Taine, en l'honneur de Beethoven : « Toujours de Rome, mais longuement cette fois, et tout ce qui te viendra ».

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google



LA FRAUDE ET L'HYGIÈNE



I

La fraude et l'hygiène ! Ce simple titre inspirera peut-être à quelques-uns de nos lecteurs l'idée d'une question nouvelle tandis que d'autres pourront n'y voir qu'une question d'actualité. Pour mettre tout le monde d'accord, et surtout pour bien préciser, je dirai simplement que c'est une vieille question, mise à l'ordre du jour par une réclame savamment organisée, et favorisée par l'éducation moderne..

* * *

Depuis que l'homme est sur la terre il cherche à tromper son semblable et dans toute société, dès son origine, c'est à qui s'ingéniera le plus à trouver le moyen le plus facile, et surtout le mieux dissimulé, de faire du mal à autrui. Mais, jamais jusqu'ici la tromperie n'avait atteint pareille intensité et n'avait rencontré surtout pareille impunité.

Bien avant Moïse, et longtemps avant Mahomet, l'hygiène était pratiquée, mais il a fallu arriver à notre XX[e] siècle pour qu'elle devienne une science rémunératrice de toute espèce de choses, gloire, honneurs, places lucratives, envers ceux qui l'ordonnent et la légifèrent.


Digitized by Google

II

On doit se demander tout d'abord quelle est cette chose qu'on peut bien appeler hygiène sociale, à quoi répond cette singulière dénomination et comment appliquer le qualificatif social à l'hygiène.

Il est des mots qui semblent caractériser une époque. Or, la nôtre s'est emparée de ce mot-là, il est à la mode et c'est tout dire. Mais si cette mode préconise la doctrine du social, c'est-à-dire le socialisme, comme devant être la panacée universelle, et si on met du social, jusque dans la soupe, ce n'est pas une raison pour appliquer cette panacée aux conseils de se laver la figure, de coucher dans des draps de coton plutôt que dans des draps de toile, de se nourrir d'aliments non frelatés, etc...

Donc, jusqu'à une meilleure conception de l'hygiène, il sera bon de se rappeler que celui de sociale est tout simplement le qualificatif à l'ordre du jour, et se contenter, en attendant, de dire tout court « l'hygiène » en attribuant à ce mot la définition la plus simple des dictionnaires les plus récents aussi bien que les plus anciens : « Partie de la médecine qui donne les règles à suivre pour la conservation de la santé. »

Il faut noter avec soin cette définition sur laquelle il y aura lieu de revenir dans la discussion ultérieure.

* * *

D'autre part la fraude, qui, toujours d'après les dictionnaires, doit être interprétée comme étant « une manœuvre quelconque employée pour tromper », et qui semble au premier abord n'avoir aucun rapport avec l'hygiène, lui est cependant le plus intimement liée, précisément parce qu'elle en est l'ennemi le plus redoutable. Elle lui porte un tel préjudice qu'elle en devient le corollaire inséparable, et c'est très précisément cette

Digitized by Google

union dans la désunion qui va permettre une première division du sujet en deux sections : l'hygiène morale et l'hygiène physique.

B

I

Appliqué à toutes les conséquences qui peuvent en résulter pour l'hygiène le mot de fraude doit être singulièrement élargi, car ce n'est pas toujours une tromperie proprement dite qui lui cause le plus grand préjudice. Elle est bien souvent contrariée par une de ces actions dommageables que les lois humaines précisent par des articles spéciaux. En France c'est dans le code civil, l'article 1382 qui dit : Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

Les lois admirables que sont les lois divines le traduisent tout différemment, et si on en suivait chrétiennement les obligations, si on les acceptait en fait au lieu de se contenter de les connaître et de ne pas s'en servir, l'article 1382 serait parfaitement inutile et l'hygiène s'en trouverait mieux.

« Aimez-vous les uns les autres.

« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te soit fait à toi-même. »

Quoi de plus beau, de plus net que ces deux préceptes qui semblent résumer les obligations réciproques de ce qu'on appelle la « conscience humaine » ?

Or, la conscience n'est que le résultat de l'éducation. C'est un *moi* que l'enseignement et l'exemple développent dans l'homme. C'est un sentiment particulier qui n'est qu'une résultante acquise et qui constitue l'individualité. L'homme naît avec des sens, il ne naît pas avec des sentiments, il les acquiert et c'est la morale enseignée qui les lui donne. Sa conscience sera donc ce que cette morale l'aura faite, et la morale chrétienne qui enseigne à l'homme qu'il doit aimer son

Digitized by Google

prochain comme lui-même, en fait un individu à qui sa conscience défend de porter préjudice à son prochain.

Mais, il ne suffit pas de les avoir appris, de les connaître, il faut ne pas les oublier, et il faut mettre en pratique les préceptes à l'égard desquels ceux qui se contentent d'une simple parade commettent la pire de toutes les actions.

L'hygiène morale consistera donc à mettre d'accord la conscience avec les principes, elle sera ce que sera elle-même la conscience, et c'est dans ces conditions qu'elle influencera plus ou moins l'hygiène physique à laquelle elle est intimement liée. De nombreux exemples, pris un peu dans toutes les spécialités, vont le démontrer et le mieux expliquer.

II

Il existait quelque part sur la rive gauche d'un grand fleuve un vaste immeuble composé de quatre maisons contiguës en façade sur deux rues. Cette agglomération délimitait à l'intérieur une très grande cour de 500 à 600 mètres environ de surface. A l'intérieur de la cour et contre les murs opposés aux façades intérieures des quatre maisons, on voyait de petits bâtiments étroits élevés d'un rez-de-chaussée et pouvant servir d'atelier ou d'entrepôt. La cour était libre dans son milieu, et par là les habitants de l'immeuble recevaient à profusion l'air et la lumière.

C'était ainsi à l'époque où, très judicieusement, les hygiénistes commençaient à réclamer officiellement pour les habitants des villes cet air et cette lumière sur lesquels ils insistent tant aujourd'hui en les déclarant, oh ! à bien juste titre, indispensables à la vie. « Elargissez les rues, faites les places grandes, agrémentez-les de squares aux arbres bienfaisants, faites abondamment pénétrer partout l'air et la lumière, clamaient-ils déjà, et, au nom de l'hygiène, aérez, éclairez les quartiers populeux. Cela se dit encore avec raison et nous y reviendrons.

Digitized by Google

Or, qu'advint-il de l'immeuble dont je parle qui était justement placé dans un quartier qui devenait populeux?



Il est des villes où la coutume s'établit pour le propriétaire de ne pas habiter sa propre maison afin d'échapper aux difficultés possibles des locations, d'éviter les réclamations souvent tant justifiées du locataire et, selon l'expression bien courante, de dormir en paix. Cela se rencontre surtout dans les localités où domine ce qu'on appelle l'esprit pratique.

C'est alors un fondé de pouvoir, une sorte d'industriel de la propriété bâtie, qui remplit les fonctions du maître de la propriété, mais il les remplit dans les conditions de ce vers célèbre du poète :

Valet souple au logis, fier huissier à l'église.

Plus il est mielleux avec le propriétaire, plus il est vinaigre à l'égard du locataire dont il se soucie comme d'une pomme, et envers lequel il a toujours l'air d'un dogue pourvu d'un collier ministériel. Peu lui importe à qui la chose pourra être louée, et aussi quelle promiscuité souvent scandaleuse il introduira dans la maison. L'essentiel lui sera de louer le plus cher possible, et pourvu que la chose louée soit garnie de ce qui peut représenter le premier terme, cela lui suffit. Les honoraires en sont meilleurs et c'est tout ce qu'il lui faut.

Les lois draconiennes léguées par les régimes passées en sont la seule cause qui ne disparaîtra que lorsque les privilèges excessifs, créés par des législateurs presque tous propriétaires, auront été annulés en vertu des principes égalisateurs qu'il serait grand temps d'établir autrement qu'en paroles d'arrivistes. Lorsqu'on cessera de tant parler de démocratie et qu'on agira un peu plus démocratiquement, lorsque l'égalité ne sera plus une simple inscription de muraille et qu'elle passera dans la pratique de la vie courante, lorsque le propriétaire sera enfin devenu un vulgaire créancier de droit commun, le monsieur qui fait métier de louer des logements comme un autre loue un piano, un autre une voiture, un autre

Digitized by Google

un chaudron au temps des confitures, cessera de se croire un monsieur de haute importance. Il deviendra un citoyen comme tous les autres, sa morgue parfois insolente s'adoucira, il ne sera plus le fier huissier, il s'inquiétera de savoir à qui il loue, il abaissera le prix de ses loyers pour être assuré d'être mieux payé, la cherté de la vie s'arrêtera et tout rentrera dans l'ordre.

Que tout cela soit le plus tôt possible, et qu'un vaste pétitionnement de tous les intéressés auprès des « pouvoirs publics » vienne rappeler à ces « pouvoirs » qu'il serait grand temps pour eux de faire de la démocratie et de l'égalité effectives ! C'est la conclusion à souhaiter.

* * *

Je reviens à l'immeuble dont cette petite digression me permettra de mieux faire comprendre la destinée.

Le succédané du propriétaire était l'ami et aussi l'employeur d'un forgeron établi sur les confins de la ville dans un quartier où il travaillait peu. Il désirait fort trouver un logement dans la ville même. Rien de plus facile, lui fut-il dit, et dans la cour en question on construisit une forge et un logement pour lui. On ajouta une écurie qui fut mise au service du voisin et... une fosse à fumier. Le tout en rez-de-chaussée surmonté d'un bas étage où furent installées des chambres pour le forgeron et pour le voisin à l'écurie.

La vaste cour où les locataires puisaient largement l'air et la lumière se remplit de fumée. Le bruit insupportable du martelage de fer s'y faisait entendre de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Les locataires du rez-de-chaussée n'eurent plus devant eux qu'une ruelle large à peine de deux mètres dans laquelle on étrillait le cheval et où passait tous les matins une brouette de fumier qu'on entassait dans la fosse qui n'était vidée que trois ou quatre fois par an. L'humidité puante de la fosse imprégnant la muraille, et en compromettant la solidité, on agrémenta la cuve d'un tuyau qui dépassait d'à peine cinquante centimètres la toiture et par lequel les effluves pesti-

Digitized by Google

lentielles se répandaient dans les appartements voisins comme si elles allaient chez elles.

Quant à l'artisan, l'humidité de ce bas-fonds lui fut tellement funeste qu'il fut bientôt obligé de transporter son logement personnel dans la rue voisine. De ce qui lui avait été octroyé la partie qu'il abandonna fut transformée en un nouvel atelier de serrurerie. C'était installé au-dessus d'un puits creusé au milieu de la cour primitive et qu'on s'était contenté de boucher solidement à la surface.

L'étroite ruelle qui avait été laissée autour du nouveau bâtiment est maintenant l'un de ces passages familiers à tout un public qui les préfère à la rue sous prétexte que ça raccourcit. La nuit venue bon nombre de passants s'y arrêtent pour des motifs quelconques, et les locataires y sont exposés à de singulières rencontres.

* * *

Certainement ce n'est pas le plus beau, mais il m'est bien cependant permis de dire que c'est l'un des beaux exemples de la manière dont certains comprennent l'hygiène, et d'ajouter surtout que c'est l'un de ceux qui aident le mieux à relier ensemble l'hygiène physique et l'hygiène morale en justifiant cette dernière. Aussi, est-ce par celui-là que j'ai voulu commencer.

Quel est en effet le propriétaire qui a ainsi pratiqué les lois de l'hygiène? Un archi-millionnaire retirant au bas mot cinquante mille francs de cet immeuble qui était loin de constituer sa seule fortune. Il passait les hivers sur la côte d'azur et les étés dans les fraîches montagnes du Jura, respirant partout ce grand air vivifiant dont, pour quelques centaines de francs ajoutés à ses gros revenus, il privait ceux qui lui en fournissaient la plus grosse part.

Il appartenait enfin à ce monde qui se pare, à l'extérieur, des pratiques chrétiennes et qui, dans les actes personnels, en oublie complètement les principes fondamentaux. La morale divine souffre de ceux-là bien autrement que de ceux qui, sans

Digitized by Google

rien étaler, l'appliquent avec tout le sentiment qu'elle commande.

Pour si pénible que cela soit parfois, il ne faut pas hésiter à dire la vérité quand elle est nécessaire. C'est de l'hygiène morale qui conduit à bien agir comme l'hygiène physique conduit à se bien porter. Si le corps s'améliore par l'une, la conscience doit s'améliorer par l'autre, et les deux s'équivalent.

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi ceux qui étaient ainsi lésés ne protestaient-ils pas? Il y a des tribunaux pour ces sortes de cas, pourquoi ne s'y adressaient-ils pas?

Oui, certes il y a une justice, mais avec son organisation actuelle quel est le petit commerçant qui oserait entamer un procès avec un gros propriétaire aussi fortement armé. — Mon bail n'est pas très long, et si à la fin on refuse de me le continuer, ou si on m'augmente beaucoup, où irai-je avec mon commerce, disent les uns. Ici je suis connu, un changement, les frais d'une autre installation, mais ce serait ma ruine. — A l'échéance on n'est pas toujours prêt, disent les autres, et si j'ai besoin d'un peu de délai on me l'accorde, on ne me fait pas trop de misères, pourvu que je finisse par payer.

Et tous ensemble reconnaissent... qu'ils ne peuvent que « tout supporter » de la part du propriétaire, et celui-ci, qui le sait bien, ne se gêne pas pour « faire à autrui ce qu'i ne voudrait pas qui lui soit fait à lui-même ».

Simple fraude, c'est-à-dire simple manière de porter préjudice à autrui, à traiter par l'hygiène de la conscience !

D'autre part encore on se demandera pourquoi les intéressés ne se plaind:aient pas directement à l'autorité compétente?

Dans le cas que je viens de citer deux plaintes personnelles d'abord, puis une plainte collective de dix locataires furent adressées à cette autorité qui s'empressa d'y faire droit. On vida la fosse à fumier qui n'avait pas été nettoyée depuis cinq mois, mais les choses en restèrent là et il aurait fallu renouveler la plainte beaucoup trop souvent. Or, sinon avec le propriétaire qui s'arrange pour se débarrasser de tous ces ennuis, du moins avec son intendant, il en coûte parfois de se plaindre quand on est faible ou petit.

Digitized by Google

Pour en bien juger, je vais en citer deux exemples seulement, ils suffiront.

III

Dans l'un des quartiers les plus centraux de la ville il y avait une maison dont la loge à concierge était établie au rez-de-chaussée. Elle prenait jour sur la cour par une ouverture vitrée et une porte, également vitrée, la faisait communiquer avec le vestibule d'entrée. Jusque-là rien de plus normal.

Que n'a-t-on pas constaté et que n'a-t-on pas encore à constater en singulières conditions hygiéniques des loges de concierge? Eh bien! pour tant qu'on ait vu de singulières choses je doute très fort qu'on en ait vu quelque part d'aussi singulière que celle-ci.

La fosse d'aisances de la maison s'ouvrait *dans* la dite loge, juste *au-dessous du lit* qui ne pouvait pas avoir *d'autre place*. Le paisible couple qui gardait la maison couchait sur le bouchon de la fosse. Chaque fois qu'on vidait la fosse ces bonnes gens retiraient leur lit contre le mur opposé ; l'opération terminée on remettait le bouchon sur l'ouverture sans même le cimenter on se contentait d'un peu de cendres dans les joints, on repoussait le lit à la seule place qu'il pût occuper et... à la fois suivante.

C'étaient deux bons vieillards absolument incapables de gagner leur vie par d'autres moyens. Depuis longtemps malade le mari mourut et la femme se retira dans sa famille déjà pauvre.

Un nouveau couple, cette fois plus jeune, fut préposé à la garde de l'immeuble. Mais les choses ne se passèrent pas de la même façon. Ils se plaignirent au fondé de pouvoirs qui commença par faire la sourde oreille. Ils intéressèrent alors à leur plainte les locataires et l'un d'eux, indigné justement d'une pareille situation, prit leur cause en mains. Il s'adressa au monsieur, qui de droit administratif, qui fit une enquête et obligea le monsieur, receveur des loyers, à changer la direction de la fosse.

Digitized by Google

Sa fureur fut extrême et, dare dare, il donna congé aux concierges. — Ah ! vous vous plaignez, vous autres de ce que je vous fais coucher sur la fosse d'aisances, allez, houst ! partez — et vivement.

Et les concierges partirent, sans regretter la loge, je le garantis.

* * *

Autre exemple :

Dans un immeuble d'importance bonne moyenne, un locataire habitait un appartement qu'il louait depuis vingt ans au prix de 700 francs par an. A sa connaissance, il y avait vingt-neuf ans que l'appartement n'avait subi aucune réparations. Il pensa qu'il était temps d'en réclamer quelques-unes. Le propriétaire, toujours par son représentant, accéda, mais le loyer fut élevé à 750 francs et, dans le nouveau bail qui fut fait à l'année (comme il avait toujours été), il fut stipulé que si le locataire donnait sa dédite avant trois ans révolus, de manière à occuper pendant quatre ans au minimum, il paierait au propriétaire une indemnité de 300 francs.

Il faut noter que, quelles que soient les combinaisons, le propriétaire, grâce aux lois draconiennes et surannées qui le protègent anormalement pour notre époque, trouve toujours moyen de faire entretenir sa maison par le locataire. Quand il se charge des réparations on peut être assuré qu'il les retrouvera, car il s'arrange de manière à faire signer des baux à formules imprimées d'avance et dont on ne se méfie pas toujours. Et puis, ces baux ne sont-ils pas les mêmes partout, et partout toutes les réparations que la loi met à la charge du bailleur n'y sont-elles pas mises à la charge du preneur? Et partout ne faut-il pas subir la toute-puissance du privilège? jusqu'à ce qu'on puisse parvenir à le faire cesser. Il faut y travailler.

Le locataire en question espérait que les réparations nouvelles supprimeraient l'inconvénient que présentaient les cabinets d'aisance. Il n'en fut rien. Par certains temps et par les grandes baisses atmosphériques la fosse, dont les gaz n'étaient

Digitized by Google

pas suffisamment contenus, dégageait dans l'appartement des émanations qui n'étaient pas précisément hygiéniques.

Sachant par expérience qu'il était inutile de s'adresser au propriétaire dont il ne recevrait pas de réponse, il fit intervenir l'autorité compétente. Une enquête eut vite fait de démontrer que la fosse n'était pas « réglementaire » et le propriétaire, malgré tous ses efforts pour ergoter et récalcitrer, fut bel et bien obligé de construire un tuyau d'aération à la fosse, d'en changer le bouchon et de la mettre à l'état « réglementaire. »

Colère de celui-ci qui ne pouvait pas agir comme le précédent parce qu'il avait affaire à un locataire indépendant, mais colère effective quand même car, à l'époque fixée par les conditions du bail annuel, le locataire recevait une lettre qui m'a été obligeamment communiquée et par laquelle on l'informait que le bail, dont l'année expirait dans trois mois, ne serait pas renouvelé. Il fallait bien, en effet, que la fureur du propriétaire fût extrême puisqu'il renonçait ainsi à l'indemnité pour laquelle il n'avait plus qu'un an à attendre.

Mais est-il bien certain que le propriétaire ait été au courant de tout? On peut se le demander car il est difficile d'admettre que celui à qui, dès l'enfance, on a appris qu'il faut traiter son prochain comme soi-même, ait le courage de mentir à ses principes, et veuille faire vivre les autres dans des conditions hygiéniques qu'il n'accepterait probablement pas pour lui-même.

Ceci serait tellement contre la conscience qu'on préfère en laisser la responsabilité au subalterne, à l'employé peut-être trop zélé, et de celui-là on ne s'inquiète pas.

IV

Je crois en avoir assez dit pour montrer qu'il n'est pas toujours facile de vivre dans de bonnes conditions hygiéniques et que, malgré toutes les prescriptions, on est souvent obligé de subir de graves inconvénients. J'y reviendrai en traitant de l'hygiène de l'habitation, pour le moment je continue, par des

Digitized by Google

exemples pris dans d'autres spécialités, ma démonstration de la conscience qui porte à l'hygiène physique le préjudice le plus considérable lorsqu'elle n'est pas elle-même soumise aux lois de l'hygiène morale dont elle est la conséquence.

Ceci permet de donner de la fraude une tout autre définition: Celui qui accomplit un acte quelconque qu'une conscience bien dirigée ne permettrait pas d'accomplir, qui se trouve en défaut avec la conscience, celui-là accomplit une mauvaise action. Il manque de franchise ou de droiture et, selon les lois normales de toutes les morales, il commet une faute. Si cette faute enfin cause à autrui un préjudice, quel que soit ce préjudice elle devient une tromperie à l'égard du prochain, une fraude dans toute l'acception du mot.

Il faudra donc considérer comme fraude toute mauvaise action en désaccord avec la conscience.

Dans les exemples qui précèdent on se demande si vraiment on a de la conscience quand on abuse ainsi de la faiblesse ou de l'impuissance des autres. Et comme on est obligé de répondre que non, on en déduit facilement qu'un pareil acte est une fraude envers les lois de l'hygiène, c'est-à-dire, une action que la morale condamne.

Si cette morale civique, dont on fait si grand étalage aujourd'hui, est impuissante envers une fraude de cette nature que le code semble protéger au lieu de la punir ; si cette même morale qui ne s'appuie que sur le gendarme, si souvent absent au moment du délit, ne sanctionne que les actes sur lesquels il peut mettre une main parfois tant adoucie par des contacts étrangers ; si cette morale enfin dit au citoyen : « Marche droit... tant que je ne serai pas sur ta route », celui-ci s'arrangera toujours de manière à se mettre d'accord avec sa conscience en se disant « pas vu, pas pris » et, agissant de manière à « ne pas être vu », il sera tout joyeux de n'avoir pas été pris.

Mais, si on a eu le bonheur de recevoir les enseignements de cette morale parfaite qu'est la morale divine, et surtout si on est assez courageux pour en pratiquer effectivement les principes au lieu de s'abriter hypocritement derrière une parade toute d'ostentation, alors on apprécie la mauvaise action pour

Digitized by Google

soi-même, on éprouve ce qu'on appelle un remords, et, pour celui qui a des sentiments véritablement chrétiens, le remords est la pire des punitions. Et puis enfin n'y a-t-il pas, par dessus tout, la crainte de ce châtiment ultérieur que la morale civique s'efforce tant de ridiculiser et de faire disparaître parce qu'elle sait bien qu'elle est une force par dessus toutes les autres forces.

N'être pas en paix avec sa conscience est la peine la plus dure pour celui-là qui a une conscience véritablement adaptée aux lois de l'hygiène morale ; aussi n'est-ce pas lui qui fraudera jamais. Il se dira qu'il fait mal et ne se fera pas fraudeur. Il demeurera honnête, non pas par la peur du code plus ou moins civique, il n'en a cure, mais par la crainte du remords qui pourrait le troubler partout et toujours.

Malheureusement le nombre de ces honnêtes diminue avec une progression effrayante de rapidité. L'éducation civique en est seule la cause, il n'y en a pas d'autres. Il n'est pas dans mon rôle de le discuter longuement, je n'ai qu'à le constater à cette place. La démonstration en ressortira d'ailleurs, très nette et très claire, des faits et des exemples que je viens d'annoncer en disant que je les prendrai dans les spécialités les plus diverses.

***

Pour frauder selon les lois de l'hygiène morale il suffit donc de commettre une mauvaise action, et comme la fraude en hygiène physique sera toujours une mauvaise action nous en concluons que cette dernière sera nécessairement doublée de la première. Or, la seconde présente toujours un point par lequel les lois du code peuvent la réprimer. Il n'en est pas de même de la première. Celle-ci ne relève que de la conscience, et c'est pourquoi tant de gens aujourd'hui la pratiquent avec toute la désinvolture que permet l'éducation nouvelle.

Les preuves abondent, on en trouve partout. La plupart des étalages plus ou moins alléchants en témoignent.

Arrêtez-vous un instant devant un « complet » à grand

Digitized by Google

effet et savamment disposé derrière une grande glace. Une belle pancarte vous indique un prix dont la modestie vous étonne ; vous tombez en contemplation. Aussitôt un employé qui, par habitude, a vite traduit le jeu de votre physionomie, vient vous tirer, de votre extase, et par la manche. Moitié par persuasion, moitié par poussée discrètement forcée, il vous entraîne dans la boutique. Vous êtes devenu un client sérieux, vous achèterez. Mais, dans quelles conditions?

Un grand costumier, qui n'avait pas de secrets pour moi, me racontait un jour « la manière d'amorcer l'acheteur ». Tous ces costumes, me disait-il, que vous voyez étalés à des prix de bon marché presque fantastiques, sont faits en très bonnes qualités, mais à des mesures calculées de telle sorte qu'aucune pièce ne puisse aller à personne, absolument à personne, répétait-il. L'essentiel, c'est de faire entrer le client. Une fois entré on s'arrange pour qu'il ne sorte pas sans avoir acheté, et c'est alors le talent de lui faire accepter de l'inférieur en se croyant très bien servi.

On lui raconte que le costume n'ayant pas été fait pour lui il faudrait trop le modifier et on lui en démontre l'impossibilité. Il n'y a pas assez dans les rentrés pour élargir ; si on raccourcissait d'ici l'ensemble de la coupe serait changé de là ; on ne retrouverait pas du drap absolument pareil pour une ajouture. Bref, de boniment en boniment on finit par arriver au but et le client, qui s'est enfin décidé, sort en se disant: « Tout de même, pour le même prix, j'aurais bien mieux aimé celui-là, il paraît bien plus joli ».

Cet exemple se répète pour beaucoup d'autres choses de l'habillement. Les souliers ne sont à la mesure d'aucun pied normal. Bien heureux encore lorsque, par une légère différence inappréciable à travers les vitres, ils ne sont pas inégaux. Et puis ceux-là, ce sont ceux de la montre, on ne les donne pas à essayer.

Pour les chemises on n'a plus le même calicot à l'intérieur ; l'ouvrière qui a brodé celle-là n'est plus à la maison, ce ne serait plus la même main, l'ouvrage n'aurait plus le même cachet. Comme précédemment on finit par acheter quelque chose qui n'est pas tout à fait comme le modèle exposé. Soi-même

Digitized by Google

on n'en est peut-être pas bien convaincu, mais la bourse en sait le même prix et l'usage fera le reste.

Comme corollaire de tout ceci il n'y a qu'à constater le temps passablement long pendant lequel les mêmes objets demeurent à la même place dans les mêmes vitrines.

* * *

Le costume féminin offre quelquefois d'autres particularités. On sait qu'il est souvent composé de pièces superposées tantôt dans la même direction que le corps principal, droit fil, tantôt dans une direction différente, biais. Ce sont des volants, des revers, des basques, des cols rabattus,etc. La plupart du temps toutes les parties du costume recouvertes par ces éléments surajoutés sont faites de morceaux disparates, débris divers qui n'ont absolument rien de commun avec le fonds même du vêtement. Si une cliente insiste pour qu'on lui essaye le modèle exposé, on lui fait remarquer très judicieusement, que ce n'est pas à sa taille et qu'il serait totalement impossible de corriger, attendu que les parties apparentes seules sont de la bonne étoffe, tout le reste est profité en vue du prix inférieur auquel on peut le livrer. Malheureusement... le malheureusement est que ce n'est pas à la taille, mais on peut toujours faire le même genre, à des conditions aussi avantageuses, etc., etc.



Les articles manufacturés, pour employer le terme consacré, ne sont pas seuls l'objet de cette mauvaise hygiène de la conscience qu'on pourrait appeler le mensonge (ou mieux la fraude puisque la fraude est une tromperie) à l'étalage, les matières premières en ont aussi leur part. Mais à leur égard les prétextes pour la non-livraison ne sont pas toujours de bonne acceptation et le vendeur peut être pris à son propre piège.

Deux gros négociants anglais étaient un jour en tournée d'achat dans une ville grande productrice de soieries. Ils étaient accompagnés par des commissionnaires de la localité. En passant devant un étalage ils tombèrent en arrêt devant

Digitized by Google

une pièce d'un velours magnifique qu'une belle pancarte indiquait à un prix qui leur parut singulièrement dérisoire. 5 fr. 50 le mètre, disait l'écriteau. Plutôt le double, estimèrent les négociants qui n'hésitent pas et qui résolument entrent dans la boutique. Oui, leur dit-on, mais à ce prix-là nous ne vendons qu'à la pièce, nous ne détaillons pas. Le vendeur, ne connaissant personne de ceux qui étaient entrés, crut qu'il allait ainsi éviter sa responsabilité, mais lorsqu'il pressentit la décision des acheteurs il se reprit et ajouta : « Et encore nous ne livrons à ce prix que par cent pièces »... Marché conclu, répondent les autres qui saisissent immédiatement un échantillon, nous prenons les cent pièces. Ahurissement du vendeur. Il y eut procès, la livraison fut imposée et la maison perdit dans cette affaire trente mille francs. Je tiens le fait du commissionnaire lui-même, l'un de mes amis. Peu de temps après la maison disparaissait.

La morale du fait est que si la conscience du vendeur avait été un peu plus morale, si son hygiène avait été mieux soignée, la mésaventure ne lui serait pas arrivée.

Une autre fois, c'est tout ce qui reste en magasin, c'est une toute petite longueur, on ne pourrait pas en fournir davantage c'est bien dommage ; mais le client est entré et on lui passe, avec les paroles les plus obséquieuses, un article similaire dont on a, c'est très heureux, une grosse provision. En un mot, tous les prétextes sont invoqués pour échapper à l'obligation de fournir selon l'étiquette. Quelques maisons cependant déclarent par affiches que les marchandises seront livrées aux prix indiqués. Ce sont les rares qui ont un peu de conscience. Il en existe encore.

Mais, tout le monde ne se contente pas toujours de tous les motifs, et l'acheteur récalcitrant emporte de haute lutte l'article au prix marqué. Témoin ce monsieur qui, passant un jour devant un étalage de mercerie, aperçoit une paire de jarretières très bas cotées. Il entre, demande à examiner et dit simplement : « J'achète ». Le commis zélé veut empaqueter, il y met le temps car il plie très lentement et avec une certaine indécision, ce qui donne au patron le temps d'intervenir. Celui-ci prend l'objet en disant à l'employé : « Mais mon ami, vous

Digitized by Google

faites erreur, ce n'est pas l'étiquette ». La phrase n'est pas finie qu'une main s'abat sur l'extrémité libre des jarretières, c'est celle du monsieur qui tire de son côté pendant que le vendeur tire de l'autre. Ça commence doucement, mais ça s'accélère bien vite. Le diapason de la conversation s'élève en même temps que la progression du tirage augmente, la foule s'amasse à la porte, on va chercher les « urbains » et finalement le monsieur qui a crié de plus en plus fort: « Ça ne me regarde pas », alors que le vendeur glapissait: « Il y a erreur de mon commis, il a mal placé l'étiquette », emporte la marchandise pendant que le marchand encaisse, avec la monnaie strictement jetée sur le comptoir, une contravention pour avoir causé « du rassemblement sur la voie publique ».

Cela se passait dans une maison de la place des Jacobins qui n'existe plus depuis quelques années, et le monsieur était un officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, ce qui avait peut-être influencé gracieusement le résultat.

V

Je passe maintenant à une spécialité qui permettra de mieux saisir et de mieux apprécier la différence entre l'hygiène morale et l'hygiène physique, à la spécialité de l'alimentation.

Par rapport à la plus grande généralité concernant cette partie de l'existence qui consiste à manger pour vivre, il y a deux manières d'envisager la fraude, et ces deux manières sont précisément celles qui s'appliquent, l'une à l'hygiène physique, l'autre à l'hygiène morale.

La fraude par laquelle on modifie une substance alimentaire, so t en transformant cette substance, soit en y ajoutant quelque autre chose, s'appelle ordinairement sophistication et beaucoup s'imaginent que c'est la fraude proprement dite, et même la seule fraude. C'est de celle-là que nous nous occuperons plus spécialement dans les chapitres suivants et à laquelle je donnerai toute l'importance qu'elle comporte. Mais

Digitized by Google

l'autre fraude, celle qui résulte d'une conscience déviée, mériterait encore plus d'attention, car c'est bien d'elle, en réalité, que dérivent toutes les autres.

En matière d'alimentation, comme aussi par ailleurs, on l'appelle, par un euphémisme complaisant, truc du métier. D'aucuns disent même « les petits trucs du métier ». Je dis, moi, que c'est tout simplement une tromperie qui sciemment perpétrée en est d'autant plus condamnable. C'est le fait d'une conscience qui n'a pas reçu les leçons d'une bonne hygiène morale, qui les a oubliées, ou qui les foule aux pieds et qui en fait fi dans un intérêt cupide. Il faut plaindre les consciences qui sont dans le premier cas, blâmer celles qui sont dans le second, et quant aux troisièmes les réprouver énergiquement.

Petit ou grand, le préjudice par le truc n'en est pas moins un préjudice. Le vol d'un œuf équivaut à celui d'un bœuf, et si ce n'est pas par la valeur de la chose, c'est du moins par l'application du principe. Que sont tous ces trucs plus spéciaux aux diverses conditions de la vie animale?



Quand il s'agit d'une marchandise débitée au couteau, l'important est de savoir tenir convenablement le manche pour bien diriger la lame dans la direction des intérêts du vendeur. Une obliquité savamment obtenue, sans paraître s'en préoccuper, débitera facilement du côté de l'os ou du côté de la peau si c'est de la viande, du côté du talon si c'est du fromage, du côté le plus ancien si c'est de la charcuterie en grandes tranches et ainsi de suite. Savoir bien couper au plus grand bénéfice du coupeur est la première chose qu'on enseigne à l'apprenti, quand on lui enseigne quelque chose.

Mais si pour apprenti on a seulement le jeune homme qui porte à domicile et balaye le magasin, ou celui qui sert de manœuvre à l'ouvrier en titre, c'est à lui d'observer ce qui se répète à chaque client et à tirer profit de ce qu'il voit faire, en attendant qu'il le fasse lui-même lorsqu'il sera devenu patron. Il a tôt fait d'avoir saisi ; c'est si fréquent et c'est toujours si bien fait de la même manière.

Digitized by Google

En outre, il faut tenir pour certain que, quelle que soit la quantité qu'il demande, l'acheteur en reçoit toujours un peu plus. Aussi, un client avisé demande-t-il, également toujours, un peu moins que ce qui lui est nécessaire. « On n'est pas, encore toujours, maître du couteau ; l'œil trompe quelquefois ; on n'a pas la balance dans l'œil ni les poids dans la main, etc. » toutes bonnes raisons qui sont débitées avec calme et sang-froid autant de fois qu'il vient de clients dans la journée. Et, sous ce rapport-là, les journées se ressemblent.

Il faut toutefois reconnaître que ceci ne constituerait pas une fraude bien grave, si même on peut le considérer comme une fraude réelle, car si on a un peu plus que ce qu'on aurait voulu, on en a toujours, comme disent les ménagères, pour son argent. On a aussi, il est vrai, un peu plus de peau, un peu plus d'os, un peu plus de croûte, mais, si on se récrie, le débitant objecte qu'achetant tout lui-même, il faut bien qu'il revende tout. Le raisonnement serait juste si on ne pouvait lui répondre qu'il achète à un et qu'il revend à deux. Mais, c'est le commerce et il ne faut pas perdre de vue la liberté du commerce.

On ne pourrait peut-être pas en dire tout autant des marchandises découpées et parées à l'avance, car dans ce cas le truc consiste à mal servir le client sans qu'il s'en aperçoive, alors qu'on sait très bien qu'on le sert très mal. La manière de servir fait tout. En outre, cette manière est indubitablement la plus contraire aux lois les plus élémentaires de l'hygiène.

Qu'on s'arrête un instant devant l'étalage extérieur (je reviendrai là-dessus) de ces plats dans lesquels sont artistement présentés des gibiers à poils, des volailles de toutes espèces, des pièces de boucherie et autres analogues, le tout découpé, arrangé de manière à présenter *en dessus* des morceaux à l'aspect le plus régulier et surtout le plus appétissant, voici ce qu'on verra. D'abord le morceau lui-même a été coupé de manière à mettre en bon relief la partie la plus charnue, la plus succulente. Des machines hachoirs produisent facilement cette jolie régularité et cette belle apparence. Ensuite, la première couche a pour coussins d'appui la couche *de dessous* toute faite des débris de la bête hachés et divisés en petits fragements qui

Digitized by Google

accompagneront tout le reste. La tête, les pattes, jusqu'au bout du bec, jusqu'au bout des ongles, les oreilles, les viscères, tout y est habilement morcelé et encore plus habilement mélangé, il ne s'agit plus que de servir pour tout faire passer.

Pour cela, au lieu d'employer un couloir en bois ou en métal, qui ne permettrait pas la même manœuvre, le servant utilise la main. Et le plus souvent quelle main? ô, hygiène ! ne la contemple pas trop, tu pourrais le regretter. Tu la verrais chargée de tout ce qu'y ont laissé les caisses, les rayonnages, les balais, les paquets de toutes sortes, qu'elle manutentionne depuis le matin, et tu serais encore privilégiée si tu la voyais de loin en loin, sous prétexte de s'essuyer, se frotter légèrement la paume et le revers sur le tablier de son propriétaire. Et quel tablier... à son tour?

Eh bien ! c'est cette main qui s'interpose toute allongée entre la couche de dessous et le fond du plat, qui doucement transporte sur un papier, étalé à l'avance sur le plateau de la balance, toute la marchandise qu'elle a pu supporter, qui, toujours bien étalée, s'applique sur le dit papier, et qui enfin, très délicatement et encore allongée, se retire de dessous la marchandise en laissant cette marchandise s'asseoir surle papier dans la même situation et dans les mêmes rapports où elle était assise dans le plat. L'apparence demeure la même, mais si le poids est un peu dépassé, ce qui est fréquent, quelques morceaux de la couche de dessus sont enlevés, les quatre coins du papier sont rapidement rapprochés le paquet est lestement terminé, la main est censé s'essuyer au tablier et le servant passe à un autre exercice.

Après tout, on se dira bien qu'on le fait cuire, mais si c'est ensuite au tour de biscuits, de figues, ou de tout autre chose qu'on ne fait pas cuire ? alors, tant pis pour celui dont c'est le tour d'être servi.

Savoir bien servir est le résultat d'un bon apprentissage, et ce n'est pas seulement dans cette spécialité-là qu'il est profitable d'avoir été un bon apprenti, c'est un peu dans toutes.

Il est une partie du bœuf qui a la réputation de faire un excellent bouillon et un bien médiocre bouilli, c'est la portion des membres qu'on appelle rondin. Quand le morceau de ron-

Digitized by Google

din (toujours découpé d'avance à l'étalage) est à l'extrémité, il n'a qu'une face assez charnue, l'autre est la surface articulaire elle-même. Le truc consiste alors à faire pirouetter le morceau devant l'acheteur à convaincre, mais à le faire habilement pirouetter suivant un tour complet qui montre à cet acheteur... toujours la même face. Les servants savent bien juger de la figure devant laquelle ils peuvent exécuter cette gymnastique de véritable supercherie, et il est bien rare qu'un acheteur leur prenne le morceau dans la main pour le retourner lui-même. C'est bien pourtant ce que chacun devrait faire.

Une autre fois c'est un morceau de noix de veau auquel pendrait lamentablement une dure et longue lanière des parois abdominales si une main habile ne tenait le tout bien enroulé jusqu'au moment où, sous prétexte « d'éviter la peine » à la cliente, elle parvient à l'arranger elle-même dans le panier.

La manière de servir est souvent plus ou moins immorale sous d'autres formes, elle a plusieurs cordes à son arc, et, en termes de métier, plusieurs « ficelles ». Ficelle, truc, supercherie, tromperie, fraude,tout cela est à peu près synonyme, disons-le une fois pour toutes.

La meilleure ficelle pour celui qui pèse du café, du poivre, du sucre en poudre, de la semoule et en général toute substance se prêtant à la manœuvre, est de disposer sur la balance un sac de papier qu'on se contente d'ouvrir légèrement. La main de métal ou couloir, surchargée de la marchandise, fera le reste. En s'appuyant, encore plus légèrement en apparence, sur le rebord du sac elle versera graduellement, un peu vite d'abord, puis doucement à mesure que le moment approche où le plateau va commencer à descendre. A cet instant précis, familier à qui en a l'habitude, un petit coup imperceptible est donné et le sac est vivement enlevé avant que son mouvement ascensionnel, soit en sens inverse, se produise.

Le gain est peu de chose, le client, qui à de bien rares exceptions ne repèse pas, ne récrimine pas, et la petite opération, renouvelée cent fois dans la journée, a produit le soir un kilo de bénéfice.

Un commerçant me disait un jour : « Il n'y a que la pesée

Digitized by Google

pour nous, c'est la pesée qui nous sauve. » J'ajoutai : « Et la pesée a tant de modulations. » Il sourit.

Une autre fois c'est de très haut qu'on fait, par saccades, tomber la substance, et la secousse brusque ainsi donnée conduit au même résultat.

De tout ceci il ne faut retenir qu'une petite supercherie d'une conscience très indulgente envers elle-même, par défaut d'éducation hygiénique suffisante. Il en serait autrement des cas des faux poids ou des fausses mesures que je me contenterai de rappeler sommairement.

Les poids allégés, les plateaux alourdis, les bras de fléaux inégalisés, les mesures rognées sont des pratiques condamnées par les lois, dans les textes, et poursuivis par les agents de l'autorité, à la façon des carabiniers d'opérette. A des époques à peu près régulières l'ad-mi-nis-tra-tion fait assavoir aux populations, par voie d'affichage dans les centres importants, par le tambour du garde champêtre dans les petites localités « que les vérificateurs seront installés à la mairie, ou ailleurs, tel jour, de telle heure à telle heure, et que chacun devra leur apporter ses instruments de pesage pour les faire poinçonner.

Il faut vraiment posséder une naïveté robuste pour s'imaginer que les « convoqués » vont apporter au poinçonnage les outils sophistiqués dont ils se servent journellement. J'ai connu un négociant en chandelles et mélasses qui, très honorablement apprécié dans sa localité où il était en même temps conseiller municipal, avait deux séries de poids... l'une dont il se servait à toute heure, l'autre c'était celle qu'il produisait à l'heure du vérificateur. Je garantis l'absolue véracité de ce témoignage, et j'ajoute que cet excellent homme, qui cependant avait reçu, dès sa prime enfance, une bonne éducation morale, se considérait en accord parfait avec sa conscience, car il ne voyait là « qu'une forme du métier ».

Ils sont légions tous ceux qui pensent sérieusement que c'est dans le métier.

Je peux bien anticiper un peu sur le chapitre de la sophistication proprement dite et rapprocher de ce que je viens d'exposer le cas de la visite des pharmacies.

Là aussi la visite est annoncée à l'avance, sinon dans la

Digitized by Google

forme officielle ci-dessus, tout au moins par l'habitude, et encore par Môssieu le Maire qui a reçu avis que la commission se rendra tel jour, à telle heure, dans la commune. Cette commission ne s'inquiète ni des poids, ni des mesures qui, bien loin d'être faussés dans les pharmacies, y sont au contraire tenus en parfait état de régularité. Elle est composée de savants chimistes, médecins ou pharmaciens, flanqués d'un commissaire, et son rôle est borné à l'examen des drogues ainsi qu'à la manière dont la boutique est exploitée.

J'ai connu un vieux pharmacien qui, depuis plus de 30 ans, montrait imperturbablement un bocal où était un quinquina jaune magnifique et... invariable. Très goguenard il se délectait à raconter, entre amis, les appréciations qui faisaient tous les ans varier les notes du procès-verbal de visite suivant que variaient les examinateurs. Inutile d'ajouter que pour les préparations où entrait le quinquina il utilisait le plus vulgaire des quinquinas gris. Tout était encore assez bien quand celui-ci n'était pas mélangé d'écorces de saule ou autres.

Une autre fois c'est un très honnête pharmacien qui apprend entre deux visites, que cette année la commission se fait montrer le laudanum de Rousseau. Il n'en a pas, comment faire? Euréka, dit-il, et il court chez un confrère ami qui en avait, il le savait. — La commission me verra ce matin, lui dit l'autre, elle ne sera dans ton quartier que ce soir, aussitôt qu'elle aura passé, je t'enverrai le flacon. — Et du matin au soir la commission examina le même laudanum et donna... deux notes différentes. Ici encore j'affirme très nettement. J'y reviendrai.

VI

Dans la manière d'utiliser la balance, selon les licences du métier, il est d'autres variantes portant plus spécialement sur les fruits, légumes et analogues.

Lorsqu'il en a débattu le prix, l'acheteur demande la quantité désirée de la marchandise de belle apparence, par exemple un kilo. Le marchand, après avoir garni de papier le plateau

Digitized by Google

de la balance, le charge de la dite marchandise en ayant bien soin de faire remarquer que s'il met des échantillons un peu inférieurs, parce que, dit-il, il faut bien que tout se vende et qu'au prix accepté on ne peut pas choisir, par contre il en met aussi des plus beaux. L'acheteur se dit en lui-même qu'il sera bien servi, il est satisfait.

Mais, quand je dis « le charge » je me trompe, c'est « le *surcharge* » qu'il faut dire pour arriver à l'explication de la vérité. Le marchand, en effet, a tellement surchargé le plateau qu'il y en a au moins deux kilos. On le fait parfois observer assez judicieusement, mais il ne semble pas en tenir compte il sait bien ce qu'il fait, car le voilà qui, pour arriver cette fois au poids juste, picore par ci, par là, dans le plateau, et très adroitement, très délicatement, sans paraître y attacher une mportance quelconque, enlève les plus beaux spécimens. On peut être certain qu'il ne se trompera pas, lui.

La balance est le plus souvent placée de manière à ce que, pendant la manœuvre, l'opérateur puisse tourner le dos au client et la cacher plus ou moins. Certains maires ont bien pris parfois des arrêtés pour imposer aux marchands de placer les balances au devant de leur étalage et bien en vue de l'acheteur, mais que valent, hélas , des arrêtés de cette nature, surtout aujourd'hui? Ils ne durent pas même ce que durent les roses, l'espace d'un... marché.

Il arrive bien parfois aussi, que quelques-uns se récrient. — Ah ! mais dites donc, mais c'est que vous enlevez le plus beau. — Oh ! non, m'ami ou m'amie, suivent le cas (on est toujours l'ami du marchand quand on se laisse tondre, ou exploiter, en parlant un meilleur langage), c'est tout pareil. Et le paquet lestement plié est aussi lestement « arrangé » dans le panier, le tour est joué; à un autre.

Cette manœuvre se complique un peu quand la marchandise le permet. Tel est le cas des pommes, pêches, poires, abricots et analogues. Soit en enlevant l'excédent, soit en replaçant un fruit, pour égaliser le poids, un petit coup sec est donné presque imperceptiblement au plateau qui descend sous cette nouvelle influence et qu'on s'empresse d'en-

Digitized by Google

lever avant qu'il remonte. Ceci se pratique toujours au dernier moment critique de l'équilibre.

A côté du mal il paraîtra bon d'indiquer le rémède : c'est de laisser le vendeur surcharger de la belle marchandise et, au moment où il va pour faire son choix, de l'arrêter en lui disant : ça va bien comme ça, laissez tel que, je prendrai tout. — On peut apprécier alors l'air contrarié de ceux qui vous font observer qu'il y en a encore beaucoup, que ça fera une grosse somme, etc. Si on maintient le ça m'est égal, je prends tout, on est bien servi. Mais on peut entendre quelquefois grommeler un, si j'avais su, de désappointement ou de dépit. Pour obtenir ce bon résultat, il est utile, quand on désire un kilo et demi ou deux, de n'en demander qu'un.

* * *

Un autre truc, que la conscience dépourvue de toute éducation hygiénique accepte sans sourciller, est le suivant. La marchandise est en tas à l'étalage où elle forme une sorte de pyramide à sommet tronqué qui rappelle assez bien les amas de cailloux cassés par le cantonnier le long des routes. Toutes les surfaces qui regardent le client futur, il vaudrait peut-être mieux dire que regarde le client, car il n'est pas assez attentif aux autres, sont faites des plus belles fraises, des plus belles cerises, des plus beaux produits, mais ce n'est pas de là qu'on servira, c'est de l'arrière, c'est du fond: et cet arrière et ce fond ressemblent à la façade comme un sac de farine ressemble à un sac de charbon.

Si, par inadvertance, un peu de la face antérieure glisse dans la portion pesée, on peut tenir pour certain que cela fera partie de la surcharge enlevée pour rétablir le poids, et que, le client parti, cela sera remis très délicatement à la bonne place, à celle qui sert de miroir aux alouettes, et qui est, pour le tas détaillé, ce qu'est la couche superficielle par rapport au panier de gros. Je peux garantir cette manœuvre que j'ai observée bien souvent.

Il y a des pays où la coutume s'est établie de tout mettre

Digitized by Google

en surface. A Paris, par exemple, on sait que les bottes d'asperges, de carottes, de égumes divers n'ont de carottes et autres que le rang extérieur, et c'est sur son aspect seulement qu'on se base pour l'achat, mais ce n'est pas tout à fait comme le tas de par ailleurs car, dans cet ailleurs, ce n'est pas la surface d'après laquelle on a marchandé qui sera servie, c'est le fond qu'on n'a pas assez bien regardé.

Conclusion, quand on achètera dans un tas, il sera bon de regarder, non pas l'avant qui demeurera longtemps en place, mais l'arrière qui sera prestement distribué. Agir autrement c'est s'exposer à se dire en dépliant le paquet au retour: « C'est curieux, il m'avait semblé que sur le marché elles étaient plus belles, c'était peut-être l'ensemble, ou le grand jour ! »

(*A suivre*) DÉODAT.



POUR L'HISTOIRE
DU
FRANÇAIS MODERNE

Suite (1)

Conjecturalement. [XVIe s. Montaigne, dans Dochez, *Dict.*]

1488. Les âmes qui sont en purgatoyre ou en enfer ne congnoissent point ce qu'il se fait ou monde sinon *conjecturalement.*
(*La Mer des Histoires.* I, 22 b, édit. 1491).

Conjugaison. [*Conjugezon.* 1550. Meigret. *Grammaire francoise,* 74 b.]

1551. Règles pour congnoistre les déclinaisons, et *conjugaisons* des noms et verbes tuscans.
(*Dialogues de m. Speron Sperone, trad.* C. Gruget, 191 a).

Constitutif. [1611. Cotgrave.]

1488. Aristote composa... de la loy *constitutive* ung [livre].
(*La Mer des Histoires.* II, 27 c, édit. 1491).

Contondant.

1503. Fracture... selon nostre langue est dicte solution faicte non pas de quelconque chose, mais de chose *contondante.*
(*Le Guidon en francoys,* 227 d, édit. 1534).

Contondre. [XVIe s. Paré. I, 9.]

1503. Les causes des fractures sont comme des autres playes : c'est assavoir de toute chose qui peult *contondre* et froisser les os.
(*Le Guidon en francoys,* 227 d, édit. 1534).

(1) Voir le numéro d'août.

Digitized by Google

Contourné [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]

1559. Entre les espèces de calament il en y ha une, qui ... produit .... les tiges *contournées* en anglets.

(*Dioscoride, trad.* M. Mathée, 265 a.)

Contus. [1549. Tagault, dans Godefroy. *Complément.*]

1503. Quant la playe est composée avecques chair *contuse* et contrite... il est nécessité... y appliquer médecine supporative.

(*Le Guidon en francoys*, 207 a, édit. 1534).

Contusion. [1545. G. Guéroult, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Au membre ouquel est faicte *contusion* et attrition communément s'ensuyt grant douleur.

(*Le Guidon en francoys*, 179 d, édit. 1534).

Convexité. [XVIe s. Du Pinet, dans Godefroy. *Complément.*]

1557. Tel me semble ce Ciel, dans l'espace duquel comprins depuis la concavité qui contient les élémens, jusques à la dernière *convexité* embrassant le ciel estoilé, sont semées les sept Planettes.

(Pontus de Tyard. *L'Univers*, 228 b, édit. 1587).

Coopération. [1525. Lefevre d'Etaples, dans Godefroy. *Complément.*]

1488. Dieu au commencement avoit fait l'omme, c'est assavoir Adam sans *coopération* de homme et de femme.

(*La Mer des Histoires.* II, 58 d, édit. 1491).

Cordonnier. [XVIe s. Calvin. *Instit. chrest.* III, IV, 22 édit. 1562.]

1503. Ung mien *cordonnier* de Paris.

(*Le Guidon en francoys*, 249 c, édit. 1534).

Corinthien [XVIe s. Montaigne. I, 51.]

1553. Aucuns [architectes] estiment [la division] Ionique, plusieurs la *Corinthienne*, et s'en treuve assez qui suyvent la Tuscane.

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 15 a.)

Cornée. [1545. G. Guéroult, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Après tourne l'esguille vers la *cornée.*

(*Le Guidon en francoys*, 263 a, édit. 1534).

Digitized by Google

Coronal. [XVIe s. Rabelais. I, 25.]

1503. Le premier os de la teste est de la partie de devant et est dit *coronale*.

(*Le Guidon en francoys*, 43 a, édit. 1534).

1503. Les yeulx sont instrumens de voyement et sont dedans orbitain qui est la partie du *coronal*.

(*Ibid.*, 48 a).

Cotignac. [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]

1559. Le just du fruit (du Poterium rubrum] espreinct, et cuit avec du sucre, en forme de *cotignac*, est une chose très délicate.

(*Dioscoride, trad.* M. Mathée, 77 a).

Coultepoincte.

1488. Courtine... ouvrée en ouvrage de *coultepoincte* entrelassée et tissue de belle diversité.

(*La Mer des Histoires*. I, 129 d, édit. 1491).

Courbement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç-latin.*]

1503. Spasme est tirement et *courbement* de la langue à sa naissance.

(*Le Guidon en francoys*, 266 b, édit. 1534).

Cousin. [1575. Ronsard. *Sonets pour Helene*. II, 21.]

1551. Allerons piquans (ce sont petites mouches, à longs piedz, ... et se nomment, au païs de Lyonnois, *cousins*).

(*Dialogues de m. Speron Sperone, trad.* C. Gruget, 221 a).

Cracquement. [1556. R. Leblanc, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

2 Aoust 1553. Tous ceux qui estoient en la maison des baingz publiques, entendans le *cracquement* que faisoit la charpenterie, s'enfuyrent.

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 26 b).

Crasseux. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Squallidus. Plein et chargé de crasse et d'ordure, *Crasseux*.

(R. Estienne, *Dict. Latinogallicum*, 670 b).

Crater. [1626. Bachet de Meziriac. *Traduction des epistres d'Ovide*, p. 285.]

Digitized by Google

1570. Ethna est une montagne en Sicile, sacrée à Vulcain, laquelle de nuict vomit des flambes par une ouverture de vingt stades que ilz appellent *crater*, c'est-à-dire tasse.

(*La Cité de Dieu*, *trad.* G. Hervet. I, 104 b, édit. 1578).

1570. Les ouvertures qu'on appelle *Crateres*, c'est-à-dire, tasses.

(*Ibid.*, I, 108 a, D).

Croupissant [XVI[e]-XVII[e] s. S. François de Sales, dans Delboulle. *Matériaux*.]

1553. Eaux *croupissantes* en esgoustz ou en fosses.

(*Albert. Architecture*, *trad.* I. Martin, 6 b.)

Croupissant. [XVI[e]-XVII[e] s. S. François de Sales, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1553. Le [sable] *croupissant* au pied des montaignes soubz l'impétuosité de l'eau tombante, se treuve toujours plus commode.

(*Albert. Architecture*, *trad.* I. Martin, 35 a).

Cucule. [1512. J. Le Maire, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots* ms.]

1488. Il vestit une belle robe et mist sur sa teste une grande *cucule*.

(*La Mer des Histoires*. II, 26 a, édit. 1491).

Curcuma. [1562. Du Pinet, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1559. La seconde espèce [de souchet] qui s'apporte de l'Indie, n'est autre chose que cette racine jaune, laquelle, ès officines, s'appelle communément *Curcuma*.

(*Dioscoride*, *trad.* M. Mathée, 9 a).

Damasquiner. [Après 1557. B. Palissy, 39.]

1553. Les Turcs aiment à avoir leurs espées..... *damasquinées*, c'est à dire ternies de costé et d'autre.

(Belon. *Observations*, 165, édit. 1588).

Dartre. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1503. Et sont dictes vulgairement *dartres* et feu volage.

(*Le Guidon en francoys*, 245 c, édit. 1534).

Decalogue. [XV[e] s. Fossetier, dans Godefroy, *Complément*.]

1488. Les commandemens du *décalogue*, c'est-à-dire les dix commandemens de la loy.

(*La Mer des Histoires*. I, 74 c, édit. 1491).

Digitized by Google

Déchet. [xve s. A. Chartier. *Esper.* p. 267, édit. 1617.]

1488. Tout homme doibt par confession yssir hors de son péché et entrer en estat de grâce le plus tost qu'il peult après son *déchet* et ruine.

(*La Mer des Histoires.* I, 109 d, édit. 1491).

Décolorer. [1671. Racine.]

1570. Jusques à tant que l'aage s'empirant,
Et peu à peu son or *décolorant*,
Bien tost après survindrent en la terre
L'amour d'avoir, et la rage de guerre.

(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 78 b, c, édit. 1578).

1559. L'agaric... ha puissance... à ceux qui sont *décolorez* et blesmis par les membres.

(*Dioscoride, trad.* M. Mathée, 240 a).

Décoloration. [xvie s. Paré. XVIII, 65.]

1503. Excroissances, rongnes, *décoloration* et sueurs.

(*Le Guidon en francoys*, 82 d, édit. 1534).

Déification. [1556. Guill. du Choul, *Religion des Romains*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. Jupiter eut une chièvre pour le nourrir... laquelle chièvre après la *déification* de Jupiter fut translatée ès cieulx et fait ung signe nommé Capricorne.

(*La Mer des Histoires.* I, 37 a, édit. 1491).

Délitescence. [xvie s. Paré. V, 3.]

1503. Quant une aposteme a esté manifeste et puis après se occulte... telle occultation et retournement arrière noz docteurs l'appellent delitescentia... Il y a une autre *délitescence*...

(*Le Guidon en francoys*, 87 c, d, édit. 1534).

Demydieu. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1488. Les *demydieux* sont âmes célestes soubz forme humaine, ainsy que Warardrach disoit de sainct Symon et sainct Jude. Toutesfois, dit Servie que *demydieux* sont ceulx qui seulement sont dieux du costé de leur père, comme Hercules.

(*La Mer des Histoires.* I, 54 d, édit. 1491).

Dénombrer. [xvie s. Godefroy. *Complément* « titre égaré ».]

1570. Varron aussi luy mesme a commencé de raconter et *dénombrer* les dieux.

(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 181 a, D, édit. 1534).

Digitized by Google

Dental. [1611. Cotgrave.]

1503. Troys vrayes manières de joinctures se trouvent entre les os. L'une est dicte clavalle comme celle des dens. L'autre sarratille ou *dentalle* comme icelle du craneum.

(*Le Guidon en francoys*, 40 d, édit. 1534).

Dentellé. [1564. J. Thierry. *Dict. franç. latin.*]

1559. Les fueilles [du Sumach] sont longuettes, rougeastres, et *dentellées* à l'entour.

(*Dioscoride, trad.* M. Mathée, 91 a.)

Déperdition. [XVIe s. Paré. VIII, 1.]

1503. S'il n'y a nulle *déperdition* de substance, il convient essayer consolider avec médecines sanguinolentes.

(*Le Guidon en francoys*, 183 d, édit. 1534).

Dépilatoire. [XVIe s. Paré. XV, 1.]

1553. Toutes les femmes qui vivent en Turquie... se font ordinairement abattre le poil... par la vertu d'un *dépilatoire*.

(Belon. *Observations*, 435, édit. 1588).

Derivatif.

1503. L'esvacation *dérivative* et assumptive.

(*Le Guidon en françoys*, 281 c, édit. 1534).

Deseichement. [1583. J. Baudon, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Le *deseichement* et le confortement du cerveau.

(*Le Guidon en francoys*, 256 d, édit, 1534).

Desgouster. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Fastidii delicatissimi homo. Aisé à *desgouster*, et pour peu de chose.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 187 b.).

Deshonnesteté. [1539. R. Estienne. *Dict. franc.-latin.*]

1488. En ung chasteau d'Ytalie nommé Lavinum ilz faisoient ceste *déshonnesteté* ung mois durant pour appaiser Bachus.

(*La Mer des Histoires.* I, 50 b, édit. 1491).

Destrempe. [XVIe s. B. Palissy, 382.]

1553. La chaulx... il la fault... laisser longuement abreuver en sa liqueur... afin que si quelque motte n'estoit cuytte... elle se puisse perfaire en ceste *destrempe* continuele.

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 34 a).

Digitized by Google

Destremper.

1488. De laquelle racine l'escorche *destrempée* et bue avec vin fait dormir.

(*La Mer des Histoires.* I, 110 c, édit. 1491).

Dévolution. [1611. Cotgrave.]

1570. Il me semble qu'il faut entendre que le département et la *dévolution* de l'âme n'est pas égale.

(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 330 a,A, édit. 1578).

Dévorateur. [xve-xvie s. Gringore. I, 172.]

1488. Jesse est interprété brulant ou brulement... ou homme *dévorateur*, ou homme prenant.

(*La Mer des Histoires.* I, 134 b, édit. 1491).

Dialecticien. [xvie s. Rabelais. III, 19.]

1488. Demostenes... acquist faconde et éloquence de Platon, et argumentation de Eubilides *dyalecticien.*

(*La Mer des Histoires.* II, 28 a, édit. 1491).

Dicton. [1516. *Miroir historial de France*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. Le *dicton* et jugement de raison.

(*La Mer des Histoires.* I, 15 c, édit. 1491).

Difficillement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1503. [Le sang] à cause de l'espesseur de la artère laquelle est composée de deux tuniques *difficillement* exiit extra eas.

(*Le Guidon en francoys*, 104 b, édit. 1534).

Difformité. [1520. Fabri, *Rhetorique*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. En l'estat d'innocence n'y eust eu quelque *difformité.*

(*La Mer des Histoires.* I, 7 d, édit. 1491).

Dilemme. [xvie-xviie s. D'Aubigné, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1570. Et c'est d'où vient ce *dilemme* des Epicuriens : Si Dieu est, d'où viennent les maux? S'il n'est pas, d'où sont les biens?

(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 301 b, B, édit. 1578).

Discoloration. [xvie s. Paré. XVIII, 65.]

1503. Se [la discrasie] est froyde, laquelle chose tu congnoistras par la molesse *discoloration*, eschauffe le lieu.

(*Le Guidon en francoys*, 168 a, édit. 1534).

Digitized by Google

Disconvenance. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1488. Toute partie qui a *disconvenance* aulcune avec son tout est laide et infame.
(*La Mer des Histoires.* II, 61 c, édit. 1491).

Disconvenant. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1503. En la partie postériore de ce ventricule, est située une autre puissance appelée extimative et l'opération de ceste puissance est de discerner entre les chôses convenantes ou *disconvenantes.*
(*Le Guidon en francoys*, 46 b, édit. 1534).

Discorder. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1503. Il est à noter que de la naissance des veynes *discordent* les philosophes et les médecins.
(*Le Guidon en francoys*, 39 a, édit. 1534).

Discours. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1503. Faire tel *discours* de toutes les circonstances variantes l'indication curative, seulement le scet faire icelluy qui est saige et bien sçavant.
(*Le Guidon en françoys*, 151 d, éd it. 1534).

Disparité. [XVI[e] s. Montaigne. I, 42.]
1488. En iceulx [Jacob et Esaü] a esté si grande diversité en mœurs et conditions, *disparité* en fais, dissimilitude en amour de père et de mère, que ilz estoient toujours ennemis entre eulx et l'ung contre l'autre.
(*La Mer des Histoires.* I, 106 c, édit. 1491).

Dispense. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1488 Ilz perderoyent leur office et leur église sans avoir aulcune espérance d'avoir *dispense* ou indulgence.
(*La Mer des Histoires.* I, 160 d, édit. 1491).

Disproportion. [XVI[e] s. Montaigne. I, 42.]
1561. Si quelquefois il m'y faut entremesler rien du mien, je tailleray adonc ma plume, selon le vol et portee de l'auteur... à fin que pour la difference des styles et escritures, il n'y ait en toute ceste suite d'auteur, inegalité ny repugnance, ou autre *disproportion.*
(*Zonare. Histoires, trad.* I. de Maumont, 8 A).


Digitized by Google

Disproportionné. [1567. Amyot. *Les Vies des Hommes illustres*, 2753.]

1503. Quant ilz [les quatre humeurs] sont *disproportionnez* et faitz estranges en ces qualitez et quantitez le corps est malade.

(*Le Guidon en francoys*, 102 b, édit. 1534).

Disséminer. [XVIe s. Paré. I, 21.]

1503. Telle matière est divisée et *disséminée* par plusieurs parties du membre.

(*Le Guidon en francoys*, 96 b, édit. 1534).

Distinctif. [XVIIIe s. L'abbé Desfontaines, dans Trévoux.]

1488. Le souleil a vertu *distinctive* des quatre temps, comme de esté, d'yver, de printemps, et d'automne selon ce qu'il monte ou descent.

(*La Mer des Histoires.* I, 44 b, édit. 1491).

1503. Les signes *distinctifz* [de catharate].

(*Le Guidon en francoys*, 261 c, édit. 1534).

Dixiesmement.

1503. Premièrement... Secondement... Tiercement... Quartement... Quintement... Sextement... Septiesmement... Huytiesmement... Neufviesmement... *Dixiesmement.*

(*Le Guidon en francoys*, 228 b, édit. 1534).

Dixneufviesme. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1503. Que la lune ayt bonne lumière ou de sept ou de neuf ou de unze jours en montant au dixseptiesme au *dixneufviesme* au XXI en déclinant.

(*Le Guidon en francoys*, 282 a, édit. 1534).

Dodécaèdre. [1585. Chauvet. *Pratique de géométrie*, 14 a.]

1557. Figures solides : comme pyramidales, cubiques, *dodécaèdres*, et autres.

(Pontus de Tyard. *L'Univers*, 234 b, édit. 1587).

Domestiquement. [1569. Martin du Bellay. *Mémoires*, 4.]

1503. La matière antécédente s'elle y est engendrée *domestiquement*, soit boutée hors.

(*Le Guidon en francoys*, 225 b, édit. 1534).

1503. On luy doit dire *domestiquement* qu'il soit en bon régime et que il aye le conseil des médecins ou aultrement il seroit faict lépreux.

(*Ibid.*, 242 b.).

Digitized by Google

Dommageablement. [XVIe s. Montaigne. I, 25.]

1488. Dormir excessif... nourrist les vices de la chair trop *dommageablement*, comme dit Cathon.

(*La Mer des Histoires*. I, 92 c, édit. 1491).

Droguement. [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin*.]

1553. Poignart... duquel nostre *droguement* luy en voulut bailler quatre ducats.

(Belon. *Observations*, 356, édit. 1588).

Dyagonellement. [1561. P. Franco. *Traité des hernies*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Les pores uritides pénètrent par ces deux tuniques *dyagonellement*.

(*Le Guidon en francoys*, 69 a, édit. 1534).

Dyaquilon. [XVIe s. Paré. V, 10.]

1503. En la fracture l'en adjouste les parties... Et après l'en met... les plumaceaulx baignez en album d'euf au commencement et en après avec *dyaquilon*.

(*Le Guidon en francoys*, 193 b, édit. 1534).

Ebriété. [1507. N. de la Chesnaye. *Condamnation de Bancquet*.]

1488. Après que Noé en son *ébriété* eut esté mocqué de son fils Cham, aultrement dit Zoroastres, il trespassa.

(*La Mer des Histoires*. I, 29 c, édit. 1491).

Effaictif. Effectif. [1512. *Epistre de Henry VII à Henry VIII*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Formel ou virtuel sive *effaictif*.

(*Le Guidon en francoys*, 8 c, édit. 1534).

1503. Elle est dicte vertu animale pour ce qu'elle est *effective* de chaleur vitale... et est dicte spirituelle pource qu'elle est principe *effectif* des esperitz.

(*Ibid.*, 23 b.).

Effémination. [1512. J. Le Maire. *Illustr. de Gaule*, dans Godefroy, *Complément*.]

1503. *Effémination* de l'homme.

(*Le Guidon en francoys*, 69 c, édit. 1534).

Egyptiaque.

1488. Ceste nuytée fust Egypte mis à mort chascun premier né et fust la dernière des dix plaies *égyptiaques*.

(*La Mer des Histoires*. I, 125 a, édit. 1491).

Digitized by Google

Ellaboration. [1611. Cotgrave.]

1503. Artères venantes du cueur esquelles est faict esperit animal par *ellaboration* de l'esprit de vie.

(*Le Guidon en francoys*, 45 c, édit. 1534).

Emanation. [1587. Vigenère, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1586. Jesuchrist,... estant totalement un avec iceluy [Dieu le Pere], non seulement par maniere d'image, mais encore essentiellement en parfaite similitude de la personne de Dieu le Pere, en ceste divine *emanation* de generation eternelle.

(*Œuvres spirituelles de H. Suso, trad.* N. Le Cerf, 31 b).

Embrouillement. [1579. P. de Lostal. *Discours philosophiques*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1551. L'*embrouillement* de telz noms incongneuz, me pourroit tellement empestrer, que là où je devrois parler proprement je m'y pourrois oublier.

(*Dialogues de m. Speron Sperone, trad.* C. Gruget, 181 b).

Emonder. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1503. La seconde médecine que tu appliqueras sur la première l'amoytira et *émendera* sa sécheresse.

(*Le Guidon en francoys*, 185 a, édit. 1534).

Empescheur. [1597 (*sic*). J. de Maumont, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1561. La beste sur laquelle il [Balaam] estoit monté, fut plus sage que luy : de sorte que sentant la divine puissance de l'*empescheur* et traverseur du chemin, elle s'arreste tout court.

(*Zonare. Histoires, trad.* I. de Maumont, 95 c).

1570. Si ces choses se faisoient entre les bons Dieux, certainement un purgateur de l'âme bien faisant auroit là plus de force et de vertu, qu'un mal-vueillant *empescheur*.

(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 284 b, E, édit. 1578).

Emplastique. [1545. G. Guéroult, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Huylle ayant vertu *emplastique*, c'est-à-dire adhésive.

(*Le Guidon en francoys*, 247 d, édit. 1534).

(*A suivre*) Hugues VAGANAY.


Digitized by Google

DÉCRET

RELATIF A LA PUBLICITÉ DES FIANÇAILLES ET DU MARIAGE DANS L'ÉGLISE

Le décret dogmatique, que nous avons publié dans notre dernière livraison, établit, à l'encontre des théories flottantes et mobiles, que l'Eglise est immuable dans sa doctrine, parce que cette doctrine est la vérité. Celui que nous donnons ci-après montre, à n'en pas douter, que dans le domaine de la discipline, elle sait, tout en maintenant intacts les principes fondamentaux du droit naturel, s'adapter aux contingences historiques, plier sa législation aux besoins de l'heure présente, la modifier pour cela, quand elle le juge opportun, et retenir du passé tout ce qu'il y a d'actuellement pratique, éliminer les poids morts, en un mot, être de son temps, vivre la vie d'aujourd'hui en la fondant sur celle de hier, car le présent n'est solide, n'est vivant, ne prépare l'avenir qu'autant qu'il plonge dans le passé. Se continuer, progresser et non pas se détruire sous prétexte de progrès ; c'est la loi de vie. Il n'y a de véritablement progressiste que celui qui marche en tenant d'une main ferme le fil de la tradition.

La loi de clandestinité, relative au mariage, telle que l'avait conçue le Concile de Trente, fut pratique et salutaire tant que les peuples demeurèrent dans les conditious de vie qui étaient les leurs jusqu'en ces derniers temps. Mais depuis les découvertes qui ont justement illustré la dernière moitié du XIXe siècle, surtout dans l'ordre des communications, il s'est créé entre les hommes un tel courant de compénétration et d'alliances que le texte qui réglait les mariages entre catholiques est devenu trop étroit, et partant trop sévère. La règle du mariage devant

Digitized by Google

le propre curé ou son délégué, compliquée de celle du domicile, aboutissait pratiquement à de nombreuses invalidités, ou bien souffrait des exceptions par l'usage qui venait de s'implanter de créer, dans les grands centres, des délégations générales.

Le présent décret, émané de la Sacrée Congrégation du Concile, en date du 2 août 1907, et qui doit entrer en vigueur le jour de Pâques 1908, obvie à ces graves inconvénients. En attendant le commentaire que nous en donnerons ici même, en temps utile, disons que tout en conservant le principe du mariage devant le propre curé ou son délégué ou celui de l'ordinaire, il facilite la validité des unions : 1° en restreignant à un mois le séjour de l'un des deux futurs dans la paroisse ; 2° en dispensant de la présence du propre curé, pourvu qu'il y ait un prêtre et deux témoins, dans les mariages *in extremis ;* 3° en donnant la même dispense pour les pays où l'on ne peut, dans le cours du mois, trouver un curé muni des pleins pouvoirs ; 4° en facilitant, par les enregistrements qu'il ordonne, la recherche de l'*état libre* pour les mariages subséquents ; 5° relativement aux fiançailles, en ne déclarant valides que celles qui ont été consignées par écrit ou faites devant témoins.

Nous expliquerons ces divers points et quelques autres plus particuliers, ainsi que nous nous y engageons plus haut. Voici le texte officiel : R. P.

DECRETUM

DE SPONSALIBUS ET MATRIMONIO

IUSSU ET AUCTORITATE SS. D. N. PII PAPAE X

A. S. CONGREGATIONE CONCILII EDITUM

Ne temere inirentur clandestina coniugia, quae Dei Ecclesia iustissimis de causis semper detestata est atque prohibuit, provide cavit Tridentinum Concilium, *Cap*, I. *Sess. XXIV, de reform. matrim.* edicens : « Qui aliter quam praesente parocho vel « alio sacerdote de ipsius parochi seu Ordinarii licentia et duobus

Digitized by Google

« vel tribus testibus matrimonium contrahere attentabunt, eos « sancta Synodus ad sic contrahendum omnino inhabiles reddit, « et huiusmodi contractus irritos et nullos esse decernit ».

Sed cum idem Sacrum Concilium praecepisset, ut tale decretum publicaretur in singulis paroeciis, nec vim haberet nisi iis locis ubi esset promulgatum ; accidit ut plura loca, in quibus publicatio illa facta non fuit, beneficio tridentinae legis caruerint, hodieque careant, et haesitationibus atque incommodis veteris disciplinae adhuc obnoxia maneant.

Verum nec ubi viguit nova lex, sublata est omnis difficultas. Saepe namque gravis exstitit dubitatio in decernenda persona parochi quo praesente matrimonium sit contrahendum. Statuit quidem canonica disciplina, proprium parochum eum intelligi debere, cuius in paroecia domicilium sit, aut quasi domicilium alterutrius contrahentis. Verum quia nonnunquam difficile est iudicare, certo ne constet de quasi-domicilio, haud pauca matrimonia fuerunt obiecta periculo ne nulla essent : multa quoque, sive inscitia hominum sive fraude, illegitima prorsus atque irrita deprehensa sunt.

Haec dudum deplorata, eo crebrius accidere nostra aetate videbimus, quo facilius ac celerius commeatus cum gentibus, etiam distinctissimis, perficiuntur. Quamobrem sapientibus viris ac doctissimis visum est expedire ut mutatio aliqua induceretur in iure circa formam celebrandi connubii. Complures etiam sacrorum Antistites omni ex parte terrarum, praesertim e celebrioribus civitatibus, ubi gravior apparet necessitas, supplices ad id preces Apostolicae Sedi admoverunt.

Flagitatum simul est ab Episcopis, tum Europae plerisque, tum aliarum regionum, ut incommodis occurreretur, quae ex sponsalibus, id est mutuis promissionibus futuri matrimonii privatim initis, derivantur. Docuit enim experientia satis, quae secum pericula ferant eiusmodi sponsalia ; primum quidem incitamenta peccandi causamque cur inexpertae puellae decipiantur ; postea dissidia ac lites inextricabiles.

His rerum adiunctis permotus SSmus D. N. Pius PP. X, pro ea quam gerit omnium Ecclesiarum sollicitudine; cupiens ad memorata damna et pericula removenda temperatione aliqua uti, commisit S. Congregationi Concilii ut de hac re videret, et quae opportuna aestimaret, Sibi proponeret.

Voluit etiam votum audire Consilii ad ius canonicum in unum redigendum constituti, nec non Emorum Cardinalium qui pro

Digitized by Google

eodem codice parando speciali commissione delecti sunt : a quibus, quemadmodum et a S. Congregatione Concilii, conventus in eum finem saepius habiti sunt. Omnium autem sententiis obtentis, SSmus Dominus S. Congregationi Concilii mandavit, ut decretum ederet quo leges a Se ex certa scientia et matura deliberatione probatae continerentur, quibus sponsalium et matrimonii disciplina in posterum regeretur, eorumque celebratio expedita, certa atque ordinata fieret.

In executionem itaque Apostolici mandati S. Concilii Congregatio praesentibus litteris constituit atque decernit ea quae sequuntur.

DE SPONSALIBUS

I. — Ea tantum sponsalia habentur valida et canonicos sortiuntur effectus, quae contracta fuerint per scripturam subsignatam a partibus et vel a parocho, aut a loci Ordinario, vel saltem a duobus testibus.

Quod si utraque vel alterutra pars scribere nesciat, id in ipsa scriptura adnotetur ; et alius testis addatur, qui cum parocho, aut loci Ordinario, vel duobus testibus, de quibus supra scripturam subsignet.

II. — Nomine parochi hic et in sequentibus articulis venit non solum qui legitime praeest paroeciae canonice erectae ; sed in regionibus, ubi paroeciae canonice erectae non sunt, etiam sacerdos cui in aliquo definito territorio cura animarum legitime commissa est, et parocho aequiparatur; et in missionibus, ubi territoria necdum perfecte divisa sunt, omnis sacerdos a missionis Moderatore ad animarum curam in aliqua statione universaliter deputatus.

DE MATRIMONIO

III. — Ea tantum matrimonia valida sunt, quae contrahuntur coram parocho vel loci Ordinario vel sacerdote ab alterutro delegato, et duobus saltem testibus, iuxta tamen regulas in sequentibus articulis expressas, et salvis exceptionibus quae infra n. VII et VIII ponuntur.

IV. — Parochus et loci Ordinarius valide matrimonio adsistunt,

§ 1° a die tantummodo adeptae possessionis beneficii vel initi officii, nisi publico decreto nominatim fuerint excommunicati vel ab officio suspensi ;

§ 2° intra limites dumtaxat sui territorii : in quo matrimoniis

Digitized by Google

nedum suorum subditorum, sed etiam non subditorum valide adsistunt ;

§ 3° dummodo invitati ac rogati, et neque vi neque metu gravi constricti requirant excipiantque contrahentium consensum.

V. — Licite autem adsistunt,

§ 1° constito sibi legitime de libero statu contrahentium, servatis de iure servandis ;

§ 2° constito insuper de domicilio, vel saltem de menstrua commoratione alterutrius contrahentis in loco matrimonii ;

§ 3° quod si deficiat, ut parochus et loci Ordinarius licite matrimonio adsint, indigent licentia parochi vel Ordinarii proprii alterutrius contrahentis, nisi gravis intercedat necessitas, quae ab ea excuset ;

§ 4° Quoad *vagos*, extra casum necessitatis parocho ne liceat eorum matrimoniis adsistere, nisi re ad Ordinarium vel ad sacerdotem ab eo delegatum delata, licentiam adsistendi impetraverit ;

§ 5° In quolibet autem casu pro regula habeatur, ut matrimonium coram sponsae parocho celebretur, nisi aliqua iusta causa excuset.

VI. — Parochus et loci Ordinarius, licentiam concedere possunt alii sacerdoti determinato ac certo, ut matrimoniis intra limites sui territorii adsistat.

Delegatus autem, ut valide et licite adsistat, servare tenetur limites mandati, et regulas pro parocho et loci Ordinario n. IV et V superius statutas.

VII. — Imminente mortis periculo, ubi parochus, vel loci Ordinarius, vel sacerdos ab alterutro delegatus, haberi nequeat, ad consulendum conscientiae et (si casus ferat) legitimationi prolis, matrimonium contrahi valide ac licite potest coram quolibet sacerdote et duobus testibus.

VIII. — Si contingat ut in aliqua regione parochus locive Ordinarius, aut sacerdos ab eis delegatus, coram quo matrimonium celebrari queat, haberi non possit, eaque rerum conditio a mense iam perseveret, matrimonium valide ac licite iniri potest emisso a sponsis formali consensu coram duobus testibus.

IX. — § 1° Celebrato matrimonio, parochus, vel qui eius vices gerit, statim describat in libro matrimoniorum nomina coniugum ac testium, locum et diem celebrati matrimonii, atque alia, iuxta modum in libris ritualibus vel a proprio Ordinario praescriptum ; idque licet alius sacerdos vel a se vel ab Ordinario delegatus matrimonio adstiterit.

Digitized by Google

§ 2° Praeterea parochus in libro quoque baptizatorum adnotet, coniugem tali die in sua parochia matrimonium contraxisse. Quod si coniux alibi baptizatus fuerit, matrimonii parochus notitiam initi contractus ad parochum baptismi sive per se, sive per curiam episcopalem transmittat, ut matrimonium in baptismi librum referatur.

§ 3° Quoties matrimonium ad normam n. VII aut VIII contrahitur, sacerdos in priori casu, testes in altero, tenentur in solidum cum contrahentibus curare, ut initum coniugium in praescriptis libris quamprimum adnotetur.

X. — Parochi qui heic hactenus prescripta violaverint, ab Ordinariis pro modo et gravitate culpae puniantur. Et insuper si alicuius matrimonio adstiterint contra praescriptum § 2 et 3 num. V, emolumenta *stolae* sua ne faciant, sed proprio contrahentium parocho remittant.

XI. — § 1° Statutis superius legibus tenentur omnes in catholica Ecclesia baptizati et ad eam ex haeresi aut schismate conversi (licet sive hi, sive illi ab eadem postea defecerint), quoties inter se sponsalia vel matrimonium ineant.

§ 2° Vigent quoque pro iisdem de quibus supra catholicis, si cum acatholicis sive haptizatis sive non baptizatis, etiam post obtentam dispensationem ab impedimento mixtae religionis vel disparitatis cultus, sponsalia vel matrimonium contrahunt ; nisi pro aliquo particulari loco aut regione aliter a S. Sede sit statutum.

§ 3° Acatolici sive baptizati, sive non baptizati, si inter se contrahunt, nullibi ligantur ad catholicam sponsalium vel matrimonii formam servandam.

Praesens decretum legitime publicatum et promulgatum habeatur per eius transmissionem ad locorum Ordinarios ; et quae in eo disposita sunt ubique vim legis habere incipiant a die solemni Paschae Ressurrectionis D. N. I. C. proximi anni 1908.

Interim vero omnes locorum Ordinarii curent hoc decretum quamprimum in vulgus edi, et in singulis suarum dioecesum parochialibus ecclesiis explicari, ut ab omnibus rite cognoscatur.

Praesentibus valituris de mandato speciali SSmi D. N. Pii PP. X, contrariis quibuslibet etiam peculiari mentione dignis minime obstantibus.

Datum Romae die 2ª mensis Augusti anni 1907.

† VINCENTIUS, card. EP. PRAENEST., *Praefectus.*

C. DE LAI *Secretarius.*

Digitized by Google



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

L'Evangile, Synopse, Vie de Notre-Seigneur, Commentaires, par M. l'abbé VERDUNOY. — In-16 de 378 pages, avec une carte de la Palestine et deux plans du temple de Jérusalem. — Paris, Lecoffre-Gabalda, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'auteur a voulu dans cet ouvrage « apprendre aux chrétiens à lire l'Evangile ; leur faire savourer et vivre ces pages uniques et, pour y mieux parvenir, montrer le lien réel qui existe entre les divers fragments, éclairer les parties obscures d'un livre, écrit il y a dix-neuf siècles, par des hommes d'une époque, d'une race, d'un pays très différents des nôtres ». Après une bibliographie des meilleurs travaux français sur les Evangiles, il nous dit ce qu'est l'Evangile, le livre par excellence, son inspiration et sa formation. Il semble se rallier à l'hypothèse de la tradition orale pour l'explication du problème synoptique, mais il admet cependant aussi des documents écrits, utilisés surtout par saint Luc. Des vieilles versions latines il ne connaît que l'Italique, vers 150, dit-il. Or, on ne sait pas exactement ce qu'est cette version latine, que saint Augustin a appelée *Itala ;* en tout cas, elle n'était pas primitive, et si ce n'est pas la Vulgate de saint Jérôme, c'est une révision des versions qu'ont utilisées les premiers écrivains ecclésiastiques africains et gaulois. Ce qui est dit dans une note de la page 31 sur saint Jean écrivain est bien insuffisant.

L'auteur présente ensuite les faits de la vie de Notre-Seigneur sous forme de synopse, en suivant l'ordre de saint Marc, sauf pour le festin de Béthanie, qu'il place avant l'entrée triomphale à Jéru-

Digitized by Google

salem, ce qui est l'ordre de saint Jean. Il insère dans sa synopse le IVe évangile, ce qui l'oblige à établir une disposition assez singulière des matériaux. Jusqu'à la tentation au désert, il reproduit les trois synoptiques, puis il intercale les ch. I, 19-V, 47 du IVe évangile et plus loin VI, 1-VII, 1, et VII, 2-X, 42 ; XI, 1-46. Ensuite, après les récits synoptiques, antérieurs au dernier voyage à Jérusalem, il place tout l'Evangile de saint Jean depuis le prologue I, 1-18, jusqu'au ch. XI, 57, sauf les parties citées plus haut. Cet arrangement des matériaux prouve que le IVe évangile ne peut être adapté chronologiquement aux trois autres.

Après le texte évangélique, coupé en sections, M. Verdunoy donne quelques explications, destinées à éclairer le texte au point de vue doctrinal et historique. Nous n'aurions sur ce sujet que des observations de détail à présenter. Nous constatons que l'auteur déclare plus vraisemblable l'opinion que la pécheresse, Marie-Madeleine, Marie de Béthanie sont trois femmes distinctes. Les diverses hypothèses sur le discours de Jésus sur les fins dernières sont bien exposées ; M. Verdunoy laisse à chacun le soin de choisir celle qui lui paraît la meilleure.

Nous recommandons volontiers la lecture de ce livre à ceux qui voudront avoir une connaissance succincte des récits évangéliques et des questions qui s'y rapportent. L'auteur connaît bien son sujet quoiqu'il ne se réfère pas aux opinions les plus récentes des critiques ou des commentateurs ; il préfère s'en tenir aux opinions accréditées. Nous ne pouvons que l'approuver.

E. JACQUIER.

Saint Jean l'Evangéliste ; sa vie et ses écrits, par L.-Cl. FILLION. — In-16, V-304 pp. — Paris, Beauchesne, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'ouvrage se divise naturellement en deux parties : 1° la vie ; 2° les écrits et la théologie de saint Jean. La vie de l'apôtre évangéliste est retracée à l'aide des livres du Nouveau Testament et des écrits des Pères. Les renseignements sont beaucoup plus rares que nous le désirerions, et insuffisants pour écrire la biographie complète de saint Jean. Quelques-uns même sont légendaires et ne peuvent être utilisés qu'avec réserve. L'auteur a bien su faire le départ entre ce qui était certain et ce qui ne l'était pas. D'ailleurs, c'est le Nouveau Testament qui lui a fourni les traits principaux du portrait du disciple bien-aimé. Il nous dit quel était son nom, le

Digitized by Google

village où il est né et la date de sa naissance, comment il a été élevé, quelles étaient sa famille et sa profession. Il le suit dans ses rapports avec Jésus pendant la vie publique, pendant les derniers jours de Jésus et après la résurrection. La période d'action de saint Jean nous est assez mal connue, sauf pour les jours qui ont suivi l'Ascension du Seigneur. La date de sa mort est assez incertaine; elle doit être fixée probablement vers l'an 100.

Sur les écrits de saint Jean, M. Fillion est un peu bref; il les analyse rapidement et en établit l'authenticité. Et encore ce dernier point est traité sans aucun détail critique. Sur les caractères de la langue des écrits johanniques, il est plus qu'incomplet; il n'est pas exact, du moins à ce qu'il m'a semblé. Il déclare que, dans les écrits johanniques, les expressions et la construction des phrases sont hébraïques, parce qu'on n'y rencontre pas les particules qui abondent dans le grec ordinaire et qu'à la place des périodes chères aux écrivains grecs on a de petites phrases, alignées sans art; il ajoute cependant que les hébraïsmes n'y sont pas nombreux, mais il croit qu'aucun Grec n'aurait pu écrire de la sorte. Cette conclusion ne ressort pas nécessairement des constatations. Saint Jean n'a pas écrit le grec comme Démosthène ou Thucydide; il l'a écrit comme on le parlait de son temps. Le grec de la conversation n'était pas celui des grands écrivains classiques; il était plus simple, rarement périodique et n'utilisait pas les particules qui servaient à faire de la phrase grecque une construction savante. Tous les écrivains du Nouveau Testament, à quelques différences près, ont écrit ce grec de la conversation et non le grec littéraire.

Nous recommandons la lecture du livre de M. Fillion à tous ceux qui voudront savoir tout ce qu'on peut dire de certain ou de probable sur saint Jean.

E. Jacquier.

Jesus und die Rabbinen. Jesu Bergpredigt und « Himmelreich » in ihrer Unabhängigkeit von Rabbinismus dargestellt von Dr Erick Bischoff; in-8°, 114 pp. Leipzig, Hinrichs, 1905. *Prix :* 2 fr. 75.

M. Bischoff examine à nouveau une question, qui a été déjà plusieurs fois traitée, à savoir l'originalité des sentences du Seigneur en regard des enseignements des rabbins de son temps. Il s'en tient aux sentences du sermon sur la montagne et à celles qui parlent du

Digitized by Google

royaume de Dieu. Il prouve que Jésus n'a emprunté aux sources rabbiniques aucune des pensées essentielles de son enseignement et qu'au contraire certaines de ses paroles ont été la source de sentences analogues, prononcées par des rabbins postérieurs à son temps. Par une comparaison très minutieuse qu'il établit entre les paroles de Jésus et les aphorismes des rabbins juifs il montre que d'ordinaire les ressemblances sont vagues et, pourrait-on dire, extérieures; qu'elles se réduisent à des rencontres de mots, qui ont d'ailleurs dans la bouche du Seigneur un sens plus élevé que chez les rabbins et qu'enfin pour les plus rapprochés c'est Notre-Seigneur qui les a, le premier, prononcés. Prenons pour exemple la belle parole de Jésus: « Notre Père qui êtes au ciel », qui a été, dit-on, prononcée aussi par des rabbins et on cite Akiba, Eliézer le grand et d'autres, mais tous postérieurs aux écrits évangéliques. Il en est de même pour le reste du Pater. Quelques sentences : « Que ton nom soit sanctifié » viennent de l'Ancien Testament, pour les autres elles ont été dites pour la première fois par Notre-Seigneur.

Le dernier mot sur la question a été dit par le professeur Strack. En réponse aux études de Schreiber, de Geiger et d'autres qui soutenaient que toutes les sentences du Seigneur provenaient des enseignements rabbiniques, il affirme que Jésus n'a pas été influencé par les docteurs de son temps et que c'est plutôt le contraire qui est vrai. D'ailleurs quand bien même la plupart des sentences de Jésus, prises une à une, ou même si toutes se retrouvaient dans les écrits juifs plus anciens, le « lien spirituel » qui les unit et le sens qu'elles ont dans le Nouveau Testament assureraient à Jésus, indépendamment de ses œuvres et de sa mort, une importance extraordinaire.

Nous pensons que ce travail du Dr Bischoff pourra être très utile à l'exégète des évangiles synoptiques.

E. J.

Les réordinations, étude sur le sacrement de l'Ordre, par l'abbé L. SALTET, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse. — Un vol. in-8° de VII-419 pp. — Paris, Gabalda, 1907. — *Prix :* 6 fr.

Il me souvient qu'en rendant compte, il y a trois ou quatre ans, d'une thèse théologique d'un jeune docteur de la Faculté de Lyon sur Bernold de Constance, j'avais attiré l'attention du lecteur sur l'incertitude régnante au XIe siècle, mise en relief dans cette étude, relativement à la validité des sacrements administrés par les schis-

Digitized by Google

matiques, ennemis de Grégoire VII. Ce n'était là qu'un point de la vaste enquête entreprise par M. Saltet, et dont il donne le résultat dans le livre que nous annonçons ici. Son but est d'exposer les idées qu'on s'est faites dans l'antiquité et jusqu'au XIIIe siècle — moment où la doctrine se fixe — des conditions requises pour la validité des ordinations des clercs; et comment, et par suite de quelles théories, on a été amené à réitérer des ordinations que nous considérerions aujourd'hui comme incontestablement valides.

Rendons de suite hommage à la très grande science de l'auteur, et à une érudition qui ne se contente pas de fouiller les imprimés, mais qui exploite aussi les manuscrits. L'ouvrage de M. Saltet est, je crois, de ceux qui restent, et qui font, longtemps du moins, autorité en la matière qu'ils traitent. C'est que M. Saltet ne s'est pas contenté d'y consigner les conclusions — appuyées de quelques témoignages — auxquelles il est arrivé : il a, par le menu, discuté chaque fait et chaque texte, et et mis ainsi entre les mains du lecteur, avec toutes les pièces du dossier, un instrument d'étude excellent. Son exposé, devenu de la sorte plus complet, a perdu, il est vrai, quelque chose en rapidité et en limpidité. Dans les deux lectures que j'en ai faites, j'ai eu l'impression que d'autres lecteurs, passé le XIe siècle, perdraient patience au milieu des incohérentes théories du XIIe. Tous ces canonistes anonymes sont si exerçants ! Mais pourtant, si l'on veut bien tout lire, on s'apercevra que, à parcourir même cette période, on n'a pas perdu sa peine. C'est le moment du crépuscule qui précède la pleine lumière, et nos auteurs, sans doute, n'y voient pas clair encore complètement : quelques-uns cependant soupçonnent déjà la doctrine définitive, ou même l'énoncent avec netteté.

Il faudrait maintenant, pour dire le contenu de l'ouvrage, résumer rapidement l'histoire même des théories qui ont eu cours dans l'Eglise sur les conditions de la validité des ordinations.

Mais ce résumé a été fait — aussi bien que possible naturellement — par M. Saltet lui-même, à la fin de son volume (pp. 385-391), et ne pouvant pas le reproduire ici, il me suffira d'indiquer les grandes lignes de son travail.

Dans l'Eglise grecque — dans certaines contrées du moins — on n'admet pas d'abord, conformément à la doctrine de Firmilien de Césarée, la valeur du baptême des hérétiques, et, par contre-coup, celle de leurs ordinations. Cette façon de voir est consignée dans les *Canons des apôtres* et les *Constitutions apostoliques* à la fin du IVe siècle. A Antioche, cependant, une autre opinion se fait

Digitized by Google

jour au ve, qui pense que la confirmation réitérée suffit à guérir ce qu'il y a de vicié dans le baptême des hérétiques, et une imposition des mains — dont la nature n'est pas définie — ce qu'il y a de défectueux dans leurs ordinations. Dans ce conflit, une consultation est demandée par l'évêque Martyrius, à Constantinople. La réponse est fort dure. On repousse absolument les ordinations de tous les hérétiques. Cette solution radicale n'est cependant pas appliquée, dans la suite, aux hérétiques nestoriens et monophysites, et les efforts du patriarche Jean le Scolastique, vers 571, pour réordonner les évêques jacobites récalcitrants, soulèvent d'énergiques protestations. L'Eglise grecque abandonne pratiquement, au concile quinisexte de 692, la réordination des hérétiques. Ses principes influent seulement, par l'intermédiaire du légat Théodore — un cilicien — devenu archevêque de Cantorbéry en 669, sur les réordinations des clercs bretons et irlandais qui ont lieu au VIIe et même au VIIIe siècle. Ces clercs, traités de quartodécimans, sont assimilés aux hérétiques de ce nom, et, en vertu des principes des Grecs, réordonnés quand il y a lieu.

Il semble d'abord que l'Occident eût dû échapper à ces fluctuations et à ces erreurs, puisque la ferme opposition du pape Etienne à l'usage africain, appuyée, cinquante ans plus tard, par le concile d Arles, et l'enseignement très net de saint Augustin avaient mis en plein jour cette vérité que la valeur des sacrements est indépendante de la foi et de l'état moral du ministre qui les donne. Conformément à ce principe, Innocent Ier ne fait pas réitérer les ordinations conférées par les partisans de Bonose de Sardique, ni Anastase II celles des clercs d'Acace de Constantinople, ni Pélage Ier celles des schismatiques occidentaux qui refusent d'accepter le Ve concile général. Malheureusement, les formules dont ces Papes se servent, en parlant des dissidents, sont si absolues que l'on a pu croire plus tard, alors que la culture théologique était en déclin, qu'ils regardaient véritablement leurs ordinations comme invalides. C'est que, en effet, la décadence théologique se précipite, retardée ou plutôt enrayée un moment par la renaissance carolingienne, mais profonde et désastreuse pendant les Xe et XIe siècles. La division est partout, à Rome comme dans les provinces de la chrétienté, et les partis, soucieux de ruiner leurs ennemis, s'appliquent à frapper fort plus qu'à frapper juste. Or, un excellent moyen de frapper l'adversaire était, après la victoire, de déclarer nulles les ordinations faites par lui ou par ses partisans comme venant d'hérétiques ou de schismatiques. Et c'est ainsi que le concile ro-

Digitized by Google

main de 769 fait réitérer les ordinations du Pape Constantin ; que les inventeurs des Fausses décrétales refusent aux chorévêques le pouvoir d'ordonner validement ; que le concile de Soissons de 853 annule les ordinations d'Ebo de Reims ; que Jean VIII réordonne l'évêque de Verceil, Joseph ; qu'Etienne VI et plus tard Sergius III déclarent nulles les ordinations de Formose ; que Jean XII traite de même celles de l'antipape Léon VIII, en 964.

Puis, quand la réforme s'annonce avec Léon IX et bat son plein avec Grégoire VII, de nouvelles difficultés surgissent. Que valent les sacrements et plus particulièrement les ordinations données par les schimastiques et les simoniaques? Ne doit-on pas assimiler ces derniers aux hérétiques, puisqu'ils portent le nom du père des hérétiques, Simon le magicien? Quel effet précis ont produit les excommunications, suspenses, dépositions fulminées par les Papes contre les dissidents, et dans quelle mesure ont-elles lié ou même effacé en eux le pouvoir d'ordre? Toutes ces questions tiennent longtemps les théologiens et les canonistes partagés, et ne reçoivent de la papauté que des solutions embarrassées et manchottes. Pierre Damien tient pour la validité des ordinations schismatiques et simoniaques ; le cardinal Humbert les repousse. Le premier est suivi par Bernold de Constance ; le second se réclame de Léon IX. La curie hésite et va d'une opinion à l'autre. Urbain II, à qui incombe la lourde charge de liquider cette situation, enjoint formellement la réordination des diacres, et, en prescrivant pour les prêtres et les évêques la réitération de l'imposition des mains, accepte implicitement, sans le savoir et sans le vouloir, la réordination des deux classes supérieures de la hiérarchie. Ses décisions font autorité dans l'école de Bologne jusqu'à Gandulph et Raymond de Pennafort qui les écartent résolument. En même temps, à Bologne, à Paris et ailleurs, on met en avant, contre les schismatiques, les plus singulières théories. Le schisme et l'hérésie lieraient instantanément et *ipso facto* le pouvoir d'ordre dans celui qui le possède au point de le rendre incapable de s'exercer ; le Pape pourrait mettre à la validité des ordinations des empêchements dirimants comme au mariage ; ou encore la dégradation des clercs paralyserait ou même effacerait complètement en eux le caractère sacerdotal et épiscopal. Toutes ces obscurités et ces incertitudes se prolongent jusqu'à Alexandre de Halès (+1245) et aux grands scolastiques, qui reviennent définitivement à la doctrine de saint Augustin. On ne les voit plus reparaître qu'à l'époque du grand schisme, où d'ailleurs elles ne causent qu'un trouble passager.

Digitized by Google

Tels sont les faits : des évêques, des conciles, des papes ont fait ou prescrit des réordinations dans des cas où, sans aucun doute pour nous, la précédente ordination était valide. Est-ce donc qu'ils croyaient qu'une ordination valide peut se réitérer? Nullement. Mais ils étaient plus exigeants que nous ne le sommes sur les conditions de validité, et ont regardé comme invalides ou incomplètes des ordinations dont la valeur ne fait pour nous aucune difficulté. Que l'infaillibilité des papes ne soit pas engagée dans ces façons de procéder et de juger, c'est ce qui ressort évidemment du caractère tout pratique et toujours limité à des cas particuliers de leurs décisions dans ces affaires. La question des réordinations n'en constitue pas moins un des exemples les plus curieux des régressions comme des progrès que peut subir, par suite des circonstances, l'intelligence du dogme dans les chefs comme dans les membres de la société chrétienne. Elle pourrait — s'il en était nécessaire — être à elle seule une preuve suffisante des lumières que la théologie tire de l'étude de l'histoire, et de la modestie qui convient aux amateurs de déductions systématiques.

Remercions M. Saltet de nous avoir, dans son beau travail, si bien exposé cet exemple, administré cette preuve, inculqué cette leçon (1).

J. TIXERONT.

COLLECTION « *SCIENCE ET RELIGION* » :

I. *Le Bréviaire romain. Ses origines et son histoire*, par Jules BAUDOT, bénédictin. — In-12, p. 184. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 1 fr. 20.

II. *Les Grands Papes. Innocent IV et la chute des Hohenstauffen*, par Paul DESLANDES, archiviste paléographe. — In-16, p. 64. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

Sixte Quint, par Paul GRAZIANI, ancien élève de l'école des Chartes. — In-16, p. 64. — Paris, Bloud, et Cie. — *Prix :* 0 fr. 60.

III. *Les grands papes : Boniface VIII*, par Paul GRAZIANI. — Un vol. in-12, de pp. 64. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

IV. *L'Inquisition protestante : les victimes de Calvin. — Les Saint-*

(1) A propos du schisme d'Alexandrie dont il est question, p. 50, texte et note, je me permets de signaler à M. Saltet, une lettre prétendue de Philoxène de Mabbug, dont j'ai donné la traduction dans l'*Orient chrétien* (en 1904, je crois). Il y trouvera des indications précises sur la manière dont certains groupes monophysites entendaient la validité des ordinations des chalcédoniens, c'est-à-dire des orthodoxes.

Digitized by Google

Barthélemy calvinistes, par J. ROUQUETTE. — Deux vol. in-12 de 64 pp. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

V. *Le prétendu mariage de Bossuet*, par J. GAIGNET. — In-16, p. 64. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

VI. *Les Jésuites au Paraguay*, par Armand RASTOUL, archiviste paléographe. — In-16, p. 62. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

VII. *Les Assemblées du clergé sous l'ancien régime*, par BOURBON, professeur. — In-16, p. 128. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

VIII. *Les progrès actuels de l'Eglise.* Petite apologétique populaire, par A. GODARD. — Un vol. in-16. — Bloud, 1907. — *Prix :* 0 fr. 60.

IX. *Le travail historique*, G. DESDEVISES et Louis BREHER, professeur à l'université de Clermont. — In-16 p. 83. — Paris, Bloud. — *Prix* : 0 fr. 60.

I. Ce livre est un résumé de l'histoire du Bréviaire en deux volumes composée par le savant bénédictin dom Baumer. On y trouvera plusieurs emprunts faits à l'histoire du bréviaire romain par Mgr Batiffol. L'auteur y ajoute des informations personnelles et dirigé par des guides aussi compétents, il nous a donné un travail bien conçu, exécuté avec beaucoup de méthode et fortement documenté. Il prend le livre de la prière à ses origines, et nous montre toutes les transformations qu'il a subies jusqu'à nos jours. On peut distinguer trois périodes principales dans l'histoire du Bréviaire, la période des Pères, la période du Moyen Age, et la période moderne. Ces trois périodes forment les trois parties de l'ouvrage. La première, qu'on peut appeler période de formation, voit naître la prière publique, elle présente en germe la distinction des heures canoniales et leurs éléments constitutifs. La période du Moyen Age qui s'ouvre avec saint Grégoire le Grand, l'office romain est constitué. La période moderne commence avec le concile de Trente. Alors apparaît le bréviaire de saint Pie V, imposé à toute l'Eglise, corrigé dans ses parties défectueux par les papes Clément VIII et Urbain VIII, reconnu défectueuse en certaines parties par Benoît XIV, qui se propose d'en faire une correction, mais toujours ouvert aux améliorations sous le contrôle des Souverains Pontifes.

Ce livre qui est fait surtout pour les prêtres et les religieux et peut leur rendre des services très appréciables, offrira aussi de

Digitized by Google

l'intérêt pour tous les érudits qui se vouent à l'étude des antiquités chrétiennes.

II. Ces deux brochures se recommandent par la sûreté des informations, la précision des détails et l'impartialité des jugements sur les personnages qui ont joué un rôle important. Elles sont toutes les deux très étudiées, et dans un cadre très restreint condensent une masse de faits et donnent de ces deux époques de l'histoire une connaissance qui sans être profonde suffit aux lecteurs ordinaires. La méthode est un peu différente. M. Deslandes s'attache à l'ordre historique. Il suit pas à pas la marche des événements depuis l'élection d'Innocent IV, jusqu'à sa mort. Dans la vie de Sixte Quint, les matières très compliquées et très abondantes sont divisées par groupes. Voici les titres : 1° Du monastère au Pontificat ; 2° la répression du brigandage ; 3° les finances et les congrégations ; 4° la politique extérieure.

III. Boniface VIII fut, sans contredit, l'un des plus grands papes du moyen âge. Il fut grand, parce que sans la moindre défaillance, et malgré les procédés odieux dont il fut victime, il lutta jusqu'à la mort pour conserver intact le pouvoir temporel de a Papauté qui lui avait été confié par ses prédécesseurs, et qu'il voulait transmettre à ses successeurs.

On sait combien ces luttes furent ardentes et terribles. Il s'agissait de questions si graves et si discutées dès lors, que de part et d'autre on combattit avec un acharnement incroyable. Bien des historiens ont parlé, dans la suite, de ce mémorable conflit, mais bien peu l'ont fait avec le calme et l'impartialité nécessaire. Les gallicans, tout particulièrement, ont trop souvent travesti ou faussement interprété les faits, tant est vive leur hostilité contre Boniface VIII. De nos jours on use, en général, d'un peu plus de modération ; la vérité historique est respectée davantage. Pourtant le besoin se faisait sentir d'une bonne monographie de Boniface VIII, où les actes les plus saillants de ce grand pontife, seraient clairement exposés, et expliqués. Grâce à M. Paul Graziani, cette lacune vient d'être comblée. La brochure qu'il publie dans la collection : « Science et Religion » contient, dans ses soixante pages, tout ce qu'il est essentiel de savoir très exactement, pour juger, en connaissance de cause l'œuvre de Boniface VIII. Un tel opuscule a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux — et ils sont encore nombreux, Dieu merci — qui s'intéressent à l'histoire de France aussi bien qu'à l'histoire de l'Église.

IV. Nos adversaires ont l'excellente habitude d'agiter très sou-

Digitized by Google

vent, et d'un air très indigné, quelque spectres, toujours les mêmes : la Saint-Barthélemy, la Révocation de l'Edit de Nantes, etc., destinés à nous convaincre d'intolérance et de fanatisme, et, par suite, à nous discréditer aux yeux de la foule ignorante. Cette tactique réussit à merveille, grâce à l'impudence des uns, à la crédulité des autres.

Sans imiter de tous points de pareils procédés, sans consentir à falsser sciemment l'histoire, il nous est bien permis, à notre tour, de révéler quelques-uns des méfaits commis par les ennemis de l'Eglise, et souvent peu connus parce que nous n'avons pas osé les dénoncer.

C'est ce que vient de faire M. l'abbé Rouquette, l'un des hommes les mieux informés sur les questions qui touchent au protestantisme, et en particulier à l'histoire de Calvin. Sous le titre de l'*Inquisition protestante*, il vient de publier dans la collection *Science et Religion*, deux intéressants opuscules où l'on trouvera des faits curieux, mais malheureusement trop ignorés, qui permettront d'attaquer avec preuves à l'appui, ceux qui nous attaquent souvent à tort.

Le supplice de Michel Servet a fait oublier à la postérité les autres « *Victimes de Calvin* » ; en élevant un monument expiatoire en souvenir du médecin espagnol, le protestantisme a fort habilement agi : on a cru qu'il avait à cœur de réparer un crime isolé ; on a considéré la mort de Michel Servet comme un simple accident, et on l'a bientôt oubliée, sans supposer qu'un accident semblable, et beaucoup d'autres plus odieux encore, pèsent lourdement sur la mémoire de Calvin. Le poète Guiet, par exemple, et ses amis, les patriotes de Genève, furent les victimes de l'intolérance du réformateur. M. l'abbé Rouquette n'a pas de peine à le prouver.

Il démontre de même, dans un second opuscule, que le massacre de Vassy et la Saint-Barthélemy que les protestants ne cessent de nous reprocher si amèrement, furent précédés d'autres tueries non moins sanglantes où les victimes ne furent pas des huguenots, mais des catholiques. Le massacre de Montpellier eut lieu six mois avant celui de Vassy, et la Michelade de Nîmes est antérieure de cinq ans à la Saint-Barthélemy. Sur les troubles de Gaillac, sur ceux de Béziers, sur l'Inquisition protestante dans les Cévennes, M. Rouquette est parfaitement documenté. Après l'avoir lu, on s'étonne en vérité que l'histoire fasse tant de bruit autour de la Saint-Barthélemy alors qu'elle est muette sur le compte de toutes ces Saint-Barthélemy calvinistes, qui ne furent cependant ni moins violentes, ni

Digitized by Google

moins odieuses. Il est donc utile de lire et de répandre cette brochure grâce à laquelle la vérité sera enfin connue de tous les esprits sincères qui la cherchent.

V. Ce prétendu mariage de Bossuet est une calomnie monstrueuse inventée par les ennemis de l'Église, et acceptée même par un petit nombre d'ultramontains exagérés. M. Gaignet traite la question à fond dans cette petite brochure. Il cite d'abord les témoins ou accusateurs du grand évêque: c'est d'abord le ministre Jurieu, « d'un caractère violent, plein d'envie et de fiel », puis c'est un certain Jean-Baptiste Denis, prêtre dissolu et bientôt apostat, et un ancien domestique de Bossuet nommé Lassalle qui avait renoncé à la religion catholique avec sa femme, et s'était retiré à Genève. Au XVIIIe siècle, cette fable est accueillie par Voltaire, et les encyclopédistes. Dans ces dernières années Bonnefon dans le *Journal* les renégats du *Chrétien français*, quelques écrivains du *Signal* se sont fait les champions de cette cause détestable. Dans un second chapitre, il discute chacun de ces témoignages en particulier et il démontre qu'ils sont pleins d'incohérence, et qu'ils ne soutiennent pas un examen attentif. Reste la question des relations de Bossuet et de Mademoiselle de Mauléon. Cette dernière partie est la plus délicate. Il fait l'histoire de ces relations avec une très grande impartialité. Il ne nie point certains faits qui du reste ont été exagérés et toujours mal interprétés, tels que l'acceptation d'être parrain avec elle, des sommes d'argent avancées, la déférence qu'il a eue parfois à ses recommandations. Mais ces faits en eux-mêmes sont parfaitements innocents. Bossuet dont la vie a toujours été grave, austère et sainte, a été inspiré par le désir de sanctifier une âme d'élite et de venir au secours d'une orpheline délaissée. On a incriminée ses intentions les plus pures. Comme dit l'auteur, « avec ce procédé d'interprétation, on pourrait noircir la conduite des plus grands saints, y compris saint Jérôme et saint François de Sales. Il faut en finir avec cette fable, et la reléguer parmi ces vieilles armes rouillées qui ne sont plus d'aucun usage.

VI. Cette brochure est d'une actualité saisissante. A ce moment où le socialisme révolutionnaire lève fièrement la tête,et rêve la transformation totale de la société, elle nous retrace l'histoire du socialisme qui s'inspire des conseils de l'Evangile, et nous dépeint la situation prospère des peuples qui ont eu le courage de s'y assujettir. Le socialisme, en effet, a été établi au Paraguay, sous l'influence des Jésuites. Il a régné près de deux siècles. « Les Jésuites, dit l'auteur, ont fait de ces tribus sauvages, un peuple organisé, riche,

Digitized by Google

possesseur de bourgades florissantes, assez fort pour résister au Portugal ». Voici l'ordre des chapitres : Fondation des réductions du Paraguay. La République chrétienne. Les réductions et l'Espagne. Les réductions depuis le départ des Jésuites. Conclusion.

VII. Le sujet indiqué par le titre de cet ouvrage est immense. C'est presque l'histoire de la France depuis ses origines. On sait, en effet, la grande part que l'Eglise a prise dans le développement de la nation française, la place importante qu'elle a occupée, comment elle a manifesté sa vie et répandu ses bienfaits. L'auteur a limité sa tâche, et il a fait sagement. Il étudie des assemblées qui se tinrent régulièrement depuis la fin du xe siècle, et encore il se borne à celles qui traitaient exclusivement des questions religieuses. Ainsi restreint, le sujet a été envisagé sous toutes ses faces, et, grâce à l'abondance et à la précision des détails, à la profondeur des recherches, il offre un intérêt puissant, et les érudits trouveront plaisir à cette lecture. Qu'on en juge par ce résumé succinct et rapide. Le travail est divisé en deux parties :

Première partie : Physionomie générale des assemblées. Dans cette partie, après avoir indiqué l'origine et les différentes sortes d'assemblées, il explique les conditions d'éligibilité des députés, des privilèges des présidents, des secrétaires, du promoteur, les cérémonies et le fonctionnement de ces assemblées. Il nous donne quelques notions très intéressantes sur les voyages, les honoraires, les habits des députés.

Deuxième partie : Travail des assemblées. On nommait des commissions préparatoires où les questions étaient confiées à l'examen des hommes les plus compétents. Il y avait des commissions pour les affaires temporelles, le contrat décennal, le don gratuit, la doctrine, les hérésies, etc.

Puis ces questions étaient discutées en séance publique. Il fallait les deux tiers de voix pour l'adoption d'un projet, etc. Nous renvoyons à la lecture de l'ouvrage qui est riche en documents précis et variés.

VIII. L'auteur s'est proposé de vulgariser les données actuelles de l'apologétique moderne dans le domaine historique, rationnel, scientifique : nulle tâche certes n'est plus nécessaire. Ses vues ne manquent pas d'une certaine originalité et elles sont exposées en une langue très vivante qui ne contribue pas peu à leur donner plus de relief encore; mais certaines qualités, poussées à l'excès, deviennent des défauts : « *in medio stat virtus* », disait le vieil adage ; et l'originalité de pensée ou de style, quand elle manque de mesure,

Digitized by Google

change d'aspect et ... de nom aussi. La simplicité et la clarté, qui ne sont pas à confondre avec la banalité terne, demeurent les conditions nécessaires de toute apologétique populaire.

IX. On pourrait se méprendre sur le sens du titre donné à cet ouvrage. Quelques explications que l'auteur nous donne du reste dans l'introduction ne seront pas inutiles, l'histoire, dit-il, est-elle une science ou un art? La question est vraiment oiseuse, elle est à la fois une science et un art. C'est un travail qui se propose de faire revivre la physionomie vraie d'un coin du passé. Pour arriver à ce but deux choses sont nécessaires. Premièrement le futur historien doit rechercher tous les documents qui peuvent l'aider à reconstituer cette société disparue, ensuite la seconde partie de la tâche est de mettre en œuvre ces matériaux, et d'en composer « un tout à la fois solide, élégant et fidèle » (1).

C'est ce travail qu'il appelle travail historique, et dont il nous développe longuement les diverses parties. Il est indique d'abord comment ce travail doit s'organiser dans la pratique, et il entre dans quelques détails de première necessité sur la bibliographie et les nombreux recueils qu'a suscités la patience des érudits, sur l'habitude de travailler dans les archives ou les bibliothèques, sur l'usage des fiches.

Ces conseils peuvent s'adapter à toutes les recherches historiques. Mais le champ de l'histoire est immense surtout de nos jours où grâce à la linguistique, aux fouilles qu'on a pratiquées un peu partout sur la surface du globe, aux inscriptions, à la numismatique, les frontières de la science historique ont été reculées. Il est des disciplines spéciales qu'il faut connaître. Il parcourt ce domaine si étendu, et nous apprend comment il faut manœuvrer soit dans l'histoire ancienne, soit dans l'histoire du moyen âge ou l'histoire moderne et contemporaine. Cette partie de l'ouvrage est pleine de faits, et de documents et accuse une très grande expérience. Le dernier chapitre sur la composition et le style nous paraît moins complet et moins approfondi. Il gagnerait, ce nous semble, à être plus développé.

(1) Introduction, p. 5.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18


Digitized by Google



L'ENCYCLIQUE CONTRE LE " MODERNISME "

Le jugement porté le 4 juillet dernier par l'autorité du Saint-Siège, — sous la forme du Décret *Lamentabili sane exitu* du Saint-Office, — contre les doctrines des *Modernistes*, vient d'être repris et rendu, en la forme solennelle d'une bulle dogmatique, par le Pape, en personne, parlant comme chef, pasteur et docteur suprême de l'Eglise catholique.

C'est bien en effet le caractère d'une bulle dogmatique, — la forme la plus élevée des communications du Pape avec les fidèles — que revêt l'Encyclique *Pascendi dominici gregis* du 8 septembre écoulé.

A l'heure qu'il est, elle a retenti dans le monde entier. Le ton en est grave, sévère et fort ; il dit la tristesse, il trahit l'indignation, parce que le juge qui parle avait bien des fois, antérieurement, averti paternellement les délinquants de leur erreur et qu'ils se sont joués de sa bonne foi.

Mais plus encore que grave et sévère, elle est précise et lumineuse. Jamais les *Modernistes* n'avaient donné une synthèse aussi rigoureuse, aussi méthodique, et aussi claire des divers éléments qui composent leur système. Peut-être en étaient-ils empêchés précisément par la crainte d'être clairs. Je crois cependant que nombre d'entre eux n'avaient jamais si bien vu l'ensemble de leurs théories. N'ont-ils pas trouvé trop puissant le miroir qui leur renvoie leur image ?

Digitized by Google

Le jugement qui les condamne est fortement motivé. Préparé pendant quatre ans, avec le soin et la science que Rome met à tout ce qui concerne l'examen des doctrines, il fait défiler comme considérants, la longue série et le péril funeste de leurs erreurs. Celui-là seul n'en comprendra pas le bien fondé qui sera prévenu contre lui ou cherchera les moyens de l'éluder. Au moment où j'écris j'apprends que le Père Tyrrel, l'un des principaux Modernistes, prétend que ces considérants, l'exposé fait par l'Encyclique, ne reproduisent pas exactement les doctrines incriminées. Ce procédé n'est pas pour nous surprendre; il est traditionnel dans l'hérésie et renouvelé en particulier des Jansénistes. Il n'aboutira pas plus qu'il ne le fit dans le passé. Certes la Bulle ne convertira pas tout le monde mais elle coupera le mal dans sa racine.

Pour les gens qui croient à l'autorité doctrinale de l'Eglise — et nous en sommes, grâce à Dieu — la bulle *Pascendi dominici gregis* a fidèlement exposé le Modernisme et l'a condamné, par conséquent, en pleine connaissance de cause, souverainement et sans appel. Nous le condamnons et le reprouvons avec elle, dans cette *Revue* où il fut toujours combattu. Nous adhérons d'esprit et de cœur à la lettre et à l'esprit du jugement qui le frappe, assurés que nous sommes d'être dans la vérité — et dans le bon sens — en écoutant celui qui a reçu mission divine de confirmer ses frères dans la foi.

R. Parayre.

Digitized by Google



LETTRE ENCYCLIQUE

DE

Notre Saint Père le Pape Pie X

SUR

LES DOCTRINES DES MODERNISTES

A tous les Patriarches, Primats,
Archevêques, Evêques et autres ordinaires qui sont en paix et en communion avec le Siège apostolique.

PIE X, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

EXORDE (1) : EXPOSÉ DU SUJET. — GRAVITÉ DES ERREURS MODERNISTES. — NÉCESSITÉ DE LES CONDAMNER.

A la mission qui Nous a été confiée d'en haut, de paître le troupeau du Seigneur, Jésus-Christ a assigné, comme premier devoir, de garder avec un soin jaloux le dépôt traditionnel de la foi, à l'encontre des profanes nouveautés de langage, comme des contradictions de la fausse science. Nul âge, sans sans doute où une telle vigilance ne fût nécessaire au peuple chrétien : car il n'a jamais manqué, suscités par l'ennemi du genre humain, « d'hommes au langage pervers (2), diseurs

(1) Les divisions n'ont rien d'officiel. Elles n'existent pas dans le texte. Nous les mettons pour en faciliter la lecture. N. D. L. R.
(2) Act., xx, 30.

Digitized by Google

de nouveautés et séducteurs (1), sujets de l'erreur et entraînant à l'erreur » (2). Mais, il faut bien le reconnaître, le nombre s'est accru étrangement, en ces derniers temps, des ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforcent d'annuler les vitales énergies de l'Eglise, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ. Nous taire n'est plus de mise, si Nous voulons ne point paraître infidèle au plus sacré de Nos devoirs, et que la bonté dont Nous avons usé jusqu'ici, dans un espoir d'amendement, ne soit taxée d'oubli de Notre charge.

Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, c'est que les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de l'Eglise, ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils le sont moins ouvertement. Nous parlons, Vénérables Frères, d'un grand nombre de catholiques laïques et, ce qui est encore plus à déplorer, de prêtres, qui, sous couleur d'amour de l'Eglise, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Eglise ; qui, en phalanges serrées, donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ, sans respecter sa propre personne qu'ils abaissent, par une témérité sacrilège, jusqu'à la simple et pure humanité.

Ces hommes-là peuvent s'étonner que Nous les rangions parmi les ennemis de l'Eglise. Nul ne s'en étonnera avec quelque fondement, qui, mettant leurs intentions à part, dont le jugement est réservé à Dieu, voudra bien examiner leurs doctrines, et conséquemment à celles-ci, leur manière de parler et d'agir. Ennemis de l'Eglise, certes, ils le sont, et, à dire qu'elle n'en a pas de pires, on ne s'écarte pas du vrai. Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils

(1) Tim., I, 10.
(2) II Tim., III, 13.

Digitized by Google

trament sa ruine : le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Eglise : leurs coups sont d'autant plus sûrs, qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes. Puis, cette racine d'immortelle vie une fois tranchée, ils se donnent la tâche de faire circuler le virus par tout l'arbre : nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre. Et tandis qu'ils poursuivent par mille chemins leur dessein néfaste, rien de si insidieux, de si perfide que leur tactique : amalgamant en eux le rationaliste et le catholique, ils le font avec un tel raffinement d'habileté qu'ils abusent facilement les esprits mal avertis. D'ailleurs, consommés en témérité, il n'est sorte de conséquences qui les fassent reculer, ou plutôt qu'ils ne soutiennent hautement et opiniâtrement. Avec cela, et chose très propre à donner le change, une vie toute d'activité, une assiduité et une ardeur singulières à tous les genres d'études, de mœurs recommandables d'ordinaire pour leur sévérité. Enfin, et ceci paraît ôter tout espoir de remède, leurs doctrines leur ont tellement perverti l'âme qu'ils en sont devenus contempteurs de toute autorité, impatients de tout frein : prenant assiette sur une conscience faussée, ils font tout pour qu'on attribue au pur zèle de la vérité, ce qui est œuvre uniquement d'opiniâtreté et d'orgueil. — Certes, Nous avions espéré qu'ils se raviseraient quelque jour ; et, pour cela, Nous avions usé avec eux, d'abord de douceur, comme avec des fils, puis de sévérité, enfin et bien à contre-cœur de réprimandes publiques. Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, la stérilité de Nos efforts ; ils courbent un moment la tête, pour la relever aussitôt plus orgueilleuse. Ah ! s'il n'était question que d'eux, Nous pourrions peut-être dissimuler ; mais c'est la religion catholique, sa sécurité qui sont en jeu. Trêve donc au silence, qui désormais serait un crime ! Il est temps de lever le masque à ces hommes-là et de les montrer à l'Eglise universelle tels qu'ils sont.

Digitized by Google

DIVISION DE L'ENCYCLIQUE

Et comme une tactique des modernistes (ainsi les appelle-t-on communément et avec beaucoup de raison), tactique en vérité fort insidieuse, est de ne jamais exposer leurs doctrines méthodiquement et dans leur ensemble, mais de les fragmenter en quelque sorte et de les éparpiller çà et là, ce qui prête à les faire juger ondoyants et indécis, quand leurs idées au contraire sont parfaitement arrêtées et consistantes, il importe ici et avant tout de présenter ces mêmes doctrines sous une seule vue, et de montrer le lien logique qui les rattache entre elles. Nous Nous réservons d'indiquer ensuite *les causes* des erreurs et de prescrire *les remèdes propres* à retrancher le mal.

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DES DOCTRINES MODERNISTES

Et, pour procéder avec clarté dans une matière en vérité fort complexe, il faut noter tout d'abord que les modernistes assemblent et mélangent, pour ainsi dire en eux, plusieurs personnages : c'est à savoir le philosophe, le croyant, le théologien, l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur : personnages qu'il importe de bien démêler si l'on veut connaître à fond leur système et se rendre compte des principes, comme des conséquences de leurs doctrines.

§ 1er. — FONDEMENT PHILOSOPHIQUE DU MODERNISME

L'agnosticisme.

Et, pour commencer par le philosophe, les modernistes posent comme base de leur philosophie religieuse la doctrine appelée communément *agnosticisme*. La raison humaine, enfermée rigoureusement dans le cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit

Digitized by Google

d'en franchir les limites ; elle n'est donc pas capable de s'élever jusqu'à Dieu, non pas même pour en connaître, par le moyen des créatures, l'existence : telle est cette doctrine. D'où ils infèrent deux choses : que Dieu n'est point objet direct de science ; que Dieu n'est point un personnage historique. Qu'advient-il, après cela, de la *théologie naturelle*, des *motifs de crédibilité*, de la *révélation extérieure?* Il est aisé de le comprendre. Ils les suppriment purement et simplement et les renvoient à l'*intellectualisme*, système, disent-ils, qui fait sourire de pitié, et dès longtemps périmé. Rien ne les arrête, pas même les condamnations dont l'Eglise a frappé ces erreurs monstrueuses ; car le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : « Si quelqu'un dit que la lumière naturelle de l'humaine raison est incapable de faire connaître avec certitude, par le moyen des choses créées, le seul et vrai Dieu, notre Créateur et Maître, qu'il soit anathème » (1). Et encore : « Si quelqu'un dit qu'il ne se peut faire, ou qu'il n'est pas expédient que l'homme soit instruit par révélation divine du culte à rendre à Dieu, qu'il soit anathème » (2). Et enfin : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut être rendue croyable par des signes extérieurs, et que ce n'est donc que par l'expérience individuelle ou par l'inspiration privée que les hommes sont mûs à la foi, qu'il soit anathème » (3). Maintenant, de l'agnosticisme qui n'est après tout qu'ignorance, comment les modernistes passent-ils à l'athéisme scientifique et historique, dont la négation fait au contraire tout le caractère ; de ce qu'ils ignorent si Dieu est intervenu dans l'histoire du genre humain, par quel artifice de raisonnement en viennent-ils à expliquer cette même histoire absolument en dehors de Dieu, qui est tenu pour n'y avoir point eu effectivement de part? Le comprenne qui pourra. Toujours est-il qu'une chose, pour eux, parfaitement entendue et arrêtée, c'est que la science doit être athée, pareillement l'histoire ; nulle place, dans le champ de l'une comme de l'autre, sinon pour les phénomènes : Dieu et le divin en sont bannis. Quelles conséquences décou-

(1) *De revel.*, can. I.
(2) *Ibid.*, can. II.
(3) *De Fide*, can. III.

Digitized by Google

lent de cette doctrine absurde, au regard de la personne sacrée du Sauveur, des mystères de sa vie et de sa mort, de sa résurrection et de son ascension glorieuse, c'est ce que nous verrons bientôt.

L'immanentisme.

L'agnosticisme n'est que le côté négatif dans la doctrine des modernistes ; le côté positif est constitué par ce qu'on appelle l'*immanence vitale.* Ils passent de l'un à l'autre en la manière que voici. Naturelle ou surnaturelle, la religion comme tout autre fait,demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la révélation fermé par le rejet des motifs de crédibilité, qui plus est, toute révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher hors de l'homme. C'est donc dans l'homme même qu'elle se trouve,et comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme. Voilà l'*immanence-religieuse.*Or,tout phénomène vital — et,on l'a dit, telle est la religion — a pour premier stimulant, une nécessité, un besoin ; pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé sentiment. Il s'ensuit, puisque l'objet de la religion est Dieu,que la foi principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le besoin du divin. Ce besoin d'ailleurs, ne se trahissant que dans de certaines rencontres déterminées et favorables, n'appartient pas de soi au domaine de la conscience : dans le principe, il gît au-dessous,et selon un vocable emprunté de la philosophie moderne, dans la *subconscience,* où il faut ajouter que sa racine reste cachée, entièrement inaccessible à l'esprit. — Veut-on savoir maintenant en quelle manière ce besoin du divin, si l'homme vient à l'éprouver, se tourne finalement en religion? Les modernistes répondent. La science et l'histoire sont enfermées entre deux bornes: l'une extérieure, du monde visible; l'autre intérieure, de la conscience. Parvenues là, impossible à elles de passer outre : au-delà, c'est l'*inconnaissable.* Justement, en face de cet *inconnaissable,* de celui disons-nous, qui est hors de l'homme, par delà la nature

Digitized by Google

visible, comme de celui qui en est l'homme même dans les profondeurs de la *subconscience*, sans nul jugement préalable (ce qui est du pur *fidéisme*), le besoin du divin suscite dans l'âme portée à la religion un sentiment particulier. Ce sentiment a ceci de propre qu'il enveloppe Dieu, et comme objet et comme cause intime, et qu'il unit en quelque façon l'homme avec Dieu. Telle est, pour les modernistes, la foi, et dans la foi ainsi entendue, le commencement de toute religion.

Là ne se borne pas leur philosophie, ou, pour mieux dire, leurs divagations. Dans ce sentiment, ils trouvent donc la foi ; mais aussi avec la foi et dans la foi, la *révélation*. Et pour la révélation, en effet, que veut-on de plus? Ce sentiment qui apparaît dans la conscience, et Dieu qui, dans ce sentiment, quoique confusément encore, se manifeste à l'âme, n'est-ce point là une révélation, ou tout au moins un commencement de révélation? Même, si l'on y regarde bien, du moment que Dieu est tout ensemble cause et objet de la foi, dans la foi, on trouve donc la révélation et comme venant de Dieu et comme portant sur Dieu, c'est-à-dire que Dieu y est dans le même temps révélateur et révélé. De là, Vénérables Frères, cette doctrine absurde des modernistes, que toute religion est à la fois naturelle et surnaturelle, selon le point de vue. De là, l'équivalence entre la conscience et la révélation. De là, enfin, la loi qui érige la *conscience religieuse* en règle universelle, entièrement de pair avec la révélation et à laquelle tout doit s'assujettir, jusqu'à l'autorité suprême, dans sa triple manifestation, doctrinale, cultuelle, disciplinaire.

Conséquence : déformation de l'histoire religieuse.

On ne donnerait pas une idée complète de l'origine de la foi et de la révélation, telle que l'entendent les modernistes, si l'on n'attirait l'attention sur un point fort important, à raison des conséquences historico-critiques qu'ils en tirent. — Il ne faut pas croire que l'*inconnaissable* s'offre à la foi, isolé et nu ; il est, au contraire, relié étroitement à un phénomène qui, pour appartenir au domaine de la science et de l'histoire, ne laisse pas de le déborder par quelque endroit ; ce sera un

Digitized by Google

fait de la nature, enveloppant quelque mystère ; ce sera encore un homme dont le caractère, les actes, les paroles paraissent déconcerter les communes lois de l'histoire. Or, voici ce qui arrive : l'*inconnaissable*, dans sa liaison avec un phénomène, venant à amorcer la foi, celle-ci s'étend au phénomène lui-même et le pénètre en quelque sorte de sa propre vie. Deux conséquences en dérivent. Il se produit, en premier lieu, une espèce de *transfiguration* du phénomène, que la foi hausse au-dessus de lui-même et de sa vraie réalité, comme pour le mieux adapter, ainsi qu'une matière, à la forme divine qu'elle veut lui donner. Il s'opère en second lieu, une espèce de *défiguration* du phénomène, s'il est permis d'employer ce mot, en ce que la foi, l'ayant soustrait aux conditions de l'espace et du temps, en vient à lui attribuer des choses qui, selon la réalité, ne lui conviennent point. Ce qui arrive surtout, quand il s'agit d'un phénomène du passé, et d'autant plus aisément que ce passé est plus lointain. De cette double opération, les modernistes tirent deux lois qui, ajoutées à une troisième, déjà fournie par l'agnosticisme, forment comme des bases de leur critique historique. Un exemple éclaircira la chose, et Jésus-Christ va nous le fournir. Dans la personne du Christ, disent-ils, la science ni l'histoire ne trouvent autre chose qu'un homme. De son histoire, donc, au nom de la première loi, basée sur l'agnosticisme, il faut effacer tout ce qui a le caractère de divin. La personne historique du Christ a été *transfigurée* par la foi : il faut donc retrancher encore de son histoire, de par la seconde loi, tout ce qui l'élève au-dessus des conditions historiques. Enfin, la même personne du Christ a été *défigurée* par la foi : il faut donc, en vertu de la troisième loi, écarter en outre de son histoire les paroles, les actes, en un mot tout ce qui ne répond point à son caractère, à sa condition, à son éducation, au lieu et au temps où il vécut. — Etrange paraîtra, sans doute, cette façon de raisonner : telle est pourtant la critique moderniste.

Le sentiment religieux, qui jaillit ainsi, par *immanence vitale*, des profondeurs de la *subsconscience*, est le germe de toute religion, comme il est la raison de tout ce qui a été ou sera jamais, en aucune religion. Obscur, presque informe, à

Digitized by Google

l'origine, ce sentiment est allé progressant sous l'influence secrète du principe qui lui donna l'être, et de niveau avec la vie humaine, dont on se rappelle qu'il est une forme. Ainsi naquirent toutes les religions, y comprises les religions surnaturelles : elles ne sont toutes que des efflorescences de ce sentiment. Et que l'on n'attende pas une exception en faveur de la religion catholique : elle est mise entièrement sur le pied des autres. Son berceau fut la conscience de Jésus-Christ, homme de nature exquise, comme il n'en fut ni n'en sera jamais : elle est née là, non d'un autre principe que de l'*immanence vitale*. — On est saisi de stupeur en face d'une telle audace dans l'assertion, d'une telle aisance dans le blasphème. Et ce ne sont point les incrédules seuls, Vénérables Frères, qui profèrent de telles témérités : ce sont des catholiques, ce sont des prêtres même, nombreux, qui les publient avec ostentation. Et dire qu'ils se targuent avec de telles insanités, de rénover l'Eglise ! Certes il ne s'agit plus de la vieille erreur qui dotait la nature humaine d'une espèce de droit à l'ordre surnaturel. Que cela est dépassé ! En l'homme qui est Jésus-Christ, aussi bien qu'en nous, notre sainte religion n'est autre qu'un fruit propre et spontané de la nature. Y a-t-il rien en vérité qui détruise plus radicalement l'ordre surnaturel? C'est donc avec souverainement de raison que le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : « Si quelqu'un dit que l'homme ne peut être élevé à une con-« naissance et à une perfection qui surpassent la nature, mais « qu'il peut et qu'il doit, par un progrès continu, parvenir « enfin de lui-même à la possession de tout vrai et de tout « bien ; qu'il soit anathème » (1).

Comment naissent les dogmes.

Nous n'avons vu jusqu'ici, Vénérables Frères, aucune place faite à l'intelligence. Selon les modernistes, elle a pourtant sa part dans l'acte de foi, et il importe de dire laquelle. — Le sentiment dont il a été question — précisément parce qu'il est sentiment et non connaissance — fait surgir Dieu en l'homme,

(1) *De Revel.*, can. III.

Digitized by Google

mais si confusément encore, que Dieu, à vrai dire ne s'y distingue pas, ou à peine, de l'homme lui-même. Ce sentiment, il faut donc qu'une lumière le vienne irradier, y mettre Dieu en relief, dans une certaine opposition avec le sujet. C'est l'office de l'intelligence, faculté de pensée et d'analyse, dont l'homme se sert pour traduire, d'abord en représentations intellectuelles, puis en expressions verbales les phénomènes de vie dont il est le théâtre. De là, ce mot devenu banal chez les modernistes : l'homme doit *penser* sa foi. L'intelligence survient donc au sentiment et se penchant en quelque sorte sur lui, y opère à la façon d'un peintre qui, sur une toile vieillie, retrouverait et ferait reparaître les lignes effacées du dessin ; telle est, à peu de chose près, la comparaison fournie par l'un des maîtres des modernistes. Or, en ce travail, l'intelligence a un double procédé : d'abord par un acte naturel et spontané, elle traduit la chose en une assertion simple et vulgaire ; puis, faisant appel à la réflexion et à l'étude *travaillant sur sa pensée*, comme ils disent, elle interprète la formule primitive, au moyen de formules dérivées, plus approfondies et plus distinctes. Celles-ci, venant à être sanctionnées par le magistère de l'Eglise, constitueront le dogme.

Le dogme, son origine, sa nature, tel est le point capital, dans la doctrine des modernistes. Le dogme, d'après eux, tire son origine des formules primitives et simples, essentielles, sous un certain rapport, à la foi, car la révélation, pour être vraie, demande une claire apparition de Dieu dans la conscience. Le dogme lui-même, si on le comprend bien, est contenu proprement dans les formules secondaires. Maintenant, pour bien entendre sa nature, il faut voir avant tout quelle sorte de rapport il y a entre les formules religieuses et le sentiment religieux. Ce qui ne sera pas malaisé à découvrir, si l'on se reporte au but de ces mêmes formules, qui est de fournir au croyant le moyen de se rendre compte de sa foi. Elles constituent donc entre le croyant et sa foi une sorte d'entre-deux : par rapport à la foi, elles ne sont que des signes inadéquats de son objet, vulgairement des *symboles ;* par rapport au croyant, elles ne sont que de purs *instruments*. D'où l'on peut déduire qu'elles ne contiennent point la vérité abso-

Digitized by Google

lue : comme symboles, elles sont des images de la vérité, qui ont à s'adapter au sentiment religieux dans ses rapports avec l'homme ; comme instruments des véhicules de vérité, qui ont réciproquement à s'accommoder à l'homme dans ses rapports avec le sentiment religieux. Et comme l'absolu, qui est l'objet de ce sentiment, a des aspects infinis, sous lesquels il peut successivement apparaître; comme le croyant, d'autre part, peut passer successivement sous des conditions fort dissemblables, il s'ensuit que les formules dogmatiques sont soumises à ces mêmes vicissitudes, pourtant sujettes à mutation. Ainsi est ouverte la voie à la variation substantielle des dogmes. Amoncellement infini de sophismes, où toute religion trouve son arrêt de mort.

Evoluer et changer, non seulement le dogme le peut, il le doit : c'est ce que les modernistes affirment hautement et qui d'ailleurs découle manifestement de leurs principes. — Les formules religieuses, en effet, pour être véritablement religieuses, non de simples spéculations théologiques, doivent être vivantes, et de la vie même du sentiment religieux : ceci est une doctrine capitale dans leur système, et déduite du principe de l'immanence vitale. Ne l'entendez pas en ce sens qu'il soit nécessaire de construire les formules surtout si elles sont imaginatives, précisément, en vue du sentiment : non, leur origine, leur nombre, jusqu'à un certain point leur qualité même, importent assez peu ; ce qu'il faut, c'est que le sentiment, après les avoir convenablement modifiées, s'il y a lieu, se les assimile *vitalement*. Ce qui revient à dire que la formule primitive demande à être acceptée et sanctionnée par le cœur ; le travail subséquent, d'où s'engendrent les formules secondaires, à être fait sous la pression du cœur. C'est en cette vue surtout, c'est-à-dire afin d'être et de rester vivantes, qu'il est nécessaire qu'elles soient et qu'elles restent assorties et au croyant et à sa foi. Le jour où cette adaptation viendrait à cesser, ce jour-là elles se videraient du même coup de leur contenu primitif ; il n'y aurait d'autre parti à prendre que de les changer. — Etant donné le caractère si précaire et si instable des formules dogmatiques, on comprend à merveille que les modernistes les aient en si mince estime, s'ils ne les méprisent

Digitized by Google

ouvertement. Le sentiment religieux, la vie religieuse, c'est ce qu'ils ont toujours aux lèvres, ce qu'ils exaltent sans fin. En même temps, ils réprimandent l'Eglise audacieusement,comme faisant fausse route ; comme ne sachant pas discerner de la signification matérielle des formules, leur sens religieux et moral ; comme s'attachant opiniâtrement et stérilement à des formules vaines et vides, cependant qu'elle laisse la religion aller à sa ruine. *Aveugles et conducteurs d'aveugles* qui, enflés d'une science orgueilleuse, en sont venus à cette folie, de pervertir l'éternelle notion de la vérité,en même temps que la véritable nature du sentiment religieux ; inventeurs d'un système « où on les voit, sous l'empire d'un amour aveugle et « effréné de nouveauté, ne se préoccuper aucunement de « trouver un point d'appui solide à la vérité, mais, méprisant « les saintes et apostoliques traditions, embrasser d'autres « doctrines vaines, futiles, incertaines, condamnées par « l'Eglise, sur lesquelles, hommes très vains eux-mêmes, ils « prétendent appuyer et asseoir la vérité » (1).

§ 2. — LA NATURE DE LA FOI CHEZ LE MODERNISME.

L'expérience individuelle, source de la certitude religieuse.

Tel est, Vénérables Frères, le moderniste philosophe. Si maintenant, passant au croyant, nous voulons savoir en quoi, chez ce même moderniste, il se distingue du philosophe, une chose premièrement à noter : c'est que le philosophe admet bien la *réalité* divine comme objet de foi ; mais cette réalité, pour lui, n'existe pas ailleurs que dans l'âme du croyant, c'est-à-dire comme objet de son sentiment et de ses affirmations : ce qui ne sort pas, après tout, du monde des phénomènes. Si Dieu existe en soi, hors du sentiment et hors des affirmations, c'est de quoi il n'a cure : il en fait totalement abstraction. Pour le croyant, au contraire, Dieu existe en soi, indépendamment de lui, croyant, il en a la certitude, et c'est par là qu'il se distingue du philosophe. Si maintenant vous demandez sur quoi, en fin de compte, cette certitude repose, les modernistes

(1) Grég. XVI, Enc. VII, 11 juil. 1834.

Digitized by Google

répondent : sur l'*expérience* individuelle. Ils se séparent ainsi des rationalistes : mais pour verser dans la doctrine des protestants et des pseudo-mystiques. Voici, au surplus comme ils expliquent la chose. Si l'on pénètre le sentiment religieux, on y découvrira facilement une certaine intuition du cœur, grâce à laquelle et sans nul intermédiaire, l'homme atteint la réalité même de Dieu : d'où une certitude de son existence, qui passe très fort toute certitude scientifique. Et cela est une véritable expérience et supérieure à toutes les expériences rationnelles. Beaucoup, sans doute, la méconnaissent et la nient, tels les rationalistes : mais c'est tout simplement qu'ils refusent de se placer dans les conditions morales qu'elle requiert. Voilà donc, dans cette expérience, ce qui, d'après les modernistes, constitue vraiment et proprement le croyant. Combien tout cela est contraire à la foi catholique, nous l'avons déjà lu dans un décret du Concile du Vatican ; comment la voie s'en trouve ouverte à l'athéisme de même que par les autres erreurs déjà exposées. Nous le dirons plus loin. Ce que Nous voulons observer ici, c'est que la doctrine de l'*expérience*, jointe à l'autre du *symbolisme*, consacre comme vraie toute religion, sans en excepter la religion païenne. Est-ce qu'on ne rencontre pas, dans toutes les religions, des expériences de ce genre? Beaucoup le disent. Or, de quel droit les modernistes dénieraient-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font par exemple, dans la religion mahométane? et en vertu de quel principe, attribueraient-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies? Ils s'en gardent bien : les uns d'une façon voilée, les autres ouvertement, ils tiennent pour vraies toutes les religions. C'est aussi bien, une nécessité de leur système. Car, posés leurs principes, à quel chef pourraient-ils arguer une religion de fausseté? Ce ne pourrait être évidemment que pour la fausseté du sentiment, ou pour celle de la formule. Mais, d'après eux, le sentiment est toujours et partout le même, substantiellement identique ; quant à la formule religieuse, tout ce qu'on lui demande, c'est l'adaptation au croyant — quel que soit par ailleurs son niveau intellectuel — en même temps qu'à sa foi. Tout au plus, dans cette mêlée des religions, ce qu'ils pourraient revendiquer en faveur de la religion catho-

Digitized by Google

lique, c'est qu'elle est plus vraie, parce qu'elle est plus vivante ; c'est encore qu'elle est plus digne du nom de chrétienne, parce qu'elle répond mieux que tout autre, aux origines du christianisme. — De telles conclusions ne sauraient surprendre : elles découlent des prémisses. Ce qui est fort étrange, c'est que des catholiques, c'est que des prêtres, dont Nous aimons à penser que de telles monstruosités leur font horreur, se comportent néanmoins dans la pratique, comme s'ils les approuvaient pleinement ; c'est que des catholiques, des prêtres décernent de telles louanges, rendent de tels hommages aux coryphées de l'erreur, qu'ils prêtent à penser que ce qu'ils veulent honorer par là, c'est moins les hommes eux-mêmes non indignes peut-être de toute considération, que les erreurs par eux ouvertement professées et dont ils se sont faits les champions.

L'expérience religieuse et la tradition.

Un autre point où les modernistes se mettent en opposition flagrante avec la foi catholique, c'est que le principe de l'expérience religieuse, ils le transfèrent à la tradition ; et la tradition, telle que l'entend l'Eglise, s'en trouve ruinée totalement. Qu'est-ce que la tradition, pour les modernistes? La communication faite à d'autres de quelque expérience originale, par l'organe de la prédication, et moyennant la formule intellectuelle. Car, à cette dernière, en sus de la vertu représentative, comme ils l'appellent, ils attribuent encore une vertu suggestive s'exerçant, soit sur le croyant même, pour réveiller en lui le sentiment religieux, assoupi peut-être, ou encore pour lui faciliter de réitérer les expériences déjà faites, soit sur les non-croyants pour engendrer en eux le sentiment religieux et les amener aux expériences qu'on leur désire. C'est ainsi que l'expérience religieuse va se propageant à travers les peuples, et non seulement parmi les contemporains, par la prédication proprement dite, mais encore de génération en génération, par l'écrit ou par la transmission orale. — Or, cette communication d'expériences a des fortunes fort diverses : tantôt elle prend racine et s'implante ; tantôt elle languit et s'éteint.

Digitized by Google

C'est à cette épreuve, d'ailleurs, que les modernistes, pour qui vie et vérité ne sont qu'un, jugent de la vérité des religions ; si une religion vit, c'est qu'elle est vraie ; si elle n'était pas vraie, elle ne vivrait pas. D'où l'on conclut encore : toutes les religions existantes sont donc vraies.

La foi expulsée de la science...

Au point où nous en sommes, Vénérables Frères, nous avons plus qu'il ne faut pour nous faire une idée exacte des rapports qu'ils établissent entre la foi et la science, entendant aussi sous ce dernier mot, l'histoire. — En premier lieu, leurs objets sont totalement étrangers entre eux, l'un en dehors de l'autre. Celui de la foi est justement ce que la science déclare lui être à elle-même *inconnaissable*. De là, un champ tout divers : la science est toute aux phénomènes, la foi n'a rien à y voir ; la foi est toute au divin, cela est au-dessus de la science. D'où l'on conclut enfin qu'entre la science et la foi, il n'y a point de conflit possible ; qu'elles restent chacune chez elle, et elles ne pourront jamais se rencontrer, ni partant se contredire.— Que si l'on objecte à cela qu'il est certaines choses de la nature visible qui relèvent aussi de la foi, par exemple la vie humaine de Jésus-Christ : ils le nieront. Il est bien vrai, diront-ils, que ces choses-là appartiennent par leur nature au monde des phénomènes ; mais, en tant qu'elles sont pénétrées de la vie de la foi, et que, en la manière qui a été dite, elles sont transfigurées et défigurées par la foi, sous cet aspect précis ; les voilà soustraites au monde sensible et transportées, en guise de matière, dans l'ordre divin. Ainsi, à la demande si Jésus-Christ a fait de vrais miracles et de véritables prophéties ; s'il est ressuscité et monté au ciel : non, répondra la science agnostique ; oui, répondra la foi. Où il faudra bien se garder pourtant de trouver une contradiction : la négation est du philosope parlant à des philosophes, et qui n'envisage Jésus-Christ que selon la *réalité historique ;* l'affirmation est du croyant s'adressant à des croyants, et qui considère la vie de Jésus-Christ, comme *vécue à nouveau* par la foi et dans la foi.

Digitized by Google

Mais assujettie à la science...

Or, l'on se tromperait très fort, si l'on s'imaginait, après cela, qu'entre la science et la foi il n'existe de subordination d'aucune sorte. C'est fort bien et fort justement pensé de la science; mais non certes de la foi assujettie qu'elle est à la science, non pas à un titre mais à trois. — Il faut observer, premièrement, que, dans tout fait religieux, à la réserve de la *réalité divine*, et de l'*expérience* qu'en a le croyant, tout le reste, notamment les *formules religieuses*, ne dépasse point la sphère des phénomènes, n'est point soustrait par conséquent, au domaine scientifique. Que le croyant s'exile donc du monde, s'il lui plaît ; mais tant qu'il y reste, il doit subir les lois, le contrôle, le jugement de la science. — En second lieu, si l'on a dit que la foi seule a Dieu pour objet, il faut l'entendre de la réalité divine, non de l'*idée :* car l'idée est tributaire de la science, attendu que celle-ci, dans l'ordre logique comme on dit, s'élève jusqu'à l'absolu et à l'idéal. A la science, donc, à la philosophie, de connaître de l'idée de Dieu, de la guider dans son évolution, et, s'il venait à s'y mêler quelque élément étranger, de la corriger. D'où cette maxime des modernistes, que l'évolution religieuse doit se coordonner à l'évolution intellectuelle et morale, ou, pour mieux dire, et selon le mot d'un de leurs maîtres, s'y subordonner. — Enfin, l'homme ne souffre point en soi de dualisme ; aussi le croyant est-il stimulé par un besoin intime de synthèse à tellement harmoniser entre elles la science et la foi, que celle-ci ne contredise jamais à la conception générale que celle-là se fait de l'univers. Ainsi donc, vis-à-vis de la foi, liberté totale de la science ; au contraire, et nonobstant qu'on les ait données pour étrangères l'une à l'autre, à la science, asservissement de la foi. Toutes choses, Vénérables Frères, qui sont en opposition formelle avec les enseignements de Notre prédécesseur, Pie IX. Il écrivait, en effet, qu'« il est de la philosophie, en tout ce qui regarde la « religion, non de commander, mais d'obéir, non de prescrire « ce qui est à croire, mais de l'embrasser avec une soumission « que la raison éclaire, de ne point scruter les profondeurs

Digitized by Google

« des mystères de Dieu, mais de les révérer en toute piété « et humilité » (1). Les modernistes renversent cet ordre, et méritent qu'on leur applique ce que Grégoire IX, un autre de Nos prédécesseurs, écrivait de certains théologiens de son temps : « Il en est parmi vous, gonflés d'esprit de vanité « ainsi que des outres, qui s'efforcent de déplacer, par des « nouveautés profanes, les bornes qu'ont fixées les Pères ; « qui plient les Saintes Lettres aux doctrines de la philoso- « phie rationnelle, par pure ostentation de science, sans viser « à aucun profit des auditeurs... qui, séduits par d'insolites et « bizarres doctrines, mettent queue en tête, et à la servante « assujettissent la reine » (2).

Ce qui jettera plus de jour encore sur ces doctrines des modernistes, c'est leur conduite, qui y est pleinement conséquente. A les entendre, à les lire on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes, qu'ils sont oscillants et incertains. Loin de là : tout est pesé, tout est voulu chez eux, mais à la lumière de ce principe, que la foi et la science sont, l'une à l'autre, étrangères. Telle page de leurs ouvrages pourrait être signée par un catholique ; tournez la page : vous croyez lire un rationaliste. Ecrivent-ils histoire : nulle mention de la divinité de Jésus-Christ ; montent-ils dans la chaire sacrée ; ils la proclament hautement. Historiens, ils dédaignent Pères et Conciles ; catéchistes, ils les citent avec honneur. Si vous y prenez garde, il y a pour eux deux exégèses fort distinctes : l'exégèse théologique et pastorale, l'exégèse scientifique et historique. — De même, en vertu de ce principe que la science ne relève à aucun titre de la foi, s'ils dissertent de philosophie, d'histoire, de critique, ils affichent en mille manières — n'ayant horreur de marcher en cela sur les traces de Luther (3) — leur mépris des enseignements catholiques, des Saints Pères, des Conciles œcuméniques, du ma-

(1) Brev. ad Ep. Wratislav. 15 jun. 1857.
(2) Ep. ad Magistros theol. Paris, non. jul. 1223.
(3) Prop. 29 condamnée par Léon X, Bulle *Exurge Domine*, 16 mai 1520 : « *Il Nous a été donné de pouvoir infirmer l'autorité des Conciles, de contredire librement à leurs actes, de Nous faire juge des lois qu'ils ont portées, et d'affirmer avec assurance tout ce qui Nous parait vrai : que cela soit approuvé ou réprouvé par n'importe quel Concile.* »

Digitized by Google

gistère ecclésiastique : réprimandés sur ce point, ils jettent les hauts cris, se plaignant amèrement qu'on viole leur liberté. — Enfin, vu que la foi est subordonnée à la science, ils reprennent l'Eglise — ouvertement et en toute rencontre — de ce qu'elle s'obstine à ne point assujettir et accommoder les dogmes aux opinions des philosophes ; quant à eux, après avoir fait table rase de l'antique théologie, ils s'efforcent d'en introduire une autre, complaisante, celle-ci, aux divagations de ces mêmes philosophes.

§ 3. — LE MODERNISTE THÉOLOGIEN.

Les deux principes générateurs : immanence et symbolisme.

Ici, Vénérables Frères, se présente à nous le moderniste théologien. La matière est vaste et compliquée : Nous la condenserons en peu de mots. Ce dont il s'agit, c'est de concilier la science et la foi, tout naturellement par subordination de la foi à la science. La méthode du moderniste thélogien, est tout entière à prendre les principes du philosophe et à les adapter au croyant : et c'est à savoir les principes de l'*immanence* et du *symbolisme*. Fort simple est le procédé. Le philosophe disait : *Le principe de la foi est immanent :* le croyant ajoutait : *Ce principe est Dieu ;* le théologien conclut : *Dieu est donc immanent dans l'homme. Immanence théologique.* De même, le philosophe disait : *Les représentations de l'objet de la foi sont de purs symboles ;* le croyant ajoutait : *L'objet de la foi est Dieu en soi ;* le théologien conclut : *Les représentations de la réalité divine sont donc purement symboliques. Symbolisme théologique.* Insignes erreurs, plus pernicieuses l'une que l'autre, ainsi qu'on va le voir clairement par les conséquences. Et, pour commencer par le symbolisme, comme les symboles sont tout ensemble et *symboles* au regard de l'objet, et *instruments* au regard du sujet, il découle de là deux conséquences : la première, c'est que le croyant ne doit point adhérer précisément à la formule en tant que formule, mais en user purement pour atteindre à la vérité absolue, que la formule voile et dévoile en même temps, qu'elle fait effort pour exprimer, sans y par-

Digitized by Google

venir jamais. La seconde, c'est que le croyant doit employer ces formules dans la mesure où elles peuvent lui servir car c'est pour seconder sa foi, non pour l'entraver, qu'elles lui sont données ; sous réserve toujours du respect social qui leur est dû, pour autant que le magistère public les aura jugées aptes à traduire la conscience commune, et jusqu'à ce qu'il ait réformé ce jugement.— Pour ce qui est de l'*Immanence*, il est assez malaisé de savoir sur ce point la vraie pensée des modernistes, tant leurs opinions y sont divergentes. Les uns l'entendent en ce sens que Dieu est plus présent à l'homme que l'homme n'est présent à lui-même : ce qui, sainement compris, est irréprochable. D'autres veulent que l'action de Dieu ne fasse qu'un avec l'action de la nature, la cause première, pénétrant la cause seconde ; ce qui est en réalité la ruine de l'ordre surnaturel. D'autres enfin expliquent tellement la chose qu'ils se font soupçonner d'interprétation panthéiste : ceux-ci sont d'accord avec eux-mêmes et vraiment logiques.

A ce principe d'*immanence*, il s'en rattache un autre que l'on peut appeler de *permanence divine :* il diffère du premier, à peu près comme l'expérience transmise par tradition de la simple expérience individuelle. Un exemple éclaircira la chose, et il sera tiré de l'Eglise et des Sacrements. Il ne faut pas s'imaginer, disent-ils, que les Sacrements et l'Eglise aient été institués immédiatement par Jésus-Christ. Cela est en contradiction avec l'agnosticisme qui, en Jésus-Christ ne voit autre chose qu'un homme dont la conscience, à l'instar de toute conscience humaine, est allée se formant peu à peu ; avec la loi d'immanence qui répudie les *applications* faites du dehors, comme ils disent; avec la loi d'évolution, qui demande du temps pour le développement des germes, ainsi qu'une série changeante de circonstances ; avec l'histoire enfin, qui constate que les choses se sont passées effectivement selon les exigences de ces lois. Ce qui n'empêche point, et il faut l'affirmer, que l'Eglise et les Sacrements aient été institués *médiatement* par Jésus-Christ. Voici de quelle manière. Toutes les consciences chrétiennes furent enveloppées en quelque sorte dans la conscience du Christ, ainsi que la plante dans son germe. Et de même que les

Digitized by Google

rejetons vivent de la vie du germe, ainsi faut-il dire que tous les chrétiens vivent de la vie de Jésus-Christ. Or la vie de Jésus-Christ est divine, selon la foi : divine sera donc aussi la vie des chrétiens. Et c'est pourquoi, s'il arrive que la vie chrétienne, dans la suite des temps donne naissance aux Sacrements et à l'Eglise, on pourra affirmer en toute vérité que l'origine en vient de Jésus-Christ, et qu'elle est divine. C'est par le même procédé que la divinité sera octroyée aux Saintes Ecritures, qu'elle le sera aux dogmes. — Là se borne à peu près la théologie des modernistes : mince bagage sans doute, mais plus que suffisant, si l'on tient avec eux, que la foi doit en passer par tous les caprices de la science. De tout ceci, Nous laisserons à chacun le soin d'en faire l'application à ce qui va suivre ; elle est aisée.

Ce que deviennent le dogme et les sacrements...

Nous avons surtout parlé jusqu'ici de l'origine et de la nature de la foi. Or, dans le système des modernistes, la foi a plusieurs rejetons, dont voici les principaux : l'Eglise, le dogme le culte, les Livres Saints. Voyons ce qu'ils en disent. Pour commencer par le dogme, il est si connexe avec la foi, que nous avons dû en retracer plus haut l'origine et la nature. Il naît du besoin qu'éprouve le croyant de travailler sur sa pensée religieuse, en vue d'éclairer de plus en plus et sa propre conscience et celle des autres. Ce travail consiste à pénétrer et à expliquer la formule primitive : ce qui ne doit point s'entendre d'un développement d'ordre rationnel et logique, mais commandé entièrement par les circonstances : ils l'appellent, d'un mot obscur pour qui n'est pas au fait de leur langage *vital*. Il arrive ainsi qu'autour de la formule primitive naissent peu à peu des formules secondaires : organisées par la suite en corps de doctrine, ou, pour parler avec eux, en constructions doctrinales, sanctionnées en outre par le magistère public, comme répondant à la conscience commune, elles recevront le nom de dogme. Du dogme, il faut distinguer avec soin les pures spéculations théologiques. Celles-ci, d'ailleurs, pour n'être point vivantes, à proprement parler, de la vie de la foi,

Digitized by Google

ne laissent pas d'avoir leur utilité : elles servent à concilier la religion avec la science, à supprimer entre elles tout conflit ; de même à éclairer extérieurement la religion, à la défendre ; elles peuvent enfin constituer une matière en préparation pour un dogme futur. — Du culte, il y aurait peu à dire, si ce n'était que sous ce mot sont compris les Sacrements ; et sur les Sacrements, les modernistes greffent de fort graves erreurs. Le culte naît d'une double nécessité, d'un double besoin ; car on l'a remarqué, la nécessité, le besoin, telle est, dans leur système, la grande et universelle explication. Le premier besoin ici, est de donner à la religion un corps sensible ; le second, de la propager, à quoi il ne faudrait pas songer sans formes sensibles ni sans les actes sanctifiants que l'on appelle Sacrements. Les Sacrements, pour les modernistes, sont de purs signes ou symboles, bien que doués d'efficacité. Ils les comparent à de certaines paroles, dont on dit vulgairement qu'elles ont fait fortune, parce qu'elles ont la vertu de faire rayonner des idées fortes et pénétrantes, qui impressionnent et remuent. Comme ces paroles sont à ces idées, de même les Sacrements au sentiment religieux. Rien de plus. Autant dire, en vérité, et plus clairement que les Sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi : proposition condamnée par le Concile de Trente : « Si quelqu'un dit que les Sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi, qu'il soit anathème » (1).

...Les livres Saints.

De l'origine et de la nature des Livres Saints, Nous avons déjà touché quelque chose. Ils ne constituent non plus, que de simples rejetons de la foi. Si l'on veut les définir exactement, on dira qu'ils sont le recueil des expériences faites dans une religion donnée, non point expériences à la portée de tous et vulgaires, mais extraordinaires et insignes. Ceci est dit de nos Livres Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, aussi bien que des autres. Et une remarque qu'ils ajoutent, fort avi-

(1) Sess. VII, *De Sacramentis in genere*, can. 5.


Digitized by Google

sée à leur point de vue, c'est que si l'expérience roule toujours sur le présent, elle peut puiser néanmoins sa matière et dans le passé et dans l'avenir, attendu que le croyant vit *sous la forme du présent*, et les choses du passé qu'il fait renaître par le souvenir, et celles de l'avenir qu'il anticipe par la prévision. De là, parmi les Livres Saints, les Livres historiques et les apocalyptiques. — C'est Dieu qui parle dans ces Livres, par l'organe du croyant ; mais, selon la théologie moderniste, par voie d'immanence et de permanence vitale. — Demande-t-on ce qu'il en est de l'inspiration. L'inspiration, répondent-ils, ne diffère pas, si ce n'est par l'intensité, de ce besoin qu'éprouve tout croyant de communiquer sa foi par l'écrit ou par la parole. On trouve quelque chose de semblable dans l'inspiration poétique, et on se souvient du mot fameux : Un Dieu est en nous ; de lui qui nous agite, vient cette flamme. C'est ainsi que Dieu, dans leur doctrine, est le principe de l'inspiration des Saints Livres. — Cette inspiration, ajoutent-ils, rien, dans ces mêmes Livres, qui lui échappe. En quoi, vous les croiriez plus orthodoxes que certains autres de ce temps, qui la rétrécissent quelque peu, en lui dérobant, par exemple, ce qu'ils appellent les citations tacites. Jonglerie de mot et apparences pures. Si l'on commence par déclarer, selon les principes de l'agnosticisme, que la Bible est un ouvrage humain, écrit par des hommes et pour des hommes : sauf à les dire théologiquement divins par immanence, le moyen de rétrécir l'inspiration ? Universelle, l'inspiration, oui au sens moderniste ; nulle au sens catholique.

L'Église.

Nous voici à l'Eglise, où leurs fantaisies vont nous offrir plus ample matière. L'Eglise est née d'un double besoin : du besoin qu'éprouve tout fidèle, surtout s'il a eu quelque expérience originale, de communiquer sa foi ; ensuite, quand la foi est devenue commune, ou, comme on dit *collective*, du besoin de s'organiser en société, pour conserver, accroître, propager le trésor commun. Alors, qu'est-ce donc que l'Eglise? Le fruit de la *conscience collective*, autrement dit de la collection des

Digitized by Google

consciences individuelles : consciences qui, en vertu de la permanence vitale dérivent d'un premier croyant — pour les catholiques, de Jésus-Christ. — Or, toute société a besoin d'une autorité dirigeante, qui guide ses membres à la fin commune, qui en même temps, par une action prudemment conservatrice, sauvegarde ses éléments essentiels, c'est-à-dire, dans la société religieuse, le dogme et le culte. De là, dans l'Eglise catholique, le triple pouvoir, *disciplinaire, doctrinal, liturgique.* — De l'origine de cette autorité, se déduit sa nature ; comme de sa nature, ensuite, ses droits et ses devoirs. Aux temps passés, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Eglise du dehors, savoir de Dieu immédiatement : en ces temps-là, on pouvait, à bon droit, la regarder comme *autocratique.* Mais on en est bien revenu aujourd'hui. De même que l'Eglise est une émanation vitale de la conscience collective, de même, à son tour, l'autorité est un produit vital de l'Eglise. La conscience religieuse, tel est donc le principe d'où l'autorité procède, tout comme l'Eglise, et s'il en est ainsi, elle en dépend. Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance, elle tournera en tyrannie. Nous sommes à une époque, où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement : dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or, il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion ; elle emporterait tout, Eglise et religion. — Telles sont, en cette matière, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci, de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Eglise et la liberté des croyants.

Les rapports de l'Église et de l'État.

Mais l'Église n'a pas seulement à s'entendre amicalement avec les siens ; ses rapports ne se bornent pas au dedans ; elle

Digitized by Google

en a encore avec le dehors. Car elle n'occupe pas seule le monde : en regard, il y a d'autres sociétés, avec qui elle ne peut se dispenser de communiquer et d'avoir commerce. Vis-à-vis de celles-ci, quels sont donc ses droits et ses devoirs : c'est ce qu'il s'agit de déterminer, et non pas sur d'autre principe, bien entendu, que sa nature même, telle qu'ils l'ont décrite. — Les règles qu'ils appliquent sont les mêmes que pour la science et la foi, sauf que là il s'agissait d'objets, ici de fins. De même donc que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, à raison de la diversité des objets, de même l'Église et l'Etat, à raison de la diversité des fins, spirituelle pour l'Église, temporelle pour l'Etat. Autrefois, on a pu subordonner le temporel au spirituel ; on a pu parler de questions *mixtes*, où l'Eglise apparaissait comme reine, maîtresse. La raison en est que l'on tenait alors l'Eglise comme instituée directement de Dieu, en tant qu'il est auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier. Donc séparation de l'Eglise et de l'Etat, du catholique et du citoyen. Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces. Les principes dont toutes ces doctrines dérivent ont été solennellement condamnés par Pie VI, Notre prédécesseur, dans sa Constitution *Auctorem Fidei* (1).

Il ne suffit pas à l'école moderniste que l'Etat soit séparé de l'Eglise. De même que la foi doit se subordonner à la science

(1) Prop. 2. *La proposition qui établit que le pouvoir a été donné par Dieu à l'Eglise pour être communiqué aux pasteurs, qui sont ses ministres pour le salut des âmes, ainsi comprise que le pouvoir de ministère et de gouvernement dérive de la communauté des fidèles aux pasteurs : hérétique.*

Prop. 3. *De plus, celle qui établit que le Pontife romain est chef ministériel, ainsi expliquée que le Pontife romain reçoit, non pas du Christ, en la personne du Bienheureux Pierre, mais de l'Eglise, le pouvoir de ministère dont il est investi dans toute l'Eglise, comme successeur de Pierre, vrai vicaire du Christ et chef de toute l'Eglise : hérétique.*

Digitized by Google

quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que dans les affaires temporelles, l'Eglise s'assujettisse à l'Etat. Cela, ils ne le disent pas encore ouvertement: ils le diront quand, sur ce point, ils seront logiques.

Posé, en effet, que dans les choses temporelles, l'Etat est maître, s'il arrive que le croyant, aux actes intérieurs de religion, dont il ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter d'extérieurs, comme serait l'administration des Sacrements, la conséquence nécessaire c'est qu'ils tombent sous la domination de l'Etat. Et que dire alors de l'autorité ecclésiastique, dont justement il n'est pas un seul acte qui ne se traduise à l'extérieur? Il faudra donc qu'elle lui soit totalement assujettie. C'est l'évidence de ces conclusions qui a amené bon nombre de protestants libéraux à rejeter tout culte extérieur, même toute société religieuse extérieure, et à essayer de faire prévaloir une religion purement individuelle. — Si les modernistes n'en sont point encore arrivés là, ce qu'ils demandent, en attendant, c'est que l'Eglise veuille, sans trop se faire prier, suivre leurs directions, et qu'elle en vienne enfin à s'harmoniser avec les formes civiles. Telles sont leurs idées sur l'autorité *disciplinaire.* — Quant à l'autorité *doctrinale* et *dogmatique,* bien plus avancées, bien plus pernicieuses sont sur ce point leurs doctrines. Veut-on savoir comment ils imaginent le magistère ecclésiastique? Nulle société religieuse, disent-ils, n'a de véritable unité, que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi, la formule qu'ils adoptent. Or cette double unité requiert une espèce d'intelligence universelle, dont ce soit l'office de chercher et de déterminer la formule répondant le mieux à la conscience commune, qui ait en outre suffisamment d'autorité, cette formule une fois arrêtée, pour l'imposer à la communauté. De la combinaison et comme de la fusion de ces deux éléments, intelligence qui choisit la formule, autorité qui l'impose, résulte, pour les modernistes, la notion du magistère ecclésiastique. Et comme ce magistère a sa première origine dans les consciences individuelles, et qu'il remplit un service public pour leur plus grande utilité, il est de toute évidence qu'il s'y doit subordonner, par là même se plier aux formes populaires. Interdire aux consciences indi-

Digitized by Google

viduelles de proclamer ouvertement et hautement leurs besoins ; bâillonner la critique, l'empêcher de pousser aux évolutions nécessaires, ce n'est donc plus l'usage d'une puissance commise pour des fins utiles, c'est un abus d'autorité. — Puis, l'usage de cette autorité ou puissance a besoin de se tempérer. Condamner et proscrire un ouvrage à l'insu de l'auteur sans explications de sa part, sans discussion, cela véritablement confine à la tyrannie. En somme, ici encore, il faut trouver une voie moyenne où soient assurés tout ensemble les droits de l'autorité et ceux de la liberté. En attendant que fera le catholique? Il se proclamera hautement très respectueux de l'autorité, mais sans se démentir le moins du monde, sans rien abdiquer de son caractère ni de ses idées. — Généralement voici ce qu'ils imposent à l'Eglise. Du moment que sa fin est toute spirituelle, l'autorité religieuse doit se dépouiller de tout cet appareil extérieur, et de tous ces ornements pompeux, par lesquels elle se donne comme en spectacle. En quoi, ils oublient que la religion, si elle appartient à l'âme proprement, n'y est pourtant pas confinée, et que l'honneur rendu à l'autorité rejaillit sur Jésus-Christ qui l'a instituée.

Point capital du système : l'évolution.

Pour épuiser toute cette matière de la foi et de ses rejetons, il nous reste à voir comment les modernistes entendent leur développement. — Ils posent tout d'abord ce principe général que, dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable, rien qui ne doive varier. D'où ils passent à ce que l'on peut regarder comme le point capital de leur système, savoir *l'évolution*. Des lois de l'évolution, dogme, Eglise, culte, Livres Saints, foi même, tout est tributaire, sous peine de mort. Que l'on reprenne sur chacune de ces choses en particulier, les enseignements des modernistes, et ce principe ne pourra surprendre. Quant à son application, quant à la mise en acte des lois de l'évolution, voici leur doctrine, et d'abord pour la foi. Commune à tous les hommes, et obscure, disent-ils, fut la forme primitive de la foi : parce que précisément elle prit naissance dans la nature même et dans la vie de l'homme. Ensuite, elle

Digitized by Google

progressa, et ce fut par évolution vitale, c'est-à-dire non pas par adjonction de nouvelles formes venues du dehors et purement adventices, mais par pénétration croissante du sentiment religieux dans la conscience. Et ce progrès fut de deux sortes : *négatif*, par élimination de tout élément étranger, tel que le sentiment familial ou national ; *positif*, par solidarité avec le perfectionnement intellectuel et moral de l'homme, ce perfectionnement ayant pour effet d'élargir et d'éclairer de plus en plus la notion du divin, en même temps que d'élever et d'affiner le sentiment religieux.

Pour expliquer ce progrès de la foi, il n'y a pas à recourir à d'autres causes qu'à celles-là mêmes qui lui donnèrent origine, si ce n'est qu'il faut y ajoûter l'action de certains hommes extraordinaires, ceux que nous appelons prophètes, et dont le plus illustre a été Jésus-Christ. Ils concourent au progrès de la foi, soit parce qu'ils offrent dans leur vie et dans leurs discours quelque chose de mystérieux dont la foi s'empare et qu'elle finit par attribuer à la divinité ; soit parce qu'ils sont favorisés d'expériences originales, en harmonie avec les besoins des temps où ils vivent. — Le progrès du dogme est dû surtout aux obstacles que la foi doit surmonter, aux ennemis qu'elle doit vaincre, aux contradictions qu'elle doit écarter. Ajoutez-y un effort perpétuel pour pénétrer toujours plus profondément ses propres mystères. Ainsi est-il arrivé — pour nous borner à un seul exemple — que ce quelque chose de divin que la foi reconnaissait en Jésus-Christ, elle est allée l'élevant et l'élargissant peu à peu et par degrés, jusqu'à ce què de lui finalement elle a fait un Dieu. — Le facteur principal de l'évolution du culte est la nécessité d'adaptation aux coutumes et traditions populaires:comme aussi le besoin de mettre à profit la valeur que certains actes tirent de l'accoutumance. — Pour l'Eglise enfin, c'est le besoin de se plier aux conjonctiures historiques, de s'harmoniser avec les formes existantes des sociétés civiles. — Telle est l'évolution dans le détail. — Ce que nous voulons y faire noter d'une façon toute spéciale, c'est la théorie des *nécessités* ou *besoins :* elle a d'ailleurs été jusqu'ici la base de tout; et c'est là-dessus que portera cette fameuse méthode qu'ils appellent historique.

Digitized by Google

Nous n'en avons pas fini avec l'évolution. L'évolution est due, sans doute, à ces stimulants, les besoins ; mais sous leur seule action, entraînée hors de la ligne traditionnelle, en rupture avec le germe initial, elle conduirait à la ruine, plutôt qu'au progrès. Disons donc, pour rendre pleinement la pensée des modernistes, que l'évolution résulte du conflit de deux forces, dont l'une pousse au progrès, tandis que l'autre tend à la conservation. — La force conservatrice, dans l'Eglise, c'est la tradition, et la tradition y est représentée par l'autorité. Ceci, et en droit et en fait : en droit, parce que la défense de la tradition est comme un instinct naturel de l'autorité ; en fait, parce que, planant au-dessus des contingences de la vie, l'autorité ne sent pas ou que très peu, les stimulants du progrès. La force progressive, au contraire, qui est celle qui répond aux besoins, couve et fermente dans les consciences individuelles, et dans celles-là surtout qui sont en contact plus intime avec la vie. Voyez-vous poindre ici, Vénérables Frères, cette doctrine pernicieuse qui veut faire des laïques dans l'Eglise, un facteur de progrès? Or, c'est en vertu d'une sorte de compromis et de transaction entre la force conservatrice et la force progressive que les changements et les progrès se réalisent. Il arrive que les consciences individuelles, certaines, du moins, réagissent sur la conscience collective : celle-ci, à son tour, fait pression sur les dépositaires de l'autorité, jusqu'à ce qu'enfin ils viennent à composition ; et le pacte fait, elle veille à son maintien. — On comprend maintenant l'étonnement des modernistes, quand ils sont réprimandés et frappés. Ce qu'on leur reproche comme une faute, mais c'est ce qu'ils regardent, au contraire, comme un devoir sacré. En contact intime avec les consciences, mieux que personne, sûrement mieux que l'autorité ecclésinstique, ils en connaissent les besoins : ils les incarnent, pour ainsi dire, en eux. Dès lors, ayant une parole et une plume, ils en usent publiquement, c'est un devoir. Que l'autorité les réprimande,tant qu'il lui plaira : ils ont pour eux leur conscience et une expérience intime qui leur dit avec certitude, que ce qu'on leur doit, ce sont des louanges, non des reproches. Puis ils réfléchissent que, après tout, les progrès ne vont pas sans crise, ni les crises sans victimes. Victimes, soit !

Digitized by Google

ils le seront, après les prophètes, après Jésus-Christ. Contre l'autorité qui les maltraite, ils n'ont point d'amertume : après tout, elle fait son devoir d'autorité. Seulement ils déplorent qu'elle reste sourde à leurs objurgations, parce qu'en attendant les obstacles se multiplient devant les âmes en marche vers l'idéal. Mais l'heure viendra, elle viendra sûrement, où il faudra ne plus tergiverser parce qu'on peut bien contrarier l'évolution, on ne la force pas. Et ils vont leur route ; réprimandés et condamnés, ils vont toujours, dissimulant sous des dehors menteurs de soumission, une audace sans bornes. Ils courbent hypocritement la tête pendant que de toutes leurs pensées, de toutes leurs énergies, ils poursuivent plus audacieusement que jamais le plan tracé. Ceci est chez eux une volonté et une tactique ; et parce qu'ils tiennent qu'il faut stimuler l'autorité, non la détruire ; et parce qu'il leur importe de rester au sein de l'Eglise, pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune : avouant par là, mais sans s'en apercevoir, que la conscience commune n'est donc pas avec eux, et que c'est contre tout droit qu'ils s'en prétendent les interprètes.

Ainsi, Vénérables Frères, la doctrine des modernistes, comme l'objet de leurs efforts, c'est qu'il n'y ait rien de stable, rien d'immuable dans l'Eglise. Ils ont eu des précurseurs, ceux dont Pie IX, Notre prédécesseur, écrivait : « Ces ennemis de la révélation divine exaltent le progrès humain et prétendent avec une témérité et une audace vraiment sacrilèges, l'introduire dans la religion catholique, comme si cette religion n'était pas l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre des hommes, une invention philosophique quelconque, susceptible de perfectionnements humains » (1). Sur la révélation et le dogme en particulier, la doctrine des modernistes n'offre rien de nouveau : nous la trouvons condamnée dans le Syllabus de Pie IX, où elle est énoncée en ces termes : « La révélation divine est imparfaite, sujette par conséquent à un progrès continu et indéfini, en rapport avec le progrès de la raison humaine » (2) plus

(1) Encycl. *Qui pluribus*, 9 nov. 1846.
(2) Syll., Prop. 5.



Digitized by Google

solennellement encore dans le Concile du Vatican : « La doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée aux intelligences comme une invention philosophique qu'elles eussent à perfectionner, mais elle a été confiée comme un dépôt divin à l'Epouse de Jésus-Christ, pour être par elle fidèlement gardée et infailliblement interprétée. C'est pourquoi aussi le sens des dogmes doit être retenu, tel que notre Sainte Mère l'Eglise l'a une fois défini, et il ne faut jamais s'écarter de ce sens sous le prétexte et le nom d'une plus profonde intelligence » (1). Par là, et même en matière de foi, le développement de nos connaissances, loin d'être contrarié, est secondé au contraire et favorisé. C'est pourquoi le Concile du Vatican poursuit : « Que l'intelligence, que la science, que la sagesse croisse et progresse, d'un mouvement vigoureux et intense, en chacun comme en tous, dans le fidèle comme dans toute l'Eglise, d'âge en âge, de siècle en siècle ; mais seulement dans son genre, c'est-à-dire selon le même dogme, le même sens, la même acception » (2).

§ 4. — Le moderniste historien et critique.

Après avoir étudié chez les modernistes, le philosophe, le croyant, le théologien, il nous reste à considérer l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur.

Déformation arbitraire de l'histoire avec l'aide de la critique.

Certains d'entre les modernistes, adonnés aux études historiques, paraissent redouter très fort qu'on les prenne pour des philosophes : de philosophie, ils n'en savent pas le premier mot. Astuce profonde. Ce qu'ils craignent, c'est qu'on les soupçonne d'apporter en histoire des idées toutes faites, de provenance philosophique, qu'on ne les tienne pas pour assez *objectifs* comme on dit aujourd'hui. Et pourtant, que leur histoire, que leur critique soient pure œuvre de philosophie ; que leurs conclusions historico-critiques viennent en droiture de

(1) Const. *Dei Filius*, cap. IV.
(2) Loc. cit.

Digitized by Google

leurs principes philosophiques : rien de plus facile à démontrer. Leurs trois premières lois sont contenues dans trois principes philosophiques déjà vus : savoir, le principe de l'*agnosticisme ;* le principe de la *transfiguration* des choses par la foi ; le principe, enfin, que Nous avons cru pouvoir nommer de *défiguration.* — De par l'*agnosticisme*, l'histoire, non plus que la science, ne roule que sur des phénomènes. Conclusion : Dieu, toute intervention de Dieu dans les choses humaines, doivent être renvoyées à la foi, comme de son ressort exclusif. Que s'il se présente une chose, où le divin et l'humain se mélangent, Jésus-Christ, par exemple, l'Eglise, les Sacrements, il y aura donc à scinder ce composé et à en dissocier les éléments : l'humain restera à l'histoire, le divin ira à la foi. De là, fort courante chez les modernistes, la distinction du Christ de l'histoire et du Christ de la foi,de l'Eglise de l'histoire etde l'Eglise de la foi, des Sacrements de l'histoire et des Sacrements de la foi, et ainsi de suite. — Puis, tel qu'il apparaît dans les documents, cet élément humain retenu pour l'histoire, a été lui-même *transfiguré* manifestement par la foi, c'est-à-dire élevé au-dessus des conditions historiques. Il faut donc en éliminer encore toutes les adjonctions que la foi y a faites, et les renvoyer à la foi elle-même et à l'histoire de la foi : ainsi, en ce qui regarde Jésus-Christ, tout ce qui dépasse l'homme selon sa condition naturelle et selon la conception que s'en fait la psychologie, l'homme aussi de telle région et de telle époque. — Enfin, au nom du troisième principe philosophique, les choses même qui ne dépassent pas la sphère historique, sont passées au crible : tout ce qui, au jugement des modernistes, n'est pas dans la *logique* des faits, comme ils disent, tout ce qui n'est pas assorti aux personnes, est encore écarté de l'histoire et renvoyé à la foi. Ainsi ils prétendent que Notre-Seigneur n'a jamais proféré de parole qui ne pût être comprise des multitudes qui l'environnaient. D'où ils infèrent que toutes les allégories que l'on rencontre dans ses discours doivent être rayées de son histoire *réelle*, et transférées à la foi. Demande-t-on peut-être au nom de quel criterium s'opèrent de tels discernements? Mais c'est en étudiant le caractère de l'homme, sa

Digitized by Google

condition sociale, son éducation, l'ensemble des circonstances où se déroulent ses actes : toutes choses, si Nous l'entendons bien, qui se résolvent en un *criterium* purement *subjectif*. Car voici le procédé : ils cherchent à se revêtir de la personnalité de Jésus-Christ : puis tout ce qu'ils eussent fait eux-mêmes en semblables conjonctures, ils n'hésitent pas à le lui attribuer. — Ainsi, absolument *à priori*, et au nom de certains principes philosophiques qu'ils affectent d'ignorer, mais qui sont les bases de leur système, ils dénient au Christ de l'histoire *réelle*, la divinité, comme à ses actes, tout caractère divin ; quant à l'homme, il n'a fait ni dit que ce qu'ils lui permettent, eux, en se reportant aux temps où il a vécu, de faire ou de dire.

Or, de même que l'histoire reçoit de la philosophie ses conclusions, toutes faites, ainsi de l'histoire, la critique. En effet, sur les données fournies par l'historien, le critique fait deux parts dans les documents. Ceux qui répondent à la triple élimination vont à l'histoire de la foi ou à l'histoire *intérieure;* le résidu reste à l'histoire *réelle*. Car ils distinguent soigneusement cette double histoire ; et ce qui est à noter, c'est que l'histoire de la foi ils l'opposent à l'histoire *réelle*, précisément en tant que réelle : d'où il suit que des deux Christs que Nous avons mentionnés, l'un est réel, l'autre, celui de la foi, n'a jamais existé dans la réalité ; l'un a vécu en un point du temps et de l'espace, l'autre n'a jamais vécu ailleurs que dans les pieuses méditations du croyant. Tel, par exemple le Christ que nous offre l'Evangile de saint Jean : cet Evangile n'est d'un bout à l'autre qu'une pure contemplation.

Là ne se borne pas la tutelle exercée par la philosophie sur l'histoire. Les documents partagés en deux lots, comme il a été dit, voici reparaître le philosophe avec son principe de l'*immanence vitale*. L'immanence vitale, déclare-t-il, est ce qui explique tout dans l'histoire de l'Eglise ; et puisque la cause ou condition de toute *émanation vitale* réside dans quelque besoin : il s'ensuit que nul fait n'anticipe sur le besoin correspondant ; historiquement, il ne peut que lui être postérieur. — Là-dessus, voici comment l'historien opère. S'aidant des documents qu'il peut recueillir, contenus dans les Livres

Digitized by Google

Saints ou pris ailleurs, il dresse une sorte de nomenclature des besoins successifs par où est passée l'Eglise ; et une fois dressée, il la remet au critique. Celui-ci, la recevant d'une main, prenant, de l'autre, le lot de documents assignés à l'histoire de la foi, échelonne ceux-ci le long des âges, dans un ordre et à des époques qui répondent exactement à celle-là, guidé par ce principe, que la narration ne peut que suivre le fait, comme le fait, le besoin. Il est vrai, d'ailleurs, que certaines parties des Livres Saints, les Epîtres, par exemple, constituent le fait même créé par le besoin. Mais quoi qu'il en soit, c'est une loi, que la date des documents ne saurait autrement se déterminer que par la date des besoins auxquels successivement l'Eglise a été sujette.

Suit une autre opération, car il y a à distinguer entre l'origine d'un fait et son développement : ce qui naît en un jour ne prend des accroissements qu'avec le temps. Le critique reviendra donc aux documents échelonnés déjà par lui à travers les âges, et en fera encore deux parts, l'une se rapportant à l'origine, l'autre au développement. Puis, la dernière, il la répartira à diverses époques, dans un ordre déterminé. Le principe qui le dirigera dans cette opération lui sera fourni une fois de plus par le philosophe. Car, d'après le philosophe, une loi domine et régit l'histoire : c'est l'évolution. A l'historien donc de scruter à nouveau les documents, d'y rechercher attentivement les conjonctures ou conditions que l'Eglise a traversées, au cours de sa vie, d'évaluer sa force conservatrice, les nécessités intérieures et extérieures qui l'ont stimulée au progrès, les obstacles qui ont essayé de lui barrer la route, en un mot tout ce qui peut renseigner sur la manière dont se sont appliquées en elle les lois de l'évolution. Cela fait, et comme conclusion de cette étude, il trace une sorte d'esquisse de l'histoire de l'Eglise ; le critique y adapte son dernier lot de documents, la plume court, l'histoire est écrite. — Nous demandons qui en sera dit l'auteur? L'historien? le critique? A coup sûr ni l'un ni l'autre, mais bien le philosophe. Du commencement à la fin, n'est-ce pas l'*à priori?* Sans contredit, et un *à priori* où l'hérésie foisonne. Ces hommes-là nous font véritablement compassion : d'eux l'Apôtre dirait : « Ils se sont évanouis

Digitized by Google

dans leurs pensées... se disant sages, ils sont tombés en démence » (1).

Mais où ils soulèvent le cœur d'indignation, c'est quand ils accusent l'Eglise de torturer les textes, de les arranger et de les amalgamer à sa guise, et pour les besoins de sa cause. Simplement, ils attribuent à l'Eglise ce qu'ils doivent sentir que leur reproche très nettement leur conscience.

Cette méthode appliquée aux Livres Saints.

De cet échelonnement, de cet éparpillement le long des siècles, il suit tout naturellement que les Livres Saints ne sauraient plus être attribués aux auteurs dont ils portent le nom. Qu'à cela ne tienne ! Ils n'hésitent pas à affirmer couramment que les livres en question, surtout le Pentateuque et les trois premiers Evangiles, se sont formés lentement d'adjonctions faites à une narration primitive fort brève : interpolations par manière d'interprétations théologiques ou allégoriques, ou simplement transitions et sutures. — C'est que, pour dire la chose d'un mot, il y a à reconnaître dans les Livres Sacrés, une *évolution vitale*, parallèle et même conséquente à l'évolution de la foi. — Aussi bien, ajoutent-ils, les traces de cette évolution y sont si visibles qu'on en pourrait quasiment écrire l'histoire. Ils l'écrivent, cette histoire, et si imperturbablement, que vous diriez qu'ils ont vu de leurs yeux les écrivains à l'œuvre, alors que le long des âges, ils travaillaient à amplifier les Livres Saints. — La critique *textuelle* vient à la rescousse : pour confirmer cette histoire du texte sacré, ils s'évertuent à montrer que tel fait, que telle parole n'y est point à sa place, ajoutant d'autres critiques du même acabit. Vous croiriez, en vérité, qu'ils se sont construit certains types de narrations et de discours, sur lesquels ils jugent ce qui est ou ce qui n'est pas déplacé. — Et combien ils sont aptes à ce genre de critique ! A les entendre vous parler de leurs travaux sur les Livres Sacrés, grâce auxquels ils ont pu découvrir en ceux-ci tant de choses défectueuses, il semblerait vraiment que nul

(1) *Ad Rom.*, I, 21-22.

Digitized by Google

homme, avant eux, ne les a feuilletés, qu'il n'y a pas eu à les fouiller en tous sens, une multitude de Docteurs infiniment supérieurs à eux en génie, en érudition, en sainteté ; lesquels Docteurs, bien loin d'y trouver à redire, redoublaient au contraire, à mesure qu'ils les scrutaient plus profondément, d'actions de grâces à la bonté divine, qui avait daigné de la sorte parler aux hommes. C'est que, malheureusement, ils n'avaient pas les mêmes auxiliaires d'études que les modernistes, savoir, comme guide et règle, une philosophie venue de l'agnosticisme, et comme criterium eux-mêmes. — Il Nous semble avoir exposé assez clairement la méthode historique des modernistes. Le philosophe ouvre la marche ; suit l'historien ; puis, par ordre, la critique interne et la critique textuelle. Et comme le propre de la cause première est de laisser sa vertu dans tout ce qui suit, il est de toute évidence que nous ne sommes pas ici en face d'une critique quelconque, mais bien *agnostique, immanentiste, évolutionniste*. C'est pourquoi, quiconque l'embrasse et l'emploie, fait profession par là même d'accepter les erreurs qui y sont impliquées et se met en opposition avec la foi catholique. S'il en est ainsi, on ne peut être qu'étrangement surpris de la valeur que lui prêtent certains catholiques. A cela il y a deux causes : d'une part, l'alliance étroite qu'ont faite entre eux les historiens et les critiques de cette école, au-dessus de toutes les diversités de nationalité et de religion ; d'autre part, chez ces mêmes hommes, une audace sans bornes : que l'un d'entre eux ouvre les lèvres, les autres d'une même voix l'applaudissent en criant au progrès de la science ; quelqu'un a-t-il le malheur de critiquer l'une ou l'autre de leurs nouveautés, pour monstrueuse qu'elle soit, en rangs serrés, ils fondent sur lui ; qui la nie est traité d'ignorant, qui l'embrasse et la défend est porté aux nues. Abusés par là, beaucoup vont à eux, qui, s'ils se rendaient compte des choses, reculeraient d'horreur. — A la faveur de l'audace et de la prépotence des uns, de la légèreté et de l'imprudence des formé comme une atmosphère pestilentielle, qui gagne tout, pénètre tout et propage la contagion. Passons à l'apologiste.

Digitized by Google

§ 5. — L'APOLOGÉTIQUE MODERNISTE.

L'apologiste, chez les modernistes, relève encore du philosophe et à double titre. D'abord, *indirectement*, en ce que, pour thème, il prend l'histoire, dictée, comme Nous l'avons vu, par le philosophe. Puis, *directement*, en ce qu'il emprunte de lui ses lois. De là, cette affirmation courante chez les modernistes que la nouvelle apologétique doit s'alimenter aux sources psychologiques et historiques. Donc, les modernes apologistes entrent en matière,en avertissant les rationalistes, que s'ils défendent la religion, ce n'est pas sur les données des Livres Saints, ni sur les histoires qui ont cours dans l'Eglise, écrites sous l'inspiration des vieilles méthodes ; mais sur une histoire *réelle*, rédigée à la lumière des principes modernes, et selon toute rigueur des méthodes modernes. Et ce n'est pas par manière d'argumentation *ad hominem*, qu'ils parlent ainsi ; nullement, mais parce qu'ils tiennent en effet cette dernière histoire pour la seule vraie. Qu'ils se tranquillisent ! les rationalistes les savent sincères : ne les connaissent-ils pas bien pour les avoir vus combattre à leurs côtés, sous le même drapeau? et ces louanges qu'ils leur décernent, n'est-ce pas un salaire? louanges qui feraient horreur à un vrai catholique, mais dont eux, les modernistes, se félicitent et qu'ils opposent aux réprimandes de l'Eglise. — Mais voyons leurs procédés apologétiques. La fin qu'ils se proposent, c'est d'amener le non-croyant à faire l'expérience de la religion catholique, expérience qui est, d'après leurs principes, le seul vrai fondement de la foi. Deux voies y aboutissent : l'une *objective*, l'autre *subjective*. La première procède de l'agnosticisme. Elle tend à faire la preuve que la religion catholique, celle-là surtout est douée d'une telle vitalité que son histoire, pour tout psychologue et pour tout historien de bonne foi, cache une *inconnue*. En cette vue, il est nécessaire de démontrer que cette religion, telle qu'elle existe aujourd'hui, est bien la même qui fut fondée par Jésus-Christ, c'est-à-dire le produit d'un développement progressif du germe qu'il apporta au monde. Ce germe, il s'agit donc, avant tout, de le bien déterminer ; et ils préten-

Digitized by Google

dent le faire par la formule suivante : Le Christ a annoncé l'avènement du royaume de Dieu comme devant se réaliser à brève échéance, royaume dont il devait être lui-même, de par la volonté divine, l'agent et l'ordonnateur. Puis, on doit montrer comment ce germe toujours *immanent* et *permanent* au sein de la religion catholique, est allé se développant lentement au cours de l'histoire, s'adaptant successivement aux divers milieux qu'il traversait, empruntant d'eux par assimilation *vitale*, toutes les formes dogmatiques, cultuelles, ecclésiastiques qui pouvaient lui convenir, tandis que, d'autre part, il surmontait tous les obstacles, terrassait tous les ennemis, survivant à toutes les attaques et à tous les combats. Quiconque aura bien et dûment considéré tout cet ensemble d'obstacles, d'adversaires, d'attaques, de combats, ainsi que la vitalité et la fécondité qu'y affirme l'Eglise, devra reconnaître que, si les lois de l'évolution sont visibles dans sa vie, elles n'expliquent pas néanmoins le tout de son histoire : qu'une *inconnue* s'en dégage, qui se dresse devant l'esprit. Ainsi raisonnent-ils sans s'apercevoir que la détermination du germe primitif est un *à priori* du philosophe agnostique et évolutionniste, et que la formule en est gratuite, créée pour les besoins de la cause.

Tout en s'efforçant, par de telles argumentations, d'ouvrir accès dans les âmes à la religion catholique, les nouveaux apologistes concèdent d'ailleurs bien volontiers qu'il s'y rencontre nombre de choses dont on pourrait s'offenser. Ils vont même, et non sans une sorte de plaisir mal dissimulé, jusqu'à proclamer hautement que le dogme — ils l'ont constaté — n'est pas exempt d'erreurs et de contradictions. Ils ajoutent aussitôt, il est vrai, que tout cela est non seulement excusable, mais encore — étrange chose en vérité — juste et légitime. Dans les Livres sacrés, il y a maints endroits, touchant à la science ou à l'histoire, où se constatent des erreurs manifestes. Mais ce n'est pas d'histoire ni de science que ces Livres traitent, c'est uniquement de religion et de morale. L'histoire et la science n'y sont que des sortes d'involucres, où les expériences religieuses et morales s'enveloppent, pour pénétrer plus facilement dans les masses. Si en effet les masses n'entendaient pas

Digitized by Google

autrement les choses, il est clair qu'une histoire et une science plus parfaites eussent été d'obstacle plutôt que de secours. Au surplus, les Livres Saints, étant essentiellement religieux, sont par là même nécessairement vivants. Or la vie a sa vérité et sa logique propres, bien différentes de la vérité et de la logique rationnelles, d'un autre ordre, savoir : vérité d'adaptation et de proportion soit avec le milieu où se déroule la vie, soit avec la fin où elle tend. Enfin ils poussent si loin les choses que, perdant toute mesure, ils en viennent à déclarer ce qui s'explique par la vie, vrai et légitime. Nous, Vénérables Frères, pour qui il n'existe qu'une seule et unique vérité, et qui tenons que les Saints Livres, « écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu pour auteur » (1), nous affirmons que cela équivaut à prêter à Dieu lui-même le mensonge d'utilité ou mensonge officieux, et nous disons avec saint Augustin : « En une autorité si haute, admettez un seul mensonge officieux : il ne restera plus parcelle de ces Livres, dès qu'elle paraîtra difficile ou à pratiquer ou à croire, dans laquelle il ne soit loisibe de voir un mensonge de l'auteur, voulu à dessein en vue d'un but » (2). Et ainsi il arrivera, poursuit le saint Docteur, que « chacun croira ce qu'il voudra, ne croira pas ce qu'il ne voudra pas. » — Mais les nouveaux apologistes vont de l'avant, fort allègrement. Ils accordent encore que, dans les Saints Livres, certains raisonnements allégués pour justifier telle ou telle doctrine, ne reposent sur aucun fondement rationnel, ceux, par exemple, qui s'appuient sur les prophéties. Ils ne sont d'ailleurs nullement embarrassés pour les défendre : artifices de prédication, disent-ils, légitimés par la vie. Quoi encore? En ce qui regarde Jésus-Christ, ils reconnaissent, bien plus ils affirment qu'il a erré manifestement dans la détermination du temps où l'avènement du royaume de Dieu devait se réaliser. Aussi bien, quoi d'étonnant, s'il était lui-même tributaire des lois de la vie ! — Après cela, que ne diront-ils pas des dogmes de l'Eglise? Les dogmes ! ils foisonnent de contradictions flagrantes : mais, sans compter que la logique vitale les accepte,

(1) Conc. Vat., *De Revel.*, c. 2.
(2) Epist. 28.

Digitized by Google

la vérité symbolique n'y répugne pas : est-ce qu'il ne s'agit pas de l'infini? et est-ce que l'infini n'a pas d'infinis aspects? Enfin, ils tiennent tant et si bien à soutenir et à défendre les contradictions, qu'ils ne reculent pas devant cette déclaration, que le plus bel hommage à rendre à l'infini, c'est encore d'en faire l'objet de propositions contradictoires. En vérité, quand on a légitimé la contradiction, y a-t-il quelque chose que l'on ne puisse légitimer?

Ce n'est pas seulement par des raisonnements objectifs que le non-croyant peut être disposé à la foi, mais encore par des arguments *subjectifs*. En cette vue, les modernistes, revenant à la doctrine de l'*immanence*, s'efforcent de persuader à cet homme que, en lui, dans les profondeurs même de sa nature et de sa vie se cachent l'existence et le désir d'une religion, non point d'une religion quelconque, mais de cette religion spécifique, qui est le catholicisme, absolument *postulée*, disent-ils, par le plein épanouissement de la vie. — Ici, Nous ne pouvons Nous empêcher de déplorer une fois encore et très vivement, qu'il se rencontre des catholiques qui, répudiant l'*immanence*, comme doctrine, l'emploient néanmoins comme méthode d'apologétique ; qui le font, disons-Nous, avec si peu de retenue, qu'ils paraissent admettre dans la nature humaine, au regard de l'ordre surnaturel, non pas seulement une capacité et une convenance, — choses que, de tout temps, les apologistes catholiques ont eu soin de mettre en relief — mais une vraie et rigoureuse exigence. A vrai dire, ceux des modernistes qui recourent ainsi à une exigence de la religion catholique, sont les modérés. Quant aux autres, que l'on peut appeler *intégralistes*, ce qu'ils se font forts de montrer au non-croyant, caché au fond de son être, c'est le germe même que Jésus-Christ porta dans sa conscience, et qu'il a légué au monde. — Telle est, Vénérables Frères, rapidement esquissée, la méthode apologétique des modernistes, en parfaite concordance, on le voit, avec leurs doctrines, méthodes et doctrines semées d'erreurs, faites non pour édifier, mais pour détruire ; non pour susciter des catholiques, mais pour précipiter les catholiques à l'hérésie ; mortelles même à toute religion.

Digitized by Google

§ 6. — LE MODERNISTE, RÉFORMATEUR.

Il Nous reste à dire quelques mots du réformateur. Déjà, par tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici, on a pu se faire une idée de la manie réformatrice qui possède les modernistes, rien, absolument rien, dans le catholicisme, à quoi elle ne s'attaque. — Réforme de la philosophie, surtout dans les séminaires : que l'on relègue la philosophie scolastique dans l'histoire de la philosophie, parmi les systèmes périmés, et que l'on enseigne aux jeunes gens la philosophie moderne, la seule vraie, la seule qui convienne à nos temps. — Réforme de la théologie : que la théologie dite rationnelle ait pour base la philosophie moderne ; la théologie positive, pour fondement l'histoire des dogmes. — Quant à l'histoire, qu'elle ne soit plus écrite ni enseignée que selon leurs méthodes et leurs principes modernes. — Que les dogmes et la notion de leur évolution soient harmonisés avec la science et l'histoire. — Que, dans les catéchismes, on n'insère plus, en fait de dogmes, que ceux qui auront été réformés, et qui seront à la portée du vulgaire. En ce qui regarde le culte, que l'on diminue le nombre des dévotions extérieures, ou tout au moins qu'on en arrête l'accroissement. Il est vrai de dire que certains, par un bel amour du symbolisme, se montrent assez coulants sur cette matière. — Que le gouvernement ecclésiastique soit réformé dans toutes ses branches, surtout la disciplinaire et la dogmatique. Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience, qui tourne à la démocratie ; qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur et même aux laïques ; que l'autorité soit décentralisée. — Réforme des Congrégations romaines, surtout de celles du *Saint-Office* et de l'*Index*. — Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique ; se tenant en dehors des organisations politiques et sociales, qu'il s'y adapte néanmoins, pour les pénétrer de son esprit. — En morale, ils font leur le principe des américanistes, que les vertus actives doivent aller avant les passives, dans l'estimation que l'on en fait, comme dans la pratique. — Au clergé, ils demandent de

Digitized by Google

revenir à l'humilité et à la pauvreté antiques, et, quant à ses idées et son action, de les régler sur leurs principes. — Il en est enfin qui, faisant écho à leurs maîtres protestants, désirent la suppression du célibat ecclésiastique.— Que reste-t-il donc, sur quoi, et par application de leurs principes, ils ne demandent réforme ?

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Le modernisme rendez-vous de toutes les hérésies.

Quelqu'un pensera peut-être, Vénérables Frères, que cette exposition des doctrines très modernistes Nous a retenu trop longtemps. Elle était pourtant nécessaire soit pour parer à leur reproche coutumier que Nous ignorons leurs vraies idées ; soit pour montrer que leur système ne consiste pas en théories éparses et sans lien, mais bien en un corps parfaitement organisé, dont les parties sont si bien solidaires entre elles, qu'on n'en peut admettre une sans les admettre toutes. C'est pour cela aussi que Nous avons dû donner à cette exposition un tour quelque peu dialectique, sans avoir peur de certains vocables barbares, en usage chez eux. Maintenant, embrassant d'un seul regard tout le système, qui pourra s'étonner que Nous la définissions le rendez-vous de toutes les hérésies? Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi, et d'en concentrer la substance et comme le suc en un seul, véritablement il n'eût pas mieux réussi. Ce n'est pas encore assez dire : ils ne ruinent pas seulement la religion catholique, mais comme Nous l'avons déjà insinué, toute religion. Les rationalistes les applaudissent, et ils ont pour cela leurs bonnes raisons : les plus sincères, les plus francs saluent en eux leurs puissants auxiliaires. — Revenons, en effet, Vénérables Frères, à cette doctrine pernicieuse de l'*agnosticisme*. Toute issue fermée vers Dieu du côté de l'intelligence, ils se font forts d'en ouvrir une autre du côté du sentiment et de l'action. Tentative vaine. Car, qu'est-ce, après tout, que le sentiment, sinon une réaction de l'âme à l'action de l'intelligence ou des sens. Otez l'in-

Digitized by Google

telligence : l'homme, déjà si enclin à suivre les sens, en deviendra l'esclave. Vaine tentative à un autre point de vue. Toutes ces fantaisies sur le sentiment religieux n'aboliront pas le sens commun. Or, ce que dit le sens commun, c'est que l'émotion et tout ce qui captive l'âme, loin de favoriser la découverte de la vérité, l'entravent. Nous parlons, bien entendu,de la vérité en soi : quant à cette autre vérité purement *subjective*, issue du sentiment et de l'action, si elle peut être bonne aux jongleries de mots, elle ne sert de rien à l'homme, à qui il importe surtout de savoir si, hors de lui, il existe un Dieu entre les mains de qui il tombera un jour. — Pour donner quelque assiette au sentiment, les modernistes recourent à l'*expérience*. Mais l'expérience, qu'y ajoute-t-elle? Absolument rien, sinon une certaine intensité, qui entraîne une conviction proportionnée de la réalité de l'objet. Or, ces deux choses ne font pas que le sentiment ne soit sentiment, ils ne lui ôtent pas son caractère qui est de décevoir, si l'intelligence ne le guide : au contraire, ce caractère qui est de décevoir, s'ils le confirment et l'aggravent, car plus le sentiment est intense et plus il est sentiment. — En matière de sentiment religieux et d'expérience religieuse, vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, quelle prudence est nécessaire, quelle science aussi, qui dirige la prudence. Vous le savez de votre usage des âmes, de celles surtout où le sentiment domine ; vous le savez aussi de la lecture des ouvrages ascétiques, ouvrages que les modernistes prisent fort peu, mais qui témoignent d'une science autrement solide que la leur, d'une sagacité d'observation autrement fine et subtile. En vérité, n'est-ce pas une folie, ou tout au moins une souveraine imprudence, de se fier, sans nul contrôle, à des expériences comme celles que prônent les modernistes? Et qu'il Nous soit permis en passant de poser une question : si ces expériences ont tant de valeur à leurs yeux, pourquoi ne la reconnaissent-ils pas à celle que des milliers et des milliers de catholiques déclarent avoir sur leur compte à eux, et qui les convainc qu'ils font fausse route? Est-ce que, par hasard, ces dernières expériences seraient les seules fausses et trompeuses? La très grande majorité des hommes tient fermement et tiendra toujours que le sentiment et l'expérience

Digitized by Google

seuls, sans être éclairés et guidés de la raison, ne conduisent pas à Dieu. Que reste-t-il donc sinon l'anéantissement de toute religion et l'athéisme? — Ce n'est certes pas la doctrine du symbolisme qui pourra les conjurer. Car, si tous les éléments, dans la religion, ne sont que de purs symboles de Dieu, pourquoi le nom même de Dieu, le nom de personnalité divine ne seraient-ils pas aussi de purs symboles? Cela admis, voilà la personnalité de Dieu mise en question, et la voie ouverte au panthéisme. — Au panthéisme., mais cette autre doctrine de l'*immanence divine* y conduit tout droit. Car, Nous demandons si elle laisse Dieu distinct de l'homme, ou non : si distinct, en quoi diffère-t-elle de la doctrine catholique, et de quel droit rejeter la révélation extérieure? Si non distinct, nous voilà en plein panthéisme. Or, la doctrine de l'immanence, au sens moderniste, tient et professe que tout phénomène de conscience est issu de l'homme, en tant qu'homme. La conclusion rigoureuse, c'est l'identité de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire le panthéisme. — La même conclusion découle de la distinction qu'ils posent entre la science et la foi. L'objet de la science, c'est la réalité du connaissable ; l'objet de la foi, au contraire, la réalité de l'inconnaissable. Or ce qui fait l'inconnaissable, c'est sa disproportion avec l'intelligence : disproportion que rien au monde, même dans la doctrine des modernistes, ne peut faire disparaître. Par conséquent l'inconnaissable reste et restera éternellement inconnaissable, autant au croyant, qu'à l'homme de la science. La religion d'une réalité inconnaissable, voilà donc la seule possible.

Et pourquoi cette réalité ne serait-elle pas l'âme universelle du monde, dont parle tel rationaliste, c'est ce que Nous ne voyons pas.— Voilà qui suffit et surabondamment pour montrer par combien de routes le modernisme conduit à l'anéantissement de toute religion. Le premier pas fut fait par le protestantisme ; le second est fait par le modernisme ; le prochain précipitera dans l'athéisme.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE : CAUSES DU MODERNISME

CAUSES MORALES : CURIOSITÉ ET ORGUEIL

Pour pénétrer mieux encore le modernisme, et trouver plus sûrement à une plaie si profonde les remèdes convenables, il importe, Vénérables Frères, de rechercher les causes qui l'ont engendrée et qui l'alimentent. — La cause prochaine et immédiate réside dans une perversion de l'esprit, cela ne fait pas de doute. Les causes éloignées Nous paraissent pouvoir se réduire à deux : la curiosité et l'orgueil. La curiosité, à elle seule, si elle n'est sagement réglée, suffit à expliquer toutes les erreurs. C'est l'avis de Notre Prédécesseur, Grégoire XVI, qui écrivait : « C'est un spectacle lamentable que de voir jusqu'où « vont les divagations de l'humaine raison, dès que l'on cède « à l'esprit de nouveauté ; que, contrairement à l'avertisse- « ment de l'Apôtre, l'on prétend à savoir plus qu'il ne faut sa- « voir, et que, se fiant trop à soi-même, l'on pense pouvoir « chercher la vérité hors de l'Eglise, en qui elle se trouve « sans l'ombre la plus légère d'erreur » (1).

Mais, ce qui a incomparablement plus d'action sur l'âme, pour l'aveugler et la jeter dans le faux, c'est l'orgueil. L'orgueil! il est, dans la doctrine des modernistes, comme chez lui, de quelque côté qu'il s'y tourne, tout lui fournit un aliment, et il s'y étale sous toutes ses faces. Orgueil, assurément, cette confiance en eux qui les fait s'ériger en règle universelle. Orgueil, cette vaine gloire, qui les représente à leurs propres yeux comme les seuls détenteurs de la sagesse ; qui leur fait dire, hautains et enflés d'eux-mêmes : *Nous ne sommes pas comme le reste des hommes ;* et qui, afin qu'ils n'aient pas en effet de comparaison avec les autres, les pousse aux plus absurdes nouveautés. Orgueil, cet esprit d'insoumission, qui appelle une conciliation de l'autorité avec la liberté. Orgueil, cette prétention de réformer les autres, dans l'oubli d'eux-mêmes ; ce

(1) Ep. Encycl. *Singulari Nos*, 7 kal. jul. 1834.

Digitized by Google

ce manque absolu de respect à l'égard de l'autorité, sans en excepter l'autorité suprême. Non, en vérité, nulle route qui conduise plus droit ni plus vite au modernisme que l'orgueil. Qu'on nous donne un catholique laïque,qu'on nous donne un prêtre,qui ait perdu de vue le précepte fondamental de la vie chrétienne, savoir, que nous devons nous renoncer nous-mêmes, si nous voulons suivre Jésus-Christ, et qui n'ait pas arraché l'orgueil de son cœur : ce laïque, ce prêtre est mûr pour toutes les erreurs du modernisme. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, votre premier devoir est de traverser ces hommes superbes, et de les appliquer à d'infimes et obscures fonctions : qu'ils soient mis d'autant plus bas, qu'ils cherchent à monter plus haut, et que leur abaissement même leur ôte la faculté de nuire. De plus sondez soigneusement, par vous-mêmes ou par les directeurs de vos séminaires, les jeunes clercs : ceux chez qui vous aurez constaté l'esprit d'orgueil, écartez-les sans pitié du sacerdoce. Plût à Dieu qu'on en eût toujours usé de la sorte, avec la vigilance et la constance voulues.

CAUSES INTELLECTUELLES : IGNORANCE DE LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE

Que si, des causes morales, Nous venons aux intellectuelles, la première qui se présente — et la principale — c'est l'ignorance. Oui, ces modernistes, qui posent en docteurs de l'Eglise, qui portent aux nues la philosophie moderne et regardent de si haut la scolastique, n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses, que parce que, ignorants de celle-ci, il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes. Or, c'est d'une alliance de la fausse philosophie avec la foi qu'est né, pétri d'erreurs, leur système.

PROPAGATION DU MODERNISME

Si encore ils apportaient moins de zèle et d'activité à le propager ! Mais telle est en cela leur ardeur, telle est leur opiniâtreté de travail qu'on ne peut sans tristesse les voir dépenser à ruiner l'Eglise de si belles énergies, quand, elles lui eussent

Digitized by Google

été si profitables, bien employées. — Leurs artifices pour abuser les esprits sont de deux sortes : s'efforcer d'écarter les obstacles qui les traversent ; puis, rechercher avec soin, mettre activement et patiemment en œuvre tout ce qui peut les servir. — Trois choses, ils le sentent bien, leur barrent la route : la philosophie scolastique, l'autorité des Pères et la tradition, le magistère de l'Eglise. A ces trois choses, ils font une guerre acharnée. Ignorance ou crainte, à vrai dire l'une et l'autre, c'est un fait qu'avec l'amour des nouveautés, va toujours de pair la haine de la méthode scolastique ; et il n'est pas d'indice plus sûr que le goût des doctrines modernistes commence à poindre dans un esprit que d'y voir naître le dégoût de cette méthode. Que les modernistes et leurs fauteurs se souviennent de la proposition condamnée par Pie IX : « La méthode et « les principes qui ont servi aux antiques docteurs scolas- « tiques, dans la culture de la théologie, ne répondent plus aux « exigences de notre temps ni au progrès des sciences » (1). La tradition, ils s'efforcent d'en fausser perfidement le caractère et d'en saper l'autorité, afin de lui ôter toute valeur. Mais le second concile de Nicée fera toujours loi pour les catholiques : il condamne ceux « qui osent sur les traces des hérétiques impies, mépriser les traditions ecclésiastiques, in- « venter quelque nouveauté..., ou chercher, avec malice ou « avec astuce, à renverser quoi que ce soit des légitimes tra- « ditions de l'Eglise catholique. » Fera loi de même, la profession du quatrième Concile de Constantinople : « C'est pour- « quoi nous faisons profession de conserver et de garder les « règles qui ont été léguées à la sainte Eglise catholique et « apostolique, soit par les saints et très illustres Apôtres, soit « par les Conciles orthodoxes, généraux et particuliers, et « même par chacun des Pères interprètes divins et docteurs « de l'Eglise. » Aussi, les Papes Pie IV et Pie IX ont-ils ordonné l'insertion dans la profession de foi de la déclaration suivante : « J'admets et j'embrasse très fermement les tradi- « tions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres ob- « servances et constitutions de l'Eglise. » Naturellement, les

(1) Syll., Prop. 13.

Digitized by Google

modernistes étendent aux SS. Pères le jugement qu'ils font de la tradition. Avec une audace inouïe, ils les déclarent personnellement dignes de toute vénération, mais d'ailleurs d'une ignorance incroyable en matière d'histoire et de critique et qui ne peut être excusée que par le temps où ils vécurent.—Enfin, ils s'évertuent à amoindrir le magistère ecclésiastique et à en infirmer l'autorité, soit en dénaturant sacrilègement l'origine, le caractère, les droits, soit en rééditant contre lui, le plus librement du monde, les calomnies des adversaires. Au clan moderniste s'applique ce que Notre Prédécesseur écrivait, la douleur dans l'âme : « Afin d'attirer le mépris et l'odieux sur « l'Epouse mystique du Christ, en qui est la vraie lumière, les « fils des ténèbres ont accoutumé de lui jeter à la face des « peuples, une calomnie perfide, et renversant la notion et la « valeur des choses et des mots, la représentent comme amie « des ténèbres, fautrice d'ignorance, ennemie de la lumière, de « la science, du progrès » (1). Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner, si les modernistes poursuivent de toute leur malveillance, de toute leur acrimonie, les catholiques qui luttent vigoureusement pour l'Eglise. Il n'est sorte d'injures qu'ils ne vomissent contre eux : celle d'ignorance et d'entêtement est la préférée. S'agit-il d'un adversaire que son érudition et sa vigueur d'esprit rendent redoutable ; ils chercheront à le réduire à l'impuissance, en organisant autour de lui la conspiration du silence. Conduite d'autant plus blâmable que, dans le même temps, sans fin ni mesure, ils accablent d'éloges qui se met de leur bord. Un ouvrage paraît, respirant la nouveauté par tous ses pores ; ils l'accueillent avec des applaudissements et des cris d'admiration. Plus un auteur aura apporté d'audace à battre en brèche l'antiquité, à saper la tradition et le magistère ecclésiastique, et plus il sera savant. Enfin — et ceci est un sujet de véritable horreur pour les bons — s'il arrive que l'un d'eux soit frappé des condamnations de l'Eglise, les autres aussitôt de se presser autour de lui, de le combler d'éloges publics, de le vénérer presque comme un martyr de la vérité. Les jeunes, étourdis et troublés de tout ce fracas de louanges

(1) Motu propr. *Ut mysticam*, 14 mart. 1891.

Digitized by Google

et d'injures, finissent par peur de qualificatif d'ignorants et par ambition du titre de savants, en même temps que sous l'aiguillon intérieur de la curiosité et de l'orgueil, par céder au courant et se jeter dans le modernisme.

Mais ceci appartient déjà aux artifices employés par les modernistes pour écouler leurs produits. Que ne mettent-ils pas en œuvre pour se créer de nouveaux partisans ! Ils s'emparent de chaires, dans les séminaires, dans les universités, et les transforment en chaires de pestilence. Déguisées peut-être, ils sèment leurs doctrines du haut de la chaire sacrée; ils les professent ouvertement dans les congrès ; ils les font pénétrer et les mettent en vogue dans les institutions sociales. Sous leur propre nom, sous des pseudonymes, ils publient livres, journaux, revues. Le même multipliera ses pseudonymes, pour mieux tromper, par la multitude simulée des auteurs, le lecteur imprudent. En un mot, action, discours, écrits, il n'est rien qu'ils ne mettent en jeu, et véritablement vous les diriez saisis d'une sorte de frénésie. Le fruit de tout cela? Notre cœur se serre à voir tant de jeunes gens, qui étaient l'espoir de l'Eglise et à qui ils promettaient de si bons services, absolument dévoyés. Un autre spectacle encore Nous attriste : c'est que tant d'autres catholiques, n'allant certes pas aussi loin, aient pris néanmoins l'habitude, comme s'ils eussent respiré un air contaminé, de penser, parler, écrire, avec plus de liberté qu'il ne convient à des catholiques. De ceux-ci, il en est parmi les laïques ; il en est dans les rangs du clergé ; et ils ne font pas défaut là où on devait moins les attendre, dans les Instituts religieux. S'ils traitent de questions bibliques, c'est d'après les principes modernistes. S'ils écrivent d'histoire, ils recherchent avec curiosité et publient au grand jour, sous couleur de dire toute la vérité, et avec une sorte de plaisir mal dissimulé, tout ce qui leur paraît faire tache dans l'histoire de l'Eglise. Dominés par de certains *à priori*, ils détruisent, autant qu'ils le peuvent, les pieuses traditions populaires. Ils tournent en ridicule certaines reliques, fort vénérables par leur antiquité. Ils sont enfin possédés du vain désir de faire parler d'eux : ce qui n'arriverait pas, ils le comprennent bien, s'ils disaient comme on a toujours dit, jusqu'ici. Peut-être

Digitized by Google

en sont-ils venus à se persuader qu'en cela ils servent Dieu et l'Eglise : en réalité, ils les offensent, moins peut-être par leurs œuvres mêmes, que par l'esprit qui les anime et par le concours qu'ils prêtent aux audaces des modernistes.

TROISIÈME PARTIE : REMÈDES CONTRE LE MODERNISME

A tant et de si graves erreurs, à leurs envahissements publics et occultes, Notre Prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, chercha fortement à s'opposer, surtout en matière biblique, et par des paroles et par des actes. Mais ce ne sont pas armes, nous l'avons dit, dont les modernistes s'effrayent facilement. Avec des airs affectés de soumission et de respect, les paroles, ils les plièrent à leur sentiment, les actes, ils les rapportèrent à tout autre qu'à eux-mêmes. Et le mal est allé s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous sommes venus à la détermination de prendre sans aucun retard des mesures plus efficaces. Nous vous prions et vous conjurons de ne pas souffrir que l'on puisse trouver le moins du monde à redire,en une matière si grave,à votre vigilance, à votre zèle, à votre fermeté. Et ce que Nous vous demandons et que Nous attendons de vous Nous le demandons aussi et l'attendons de tous les autres pasteurs d'âmes, de tous les éducateurs et professeurs de la jeunesse cléricale, et tout spécialement des supérieurs majeurs des Instituts religieux.

I. — LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE BASE DES SCIENCES SACRÉES.

Premièrement, en ce qui regarde les études, Nous voulons et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées. Il va sans dire que « s'il se rencontre « quelque chose chez les docteurs scolastiques, que l'on puisse « regarder comme excès de subtilité, ou qui ne cadre pas avec « les découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait enfin « aucune espèce de probabilité; il est bien loin de Notre esprit

Digitized by Google

« de vouloir le proposer à l'imitation des générations présen-
« tes » (1).

Et quand Nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que Nous entendons surtout par là, — ceci est capital — c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur Angélique : Nous déclarons donc que tout ce qui a été édicté à ce sujet, par Notre Prédécesseur, reste pleinement en vigueur, et, en tant que de besoin, Nous l'édictons à nouveau et le confirmons, et ordonnons qu'il soit par tous rigoureusement observé. Que, dans les séminaires, où on aurait pu le mettre en oubli, les Evêques en imposent et en exigent l'observance : prescriptions qui s'adressent aussi aux Supérieurs des Instituts religieux. Et que les professeurs sachent bien que s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques ne va pas sans détriment grave.

Sur cette base philosophique que l'on élève solidement l'édifice théologique. — Autant que vous le pourrez, Vénérables Frères, stimulez à l'étude de la Théologie, de façon que les clercs en emportent, au sortir du séminaire, une estime profonde et un ardent amour, et que, toute leur vie, ils en fassent leurs délices. Car « nul n'ignore que, parmi cette grande multitude de sciences et si diverses, qui s'offrent à l'esprit avide de vérité, la première place revient de droit à la théologie, tellement que c'était une maxime de l'antique sagesse, que le devoir des autres sciences, comme des arts, est de lui être assujetties et soumises à la manière des servantes » (2). Ajoutons que ceux-là, entre autres, Nous paraissent dignes de louanges qui, pleinement respectueux de la Tradition, des Saints Pères, du Magistère ecclésiastique ; mesurés dans leurs jugements ; et se guidant sur les dogmes catholiques (ce qui ne se voit pas chez tous), ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la théologie positive, en y projetant celle de l'histoire — de la vraie. Evidemment, il faut donner plus d'importance que par le passé, à la théologie positive ; mais sans le moindre détriment pour la théologie scolastique ; et ceux-là sont à répri-

(1) Léon XIII, Enc. *Æterni Patris.*
(2) Alloc., 7 mars 1880.

Digitized by Google

mander, comme faisant les affaires des modernistes, qui exaltent de telle façon la théologie positive, qu'ils ont tout l'air de dénigrer en même temps la scolastique.

Quant aux études profanes, il suffira de rappeler ce qu'en a dit fort sagement Notre prédécesseur : « Appliquez-vous avec ardeur à l'étude des sciences naturelles : les géniales découvertes, les applications hardies et utiles faites de nos jours sur ce terrain, qui provoquent à juste titre les applaudissemente des contemporains, seront aussi à la postérité un sujet d'admiration et de louanges » (1). Mais les études sacrées n'en doivent pas souffrir. Sur quoi, le même Pape, donne tout aussitôt le grave avertissement que voici : « Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs, on la trouvera surtout en ceci, que plus s'est accrue l'ardeur pour les sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences sévères sont allées déclinant : il en est qui languissent dans l'oubli : certaines autres sont traitées faiblement et à la légère, et, ce qui est indigne, déchues de leurs antique splendeur, on les infecte encore de doctrines perverses et d'opinions dont la monstruosité épouvante » (2). Sur cette loi, Nous ordonnons que l'on règle dans les séminaires l'étude des sciences naturelles.

II. — CHOIX DES PROFESSEURS ECCLÉSIASTIQUES ET DES CANDIDATS AUX ORDRES SACRÉS

On devra avoir ces prescriptions, et celles de Notre Prédécesseur et les Nôtres, sous les yeux,chaque fois que l'on traitera du choix des directeurs et professeurs pour les Séminaires et les Universités catholiques. — Qui d'une manière ou d'une autre se montre imbu de modernisme, sera exclu sans merci, de la charge de directeur ou de professeur ; l'occupant déjà, il en sera retiré : de même qui favorise le modernisme, soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable, soit en critiquant la scolastique, les Saints Pères, le Magistère de l'Eglise, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire ; de même qui, en histoire, en archéologie, en exégèse biblique

(1) Loc. cit.
(2) Léon XIII, Litt. ap. *In magna*, 10 dec. 1889.

Digitized by Google

trahit l'amour de la nouveauté ; de même enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes.— Dans toute cette question des études, Vénérables Frères, vous n'apporterez jamais trop de vigilance ni de constance, surtout dans le choix des professeurs : car, d'ordinaire, c'est sur le modèle des maîtres que se forment les élèves. Forts de la conscience de votre devoir, agissez en tout ceci prudemment, mais fortement.

Il faut procéder avec même vigilance et sévérité à l'examen et au choix des candidats aux Saints Ordres. Loin, bien loin du sacerdoce, l'esprit de nouveauté ! Dieu hait les superbes et les opiniâtres. — Que le doctorat en théologie et en Droit canonique ne soit plus conféré désormais à quiconque n'aura pas suivi le cours régulier de philosophie scolastique : conféré, qu'il soit tenu pour nul et de nulle valeur. — Les prescriptions faites par la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, dans un décret de 1896, aux clercs séculiers et réguliers d'Italie, concernant la fréquentation des Universités, Nous en décrétons l'extension désormais à toutes les nations. — Défense est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou Institut catholique de suivre pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles. Si cela a été permis quelque part, Nous l'interdisons pour l'avenir.— Que les évêques qui président à la direction de ces Universités et Instituts, veillent à ce que les prescriptions que Nous venons d'édicter y soient fidèlement observées.

III. — VIGILANCE SUR LES LIVRES ET SUR LES PÉRIODIQUES.

Il est encore du pouvoir des Evêques, en ce qui regarde les écrits entachés de modernisme et propagateurs de modernisme, d'en empêcher la publication, et publiés, d'en entraver la lecture. — Que tous les livres, journaux, revues de cette nature ne soient pas laissés aux mains des élèves, dans les séminaires ou dans les universités : ils ne sont pas, en effet, moins pernicieux que les écrits contre les bonnes mœurs, ils le sont même davantage, car ils empoisonnent la vie chrétienne dans

Digitized by Google

sa source.— Il n'y a pas à juger autrement certains ouvrages publiés par des catholiques, hommes dont on ne peut suspecter l'esprit, mais qui, dépourvus de connaissances théologiques et imbus de philosophie moderne, s'évertuent à concilier celle-ci avec la foi, et à l'utiliser, comme ils disent, au profit de la foi. Lus de confiance, à cause du nom et du bon renom des auteurs, ils ont pour effet, et c'est ce qui les rend plus dangereux, de faire glisser lentement vers le modernisme.

Généralement, Vénérables Frères, et c'est le point capital, faites tout au monde pour bannir de votre diocèse tout livre pernicieux, recourant pour cela, s'il en est besoin, à l'interdiction solennelle. Le Saint-Siège ne néglige rien pour faire disparaître les écrits de cette nature ; mais le nombre en est tel aujourd'hui que les censurer tous est au-dessus de ses forces. La conséquence, c'est que le remède vient quelquefois trop tard, alors que le mal a déjà fait ses ravages. Nous voulons donc que les évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criailleries des méchants, suavement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité ; se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution Apostolique *Officiorum* : « Que les Ordinaires, même comme délégués du Siège Apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits mauvais, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et de les arracher des mains des fidèles ». C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui est imposé. Et que nul ne pense avoir satisfait aux obligations de sa charge, s'il nous a déféré un ou deux ouvrages, et laissé les autres, en grand nombre, se répandre et circuler. — Ne vous laissez pas arrêter, Vénérables Frères, au fait que l'auteur a pu obtenir d'ailleurs l'*Imprimatur* : cet *Imprimatur* peut être apocryphe, ou il a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur, ce qui arrive peut-être quelquefois dans les Ordres religieux. Puis, le même aliment ne convient pas à tous : de même, un livre inoffensif dans un endroit peut, au contraire, à raison des circonstances, être fort nuisible dans nu autre. Si donc l'évê-

Digitized by Google

que, après avoir pris l'avis d'hommes prudents, juge nécessaire de censurer dans son diocèse quelque livre de ce genre, qu'il le fasse. Nous lui en donnons très volontiers la faculté, Nous lui en imposons même l'obligation. La chose, naturellement, doit se faire avec prudence, en restreignant la prohibition, si cela suffit, au clergé : restriction, en tout cas, que ne prendront jamais pour eux les libraires, dont c'est le devoir de retirer purement et simplement de la vente les ouvrages condamnés par l'évêque. Et puisqu'il est question des libraires, que les évêques veillent à ce que l'amour du lucre ne les entraîne pas à trafiquer de produits délétères. Il est de fait qu'en certains de leurs catalogues s'étalent, accompagnés de réclames alléchantes, bon nombre d'ouvrages modernistes. Que s'ils refusent obéissance, les évêques n'hésiteront pas, après monition, à les priver du titre de libraires catholiques ; de même et à plus forte raison, du titre de libraires épiscopaux, s'ils en ont été gratifiés. Quant aux libraires pontificaux, ils les déféreront au Saint-Siège. — A tous, Nous rappelons l'article XXVI de la Constitution *Officiorum :* « Ceux qui ont obtenu la faculté de lire et retenir les livres prohibés,n'ont pas pour cela le droit de lire et de retenir les livres ou journaux quels qu'ils soient, interdits par l'Ordinaire, à moins que, dans l'Indult Apostolique,la faculté ne leur ait été accordée expressément de lire et de retenir les livres condamnés par n'importe quelle autorité ».

Il ne suffit pas d'empêcher la lecture et la vente des mauvais livres, il faut encore en entraver la publication. Que les Evêques donc usent de la plus grande sévérité en accordant la permission de publier. — Or, comme le nombre est grand, d'après la Constitution *Officiorum,* des ouvrages qui ne peuvent paraître sans la permission de l'Ordinaire ; et comme, d'autre part l'Evêque ne les peut tous réviser par lui-même : dans certains diocèses, on a institué, pour procéder à cette révision, des censeurs d'office. Nous louons très fort cette institution, et non seulement Nous engageons à l'étendre à tous les diocèses, mais nous en faisons un précepte strict. Qu'il y ait donc, dans toutes les curies épiscopales, des censeurs d'office,

Digitized by Google

chargés de l'examen des ouvrages à publier : ils seront choisis parmi les prêtres du clergé, tant séculier que régulier, recommandables par leur âge, leur science, leur prudence, et qui, en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, se tiennent dans le juste milieu. A eux sera déféré l'examen de tous les écrits qui, d'après les articles XLI et XLII de la Constitution mentionnée, ne peuvent être édités sans permission. Le censeur donnera son avis par écrit. Si cet avis est favorable, l'évêque délivrera le permis de publication,par ce mot *Imprimatur*,mais qui sera précédé de la formule *Nihil obstat*, avec, au-dessous, le nom du censeur. — Dans la Curie romaine, aussi bien que dans les autres,des censeurs seront institués. Leur nomination sera faite, d'entente avec le Cardinal Vicaire, et avec l'approbation du Souverain Pontife, par le Maître du Sacré Palais. A celui-ci, il appartiendra de désigner le censeur pour la révision de chaque ouvrage. Le permis de publication sera encore délivré par lui, ainsi que par le cardinal vicaire ou son Vice-gérant et il sera précédé comme ci-dessus, de la formule d'approbation du censeur suivie de son nom. — Seulement, dans les cas exceptionnels et fort rares,pour des raisons dont l'appréciation est laissée à la prudence de l'Evêque, la mention du censeur pourra être omise. — Le nom du censeur sera tenu secret aux auteurs, et ne leur sera révélé qu'après avis favorable : de peur qu'il ne soit molesté et durant le travail de révision, et par la suite, s'il a refusé son approbation. — Nul censeur ne sera pris dans un Institut religieux, sans qu'on ait au préalable consulté secrètement le provincial,ou s'il s'agit de Rome, le supérieur général : celui-ci, provincial ou supérieur général, devra attester en conscience, la vertu, la science, l'intégrité doctrinale du candidat. — Nous avertissons les supérieurs religieux du grave devoir qui leur incombe de veiller à ce qu'aucun ouvrage ne soit publié sans leur autorisation et celle de l'Ordinaire. — Nous déclarons enfin que le titre de censeur ne pourra jamais être invoqué pour appuyer les opinions personnelles de celui qui en aura été revêtu et sera à cet égard de nulle valeur.

Ceci dit en général, Nous ordonnons en particulier l'observation de l'article XLII de la Constitution *Officiorum*, dont

Digitized by Google

voici la teneur : « Défense aux membres du clergé tant sécu-« lier que régulier, de prendre la direction de journaux ou de « revues sans la permission des Ordinaires. » Que s'ils viennent à abuser de cette permission, elle leur sera retirée, après monition. — En ce qui regarde les prêtres *correspondants* ou *collaborateurs* — pour employer les mots courants — comme il n'est pas rare qu'ils glissent dans les journaux ou revues des articles entachés de modernisme, il appartient aux évêques de les surveiller, et s'ils les prennent en faute, de les avertir d'abord, puis de leur interdire toute espèce de collaboration ou de correspondance. Même injonction est faite aux supérieurs religieux : en cas de négligence de leur part, les Evêques agiront comme délégués du Souverain Pontife. Qu'à chaque journal et revue, il soit assigné, autant que faire se pourra, un censeur, dont ce sera le devoir de parcourir, en temps opportun chaque numéro publié, et s'il y rencontre quelque idée dangereuse, d'en imposer au plus tôt la rétractation. Ce même droit appartiendra à l'évêque, lors même que l'avis du censeur aurait été favorable.

IV. — VIGILANCE SUR LES CONGRÈS SACERDOTAUX

V. Nous avons déjà parlé des congrès et assemblées publiques, comme d'un champ propice aux modernistes pour y semer et y faire prévaloir leurs idées. — Que désormais les évêques ne permettent plus, que très rarement, de congrès sacerdotaux. Que s'il leur arrive d'en permettre, que ce soit toujours sous cette loi, qu'on n'y traitera point de question relevant du Saint-Siège ou des évêques, que l'on n'y émettra aucune proposition ni aucun vœu usurpant sur l'autorité ecclésiastique, que l'on n'y proférera aucune parole qui sente le modernisme, ou le presbytérianisme, ou le laïcisme. — A ces sortes de congrès qui ne pourront se tenir que sur autorisation écrite, accordée en temps opportun, et particulière pour chaque cas, les prêtres des diocèses étrangers ne pourront intervenir, sans une permission pareillement écrite de leur Ordinaire. — Nul prêtre, au surplus, ne doit perdre de vue la grave recommandation de Léon XIII : « Que l'auto-« rité de leurs pasteurs soit sacrée aux prêtres, qu'ils tiennent

Digitized by Google

« pour certain que le ministère sacerdotal, s'il n'est exercé « sous la conduite des évêques, ne peut être ni saint, ni fruc- « tueux, ni recommandable » (1).

V. — INSTITUTION D'UN CONSEIL DIOCÉSAIN DE VIGILANCE SUR LES DOCTRINES.

Mais que servirait-il, Vénérables Frères, que Nous intimions des ordres, que Nous fassions des prescriptions, si on ne devait pas les observer ponctuellement et fidèlement? Afin que Nos vues et Nos vœux soient remplis, il Nous a paru bon d'étendre à tous les diocèses, ce que les évêques de l'Ombrie, il y a déjà longtemps, établirent dans les leurs avec beaucoup de sagesse. « Afin, disaient-ils, de bannir les erreurs déjà répandues et d'en empêcher une diffusion plus grande, de faire disparaître aussi les docteurs de mensonge, par qui se perpétuent les fruits funestes de cette diffusion; la sainte Assemblée a décrété, sur des traces de saint Charles Borromée, l'institution dans chaque diocèse d'un conseil formé d'hommes éprouvés des deux clergés qui aura pour mission de surveiller les erreurs, de voir s'il en est de nouvelles qui se glissent et se répandent, et par quels artifices, et d'informer de tout l'évêque, afin qu'il prenne après commune délibération, les mesures les plus propres à étouffer le mal dans son principe, et à empêcher qu'il ne se répande de plus en plus, pour la ruine des âmes, et qui pis est, qu'il ne s'invétère et ne s'aggrave » (2). — Nous décrétons donc que dans chaque diocèse, un conseil de ce genre, qu'il Nous plaît de nommer *Conseil de vigilance*, soit institué sans retard. Les prêtres qui seront appelés à en faire partie seront choisis à peu près comme il a été dit, à propos des censeurs. Ils se réuniront tous les deux mois, à jour fixe, sous la présidence de l'évêque. Sur les délibérations et les décisions, ils seront tenus au secret. Leur rôle sera le suivant : Ils surveilleront très attentivement et de très près tous les indices, toutes les traces de modernisme dans les publications, aussi bien que dans l'enseignement : ils prendront pour en préserver le clergé et la jeunesse, des mesures prudentes, mais promp-

(1) Lettr. Enc. *Nobilissima Gallorum*, 10 febr. 1884.
(2) Actes du congrès des évêques de l'Ombrie, nov. 1849. Titr. II, art. 6.

Digitized by Google

tes et efficaces. — Leur attention se fixera très particulièrement sur la nouveauté des mots et ils se souviendront, à ce sujet, de l'avertissement de Léon XIII : « On ne peut approuver, dans les écrits des catholiques, un langage qui, s'inspirant d'un esprit de nouveauté condamnable, paraît ridiculiser la piété des fidèles, et parle d'ordre nouveau de vie chrétienne, de nouvelles doctrines de l'Eglise, de nouveaux besoins de l'âme chrétienne, de nouvelle vocation sociale du clergé, de nouvelle humanité chrétienne, et d'autres choses du même genre (1) ». Qu'ils ne souffrent pas de ces choses-là dans les livres ni dans les cours des professeurs. — Ils surveilleront pareillement les ouvrages où l'on traite de pieuses traditions locales et de reliques. Ils ne permettront pas que ces questions soient agitées dans les journaux ni dans le revues destinées à nourrir la piété, ni sur un ton de persiflage et où perce le dédain, ni par manière de sentences sans appel, surtout s'il s'agit, comme c'est l'ordinaire, d'une thèse qui ne passe pas les bornes de la probabilité et qui ne s'appuie guère que sur des idées préconçues. — Au sujet des reliques, voici ce qui est à tenir. Si les évêques, seuls compétents en la matière, acquièrent la certitude qu'une Relique est supposée, celle-ci doit être retirée du culte. Si le document témoignant de l'authenticité d'une Relique a péri dans quelque perturbation sociale ou de toute autre manière, cette Relique ne devra être exposée à la vénération publique, qu'après recognition faite avec soin par l'évêque. L'argument de prescription ou de présomption fondée ne vaudra que si le culte se recommande par l'antiquité selon le Décret suivant porté en 1896 par la Sacrée Congrégation des Indulgences et Reliques. « Les Reliques anciennes doivent être maintenues en la vénération où elles ont été jusqu'ici, à moins que, dans un cas particulier, on ait des raisons certaines pour les tenir fausses et supposées. » — En ce qui regarde le jugement à porter sur les pieuses traditions, voici ce qu'il faut avoir sous les yeux : L'Eglise use d'une telle prudence en cette matière, qu'elle ne permet point que l'on relate ces traditions dans des écrits publics, si ce n'est qu'on le fasse avec de grandes pré-

(1) S. C. AA. EE. EE., 27 janv. 1902.

Digitized by Google

cautions et après insertion de la déclaration imposée par Urbain VIII ; encore ne se porte-t-elle pas garante, même dans ce cas, de la vérité du fait ; simplement elle n'empêche pas de croire des choses auxquelles les motifs de foi humaine ne font pas défaut. C'est ainsi qu'en a décrété, il y a trente ans, la Sacrée Congrégation des Rites (1). « Ces apparitions ou révélations n'ont été ni approuvées ni condamnées par le Saint-Siège, qui a simplement permis qu'on les crût de foi purement humaine, sur les traditions qui les relatent, corroborées par des témoignages et des monuments dignes de foi. » Qui tient cette doctrine est en sécurité. Car le culte qui a pour objet quelqu'une de ces Apparitions, en tant qu'il regarde le fait même, c'est-à-dire en tant qu'il est *relatif*, implique toujours comme condition la vérité du fait ; en tant qu'*absolu*, il ne peut jamais s'appuyer que sur la vérité, attendu qu'il s'adresse à la personne même des saints que l'on veut honorer. Il faut en dire autant des Reliques. — Nous recommandons enfin au conseil de vigilance d'avoir l'œil assidûment et diligemment ouvert sur les institutions sociales et sur tous les écrits qui traitent des questions sociales, pour voir s'il ne s'y glisse point du modernisme, et si tout y répond bien aux vues des Souverains Pontifes.

VI. — INSTITUTION D'UN RAPPORT ÉPISCOPAL ET PÉRIODIQUE AU PAPE SUR LE MODERNISME.

Et de peur que ces prescriptions ne viennent à tomber dans l'oubli, Nous voulons et ordonnons que tous les Ordinaires des diocèses, un an après la publication des présentes, et ensuite tous les trois ans, envoient au Saint-Siège une relation fidèle et corroborée par le serment, sur l'exécution de toutes les ordonnances contenues dans les présentes Lettres, de même que sur les doctrines qui ont cours dans le clergé, et surtout dans les séminaires et autres Instituts catholiques, sans en excepter ceux qui sont exempts de la juridiction de l'Ordinaire. Nous faisons la même injonction aux supérieurs généraux des Ordres religieux, en ce qui concerne leurs sujets.

(1) Décret du 2 mai 1877.

Digitized by Google

PROTOCOLE FINAL : L'ÉGLISE AIME ET CULTIVE LA VRAIE SCIENCE

Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons cru devoir vous dire pour le salut de tout croyant. Les adversaires de l'Église en abuseront sans doute pour reprendre la vieille calomnie qui la représente comme l'ennemie de la science et du progrès de l'humanité. Afin d'opposer une réponse encore inédite à cette accusation — que d'ailleurs l'histoire de la religion chrétienne, avec ses éternels témoignages, réduit à néant, — Nous avons conçu le dessin de seconder de tout Notre pouvoir la fondation d'une Institution particulière, qui groupera les plus illustres représentants de la science parmi les catholiques et qui aura pour but de favoriser, avec la vérité catholique pour lumière et pour guide, le progrès de tout ce que l'on peut désigner sous les noms de science et d'érudition. Plaise à Dieu que Nous puissions réaliser ce dessein avec le concours de tous ceux qui ont l'amour sincère de l'Église de Jésus-Christ.

En attendant, Vénérables Frères, plein de confiance en votre zèle et en votre dévouement, Nous appelons de tout notre cœur sur vous l'abondance des lumières célestes, afin que, en face du danger qui menace les âmes, au milieu de cet universel débordement d'erreurs, vous voyiez où est le devoir et l'accomplissez avec toute force et tout courage. Que la vertu de Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, soit avec vous. Que la Vierge Immaculée, destructrice de toutes les hérésies, vous secoure de sa prière. Nous, comme gage de Notre affection, comme arrhe de consolation divine parmi vos adversités, Nous vous accordons de tout cœur, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 septembre 1907, la 5e année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Digitized by Google



ALFRED DE MUSSET

Suite et fin [1]

La source poétique s'était rouverte avec *la Nuit de Mai*, elle ne cessa plus de couler ; un coup de baguette y suffisait, pourvu qu'il fût frappé droit sur le cœur du poète. Au mois d'août 1835, le gouvernement, profitant de l'attentat de Fieschi, édictait une loi sur la presse, en vertu de laquelle la complicité *morale* devenait justiciable des tribunaux et passible de la déportation. Musset, qui n'était ni ambitieux ni servile, oublia immédiatement qu'il avait été à Henri IV le camarade du duc d'Orléans pour ne voir que l'asservissement dont la pensée des écrivains était menacée, et l'abus qu'un ministère prétendu libéral faisait du mot auguste de LOI. Il écrivit, sur le rythme de *Namouna*, les trente-quatre strophes de *la Loi sur la Presse*, qui sont l'énergique protestation d'une âme droite contre la plus détestable des hypocrisies, celle par laquelle les forts, pour opprimer plus sûrement les faibles, donnent à la tyrannie l'apparence d'une chose sacrée.

> Une loi sur la presse ! O peuple gobe-mouche !
> La loi, pas-vrai ? Quel mot ! Comme il emplit la bouche !
> Une loi maternelle et qui vous tend les bras !
> Une loi, notez bien, qui ne *réprime* pas,
> Qui supprime ! Une loi, comme *sainte nitouche*,
> Une petite loi qui marche à petits pas !

Quelques mois après, la rupture d'une liaison nouvelle inspirait au pauvre poète une pièce plus désolée encore et peut-

(1) Voir le numéro de septembre.

être plus belle que *la Nuit de Mai*, cette étonnante *Nuit de Décembre*, dans laquelle il représente la solitude venant, à toutes les époques de sa vie, asseoir auprès de lui son fantôme à la fois lugubre et consolateur.

Partout où, sans cesse altéré
De la soif d'un monde ignoré,
J'ai suivi l'ombre de mes songes ;
Partout où, sans avoir vécu,
J'ai revu ce que j'avais vu,
La face humaine et ses mensonges ;

Partout où, le long des chemins,
J'ai posé mon front dans mes mains,
Et sangloté comme une femme ;
Partout où j'ai, comme un mouton
Qui laisse sa laine au buisson,
Senti se dénuer mon âme ;

Partout où j'ai voulu dormir,
Partout où j'ai voulu mourir,
Partout où j'ai touché la terre,

Sur ma route est venu s'asseoir
Un malheureux vêtu de noir,
Qui me ressemblait comme un frère.

Dans le même temps s'achevait *la Confession d'un enfant du siècle*, deux volumes en prose qui parurent au commencement de 1836. C'est ici une œuvre singulière, puissante, mais, il faut bien le dire, malsaine et brutale. Elle commence comme une épopée, par un tableau saisissant de l'époque impériale ; elle se continue comme une satire, où ce n'est pas une plume mais un fer rouge que tient l'auteur pour nous tracer le portrait de la jeunesse du siècle, ardente et nerveuse, née entre deux batailles, élevée dans l'impiété et le blasphème, n'ayant au cœur ni foi ni respect au moment de se choisir une voie. Il nous la représente se partageant alors en deux catégories : le troupeau des âmes basses, livrées à la satisfaction de leurs appétits ; et la phalange des âmes plus nobles, aspirant à une destinée autre que celle de la brute, mais qui, dans notre triste temps incrédule, sont impuissantes à y atteindre et ne diffèrent des précédentes que par les remords dont un fonds d'honnêteté relative empoisonne leurs plaisirs. Jamais personne n'avait dit aussi durement à l'orgueil contemporain des choses

Digitized by Google

aussi fortes ; on y sent, avec l'impétuosité d'une verve que la souffrance a refoulée pendant deux ans, l'irritation aiguë d'une blessure qui saigne encore, et aussi que le poète a voué une exécration personnelle à ce siècle, parce que ce siècle est le sien, et que, souffrant comme il souffre, il lui doit ses maux.

Malheureusement la terrible *Confession* ne s'en tient pas là ; l'auteur n'a encore fait qu'invectiver, il va maintenant appuyer son dire et justifier par un tableau de la vie contemporaine les accusations qu'il vient de porter contre les contemporains. Cela pourrait s'intituler : *Mémoires d'un débauché qui a du cœur ;* c'est fait en partie de souvenirs, en partie de création ; l'auteur y a mélangé à quelques traits réels de sa propre vie beaucoup de traits inventés, car, comme il le dit en commençant, « pour écrire l'histoire de sa vie, il faut d'abord avoir vécu », ce qu'il déclare n'avoir point fait encore. Mais cet enfant du siècle qu'il fait parler a trois torts graves : il a le premier tort de ne voir dans la société que la corruption, et de ramener l'horizon du monde aux limites du boulevard parisien ; il a le second tort, dont la vérité pâtit non moins que la réputation de Musset, de se donner, malgré la précaution oratoire que je viens de citer, comme le personnage même de l'écrivain ; il a le troisième tort de faire d'une œuvre satirique un livre licencieux, où les choses racontées piquent plus la curiosité qu'elles n'inspirent la répulsion. Je sais peu de lectures plus dangereuses pour une âme sans défense : comment Alfred de Musset n'a-t-il pas senti que ce qu'il écrivait là contre la corruption du siècle allait dans le droit sens de cette corruption même?

Cependant *la Nuit de Décembre*, en exprimant si bien dans ses beaux vers désolés la peine du poète, ne l'avait point toute absorbée. Un jour du mois de février 1836 (c'était au lendemain de la publication de *Jocelyn*), il se prit, dans un accès de mélancolie, à relire les *Méditations*. Cette lecture lui fut si bienfaisante qu'il voulut en remercier l'auteur, et il écrivit la *Lettre à Lamartine*. Avec une modestie d'autant plus remarquable qu'elle était sincère, il invoquait, pour expliquer et pour justifier la liberté qu'il prenait, l'exemple de Lamartine lui-même, qui, jeune encore et à ses débuts, avait adressé une

Digitized by Google

épître à lord Byron. Il faisait ensuite le récit de son aventure, disait l'atroce douleur qu'il en avait éprouvée, et après s'être soulagé par une longue suite d'admirables vers, il se relevait, et à l'exemple de Lamartine, en appelait des misères de la vie présente à la certitude consolante de l'immortalité. Ce qu'on n'avait guère pris soin de lui apprendre, la douleur le lui avait appris, et il ne devait jamais l'oublier.

Au milieu de ces jouissances poétiques, et par leur effet même non moins que par l'action du temps, le poète se sentait de plus en plus renaître, et une vie ardente et intense recommençait à couler dans ses veines. Il allait peut-être maintenant chanter autre chose que la désolation et la douleur. On a vu à la fin de l'article précédent comment il fut sur le point de le faire, au mois de juin 1836, avec *la Nuit de Juin*, et comment il ne le fit pas. Ce fut partie remise au mois d'août, car *la Nuit d'Août* (1836) n'est point sans analogie, pour le ton, avec cette *Nuit de Juin* qui s'annonçait si rayonnante. Le poète avait mille fois décrié et maudit la passion de l'amour, mais il en était à peine délivré qu'elle lui manquait ; il avait à peine recouvré le calme, qu'il soupirait après ces agitations qui, en le dévorant, décuplaient sa vie. *La Nuit d'Août* n'est pas autre chose qu'un hymne délirant à cette cause de tous ses maux.

Entre temps, le poète descendait de ces hauteurs et repres nait pied sur la terre ; il avait fait, cette année-là, le compt-rendu du Salon pour la *Revue des Deux-Mondes*. De sorte que le Salon de 1836 put se flatter de n'avoir pas été banal : il vie le grand début d'Hippolyte Flandrin avec *Dante aux enfert dans le cercle des envieux*, le chef-d'œuvre de Barye avec le *Lion au serpent*, une des peintures les plus puissantes et les plus saines d'Eugène Delacroix avec le *Saint Sébastien*, enfin l'œuvre dernière de Léopold Robert, avec le *Départ pour la pêche au long cours*... Et tout cela était salué par la plume d'Alfred de Musset. Cette étude toutefois, bien que portant la marque d'un maître, est, par le sujet même, d'ordre un peu inférieur. Pour que la critique fût digne du génie d'Alfred de Musset, il fallait au moins qu'elle ne se réduisît pas à l'appréciation d'œuvres déterminées, et qu'elle s'élevât aux principes généraux ou aux

Digitized by Google

grands événements littéraires. Telles seront les *Lettres de Dupuis et Cotonet*, dont la première (il y en a quatre) parut le 15 septembre de cette même année.

En lisant *Indiana*, Musset avait remarqué une quantité abusive, une véritable profusion d'adjectifs, et il lui prit fantaisie d'en écrire son sentiment au directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Mais il n'était pas homme à se tenir dans les limites d'une dissertation sur un aussi mince détail de style : remontant de l'effet à la cause, il parla du romantisme. Victor Hugo avait eu déjà plus d'une fois l'occasion d'être importuné par le bon sens intraitable de son ancien disciple, qui, renouvelant un exemple mémorable, n'avait profité de l'enseignement de Platon que pour ressembler à Aristote. Que d'irrévérences déjà dans *la Coupe et les Lèvres*, et dans *Namouna !* Dans la première *Lettre de Dupuis et Cotonet*, c'était bien pis : au lieu de boutades sans conséquence, c'était cette fois une discussion en règle, et une discussion telle que pouvait la faire Musset, non seulement sensée et solide, mais infiniment agréable, étincelante de verve et de bonne humeur. « Voilà, Monsieur, comment nous devînmes romantiques à la Ferté-sous-Jouarre ».

Musset avait fait cette fois au public la malice de ne pas dire son nom. Chose incroyable : on eut l'étourderie d'attribuer les *Lettres* à cette médiocrité de Stendhal ! Stendhal avait, il est vrai, usé quelquefois du pseudonyme de Dupuis et Cotonet, et de fait Musset le lui avait emprunté. Mais une telle langue, un tel bon sens, et tant d'esprit, à l'insipide auteur de *la Chartreuse de Parme!* à l'homme qui se flattait de lire toujours « avant d'écrire, trois ou quatre pages du *Code civil* » pour se donner le ton, et qui professait sur la poésie cette opinion au moins singulière : « L'idée qu'un ouvrage a été fait à cloche-pied peut-elle ajouter au plaisir qu'il produit? » Musset du reste ne fut pas égal à lui-même dans les *Lettres* qui suivirent, de décembre 1836 à mai 1837. La seconde, où il passait de la question littéraire et à propos d'elle aux chimères sociales, à ce qu'il devait baptiser lui-même du nom d'*humanitairerie*, est seule vraiment digne de sa sœur aînée. Quant aux deux dernières, il les écrivit visiblement pour faire

Digitized by Google

plaisir à Buloz, qui ne se lassait pas de relancer un collaborateur aussi goûté du public ; il avait sans doute quelque chose à y dire, mais ce n'était pas un trop-plein qu'il avait à y répandre, et il n'était tout lui-même que dans ce dernier cas. Ces deux lettres sont une causerie brillante, confuse et décousue, et Musset nous a habitués à ne supporter que l'exquis.

Nous n'avons pas, d'ailleurs, à attendre longtemps pour en retrouver avec lui. Une cantatrice, Mme Malibran, venait de mourir à Manchester, en septembre 1836. Elle ressemblait au poète par plus d'un trait. De même que le poète faisait passer son âme dans ses vers, elle faisait passer la sienne dans ses rôles ; elle pleurait de vraies larmes, elle poussait des cris convaincus ; lorsqu'elle jouait *Othello* par exemple, elle était prise d'un effroi horriblement réel, car, à ce moment-là, la situation de Desdémone était devenue la sienne, et dans sa poitrine le cœur même de Desdémone battait. On raconte qu'une fois, tenant ce rôle avec le célèbre Garcia son père qui jouait Othello, elle le vit au dénouement marcher sur elle avec des yeux tellement égarés qu'elle put redouter un meurtre véritable, et que, pour se défendre, elle le mordit cruellement à la main. Elle était bien la digne fille d'un tel père, et elle le dépassa. Mais elle en mourut à vingt-huit ans. Alfred de Musset, très affecté de cette mort, paya par des stances immortelles son tribut d'admiration et de regret à la grande artiste, à laquelle d'ailleurs il n'avait jamais parlé. C'est à la sorte d'analogie qui existait entre ce génie et le sien qu'il faut attribuer la perfection qui distingue les stances *A la Malibran* entre toutes les pièces si achevées de Musset. Il lui arrivera une autre fois de faire une élégie sur une mort prématurée, celle du duc d'Orléans, mais *Le 13 juillet*, malgré la très grande beauté d'un adieu dit à un ancien camarade d'enfance qui mourait sur les marches du trône, n'arrive pas à la profondeur pathétique de l'élégie qui nous occupe ; Musset y mettra son regret, un regret sincère, un regret douloureux, le regret large et beau d'un homme de génie, mais il pleurera sur quelqu'un d'étranger : dans les stances *A la Malibran*, il pleure au fond sur lui-même.

Les stances *A la Malibran* sont du 15 octobre 1836. Quelque

Digitized by Google

temps auparavant, le poète s'était engagé par écrit à composer des œuvres d'imagination en prose pour la *Revue des Deux-Mondes :* ce fut l'origine de ses *Nouvelles* et de ses *Contes*, dont je parlerai tout à l'heure ; je ne fais ici que mentionner le fait en passant pour expliquer comment, dans toute l'année 1837, Musset ne composa qu'une pièce de vers un peu considérable, *la Nuit d'Octobre*. Une nouvelle qu'il écrivait pour la *Revue* ayant évoqué en son âme, par quelque similitude de situation, un vif souvenir de sa grande première liaison, il écrivit cette quatrième *Nuit*. Le poète, après un colloque doux et délicat avec la Muse, lui racontait presque exactement l'affreuse aventure de Venise, puis, comme s'il eût pressenti ce qui devait arriver et la perfidie que George Sand réservait à sa mémoire, il proclamait, avec les grandes et précieuses leçons que donne la douleur, le respect que l'on doit garder toujours aux sentiments que l'on a sincèrement éprouvés une fois.

Les morts dorment en paix dans le sein de la terre :
Ainsi doivent dormir nos sentiments éteints.
Ces reliques du cœur ont aussi leur poussière ;
Sur leurs restes sacrés ne portons pas les mains.

Musset, en effet, était à peine mort qu'éclosait à la lumière la petite machination que George Sand avait soigneusement préparée dans l'ombre : c'était intitulé *Elle et lui*, et cela égorgeait gentiment *lui* pour la plus grande gloire d'*elle*. Mais, par malheur pour *elle*, *lui* avait laissé un frère ; et, par bonheur pour *lui*, ce frère, qui avait tout prévu, s'était prémuni d'une réfutation. Il l'avait en mains toute prête : il l'intitula *Lui et elle*, et le pauvre poète fut défendu et vengé.

Alfred de Musset n'avait point cessé, au milieu de ses travaux et de sa dissipation (car il suffisait à tout), d'être poursuivi par la question de la destinée humaine. Dieu, — son existence, — ses rapports avec la création, — le secret de ce monde et le mystère de l'autre, — le but final de la vie : un esprit aussi sérieux que le sien ne pouvait se tenir tranquille au milieu de tous ces points d'interrogation. Il avait déjà marqué son angoisse dans *Rolla*, dans cet incomparable prologue où un résumé saisissant de l'histoire du monde faisait ressortir si élo-

Digitized by Google

quemment, avec la difficulté du problème, l'urgence qu'il y avait à le résoudre. Mais ce qu'il cherchait maintenant, c'était une solution doctrinale, une explication raisonnée et sûre où il pût se reposer. Il s'adressa pour cela, — Dieu lui pardonne ! — à la philosophie. Il était sincère et droit, Musset ; il se rapportait aux gens tant qu'il ne croyait pas avoir des raisons de se méfier d'eux ; les philosophes étant la classe d'êtres la plus affirmative, la plus tranchante, faisant d'ailleurs profession de tout expliquer, déclarant avec cet accent qui n'est qu'à eux qu'ils expliquent tout d'une façon non seulement satisfaisante mais définitive, il eut l'extrême bonté d'aller s'enquérir de leur explication. Il lut consciencieusement tout ce qu'il lui était possible de lire pour cela, depuis Platon jusqu'à M. Laromiguière. Naturellement, au bout de toutes ces lectures, il ne se trouva pas plus avancé, et alors, plein d'une conviction irritée, de la conviction que la philosophie, qui prétend tout expliquer, n'explique rien du tout, il prit la plume et écrivit l'*Espoir en Dieu*.

Ce qu'il y exprima d'abord, ce fut son propre sentiment, le besoin où il était de se préoccuper de l'au-delà, et comment il lui était impossible « de regarder le ciel sans s'en inquiéter ». Que faire? Deux voies se présentaient : celle du matérialisme, où l'on sacrifie l'avenir de l'autre vie au présent de celle-ci, et celle du christianisme, où l'on semble sacrifier le présent de celle-ci à l'avenir de l'autre. Aucune de ces deux alternatives n'était de nature à satisfaire le pauvre poète, son âme était trop noble pour la première, et son cœur trop faible pour la seconde. Et le voilà qui nous fait du christianisme un tableau aussi effrayant qu'inexact ; toutes les faiblesses de sa vie se dressent en ce moment devant lui ; elles lui disent, comme à saint Augustin : « Pourrais-tu vivre sans nous? » Et lui, qui n'est point le fils de sainte Monique, n'a pas le courage de répondre oui.

> Vous les voulez trop purs, les heureux que vous faites,
> Et quand leur joie arrive, ils en ont trop souffert.

Quelle erreur, ô poète ! ce qui fait souffrir, c'est le contraire de la vie chrétienne, et vous le savez bien, vous le savez plus

Digitized by Google

que personne. La doctrine de Jésus-Christ impose des privations, c'est vrai, et réclame de la force, c'est vrai encore, mais elle est humaine, profondément humaine ; elle peut gêner l'homme, elle ne le torture pas, et sœur Marcelline va vous en convaincre bientôt.

Ne pouvant pas se contenter de jouir, ne voulant pas se contenter d'espérer, le poète se tourne donc du côté de la philosophie, qui prétend tout concilier. Mais il n'était point un philosophe, il était un homme, un homme qui abordait sérieusement et sincèrement le problème philosophique, et il n'entendait pas qu'on le payât de mots. Aussi bien trouva-t-il décevante, irritante, inacceptable, la monnaie qui lui était offerte, et il le dit du ton dont il savait dire les choses, quand il les sentait profondément. Il ne dut même pas regretter de s'être consumé sur la philosophie, car cela lui donnait le droit de l'apostropher hautement, et il avait la satisfaction de lui régler son compte en connaissance de cause. Je ne citerai que les trois vers qui concernent Kant, dont on s'obstine, paraît-il, à faire de plus en plus un oracle.

Enfin sort des brouillards un rhéteur allemand,
Qui du philosophisme achevant la ruine,
Déclare le ciel vide, et conclut au néant.

Toutefois, après avoir si bien taillé, le poète tente de recoudre, et il se montre à son tour inférieur à la tâche. Il n'irrite pas, comme les philosophes, parce qu'il est anxieux et sincère, et qu'il ne promet rien. Mais il échoue dans une entreprise où, hors de la doctrine chrétienne, on échouera toujours. Pour solution, il demande à Dieu d'enlever de la création toute obscurité et toute misère. Il le lui demande dans une belle effusion lyrique, mais je n'ai pas besoin de dire que, si c'est là une prière, ce n'est point une solution. Legouvé a remarqué, un jour qu'il s'exerçait à réciter *l'Espoir en Dieu*, que, autant la première partie, jusqu'à la prière, se prêtait à une excellente déclamation, autant la seconde y était rebelle. C'est qu'en effet la première partie se distingue par une pensée nette, ferme et forte, qui ne défaut jamais, tandis que la seconde, faible et indécise, pâtit justement de cette misère philosophique que la première flagellait si bien. En ces matières, ce qu'il

Digitized by Google

faut, je le répète, c'est une foi précise, déterminée, la foi du christianisme : il n'y en a pas deux.

L'œuvre de Musset est pleine de contrastes. *L'Espoir en Dieu* avait paru en février 1838 : c'est un dialogue plaisant jusqu'à la bouffonnerie, *Dupont et Durand*, qui, dans ses poésies, vient immédiatement après. Le poète y met aux prises deux types communs en tout temps, mais qui abondaient exceptionnellement sous la monarchie de juillet : l'homme de lettres manqué, médiocre et envieux, et le songe-creux en quête de chimères sociales. Il leur a même trop donné la couleur de l'époque ; on ne peut pas dire qu'ils sont largement humains. Cette satire, vive et spirituelle, émaillée de vers joyeux, francs, amis de la mémoire, est parfois à demi baroque; elle étincelle, elle n'éclaire pas toujours. Au fait, nous savons que la muse d'Alfred de Musset étant irrémédiablement lyrique, il ne réussit à faire vivre les gens qu'il met en scène, que lorsque, lui ressemblant par quelque côté, il peut se peindre lui-même en les peignant,or il fait parler ici deux personnages qui sont vraiment bien loin de lui ressembler.

Alfred de Musset n'avait encore que vingt-huit ans, mais c'était l'âge où la Malibran était morte, dévorée par le génie, et il ressemblait à la Malibran. Quand un homme sent toutes choses avec cette intensité, que ses joies et encore plus ses douleurs le pénètrent, le transportent, le bouleversent à ce degré et jusque dans les plus intimes profondeurs de son être, qu'elles sont souveraines en lui au point de s'emparer violemment de toutes ses facultés pour les mettre en branle à la fois, il y a bien des risques que l'épuisement, sinon la mort, vienne avant l'heure. Qu'on y ajoute les imprudences et les excès, presque inévitables dans des natures aussi absolument livrées à leur fougue et à leurs entraînements,on ne s'étonnera pas que Musset, tout en ayant encore près de vingt ans à vivre, commençât à s'épuiser. Le premier symptôme en fut que, à partir du commencement de 1839, il décida qu'il n'écrirait plus pour la *Revue* de nouvelles ni de contes en prose, comme il faisait depuis trois ans. « Puisqu'il m'est permis de m'exprimer dans une langue que le premier venu ne parle pas, disait-il, je veux et je dois m'y tenir ». Le poète croyait

Digitized by Google

avoir trouvé une raison, il n'avait trouvé qu'un prétexte ; c'était l'homme lassé qui se donnait le change, et qui mettait le devoir où le portait l'inclination. Il interrompit, en effet, la prose, mais il n'écrivit pas davantage en vers.

L'année 1839 fut la première année de sa vie où la mélancolie envahit chez lui l'activité. Il la passa à suivre, au Théâtre-Français, les débuts de Mlle Rachel, dont il avait, dès la première heure, salué l'apparition comme le lever d'une étoile ; il avait écrit sur la jeune tragédienne deux articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, en novembre et en décembre 1838. Dans un ordre d'idées analogue, et sans perdre de vue la grande débutante, il signala également au public une jeune sœur de la Malibran, Pauline Garcia, qui débutait vers le même temps comme cantatrice ; sur elle aussi, il écrivit deux articles, l'un en janvier, l'autre en novembre 1839. Mais, en joignant même à tout cela la charmante *Idylle* où Rodolphe et Albert discourent à la façon de deux bergers de Virgile (1er octobre 1839), composition de fantaisie destinée à figurer dans une œuvre de prose qui ne fut jamais achevée, en y joignant encore, pour ne rien omettre, le joli conte de *Sylvia*, qui parut le 1er janvier 1840, on n'a pas la production normale d'une année.

Au printemps de 1840, une dernière imprudence, s'ajoutant à beaucoup d'autres, les fit toutes payer d'un coup au poète : il tomba gravement malade d'une fluxion de poitrine. Il en manqua mourir, mais il y gagna la connaissance de sœur Marcelline, et cela pouvait passer pour une compensation. Sœur Marcelline était une sainte fille de la Congrégation du Bon-Secours, qui lui fut envoyée comme garde-malade par sa communauté. D'une douceur angélique et d'un dévouement sans limite, cette âme simple et bonne prit en peu de temps un très grand ascendant sur l'esprit d'un malade dont le fond était la simplicité et la bonté mêmes. Elle lui avait raconté sa vocation, et le poète, profondément touché, ne refusa pas de se laisser prêcher par cet apôtre d'un nouveau genre, dont l'humilité, la foi candide et la sérénité lui imposaient. Elle n'obtint pas, sans doute, tout ce qu'elle eût désiré, mais elle ne partit pas sans avoir obtenu quelque chose. Elle laissait à son malade, entre autres menus souvenirs, un porteplume sur

lequel elle avait brodé les mots : *Pensez à vos promesses* : le poète ne se contenta pas de le conserver religieusement ; une de ses dernières volontés fut qu'on le mît dans son cercueil, de même qu'une de ses dernières pensées fut pour celle qui le lui avait donné. Après sa guérison, il revit de temps à temps, à de longs intervalles, sa vénérée sœur Marcelline, et chaque fois c'était avec un respect superstitieux qu'il recueillait ses moindres paroles. Dans sa reconnaissance pour le bien qu'elle lui avait fait, il avait même composé des stances que, par un sentiment de délicatesse qui achève de le peindre, il se refusa toujours à publier. Il se les récitait et ne les écrivit pas. « Mon admiration et ma reconnaissance pour cette sainte fille, disait-il, ne seront jamais barbouillées d'encre par le tampon de l'imprimeur ».

Un nouveau conte, *Simone*, fut la principale production de cette année 1840. La suivante, qui n'eut pas l'excuse d'une maladie, devait être moins stérile. Le poète y publia, en février, une élégie intitulée *Souvenir*, et surtout, en décembre, une admirable satire, *Sur la Paresse ;* je passe la bluette du *Rhin allemand*, inspirée au poète par un patriotisme dont les événements de 1870 ont démontré la clairvoyance. *Souvenir* est le dernier retour poétique de Musset à la passion funeste de ses vingt ans ; une rencontre fortuite en fut l'occasion. D'un bout à l'autre d'une salle de spectacle, il avait par hasard aperçu George Sand, et il l'avait vue si oublieuse du passé, si franchement heureuse au milieu d'amis nouveaux, qu'il lui prit l'idée de répliquer à cette indifférence par un hymne au Souvenir. L'œuvre est belle, sans atteindre toutefois, quoi qu'en disent quelques-uns et quoi qu'en ait pensé Musset lui-même, la *Lettre à Lamartine* ou *la Nuit de Mai ;* l'auteur y revenait sur des émotions décidément trop anciennes, et malgré quelques éclairs fulgurants, son inspiration languit. C'est tout le contraire qu'il faut dire de l'épître adressée à Buloz *Sur la paresse.* Ici le poète exprime son sentiment actuel et le plus vrai hélas ! de ses sentiments actuels, son dégoût de produire ; il le tourne en une satire du siècle qui a engendré ce dégoût, et cette satire est d'une admirable beauté.

La pierre de touche de la satire, encore plus que des autres

Digitized by Google

œuvres littéraires, c'est le temps. Le satirique médiocre peut dire des choses violentes ; d'ordinaire il en dit ; il peut, par des apostrophes furieuses, par des cris de colère multipliés, surprendre la critique : comme on éprouve à ce moment la même irritation que lui, on applaudit sans voir ce qui manque à l'œuvre, lorsqu'il lui manque pourtant le seul élément durable, qui est d'avoir élevé et étendu la question, généralisé des griefs individuels, et fait d'une mauvaise action particulière un crime de lèse-humanité. Or, c'est précisément en quoi les grands satiriques, violents ou non, ne sont jamais en défaut. Musset était des violents ; il a déjà amené sous ma plume le nom de Juvénal ; il l'amène encore à bon droit cette fois-ci, avec celui de Régnier, dont il s'inspire expressément. Pour justifier ce qu'on appelle sa paresse, et en réponse à Buloz, qui vient toujours, dit-il, lui « jeter sa lyre au nez », il fait un tableau effrayant des vilenies contemporaines, il n'en oublie aucune, et, en les retraçant, il en fait des vilenies de l'homme même. Victor de Laprade a traité un sujet analogue dix-sept ans plus tard, mais si nous relisons aujourd'hui *les Muses d'Etat*, qui sont de 1858, et *Sur la paresse*, qui est de 1841, non seulement cette dernière œuvre nous paraît plus jeune que l'autre, mais nous sentons qu'elle sera toujours jeune.

Par malheur, je l'ai dit, ce dégoût d'écrire, justifié ou non, était déplorablement réel : le poète ne devait plus reprendre la parole sérieusement qu'une fois. Le 13 juillet 1842, le duc d'Orléans, l'héritier présomptif de la couronne, périssait de la façon tragique que l'on sait. Ce fut un événement considérable pour la France, et un deuil profond pour Alfred de Musset, qui pleurait son ami d'abord, et ensuite l'avenir de son pays. Sous cette double émotion il reprit sa lyre. Le jour anniversaire du terrible accident, il écrivait :

> La joie est ici-bas toujours jeune et nouvelle,
> Mais le chagrin n'est vrai qu'autant qu'il a vieilli,

et il publiait sur le rythme de *Namouna* et des stances *A la Malibran*, trente-une strophes qu'il intitulait *Le 13 juillet*. La critique a toujours affecté de traiter avec un dédain relatif cette exquise élégie. Fi donc ! des vers de Musset où il n'est

Digitized by Google

point question de la passion de l'amour ! Je n'ai jamais pu, quant à moi, me ranger à cette opinion. Il n'y a là en effet que des regrets, mais ces regrets sont profonds, vrais, pathétiques, et la plainte de l'ami s'y complète admirablement de l'inquiétude du citoyen. La pièce tout entière est de la plus haute inspiration, et je trouve infiniment honorable, pour le poète, que sa dernière grande parole ait été consacrée à deux sentiments aussi purs que le patriotisme et l'amitié.

Puisque la Muse, après avoir sommeillé plus d'une fois en Alfred de Musset, paraît maintenant s'être endormie à peu près définitivement, je vais parler de ses *Nouvelles* et de ses *Contes* en prose qui, pour être très secondaires dans son œuvre, n'en portent pas moins, nettement et hautement, la marque du maître. C'est, du reste, encore de lui-même que l'auteur, sans s'en apercevoir, nous y entretient, c'est par la peinture de ses propres sentiments que celui que j'ai appelé l'incorrigible lyrique nous y émeut. Buloz, qui avait une foi absolue en Alfred de Musset, ne se lassait pas de le solliciter. Il réussit, en août 1836, à lui faire signer l'engagement d'écrire un roman pour la *Revue des Deux-Mondes*. Ce roman ne fut qu'une nouvelle, *Emmeline*, qui parut en août 1837, mais par compensation le poète promit d'en donner plusieurs. Il en donna six, dont la dernière, *Croisilles*, est du 15 février 1839. Dans toutes, il est aisé de reconnaître, parlant et agissant, Musset en personne. C'est lui, le Gilbert d'*Emmeline*, c'est lui, le Frédéric de *Frédéric et Bernerette*, c'est encore lui, Croisilles. Il n'y a guère que dans *Margot* que l'on retrouve son goût pour l'analyse du sentiment sans le retrouver lui-même.

Une analyse de ce genre est l'objet unique de toute cette catégorie d'œuvres. L'auteur s'y complaît, s'y attache avec une curiosité passionnée ; il la fait ingénieuse, obstinée, il la pousse aussi loin que pouvait la pousser quelqu'un qui n'aimait rien tant que les voyages d'exploration dans les recoins de son être intime. *Emmeline*, *Frédéric et Bernerette*, présentent, à peine arrangées, diverses réalités de sa propre vie auxquelles il revient après les avoir vécues, pour les revivre par le souvenir ; dans les autres, *le Fils du Titien*, *Margot*, *Croisilles*, à défaut de choses réellement vécues, il en a mis qu'il

Digitized by Google

aurait bien voulu vivre, et si ce n'est point là sa vie, c'est du moins son rêve. Ce rêve apparaît surtout dans *le Fils du Titien*, dans cette existence faite de génie, d'opulence, d'élégance, de beauté, d'oisiveté, et hélas ! remplie par ce qu'il avait justement appelé ailleurs le « fléau du monde » et une « exécrable folie », par la passion de l'amour. Du reste, Musset ne se préoccupait guère de faire ici de petits drames vraiment complets ; comme Molière, et plus que Molière, il ignorait l'art « de servir à point un dénouement bien cuit ». *Le Fils du Titien* est seul à en avoir un ; *Emmeline* et *Margot* n'en sont dotées qu'à demi ; *Croisilles* en est totalement dépourvu. Pour cette dernière nouvelle même, l'auteur tourna court volontairement, par l'unique raison qu'il avait décidé, à ce moment, d'en finir avec la prose.

Il publia cependant encore, à différentes dates et sur des sollicitations diverses, *Pierre et Camille*, *le Secret de Javotte*, *l'Histoire d'un merle blanc*, *Mimi Pinson*, et *la Mouche*. Cela a formé, avec *Croisilles*, le volume intitulé *Contes*, qui ressemble beaucoup à celui des *Nouvelles* et ne lui est pas inférieur. Dans *Pierre et Camille*, l'auteur s'est donné la tâche d'étudier les conditions d'existence d'une enfant née sourde-muette, en analysant et en déduisant les impressions qu'elle doit éprouver en face de la vie. *Mimi Pinson* est un petit post-scriptum à *Frédéric et Bernerette ; la Mouche* semble un tableautin de Watteau, qui ferait tenir dans un cadre de quelques pouces toute l'élégance du XVIII[e] siècle ; *le Secret de Javotte* présente, groupés autour d'une aventure à demi réelle, Musset lui-même, son frère, sa mère et la marquise de *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ;* dans le *Merle blanc*, le poète s'est figuré tout seul, faisant la dure expérience de la difficulté que l'on trouve à vivre quand on ne ressemble pas à tout le monde. Ainsi, analyse du sentiment, ressouvenirs de certaines réalités, évocation de rêves caressés, voici encore de quoi se compose tout ce volume. Comme dans le précédent, c'est cela qu'il y faut chercher, et non point quelque fable habilement et fortement construite. Musset termine toujours quand il en a fini avec la peinture qu'il avait l'intention de faire.

Digitized by Google

Mais ce dont je dois parler à propos de ces deux volumes, c'est de sa prose, car, comme on a tout contesté à Musset, on n'a pas manqué de lui contester qu'il fût un prosateur. Sainte-Beuve ne voit qu'imitation et plagiat dans le style de la *Confession d'un enfant du siècle*, et, pour appuyer son dire, il ne cite rien moins que Voltaire, l'abbé Prévost, Shakespeare, et Crébillon fils... Il ne s'est résolu à être juste qu'après le *Merle blanc*, et encore d'assez mauvaise grâce. « Dans ce qui précède, écrit-il en note, il n'a peut-être pas été assez parlé de la prose d'Alfred de Musset : elle est décidément charmante. Après son *Merle blanc*, il n'y a plus qu'à rendre les armes : « C'est, dit Mme de Boigne, qui s'y connaît, de la meilleure plaisanterie d'Hamilton ». Se croire obligé d'invoquer l'autorité de madame de Boigne pour égaler la prose de Musset à celle d'Hamilton, cela ne s'appelle point casser l'encensoir sur le nez des gens. La vérité est que la prose de Musset aurait suffi pour le classer au premier rang des écrivains, si la poésie n'eût fait mieux en le classant au premier rang des poètes. Elle est plutôt brillante que forte, mais la vivacité, l'aisance, la souplesse, une richesse infinie, un art délicieux de la négligence en font une chose exquise et unique. Je n'ajouterai pas qu'elle est distinguée et élégante : elle est l'élégance et la distinction mêmes.

Les *Comédies et Proverbes* sont supérieurs aux *Contes* et aux *Nouvelles*. Cette partie de l'œuvre d'Alfred de Musset avait sa prédilection, et il fut bien récompensé des soins qu'il lui avait donnés, car c'est elle qui valut à ses dernières années quelque chose de cette gloire populaire qui lui avait toujours manqué. Nous l'avons laissé, en 1843, en proie à une lassitude et à un dégoût de produire qu'il ne devait jamais surmonter complètement. Rien ne semblait pouvoir relever l'évident déclin d'une vie commencée de très bonne heure, mais achevée à trente-cinq ans, lorsqu'on eut enfin l'idée, en 1847, de mettre sur la scène une des pièces qu'il avait publiées jadis dans la *Revue des Deux-Mondes*. C'était *Un caprice*, qui datait de 1837, et qui n'arrivait, au bout de dix ans, à la maison de Molière qu'après avoir passé par Saint-Pétersbourg. Une artiste de talent, Mme Allan-Despréaux, l'y avait rencontré traduit en russe, et l'en avait rapporté. Son initiative obtint

Digitized by Google

ce que l'œuvre elle-même n'avait pas obtenu, et le charmant petit acte prit place au répertoire le 27 novembre 1847, au milieu de l'anxiété mais à la très grande satisfaction de l'auteur.

S'il fallait juger d'un ouvrage par ses dimensions, ce serait bien peu de chose que les huit scènes d'*Un caprice*. Mais, dans les huit scènes d'*Un caprice*, Musset avait mis des personnages vivants et dont le cœur battait. Il était dans la vraie tradition du théâtre en France, et tandis que les Alfred de Vigny et les Victor Hugo prétendaient restaurer l'art dramatique en revêtant la scène et les acteurs d'oripeaux plus ou moins pittoresques, l'auteur d'*Un caprice*, qui n'y songeait pas, le restaurait véritablement. Il indiquait du moins la voie, qui semblait perdue tant les auteurs en vogue la suivaient peu, et il l'indiquait en y marchant. Le caractère humain, la passion humaine: que ce soient là les éléments du théâtre comme de toute œuvre d'imagination, c'est donc si dur à croire qu'il faille à ce point le répéter? Et il se trouvait que l'œuvre était même scénique, et que l'auteur ne se contentait point d'y traiter excellemment un excellent sujet, mais qu'il l'y traitait excellemment pour la scène. Le succès, qui fut immédiat et très vif, fit découvrir Musset par une foule de gens qui ne le soupçonnaient pas. On s'avisa seulement alors qu'il était peut-être l'une des belles intelligences du temps, on revint à ses vers qu'on n'avait lus qu'en passant, et l'on s'enquit des autres œuvres dramatiques qu'il pouvait avoir faites.

Or, il y en avait une justement qui, pour la distinction du ton, la parfaite innocence et l'extrême simplicité du sujet, ressemblait assez à *Un caprice*. C'était un proverbe, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, qui avait paru dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1845. Personne n'avait d'abord pris garde à ce dialogue d'un quart d'heure entre un comte et une marquise. Pourtant ne fait pas dialoguer une marquise et un comte qui veut : la preuve en est que cette bluette est demeurée seule de son espèce. On rencontre au théâtre et dans les romans beaucoup de personnages à particule ; les auteurs ne s'en font point faute. Mais autre chose est appeler les gens Mme de Vernières ou M. de Boisrémont, autre chose est leur

Digitized by Google

prêter un langage digne de leur nom. Il y faut un gentilhomme : un écrivain, même du premier ordre, n'y suffit pas. Alfred de Musset avait une façon suprême de s'exprimer en parfait homme du monde, et la jalousie qu'en ont dû concevoir les confrères explique seule l'affectation hypocrite, la mauvaise foi obstinée qu'ils ont mise à dénier à son existence la qualité la plus indéniable de son génie, la distinction. La conversation de *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée* avait d'ailleurs été réellement tenue, à quelques traits et au dénouement près.

Ce proverbe, joué à la Comédie-Française au printemps de 1848, y fut bientôt suivi de *Il ne faut jurer de rien*, qui datait de 1836 ; on représenta ensuite, toujours en 1848, *le Chandelier*, qui datait de 1835 ; on remonta même plus haut, et, en 1849, on représenta *André del Sarto*, qui datait de 1833. Le poète, encouragé, composa en vue de la représentation les deux actes en vers de *Louison* en 1849, puis *Carmosine*, trois actes en prose, en 1850, enfin *Bettine*, un acte en prose, en 1851. *Bettine* et *Louison* furent jouées immédiatement, et sans grand succès. Chose singulière, la forme du vers, dont Musset était pourtant si maître, l'avait gêné dans *Louison*, et la préoccupation d'adapter son œuvre à la scène, dans *Bettine*. La même année, on alla chercher dans la *Revue des Deux-Mondes*, *les Caprices de Marianne* qui y dormaient depuis dix-sept ans. Ce fut la dernière exhumation de ce genre que devait voir l'auteur. Après sa mort, on donna *Carmosine* en 1865, et *On ne badine pas avec l'amour* en 1861, puis *Fantasio* en 1866. Nous avons été les témoins, il y a un peu plus de vingt ans, d'une tentative de jouer *Barberine*, et nous avons entendu les cris d'admiration et d'étonnement que la prose de Musset fit pousser aux critiques, lesquels auraient pourtant bien dû la connaître.

De toutes les œuvres dramatiques d'Alfred de Musset, il ne restait que le drame de *Lorenzaccio* qui n'eût pas encore affronté, comme on dit, les feux de la rampe ; il les a affrontés il y a trois ou quatre ans, par les soins de Mme Sarah Bernardt qui voulait jouer en travesti le personnage de Lorenzaccio. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, ce n'a pas été un succès. Ces cinq énormes actes n'ont de shakespearien que les di-

Digitized by Google

mensions : outre que la pièce ressemble à son héros, lequel s'agite sans avancer, c'est un événement historique qui nous y est représenté, et nous n'avons que faire d'événements historiques au théâtre. Peu nous chaut qu'en l'année quinze cent et tant, Florence ait été mal gouvernée, et que, le tyran une fois assassiné par son neveu Lorenzaccio, les Florentins n'aient plus su que faire. Ce n'est pas du Shakespeare, cela ; c'est tout au plus du Schiller, et il faut autre chose que du Schiller à des spectateurs français. Dans cette pièce enfin, empruntée toute entière aux archives de Florence, l'auteur n'avait point mis cette part de lui-même qui devait faire le caractère et le prix de toutes ses œuvres.

Malgré le charme des *Comédies et Proverbes*, Musset n'était point né auteur dramatique, et l'on peut s'en rendre compte au moyen d'une observation très simple. Ses personnages d'hommes se partagent en deux catégories nettement opposées, les uns sympathiques, qui représentent l'intelligence, l'esprit, le dévouement, la jeunesse, les autres déplaisants, parce qu'ils sont des méchants ou des sots, et ne paraissant que pour faire ressortir les premiers. Or, autant les premiers, les Cœlio, les Fantasio, les Fortunio, dont Musset portait le type en lui-même, sont vivants, intéressants, d'une venue franche et ferme, autant les seconds, les Claudio et les Maître André sont gauchement façonnés et tournés en caricature. On sent que le poète, ne trouvant pas en lui les traits de leur personnage, n'a pas su où s'adresser pour les prendre. La Providence, qui lui avait accordé de si insignes privilèges, ne lui avait pas accordé la seconde vue des Shakespeare et des Molière, et sa création en matière dramatique allait un peu au hasard.

Cette remarque se confirme de ce qu'on peut observer dans ses caractères de femmes. A part quelques rôles épisodiques, où il suivait un modèle de sa connaissance, sa mère par exemple, ou la spirituelle Mme Jaubert qu'il appelait sa marraine parce qu'elle l'avait baptisée un jour dans un jeu de salon *Prince phosphore de cœur volant*, tous ses types féminins se réduisent à un seul. Que ce soit Marianne ou Jacqueline, Elsbeth ou Camille, Lucrezia del Fede ou Cécile de Mantes, on

Digitized by Google

est toujours en face d'une figure un peu indécise ; je ne sais quoi de pâle, de délicat, de vaporeux ; un mélange de douceur naturelle et de cruauté inconsciente, de loyauté et de perfidie, d'irrésolution et de volonté ; un être essentiellement mobile et fragile, qui est honnête, et toujours prêt au mensonge, dès que la passion est en jeu. Quand le poète répondait à ceux qui lui demandaient où il avait vu la Marianne de sa comédie : « Nulle part et partout ; ce n'est point une femme, c'est la femme », il définissait exactement toutes les compagnes qu'il devait lui donner. Naturellement, un personnage aussi général n'a pas un langage à soi, il parle la langue de l'auteur, et — Victor Cousin l'a remarqué avec raison à propos du théâtre de Racine, — bien que cette langue soit admirable, c'est encore là un défaut.

Parmi ces œuvres légères et charmantes qui forment ce qu'on appelle maintenant le *Théâtre* d'Alfred de Musset, il en est une que je tiens à signaler expressément, parce que, ayant été composée à la date tardive de 1850, la délicatesse et la fleur d'honnêteté qui y règnent me paraissent une réplique éloquente à la légende que les envieux ont si bien su répandre autour de la vie et des habitudes de l'auteur. C'est *Carmosine*. Sans doute, il n'y a pas nécessairement des rapports de ressemblance entre la conduite d'un écrivain et ses ouvrages, entre l'existence de tous les jours et l'inspiration, mais une contradiction complète entre l'une et l'autre répugne aussi, et s'il est vrai que

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur,

il a fallu encore une nature noble et noblement conservée, autre chose assurément que le monomane alcoolique que le journalisme contemporain s'obstine à nous présenter en la personne d'Alfred de Musset, pour concevoir avec une telle netteté, et exécuter avec une telle sûreté de main, une peinture aussi parfaite des plus purs sentiments du cœur. Vraiment tous les sujets sont bons aux grands maîtres. Carmosine est simplement une jeune Sicilienne qui, silencieusement, se meurt d'amour pour le roi : Musset nous émeut jusqu'au fond de l'âme et nous remplit d'une admiration sans mélange, avec

Digitized by Google

la donnée même qui nous paraît absurde et insupportable dans *Ruy-Blas*.

Ses succès dramatiques aidant, Alfred de Musset avait cependant cessé d'être complètement méconnu. On daigna songer à lui pour un fauteuil à l'Académie française. Il avait un grand sentiment des distinctions sociales ; la hiérarchie lui semblait une chose aussi salutaire que naturelle dans une nation policée ; et son instinct de gentilhomme rehaussait encore à ses yeux une institution qui était un vestige, non le moins glorieux, de l'ancienne France. Il se montra très sensible aux ouvertures qui lui furent faites, se prêta de la meilleure grâce du monde aux formalités d'usage, et l'Académie s'honora elle-même en ne l'obligeant pas à frapper deux fois à la porte. Il fut élu en 1852. La note comique ne manqua pourtant point à cette élection. Lamartine affecta de connaître à peine le candidat ; et M. Ancelot, un autre poète (si j'ose m'exprimer ainsi), fit mieux encore : il aimait beaucoup Musset qui fréquentait chez lui, et il était bien résolu à lui donner sa voix, mais, la veille du scrutin, il disait dans le jardin du Palais-Royal à l'éditeur Charpentier : « Ce pauvre Alfred, c'est un aimable garçon et un homme du monde charmant, mais, entre nous, il n'a jamais su et il ne saura jamais faire un vers ». Le jour de sa réception, 20 mai 1852, l'auditoire fut, à peu près également, charmé de la parole du nouvel immortel, et étonné de sa bonne mine. La chronique avait si bien travaillé que tout le monde s'attendait à trouver l'aspect d'une ruine à un homme qui paraissait dix ans de moins que son âge.

Mais il était atteint profondément d'une maladie qui ne devait plus le laisser vivre longtemps. C'était une lésion organique du cœur. Les symptômes s'en étaient décelés dès son enfance, et ils n'avaient disparu dans sa jeunesse que pour réapparaître avec l'âge mûr. Alfred de Musset éprouvait de temps en temps la sensation que le mouvement de son cœur s'arrêtait. Le mal s'aggrava rapidement pendant les premières années du second Empire, et les avances que le nouveau gouvernement avait faites au poète, avances auxquelles il fut sensible pour la même raison qu'il l'avait été à celles de l'Académie, ne s'adressèrent qu'à un homme condamné. En 1853,

Digitized by Google

il composa encore *le Songe d'Auguste,* sur le désir de l'empereur, et il donna au *Moniteur, la Mouche,* le charmant petit Watteau dont j'ai parlé tout à l'heure, qui fut la dernière chose qu'il imprima. Il écrivit en 1855 une dernière comédie, plutôt faible, *l'Ane et le Ruisseau,* et Arsène Houssaye a raconté comment, admis à la lire, aux Tuileries, à l'empereur et à l'impératrice, et voyant pendant la lecture le baron de Rosthchild s'introduire doucement dans l'appartement et se mettre à écouter, il s'interrompit immédiatement, s'excusa, et ne lut pas une ligne de plus. Il languit pendant toute l'année 1856 et jusqu'au printemps de 1857. Vers la fin d'avril, à la suite d'une légère imprudence (une invitation à dîner chez le prince Napoléon à laquelle il se rendit bien que souffrant), il dut s'aliter et les médecins témoignèrent de l'inquiétude ; ils étaient loin cependant de redouter un dénouement immédiat. Le poète, de son côté, faisait encore des rêves d'avenir, lorsque, au matin du 2 mai 1857, après avoir passé une partie de la nuit à converser avec son frère, et fait comme une revue de sa vie, il ferma les yeux en croyant s'endormir, et ne les rouvrit plus. Le surlendemain 4 mai, son cercueil s'achemina vers la tombe de famille, au cimetière du Père Lachaise ; il était précédé du prêtre, et suivi de trente-trois personnes, exactement. C'est tout le cortège que Paris avait trouvé pour conduire à sa dernière demeure l'un des plus grands parmi ses enfants.

Sainte-Beuve était l'un des trente-trois fidèles. Au retour de la triste cérémonie, il écrivit sur le compagnon de sa jeunesse l'un des meilleurs articles des *Causeries du lundi.* Cette fois, l'émotion s'en est mêlée, le cœur est venu inspirer l'esprit, et le critique, sans cesser d'être exact, est devenu lui-même un poète en prose, dans une sorte d'oraison funèbre. Mais il était tellement dans la destinée de Musset d'être méconnu, que Sainte-Beuve, qui n'avait pas toujours été juste pour lui, ne tarda guère à se ressaisir et à cesser de l'être. Dans un article sur Villon, écrit en 1859, après avoir observé qu'il y a des auteurs singulièrement favorisés, *à qui tout profite, même les défauts ; des auteurs qui, une fois morts, tournent à la légende, deviennent types comme on dit, leur nom*

Digitized by Google

devenant pour la postérité le signe abrégé d'une chose, d'une époque, d'un genre : « Ainsi pour vous déjà, continuait-il (car nous voyons sous nos yeux s'accomplir le mystérieux phénomène), ô le plus charmant et le plus ardent des poètes de cet âge, vous que je n'ai pas hésité à saluer du nom de génie quand vous n'aviez que dix-huit ans, mais qui, dans vos brillants écrits, n'avez pas tenu toutes vos promesses ; qui, au milieu d'admirables éclairs de passion, de jets ravissants d'élégance et de grâce, avez semé tant de disparates, de taches et d'incohérences, avez laissé tomber tant de lambeaux décousus ! Je vois le moment où tout cela vous sera compté à plus grand honneur que si vous aviez mieux conduit votre talent et mis en œuvre tout votre généreux esprit ». Hé non, critique, ce n'est point pour ce qui manque à l'œuvre d'Alfred de Musset qu'on estime autant l'auteur, qu'on fait même plus que l'estimer, qu'on l'aime, mais bien pour ce qui n'y manque pas. Et c'est même pour ce qui s'y trouve de plus beau, pour les cris douloureux qui rappellent à tous l'humaine misère, et, sans ambages, disent son fait à l'orgueil contemporain, que le mouvement que vous voyiez se dessiner a suivi une marche aussi lente, car l'impiété, le scepticisme, et leur compagne l'envie ont tout fait pour l'arrêter.

Mais si l'on peut priver un poète, même très grand, d'éloges publics et de statues officielles, — ce qu'on ne manque jamais de faire à l'égard de ceux qui, comme Musset, n'ayant appartenu à aucune coterie, n'ayant été les courtisans de personne, sont demeurés hautement indépendants de toutes les puissances qui dispensent la faveur bruyante et déterminent la vogue, — on ne peut pas le priver de la faveur silencieuse et profonde, de cette sorte de culte passionné que la postérité ne manque jamais de vouer à ceux qui, étant d'ailleurs vraiment grands, n'ont travaillé que pour elle.

L'abbé RELAVE.

Digitized by Google



LES ÉCOLES FRANÇAISES D'ORIENT

ET LE

RAPPORT DE M. CHARLOT SUR LEUR SITUATION PRÉSENTE

« La France occupe assurément la première place entre toutes les puissances qui poursuivent la régénération de l'Orient, dit M. Gaston Bordat (1). Elle s'est imposée du premier coup par le prestige de ses armes. L'activité de ses commerçants, l'abondance de ses entreprises capitalistes, la propagande intellectuelle et morale de ses missionnaires, religieux et laïques, ont achevé de lui créer une position prépondérante. Les populations orientales ont longtemps ignoré toutes les autres nations de l'Europe. Nous avons, pendant plusieurs siècles, bénéficié d'un monopole de fait. Situation incomparable !

« Aujourd'hui nous ne sommes plus seuls : les traditions s'effacent devant les appétits ; la concurrence internationale nous menace..... Toutefois l'influence morale de la France demeure prépondérante en tous pays (orientaux) et l'usage de sa langue est infiniment répandu... Et si cette influence n'a pas cessé d'y grandir pendant la seconde moitié du dernier siècle, il faut surtout en attribuer la cause aux œuvres charitables, aux entreprises utiles que l'abondance de nos capitaux et la propagande de nos missionnaires nous ont permis d'y installer ».

(1) *Revue politique et parlementaire*, 10 février 1906.


Digitized by Google

L'un des facteurs auxquels était due cette influence longtemps grandissante, mais aujourd'hui menacée de déchoir, a été la création d'écoles confiées à un personnel français ou tout au moins d'écoles soutenues par la France et animées de l'esprit français. L'initiative de ce moyen de propagande intellectuelle et morale appartient aux missions catholiques et lorsqu'en 1856, un homme également éminent par sa science et par sa foi, le baron Cauchy, fondait l'œuvre des *Ecoles d'Orient* pour favoriser l'action morale et religieuse de la France dans l'empire ottoman, il obéissait à la même pensée et s'efforçait de la faire entrer de plus en plus dans les faits.

Le gouvernement français actuel ne s'est pas désintéressé de l'œuvre scolaire dans les pays orientaux. Il a maintenu au budget de l'Etat un crédit assez important qui lui permet de subventionner un bon nombre d'écoles et, l'année dernière, de concert avec ses collègues de l'instruction publique et du commerce, M. Bourgeois, ministre des affaires étrangères, a donné à M. M. Charlot, inspecteur général de l'instruction publique et directeur du cabinet et du secrétariat du ministre des affaires étrangères, « une mission ayant pour but d'aller étudier sur place les conditions dans lesquelles fonctionnent les écoles françaises d'Orient et les meilleures mesures à prendre pour propager dans ces régions notre langue, instrument du développement de nos intérêts et rayonnement de la pensée française. »

M. Charlot a fait une tournée assez rapide dans les contrées orientales. Il a visité successivement, dit-il, en Egypte: Alexandrie, le Caire, Fayoum, Port-Saïd ; dans l'empire Ottoman : Jaffa, Jérusalem, Caïffa et Saint-Jean d'Acre, Beyrouth et le Liban, Damas, Smyrne, Constantinople, Andrinople. On voit qu'il ne s'est guère écarté de la zone côtière. Son inspection a porté, dit-il, encore, sur cent seize écoles. A son retour, il a consigné le résultat de ses observations dans un rapport qui, adressé au ministre des affaires étrangères, a été publié par le *Journal officiel* du 27 octobre 1906.

C'est de ce rapport et des diverses rectifications dont il a été l'objet que je voudrais entretenir les lecteurs de l'*Université catholique*. Ces rectifications ou réclamations ont été proposées

Digitized by Google

ou formulées en divers écrits parmi lesquels je distingue : un mémoire du R. P. Gressien, recteur de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth, mémoire qui a été inséré dans les *Etudes religieuses* du 5 décembre 1906, une lettre ouverte adressée, de Syrie, le 20 novembre dernier, à M. Charlot, par un *Vieil Oriental* et publiée par l'*Univers* du 3 décembre, un article du *Journal de Genève*, organe protestant, comme on le sait (31 octobre) et enfin un article du *Journal des Débats* du 9 novembre. Ma tâche sera facile, car tous les éléments de ce modeste travail me seront fournis par les documents que je viens de citer et si la métaphore n'est pas un peu trop forte, je pourrai dire comme Montaigne : « J'ay seulement faict ici un amas de fleurs étrangières, n'y ayant fourni du mien que le filet à les lier. »

Etablissements congréganistes. Méthodes, esprit, tendances.— L'auteur du rapport commence par l'étude des établissements congréganistes « de beaucoup les plus nombreux en Orient », dit-il. A ces établissements, qui ne sont pas tous des écoles, il distribue éloges et critiques. Nous aurons à voir si la distribution est toujours exacte et équitable.

Il débute par l'éloge : « Comme tout visiteur impartial, dit-il, j'ai été frappé et souvent ému par cet ensemble d'œuvres françaises que les congrégations ont prodiguées en Orient: hôpitaux, dispensaires, orphelinats, établissements scolaires — depuis l'humble école des Frères de la Doctrine chrétienne ou des Sœurs de Saint-Joseph, jusqu'aux fiers collèges d'Antourah et de Beyrouth, — et j'ai pu constater l'esprit d'abnégation et de sacrifice de la part de ces hommes, voués à une tâche difficile, et de ces femmes qui, parmi des populations souvent misérables, enseignent avec une patience touchante, les mots de notre langue et font le bien autour d'elles.

« C'est un spectacle impressionnant qu'offrent aux visiteurs ces petits enfants disgraciés de la nature (aveugles, sourds-muets, infirmes) que des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de Jérusalem recueillent, élèvent, instruisent avec une tendresse toute maternelle, et qui sourient à la vie, oublieux de leur misère.

« Ailleurs, comment refuser son admiration, à cette Sœur

Digitized by Google

de Charité qui, apprenant la détresse d'un hôpital français nouvellement fondé et menacé de voir sa porte, à peine ouverte, se fermer faute de ressources, s'embarque sans hésiter, et, pour sauver l'œuvre en péril, en accepte la direction et y consacre sa fortune ?

« Ce serait manquer au devoir de l'impartialité que de laisser ici dans l'ombre ce remarquable Institut biblique de Jérusalem, officine de libre et pénétrante exégèse, dont la notoriété est universelle et que dirige un Dominicain français, aussi savant qu'exempt de préjugés, l'éminent P. Lagrange. »

Après ces témoignages favorables rendus en termes assez généraux, et s'appliquant au moins autant aux établissements hospitaliers qu'aux établissements scolaires, l'auteur ajoute : « Ces hommages une fois rendus, et ils ne sont que l'expression de la justice, j'ai le devoir, Monsieur le Ministre, de porter à votre connaissance les constatations que j'ai faites en ce qui concerne les méthodes, l'esprit, les tendances de l'enseignement congréganiste en Orient. »

C'est le chapitre des critiques qui va commencer. Avant de l'aborder, l'auteur eût pu fixer un instant son souvenir sur le vers si connu et si vrai :

La critique est aisée mais l'art est difficile.

Un œil tant soit peu clairvoyant aperçoit partout des imperfections, des lacunes, des *desiderata*. Il peut être utile, nécessaire de les signaler, mais il est juste de tenir compte, en toute œuvre humaine, des difficultés qu'il a fallu vaincre, des obstacles qu'on a dû surmonter, de la faiblesse des ressources dont on a pu disposer, de la pauvreté des moyens auxquels on a été réduit pour la mener à bonne fin, et il est sage de se garder d'une sévérité d'appréciation qui pourrait avoir pour effet de décourager les bonnes volontés au lieu de les exciter à mieux faire, s'il est possible.

Quoi qu'il en soit, après avoir averti son lecteur qu'il ne distinguera pas toujours dans ses observations entre les écoles primaires et les écoles secondaires, la ligne de démarcation entre ces deux catégories n'étant pas nettement tranchée,

Digitized by Google

en fait, et une même maison distribuant souvent les deux enseignements, M. Charlot entre en matière.

Une première série d'observations critiques est placée par lui sous cet intitulé : *Méthode et esprit.* « Au lieu d'être souple, vivant adapté, au milieu, dit-il, l'enseignement congréganiste reste très souvent figé dans une pédagogie surannée. Il y est beaucoup plus fait appel à la mémoire passive qu'à l'intelligence et au raisonnement. La grammaire est enseignée d'une façon purement abstraite... » — « Vous affirmez, d'une manière générale, répond le *Vieil Oriental,* que l'enseignement congréganiste en Orient est « figé dans une pédagogie surannée. Est-ce bien vrai? La plupart de nos maîtres et de nos maîtresses sont des jeunes venus de France et formés à l'enseignement nouveau. Quant au vieil enseignement, peut-être, Monsieur, conviendrait-il de n'en point dire trop de mal. Vous connaissez certain collège qui lui doit sa prospérité croissante et l'estime profonde dont il jouit dans tout le pays. Etes-vous bien sûr qu'avec « l'enseignement nouveau », il aurait le même succès? » Le *Vieil Oriental* fait ici allusion, je le suppose, au collège qui fait partie de la belle et florissante Université Saint-Joseph dont nous aurons à parler.

L'enseignement congréganiste en Orient n'est pas adapté au milieu, nous dit le rapporteur ; il manque de souplesse et de vie. — « Je sais des gens qui connaissent mieux l'Orient que M. Charlot, écrit un des rédacteurs du *Journal de Genève,* et qui admirent les congréganistes justement pour leur faculté d'adapter leurs méthodes aux besoins et aux aptitudes du milieu. Les anecdotes ne prouvent rien, quoique M. Aulard, historien de la Révolution, s'il vous plaît, se soit délecté de celles de M. Charlot et veuille que l'on s'en serve pour refuser la subvention aux écoles d'Orient. Supprimerait-on le budget de l'instruction publique avec des anecdotes sur les lycées et les écoles de France? Il y en aurait à conter pourtant. »

Dans ces établissements congréganistes, poursuit M. Charlot, l'enseignement historique se réduit presque à une simple chronologie. Et il ajoute : « Assistant un jour à une leçon sur les troubles de France pendant la guerre de Cent ans, je constate que le nom d'Etienne Marcel n'a même pas été prononcé.

Digitized by Google

« Ce nom n'est pas dans le livre », me dit le professeur. Ce livre était un pauvre abrégé de l'abbé Drioux. Je raconte alors en quelques minutes la vie dramatique du prévôt des marchands, et je vois tous les yeux s'animer et les attentions s'éveiller. Puisque le récit était intéressant, ce n'était plus pour ces jeunes gens une leçon d'histoire, mais une histoire. » Je ne conteste pas le succès de l'inspecteur auprès de ces élèves, quoiqu'il ne soit attesté que par lui-même, mais je placerai ici l'observation que le *Vieil Oriental* oppose à sa critique : « N'est-ce pas très joli, déjà, que ce petit Maronite ou ce petit Arabe ait une notion de la guerre de Cent ans, quitte à ne rien savoir d'Etienne Marcel, prévôt des marchands? Demandez donc à nos lycéens de France quel est le chef de la dynastie des Osmanlis ou ce que c'est qu'un uléma. » Il faudrait même, pour que la parité fût exacte, que le lycéen de France fût interrogé, en langue arabe, par un inspecteur venu de Beyrouth ou d'Alep.

« Que de fois dit encore M. Charlot, mes interrogations ont surpris le maître bien plus que les élèves ! « Ils n'ont pas vu cela, je ne leur ai pas dit cela », se hâtait-il de me répondre... Chaque fois que je posais une question à un élève sous une forme imprévue par lui, le maître s'empressait d'intervenir et de la reposer sous la forme consacrée par le manuel... » — « Vous vous étonnez, réplique le contradicteur, qu'on vous réponde : Nous n'avons pas vu cela. Cependant quoi de plus juste, si vous demandez aujourd'hui ce qui ne sera enseigné que demain, que la semaine prochaine ou même plus tard ! Chaque matière à son rang, à son temps.

« Vous vous étonnez qu'on vous réponde : « Cela n'est pas dans le programme ». De bonne foi, Monsieur, n'est-ce pas déjà énorme pour les malheureux maîtres, énorme pour ces malheureux petits Orientaux, d'avoir à avaler ou à faire avaler la quantité exorbitante de matières contenues dans vos programmes si touffus, sans qu'il faille y ajouter encore et les charger davantage !

« Vous vous étonnez qu'on ne puisse répondre toujours à vos « questions imprévues ». Nos enfants, Monsieur, ne sont pas des Pic de la Mirandole. Je ne sache pas que leurs cama-

Digitized by Google

rades de France le soient plus qu'eux. Nous prenons nos élèves tels qu'ils sont : sans A ni B, souvent même sans un mot de français ; et nous les débrouillons, et nous les instruisons de notre mieux. Tel grand collège, que vous qualifiez de fier collège, a, en moyenne de deux ans et demi à trois ans pour instruire, élever la nombreuse population qui se presse dans ses murs. Il faut enseigner le français, l'arabe ou le turc, l'histoire et la géographie ; il faut donner les notions suffisantes pour les sciences physiques et mathématiques, etc., etc. Et vous voudriez de plus, Monsieur, qu'on fît des écoliers prêts à répondre *de omni re scibili et quibusdam aliis !*

« Vous vous étonnez que maîtres et maîtresses aient souvent repris vos questions pour les poser en d'autres termes. Que de fois je me suis trouvé dans le cas d'un faire autant ! Nos petits Levantins ont des expressions à eux et aussi une tournure d'esprit à eux qu'il faut connaître... »

— « L'enseignement même de la lecture est resté très routinier, reprend notre rapporteur. Dans un grand nombre d'écoles, chaque enfant lit une ligne à la fin de laquelle le claquoir de la Sœur retentit, et la phrase continue, en sorte que celle qui lit ne finit jamais une phrase, s'arrête même quelquefois au milieu d'un mot, et ainsi ne peut comprendre son texte. » Et comment ne suffirait-il pas, pour comprendre la suite de ce texte, de la lire des yeux et de l'entendre lire à haute voix par une autre élève. « Vous vous étonnez, ajoute ici le *Vieil Oriental*, qu'une bonne religieuse chargée d'une troupe de bambins ou de bambines auxquels elle apprend à lire se contente d'une ligne pour chacun. Consultons, s'il vous plaît, là-dessus, une praticienne : « Ma Sœur, combien vous faut-il de temps pour faire lire toute votre classe? — A deux lignes les commençantes, à un paragraphe les plus avancées, la matinée entière ne suffit pas. » Voilà la réponse, Monsieur... »

— « Dans tous ces établissements le maître s'adresse toujours à un seul élève ; jamais la classe n'est associée aux interrogations. — Vous dites vrai, Monsieur ; mais cela c'est de l'ordre. Le beau « parlement » si les élèves d'une classe étaient libres de répondre tous à la fois ! Mais que les questions posées n'intéressent que l'élève appelé et point la classe entière, non,

Digitized by Google

Monsieur, non ! Ici vous êtes dans l'erreur, d'autant plus que si la chose en vaut la peine, les élèves sont tous appelés successivement à donner leur avis personnel sur le sujet proposé ».

— « Dans les établissements congréganistes, il est beaucoup plus fait appel à la mémoire passive qu'à l'intelligence et au raisonnement ». — En cette affirmation « il y a du vrai pour toutes les petites classes ; je me demande comment vous pourrez vous-même faire autrement. Avant de raisonner ne faut-il pas apprendre des mots pour raisonner? Or, c'est bien là surtout affaire de mémoire. Mais ce que vous dites est-il vrai des classes hautes et moyennes? Je suis tous les jours, pour ma part, témoin du contraire. »

Des appréciations apprises par cœur, des opinions toutes faites, une récitation purement mécanique et inintelligente, M. Charlot voit cela partout chez les congréganistes. Il le voit en particulier dans les joutes scolaires ou *concertations* en usage chez les Jésuites. « Dans plus d'un collège de Jésuites, dit-il (nous aurons à revenir sur ce *plus d'un collège*...), j'ai assisté à ce qu'on appelle des exercices de « concertation ». Rien de plus curieux. Deux élèves désignés par le maître s'avancent au milieu de la classe. L'un, ayant en main un papier qu'il a tiré au sort dans une corbeille, lit tout haut d'un air de défi, la première question ; l'autre répond triomphalement. Nouvelles questions et réponses accompagnées de la même pantomime. Or, tout cela est réglé d'avance, expression, gestes et feu oratoire. Ce ne sont pas deux esprits qui luttent et se pressent, mais deux mémoires qui se rencontrent et se répondent. — « Vous affirmez, répond le contradicteur, que dans les concertations, demandes, réponses, gestes, tout est réglé à l'avance. Qu'il y ait pour la galerie des concertations de parade, comme il y a pour les orateurs des improvisations bien préparées, c'est très possible ; mais ce n'est point la règle. Pour l'ordinaire, la lutte est sérieuse. Le sort indique le sujet, et liberté entière est ensuite laissée aux concertants, tant pour les demandes que pour les réponses. C'est, ainsi entendu, un fort bon exercice, tout jésuite qu'il soit... »

Quant à l'éducation morale, dans ces malheureux établisse-

Digitized by Google

ments congréganistes, elle serait réduite, d'après M. Charlot, à un long et stérile formulaire : « Qu'est-ce que la sorcellerie? Qu'est-ce que la magie? Qu'est-ce que l'invocation tacite? Qu'est-ce que l'invocation expresse? etc. » — « Des plaisants vous ont conté cela et vous l'avez cru, répond le contradicteur. Laissez-moi, Monsieur, vous dire tout franchement qu'on s'est moqué de vous. L'enseignement moral de toutes les écoles congréganistes est connu : c'est le catéchisme. Dans beaucoup de maisons ce catéchisme est le catéchisme même de Paris. Donnez-vous la peine, Monsieur, de le feuilleter, vous verrez, qu'on s'y occupe de toutes autres choses que de sorcellerie, de magie, d'invocation expresse ou tacite ».

Toujours d'après M. Charlot, l'enseignement moral, tel qu'il est donné chez les congréganistes d'Orient, n'exclurait pas certaines pratiques qui sont de nature « à étouffer ou du moins à altérer chez l'enfant le sentiment de la dignité et de la droiture ». — « Vous citez le fait de deux Jésuites qui auraient manqué de franchise. Est-ce bien sûr? N'est-ce pas vous qui avez été victime de ce qu'on appelle, ici comme en France, un vulgaire cancan? Vous ne connaissez pas l'Orient, Monsieur, où presque jamais la parole entendue n'est rapportée telle qu'elle a été dite. Mais quand ce serait, quelle conclusion en voulez-vous tirer? Que tous les Jésuites ressemblent à ces deux Jésuites? et tous les congréganistes aussi? Je vous demande à vous-même ce que vous pensez de la logique de cette conclusion... Nous ne sommes pas parfaits, Monsieur; qui l'est en ce monde? mais nous faisons du moins ce que nous pouvons, pour Dieu et pour la France... »

Le plus important des faits allégués ici par M. Charlot est raconté par lui dans les termes suivants : « Un jeune homme est renvoyé d'un collège de Jésuites pour une faute dont on n'a eu connaissance que par une lettre de lui, soustraite et livrée par un camarade. Il a, d'ailleurs, loyalement reconnu la lettre pour sienne et avoué sa faute. Sollicité par la famille et par de nombreux amis, le supérieur consent à pardonner à la condition que l'élève niera avoir écrit cette lettre. Mais le coupable, ayant refusé d'acheter sa grâce par un mensonge, dut quitter l'établissement ». Les traits principaux de ce récit

Digitized by Google

étaient assez marqués pour qu'on pût y reconnaître, quoique bien défiguré, un incident qui s'était produit au collège d'Alexandrie où le P. Cotet, aujourd'hui recteur du collège du Caire, était alors préfet de discipline. Le P. Cotet affirme que la lettre accusatrice ne fut ni soustraite ni livrée par un camarade, mais saisie par lui dans le bureau de l'élève. Il ajoute que le pardon ne fut jamais promis par le supérieur sous une condition quelconque et que l'enfant fut rendu purement et simplement à sa famille. Le père du jeune élève se déclare lui-même prêt à affirmer en justice et sous la foi du serment, l'inexactitude du récit de M. Charlot (1).

Notre rapporteur consacre enfin quelques lignes à l'éducation physique. Il l'a trouvée, dit-il, chez les congréganistes, très justement en honneur, sauf sur un point. Le souci de l'hygiène et de la propreté, dit-il, ne va pas chez eux jusqu'à l'usage courant des ablutions et des bains. Et, après une de ces anecdotes dont il parsème, çà et là son travail, il ajoute : « La méconnaissance de ces devoirs corporels tient malheureusement chez les congréganistes à des causes qu'on ne peut supprimer. Dans la religion catholique, c'est à l'âme que doivent aller tous les soins ; le corps est une guenille, et c'est commettre un péché que d'y donner trop d'attention ». M. Charlot oublie donc que tout excès est blâmable, et que donner trop d'attention à n'importe quoi est un excès. Je rappelle à son souvenir non pas saint Paul recommandant la sobriété jusque dans la sagesse, mais Tacite louant Agricola d'avoir retenu *ex sapientia modum*. Au surplus, sa critique fût-elle fondée pour quelques-uns des établissements où il s'est présenté, elle ne l'est certainement pas pour tous et s'il avait parcouru, comme il eût pu le faire (nous le dirons), les bâtiments de l'Université des Jésuites du Beyrouth, il y aurait remarqué une large installation de bains et de douches, où fonctionnent les appareils les plus perfectionnées des meilleures maisons de Paris.

Malgré tout ce que présente de vague et d'élastique ce qu'on a appelé un procès de tendance, M. Charlot consacre un chapitre de son rapport à ce qu'il appelle précisément les *ten-*

(1) V. la Revue : *La Terre Sainte*, février 1907.

Digitized by Google

dances de l'enseignement congréganiste en Orient. « Certaines congrégations, dit-il, poursuivent le but avoué de ramener à Rome toutes les chrétientés d'Orient, morcelées en sectes nombreuses. Il importait de savoir si c'était une pareille entreprise que subventionnait la république. » Ici, non seulement je ne combattrai pas l'allégation de M. Charlot, mais je n'hésiterai pas à être plus largement affirmatif que lui. Oui, toutes les congrégations et non pas seulement certaines d'entre elles, désirent la diffusion de la vérité chrétienne ; toutes désirent l'union des esprits et des cœurs dans une même croyance et sous une même autorité. Est-ce à dire qu'elles violentent ou voudraient violenter les consciences, qu'elles fassent ou s'efforcent de faire des catholiques romains malgré eux, qu'elles oublient la maxime de Tertullien : *non est religionis cogere religionem quæ sponte suscipi debet, non vi?* S'il en était ainsi, elles méconnaîtraient gravement les directions pontificales, notamment celles qui sont contenues dans l'encyclique *Orientalium dignitas*, par laquelle le Pape Léon XIII ordonne aux directeurs des collèges latins de laisser à leurs élèves orientaux la faculté d'observer les pratiques de leur rite ; ils méconnaîtraient les instructions de la Propagande qui interdisent aux maîtres des écoles catholiques d'obliger ceux de leurs élèves qui ne le sont pas à prendre part aux exercices religieux catholiques.

Et néanmoins « il semblerait, dit M. Charlot, que dans certaines congrégations, celle des Jésuites en particulier... le zèle à convertir soit plus fort que toute prudence ». Des faits patents et palpables répondent à cette insinuation, un peu hésitante d'ailleurs. Si le délégué français s'était mêlé au public qui, à Beyrouth, entendait la messe du dimanche dans l'église de l'Université Saint-Joseph, fondée et tenue par les Jésuites, il y aurait vu célébrer une messe grecque et les élèves de ce rite communier sous les deux espèces ; il aurait pu ensuite assister à une messe latine et il aurait alors remarqué dans les rangs des élèves bon nombre de places vides et s'il avait demandé l'explication de ce fait, on lui aurait répondu : c'est que les élèves qui ne sont pas catholiques romains sont restés à l'étude.

Digitized by Google

« J'ose croire, dit le Recteur de l'Université Saint-Joseph à qui j'emprunte ces détails, j'ose croire que M. Charlot serait alors parti convaincu que si nous poursuivons, comme il le dit, le but avoué de tout ramener à Rome, c'est avec les réserves très libérales que Rome prescrit, et que si nous sommes bien résolus à être des apôtres (dussions-nous déchaîner contre nous toutes les haines des sectaires), nous sommes bien résolus aussi à l'être avec sagesse, justice et charité, sans violenter les consciences, sans contraindre les libertés, en éclairant seulement les esprits et en touchant les cœurs. »

Le délégué français insiste peu, du reste, sur ce qu'il appelle les excès confessionnels. « En somme, dit le *Journal des Débats*, sa moisson n'est pas abondante, et, quand sa gerbe est liée, il s'étonne de la trouver légère. Aussi ne se croit-il pas en droit de « conclure à une action concertée et permanente qui constituerait une sorte d'organisation de l'abus de confiance. Mais, présenter l'histoire sous un jour exclusivement favorable à la thèse catholique, montrer la révocation de l'édit de Nantes comme une œuvre méritoire, voir dans Jean-Jacques Rousseau l'homme qui « partage avec Voltaire la triste gloire d'avoir propagé les plus pernicieuses doctrines sociales et religieuses », faire suivre l'énoncé des règles grammaticales d'exemples empruntés à l'histoire des persécutions de l'Eglise, affecter un temps considérable aux exercices du culte et y soumettre tous les élèves, imposer aux enfants une contribution, soi-disant volontaire, à l'œuvre de la Propagation de la Foi, créer un établissement scolaire spécialement destiné à la conversion des jeunes Israélites, voilà des faits qui, avec tant de d'autres du même genre, constituent un ensemble où se révèle clairement un système prosélytique ». — Je répondrai d'abord avec le *Journal des Débats* : « il n'était peut-être pas nécessaire d'envoyer en Orient un inspecteur général de l'intruction publique pour apprendre de lui que les congrégations religieuses donnaient un enseignement catholique. On s'en doutait ». J'ajouterai que nul parmi les catholiques ne considère comme une œuvre méritoire les impardonnables violences exercées par Louvois sur les protestants français au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Quant à Voltaire

Digitized by Google

et à Rousseau, les juger dans les termes que M. Charlot réprouve, c'est, croyons-nous, les juger avec exactitude et modération. MM. Brunetière, J. Lemaître et Faguet, des esprits éminents, je suppose, ne leur sont pas plus favorables. Et pour ce qui est des autres faits relevés ici par le rapporteur, il n'y a vraiment pas lieu de nous y arrêter.

L'enseignement donné par les congréganistes en Orient est donc catholique. Faut-il en conclure qu'au point de vue du maintien de l'influence française dans ces régions, au point de vue de la propagation de la langue et de l'esprit français, seuls points de vue auxquels le gouvernement de la république entende se placer, leurs écoles sont inutiles? Le prétendre serait, je crois, insulter à l'évidence. « Il ne nous est pas permis, dit M. Charlot lui-même, d'oublier qu'en Orient c'est la communauté de religion qui crée entre les individus le véritable lien politique et social ». — « C'est elle aussi, ajoute le *Journal des Débats*, qui crée le véritable lien des diverses clientèles européennes. Qui dit protestant dit Anglais, ou peut-être Allemand aujourd'hui ; qui dit grec orthodoxe dit Russe ; qui dit catholique dit Français. Voilà pourquoi, toute préoccupation confessionnelle mise à part, nous devons comprendre et admettre que la propagande catholique et la propagande française se confondent en Orient. A vouloir détacher celle-ci de celle-là, nous risquerions de perdre notre point d'appui, de devenir méconnaissables aux yeux de nos clients et d'être finalement abandonnés de tous. »

Dans sa rapide inspection, M. Charlot a réservé une visite à l'Université Saint-Joseph fondée, nous l'avons déjà dit, par les Jésuites (ceux de la province de Lyon). Ce grand établissement comprend : 1° un séminaire qui réunit une soixantaine d'élèves des différents rites orientaux. Devenus prêtres, ces jeunes ecclésiastiques exerceront leur ministère dans leurs diocèses et suivant leurs rites respectifs ; 2° une faculté de philosophie et de théologie qui confère des grades de docteur semblables à ceux de l'Université grégorienne de Rome ; 3° une faculté de langues et sciences orientales où l'on enseigne l'arabe littéraire et dialectal, l'hébreu, le syriaque, le copte, l'éthiopien, la grammaire comparée des langues sémitiques, l'archéo-

Digitized by Google

logie orientale, etc. ; 4° un collège de quatre cents élèves environ, pour les études classiques et modernes jusqu'à la philosophie inclusivement ; 5° trois écoles primaires peuplées par six cents enfants.

A cet établissement a été annexée, en 1883, une école de médecine à la fondation de laquelle Gambetta, fidèle à sa maxime que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation, prit une part importante. Sous son inspiration, le gouvernement français fit en sa faveur de généreux sacrifices pécuniaires et il continue à la subventionner. « Elle est devenue, dit M. Gaston Bordat, un établissement de premier ordre et mérite la désignation qu'on lui a déjà donnée de *Faculté de médecine de l'Orient* ». Ce n'est pas qu'elle bénéficie d'un monopole de fait, car vingt ans avant sa fondation, avait été créée, à Beyrouth même, une Faculté américaine et protestante qui est admirablement située et très bien pourvue. Les étudiants de la Faculté française étaient, en 1905, au nombre de deux cent douze, dont quarante-un non catholiques. Ils subissent leurs examens devant des commissions mixtes composées de médecins français désignés par leur gouvernement et de médecins turcs désignés par le gouvernement ottoman. Maintes fois, pendant la session d'examens ou à leur retour de Beyrouth les professeurs et agrégés français ont témoigné de leur pleine satisfaction. « Nous avons admiré, disait M. Prenant, de Nancy, président du jury de 1903, la confortable installation de vos laboratoires, l'ordonnancement parfait de vos collections, l'excellente organisation de vos cliniques. On sent qu'une direction éclairée, secondée par d'intelligents efforts, préside aux destinées de la Faculté. »

« Vous avez montré, disait, à son tour, le professeur Ferré, de Bordeaux, président du jury de 1904. s'adressant aux nouveaux docteurs, que vous possédiez une instruction médicale des plus solides. On sent que vous avez observé et vu. Vous serez des médecins instruits et habiles en votre art. Vous venez, par vos réponses, de démontrer que la Faculté catholique française mixte de médecine et de pharmacie de Beyrouth, cette œuvre éminemment française par sa direction, par la qualité, la nature et l'origine de son enseignement,

Digitized by Google

loin de péricliter, est au contraire, en voie de progrès. »

« Parti un peu sceptique sur l'utilité de cette Faculté, écrit enfin dans les *Archives de la Faculté de médecine*, 1905, M. Marion, professeur à Paris, je suis revenu convaincu, et maintenant je voudrais faire partager mon admiration, faire connaître cette œuvre si éminemment française. Elle est un centre scientifique de réelle valeur (1). »

Les médecins formés par l'école française de Beyrouth ont le droit d'exercer leur art en France et en Turquie. Mais, l'école a été fondée pour les indigènes et, en fait, elle ne profite qu'à eux.

Quant au corps enseignant, ses membres sont nommés par le ministre des affaires étrangères, sur la présentation des Pères Jésuites.

Mais revenons à M. l'inspecteur Charlot que nous allions oublier. Il n'a consacré que quelques lignes de son rapport à l'Université Saint-Joseph, mais ces quelques lignes méritent d'arrêter notre attention. Il vient d'accuser l'enseignement congréganiste d'être imbu d'un esprit à la fois archaïque et tendancieux », de méconnaître complètement « l'évolution qui s'est faite dans la science de l'éducation », laquelle méconnaissance, dit-il, « peut passer, à bon droit, pour être préméditée ». Il ajoute : « J'en vois la preuve, du moins chez les Jésuites, dans l'obstination même que certains de leurs établissements mettent à se soustraire au contrôle de l'Etat. »

Il poursuit : « Dans leur collège de Beyrouth, subventionné par le ministère des affaires étrangères, il ne m'a pas été permis de dépasser le parloir. Comme j'insistais auprès du supérieur pour visiter les classes, il me déclara que les règles de son ordre ne lui permettaient pas de recevoir l'agent français ; je ne pus m'empêcher de répliquer : « Pardon, Monsieur, avez-vous dit l'agent ou l'argent? »

Ce bref récit contient, paraît-il, de graves inexactitudes que le Recteur de l'Université, le R. P. Gressien, a relevées dans un article déjà mentionné, article où l'auteur invoque le témoi-

(1) Les citations qui précèdent sont extraites de la Revue : *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er avril 1906.

Digitized by Google

gnage du premier drogman du consul général de France en Syrie, lequel accompagnait M. Charlot. Je reproduis les passages les plus saillants de ce mémoire.

M. Charlot est introduit et s'assied avant d'y avoir été convié ; il écarte d'un geste brusque la cigarette qu'en ces pays, on offre toujours aux visiteurs, et sans aucune formule de politesse, il lance cette question : Combien avez-vous d'élèves? Le Recteur répond que l'Université en renferme diverses catégories et il les énumère. — « Ce sont les élèves du collège qui m'intéressent. Ce sont eux que nous allons voir ». Et, ce disant, il se dirige vers la porte. Le Recteur l'arrête et lui dit.

« Pardon, Monsieur, si vous désirez voir les bâtiments de l'Université, je me ferai un plaisir de vous les montrer ; nous parcourrons ensemble les cours, les terrasses, les dortoirs, les bibliothèques, les salles d'étude, les salles de classe à l'heure de la récréation, tout enfin ; mais si vous désirez voir les élèves, c'est impossible.

— Comment donc?

— Oui, c'est pour moi un principe que notre Université est exempte du contrôle des inspecteurs.

— C'est une erreur. J'ai visité d'autres collèges des Jésuites.

— C'est possible ; mais les recteurs de nos divers collèges sont indépendants les uns des autres. La ligne de conduite que pourraient adopter mes collègues ne me tracerait pas nécessairement la mienne.

— Mais l'ensemble des écoles des Jésuites reçoit un soutien du gouvernement ; le gouvernement a donc le droit de les inspecter.

— Notre Université de Beyrouth reçoit du gouvernement quelques bourses. — Oh ! peu de chose ; on m'en a retranché la moitié cette année. — Mais il n'a jamais été convenu que ces bourses, qui profitent au gouvernement autant qu'à l'Université, donneraient au gouvernement, sur l'Université, un droit d'inspection.

— Visiter des salles vides serait une plaisanterie. Dans ces conditions, je n'ai plus qu'à me retirer.

Digitized by Google

En disant ces mots, nous sortions du divan. L'entretien se poursuivit dans l'escalier.

— Il est inadmissible que le gouvernement ne puisse pénétrer dans un collège qu'il subventionne.

— Je le répète, Monsieur, je reconnais volontiers que les bourses accordées par le gouvernement à cette Université sont pour elle, à certains égards, une faveur ; mais le gouvernement en retire aussi son profit ; c'est pour lui un moyen d'exercer l'influence française.

— L'influence française a beaucoup d'autres manières de se manifester.

— J'en suis certain ; mais celle-là en est une excellente.

— Il me reste à prévenir mon gouvernement qu'il n'a plus rien à voir avec un établissement qui lui ferme ses portes.

— Comme je le disais, il y a quelques jours à peine, à M. le consul général, si les bourses que le gouvernement accorde sont une faveur, l'exemption du contrôle des inspecteurs est un principe ; et si je suis dans la nécessité de choisir entre la faveur ou le principe, je n'hésiterai pas à me prononcer pour le principe.

— Vous n'avez plus de choix à faire. Vos bourses vous sont, dès à présent, retirées et je vous le signifie.

« A partir de ce moment ce fut entre nous le silence. Nous traversâmes encore une cour sans mot dire. J'ouvris la porte de la rue. M. Charlot la franchit sans prendre congé et disparut.

« Mais son fameux trait d'esprit : « Pardon, Monsieur, avez-vous dit l'agent ou l'argent? » Quand l'a-t-il prononcé? Et la parole peu française qui aurait provoqué justement cette malicieuse réplique : « Les règles de mon Ordre ne me permettent pas de recevoir l'agent français », quand a-t-elle été dite? Le trait d'esprit de M. Charlot, je certifie ne l'avoir jamais entendu. La parole peu française qui l'aurait provoquée, je certifie ne l'avoir jamais dite. De la prétendue réplique de M. Charlot je n'ai pas même entendu le mot « Monsieur », car je certifie encore que, pendant toute la durée de sa visite, du premier mot jusqu'au dernier, M. Charlot m'a constamment parlé sans aucun de ces appellatifs qu'entre gens bien élevés on ne se refuse jamais . »

Digitized by Google

L'arrêt prononcé par le délégué français au cours de la visite dont nous connaissons maintenant les incidents, a été ratifié par décision ministérielle. Parmi les boursiers que l'Etat français avait placé et entretenait à l'Université Saint-Joseph, quelques-uns, les plus méritants, ont été gardés au compte de l'établissement lui-même, les autres, fait bien remarquable ! ont été placés comme boursiers, par le consul général de France où? Dans une école laïque française? dans celle de Beyrouth, par exemple? Nullement ; dans d'autres écoles congréganistes. Et pourquoi? Parce que les familles intéressées l'ont exigé. Les orientaux ne sont pas *areligieux.* Le sectateur de Mahomet lui-même veut que son fils connaisse Dieu et, à défaut de maître en état de lui donner une instruction religieuse mahométane, il choisira toujours le maître qui a des croyances. M. Crispi le sait bien, lui qui a voulu organiser en Orient un enseignement italien laïque, qui a englouti dans cette entreprise 1.600.000 fr. et qui a piteusement échoué.

On a pu le remarquer, au cours de son entretien avec le recteur de l'Université de Beyrouth, M. Charlot déclarait avoir visité d'autres collèges de Jésuites. L'allégation était peu exacte. Dans la région inspectée par lui il n'y a, en dehors de Beyrouth, que deux collèges tenus par ces religieux, celui du Caire et celui d'Alexandrie. Or, lorsqu'il s'est présenté à la porte de ce dernier, on lui a répondu que les élèves, en ce moment, faisaient une composition et qu'on ne pouvait les voir et quant au collège du Caire, lorsqu'il y est arrivé, le Recteur se rendait dans la classe de quatrième pour y assister non pas à une classe mais à une de ces joutes ou *concertations* dont nous avons parlé. Par courtoisie et à titre gracieux, il proposa au visiteur d'assister à cette séance. Le visiteur accepta et parut s'intéresser à un exercice nouveau pour lui. Il demanda et obtint, comme tout autre assistant eût pu la demander et l'obtenir, l'autorisation d'interroger quelques élèves, puis il causa un instant avec les plus jeunes enfants, avec ceux qni apprenaient le Français depuis un an ou déux seulement, et s'éloigna en rendant hommage à la bonne direction du collège et à l'intelligence des élèves.

Nous avons dit qu'à l'Université Saint-Joseph est annexée

Digitized by Google

une faculté de médecine créée et entretenue avec le concours de l'Etat français. Ici, l'inspection d'un délégué du ministre eût été légitime et n'eût soulevé aucune objection. Mais de cette école dont nous avons dit le succès et le bon renom dans tout l'Orient, M. Charlot n'a eu cure.

La première et plus importante partie de son rapport se termine par l'observation suivante : « Il est urgent de donner à notre influence en Orient les organes nouveaux dont elle a besoin, des organes appropriés au pays, adaptés à la vie moderne, permettant de lutter plus avantageusement contre les empiètements des nouveaux venus, admirablement armés, qui l'ont en partie expropriée et qui menacent de la supplanter bientôt. »

Ecoles laïques. — Ai-je besoin de le dire? cet organe nouveau qui opérera de si grandes choses, c'est l'école laïque, et soudain, M. Charlot nous transporte à Ramleh, dans la « tranquille banlieue d'Alexandrie, au milieu de jardins de mimosas et de palmiers. » Voici une modeste institution « respirant un air d' « honnêteté » (que veut-il dire avec son air d' « honnêteté »?) (1) qui la recommande dès l'abord ». Là, M. et Madame Girard, avec le concours de leurs trois filles, se sont consacrés à un enseignement dont, en somme, M. l'Inspecteur nous dit peu de chose. Il nous assure qu'après « les difficultés et les luttes qui sont le lot des écoles laïques en Orient », M. Girard a réussi à procurer « à la petite école française..... un excellent renom et une clientèle fidèle. » Il cite encore l'école Velletaz à Brousse, l'école Esnault au Caire, l'école Augier à Beyrouth. « Ces deux dernières, dit-il, comptent parmi leurs élèves de nombreux transfuges des écoles congréganistes que l'intolérance des Pères avait révoltés. »

Jusqu'ici il nous a parlé des écoles tenues par un personnel français. Il appelle maintenant notre attention sur celles qui ne sont pas françaises, à proprement parler, mais qui, congré-

(1) Cet air d' « honnêteté » ferait-il antithèse, dans la pensée de M. Charlot, avec ces restrictions mentales, cette dissimulation, ce mensonge qui, chez les congréganistes, se rencontrent trop souvent, dit-il, dans les relations d'élèves à maitres et qui lui semblent *être dans l'air de la maison*?

Digitized by Google

ganistes ou laïques, contribuent à répandre la langue et l'influence de la France. Il cite avec éloges les écoles de l'Alliance israélite universelle et celles des Grecs catholiques où l'enseignement est donné, en français, par des maîtres dont quelques-uns sont sortis « du remarquable séminaire de Sainte-Anne, dirigé par les Pères Blancs » et sont, ajoute-t-il, des meilleurs qu'il ait rencontrés en Orient.

Conclusions. — M. Charlot donne enfin ses conclusions et voici celles d'entre elles qui nous frappent davantage :

Congréganistes. — 1° Supprimer le concours de l'Etat à celles de leurs écoles qui, par suite de faits avérés de prosélytisme et d'intolérance, sont plus nuisibles qu'utiles au renom de la France.

2° Maintenir aux autres leur subvention dans la mesure où elles continueront à servir les intérêts français.

Laïques. — 1° Soutenir les écoles laïques existantes dont le développement n'a été entravé que par le manque de ressources.

2° En fonder de nouvelles, fallut-il demander à la France des sacrifices pécuniaires importants, surtout dans les centres où il n'existe aucune école française et où les conditions sont favorables.

3° Pratiquer une tolérance bienveillante à l'égard de tous les cultes et de toutes les lois, faciliter l'accomplissement de obligations religieuses et ne pas hésiter, sur la demande des familles, à ouvrir les portes de l'école aux représentants des diverses confessions, de manière à leur permettre d'y donner l'instruction religieuse à leurs coreligionnaires.

Assurément, tout n'est pas à rejeter dans ce programme. Mes lecteurs y feraient pourtant, j'imagine, d'assez sérieuses modifications et, pour les formules, ils s'inspireraient volontiers des idées bien des fois émises par un homme qui n'est pas suspect de cléricalisme, qui est haut placé, parmi les représentants de l'Etat français et qui connaît l'Orient bien mieux que M. Charlot, puisqu'il y réside depuis de longues années. Je veux parler de M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, qui préside les distributions des prix dans les col-

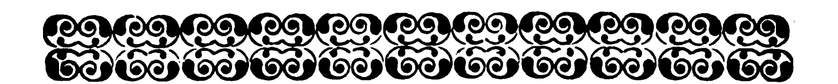
Digitized by Google

lèges de Jésuites, et qui dit à ces Pères : « Vous n'êtes pas assez nombreux ; je n'ai pas assez de subventions à vous donner ; je voudrais pouvoir les multiplier, les décupler, parce que décupler ces subventions à ces collèges de Jésuites ou d'autres religieux, ce serait décupler l'influence française (1) ». Mes lecteurs s'inspireraient volontiers encore, des sentiments exprimés, ces jours derniers, par la *Revue politique et parlementaire*, en quelques lignes que j'accepte, pour ma part, comme conclusion de cette étude : « Laissons aux religieux les œuvres excellentes qu'ils ont créées en Orient et qu'ils dirigent de façon très utile à nos intérêts nationaux. Continuons de soutenir leurs établissements de bienfaisance, leurs écoles, leurs collèges et leurs facultés. Ils en sont absolument dignes. »

(1) V. Débats au Sénat français, 15 janvier 1907.

Ch. DE LAJUDIE.

Digitized by Google



L'EXPÉDITION DE SAINTE-HÉLÈNE

Suite (1)

XVI

Les officiers à l'ordre. — Les volontés ministérielles. — Quatre jours au lieu d'un. — Résignation. — Organisation des bateaux. — Lits improvisés. — Un parquet pavé de têtes endormies. — Ecueils humains. — Abandon des poêles. — Un vrai paradis flottant. — Marins d'eau douce et marins d'eau salée. — La gaieté du prince. — Faveurs au capitaine Garay. — Amélioration du sort des matelots. — Champignons, truffes, bordeaux et mâcon. — Monologues pantagruéliques. — Le pilote Caquet. — Franche familiarité. — Souvenirs historiques. — Enthousiasme et acclamations. — Un lancier rouge. — Lutte des bateaux. — Vernon, Mantes *la Jolie* et Meulan. — Absence de la garde nationale et du clergé. — Prétendues mystifications douloureuses. — Réponse à M. le Maire. — Les Sœurs de Charité de Triel. — Poissy. — Bivouacs de l'armée et de la garde nationale. — La *Diane*. — Salves échangées. — Visite du duc d'Aumale. — Dernier dimanche. — Une messe solennelle sur la Seine.

A partir de ce jour, le prince de Joinville établit sur la flottille l'usage pour tous les officiers de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* de venir chaque soir à l'ordre à bord de la *Dorade* n° 3. Après avoir traité de ce qui concernait le service, on prenait le thé, on causait, on fumait, on se communiquait les rares nouvelles qui arrivaient de Paris.

Le ministère, pour se donner le temps d'achever les prépara-

(1) Voir le numéro de juin.

Digitized by Google

tifs auxquels on procédait dans la capitale, avait été forcé de condamner tous ces braves marins, déjà fatigués d'un voyage de long cours, à consacrer quatre jours à remonter la Seine du Val-de-la-Haye à Courbevoie, voyage qu'on accomplit ordinairement du matin au soir. Fidèle aux exigences de la discipline, il fallut se résigner.

Ajoutez que tous ces bateaux à vapeur, admirablement disposés pour leur navigation de jour habituelle, étaient loin d'avoir les aménagements indispensables à des traversées de nuit. Aussi couchait-on pêle-mêle sur les banquettes, sur les tables, dessous, par terre, enveloppé dans son manteau, avec avec ou sans matelas, le plus fréquemment, comme on pouvait enfin... Quand on s'était oublié un peu tard à causer avec un compagnon d'infortune à une extrémité du salon, c'était un rude problème à résoudre, que de regagner l'autre extrémité, si l'on y avait son gîte. Il fallait y regarder à deux fois, lorsque les lampes le permettaient, pour trouver où poser le pied sur ce parquet tout pavé de têtes endormies. Souvent au moment où l'on croyait avoir franchi tous les dangers, un cri aigu, dominant tout à coup l'accord des contrebasses des ronfleurs, annonçait au passant qu'il avait eu le malheur de fouler quelque camarade de route. Il fallait une singulière persévérance pour achever avec l'aide de Dieu cette traversée toute parsemée d'écueils humains.

Or, arrivé à son gîte, on n'était pas au terme de ses douleurs. On avait vainement tenté à bord de plusieurs bateaux de monter des poêles pour combattre le froid qui devenait excessif ; il avait fallu partout y renoncer. Ces bateaux ne naviguant qu'en été, dans la belle saison, un poêle eût été du superflu à bord. Forcé d'opter entre un froid rigoureux et une fumée étouffante, tout le monde avait préféré le froid, et les poêles avaient été relégués dans la cale.

A part ces inconvénients dont tout le monde avait également à souffrir, l'escadrille était un vrai paradis flottant, marins d'eau douce et marins d'eau salée eurent bientôt fait connaissance. La société était excellente ; impossible de rencontrer des passagers plus affables, un corps d'officiers plus instruits, de meilleur ton, de manières plus engageantes. L'humeur du

Digitized by Google

prince était toujours la même; il donnait l'exemple de la résignation ; sa douce gaité ne se démentait pas. Dès son arrivée à bord, il avait distingué le directeur des *Dorades*, le capitaine A. Garay ; déjà il avait causé marine avec lui ; plus tard il l'autorisa à conserver à son bateau sa robe de deuil, à placer une inscription, environnée d'une grille là où avait reposé le corps du héros, et à appeler la *Dorade nº* 3 l'*Empereur Napoléon*, innovation dont jouit l'entreprise jusqu'à sa suppression lors de l'achèvement du chemin de fer de Paris au Hâvre. Enfin il remit à cet ancien officier de la marine militaire un morceau du cercueil de Sainte-Hélène, plusieurs autres reliques de l'exil du grand homme, une magnifique tabatière en or, que ce vieux loup de mer conserve pieusement quoique, toute sa vie, il ait été exclusivement fumeur.

Cette vie de privations, à laquelle il avait bien fallu qu'officiers et passagers se résignassent, n'avait pas atteint le moins du monde les matelots. Ces braves gens-là étaient naturellement mieux traités que sur mer ; ils mangeaient des volailles aux champignons ou aux truffes et buvaient du mâcon ou du bordeaux. Peu leur importait dès lors la rigueur du froid et la dureté de leur couche. Ils étaient magnifiques à voir en contemplation devant leur menu. C'étaient de pantagruéliques monologues sans fin. « Les bourgeois ! ils appellent ça du mauvais temps, murmurait un jour l'un d'eux à l'écart et se croyant seul, les yeux attachés sur son assiette pleine. Du mauvais temps ! Excusez ! Ah ! s'il pouvait durer jusqu'à la fin du monde ce mauvais temps-là ! » Le prince était surtout aux petits soins pour l'intrépide pilote Caquet. Il avait ordonné qu'on lui réservât les meilleurs mets de sa table, vins fins, moka, cognac ou rhum de la Jamaïque. Après son repas, il avait même pris l'habitude d'aller lui offrir un cigare de la Havane à la barre du gouvernail, qu'il ne quittait jamais, et le vieux matelot devenu marin d'eau douce, en prenait toujours deux, franche familiarité qui égayait le jeune commandant.

Chaque matin, au point du jour, le prince montait son canot avec son officier d'ordonnance et allait visiter tous les bateaux de la flottille, s'informant de ce qu'il y avait de nouveau à bord

Digitized by Google

et de la santé de ses hommes. On n'eut pas une seule punition à infliger tout le temps qu'on passa sur la Seine.

Le 11 décembre, la flottille passa devant Tournedos, Connelles, Herqueville, Porte-Joie, Andé, Pierre-du-Vauvray, Vironvey, Muids, Bernières, la Roquette, le Thuit avec son petit pavillon rouge, reste du superbe château du chancelier Maupeou ; les Andelys dont les maisons bordent le fleuve et que dominent les ruines imposantes du Château-Gaillard, forteresse de Richard Cœur-de-Lion ; Vezillon, Torny, Bonaffles, Courcelles, Saint-Pierre-de-la-Garenne, Portmort, Pressagny, la Madeleine, jadis ancien prieuré, plus tard habitation pittoresque du poète Casimir Delavigne ; Saint-Pierre-d'Autels, Saint-Just dont l'hôpital fondé par le duc de Penthièvre, devint plus tard le château du maréchal Suchet, duc d'Albuféra ; et Vernon enfin avec ses ruines de fortifications, son église gothique, son château royal et son beau parc de construction des équipages de l'armée.

Partout, les gardes nationales, les troupes, les populations étaient sur pied ; partout l'enthousiasme était le même, et les mêmes acclamations se faisaient entendre sur les deux rives.

Dans la traversée un point rouge avait fixé les regards des équipages sur le bord de la Seine. On manœuvra afin d'en passer à peu de distance, et l'on distingua un lancier rouge de la Garde Impériale, qui était venu seul, avant le jour, en grand costume d'autrefois, présenter son dernier hommage à l'ombre du héros. Aussitôt qu'il aperçut le bateau-catafalque, un voile de larmes couvrit ses yeux, il redressa ses vieux membres probablement criblés de blessures, dégaina son vieux sabre, salua militairement le convoi, et on l'entendit crier d'une voix tonnante, entrecoupée de sanglots : « Adieu, Napoléon ! Adieu, mon Empereur ! je puis mourir maintenant. » Et toute la flottille avait défilé depuis longtemps, que le brave lancier restait encore, au port d'armes, immobile, ne s'inquiétant nullement du flot glacial qui mouillait ses pieds.

Avant d'arriver au port de Vernon, les bâtiments avaient profité du magnifique bassin que forme la Seine dans ces parages pour faire l'essai de leur vitesse respective. Ce fut un beau spectacle pour les populations qui, accourues sur les deux

Digitized by Google

rives, admiraient ces manœuvres auxquelles le prince présidait.

Le pont fut franchi de bonne heure devant la garde nationale, les soldats du train des équipages, les populations de la ville et des alentours. Puis on côtoya Giverny, Port-Villez Limetz, Jeufosse, Bennecourt avec toutes ses îles si resplendissantes en été et ses coteaux couverts de vignes ; Bonnières, Freneuse ; et l'on mouilla devant la Roche-Guyon qui s'enorgueillit de son manoir des La Rochefoucauld, de sa vieille tour, de sa chapelle creusée dans le roc et de son pont suspendu. Le froid était toujours vif et le ciel brumeux.

Le lendemain samedi 12 décembre, on longea Haute-Ile où séjourna Boileau, Moisson, Vetheuil dont la situation est si pittoresque avec les ruines de son château fort et son église gothique, Mousseaux, Méricourt, Rolleboise renommée pour sa tour de Duguesclin et son antique galiote, le paquebot des nourrices de Paris ; Rosny dont le château fut le berceau de Sully et le séjour d'été de la duchesse de Berry, qui y donna de si brillantes fêtes et y fonda un hospice ; Guernes enfin, Gassicourt, et Mantes, Mantes qu'on a surnommée *La Jolie* et qui s'assied si propre et si coquette sur le bord du fleuve où elle se mire, Mantes avec sa délicate église de Notre-Dame, toute semée de dentelles de pierre, et sa vieille tour de Saint-Maclou, témoin de si terribles combats.

Dans les campagnes l'enthousiasme était toujours le même, c'était principalement le cœur qui faisait les frais de la réception si simple, si franche, qui attendait le convoi de l'empereur Napoléon. A Mantes, où l'on arriva à 10 heures du matin, l'espace semblait manquer à la population, le port était envahi, une magnifique garde nationale de toutes armes se déployait en bataille sur les deux rives, ayant à sa tête le sous-préfet, le maire, le conseil municipal, le clergé en habits sacerdotaux, le tribunal et toutes les autorités. Ce fut l'artillerie de la milice citoyenne qui salua la flottille de l'Empereur ; la *Dorade* n° 3 y répondit en passant sous le pont, décoré de trophées d'armes où étaient inscrites les principales victoires du grand homme. Cette foule compacte ne semblait avoir qu'une voix pour bénir sa mémoire.

Digitized by Google

Même réception à Porcheville, à Mézières, à Rangiport, à Juziers, à Meulan même où l'on remarqua cependant avec regret l'absence inexplicable de la garde nationale et du clergé. Une lettre adressée par le maire de cette ville au préfet de Seine-et-Oise et publiée plus tard dans divers journaux, parla de *mystifications douloureuses* dont cette commune et les populations environnantes se seraient vues les victimes, le convoi impérial n'ayant été attendu que pour le lendemain 13 décembre, vers 9 heures, et les dispositions ayant été prises en conséquence.

Non, monsieur le maire d'alors, il n'y eut de la part de qui que ce fût dessein prémédité de mystifier personne. Seulement le prince commandant la flottille, craignant que si le froid continuait, les glaces n'interrompissent le cours de la Seine, avait dans les commencements forcé son itinéraire, sauf à y rentrer plus tard aux approches de Paris. Voilà tout ! Il est à regretter que l'autorité municipale de Meulan n'ait pas été informée de ce changement d'étapes comme le furent sans doute toutes les autres des deux rives, car toutes, excepté elle, furent exactes au rendez-vous de la reconnaissance nationale.

Après Meulan, on salua Le Temple, Port-Mahon, Vaux, Triel qui s'adosse à une haute colline, avec son église en amphithéâtre et son hospice desservi par des Sœurs de Charité, qui se rangèrent pieusement sur la grève pour dire un dernier adieu au cercueil impérial. On distingua ensuite le Verneuil, le château qui fut à Lepelletier de Saint-Farjeau et aux Talleyrand, Vernouillet, Médan, Vilaines, et Poissy qui vit l'escadrille de Napoléon passer en plein jour sous le pont de pierre dont cette vieille cité est redevable à Louis IX, un de ses enfants. Salut, moulins si laids et si utiles ! vaste marché de bestiaux qui alimente Paris ! Murs célèbres par l'assemblée des grands et des prélats qu'y tint Charles le Chauve, par le séjour de Hugues Capet, de Robert, de saint Louis, de Philippe le Hardi et d'autres rois de France, par le colloque de Poissy où prélats, seigneurs, théologiens catholiques et protestants envenimèrent leurs querelles en voulant les assoupir !

Depuis Meulan, l'enthousiasme n'avait fait que croître, ce n'étaient que démonstrations spontanées, enivrement général.

Digitized by Google

A Poissy la rive était couverte de gardes nationales, de troupes de ligne, d'habitants de l'intérieur qu'unissait une seule pensée, le désir de payer un dernier hommage aux cendres du héros qui avait fait la gloire de la France.

La flottille alla mouiller au delà du pont, où la Seine est encore fort large. Sur les deux rives se formèrent immédiatement des bivouacs ; des feux s'allumèrent ; des tentes furent dressées ; la garde nationale voulut malgré le froid, faire sa veillée d'armes avec la troupe de ligne. A la lueur des feux on distinguait du haut des bateaux à vapeur les factionnaires qu'on relevait, les patrouilles qui passaient et repassaient silencieuses ; on entendait le *sentinelle, prenez garde à vous.!* des vedettes, qui se répétait au loin d'écho en écho.

Le lendemain, dimanche 13 décembre, au point du jour, les tambours battirent la *Diane ;* les trompettes et les clairons y répondirent des hauteurs ; les canons de la garde nationale et les obusiers de la *Dorade n*° 3 échangèrent leurs saluts. Napoléon, se relevant de son cercueil, eût pu se croire au milieu d'un camp.

Dans la nuit le duc d'Aumale était venu joindre à bord son frère le prince de Joinville. L'abbé Coquereau prit leurs ordres. C'était le dernier dimanche que le digne aumônier devait passer auprès des restes mortels du grand Empereur. A 10 heures du matin, il monta à l'autel pour célébrer la messe devant le cercueil. Les deux princes, à la tête des états-majors, étaient debout, découverts ; les généraux Bertrand et Gourgaud se tenaient au pied du catafalque dans un profond recueillement ; et autour de la *Dorade* n° 3 s'étaient rangés en ordre tous les autres bâtiments de la flottille dont les équipages couvraient les ponts. Les troupes et les gardes nationales, qui avaient si courageusement bivouaqué la nuit précédente, étaient rangées en bataille l'arme au pied sur les deux rives du fleuve ; le clergé de la ville, croix et bannière en tête, était venu s'échelonner spontanément en tête de ses concitoyens ; et malgré la rigueur du froid, les populations de Poissy et des communes voisines, hommes, femmes, enfants, vieillards se groupaient tête nue agenouillées sur les bords. Le silence qui régnait dans ces masses ferventes, n'était interrompu que par le bruit du canon

Digitized by Google

et des harmonies funèbres de la musique de la *Belle-Poule* qui montait le *Zampa*. Tout le long de la route, à travers la ville et les villages elle avait en passant répandu à pleins flots les vieux accords traditionnels de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*, auxquels les musiques des gardes nationales et des régiments avaient répondu avec effusion.

Après la messe, suivie de l'absoute, l'expédition reprit son itinéraire, accompagnée des vœux des habitants, dont un grand nombre l'escortèrent longtemps à la course.

XVII

Itinéraire des 13 et 14 décembre. — Encore des souvenirs historiques. — Pairs et députés en vain attendus. — Visite du duc d'Orléans et des fils du général Bertrand. — Dernière étape. — Crainte des glaces. — Ovation à Saint-Germain. — Les matelots électrisés. — Enthousiasme. — La Malmaison et Epinay avec leurs dames en deuil. — Réception triomphale à Saint-Denis. — Troupes et gardes nationales. — Autorités civiles et militaires. — Le chapitre impérial et les pensionnaires de la Légion d'honneur. — Un temple funèbre. — Tout Paris dehors. — Mère et reine. — Deuil du château de Saint-Ouen. — Un pigeon voyageur. — Rencontre du bateau-catafalque abandonné. — Clichy et le général Roguet. — Bivouac des gardes-nationales et des autorités. — Neuilly et Courbevoie. — Nouveau temple funèbre, colonne rostrale, statue de Notre-Dame-de-la-Garde. — Visites nombreuses. — Journée du 15 décembre. — Débarquement général. — Le cercueil sur la terre de France. — Le char impérial. — Cloches et canons. — Entrée dans Paris.

Dans cette journée du dimanche 13 décembre, la flottille vit sur son chemin Achères, Andresy, célèbre position militaire des Romains, des Normands, des Anglais, un des villages choisis pour les conférences qui devaient amener la conversion de Henri IV, localité fière encore de son église élégante et hardie : Conflans-Saint-Honorine avec son joli port ; Herblay et le hameau du Val avec leurs gracieuses îles ; Lafrette adossée à une colline abrupte ; Sartrouville et enfin Maisons, où l'on devait passer la nuit ; Maisons dont le château, construit par

Digitized by Google

Hardouin-Mansart, reproduisait le style des pavillons des Tuileries ; Maisons qui a compté parmi ses hôtes Louis XVI, Marie-Antoinette, Charles X, Napoléon Ier lui-même et qui était alors encore la propriété du célèbre banquier Jacques Laffitte.

Un peu avant la nuit, l'expédition passa le pont qui fait face au château. Elle alla mouiller un peu plus loin. Le temps était noir et froid. On entendait encore sur le pont et sur les rives quelques cris de : *Vive l'Empereur !*

Depuis deux jours on annonçait une députation de membres des deux Chambres devançant la population parisienne et venant déposer un premier hommage sur le cercueil de Napoléon. C'était à Maisons surtout qu'on l'attendait. Elle ne parut pas. Ces personnages n'avaient plus rien à attendre du grand homme mort. En revanche, les fils du général Bertrand vinrent embrasser leur père ; et dans la soirée le duc d'Orléans vint aussi visiter son frère. On sentait l'approche de Paris et la fin des tortures physiques. Pourtant ce n'était pas sans regrets qu'on voyait finir ce saint pèlerinage. Combien de personnes auraient voulu être à la place des voyageurs !

Le lundi 14 décembre, la flottille s'ébranla de bonne heure pour fournir sa dernière étape. Le temps était magnifique, quoique très froid ; le soleil brillait dans tout son éclat. S'il n'eût point paru ce jour-là, peut-être la Seine aurait-elle commencé à charrier ; il était temps qu'on arrivât.

A 10 heures on longeait la magnifique terrasse de Saint-Germain et le château, berceau de Louis XIV. Rien de plus pittoresque que le coup d'œil qu'offrait le pont du Pecq, tout décoré d'inscriptions et de faisceaux de drapeaux tricolores, avec les maisons des deux rives pavoisées ; l'amphithéâtre de Saint-Germain couvert de peuple ; la ligne, les lanciers, les gardes nationales des communes voisines auxquelles celle de Versailles avait joint de nombreux détachements, garnissant les bords du fleuve ; les autorités du département unies à celles de la ville, un orchestre considérable formé des musiciens de divers régiments exécutant des symphonies funèbres, interrompues toutes les cinq minutes par les salves d'artillerie des gardes nationales de Saint-Germain et de Versailles ; la *Dorade* n° 3

Digitized by Google

répondant à ces salves ; des flots épais de populations en habits de fête, faisant retentir l'air des cris de : *Vive l'Empereur ! Vive la France ! Vive le prince de Joinville ! Vivent les marins de Sainte-Hélène !* acclamations auxquelles tous les équipages répondaient chapeau bas, y mêlant des vœux fraternels pour la garde nationale et la ligne. Le matelot était électrisé.

Déjà on remarquait des fiacres, des voitures, d'élégantes toilettes de Paris ; la multitude de la capitale et des faubourgs, profitant du lundi, cette demi-solennité de la classe ouvrière, était là aussi compacte, patriotique, animée. Jusqu'à Courbevoie ce ne devait plus être qu'une marche triomphale. Les deux rives avaient disparu sous des masses de population ; plusieurs cavaliers, des piétons même, ne perdaient plus de vue l'escadrille, qu'ils suivaient à la course.

Même affluence à Marly. Ce village trop renommé pour sa machine et pas assez pour ses délicieuses campagnes, à Bougival, dans tous les environs. On aperçut bientôt la Malmaison, cette ancienne demeure de la bonne impératrice Joséphine, témoin de tant d'actes de magnanimité du grand Napoléon ; la Malmaison, où il coucha pour la dernière fois avant de se rendre à Rochefort, d'où il allait mourir à Sainte-Hélène. Les croisées de la demeure impériale étaient garnies de dames en grand deuil, venues pour payer un dernier hommage aux restes mortels de celui dont la mémoire remplit ces lieux.

A midi ½ la flottille arrivait à Chatou, où elle recevait les mêmes honneurs militaires. Les gardes nationales de Sèvres et de Saint-Cloud y étaient accourues dès le jour. La troupe de ligne casernée à Rueil était venue aussi présenter les armes au cercueil de Napoléon. La foule couvrait le pont et les deux rives. A Croissy, à Carrières, à Berons, à Argenteuil, même enthousiasme. A Epinay, les fenêtres du château étaient garnies de dames en grand deuil, agitant leurs mouchoirs en criant : *Vive l'Empereur !*

On approchait enfin de Saint-Denis, cette ville qui doit tant à Napoléon. Là dorment les rois de France ; mais ce n'était pas là que le plus grand homme des temps modernes devait dormir : il lui fallait la voûte des Invalides et un lit de drapeaux conquis. Les gardes nationaux de Saint-Denis, d'Epinay, de Pier-

Digitized by Google

refitte, de Stains, de beaucoup d'autres communes rurales s'étaient rendus de bonne heure sur la grève, tambours et musiques en tête. Ce jour, les soldats-citoyens étaient au grand complet. Une tente majestueuse avait été dressée en face de l'île pour les autorités civiles et militaires et pour le clergé ; on lisait sur fronton : *Honneur, Napoléon, Patrie.*

A 1 heure ½, M. Lucien Méchin, sous-préfet de l'arrondissement, M. Brisson, maire de la ville, et tout le conseil municipal, précédés du clergé de l'église impériale de Saint-Denis et de tous les membres du chapitre, ayant ayant à leur tête M. Rey, ancien évêque de Dijon, et escortés par la gendarmerie départementale, par les compagnies du 3e régiment du génie et par la garde nationale, s'étaient mis en marche pour l'estrade qui leur était destinée.

A 2 heures, un premier coup de canon annonça l'approche de la flottille impériale. Cinq minutes après, on distinguait de terre, à travers l'île, à la hauteur d'Epinay, les couleurs nationales flottant sur la *Dorade* n° 3 et sur son escorte. Bientôt on aperçut la *Parisienne.* La garde nationale et la troupe présentèrent les armes ; plusieurs salves d'artillerie se firent entendre. Le bateau amiral y répondit. La flottille, arrivée à la hauteur de la tente, se plaça en ordre de bataille. Près du cercueil on voyait debout le prince en grand uniforme, les généraux Bertrand et Gourgaud, l'aumônier qui récitait des prières. La musique du *Zampa* exécutait des symphonies funèbres. La *Dorade* n° 3 occupait le milieu du fleuve en face du temple. L'évêque Rey, assisté de tout le clergé, prononça l'absoute. On remarquait avec attendrissement les jeunes pensionnaires de la Légion d'honneur, ces pupilles du héros, en grand deuil, placées à côté de l'estrade dans une tribune réservée. Tout le monde était ému et recueilli.

Plus on approchait de la capitale, plus l'affluence était considérable. Tout Paris semblait s'être élancé à la rencontre de celui qui l'avait fait si grand. Entre Saint-Ouen et Clichy un groupe de dames fixa l'attention de la flottille ; elles agitaient leurs mouchoirs, elles les agitaient de nouveau, elles les agitaient encore ; elles voulaient être reconnues ; les regards des passagers se dirigeaient en vain de ce côté, la distance était si grande !

Digitized by Google

Enfin le prince monta sur le pont. « Ma mère ! s'écria-t-il, Messieurs, c'est ma mère. » Et se reprenant. « Messieurs, ajouta-t-il, c'est la reine, » et le cri de : *Vive la reine !* retentit sur l'escadrille, Marie-Amélie avait eu hâte de revoir son enfant ; mais elle était reine ; de son côté, il avait ses devoirs à remplir ; elle ne pourra l'embrasser que le lendemain au soir, après qu'il aura déposé le cercueil impérial sous le dôme des Invalides.

Le château de Saint-Ouen, ce berceau de la Charte de 1814, cet ancien séjour de la favorite de Louis XVIII était entièrement fermé comme signe de deuil : la Restauration n'a jamais compris les gloires de l'Empire.

Comme la flottille passait sous le pont d'Asnières un pigeon s'abattit sur la *Dorade* n° 3, il se laissa prendre et on l'apporta au prince. Il avait un billet attaché sous l'aile ; nouveau souvenir d'une mère !

Là on retrouva le bateau-catafalque, que la violence du vent n'avait pas permis d'amener au Val-de-la-Haye. L'*Étoile* n° 3 fut chargée de le remorquer et elle y réussit, aidée d'une bonne brise d'arrière ; mais le cercueil de Napoléon n'y fut point déposé ; et si ce bateau monumental vint à Paris, à la suite du convoi ce fut uniquement comme objet de curiosité.

On était à la hauteur de Clichy, dont l'église fut construite et desservie par saint Vincent de Paul. La garde nationale et les autorités de cette commune avaient bivouaqué sur le bord du fleuve, ainsi que les anciens militaires de la localité dont plusieurs avaient appartenu à la Garde Impériale. On remarquait à leur tête le brave général Roguet, pair de France, ancien colonel des grenadiers à pied. Malgré son âge et ses infirmités, il avait voulu joindre ses hommages à ceux du village qu'il habitait depuis un demi-siècle. Le curé était près de lui avec son clergé ; et la cloche de la paroisse sonnait dans le lointain.

Bientôt l'escadrille pénétra au milieu des îles que forme la Seine dans ces parages. Le parc de Neuilly s'étendait à gauche comme un rideau. Peu après, le pont de Courbevoie dessina ses arches hardies : l'expédition atteignait la dernière étape de son itinéraire. Au débarcadère le cercueil de Napoléon devait toucher pour la première fois la terre de France.

Digitized by Google

A droite s'élevait un temple funèbre destiné à le recevoir le lendemain ; à l'extrémité du pont une magnifique colonne rostrale ; sur le pont même la statue de Notre-Dame de la Garde, cette patronne des matelots, devant laquelle s'inclinèrent avec respect les équipages de Sainte-Hélène.

Tandis que la flottille jetait l'ancre, le soleil se couchait dans un océan de pourpre.

Le prince presque aux portes de la demeure royale de sa famille, dut se résigner à rester à bord toute la nuit. Il n'avait pas quitté un instant les restes mortels de l'Empereur depuis qu'il les avait reçus ; il était décidé à ne s'en séparer que dans l'église des Invalides. Mais les ducs d'Orléans, de Nemours et d'Aumale vinrent voir leur frère et firent une religieuse station, au pied du cercueil. Le maréchal Soult, l'amiral Duperré, M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, montèrent aussi à bord de la *Dorade* n° 3. On fut sur pied jusqu'au matin.

Enfin brilla le mardi 15 décembre. C'était le jour où le convoi funèbre allait faire son entrée triomphale dans cette capitale, que Napoléon avait tant aimée et tant embellie, dont il avait fait la métropole des beaux-arts, et où encore aujourd'hui il est impossible à l'étranger de faire un pas sans recueillir un souvenir du grand homme. Depuis la veille la circulation était interceptée sur le pont de Courbevoie, occupé par la garde nationale.

Au bruit de l'artillerie du bateau amiral, à laquelle répondait l'artillerie de terre et, dans le lointain, le canon des Invalides, tous les passagers de la flottille, tous les officiers, tous les marins de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* mirent pied à terre. Les matelots de la frégate prêtèrent encore leurs robustes épaules au précieux cercueil, qui s'avança majestueusement vers cette première halte du débarcadère.

Déjà apparaissait sur le pont, roulant avec lenteur le magnifique char impérial qui résumait toute la cérémonie, avec ses statues colossales de Victoires et son immense bouclier, ses faisceaux d'armes, ses draperies violettes, ses abeilles, ses aigles, ses foudres, ses palmes, ses lauriers, ses chiffres impériaux, ses quatre roues de chars antiques et son attelage de seize chevaux aux plumes blanches flottantes et aux capa-

Digitized by Google

raçons d'or, conduits par deux piqueurs à cheval et par seize piqueurs à pied aux livrées impériales.

Quand l'Eglise, qui n'avait manqué nulle part au passage de l'ombre du héros restaurateur de la religion eut répandu de ferventes prières sur son corps, déposé sous le dôme élégant du temple, le cercueil, emporté de nouveau par les matelots de la *Belle-Poule*, fut placé sur le char funèbre. La batterie qui occupait les abords du pont le salua d'une salve de vingt-un coups de canon, et le cortège se mit en marche, à 10 heures du matin, au son des cloches de toutes les églises de Paris et du bourdon de Notre-Dame.

XVIII

Entrée du cercueil impérial dans Paris. — Haies de troupes et de gardes nationales depuis Courbevoie jusqu'aux Invalides. — L'apothéose du grand Empereur sur l'arc de triomphe de l'Etoile. — Le cortège. — Bannières, trophées, statues des Champs-Elysées. — Statues allégoriques et colonnes triomphales sur la place et le pont de la Concorde. — Fronton de la Chambre et statue colossale de l'Immortalité. — Statues de rois et de guerriers; trépieds jetant des flammes sur le quai d'Orsay et sur l'esplanade des Invalides. — Sympathies du peuple pour le prince, les officiers et les matelots. — Tenue grave et sévère. — La flottille et le bateau-catafalque quittant Courbevoie. — Navigation dangereuse. — Solitude des deux rives. — La flottille devant les Invalides et le char funèbre sur le pont de la Concorde. — Décoration de l'hôtel. — Le cercueil arrivé sous le Dôme. — Paroles du prince de Joinville et du roi. — Les deux prisonniers de Ham. — Touchante invocation du neveu de l'Empereur. — Dix jours de pieux pèlerinages. — Désordres et accidents — Cent mille personnes par jour, en tout un million. — Accueil aux marins. — L'Ambigu et l'Opéra. — Ils sont passés en revue par la famille royale. — Promotions, croix, g atifications. — Une médaille d'or. — Banquet. — Départ.

Ce fut une pompeuse cérémonie, dont les cent voix de la presse racontèrent les détails à la France, à l'Europe, au monde entier, et qui vivra jusqu'à leur dernier soupir dans la mémoire de ceux qui en furent témoins, que cette entrée solennelle de l'ombre du grand empereur, arrachée à son Calvaire, dans

Digitized by Google

ce Paris qu'il aimait tant et dont il avait fait la première capitale du monde. Jamais, tant qu'une goutte de sang coulera dans leurs veines, ils n'oublieront ces gardes nationaux et ces troupes de la ligne formant la haie depuis le pont de Courbevoie jusqu'à l'hôtel des Invalides ; l'arc de triomphe de l'Etoile surmonté de l'apothéose du génie qui en conçut le plan et en posa la première pierre ; la gendarmerie, la garde de Saint-Cyr, l'Ecole polytechnique, l'école d'État-major, l'artillerie, le génie, les vétérans, l'aumônier de Sainte-Hélène, un corps de musique funèbre, le cheval de bataille de Napoléon portant le harnachement qui lui servait quand le héros était premier consul ; les officiers généraux de terre et de mer ; vingt-quatre sous-officiers décorés, de tous les corps de la cavalerie ; la Commission de Sainte-Hélène, trente-quatre sous-officiers d'infanterie décorés, les maréchaux de France ; quatre-vingt-six sous-officiers portant les bannières de leurs quatre-vingt-six départements ; le prince de Joinville et son état-major ; les marins de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* entourant le char funèbre ; deux maréchaux, un amiral et le général Bertrand tenant les cordons du poêle impérial ; les anciens officiers civils et militaires de la maison de l'empereur.

Et puis, quel magnifique spectacle que celui qu'offraient cette longue avenue des Champs-Elysées toute bordée de bannières, de trophées, de statues ; cette place et ce pont de la Concorde, avec huit statues allégoriques et leurs quatre colonnes triomphales ; le nouveau fronton de la Chambre des députés qu'on venait de découvrir, cette statue colossale de l'Immortalité dressée sur le perron ; puis le quai d'Orsay et l'esplanade des Invalides décorés de trente-deux statues de rois et de guerriers et, entre les statues, des trépieds d'où jaillissaient des flammes. Tout cela était pompeux, héroïque, admirable ; mais appelez-en à tous ceux qui ont vu le cortège funèbre remonter la Seine ! ce cercueil drapé du manteau de l'empereur, sur le pont d'un bateau isolé, au milieu d'autres bateaux aussi modestes, sans ornements autres que la croix, cet autel autour duquel priaient un prêtre, quelques vieux serviteurs et un jeune prince debout, cette simplicité ne parlait-elle pas à l'âme un langage bien plus éloquent ?

Digitized by Google

Du reste, ce jeune prince, dont la France connaissait déjà la conduite pleine de tact et de convenance dans une mission si délicate et si difficile, était accueilli sur son passage par les flots épais de la population parisienne qui, malgré un froid excessif, avait abandonné ses demeures, par des sympathies universelles qui s'adressaient aussi aux officiers et aux marins de la *Belle-Poule* et de la *Favorite*, dont la tenue grave, simple et le recueillement profond excitaient l'admiration générale.

Cependant la flottille qu'on avait laissée à Courbevoie, levait l'ancre et se mettait en route pour Paris. Cette courte traversée paraissait aux capitaines des bateaux à vapeur plus dangereuse cent fois que le trajet entier du Val de la Haye à Courbevoie, à cause des ponts sous lesquels il fallait passer et qui ne sont pas destinés à des bâtiments d'un aussi fort tonnage. On avait de plus à traîner le grand bateau-catafalque.

Ce trajet s'accomplit heureusement sans la moindre avarie. C'était un spectacle curieux que celui qu'offraient ces huit navires sur lesquels, il n'y avait qu'un instant, se pressaient entassés de si nombreux équipages, n'apparaissant plus maintenant que déserts, presque abandonnés ; ces deux rives de la Seine tout à l'heure si tumultueuses ; ces villages de Puteaux, de Suresnes, de Saint-Cloud, de Boulogne, de Sèvres, d'Issy, d'Auteuil, de Passy, toujours si vivants ; ces ponts, théâtres d'une circulation continuelle, tout ce beau pays, métamorphosé subitement en une affreuse solitude. On ne rencontra pas quatre personnes de Courbevoie aux portes de Paris ; la dépopulation était universelle ; quelques chiens gardaient à peine les maisons, tout le monde avait abandonné dès le jour sa demeure pour courir se ranger sur le passage du cortège : la ville et la banlieue étaient tout entières dans l'avenue des Champs-Elysées et sur l'esplanade des Invalides.

A 1 heure ½ l'escadrille, remorquant le bateau-catafalque, mouillait devant le monument construit par Louis XIV et peuplé par Napoléon Ier. En ce moment le char funèbre approchait du pont de la Concorde.

A 2 heures il s'arrêtait à la grille de l'Hôtel des Invalides, décorée d'une tenture noire, rehaussée d'argent et d'or, soute-

nue par deux colonnes triomphales et de nombreux faisceaux de lances. La cour d'entrée était disposée en avenue au moyen de riches candélabres. La cour d'honneur avait été métamorphosée en une magnifique salle d'armes du plus belliqueux effet. L'église par sa riche tenture de deuil était digne des funérailles de celui qui fut empereur des Français.

Porté sur les épaules des marins de la *Belle-Poule* qui l'avaient escorté pendant tout le trajet depuis Sainte-Hélène, le cercueil arriva sous le dôme, où le roi, entouré de toutes les illustrations de l'Etat, s'était avancé pour le recevoir. Louis-Philippe pressa la main de son fils. « Sire, lui dit le jeune prince, je vous remets le corps de l'empereur Napoléon ». — « Je le reçois au nom de la France, » — répondit le roi, et se tournant vers le général Bertrand : « Général, ajouta-t-il, je vous charge de déposer la glorieuse épée de l'Empereur sur son cercueil. »

Cependant un autre compagnon d'exil du grand homme victime d'une tentative qui n'avait pas réussi, le général Montholon, était prisonnier au fort de Ham, avec le propre neveu bien aimé du héros, le prince Louis Napoléon Bonaparte, aujourd'hui l'empereur Napoléon III.

Dès le 1er novembre, le général avait écrit au maréchal Soult, lui demandant, captif, comme une grâce ce que libre il aurait revendiqué comme un droit acquis, la faveur d'accompagner jusqu'à sa dernière demeure la dépouille mortelle de l'Empereur. Il promettait, ce pieux et filial devoir accompli, de se reconstituer prisonnier au sortir du cortège funèbre. Il rappelait que Napoléon avait déclaré spontanément que ses services à Sainte-Hélène avaient été les soins d'un fils, qu'il l'avait nommé son premier exécuteur testamentaire, qu'il avait voulu enfin lui réserver l'unique honneur de recevoir son dernier soupir et de lui fermer les yeux.

Quant au prince, qui devait un jour monter sur le trône de son oncle, il adressait du fond de sa prison, le 15 décembre même aux mânes du grand empereur ces admirables paroles :

« Sire, vous revenez dans votre capitale ; et le peuple en foule salue votre retour. Moi je ne puis apercevoir qu'un rayon du soleil qui éclaire vos funérailles.

Digitized by Google

« N'en veuillez pas à votre famille de ce qu'elle n'est point là pour vous recevoir ! Votre exil et vos malheurs ont cessé avec votre vie ; les nôtres durent toujours.

« Vous êtes mort sur un rocher, loin de votre patrie et loin des vôtres ; la main d'un fils n'a point fermé vos yeux. Aujourd'hui encore aucun parent ne conduira votre deuil.

« Un vaisseau français, *conduit par un noble jeune homme*, est allé réclamer vos cendres ; mais c'est en vain que vous cherchez sur le pont quelqu'un des vôtres ; votre famille n'y était point. »

Cette invocation partie du cœur, dont nous ne citons que quelques phrases, a été publiée par les journaux anglais. Certaines personnes ont refusé de croire qu'elle fût authentique, nous avons de bonnes raisons pour la garantir exacte et fidèle.

La cérémonie terminée à l'Hôtel des Invalides, de pieux pèlerinages s'accomplirent pendant dix jours, dans l'église de l'asile des vieux soldats de la France ; sur toute l'avenue bordée de statues et de trophées, qu'avait suivie le cortège ; sur les rives de la Seine où flottaient l'escadrille et le bateau-catafalque; à l'Arc de triomphe de l'Etoile, sous lequel on avait déposé le char impérial, et au débarcadère de Courbevoie. En dépit de l'intempérie de la saison, la foule était si considérable aux abords des Invalides, que, malgré toute la vigilance des troupes de graves désordres, de regrettables accidents eurent lieu. Mais, une fois arrivée dans le sanctuaire, la multitude circulait avec calme et recueillement. Cent mille personnes environ furent admises journellement. On évalua le nombre total des visiteurs à plus d'un million.

Les marins de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* furent casernés à l'Ecole militaire, du côté du Champ de Mars. Il leur fut accordé une gratification d'un mois de solde de campagne. La population parisienne leur fit le plus affectueux accueil ; il y eut bientôt sympathie complète entre la garde nationale et ces rudes enfants de la mer ; les ouvriers surtout avaient à cœur de fêter ceux qui avaient fait partie de l'expédition de Sainte-Hélène ; et ceux-ci en échange partageaient fraternellement avec eux les reliques qu'ils avaient rapportées. La conduite des équipages fut parfaite durant leur séjour dans la

Digitized by Google

capitale. On comprenait d'après cela que le prince qui avait su les apprécier, ne fût pas pressé de les quitter ; qu'il ne tînt pas beaucoup à échanger de sitôt ses épaulettes de capitaine de vaisseau contre celles de contre-amiral et l'activité de la mer contre l'oisiveté de terre. Du reste, le jeune commandant traita ses hommes de bord en enfants gâtés : ils virent grâce à lui, l'Ambigu-Comique et ses horreurs, l'Opéra, le *Diable amoureux* et ses fugitives sylphides.

Les officiers des deux bâtiments, tous fort instruits, fort distingués, quoique la plupart jeunes encore, ne manquèrent pas de produire une grande sensation dans le monde. Ils dînèrent au château, chez les ministres de la guerre et de la marine et dans plusieurs maisons des plus recommandables.

Le 26 décembre, les marins de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* partirent en bon ordre de l'Ecole militaire commandés par le prince, tambours et musique en tête. Parvenus au Palais des Tuileries, dans la salle des maréchaux, ils y virent bientôt arriver le roi, la reine, les princesses, les ducs d'Aumale et de Nemours, et l'amiral Duperré. Louis-Philippe passa devant le front de bataille au milieu des acclamations de ces braves matelots ; puis ayant fait former le cercle et s'étant placé au centre, il ordonna au prince de Joinville d'ouvrir le ban et témoigna aux marins toute la satisfaction que lui avait fait éprouver leur conduite dans la mission qu'il venaient de remplir. « J'ai voulu, ajouta-t-il, que vous escortiez jusqu'au sein de la capitale le corps de l'empereur Napoléon, que je m'estime heureux d'avoir rendu à la France. J'ai donné à la marine un gage bien cher à mon cœur de l'affection que je lui porte en plaçant mon fils dans ses rangs ; et j'étais impatient de vous dire combien je jouis de la confiance et de l'affection qu'il vous inspire. Dans quelques lieux, dans quelques parages que vous conduise votre devoir envers votre patrie, vous le trouverez toujours prêt à soutenir avec vous l'honneur du nom français et la gloire de notre pavillon. »

Alors le roi décora lui-même de la Légion d'honneur l'abbé Coquereau, puis un maître de timonerie, un maître de manœuvre, un capitaine d'armes, un matelot, vieux loup de mer, qui, au dire de tous, la méritait depuis longtemps. Ensuite le

Digitized by Google

prince fit fermer le ban et défila devant le roi à la tête de ses marins. Déjà le capitaine de corvette Guyet avait été promu au grade de capitaine de vaisseau. Le Guillon-Penanros au grade de capitaine de corvette et l'enseigne de vaisseau Béral de Sédaiges au grade de lieutenant de vaisseau. Plus tard, l'abbé Coquereau fut nommé chanoine de Saint-Denis et aumônier de la flotte.

Louis-Philippe, à l'occasion de cette revue, fit remettre aux commandants de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* une somme de trois mille francs à distribuer entre les marins ; et le prince leur annonça que chacun d'eux recevrait une médaille d'or commémorative de l'expédition de Sainte-Hélène, précieux héritage qu'ils lègueront à leurs enfants.

Le 30 décembre les princes de Joinville et d'Aumale réunirent au pavillon de Henri IV, sur la terrasse de Saint-Germain, dans un dîner d'adieux, les officiers des deux bâtiments prêts à se mettre en route pour Cherbourg. Le couvert était mis dans le salon même où naquit Louis XIV. L'échange des sentiments les plus sympathiques rendit cette fête touchante. Des toasts furent portés à la France, à la marine, à l'armée.

L'état de la rivière déjà encombrée de glaces, ne permettant pas que le trajet jusqu'au Hâvre eût lieu par les bateaux à vapeur, les équipages de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* partirent à pied sous le commandement de M. Guyet, promu au grade de capitaine de vaisseau. La bonne conduite de ce bataillon d'élite ne se démentit pas dans sa route. Partout les braves marins de Sainte-Hélène furent reçus à bras ouverts. Quoique peu habitués à voyager par terre, ils arrivèrent au Havre, n'ayant laissé en chemin que trois malades, dont deux rejoignirent depuis. Le bateau à vapeur qui les attendait dans ce port les transporta immédiatement à Cherbourg.

UN GRAND ACTE DE RÉPARATION NATIONALE ÉTAIT ENFIN ACCOMPLI !

(*A suivre*)

Digitized by Google

VICTORINE & EUGÉNIE

Ajoutez, je vous prie, à ces deux prénoms, les noms de Monniot et de Guérin. Victorine Monniot est l'auteur du célèbre *Journal de Marguerite*, et Eugénie de Guérin qui écrivit, elle aussi, son Journal, obtint à trois reprises, sinon la faveur, du moins l'attention des gens de lettres. Deux monographies récentes consacrées à ces deux grandes chrétiennes, nous fournissent l'occasion de réparer, autant qu'il est en nous, un certain nombre d'injustices. Ne la laissons pas échapper. Ah ! si Victorine et Eugénie eussent été juives ou seulement protestantes, les échos du monde entier rediraient leur gloire.

Le *Journal de Marguerite* (1) ne compte pas dans l'histoire officielle de la littérature au dix-neuvième siècle, comme tout ce qui est clérical, du reste. Mais il n'en a pas moins charmé durant un demi-siècle, les plus pures et les plus douces âmes. Faut-il parler un langage commercial, qui touche plus vivement nos idéalistes? Disons que le *Journal de Marguerite* a atteint sa cent quarante-cinquième édition. A le lire, des milliers de jeunes filles sont devenues plus humbles, plus capables de dévouement et plus chrétiennes. Il est vrai que ces mémoires d'une petite fille sont un peu, comment avouer cela? — gnan-gnan. Mais quand on s'adresse à des premières communiantes, on ne peut pas cependant parler la langue colorée de Mme de Noailles. Il n'est que juste, enfin, de ne pas oublier les dates; les éditeurs du *Journal de Marguerite* pourraient fêter es noces d'or.

(1) *Victorine Monniot*, par Olivier Lefranc, Paris, Lethielleux.

Digitized by Google

Ces concessions faites, ne rougissons pas de proclamer bien haut que les mémoires de Marguerite ne laissent pas d'être quelquefois amusants. Il est telle histoire de chapeau que je me permets de trouver fort agréablement contée.

...« Ainsi, en allant à l'église et en retournant à la maison, Gustave regardait à chaque instant mon chapeau, faisant comme s'il l'admirait, — et encore il ne l'admirait pas du tout ! — Et puis, il me demandait : « Es-tu contente de moi? Voyons, veux-tu que je dise à tous les passants que tu as un chapeau neuf? Mais ta figure le dit bien assez, car tu fais des mines si coquettes ! » — Et quand je me fâchais, il recommençait. — « Tu trouves que je ne parle pas assez haut? Eh bien ! Messieurs et Mesdames, voyez comme ma sœur Marguerite est bien coiffée ! Regardez ! Admirez ! Ce petit chapeau de peluche blanche et ces jolis nœuds roses ne sont-ils pas ravissants? Ne faites pas attention à la petite moue que fait ma sœur, en ce moment; lorsque vous admirerez, cela se passera. »

Jusque dans les plus rudes heures pédagogiques, l'amie de Marguerite sait introduire un peu de gaieté. Exemple : trois jeunes filles se mettent consciencieusement l'esprit à la torture pour éditer quelque pensée profonde sur l'histoire romaine ou sur l'histoire sainte. Ah ! ces empereurs romains, comme on voudrait les mettre en pénitence, d'abord parce qu'ils sont méchants pour la plupart, et ensuite, parce qu'ils sont trop nombreux. Marguerite flagelle Néron en traduisant dans sa pauvre petite langue enfantine un vers divin de Racine. « Aussi, dit-elle, c'est une bien honteuse punition pour lui qu'on appelle des Nérons, tous les mauvais rois. » Elle déteste bien franchement ce grand vilain Domitien, avec son air sombre autant qu'elle aime Constantin.

Bien plus difficile que l'histoire romaine, est l'histoire sainte toute hérissée de théologie. Comment se fait-il que nous puissions échapper aux conséquences terribles du péché d'Adam, notre père commun, l'auteur responsable de notre malheur universel? Berthe fronce les sourcils pour mieux réfléchir et, de même que Marguerite traduisait Racine, elle traduit Archimède : « J'ai trouvé. Peut-être, Mademoiselle, que nous

Digitized by Google

ne sommes plus parents à Adam.» «Ah ! s'écrie Marguerite, nous avons toutes bien ri. »

Le catéchisme occupe une place d'honneur dans le *Journal de Marguerite*. C'est la gloire de Mlle Monniot d'avoir su donner à l'enseignement élémentaire de la religion, à la fois tant d'importance et tant de charme. De la première partie de son livre, il serait facile de dégager un manuel de catéchisme paroissial, un manuel en forme de récit qui attire les enfants, les retienne, les instruise et les prépare à la première communion. Il est fort douteux qu'on ait jamais paraphrasé avec tant de grâce le *Laissez venir à moi les petits enfants*.

Littérairement parlant, le *Journal de Marguerite* représente un arrangement ingénu (*ad usum virginum*) d'un certain nombre de fictions plus ou moins poétiques ou romantiques qui furent en honneur durant la première partie du XIXe siècle. Voyage lointain, comme dans *Indiana* et dans *Atala*, lentes maladies de poitrine et morts édifiantes comme dans le *Récit d'une sœur*, conversation avec les nègres, comme dans les premiers romans de Balzac, visite au Lépreux, comme dans le récit de Xavier de Maistre, descriptions exotiques, comme on trouve chez les écrivains même les plus sédentaires, rien ne manque de ce qui peut faire du *Journal de Marguerite* une manière d'anthologie enfantine. Il n'est pas démontré que Mlle Monniot ait lu tous les romanciers auxquels je viens de faire allusion, mais leurs idées étaient, si l'on peut dire, dans l'air, elle n'a pas eu de peine à les faire siennes.

Convient-il d'appliquer à son œuvre les règles ordinaires de la critique? Je ne le pense pas. Il nous suffit que sa petite Marguerite soit vive, sensée, pieuse, d'une piété bien comprise, en un mot, que son journal fasse du bien dans le monde de ses jeunes lectrices. Or, elle réalise ces indispensables contions, encore qu'elle abuse maintes fois, de la mélancolie sentimentale. Les chrétiennes sérieuses que j'ai interrogées sur leurs souvenirs d'enfance littéraire m'ont toutes ou presque toutes répondu en faveur de Marguerite.

Pour expliquer les succès de ce gracieux prosélytisme, il faut remonter aux sources, c'est-à-dire à la piété personnelle de l'auteur. Une femme de lettres qui se cache sous le pseudo-

Digitized by Google

nyme d'Olivier Lefranc, vient de remplir au nom de toutes ses sœurs, cet humble devoir de reconnaissance.

Peut-être a-t-on donné trop d'ampleur à une biographie plutôt modeste. Ni la postérité ni la littérature n'auront à connaître de l'œuvre enfantine qui a pour auteur Mlle Monniot. Le cas de cette extraordinaire jeune fille relève jusqu'à un certain point de la psychologie religieuse, on ose à peine dire, et de l'histoire littéraire. Les diverses vicissitudes plutôt banales d'ailleurs, dont est faite la vie de Mlle Monniot n'intéresseront qu'un très petit nombre de lectrices, mais son cœur avait son noble et pur mystère. Olivier Lefranc a su l'éclaircir.

Victorine Monniot était laide, timide, de caractère très concentré, d'une susceptibilité invraisemblable que le moindre frôlement de la réalité mettait en émoi. Quand on est à ce point désarmé, on doit échouer dans la lutte pour la vie. A la ville et à la campagne, Victorine Monniot institutrice, fit toujours figure de vaincue, et ce, malgré ses incontestables talents pédagogiques. Les salons lui furent cruels. Dès lors, la vie intérieure prit chez elle des développements merveilleux ; elle absorba toutes les forces vives de son âme qui étaient d'une réelle complexité, la sensibilité toujours vibrante, la puissance méditative, la volonté réfléchie de donner à un amour immense un aliment éternel. Le monde niais ne sait que tourner en dérision la sensibilité des vieilles filles. Pourquoi les vieilles filles n'auraient-elles pas le droit d'aimer les pauvres, les malades, les enfants ou Dieu ? Et pourquoi Messieurs les psychologues jugeraient-ils cette fonction d'un cœur vierge indigne de leurs doctes analyses?

Chez Victorine Monniot le besoin de se dévouer et d'aimer touchaient au paroxysme. Il se porta d'abord sur Mme la baronne Hainguerlot, la mère de Marguerite, si je ne me trompe. Entre la châtelaine et la pauvre institutrice naquit une amitié excessive, éperdûment idéaliste, ombrageuse et orageuse, trop ardente pour durer. Ce qui devait arriver, arriva. Mme la baronne Hainguerlot se détacha de l'institutrice de ses enfants et celle-ci, le cœur affreusement meurtri, se tourna vers Dieu seul, pour toujours.

Digitized by Google

Voici maintenant cette âme douloureuse de vierge en présence de l'Ami divin. Celui-là ne trompe jamais, il ne faiblit pas comme ses anges de la terre (Mme Hainguerlot, par exemple), mais il est jaloux à sa manière. Il veut que l'âme aimante de la vierge chrétienne soit dépouillée de toute joie, réduite à un isolement pire que la mort, martyrisée, crucifiée toujours. Pour mieux chanter les épreuves spirituelles de Victorine Monniot, Olivier Lefranc s'inspire ici d'une élégie trop peu connue d'Eugène Manuel.

HISTOIRE D'UNE AME

Dans la foule secrètement
Dieu parfois prend une âme neuve
Qu'il veut amener lentement
Jusqu'à Lui, d'épreuve en épreuve!

Il la choisit pour sa bonté
Et lui donne encore en partage
La tendresse avec la fierté,
Pour qu'elle saigne davantage.

Il la fait pauvre, sans soutien,
Dans les rangs obscurs retenue,
Cherchant le vrai, voulant le bien,
Pure toujours, — et inconnue.

Jamais sa rigueur ne s'endort
L'âme atteint la paix? il la trouble;
Elle lutte? Il frappe plus fort;
Elle se résigne? Il redouble.

Juge inflexible, il veut savoir
Si jusqu'au bout, malgré l'orage,
Elle accomplira son devoir
Sans démentir ce long courage.

Et s'il la voit au dernier jour
Sans que sa fermeté réclame,
Il lui sourit avec amour :
C'est ainsi que Dieu forge une âme !

Olivier Lefranc se contente de paraphraser chacune de ces strophes, en les appliquant à Victorine Monniot. Le procédé est ingénieux, mais peut-être convenait-il de rappeler brièvement ceci, que les vers d'Eugène Manuel sont une simple tra-

Digitized by Google

duction (1). Les maîtres de la vie spirituelle ont tous développé cette même pensée qui, dans l'ordre de choses où nous introduit Olivier Lefranc, est plutôt élémentaire.

En deux ou trois pages seulement, Mlle Monniot s'élève jusqu'à une véritable originalité. Elle ose elle, vieille fille, célébrer les beautés de son état et les opposer aux honneurs de la maternité et de la virginité chrétienne. « L'âme qui se crée, dans quelque position qu'elle soit cachée, une solitude intérieure où elle vous aime, vous écoute, vous parle, n'a-t-elle pas la même part que Madeleine?

«Or, la vieille fille a la possibilité de cette existence toute recueillie en vous... Marchons donc humblement et courageusement dans notre sentier caché, sous votre unique regard, ô Seigneur Jésus, jusqu'au grand jour de vos éternelles justices. »

Après avoir réhabilité et chanté sa vocation, Victorine en explique les causes profondes.

« Un époux, je ne l'aimerais pas assez, car j'ai entrevu l'éternelle beauté du céleste époux des âmes !

Des enfants, ah ! je les aimerais trop. Vous avez bien fait toute chose, Seigneur, vous forcez ainsi mon cœur à se tourner vers vous. »

Admirable cri d'amour qui témoigne d'une rare hauteur de sentiments. Il manque un peu de précision toutefois, surtout si on le compare à telle ou telle page des nombreux et incomparables sermons de Bossuet sur l'état de virginité. Victorine Monniot glorifie avec raison ce qu'il y a d'unique dans la beauté de l'Epoux divin. Mais à l'amour maternel, elle sacrifie bien vite, me semble-t-il, l'amour conjugal sanctifié par un sacrement et image de l'union ineffable qui existe entre Jésus-Christ et son Eglise. Il est à craindre, enfin, que mariée et mère de famille, Victorine Monniot n'eût en effet, trop aimé ses enfants.

(1) Virtute namque prævia
Mortalis illuc ducitur
Amore Christi percitus
Tormenta quisquis sustinet
Scalpri salubris ictibus
Et tunsione plurima
Fabri pollita malleo
Hanc saxa molem construunt..

Voir la lettre XLVI de Bossuet à Mme Cornuau : « Vous me tourmentez d'une manière admirable. Ces manières admirables de tourmenter les âmes... »

Digitized by Google

Pieuse, douée d'une nature délicate et capable d'observation, l'auteur du *Journal de Marguerite* avait fréquenté chez des femmes fort distinguées et chrétiennes. Par là s'expliquent les beaux succès apologétiques et pédagogiques de son livre. Mais, d'autre part, elle n'avait pas reçu une suffisante formation classique, elle manquait de vigueur intellectuelle, et c'est pour ces deux motifs que son œuvre n'entrera sans doute jamais dans la littérature proprement dite.

Eugénie de Guérin, au contraire, y fut introduite il y a beau temps. C'est du moins ce qu'affirme M. le comte de Colleville dans un fort agréable plaidoyer qui vient de paraître à la librairie des Saints-Pères (1). On voudrait bien partager les convictions de M. de Colleville, mais justement, parce que nous avons tous à cœur la gloire d'Eugénie de Guérin, il importe que nous sachions l'asseoir sur un fondement durable.

Pourquoi la douce châtelaine du Cayla vivrait-elle éternellement dans la mémoire des hommes?

Parce qu'elle fut la sœur de Maurice de Guérin? Quelques écrivains le dirent aux environs de 1840, mais sans conviction, et pour des motifs qui n'avaient rien de littéraire. Au fait, le bagage littéraire de Maurice se réduit à rien. Son fameux *Centaure* remplit très exactement six pages de la *Revue des Deux-Mondes*, six pages en prose que suivent une centaine de vers. C'est une autobiographie du Centaure coupée de plaintes romantiques. Les vers que George Sand intitulait *Glaucus* n'ont rien de bien remarquable, soit qu'on s'attache à l'inspiration, soit qu'on étudie la seule versification. Dans cet essai plutôt juvénile, les compagnes riment avec les campagnes et de l'air les fécondes haleines, empruntent un peu de fraîcheur au cours des fontaines. Mais lisez plutôt, je vous prie, quelques-unes de ces strophes célèbres dont tout le monde parle et que personne ne connaît :

Ah ! les dieux retirés aux antres qu'on ignore,
Les dieux secrets plongés dans le charme des eaux
Se plaisent à ravir un berger aux troupeaux,
Mes regards aux vallons, mon souffle aux chalumeaux
Pour charger mon esprit du mal qui le dévore.

(1) *Eugénie de Guérin*, par le comte de Colleville.

Digitized by Google

J'étais berger; j'avais plus de mille brebis,
Berger je suis encor, mes brebis sont fidèles
Mais qu'aux champs refroidis languissent les épis
Et meurent dans mon sein les soins que j'eus pour elles !
Au cours de l'abandon je laisse errer leurs pas;
Et je me livre aux dieux que je ne connais pas
J'immolerai ce soir aux Nymphes des montagnes.

Ces vers sont assez agréables, on ne le nie pas, mais ils rappellent trop précisément la divine cadence de certains hexamètres virgiliens.

...Quam dives pecoris, nivei quam lactis abundans
Mille meæ Siculis errant in montibus agnæ
...Stant et oves circum...
... — Tibi lilia plenis
Ecce ferunt nymphæ calathis...

A côté des vers impeccablement attiques de Virgile, les alexandrins français les plus beaux ont comme une vague apparence de barbarie. Il y a dans la langue du poète latin une plénitude de perfection qui tient du prodige. Mais la comparaison produit un effet foudroyant, lorsque les vers modernes sont tout simplement convenables, comme il arrive, ici, avec Maurice.

Non, le *Centaure* et *Glaucus* ne porteront pas le nom d'Eugénie à la postérité lointaine.

Le frère d'élection sera-t-il plus heureux que le frère selon la chair? Le nom de Jules Barbey d'Aurevilly, le connétable des lettres retentira-t-il dans la suite des siècles? Cruelle énigme. Il plaît à nos docteurs universitaires d'embaumer toute la littérature du dix-neuvième siècle. Ces réputations surfaites qui naquirent de la plus cynique réclame ou du plus vulgaire snobisme, n'inspirent à leur bon goût aucune inquiétude. Si tous les écrivains qui furent proclamés grands hommes depuis 1815 jusqu'à 1900, doivent conserver intact leur prestige, il est évident que la candidature de Barbey d'Aurevilly à une immortalité modeste a quelques chances de succès. Mais rien ne prouve que le romantisme ne subira pas le sort de la Pléiade. Dans cette hypothèse, il est trop facile de prévoir ce que deviendra la littérature de Barbey d'Aurevilly.

Digitized by Google

« Un immense fleuve d'oubli, disait Renan, nous entraîne dans un gouffre sans nom. O abîme... »

Grande serait l'erreur des amis d'Eugénie s'ils attachaient trop d'importance à la gloire de ses deux frères. Ses meilleurs titres à l'admiration durable des lettrés ne sont pas ailleurs que dans son *Journal*. La pieuse châtelaine du Cayla parle une langue admirable, aristocratique et naturelle, précise et convenablement imagée, à peine féminine. Pour louer ce style grave et plutôt classique, M. de Colleville croit devoir emprunter à M. Edmond Pilon une appréciation follement romantique.

Sachez donc, avant toute chose, qu'Eugénie de Guérin « avait le goût des roses mouillées et des prunes bleues ». Je ne dis pas le contraire, mais ces choses-là ont-elles une si grande importance? Quand bien même elle eût professé une préférence aussi exclusive pour les roses fanées ou les cerises pâles, Eugénie n'en mériterait pas moins notre sympathique admiration.

M. Pilon découvre encore dans le *Journal* d'Eugénie un immense paysage musical qui absorbe toutes ses pensées. « Le *Journal* retentit du chant des abeilles, l'eau des rivières y répand son murmure, les saisons y apportent leurs changeantes diversions et les coups du bûcheron comme ceux du moissonneur y marquent le passage de l'hiver à l'été. »

Cette fois encore, M. Pilon note un trait bien authentique du talent d'Eugénie, le sens du paysage. Reste à savoir si c'est par son côté descriptif que ce talent vaut d'être distingué. En vue d'une comparaison facile et probante lisons deux pages.

Voici d'abord un paysage. ...« En entrant dans ma chambrette, ce soir à dix heures, je suis frappée de la blanche lumière de la lune qui se lève ronde derrière un groupe de chênes aux Merix, la voilà plus haut, toujours plus haut chaque fois que je regarde. Elle va plus vite dans le ciel que ma plume sur le papier, mais je puis la suivre des yeux, merveilleuse faculté de voir si étendue, si jouissante ! On jouit du ciel quand on veut ; la nuit même dessus mon chevet, j'aperçois par la fente d'un contrevent une petite étoile qui s'encadre là vers onze

Digitized by Google

heures et me rayonne assez longtemps, pour que je m'endorme avant qu'elle soit passée... »

Ce nocturne n'est pas dépourvu d'agrément, et il figurerait non sans gloire, dans un recueil de morceaux choisis. Où est cependant l'originalité fastueuse d'un Chateaubriand, ou l'abondance lactée d'une George Sand, ou la vision d'un Hugo, voire d'un Loti? Le talent descriptif d'une Eugénie de Guérin n'est que charmant, honnête et délicat.

Combien ses études proprement psychologiques ont plus d'originalité,de vie!... « Nous sommes en carême,temps où l'âme se nourrit plus que jamais des choses saintes. D'ailleurs, j'en ai besoin pour faire contrepoids aux peines, alarmes, craintes qui me pèsent au cœur. Oh ! mon ami, que n'as-tu recours à cela! Que ne te fais-tu soulever par quelque chose de céleste! Tu ne serais pas si abattu. Je te crois malheureux dans ton bonheur apparent et que c'est la cause de ta maladie. La plupart des maux viennent de l'âme. La tienne, pauvre ami, est si malade, si malade, je sais bien ce qui la pourrait guérir, ou du moins la soulager. Tu me comprends, c'est de la faire redevenir chrétienne, de la mettre en rapport avec Dieu, pour l'accomplissement des devoirs religieux,de la faire vivre de la foi, de l'établir enfin dans un état conforme à sa nature. Oh! alors, paix et bonheur autant que possible à l'homme, la tranquillité de l'ordre,chose admirable et rare qu'on n'obtient que par l'assujettissement des passions, cela se voit dans les saints. »

Ainsi s'affirment l'originalité et la supériorité d'Eugénie de Guérin. Elle se révèle écrivain admirable toutes les fois qu'elle exprime ses sentiments profonds de catholique, de Française et de sœur. Loin qu'ils vieillissent, ses mémoires semblent acquérir avec le temps de nouvelles beautés. Certes, ils méritent d'occuper une place glorieuse dans la littérature contemporaine.

Avec et après M. de Colleville, avons-nous le droit de dire que le journal du Cayla est le plus beau livre du XIXe siècle? La question ne supporte même pas une discussion sérieuse. Dites que vous trouvez dans les écrits d'Eugénie de Guérin une intimité saine et exquise, une pureté, une élévation de sentiments très rares, une distinction d'âme et de style qui

Digitized by Google

ont quelque chose en soi de communicatif, mais n'allez pas au-delà.

Les plus beaux livres d'un siècle sont ceux qui furent des actes décisifs dans l'histoire de ce siècle. Au XVIIe siècle, l'*Histoire des variations*, au XVIIIe, les *Confessions* de Jean-Jacques, au XIXe, le livre du *Pape*, marquent des dates importantes. Il va sans dire que le *Journal* d'Eugénie ne provoqua et ne provoquera jamais de ces grands changements dans l'huma nité. Il ne porte même pas dans ses feuilles toute la vie sociale d'un siècle, comme la correspondance de Mme de Sévigné. Eugénie de Guérin avait assez d'intelligence et de force de volonté pour jouer les premiers rôles sur une scène retentissante, on n'en doute pas parmi ceux qui ont lu son *Journal*. Mais elle n'est guère sortie du Cayla. Qu'on institue un parallèle entre son *Journal* et le *Voyage autour de ma chambre*, par exemple, ou le *Récit d'une sœur*, les porteurs de férule n'y contrediront pas. Mais il serait sage de ne pas mettre Eugénie au premier rang, dans le siècle qui a vu de Maistre, Chateaubriand, Balzac, Lamennais et Veuillot.

Je comprends, toutefois, la noble et pieuse ambition que nourrit M. de Colleville d'immortaliser Eugénie de Guérin. Les catholiques vont-ils laisser s'éteindre cette pure mémoire? Ce serait plus qu'un péché d'ingratitude, ce serait une faute. Aux jeunes filles, avides de s'instruire, de lourds pédagogues présentent sans cesse un idéal moderniste, protestant, féministe et ultra septentrional. Les timides croyants du XXe siècle acceptent, ou peu s'en faut, cette manière de voir ; ils en viennent à rougir de leurs sœurs si vertueuses, si distinguées, si françaises encore. Qui sait? peut-être sied-il de ne plus voir en elles que d'inexcusables rétrogrades. Ce triste féminisme irrite évidemment M. de Colleville, et c'est pourquoi sans doute, il proclame, d'une voix si forte, trop forte peut-être, les mérites méconnus de tant de vierges chrétiennes qui sont le plus pur honneur de notre race.

En revendiquant pour elles un minimum de gloire, craignons de ne pas suivre la bonne méthode. Il me paraît imprudent de confier la gloire d'Eugénie à la seule critique. De la littérature proprement dite,essayons plutôt de transporter son

Digitized by Google

cas dans l'histoire, ou, mieux encore, dans l'abominable mêlée du féminisme. Elevons l'image d'Eugénie au-dessus de nos polémiques, opposons-la aux portraits suisses, allemands, américains ou scandinaves qui inondent notre librairie. La sœur de Maurice n'a peut-être pas laissé une œuvre de tout premier ordre dont on puisse dire avec *certitude* qu'elle traversera les siècles. Son *Journal* n'en prouve pas moins, je ne dis pas qu'elle était une femme intelligente et supérieure (on a fait de ces trois mots un si déplorable usage !), mais qu'elle a réalisé pleinement dans une sphère donnée, l'idéal de la chrétienne et de la Française. Fille, sœur, châtelaine, parente, amie, apôtre, elle est toujours naturelle et grande ; sans cesse elle fait le bien, et dans toutes les circonstances difficiles elle prononce le mot juste et fin, le mot vrai et chrétien.

Avec Eugénie de Guérin on n'éprouve aucune de ces craintes obsédantes qu'inspire la sentimentalité de Mme Craven. Elle n'a rien de cosmopolite, et elle n'est romantique qu'au dehors, si j'ose dire, et dans la mesure où elle subit l'influence de l'inévitable Chateaubriand. Lui en ferons-nous un reproche? Non, car il est impossible que les plus belles âmes ne participent pas, en quelque manière, des défauts de leur temps.

A propos de la grande amitié qui l'unissait à Eugénie, Maurice écrivait : « Une douce conformité d'humeur m'unissait chastement à ma sœur, à peine un peu plus âgée que moi ; nous aimions à gravir les coteaux ensemble, à parcourir les bois, promenades dont le souvenir remplit mon âme de délices. »

Cette mauvaise phrase est du René tout pur.

Eugénie disait de son côté : « Mon éducation un peu sauvage, comme elle se fait dans les bois, et mes goûts retirés offrent peu d'agrément à une femme du monde. »

Il y eut trop de « nature » au sens romantique du mot, dans cette éducation commune du frère et de la sœur. Le panthéisme du *Centaure* naquit naturellement de cette peu chrétienne adoration des bois et des clairs de lune... Quant à Eugénie, elle laissa s'infiltrer dans ses douleurs, trop de subjectivisme égotiste. Après la mort de Maurice,elle devint celle qui a laissé son cœur dans un cercueil. Une chrétienne de la

Digitized by Google

trempe d'Eugénie n'a pas le droit de s'abandonner ainsi aux sombres voluptés d'un cœur mélancolique. Quand la foi de nos pères meurt autour de nous, il faut oublier même ses plus légitimes douleurs et lutter jusqu'à la dernière heure.

En hagiographie, aussi bien qu'en littérature, M. le comte de Colleville fait preuve d'un radicalisme quelque peu inquiétant : il annonce la prochaine canonisation d'Eugénie. « Eugénie, dit-il, est une sainte qui sera canonisée bientôt. A Andillac, dans tout le Tarn, on la tient pour bienheureuse et l'on vient de loin prier sur son tombeau. Elle aura, je l'espère, des autels, car à Rome, elle est de celles que le Souverain Pontife honore profondément, et s'il faut des miracles pour mériter la canonisation, la conversion de Maurice et celle de Barbey d'Aurevilly doivent être considérés comme tels. »

Qu'il en soit ainsi, *amen*, diront les admirateurs d'Eugénie. Mais il est fâcheux que l'abondance prophétique de M. de Colleville contraste à ce point avec sa concision historique. Il sait que Pie X honore d'une manière spéciale la châtelaine du Cayla et il ne consent pas à nous renseigner sur les particularités,ne disons pas de ce culte, mais de cette disposition d'esprit. Voilà qui est étrange ! Comment Pie X a-t-il connu les œuvres d'Eugénie de Guérin et sous quelles formes, sa vénération pour la vierge d'Andillac s'est-elle manifestée jusqu'ici? M. de Colleville se doit à lui-même de nous l'expliquer.

En attendant le jour, lointain sans doute, où la statue d'Eugénie de Guérin s'élèvera sur les autels, il dépend de notre piété... tout simplement, que son *Journal* ait toujours une place, une bonne place dans les bibliothèques de jeunes filles.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google



POUR L'HISTOIRE

DU

FRANÇAIS MODERNE

Suite (1)

Emputation. [XVIe s. Paré. X, 21.]

1503. Le membre en peult mourir par la *emputation* des voyes par où vient la vie.

(*Le Guidon en francoys*, 187 b, édit. 1534).

Enchiridion. [XVIe s. Gruget, dans Godefroy, *Supplément ? ! ?*]

1570. C'est chose seure que l'*Enchiridion* a esté composé par Arrian, disciple d'Epictete.

(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 259 a, D, édit. 1578).

Encoigneure [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Cunei. Les *encoigneures* et coings d'ung édifice.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 181 b).

Endoulourir. [XVIe s. O. de Serres.]

1503. Et le eschauffent et l'*endoulourissent.*

(*Le Guidon en francoys*, 225 a, édit. 1534).

Enfractueux. [XVIe s. Paré. II, 3.]

1503. Les oreilles sont cartilagineuses et *enfractueuses.*

(*Le Guidon en francoys*, 50 a, édit. 1534).

(1) Voir le numéro de septembre.

Digitized by Google

Engeance. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Indolem frugum et seminum conservare. Garder l'*engeance* et race.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 363 b).

Entourer. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Ambire. Environner, *entourer*.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 47 a).

Entourneure. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Circus. Entour, *entourneure*.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 119 a).

Entrecolonne. [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]

1547. Est expédient de distribuer environ le pourpris... les *entrecolonnes* de largeur bien aysée.

(*Vitruve. Architecture, trad.* I. Martin, 67 b).

1553. Portes, degrez, *entrecolonnes*.

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 17,a).

Entresecourir, s' [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]

1553. Les hommes par biensfaictz réciproques, *se sont* aydez et *entresecouruz* de vituailles, espiceries.

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 2 a.)

Enumération. [1520. Fabri. *Rhétorique*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. Avec les dieux et déesses dessusdis sont aultres plusieurs dieux et déesses de la mer et des fleuves, desquelz n'est pas requise énucléation ne diffuse déclaration, mais seulement aulcune *énumération*.

(*La Mer des Histoires*. I, 49 b, édit. 1491).

Epiglot. [XIIIe-XIVe s. *Chirurgie de Mondeville*, 18 b. — Rabelais et Amyot disent *epiglottide*.]

1503. Trachearteria... est voye de l'air procédant du poulmon alant de luy à la gorge... ou à l'*épiglot*.

(*Le Guidon en francoys*, 52 a, édit. 1534).

Epilepsie. [1549. J. Meignan. *Histoire des plantes*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Podagre, asme, *épilepsie*.

(*Le Guidon en francoys*, 16 a, édit. 1534).


Digitized by Google

Equitablement. [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]
1552. Ex æquo. Selon équité, *équitablement.*
(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 482 a).
1553. Ceulx qui règnent sur leurs subjectz... sainctement et *équitablement.*
(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 75 a).

Equitation. [xvie s. Paré. XV, 39.]
1503. Avicenne loue mouvemens par *équitation* et par monter et descendre les degrez.
(*Le Guidon en francoys,* 276 b, édit. 1534).

Ers. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1538. Eruum. Une sorte de petit grain, plus petit que vesse de quoy on nourrist les pigeons en Languedoc, et l'appelle on des *ers.*
(R. Etienne. *Dict. Latinogallicum,* 154 a).

Esbranler. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1538. Concutere. *Esbranler* et faire trembler.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 144 b).

Escarpin. [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]
1559. Les inflammations, qu'ont accoutumé de faire les *escarpins* aux pieds.
(*Dioscoride, trad.* M. Mathée, 130 b).

Esclatement.
2 Aoust 1553. Le Chastaignier... avant se rompre, il advertit les gens estans dessoubz, par le bruit de son *esclatement.*
(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 26 b).

Escorsement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1538. Decorticatio. *Escorsement.*
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 190 b).

Escorte. [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]
1546. A ceste cause les mieux montez dressèrent l'*escorte,* et à bride avalée coururent après.
(*Palmerin d'Olive,* 158 b).

Escoulement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1538. Corrivatio. Tel courement, quand l'eau s'escoule par ruisseaux en ung lieu, *escoulement* d'eaue.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 174 a).

Digitized by Google

Escrophulle. [1545. G. Guéroult. *Histoire des plantes,* dans Delboulle. *Recueil de vieux mots,* ms.]

1503. Rogier met aux *escrophylles* emplastrum.

(*Le Guidon en francoys,* 125 a, édit. 1534).

(Voir plus loin *Scrophuleux.*)

Esgallité. [Le XVIe siècle ne connaît guère que *équalité,* remplacé par égalité au commencement du XVIIe s.]

1503. Différences... de grandeur, de petitesse, d'*esgallité,* de profondesse, et de mégalité.

(*Le Guidon en francoys,* 149 c, édit. 1534).

Esgorgement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Jugulatio. *Esgorgement,* coupement de gorge.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 404 a).

Espallier. [XVIe s. O. de Serres. VI, 20.]

1553. Vitruve... parle de fortifier fondemens avec des Anterides, qui sont Arboutans, Contrefors, ou *Espalliers.*

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 13 b).

Espesseur. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1503. Par la substance du membre nous entendons la disposition d'icelluy quant à la dureté, molesse, *espesseur* et rarité.

(*Le Guidon en francoys,* 31 d, édit. 1534).

Espessir. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Densare defluentem capillum. *Espessir* la chevelure.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 202 a).

Espessissement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Densatio. *Espessissement.*

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 202 a).

Espierrer. [XVIe s. O. de Serres. I, 6.]

1546. Elapidare. Jeter les pierres hors d'ung champ et l'en nettoyer, *espierrer.*

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 434 b).

Espineux.

1488. Sethim qui est bois *espineux.*

(*La Mer des Histoires.* I, 130 b, édit. 1491).

Digitized by Google

Esprouvette. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1503. En ung estuit doit porter six instrumens : c'estassavoir forcettes, pincettes, rasoers, *esprouvettes*, lancettes, esguilles.
(*Le Guidon en francoys*, 3 d, édit. 1534).

Espuisement.
1552. Exhaustum. *Espuisement*, achevement.
(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 499 a).

Espurger. [1536. G. Chrestian. *Philalethes*, 15 a.]
1503. Plusieurs espongiettes pour *espurger* les grosses superfluitez.
(*Le Guidon en francoys*, 43 a, édit. 1534).

Esquileux. [xvie s. Paré, XIII, 1.]
1503. En fracture... aucune d'icelles partie est esgalle et plaine et aucune non esgalle, mais *esquileuse*.
(*Le Guidon en francoys*, 227 d, édit. 1534).

Esquille. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1503. La [fracture] composte l'une est avec playes, l'autre avec douleur, l'autre avec *esquille* dure.
(*Le Guidon en francoys*. 227 d, édit. 1534).
1546. Testa. Le fragment d'un os, d'une *esquille* et petite piece d'os, ung petit esclat d'os.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 1259 b).

Eterniser. [1552. Ronsard. *Amours.* I, 167.]
1549. Ceux que la docte couronne.
Eternize d'un hault renom.
(J. Du Bellay. *Recueil de poésie*, 15 a, édit. 1568).
1549. Ma lyre,...
S'oze encores bien vanter
D'*éterniser* ta mémoire.
(*Ibid.*, 23 a).

Eterogené.
1559. La faculté du Licium est desicative, composée des substances de diverses espèces, nommées par les Grecs, *Etérogénées*.
(*Dioscoride*, *trad.* M. Mathée, 84 a).

Digitized by Google

Eucharistie. [1611. Cotgrave.]

1488. Aultre difficulté est, c'estassavoir se ceste conversion a esté totale quant au corps, comme est en l'*eucharistie* et corps de Jhesucrist.

(*La Mer des Histoires*, I, 92 d, édit. 1491).

1551. Les paroles de l'*Eucaristie*, et du batesme.

(*Les Dialogues de m. Speron Sperone, trad.* C. Gruget, 167 b).

Eventrer. [xvie s. O. de Serres. VIII, s.]

1552. Exenterare. Oster les entrailles d'une beste, *eventrer*, effondrer, désentrailler.

(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 494 a).

Evitement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Devitatio. *Evitement.*

(R. Estienne, *Dict. Latinogallicum*, 212 b).

Exacerbation. [xvie s. Paré. XX, 8.]

1503. Par exercebation nous devons proprement entendre l'heure de plus forte affliction de la maladie et du paroxysme... Il est vray que plusieurs foys les docteurs prennent paroxismus et *exacerbation* pour une mesme chose.

(*Le Guidon en francoys*, 85 a. édit. 1534.)

Excrément. [xvie s. Paré. *Introd.*, 4.]

1559. Le Saffran se sophistique... en meslant avec luy du vin cuict, en y adjoustant à fin qu'il poise plus de l'escume d'argent, ou de l'*excrément* de plomb.

(*Dioscoride, trad.* M. Mathée, 27 b).

Exfolliation. [xvie s. Paré. VIII, 20.]

1503. Après la cautérisation la douleur soit appaisée et l'arsure et cheute et *exfolliation* de l'os soit procurée.

(*Le Guidon en francoys*, 221 d, édit. 1534).

Exorciste. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1488. Josephus afferme qu'il a veu ung tel *exorciste* et adjurateur de deables nommé Eleazarus.

(*La Mer des Histoires.* I, 170 d, édit. 1491).

Exorde. [1520. J. Fabri. *Rhétorique*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. Sainct Mathieu a prins l'*exorde* des générations du commencement de ceste aage, c'est assavoir de Abraham.

(*La Mer des Histoires.* I, 88 b, édit. 1491).

Digitized by Google

Expeditif. [xvie s. Amyot. *Gracq.* 39.]

1546. Parquoy résolurent luy [Palmerin] et le roy de Balisarque, qu'avecq' douze mille chevaux les plus *expéditifz* pour la suyte, il piqueroit après.

(*Palmerin d'Olive*, 159 b).

Experimental. [xviie s. Furetière. *Roman bourgeois.* II, 110.]

1503. La vie humaine est briefve pour regart de l'art de médecine et cecy s'entent quant à la partie utente et *expérimentale.*

(*Le Guidon en francoys*, 10 d, édit. 1534).

Explication. [1578. Vigenère. *Philostrate,* dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1547. *Explications* convenables à toutes les particularitez de ce négoce.

(*Vituve. Architecture, trad.* I. Martin, 67 b).

1561. Sur ceste parole on dispute fort... aucuns aussi en contraignent fort l'*explication.*

(*Zonare, trad.* I. de Maumont, 491 A).

Explicite. [xvie s. Du Perron, *Eucharistie*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. Se telz n'ont point eu foy *explicite* et claire, toutesfoys ilz ont eue une foi implicite et intrinsèque, en tant qu'ilz ont creu que Dieu délivreroit les hommes selon son bon plaisir.

(*La Mer des Histoires.* I, 94 d, édit. 1491).

Explicitement. [1628. Boucher. *Triomphes de la religion chrétienne*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. Après l'estat de péché fut *explicitement* et notoirement creu le mystère de Jhesucrist, non pas seulement l'Incarnation, mais aussy sa Passion et Résurrection.

(*La Mer des Histoires.* I, 95 a, édit. 1491).

Expurger. [1536. G. Chrestian. *Philalethes.*]

1503. Que en la partie basse l'en mette aucune tente affin que se aucune matière estoit retenue au lieu elle se puisse *expurger* par le pertuis de la tente.

(*Le Guidon en francoys*, 190 a, édit. 1534).

Exstase. [1512. J. Le Maire, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots'* ms.]

1488. Ysaac fust comme ravi en *exstase* et en esperit.

(*La Mer des Histoires.* I, 109 a, édit. 1491).

Digitized by Google

Extatique. [xvie s. Rabelais. III, 38.]

8 juillet 1546. Tant furent les espritz sensitifz de Polinarde empeschez à la participation de la joye de ceste nouvelle, qu'elle fut une grande pièce *extatique.*

(*Palmerin d'Olive,* 168 a).

Exterminateur. [xve -xvie s. Fossetier, dans Godefroy, *Complément.*]

1488. Les Hébrieux en cest immolation et sacrifice signoient du sang de l'agneau les posteaux et pilliers de leurs maisons, affin que l'ange *exterminateur,* par qui est entendu le diable ne leur peult nuyre.

(*La Mer des Histoires.* I, 125 a, édit. 1491).

Extinction. [1552. Ch. Estienne, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots,* ms.]

1488. Pour l'*extinction* de tel feu ledit Cirus eut de rechief miséricorde de Crésus.

(*La Mer des Histoires.* I, 7 d, édit. 1491).

Extravaguer. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Prolabi longius. *Extravaguer* bien loing.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 582 a).

(*A suivre.*) Hugues VAGANAY.

Digitized by Google



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The Gospel History and its transmission by F. Crawford Burkitt. — In-8°, de VIII, 360 pp. — Edinburgh, Clark, 1906. — *Prix :* 7 fr. 50.

Le Dr Burkitt étudie les évangiles au triple point de vue critique, historique et doctrinal. Son but est de dégager la figure réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, telle qu'elle se présente à nous dans les évangiles. Voici ses conclusions principales : La source première, commune aux trois synoptiques, a été un document écrit, lequel se retrouve tout entier dans Marc et a été utilisé par Matthieu et Luc, indépendamment l'un de l'autre. Il n'est pas nécessaire de supposer un Marc antérieur au Marc canonique. Le discours eschatologique de Marc, XIII, 3-37, est une pièce détachée, insérée dans l'évangile. Le second évangile est un récit strictement historique ; ce qu'il raconte rentre bien dans le cadre de l'histoire générale.

L'auteur du troisième évangile et des Actes est un disciple de saint Paul, qui a écrit vers 95-105. Cette date tardive serait établie par le fait que Luc s'est servi des *Antiquités juives* de Josèphe. Il nous semble que les faits prouveraient le contraire. Luc parle de deux révoltes juives contre les Romains, l'une de Theudas et l'autre de Judas le Galiléen, postérieure à la précédente. Or, d'après Josèphe, la révolte de Judas aurait eu lieu avant celle de Theudas. Il est donc difficile de croire que Luc s'est souvenu ici de Josèphe ; il faudrait supposer qu'il n'a pas su lire le texte de l'écrivain juif. De plus, puisque, d'après M. Burkitt, Luc est le compagnon de saint Paul dans ses voyages, il aurait donc écrit au moins quarante ans après les événements.

Digitized by Google

L'auteur du premier évangile ne peut être nommé; il a utilisé Marc et un autre document qui contenait surtout des paroles du Seigneur, mais il a usé de ces matériaux avec beaucoup de liberté, les abrégeant, les arrangeant de façon à produire un tout bien agencé. Il supprime en particulier tout ce qui rappelle une émotion humaine chez Notre-Seigneur. Il est probable qu'il a moins conservé que Luc l'ordre des Logia. Le récit de la Passion dans Luc est différent de celui de Marc-Matthieu ; peut-être provient-il du document qui a fourni à Luc les parties de son Evangile, qui ne sont pas dans Marc. Il est probable qu'en ce qui concerne l'heure du jugement de Jésus par le Sanhédrin, il a été plus exact que les deux autres synoptiques.

On ne trouve dans les évangiles aucune systématisation de la doctrine de Jésus ; elle ressort de situations passagères. On la retrouvera surtout dans les textes où elle est rapportée par Marc et par le second document utilisé par Matthieu-Luc. M. Burkitt étudie ensuite la position du Seigneur en face des docteurs de la loi; il caractérise les évangiles de Matthieu et de Luc. Le premier a voulu montrer ce qu'était celui qui était venu, accomplissant les prophéties, et prouvant qu'il était le roi légitime et le législateur de la nation nouvelle, laquelle était le véritable Israël de Dieu. Le second a une prédilection spéciale pour la pauvreté volontaire et l'ascétisme, comme signes de vie chrétienne plus parfaite.

La tradition primitive est insuffisante pour établir l'origine johannique du IVe évangile ; entre celui-ci et Marc il y a des différences historiques irréductibles. Le récit de la résurection de Lazare, en particulier, ne peut être intercalé dans la trame du IIe évangile. Nous nous demandons pourquoi. Toutes les difficultés que l'on présente contre la valeur historique des récits et des discours du IVe évangile, difficultés qui sont plus ou moins répétées dans le travail du Dr Burkitt, peuvent être expliquées d'une manière satisfaisante, ainsi que nous l'avons déjà dit. L'auteur insiste cependant fortement sur ce point que le Christ johannique est « un être humain, un homme réel de chair et de sang, qui réellement a senti comme nous, a souffert, est mort, avant de ressusciter d'entre les morts ; ce n'était pas un fantôme ». Il reconnaît aussi que les idées essentielles qui sont mises dans la bouche du Seigneur dans le IVe évangile sont les mêmes que celles des Sentences des synoptiques.

Sur la canonisation des évangiles, le Dr Burkitt est assez bref. Voici ses conclusions ou ses affirmations. De l'an 30 à 70, période

Digitized by Google

orale; il n'y a pas encore d'évangile écrit ou même de récit continu formant un tout évangélique. De 70 à 110, période des évangiles écrits : Marc, vers 70-80 ; Luc, vers 100 ; Matthieu, vers 90-100 ; Jean, vers 100-110. De 110 à 150, période de réception des évangiles. De 150 à 190, période de canonisation des évangiles.

L'auteur a ensuite quelques pages très intéressantes sur l'influence des évangiles sur l'Eglise chrétienne, sur Marcion et sur les évangiles apocryphes.

Nous n'avons pas besoin de signaler les divers points sur lesquels nous ne serions pas en accord avec le Dr Burkitt et, surtout, nous ne pouvons les discuter, cela nous entraînerait trop loin. Constatons seulement son affirmation de la valeur historique des évangiles synoptiques, surtout du IIe évangile. Nous recommandons la lecture de ce travail à ceux qui voudront connaître la position actuelle des questions évangéliques chez les critiques modernes.

E. JACQUIER.

Le Saint-Esprit, par M. l'abbé LEGUEN. — Un vol. in-16. — Paris. — Vic et Amat. — Angers, Imprimerie P. Desnoes, 1906. *Prix :* 1 fr. 75.

L'auteur de ces trois cents et quelques pages s'est souvenu que dans son Encyclique *Divinum illud munus*, Léon XIII recommandait aux orateurs de la chaire, ainsi qu'à tous ceux à qui est confiée la direction des âmes, de distribuer avec plus de zèle et d'abondance les enseignements relatifs à l'Esprit-Saint et il nous donne, sous forme de catéchisme, une sorte de traité d'une doctrine solide, abondante et claire ; les notes et références mises au bas des pages témoignent du soin consciencieux avec lequel il a composé son travail. Moins abondant et plus didactique que le grand ouvrage de Mgr Gaume, il diffère beaucoup aussi de celui du cardinal Manning : *La Mission du Saint-Esprit ou Raison et Révélation ;* il est d'ailleurs plus complet et plus instructif (1). Noms, divinité, procession, missions, opérations, dons (en général et en particulier), fruits, béatitudes font l'objet des huit premiers chapitres ; le neuvième nous indique nos devoirs envers le Saint-Esprit et le dernier étudie ses rapports avec la sainte Vierge.

Les pieux fidèles liront et méditeront avec fruit ces pages subs-

(1) On vient de publier un petit recueil de Méditations inédites de Mgr Dupanloup sur le Saint-Esprit (Lethielleux).


Digitized by Google

tantielles qui leur donneront une plus haute idée de l'œuvre sanctificatrice que, par appropriation, la théologie catholique attribue au Saint-Esprit.

L'Etude de la Somme théologique de Saint Thomas d'Aquin, par le P. Berthier, O. P., professeur à l'Université de Fribourg. — Un vol. in-12. — Paris, Lethielleux, 1907.

Les divers chapitres de cet ouvrage qui ont été prêchés tout d'abord sous forme de conférences devant un auditoire de prêtres, ont pour but de recommander et de faciliter l'étude de saint Thomas ; et si l'auteur parle surtout de la Somme théologique, c'est que, « travail de l'heure la plus lumineuse de sa vie », elle est plus universellement accessible et résume les autres travaux du docteur Angélique. Les chapitres I et II recommandent cette étude par l'admirable unité de plan de l'ouvrage, unité qui se constitue avec une grande simplicité et brièveté d'articles traités avec une limpidité incomparable, ainsi que par les jouissances et utilités insoupçonnées qu'elle procure. « On acquerra une science véritable et on ne possédera pas seulement des impressions d'un voyage dans le monde théologique. » Le chapitre III renferme quelques conseils sur la manière de l'étudier : il faut avoir le courage de la lire, se fixer avant tout le plan général dans la mémoire ; utilité des tableaux synoptiques, des vocabulaires scolastiques et des commentaires. Les huit chapitres qui suivent sont une excursion rapide à travers la Somme dont ils soulignent en passant quelques points de vue ou théories particulières et l'enchaînement de l'ensemble : « tout se relie étroitement et logiquement à l'idée de Dieu. »

Il faut signaler trois appendices qui ne tiennent pas moins d'une centaine de pages et sont ce que l'ouvrage renferme à la fois de moins connu et de plus intéressant. Le premier : Un mot sur la politique de saint Thomas et de Léon XIII est la réédition d'un article publié en 1892 dans la *Revue de la Suisse catholique*. Le troisième : Spiritisme et hypnotisme d'après saint Thomas, « qu'ici encore on trouvera si incroyablement moderne ». Quant au second qui est le plus considérable (une soixantaine de pages), le P. Berthier y développe abondamment l'opinion de Saint Thomas sur l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge. Le problème est posé comme voici : saint Thomas est-il favorable ou défavorable au dogme défini? Et s'il est l'un ou l'autre, l'est-il explicitement ou implicitement? A quoi l'on répond : 1° que saint Thomas n'est

Digitized by Google

ni explicitement ni implicitement défavorable à cette vérité ; 2° qu'il lui est, au contraire, favorable, non pas explicitement, mais implicitement. Et les deux propositions sont établies avec une grande abondance de textes de saint Thomas et de ses commentateurs.

En somme, livre intéressant. d'une lecture facile et capable de rallier autour de la Somme Théologique des lecteurs jusque-là défiants ou indécis.

L. T.

Les causes du malheur pendant la vie, par M. l'abbé ARCHELET. — Un vol. in-12. — Paris, Lethielleux, 1906.

Prêchés à Notre-Dame-de-Reims, pendant le Carême de 1905' les sept sermons dont se compose ce volume font suite à deux au tres séries sur *Ce qu'est la vie* et *Le secret du bonheur pendant la vie'* en attendant une quatrième qui est en préparation : *Le gaspillage de la vie*. « Dans le but de les neutraliser le plus possible », l'orateur éloquent et ardemment désireux de faire du bien à ses auditeurs qu'est M. l'abbé Archelet a mis sous leurs yeux les causes principales qui rendent la vie malheureuse : ce sont le péché originel, les péchés personnels, la concupiscence ou les mauvais désirs, les passions immortifiées, le démon, le monde et l'attachement désordonné à la terre.

Substantiels, décochant quand il le faut de dures vérités, bien divisés, semés çà et là de citations intéressantes et écrits avec un souci de la forme qui va jusqu'à la recherche, ces sermons, qui du haut de la chaire ont sans doute remué bien des âmes, ne feront pas réfléchir moins utilement les lecteurs de bonne volonté.

L. T.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Die ersten Wanderprediger Frankreichs : Les premiers prédicateurs ambulants en France. Contribution à l'histoire du monachisme par J. von WALTER, professeur de théologie à Göttingen. — Un vol. in-8° de 179 p. — Leipzig, 1906. — *Prix :* 6 fr.

Cet ouvrage, qui est une seconde série, est consacré à l'étude de cinq personnages dont voici les noms : Bernard de Thiron, Vitalis

Digitized by Google

de Savigny, Girard de Salles, Norbert de Xanten et Henri de Lausonne. Sous la rubrique : *Literatur*, nous trouvons tout d'abord l'indication des sources ; ces sources, en ce qui concerne du moins les deux premiers prêcheurs, sont soigneusement appréciées; on raconte ensuite leur vie. Il est moins longuement question des trois derniers et même pour Norbert de Xanten tout se borne à la solution de ce problème : d'où provenait son idéal religieux.

Le sixième et dernier chapitre, le plus intéressant, étudie les origines et l'influence de ce mouvement de prédication ambulante. Pour répondre à la première question l'auteur reconstitue le milieu historique dans lequel le mouvement s'est produit entre les dates approximatives de 1095 et de 1145, c'est-à-dire à une époque où le sentiment religieux avait pris un grand essor, mais sans transformer foncièrement les hommes : on était pieux, très pieux, nous dit M. de Walter, mais cette piété ne remplissait pas sa fonction la plus indispensable, celle d'ennoblir le caractère. Et comme la prédication ambulante d'alors n'était autre chose que la critique du clergé officiel et la tentative d'introduire un nouvel idéal religieux basé sur une conception monastique du monde, c'est l'état du clergé et des moines de l'époque qu'on nous dépeint. Il serait exagéré de dire que cette peinture forcément systématique (le but de l'auteur l'exigeait) et ne mettant en quelque sorte en lumière que les ombres (Schattenseiten) est très édifiante ; mais il fallait bien faire comprendre la possibilité ou la nécessité de l'intervention de prédicateurs à la saint Jean-Baptiste (Bussprediger) à une époque essentiellement religieuse. Aussi ne se contente-t-on pas de nous décrire l'immoralité du clergé ; on nous montre encore le même clergé et les moines avides des biens terrestres, de pouvoir et de considération dans l'Eglise.

Mais pourquoi les prédicateurs qui prêchaient la pénitence et étaient des ermites ont-ils choisi cette vie apostolique ambulante? On en peut imaginer trois explications : l'influence italienne, celle des Cathares et celle de l'Evangile ; c'est cette dernière qui paraît à M. de Walter la plus vraisemblable.

Un mot des conséquences de cette prédication : les idées qu'elle proclame se retrouvent trait pour trait chez les Vaudois ; ce dont l'église de France a vécu dans le dernier tiers du XIIe siècle, on l'avait déjà vu dans la première moitié. La différence est moins de fond que de forme, les Vaudois étant plus mûris, plus conscients du but à atteindre et plus tenaces que les enthousiastes évangéliques (?) du début du siècle ; aussi des résultats plus importants ont-ils ré-

Digitized by Google

compensé leur activité. Il ne paraît d'ailleurs pas possible de rattacher directement aux Vaudois les premiers prédicateurs ambulants.

L'auteur termine son travail par une sorte de hors-d'œuvre (Exkurs), où il discute les critiques adressées par H Böhmer à la première série de ses prédicateurs.

L. T.

Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune, par M. l'abbé E. DEBERRE, docteur ès lettres. — Un vol. in-12 de XLVI-448 pp. — Paris, Poussielgue, 1907.

La vénérable Marguerite du Saint-Sacrement (1619-1648) est surtout connue comme l'institutrice et la propagatrice, au XVIIe siècle, de la dévotion à l'Enfant Jésus. Son histoire est celle d'une âme singulièrement prévenue des grâces de Dieu, élevée, dès l'adolescence, aux états mystiques les plus extraordinaires, associée aux mystères de Notre-Seigneur, et consommant dans le Carmel, à vingt-sept ans, une vie de souffrances inouïes et d'absolue pureté. Bien qu'enfermée au couvent depuis l'âge de onze ans, sa sainteté et son influence rayonnèrent au dehors, et elle se trouva en relation avec les hommes qui s'occupaient le plus, à ce moment, de la réforme du clergé et de l'Eglise de France, le baron de Renty. M. Olier, le P. Eudes et les Oratoriens. Pie X, en 1905, l'a déclarée vénérable. M. Deberre a retracé, d'après les documents originaux, les détails de cette vie d'une façon sobre et bien objective.

J. T.

Francisque Bouillier, le dernier des cartésiens, avec lettres inédites de V. Cousin, par C. LATREILLE. — Paris, Hachette, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Sait-on que le « dernier des cartésiens » — c'est ainsi que M. Latreille appelle Francisque Bouillier, et le nom restera — avait commencé par être, à Lyon, vers 1830, un adversaire assez déclaré de la « philosophie de forme et de convention qui porte l'empreinte du cachet universitaire et qui n'a pas même pour elle la conviction de ceux qui la prêchent? » Le jeune homme qui écrivait ces lignes sévères, se doutait-il qu'il deviendrait un jour inspecteur général de l'Université et en défendrait avec passion les doctrines?

Il professait alors (peut-être y verra-t-on un reflet de l'enseigne-

Digitized by Google

ment de l'abbé Noirot) un souverain dédain pour les philosophies d'abstraction, comme celles d'Aristote et de Kant ; il n'avait d'estime que pour la philosophie traditionaliste des Lamennais, des Ballanche, des de Maistre, pour ce qu'il appelait la philosophie « sociale », ou encore celle des « faits ». Cela ne l'empêchait point, vers le même temps, de céder à l'entraînement de son imagination, de verser dans le romantisme et la mélancolie, d'écrire des vers qu'il qualifiait du reste lui-même d'assez pitoyables...

A quel moment les tendances de F. Bouillier commencèrent-elles de se métamorphoser ou de se fixer? Il est probable que son évolution intellectuelle se fit d'elle-même, insensiblement, sans qu'il ait pris soin d'en marquer les étapes. A moins qu'on ne veuille la faire dater, et c'est l'avis de M. Latreille, de son entrée à l'Ecole normale, puis dans le « régiment » de Cousin, dont il fut un des soldats les plus ardents, les plus convaincus et, il faut le reconnaître à sa louange, les plus indépendants.

A son arrivée à la Faculté de Lyon (1839), l'heure était à la conciliation entre l'opposition catholique et l'Université. Cousin lui-même, qui revenait d'Allemagne, écrivait que le « monopole devait être détruit. » D'où partirent les provocations qui ravivèrent la lutte? M. Latreille estime hardiment qu'aucune faute ni même aucune imprudence ne furent commises du côté universitaire. Qu'il n'en jure point. A ne regarder que ce qui se passait dans les milieux lyonnais qu'il a fait revivre, à ne s'en référer même qu'aux citations qu'il a apportées, il est à croire que l'enseignement d'un Edgard Quinet et d'un Morin, par exemple, dut à plus d'une reprise inquiéter et heurter les esprits. La même impression fâcheuse ne put-elle pas se produire sur un public beaucoup plus susceptible qu'il ne l'est aujourd'hui, lorsque Bouillier, venu à une autre appréciation des systèmes et des idées, se mit à réhabiliter (1841-42) la philosophie du XVIIIe siècle, puis Kant et le « catéchisme admirable » dans lequel « il interprète les dogmes et les mystères du christianisme par le système rationaliste. » Bouillier en convint lui-même plus tard, et c'est encore M. Latreille qui le note, lorsqu'il écrivit dans ses *Souvenirs :* « Ce livre était d'une haute moralité, mais peu orthodoxe par quelques points. »

Quant aux âpretés de l'abbé Combalot, quant aux insinuations, parfois calomnieuses, répandues par la presse — contre Jouffroy, par exemple, ce qui donna lieu, du reste, à une rétractation, — si elles sont très regrettables, elles nous inculquent du moins cette leçon que les mêmes passions pourraient produire les mêmes effets, et

Digitized by Google

que l'Université de France n'a pas à envier une situation de privilège qui ne tarderait guère de les rallumer. Sachons bien gré à la liberté d'avoir élevé l'objet et changé le ton des polémiques ! Du reste, c'est presque infailliblement le sort de ces controverses passionnées d'entraîner les esprits à d'injustes généralisations. Francisque Bouillier était un modéré ; voici pourtant à quelle conclusion, aussi arbitraire que hâtive, le conduisait un jour, une méprise de l'évêque de Chartres, Clauzel de Montals : « M. de Montals nous étant représenté comme un des prélats les plus éclairés et les plus savants de l'Eglise de France, nous avons été conduits, malgré nous, à porter un jugement peu favorable sur l'étendue du savoir philosophique du *clergé en général.* »

Ce qui explique peut-être, sans la justifier, cette hauteur dédaigneuse de Francisque Bouillier, c'est l'attitude qu'il avait prise au moment le plus aigu de la lutte qui venait de s'engager, et dont M. Latreille rappelle, non sans vivacité, quelques épisodes.

Mêlé lui-même à la bataille, Bouillier aidait Cousin à rassembler et à discipliner son « régiment »; il recevait de lui le « mot d'ordre » et le transmettait fidèlement à ses collègues. « Les professeurs de philosophie n'ont point à enseigner la religion ; ils n'en ont pas le droit, car ils ne parlent pas au nom de Dieu, ils parlent au nom de la raison... » Cette consigne de neutralité (l'idée est trouvée, dès lors, sinon le mot), est indiquée dans l'Avant-propos du *Rapport sur les Pensées* de Pascal. Cousin, qui la signale à Bouillier, demande qu'elle serve en quelque sorte d'apologie et de direction aux maîtres, dont le rôle unique sera désormais d'établir « au nom de la raison toutes les vérités nécessaires à la morale publique et à l'Etat ». Cette conception étatiste de la fonction du professeur, la laïcisation de la philosophie qui en est la conséquence, voilà des points sur lesquels, à cette heure, l'accord était parfait entre le maître et le disciple, au point de vue pratique. C'est du moins ce qui résulte des pièces versées au débat par M. Latreille.

Sous bien d'autres aspects (il serait superflu de le rappeler longuement), la pensée de Bouillier se rapproche du reste de celle de Cousin et des maximes fondamentales par quoi l'école éclectique continue elle-même le cartésianisme dont elle semble être la dernière et brillante survivance. Mais il ne faudrait pas nier pour cela l'autorité particulière que Bouillier sut acquérir comme philosophe. M. Latreille a insinué discrètement, mais clairement, que tout en partageant la plupart des principes rationalistes de Cousin, le dis-

Digitized by Google

ciple eut souvent plus d'originalité, de décision et de vigueur que le maître. Nous n'avons pas à faire ici le départ de ce qu'il y a d'inexact, d'incomplet, ou déjà de périmé dans les théories personnelles de Bouillier. Constatons seulement que, éclectique, il ne montra aucun mépris pour la métaphysique et tâcha, non sans risque, de s'y hausser à plus d'une reprise; que, solide historien, il poussa plus à fond que Cousin l'étude objective et positive des systèmes, avant d'en rechercher le lien ; que, polémiste, il mena plusieurs campagnes utiles, notamment contre les organicistes et le vitalisme de l'école de Montpellier qui ne s'est pas relevé de ses attaques. Enfin ce fut un psychologue pénétrant et précis, défiant jusqu'au bout des prétentions de la physiologie à substituer des expériences de laboratoire, « des dissections ou même des vivisections, à l'observation intérieure et à l'analyse psychologique ».

M. Latreille a pu justement louer le caractère de Bouillier, autant qu'il avait prisé son esprit. De fait la dernière partie de sa carrière fournit au vieil universitaire plus d'une occasion de manifester sa fermeté et son courage. Comme il avait résisté sous l'Empire au ministre Rouland dont il reçut une lettre officielle de blâme, il résista, sous la troisième République, à Jules Ferry lui-même, au temps de sa toute-puissance. Et nous ne pouvons oublier ici qu'il consacra de belles pages à la défense de la liberté religieuse. La dernière ambition de son libéralisme eût été d'aller exposer ses idées au Parlement, mais cette joie lui fut refusée. Jules Simon l'en consolait et le félicitait de demeurer seulement maire de sa commune, ou président du comice agricole : « Je te trouve heureux de pouvoir faire quelque chose. Tu me diras que j'ai le Sénat. Mais, pour celui-là, c'est un vrai calvaire ; on y assiste à la déification de la bêtise humaine. »

A sa substantielle et brève étude, M. Latreille, qui a décidément le don de telles trouvailles, a joint toute une liasse de lettres de Victor Cousin. Elles ne sont pas d'un médiocre intérêt pour sa mémoire ; et si l'on considère qu'elles le montrent affectueux, délicat, fidèle, minutieusement attaché à la fortune universitaire comme à la fortune intellectuelle des « soldats » de son régiment, on trouvera sans doute qu'elles permettent déjà quelques retouches au portrait un peu dur et cru tracé de main de maître par Jules Simon. Si Cousin, homme d'Etat, gagne peu à cette publication, Cousin intime y gagnera beaucoup.

Cl. Bouvier.

Digitized by Google

Échelles du Levant. — Impressions d'un Français, par le baron du Gabé. — Paris, Plange. — *Prix :* 3 fr. 50.

Il ne faut pas chercher dans ce livre des descriptions détaillées, des études historiques ou archéologiques approfondies, mais simplement les impressions d'un voyageur intelligent et observateur et surtout d'un Français qui, en parcourant l'Italie, la Grèce, l'Egypte, la Syrie, la Palestine, en visitant Suez, Jérusalem, Constantinople, Alexandrie, Le Caire, Beyrouth, Damas, Buda-Pesth, Vienne, Smyrne, Samos, Athènes, n'oublie jamais devant les choses magnifiques qu'il contemple, ni devant les choses tristes qui s'étalent à ses yeux, sa patrie, la terre des Francs, dont le nom retentissait si glorieusement jadis dans tout l'Orient. Il a tenu à faire toucher du doigt le rôle qu'a joué la France en Orient dans le passé, son effacement dans le présent, sa disparition dans un avenir prochain si le gouvernement actuel ne veut pas continuer la politique séculaire de la France dans les Echelles du Levant, c'est-à-dire soutenir les écoles fondées et dirigées par les congrégations religieuses, conserver le protectorat catholique que les Souverains Pontifes ont accordé à la Fille aînée de l'Eglise. « L'anticléricalisme ne doit pas être un article d'exportation. » Dans l'intérêt de la France, nos gouvernants doivent imiter au moins leurs ancêtres de la première Révolution qui, à l'heure même où ils dissolvaient les ordres religieux, décrétaient la constitution civile du clergé, etc... donnaient l'ordre aux agents de la France en Orient, de marcher toujours d'accord avec les évêques et les congrégations, d'assister aux cérémonies du culte, et d'y observer l'attitude recueillie des représentants de l'ancien gouvernement. Notre ambassadeur, M. Constant s'efforce de réaliser les instructions de Semonville, mais il est évident que son autorité a reçu un contre-coup déplorable par le fait des lois scélérates de 1901 et de 1905, qui ont dispersé les congrégations et séparé brutalement l'Eglise de l'Etat.

M. le baron du Gabé s'est fait un devoir de visiter toutes les écoles d'Orient, tous les dispensaires, toutes les œuvres de charité entreprises et soutenues par les Frères de la Doctrine chrétienne, par les Pères jésuites, lazaristes, rédemptoristes, franciscains, dominicains, oblats, par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Joseph, les Dames de Sion, de Nazareth, et les Sœurs de la Mère de Dieu. Dans toutes ces écoles, on enseigne en même temps que la langue française, l'histoire des hauts faits de notre pays. En les soutenant, en les aidant, on fait œuvre de bonne politique, parce qu'on

Digitized by Google

maintient l'influence française dans des pays où le nom de Franc est synonyme de catholique. Le baron du Gabé insiste avec raison sur les conséquences regrettables de l'immixtion de l'Angleterre dans les affaires de l'Egypte. Les Anglais n'ont pas le droit de protectorat : ils ne sont venus dans le pays que pour aider le vice-roi à combattre les ennemis et relever les finances. Mais ils ne s'en tiennent pas là : tous leurs efforts tendent à « défranciser » l'Egypte. Il n'est que temps de réagir et, renonçant à une politique antifrançaise, de reprendre sérieusement les traditions de notre ancienne diplomatie en exerçant un protectorat franchement catholique, en fournissant aux écoles tenues par nos religieux qui aiment et font aimer la France à l'étranger, les moyens d'entretenir et de multiplier non seulement les écoles primaires où plus de cent mille élèves viennent apprendre la langue française, s'initier à notre civilisation, mais encore les grands collèges et les universités où l'élite des Orientaux vient demander l'enseignement secondaire et supérieur, notamment au Caire et à Beyrouth, qui est devenue, grâce au dévouement des Jésuites, la capitale chrétienne de la Syrie, la citadelle de l'influence qu'exerce la France d'Alexandrie à Smyrne.

E. VINCENT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — BELSER (J.-E.), *Die Briefe Paulus an Timotheus und Titus*. Herder. In-8, VIII-302 p. 8 fr. — CABROL (F.), *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne*. Fasc. XII. Letouzey. In-4, 5 fr. — CUMONT (F.), *Les religions orientales dans le paganisme romain*. Leroux. XXII-335 p. In-18, 3 fr. 50. — DEMENTHON (chan.), *Nouveau memento de vie sacerdotale*. Beauchesne. XVI-550 p. In-18, 3 fr. — FILLION (abbé), *Saint Jean l'Evangéliste*. Beauchesne. In-16, 3 fr. — GOODSPEED (E.), *Index patristicus sive clavis Patrum apostolicorum operum*. Leipzig, Hinrichs. In-8, VII-262 p. 6 fr. — HULST (Mgr), *Nouveaux mélanges oratoires*. T. VI. Poussielgue. In-8, 4 fr. — LANIER (abbé), *L'Evangile*. Beauchesne. In-16, 3 fr. 50. — LEPIN (abbé), *Pourquoi l'on doit être chrétien*. Beauchesne. 64 p. In-16, 0 fr. 50. — LOBSTEIN, *Essai sur la doctrine chrétienne de Dieu*. Fischbacher. In-8, 190 p. 2 fr. 50. — MANGENOT (F.), *Dictionnaire de Théologie catholique*. XXIII. Letouzey. In-4, 5 fr. — RONDET (V.), *La religion*. Falque. 2 vol. in-8, 169, 175 p. 5 fr. — WEISS (A.), *Historia ecclesiastica*. T. I. Graz, Styria. XI-798 p. In-8,

Digitized by Google

15 fr. — VIGOUROUX (F.), *Dictionnaire de la Bible* Fasc. XXIX. Letouzey. In-4, 5 fr. — VOGT (P.), *Das Stammbaum Christi bei den hl. Evangelisten Matthäus und Lukas.* Herder. XX-121 p. In-8, 4 fr. 50.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — ADAM (F.-E.), *Leçons de chimie.* Delagrave. In-8, 12 fr. — *Année sociologique.* X (1905-6). Alcan. In-8, 12 fr. 50. — *Annuaire général de la photographie.* Plon. In-8, 6 fr. — BONNIER (G.), *Le monde végétal.* Flammarion. In-8, 3 fr. 50. — CUNISSET-CARNOT, *La vie à la campagne.* Dumoulin. In-8, 4 fr. — HÉBERT (G.), *L'éducation physique raisonnée.* — Vuibert. In-4, 3 fr. — HÖFFDING (H.), *Philosophes contemporains.* Alcan. In-8, 3 fr. 75. — LA GRASSERIE (R. de), *L'argot et le parler populaire.* Daragon. In-8, 6 fr. — LE BON (G.), *L'évolution des forces.* Flammarion. In-16, 3 fr. 50. — *Mélanges Gérardin.* Larose et Tenin. 554 p. Gr. in-8, 25 fr. — PETTIGREW-YOUNG (Th.), *L'enseignement primaire et secondaire en Ecosse* (1560-1872). Hachette. In-8, 8 fr. — PRUDHOMMEAUX (J.), *Icarie et son fondateur Etienne Cabet.* Cornely. XL-688 p. In-8, 7 fr.

Histoire et Géographie. — BÉNARD (Ch.), *L'Océanographie.* Marseille, Ruat. 528 p. Gr. in-8, 20 fr. — BOCHER (Ch.), *Mémoires.* I (1760-1748). Flammarion. In-8, 7 fr. 50. — DUFOURCQ (A.), *Les Gesta Martyrum romains.* III. Fontemoing. In-8, 15 fr. — HAMILTON (A.), *En Corée.* Juven. 350 p. In-8, 6 fr. — HURET (J.), *En Allemagne. Rhin et Westphalie.* Fasquelle. In-18, 3 fr. 50. — LAMY (E.), *Témoins des jours passés.* Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — LATREILLE (C.), *Francisque Bouillier, le dernier des Cartésiens.* Hachette. In-16, 3 fr. 50. — LONGNON (A.), *Atlas historique de la France.* I. Hachette. 35 fr. — SOMMERARD (de), *Anne Comnène, Agnès de France.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — TAURINES (de), *Aventuriers et femmes de qualité.* Hachette. In-16, 3 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — BARRACAND (L.), *Le cheval blanc.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — BUXY (B. de), *Noces de neige.* H. Gautier. In-18, 3 fr. — COULOMB (J. de B.), *Fumées de gloire.* H. Gautier. In-18, 3 fr. — DENARIÉ (E.), *Fra Angelico,* tryptique en vers. Plon-Nourrit. In-8, 2 fr. — FILON (A.), *Vacances d'artiste.* Hachette. In-16, 1 fr. — MARYAN (M.), *La robe brodée d'argent.* Gautier. In-16, 3 fr. — RIVIÈRE (J.), *La maison des yeux bleus.* H. Gautier. In-18, 3 fr.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE. rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google



SOMMES-NOUS DES ÉMIGRÉS?

Comme au jour où parut sa première édition *L'Emigré* soulève d'interminables polémiques.

C'est qu'indépendamment de la valeur esthétique de l'œuvre, le sujet traité devient chaque jour d'une actualité plus menaçante. Emigrés à l'intérieur, nous le sommes déjà, comme les protestants l'étaient au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes. Seulement, l'opinion s'apitoie sur le sort des réformés, elle les excuse et les glorifie, au lieu qu'elle nous proclame déserteurs. Le gouvernement qui s'incarne dans la personne du doux et onctueux M. Briand, a chassé les Chartreux de leur monastère, il leur a volé leur marque de fabrique, il les fait vilipender par ses journaux. Que pensez-vous qu'il advienne? Que ce gouvernement d'apaches est apprécié à sa véritable valeur? Pas le moins du monde. On entend des sages dire avec des hochements de tête : « Tout de même, les Chartreux ont commis des fautes », cependant que M. Briand conserve un grand nombre d'admirateurs et d'amis même dans les milieux censément chrétiens. Vis-à-vis des catholiques pratiquants, l'opinion fait preuve d'une injustice qui ressemble souvent à une véritable sauvagerie. M. Paul Bourget nous aide puissamment à comprendre ce phénomène.

C'est pourquoi, avant même que soit abordée la question de fond, il faudrait peut-être tenter timidement une apologie de l'*Emigré*.

Un homme très intelligent me disait naguère : « Les fautes de goût abondent dans l'*Emigré*. Voyez, par exemple, cette

Digitized by Google

scène de popularité pseudo-féodale, où le vieux marquis de Claviers fait acclamer son fils par les cinq enfants de son propre garde : « Allons, enfants, criez : Vive Monsieur le Comte ! »

— Vive Monsieur le Comte, glapirent les cinq enfants. »

La scène représente un fort bel anachronisme, je le reconnais, mais que prouve-t-elle contre le goût de M. Paul Bourget? L'auteur de l'*Emigré* ne veut pas exempter son héros de tout ridicule, au contraire, et c'est l'originale et très haute beauté de l'œuvre qu'en dépit de tous ses travers, le vieux marquis de Claviers-Grandchamp excite tant d'admiration et de sympathie. M. Paul Bourget est si peu dupe en cette affaire, qu'il formule son opinion personnelle sur l'acte inconsidéré du vieux gentilhomme. « Ce fut, dit-il, sur des acclamations aussi paradoxales, en 1906, que l'existence de M. de Claviers lui-même, que l'automobile reprit sa marche. »

L'homme très intelligent qui a pris en haine la dynastie des Claviers-Grandchamp ajoutait : « Cette conception étroite de ce qu'on appelle dans un certain monde,une mésalliance,ne vous a-t-elle donc pas frappé? Il faut qu'incessamment une aristocratie se renouvelle en s'assimilant par d'heureux mariages, les énergies des classes inférieures. »

— Fort bien, essayai-je de répondre, mais M. Paul Bourget ne partage pas les préjugés du vieux marquis sur l'indignité pour cause de bourgeoisie, d'une Valentine Olier. Il impose Valentine à notre admiration, et il explique très bien comment elle saura rendre heureux Landri de Grandchamps, mais surtout il veut peindre en elle, la patricienne idéale de demain. Geoffroy lui-même revient à résipiscence ; par son admirable baiser paternel, il sacre Valentine Olier héritière des Grandchamps. En cela du moins, c'est lui qui est converti par son fils à des idées matrimoniales plus larges et plus vraies. La pensée de M. Paul Bourget est donc aussi claire qu'inattaquable et elle s'affirme en une solution très élégante.

Les deux objections qui précèdent n'ont qu'une importance relative. Mon censeur reprochait principalement à Landri « sa fuite honteuse ». Remarquez d'abord que Landri de Grandchamp ne va pas au Canada pour y vivre une vie oisive de châtelain déclassé. Il travaillera.

Digitized by Google

Il travaillera pour la France, car on ne va pas qualifier d'étrangers, je suppose, ceux d'entre nos frères exilés qui défendent là-bas, notre nom, notre langue, les meilleures traditions de notre race, notre religion enfin. Les jeunes filles issues du mariage de Landri-Valentine épouseront un jour de jeunes Français de la vieille France, comme on voit aujourd'hui de jeunes Américaines porter avec une remarquable dignité d'ailleurs, les plus grands noms de la vieille Angleterre.

« Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis ».

Les catholiques fermiers du Canada sont plus au centre de la vie française que les ouvriers socialistes de Belleville ou de la plaine Saint-Denis !

Enfin le souvenir d'une mère coupable excuse dans une certaine mesure, sans la justifier, la décision de Landri. Il ne se résigne pas à alimenter indéfiniment la chronique scandaleuse du faubourg Saint-Germain. *Maledica civitas*. Les détracteurs de M. Paul Bourget ont-ils examiné avec soin cette très délicate question d'honneur familial? La honte d'une mère doit être un héritage singulièrement lourd.

J'avoue toutefois, que même après ces explications atténuantes, la difficulté reste entière. Landri de Claviers-Grandchamps peut-il, et par conséquent, doit-il, faire œuvre utile au pays de France? La politique lui est, en fait, interdite par « cette paternité » pour parler le langage du vieux marquis. Sa carrière militaire est brisée pour toujours ; aucune administration ne lui ouvrira ses portes, des économistes lui conseilleront peut-être l'exploitation intensive de ses terres, mais on ne s'improvise pas agriculteur à trente-cinq ans. « Je ne saurais comment vivre en France, remarque Landri, à présent que que j'ai quitté mon métier. Vous dites que vous n'avez pas assez vu dans votre rang le bien à faire? C'est que réellement, à cause de ce rang même, vous étiez condamné à l'inaction. Et encore, quand vous aviez mon âge, un Claviers pouvait-il voir s'établir en France, un régime où on l'emploierait. Cette attente, aujourd'hui, serait folle. Et moi, j'ai besoin d'agir. Je veux travailler, dépenser mes facultés... »

Cela ne s'appelle pas fuir honteusement. L'erreur de Landri

Digitized by Google

est faite d'un sentiment délicat de l'honneur, et d'ardeur au travail. Tout au plus peut-on lui reprocher de n'avoir pas cherché suffisamment autour de lui et surtout de n'avoir pas su trouver « le bien à faire ». Oui, mais reconnaissons tous humblement que l'opération offre de grosses difficultés.

Toujours est-il que si quelques doutes subsistent sur le cas de Landri, les Français de 1907 connaissent à l'intérieur et à l'extéreur, des émigrés authentiques. Je parle des religieux et des religieuses spoliés, vilipendés, persécutés et jetés enfin sur tous les chemins de l'exil. Il n'est pas même permis de les plaindre ; on a seulement le droit de déplorer leur aveuglement politique.

Dans cet hypocrite concert, les pieuses épouses des fonctionnaires et des liquidateurs se distinguent souvent par l'intensité de leurs inquiétudes. Qui ne connaît le désintéressement de leur catholicisme? Elles ne peuvent s'empêcher, toutefois, de trouver le Pape bien intransigeant.

Les prêtres séculiers n'occupent pas une situation sensiblement plus confortable que celle des religieux. Quand ils ne sont pas expulsés de leurs presbytères, ils y sont tolérés, on se demande pour combien de temps. Ils ne disposent de leurs églises que dans les conditions les plus précaires. Qu'un groupe d'apaches vienne, un jour, troubler le culte divin, M. le Préfet blâmera le curé et fermera l'église. A la lettre, les prêtres n'ont pas une pierre où reposer leur tête, car dans un pays tout pénétré d'esprit révolutionnaire, où règne la superstition de la loi, l'absence de tout statut légal fait de nous des parias.

Justement, s'écrient les habiles, vous commîtes une faute irréparable, vous, catholiques, en rejetant le statut légal de 1905.

Ils sont étonnants, Messieurs les habiles ! Ils s'obstinent à ne pas voir que le statut légal de M. Briand consacrait d'une manière définitive la grande iniquité du XXe siècle. L'ennemi nous accordait deux ou trois années de sursis, pour s'éviter à lui-même quelques ennuis administratifs. En repoussant la loi Combes-Briand, les catholiques perdaient tout, fors l'honneur ; en l'acceptant, ils perdaient tout, y compris le droit de protester et de se plaindre.

Digitized by Google

Individuellement, les croyants laïques ne sont encore frustrés par l'Etat que d'une partie de leurs revenus. Ils s'imposent eux-mêmes de lourdes contributions pour l'entretien du clergé, pour leurs écoles, pour les œuvres multiples qui sont l'honneur de la France chrétienne. Tout en payant l'impôt du sang et l'autre, ils ne connaissent l'Etat que par ses actes d'hostilité. Patrons, ils ont à se défier des pouvoirs publics autant que des gréviculteurs ; ouvriers, ils subissent la défaveur qui s'attache maintenant aux syndicats jaunes et aux associations catholiques : patrons et ouvriers se voient exclus de toutes les administrations, ils ne peuvent être ni ambassadeurs,ni concierges dans un bâtiment de l'Etat. Voilà bien de dures conditions. Pourvu que les catholiques consentent à les subir, leur présence est tolérée sur le sol natal. Le troupeau, pour parler comme Mazarin, le troupeau broute de mauvaises herbes, mais il se tient tranquille.

Considéré dans son ensemble, le catholicisme français est paria, ou si l'on veut outlaw. Il n'a pas de résidence légale. Non content de rompre avec le Pape, le gouvernement français affecte d'ignorer l'existence des évêques. Personne ne contestera, je pense, la terrible signification de ces faits trop connus.

Ce qu'on remarque moins, c'est que l'opinion et les mœurs aggravent sensiblement l'injustice des lois. Parmi les journaux libres-penseurs, il est facile de distinguer ceux qui nous témoignent une franche hostilité et ceux qui nous défendent ou paraissent nous défendre. Dans la première catégorie, je rangerais l'*Action*, la *Raison*, l'*Aurore*, la *Lanterne*, le *Matin*, les *Progrès* de province et autres journaux qui ne valent pas l'honneur d'être nommés. La seconde comprendrait le *Temps* et les *Débats*, puis les *Débats* et le *Temps*.

Point n'est besoin d'insister, je pense, sur les sentiments simplistes qui animent les rédacteurs de la *Lanterne*, par exemple. Ils traitent les catholiques de leur pays comme les dogues de l'armée allemande traitent les mannequins costumés en soldats français.

Passons, mais n'oublions pas de constater que cette odieuse presse compte des millions de lecteurs. Comment ne seraient-ils

Digitized by Google

pas irrités profondément contre les catholiques? Ils s'assimilent, tous les jours, des pensées de haine.

La bienveillance protectrice des journaux dits modérés est plus significative encore que toutes les violences de l'anticléricalisme. Prenons par exemple, le *Temps*. Il joua le rôle de conseiller dans cette grande entreprise de laïcisation à outrance qui s'appelle la Troisième République. Il appuya de son autorité tous les ministères anticléricaux qui se sont succédé, en France, depuis les temps de M. Waddington jusqu'à la démission de M. Waldeck-Rousseau. S'il se sépara de M. Combes, ce fut peut-être, parce qu'on ne fit pas à ses rédacteurs une place suffisante dans le ministère, peut-être, aussi, parce qu'il préférait les moyens doux aux moyens forts. Mais tout en blâmant les maladresses du petit Père, il partageait tous ses sentiments anticatholiques. Le *Temps* fut toujours l'ennemi acharné de l'Eglise.

Le souvenir de ce passé compromettant devrait lui inspirer, semble-t-il, une certaine retenue dans les présentes polémiques. Ses rédacteurs se piquent, en effet, de dignité professionnelle et de courtoisie, mais quand il s'agit de l'Eglise catholique, on voit bien qu'ils lui appliquent systématiquement un traitement exceptionnel. Etrangers et ennemis, ils interviennent sans discrétion aucune, dans notre plus intime vie religieuse. Ils le prennent de très haut, je ne dis pas avec les ecclésiastiques orthodoxes toujours qualifiés d'ignorants *a priori*, mais avec les évêques, les cardinaux, le Pape lui-même. Théologiens et canonistes méconnaissent absolument la vraie tradition catholique, le Pape ne comprend pas les intérêts de l'Eglise, foi du *Temps !* le Saint-Office travaille pour la libre-pensée !

Soit, mais si l'Eglise obéit aux impérieuses suggestions de ce docte et très impartial conseiller, qu'arrivera-t-il? Il arrivera que l'Eglise catholique abjurera son catholicisme et adhérera sans la moindre restriction à toute la doctrine protestante. Elle se ralliera d'abord à la prétendue démocratie dont la France est affligée, elle se ralliera à l'exégèse de M. Loisy, à cette forme pédantesque d'athéisme qui s'appelle le panthéisme et à toute la théologie négative des universités allemandes les

Digitized by Google

plus rationalistes : ses prêtres porteront le costume et parleront la langue des révérends ministres. A cette condition, mais à cette condition seulement, les catholiques trouveront grâce aux yeux du *Temps*.

Et encore !

Il ne serait pas impossible qu'au lendemain de notre conversion au protestantisme, le hautain et autoritaire journal nous tînt à peu près ce langage : « Votre attitude nouvelle au regard de la Science et de la Démocratie témoigne d'un esprit excellent. Mais considérez, catholiques d'hier, considérez que dans l'admirable religion laïque des temps modernes, vous êtes de pauvres petits néophytes ignorants et peu sûrs. Vous marquerez longtemps le pas à notre suite et à notre ombre, ce qui n'est pas pour vous un médiocre honneur. Vous ne sauriez acquérir en quelques années l'esprit profond de la religion nouvelle. Vous vous dites protestants, c'est vrai, mais vous conservez un fâcheux état d'esprit héréditaire, vous pensez encore et vous agissez en catholiques. Les morts, les morts auteurs de la Saint-Barthélemy et du 2 Décembre, les morts réactionnaires de France, parlent par votre bouche. Long, très long doit être votre noviciat laïque. »

Merci, ô *Temps*, merci. Nous avons choisi nous, la réputation d'ignorance et la pauvreté dans les maisons des simples contribuables, plutôt que l'opulence et les titres académiques dans les palais officiels des universitaires et des politiciens. *Elegi*... Reconnaissez là, je vous prie, la traduction, en langue moderne, du psaume quatre-vingt-troisième.

Pour se dérober aux peu flatteuses sollicitations du *Temps*, il est facile de trouver d'autres raisons et presque aussi décisives. Le journal protestant se considère comme l'organe unique de l'intellectualisme franco-allemand. Un peu d'illusion entre dans ce concept. Le plus grand journaliste du XIXe siècle, ne fit assurément jamais partie de la rédaction du *Temps*, car il avait nom, Louis Veuillot. Aujourd'hui encore, si certains rédacteurs de nos revues catholiques savaient s'affranchir enfin d'une timidité excessive que leur inspire l'orgueil de l'adversaire, ils pourraient regarder en face ou d'un peu haut les rédacteurs du journal cher aux clergymen.

Digitized by Google

Il n'est rien d'aussi beau que la théologie proprement dite Or, cette théologie on ne l'aborde au *Temps* qu'à de très rares intervalles par ses annexes et par ses petits côtés ou ses côtés négatifs. Dans le Décret *Lamentabili* par exemple, le clergyman délégué ne voit uniquement qu'un acte politique ou diplomatique? Et il vaticine sur la ruine de Babylone.

A y regarder d'un peu près, cependant, l'orgueil du *Temps* tient non pas tant à la conscience de sa très problématique supériorité intellectuelle qu'au souvenir heureux de ses succès politiques. Il fut, durant de longues années, le journal ministériel et gouvernemental par excellence, le journal scientifique dont la sagesse reconnue de toute l'Europe corrigeait à l'heure opportune, les erreurs de la légèreté française. Modestement, le journal attribuait à la justesse de ses vues, tant de succès prolongés.

Voici que l'heure des revers a sonné pour son personnel. Les ministres de la République n'appartiennent plus à la rédaction du *Temps*. C'est un autre journal qui fait marcher l'armée, la marine, les finances et les affaires étrangères. Je n'ai pas l'intention d'instituer un parallèle entre la vertu de *Temps* et la vertu du *Matin*, mais je constate que depuis quelque cinq ou six ans, celle-ci est toujours récompensée, et celle-là toujours méconnue. Le *Temps* se voit rélégué désormais parmi les représentants du passé, les réactionnaires, les ci-devant, les vaincus.

C'est l'instant précis que choisissent nos progressistes catholiques pour se placer sous la domination intellectuelle de tous ces pédagogues aigris.Au temps de leur plus grande fortune une alliance avec eux avait toutes les apparences d'une sérieuse trahison, car en dépit de ses airs onctueux, le *Temps* fut toujours, toujours, un implacable ennemi de l'Eglise. Etant donné qu'il n'a pas désarmé, la trahison ne serait pas aujourd'hui moins formelle, mais elle témoignerait, énergiquement, par surcroît, de l'inintelligence des traîtres.

Les *Débats* sont plus indépendants que le *Temps*, plus conscients de leur devoir social et politique, plus courageux, moins protestants, plus francs et plus Français. Ils regrettent bien, eux aussi, leur passé ministériel, et surtout ils se consolent

Digitized by Google

difficilement de n'avoir plus à diriger les affaires étrangères.

Mais le plus souvent, ils remplissent sinon de bonne grâce, du moins avec un courage méritoire, leur rôle très difficile, reconnaissons-le, de journal indépendant. Conservateurs malgré eux, ils donnent à tous les partis, sauf au parti progressiste, des conseils sages. N'était la question religieuse, on pourrait citer les *Débats* comme le type du journal recommandable.

Mais il y a la question religieuse. Dans cet ordre d'idées, l'aveuglement des *Débats* va si loin qu'il risque de leur faire perdre toute originalité et même toute indépendance. Ce journal qui est si jaloux de ne point ressembler au *Temps*, reçoit avec une docilité désespérante les inspirations religieuses du *Temps*. Qu'il s'agisse de la politique de Pie X ou du trop fameux livre de M. Le Roy, ou de *Demain* ou du *Rinnovamento*, les *Débats* sont toujours de cœur avec les hérésiarques et les simples hérétiques. Je ne crois pas qu'on puisse rien trouver de plus navrant et de plus significatif aussi, que le dernier article d'Arvède Barine sur le *Rinnovamento*.

Mme Arvède Barine est une femme d'esprit, sincèrement libérale, qui ne voudrait à aucun prix, n'en doutons pas, contrister des âmes religieuses. Mais elle subit si complètement la domination des rédacteurs du *Temps*, de M. Paul Sabatier, en particulier, qu'elle n'hésite pas à faire siennes de véritables énormités. Elle, dont la mission est de raconter avec grâce ou de moraliser avec finesse, elle se jette dans les plus hautes questions théologiques. Voyez-vous l'aimable Arvède Barine faisant la leçon à Rome ! Oui, c'est à ce point que l'opinion est surexcitée contre les catholiques. Une femme distinguée, aimable et conciliante, se croit obligée en conscience, de venir faire le coup de feu, à son tour, dans le maquis de l'hypercritique. *Arbitrabar obsequium me praestare Deo.*

Après ce préambule politico-religieux, il fallait s'attendre à une consultation sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. « Le *Rinnovamento*, dit Arvède Barine, voit de tels avantages pour l'Eglise à être indépendante de l'Etat qu'il fait très bon marché des inconvénients de la séparation ; en quoi l'on ne

Digitized by Google

fera jamais comprendre à un misérable hérétique de mon espèce, qu'il n'ait pas cent fois raison. Je m'étonne encore que les catholiques n'aient pas fait des feux de joie, à la pensée que M. Combes ou M. Clémenceau n'auraient plus à intervenir dans la nomination des évêques et que, d'autre part, le métier de curé ayant fini d'être de tout repos, on ne l'embrasserait plus sans une vocation sérieuse. » Le métier de curé !... Comme cette expression détonne dans un article signé, Arvède Barine ! Mais, croyez bien, Madame, que si les circonstances eussent été moins tristes, les catholiques auraient illuminé volontiers, le jour où s'écroula la puissance administrative de M. Dumay. L'Eglise apprécie à sa véritable valeur, l'ingérence d'un Combes ou d'un Clémenceau dans la vie intime du catholicisme, veuillez n'en douter point. Mais elle ne subordonne pas ses principes à la vulgaire et contingente scélératesse d'un Combes ou d'un Clémenceau. Or, elle tient pour vrai, pour éternellement vrai que, loin de s'ignorer l'un l'autre ou de se combattre, l'Eglise et l'Etat doivent se prêter un mutuel appui. A réaliser cet idéal, elle travaillera sans cesse, malgré les conseils modernistes du *Rinnovamento* et de Mme Arvède Barine.

Toujours unis d'une étroite amitié, Mme Arvède Barine et le *Rinnovamento* donnent à l'Eglise un conseil où se cache un véritable... Non, je n'écrirai pas le seul substantif qui convienne ici, les choses parleront assez d'elles-mêmes. « Le sacerdoce catholique, écrivent-ils, doit se conquérir une situation dans une société démocratique qui ne reconnaît d'autres privilèges que ceux qui sont créés par l'intelligence et l'activité individuelle. »

Mme Arvède Barine qui ne croit pas à l'infaillibilité doctrinale du Pape, croit donc à la démocratie? Je doute fort qu'elle ait jamais approfondi le sens de ce mot fétiche, gros de malentendus et de malheurs. Mais son talent de nature aristocratique devrait mieux se mettre en garde contre les formules électorales du pseudo-intellectuel *Rinnovamento*. Ils sont bien naïfs ses rédacteurs, s'ils se figurent que notre société dite démocratique rend si parfaitement justice à l'intelligence et à l'activité individuelle. Jamais on n'avait vu triompher tant de médiocrités, jamais on n'avait assisté à un tel débordement

Digitized by Google

de favoritisme, jamais la malhonnêteté des politiciens et des écrivains ne s'était affirmée avec cette impudence. Le livre qui est le plus lu en ce moment, a pour auteur M. Pierre Louys, il porte comme titre : *Aphrodite ;* le politicien le plus puissant que nous connaissions est M. Clémenceau, l'ami de Cornélius Herz; le théologien le plus-écouté de France s'appelle Harduin, du *Matin;* le divorce sévit cruellement dans toutes les classes, la famille dépérit, le nombre des apaches récidivistes et des sans-patrie augmente d'une façon inquiétante. Dans une société qui ressemble aussi exactement à la société romaine de la décadence, il est naturel que les vierges chrétiennes soient persécutées. Les rédacteurs du *Rinnovamento* ont le triste courage de dire aux catholiques : « Si vous ne vous adaptez pas à la démocratie, c'est votre faute. » En parlant ainsi, ils encourent, me semble-t-il, de graves responsabilités devant Dieu : ils se déclarent pour le bourreau contre les victimes. Quel honnête homme informé oserait-il bien nous faire un crime de nos insuccès politiques? Les premiers chrétiens ne surent et ne voulurent pas s'adapter à l'état social créé par le césarisme, ils le détruisirent. Nous n'aurons peut-être pa la joie de détruire l'état social créé par la franc-maçonnerie, il n'est pas impossible que nous succombions dans cette lutte humainement parlant, inégale. Que les desseins de Dieu s'accomplissent sur la terre de France. Mieux vaut mourir toutefois, que s'accommoder de toute cette société déliquescente, antichrétienne et antifrançaise.

Une fois lancée sur le mauvais chemin, la sage Mme Arvède Barine ne s'arrête plus. Ne va-t-elle pas jusqu'à s'intituler juge de l'orthodoxie chrétienne. Ecoutez avec grande attention, je vous prie, celle qui était jadis l'aimable rapsode à la chaise verte. « Plus loin, le *Rinnovamento* fait peut-être sonner un peu trop haut sa satisfaction de ce que la séparation conduira fatalement par voie indirecte à cette ingérence des laïques dans l'Eglise que Rome cherche à éviter par tous les moyens possibles, mais qui est devenue si nécessaire pour le catholicisme, qu'elle s'imposera, quelles que puissent être les décisions de l'autorité supérieure et agira comme une grande force rénovatrice. » « Je pense, ajoute Mme Arvède Barine,

Digitized by Google

après cette citation, je pense comme le *Rinnovamento* sur l'ingérence des laïques, mais je ne l'aurais pas dit de la même façon ; j'aurais eu peur de chagriner. »

Notons bien ce cri du cœur. Mme Arvède Barine qui est très protestante, estime avec raison, que ces messieurs du *Rinnovamento* sont trop protestants, plus protestants qu'elle-même. Mais alors pourquoi se porte-t-elle garante de leur orthodoxie? «Les hommes du *Rinnovamento*, dit-elle, sont attachés du fond du cœur à la religion catholique. » Ah ! le bon billet de confession que signe en faveur du *Rinnovamento* cette très aimable protestante !

L'imprudente contradiction de Mme Arvède Barine laisse bien voir à tous le fond de la grande conspiration moderniste. Ils sont protestants, protestants dans l'âme, certes, mais pour réaliser une pensée diplomatique que tout le monde connaît maintenant, ils vantent eux-mêmes la pureté de leur catholicisme.

A Mme Arvède Barine et au *Rinnovamento* vient se joindre M. J. Williams, et dès lors, l'incohérence moderniste apparaît dans toute sa beauté. Les deux questions posées sont celles-ci : 1º Les chrétiens de la primitive Eglise croyaient-ils en un Dieu personnel, c'est-à-dire croyaient-ils en Dieu?

Réponse : Il est probable que non.

2º Est-il possible de se dire catholique et de ne pas croire en Dieu? Réponse : Oui, certainement.

Mme Arvède Barine trouve cette doctrine admirable. Il en est des textes, dit-elle, comme du personnel : tout ce qui épure une Eglise lui est bienfaisant. Aux âmes timides qui craignent qu'à force d'épurer, il ne reste plus rien, le *Rinnovamento* cite une très belle page de M. J. Williams sur ce qu'un vrai chrétien attend de sa religion. M. Williams suppose qu'on lui fasse cette objection : Comment la société moderne qui rejette l'existence d'un Dieu personnel pourra-t-elle accepter l'autorité d'une Eglise qui en proclame l'existence dans le premier article de son *Credo?* et il répond en demandant à son tour : Comment la société antique dans des conditions semblables a-t-elle accepté cette autorité? Ce que cherchaient en ces temps-là, les néophytes du christianisme ne diffère pro-

Digitized by Google

bablement pas de ce que cherchent encore aujourd'hui tous ceux qui pensent : non, une preuve strictement parfaite, non, une démonstration mathématique ou scolastique, non, une vérité cachée sous les phénomènes, non, une idée définie ; mais la vie, une vie qui soit, pour ainsi parler, le centre de la nature de l'homme, et qui vivifie toutes les sphères de sa pensée et de son activité. L'homme qui aura trouvé cette vie-là, aura trouvé Dieu et l'absolu.

Ainsi s'expriment les *Débats*, journal libre-penseur, mais libéral, mais sympathique aux catholiques. Ils nous défendent sur un ton à la fois protecteur et dégagé, et leur courage apologétique va jusqu'à faire entendre aux francs-maçons que leur étroitesse d'esprit est plus grande encore que la nôtre.

Le mal que j'essaie de définir, sévit même dans les milieux catholiques, chez vous, chez moi, chez nous tous, il s'appelle la timidité.

De cette timidité, voici deux exemples que j'ose présenter à la méditation des sages.

Cédant aux conseils de quelques amis, M. X..., un catholique fervent, résolut de briguer un siège au conseil général. Surtout, pas d'intransigeance, lui dirent les électeurs influents. Notre candidat tint si bien compte de ces sages avis qu'il ne fit pas la moindre allusion aux choses religieuses dans sa proclamation électorale. Ceci est déjà surprenant, mais il y a mieux. Le comité de l'Action libérale du canton se mit en devoir de soutenir la condidature de notre catholique. Pas d'Action libérale, s'écrièrent les électeurs influents, elle est compromettante ; on lui demande de se cacher et de se taire. L'Action libérale se cacha et se tut, comme on lui en donnait la consigne, et elle eut la bonté de voter pour M. X... Vous pensez, sans doute, que le nom de M. X... pour parler la langue des spécialistes, sortit triomphant des urnes électorales? Pas le moins du monde. M. X... fut battu.

Le second exemple se présente sous forme de dialogue entre deux catholiques également préoccupés du danger moderniste. L'un fait profession de sagesse, l'autre d'obéissance intégrale au Souverain Pontife. Appelons-le, l'admirateur de Pie X.

L'ADMIRATEUR DE PIE X. — Avez-vous lu, mon cher ami,

Digitized by Google

tels et tels articles de revues qui ont pour objet l'hérésie moderniste?

Le Sage. — Oui, je les trouve trop violents.

L'Admirateur de Pie X. — Pourquoi?

Le Sage. — Parce que des âmes sont troublées qu'il faut traiter avec ménagement. Elles doutent.

L'Admirateur de Pie X. — Elles doutent? Il s'agit de savoir si Jésus-Christ est Dieu, au sens nicéen du mot, ou s'il est le fils de Joseph, et même si un Dieu personnel existe. L'origine divine de l'Eglise, la réalité des sacrements, la vérité des dogmes, les fondements du surnaturel sont mis en cause. Enfin le Pape et le Saint-Office rédigent des sentences aussi claires que solennelles. Comment donc les âmes délicates vos clientes, si elles ont un atome de catholicisme en elles, peuvent-elles concevoir le moindre doute sur ces graves questions. Bossuet s'indignait de son temps, contre certains confesseurs qui mettaient des coussins sous les coudes des pécheurs. Et vous, quel mol oreiller placez-vous donc sur la tête de l'orgueilleux moderniste?

Le Sage. — Craignons les fausses manœuvres.

L'Admirateur de Pie X. — Les chiens muets ne risquent pas d'aboyer à contretemps, et l'homme de la parabole qui se contente d'enfouir son talent, ne commet aucune imprudence commerciale.

Le Sage. — Nierez-vous que l'apologétique moderne soit faite de ménagements, de précautions oratoires et de tâtonnements savants destinés à assurer le contact avec l'adversaire?

L'Admirateur de Pie X. — Je ne le nie pas. Mais ce qu'il y a de diplomatique dans la défense religieuse n'eut jamais qu'une importance très relative. C'est pour avoir réduit toute l'apologétique à un travail d'adaptation que les modernistes tombèrent inconsciemment dans leurs grossières erreurs. Le divin Maître et ses apôtres faisaient la lumière sans se soucier trop des yeux malades qui étaient incapables de la supporter ; ils enseignaient avec le ferme dessein de ne jamais s'adapter au monde romain et de ne point diminuer la vérité surnaturelle. Vous avez confiance en votre habileté, cher ami, la vérité seule nous délivrera.

Digitized by Google

Les dialogues de ce genre ne sont point rares, j'imagine, en l'an de grâce 1907. Résignons-nous donc à faire le dénombrement de ceux qui combattent l'Eglise et de ceux qui la défendent. Aucun doute ne peut subsister chez les catholiques sur l'irréductible hostilité des feuilles maçonniques et du *Temps*. Si les *Débats* s'obstinent dans leur campagne contre le Saint-Office et contre la haute personnalité de Pie X, ils se rangeront eux-mêmes parmi les pires adversaires de l'Eglise. Quant aux modernistes enivrés de mauvaise phraséologie, il suffira sans doute, de les traiter par la clarté. Ne nous lassons pas de leur présenter l'alternative à laquelle ils ne se déroberont pas. Ou se soumettre sincèrement au Pape, ou se démettre de la fonction catholique.

En face de tant d'ennemis, les catholiques orthodoxes ou plutôt les catholiques sans épithète forment une bien petite armée.

« Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle,
Des prêtres, des enfants, ô Sagesse éternelle
Mais si tu les soutiens, qui peut les ébranler ? »

Le poète chrétien qui résume ainsi tous les combats de la foi ajoute seulement : ils ne s'assurent point en leur propre mérite. C'est la condition indispensable du succès, mais grâce à Dieu, la pratique de la modestie devient facile dans certaines circonstances. Depuis notre grand Pape Pie X jusqu'au plus humble des prédicateurs, jusqu'au moins connu des écrivains, tous ceux qui défendent la foi intégrale se heurtent à d'implacables partis-pris. Qu'importe ! Il dépend de leur piété de trouver dans ce mépris qui atteignit tous les saints, le bonheur parfait défini par François d'Assise et la certitude de vaincre.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LE NOUVEAU STATUT LÉGAL

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE

Suite (1)

ARTICLE 26.

« *Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.* »

Cette interdiction, formulée par un évêque pour les églises de son diocèse, se comprendrait aisément. « Il n'est pas dans l'usage de faire servir l'église à des réunions politiques » (2), et l'évêque est naturellement qualifié pour prendre à ce sujet telles mesures qu'il juge convenables.

Mais que le législateur lui-même défende aux membres d'une confession religieuse de tenir des réunions politiques dans leurs temples, voilà qui peut surprendre, dans un pays de liberté politique, sous le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce n'est certes pas en Amérique qu'on admettrait une pareille incohérence !

Une seule chose, au surplus, nous importe. La mention de cette absurde règle. Car s'il est improbable que nous tenions effectivement des « réunions politiques » dans nos églises, il est à prévoir que des autorités malveillantes nous accuseront

(1) Voir le numéro de mars.
(2) G. THÉRY. — *Commentaire et examen critique de la loi du 9 décembre 1905*, p. 98.

Digitized by Google

volontiers de l'avoir fait, quand même nous ne l'aurons pas fait, si elles peuvent ainsi nous molester d'une façon nouvelle.

A cet égard, il faut d'abord remarquer que l'article 26 interdit la tenue des réunions politiques non pas dans les églises mises à la disposition d'une association cultuelle, mais dans toutes celles qui, d'une manière ou d'une autre, servent habituellement à l'exercice du culte, dans celles donc que nous occupons actuellement, conformément à la loi du 2 janvier 1907, et dans celles qui, propriétés privées, sont mises ***habituellement*** à notre disposition par leurs propriétaires, locataires ou usagers.

Il ne peut s'agir alors de la dissolution de l'association inexistante. (Loi du 9 décembre 1905, art. 19, 1° et 23, 3°).

Mais les individus qui auront organisé la réunion, ceux qui y auront participé en qualité de ministres du culte, et ceux qui, dans le cas assez spécial où l'église serait une propriété privée, auront fourni le local, c'est-à-dire les propriétaires, locataires, usagers des églises, seront passibles des peines de simple police (*Ibid.* art. 29).

Si l'église est la propriété de l'Etat, du département ou de la commune, on peut craindre, en outre, que la réunion politique ne soit un prétexte au décret de désaffectation prévu par l'article 13 § 3 pour le cas où les édifices servant à l'exercice public du culte sont détournés de leur destination. (Art.13, § 2, 4). La désaffectation ne serait évidemment que le préliminaire de la fermeture de l'église.

ARTICLE 27.

I. — L'article 27, 1°, ne vise les *cérémonies, processions et autres manifestations extérieures du culte*, que pour déclarer qu'elles *continueront à être réglées en conformité des articles* 95 *et* 97 *de la loi municipale du* 5 *avril* 1884.

Cette rédaction est due à l'intervention de M. Grousseau (1). La commission et le gouvernement étaient d'accord pour formuler dans la loi l'interdiction pure et simple de toutes les

(1) Chambre des députés, séance du 26 juin 1905.

Digitized by Google

manifestations du culte hors de l'enceinte des églises. L'éloquent député tint, cette fois, en échec les jacobins. Le *statu quo* légal fut conservé, en sorte que les processions et autres cérémonies extérieures demeurent libres, en principe. Elles n'ont pas besoin d'être autorisées préalablement.

Seulement elles peuvent être interdites par les maires ou, après mise en demeure du maire, par les préfets ; mais l'interdiction ne peut être fondée que sur l'intérêt du bon ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté ou de la commodité de la circulation (1).

L'arrêté d'interdiction est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat. Il n'est, d'ailleurs, exécutoire et obligatoire qu'un mois après sa notification, et à la condition d'avoir été porté à la connaissance des intéressés par voie de publication et d'affiches.

La jurisprudence antérieure à la loi du 9 décembre conserve donc encore toute sa valeur, et rien n'est changé à la portée juridique des termes de « procession » et de « cérémonie religieuse », telle qu'elle ressort de cette jurisprudence.

II. — Le second paragraphe de l'article 27 vise les *sonneries de cloches*.

A) Autrefois la sonnerie des cloches des églises ne pouvait être réglementée que par l'évêque et le préfet conjointement, ou, en cas de désaccord entre ces deux autorités, par le ministre des cultes (2).

Désormais les *sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal* (3).

Mais cet arrêté doit être communiqué au président ou directeur de l'association cultuelle, lequel peut y former opposition écrite et motivée à la mairie, pendant un délai de quinze jours (4).

C'est seulement après l'expiration de ce délai que l'arrêté du maire doit être transmis au préfet, pour devenir, s'il n'y

(1) La loi du 18 germinal an X étant abrogée, l'arrêté d'interdiction ne peut plus être fondé aujourd'hui sur l'existence dans la même ville de temples de différents cultes.
(2) Loi du 5 avril 1884, art. 100.
(3) Loi du 9 décembre 1905, art. 27, § 2.
(4) Décret du 16 mars 1906, art. 50.

Digitized by Google

a pas d'opposition, exécutoire au bout d'un mois, ou même immédiatement, si le préfet en autorise l'exécution immédiate, mais non sans avoir été préalablement affiché et publié (1).

En cas d'opposition, c'est le préfet qui tranche le conflit et prend lui-même un arrêté (2).

On remarquera que toute cette procédure suppose la création des associations cultuelles. En l'absence de l'association cultuelle, il y manque une pièce essentielle : l'avis du président de l'association. L'arrêté du maire sera-t-il valable sans cet avis ? — Non, a répondu déjà une décision judiciaire très soigneusement motivée. Non, parce que, d'une part, un arrêté municipal par lequel le maire réglemente seul les sonneries de cloches est contraire au texte même de l'article 27, § 2 de la loi et de l'article 50 du décret. Non, encore, parce que, d'autre part, la loi du 2 janvier 1907 laisse à la disposition des fidèles et des ministres du culte les édifices du culte et les meubles les garnissant, que les cloches sont plus que des meubles, des immeubles par destination, qu'elles font donc partie intégrante des édifices religieux, et qu'elles seraient soustraites à cette *libre disposition* par l'arrêté municipal (3).

Il faut citer la date de ce jugement : 7 mai 1907. Le magistrat qui l'a rendu a réfuté de main de maître l'avis donné par le ministre des cultes dans une circulaire du 17 janvier 1907 (4), d'après laquelle, à défaut d'associations cultuelles, il appartiendrait au maire de régler seul les sonneries. Une circulaire ne peut refaire la loi. Que M. Briand en prenne son parti : c'est une lacune de plus dans les prévisions d'un législateur qui s'attendait à tout, hormis à ce qui est arrivé !

B) Les cloches des églises peuvent être employées à des usages religieux ou à des usages civils. La loi assujettit à la réglementation municipale aussi bien les sonneries religieuses que les sonneries civiles.

Seulement, en matière de sonneries religieuses, il est bien évident que l'arrêté municipal doit, pour être légal, respecter

(1) Décret du 16 mars 1906 et loi du 5 avril 1884, art. 95, 96.
(2) *Ibid.*
(3) Justice de paix de Trets (Bouches-du-Rhône), 7 mai 1907. Revue d'organisation et de défense religieuse, 1907, p. 422.
(4) Même revue, 1907, p. 136.

Digitized by Google

le grand principe de liberté du culte inscrit au frontispice de la loi. M. Briand a pris la peine de le rappeler, dans sa circulaire précitée : La réglementation de ces sonneries ne doit pas aboutir à leur suppression ou à leur réduction dans des conditions telles que la pratique de la religion se trouve entravée.

Les sonneries civiles ne sont point permises dans tous les cas. Elles le demeurent exclusivement dans les cas où elles étaient déjà autorisées, avant la séparation, par la loi municipale (1).

C'est d'abord dans les cas de péril commun qui exigent un prompt secours (2).

C'est ensuite, et seulement pour les cloches des églises qui appartiennent à l'Etat, aux départements ou aux communes, mais non pas pour les cloches des églises qui sont la propriété des particuliers, quand même elles seraient ouvertes au culte public : « dans les circonstances où cet emploi est prescrit par les dispositions des lois ou règlements ou utilisé par les usages locaux. »

La circulaire de M. Briand fait remarquer aussi que « les sonneries pour les baptêmes, mariages ou enterrements civils ne rentrent dans aucun de ces cas ».

Déjà des préfets ont eu l'occasion d'annuler des arrêtés par lesquels les maires réglementaient abusivement les sonneries de cloches.

Pour assurer l'exécution des arrêtés municipaux en matière de sonneries, le décret du 16 mars 1906 dispose (3) qu'une clef du clocher « est déposée entre les mains du maire qui ne peut en faire usage que pour les sonneries civiles mentionnées à l'article précédent et l'entretien de l'horloge publique.

« Si l'entrée du clocher n'est pas indépendante de celle de l'église, une clef de la porte de l'église est déposée entre les mains du curé. »

La loi municipale disait déjà la même chose (4).

(1) Loi du 5 avril 1884, art. 100.
(2) Loi du 9 décembre 1905, art. 27, § 3 ; décret du 16 mars 1906, art. 51.
(3) Art. 52.
(4) Loi du 5 avril 1884, art. 101.

Digitized by Google

ARTICLE 28.

Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Voilà une affirmation nouvelle de l'irréligion et du laïcisme officiel.

Encore faut-il en restreindre la portée pratique à ses limites exactes.

On remarquera d'abord que la loi ne statue que pour l'avenir. Elle n'ordonne pas la destruction des emblèmes existants ; elle n'interdit pas de les entretenir et de les réparer. Elle ne supprime pas à leur égard les règles générales qui protègent les propriétés publiques et privées contre les attentats, les mutilations et les destructions (1).

En second lieu, la loi n'interdit pas dans l'avenir l'érection des emblèmes religieux sur des terrains *privés*, même lorsque la disposition des lieux rendra ces emblèmes visibles de la voie publique (2).

ARTICLE 29.

Nous avons déjà étudié cet article dans plusieurs de ses applications. Il édicte la sanction pénale des règles précédentes :

Les contraventions aux articles précédents sont punies des peines de simple police.

A) Ces peines sont l'amende de un à cinq francs, et en cas de récidive dans l'année, l'emprisonnement de trois jours au plus (*Code pénal*, art. 471), car, selon la très judicieuse observation de M. Gustave Théry, la loi n'ayant pas dit dans quelle classe de contraventions seraient placées les contraventions punies par cet article, on doit les ranger dans la première classe, c'est-à-dire les frapper des moindres peines (3). En

(1 et 2) *Chambre des députés*, séance du 28 juin 1905. *Sénat*, séance du 4 décembre 1905.
(3) Gustave THÉRY, *Commentaire et examen critique*, p. 102.



droit pénal, l'interprétation restrictive est, en effet, de rigueur.

D'ailleurs, la contrainte par corps est applicable pour les amendes, indemnités civiles et frais (*Code pénal*, art. 467, 469).

B) La juridiction compétente pour connaître de ces contraventions et appliquer ces peines est le tribunal de simple police..

C) Enfin, la règle générale d'après laquelle la preuve de la culpabilité de l'inculpé est à la charge du ministère public subit ici quelques dérogations.

Le second paragraphe de l'article 29 établit trois présomptions légales de culpabilité, à l'encontre de *ceux qui ont organisé la réunion ou manifestation, de ceux qui y ont participé en qualité de ministres du culte, et de ceux qui ont fourni le local* pour une réunion cultuelle.

Il ne faut pas voir là des présomptions absolues, mais des présomptions légales simples, susceptibles d'être détruites par la preuve contraire. L'inculpé, par exemple le ministre du culte, est *présumé* coupable ; le ministère public n'a donc pas à prouver sa culpabilité. Mais lui peut se justifier et établir, par exemple, qu'il n'a pas officié dans la cérémonie religieuse à l'occasion de laquelle s'exercent les poursuites.

Notez enfin qu'il n'y a, en matière de contravention, qu'une personne punissable : l'auteur principal. Les simples complices échappent à toute répression.

D) Rappelons, pour mémoire, la règle de l'article 36 qui tient l'association cultuelle pour civilement responsable des infractions commises dans l'immeuble dont elle a la disposition, et la règle de l'article 37 qui déclare *l'article* 463 *du Code pénal* (circonstances atténuantes) *et la loi du* 26 *mars* 1891 (loi de sursis, loi Bérenger) *applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.*

Article 30.

Il fallait, pour que la loi de séparation fût la charte complète de l'irréligion officielle, qu'elle se référât à cette autre

Digitized by Google

loi fondamentale de la république maçonnique : la loi sur l'enseignement laïc.

C'est toute la raison d'être de l'article 30, dont la place n'était pas d'ailleurs dans une loi d'organisation des cultes.

La loi du 28 mars 1882, dans le but apparent d'assurer aux élèves des écoles publiques la liberté de conscience, stipulait, dans son article 2, que les écoles publiques vaqueraient un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse, *en dehors des édifices scolaires.*

L'article 30 de la loi de séparation s'exprime ainsi : *conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mars 1882, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans inscrits dans les écoles publiques qu'en dehors des heures de classe.*

Il n'y a qu'à rapprocher ces deux textes pour voir que la rédaction de 1905 n'est point conforme à celle de 1882. Elle en dépasse la rigueur.

En réalité, c'est non pas à l'article 2 de la loi de 1882 qu'elle se conforme, mais à un simple décret, au règlement scolaire du 18 janvier 1887, dont l'article 5 disposait déjà que les enfants ne pourraient, sous aucun prétexte, être détournés de leurs études pendant la durée des classes. *Ils ne seront envoyés à l'église, pour le catéchisme ou pour les exercices religieux, qu'en dehors des heures de classe.*

Voilà bien la règle que notre article 30 reproduit et, chose nouvelle, qu'il sanctionne par une pénalité à l'encontre du ministre du culte :

Il sera fait application aux ministres des cultes qui enfreindraient ces prescriptions, des dispositions de l'article 14 *de la loi précitée* (1).

Le législateur a affecté de craindre que les ministres des cultes, affranchis par la séparation de la menace des suspensions de traitements, ne cessassent de tenir compte des règlements scolaires et ne fissent le catéchisme pendant les heures de classe (2). C'est pourquoi il a remplacé la sanction arbitraire

(1) Loi du 9 décembre 1905, art. 30, § 2.
(2) Chambre des députés, séance du 28 juin 1905.


Digitized by Google

de la suspension de traitement par la pénalité que l'article 14 de la loi de 1882 n'avait prononcée qu'à l'encontre des parents négligents. Le ministre du culte ne sera donc coupable de contravention et n'encourra la peine (amende de 1 à 15 francs et emprisonnement de 1 à 5 jours) qu'à la seconde récidive. La première récidive — et seulement encore si elle a lieu dans l'année de la première infraction — n'entraînera d'autre sanction que l'affichage du nom du délinquant à la porte de la mairie. La première infraction constatée n'est punie en aucune manière.

Bien entendu, l'article 37 étend aussi au cas de l'article 30 le bénéfice des circonstances atténuantes et de la loi de sursis.

Articles 31, 32 et 33.

Par ces articles, le législateur prétend réprimer les attentats à la liberté de conscience, en tenant la balance égale entre l'intolérance des croyants et celle des libres-penseurs. Il punit de peines égales ceux qui contraindraient leur prochain à pratiquer un culte et ceux qui l'en empêcheraient. Craignons que ce ne soient encore là des textes de façade! Nous connaissons assez les réalités qu'ils recouvrent pour nous borner à les citer :

Art. 31. — *Sont punis d'une amende de six francs à deux cents francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.*

Art. 32. — *Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.*

Art. 33. — *Les dispositions des deux articles précédents ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages ou voies de fait dont la nature ou les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines d'après les dispositions du Code pénal.*

Digitized by Google

N'oublions pas, enfin, de rapprocher de ces articles l'article 37 (circonstances atténuantes et loi de sursis).

Et bornons-nous à observer que les articles 260 et 261 du Code pénal prévoyaient et réprimaient les mêmes faits, presque de même façon, sous le régime du Concordat.

Articles 34 et 35.

A la différence des précédents, ces deux articles ne sont pas de simples rappels de la législation antérieure. Les délits qu'ils définissent sont des délits spéciaux, et ce sont bien des dérogations au droit commun qu'ils consacrent.

Chose infiniment illogique, mais à laquelle nos lecteurs sont trop habitués, ces articles établissent à l'encontre des ministres du culte un droit spécial, plus rigoureux que le droit pénal de tout le monde, précisément alors que leur culte cessant d'être reconnu par l'Etat, ils devraient, eux, rentrer dans le droit commun s'ils en étaient exclus jusque-là.

A) L'article 34 vise l'outrage ou la diffamation des citoyens chargés d'un service public.

Ce sont là deux délits que le Code pénal et la loi du 29 juillet 1881 sur la presse répriment, quel qu'en soit l'auteur, de la façon suivante :

Le délinquant est déféré à la *cour d'assises* (1), laquelle a jusqu'ici passé pour offrir plus de garanties à l'accusé que les tribunaux ordinaires.

Il peut être puni d'un emprisonnement de ***huit jours à un an***, et d'une amende ***de cent à trois mille francs***, ou de l'une de ces deux peines seulement (2).

Mais, de par l'article 34, lorsque le délinquant est ***un ministre du culte***, et qu'il a publiquement outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public, ***dans les lieux où s'exerce le culte, par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affiches apposées***, premièrement, il est soustrait à la Cour d'assises et déféré au ***tribunal correctionnel***, et secondement, il encourt une amende de cinq cents (au

(1) Loi du 27 juillet 1881, art. 47.
(2) *Ibid.*, art. 30 et 31.

Digitized by Google

lieu de cent) à trois mille francs, et un emprisonnement de un mois (au lieu de huit jours) à un an, ou l'une des deux peines seulement.

Sauf ces deux points, l'outrage (qu'il serait plus conforme à la terminologie habituelle de qualifier d'*injure*) et la diffamation commis par un ministre du culte contre un citoyen chargé d'un service public demeurent régis par les règles combinées du Code pénal et de la loi sur la presse.

Ainsi *la vérité du fait diffamatoire, mais seulement s'il est relatif aux fonctions, pourra être établie dans les formes prévues par l'article* 52 *de la loi du* 29 *juillet* 1881. Ainsi encore l'action publique et l'action civile pour la poursuite des infractions sont soumises aux courtes prescriptions édictées par l'*article* 65 *de la même loi* (1).

B) D'après l'article 35, *si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile,*

En droit commun, l'auteur de la provocation à un crime ou à un délit n'est généralement puni qu'en qualité de complice dudit acte, ce qui suppose que la provocation a été suivie d'effet (2). La simple provocation, non suivie d'effet. n'est punie que dans des cas plus graves que ceux de notre article 35 : provocation aux crimes de *meurtre, de pillage* et *d'incendie*, aux crimes *contre la sûreté de l'Etat*, ou à la *révolte des militaires* (3).

Il est vrai que, sous le régime concordataire, le Code pénal frappait déjà les discours prononcés par les ministres des cultes, dans l'exercice de leur ministére et en assemblée publique, lorsqu'ils contenaient simplement la critique du

(1) Loi du 9 décembre 1905, art. 34, § 2.
(2) Loi du 29 juillet 1881, art. 23.
(3) Loi du 29 juillet 1881, art. 24 et 25.

Digitized by Google

gouvernement et de ses actes ou la provocation à la désobéissance aux lois et aux actes de l'autorité (1).

Mais ces textes spéciaux, aujourd'hui abrogés (2) ne devraient pas être remplacés, en régime de séparation. Or l'article 35 vient précisément prendre la place qu'ils ont laissée vacante, et la provocation à la résistance aux lois et aux actes légaux de l'autorité publique demeure toujours un délit spécial aux ministres du culte.

C) Les délits prévus par l'article 35 sont, comme ceux de l'article 34, régis par la prescription de l'article 65 de la loi de 1881, c'est-à-dire que, lorsque trois mois se sont écoulés depuis la date où le fait délictueux a été commis, les poursuites correctionnelles et l'action civile en dommages et intérêts ne peuvent plus être exercées.

D) Enfin la responsabilité civile de l'association cultuelle est engagée par la condamnation du ministre du culte pour les faits prévus par les articles 34 et 35 (3). Le législateur comptait certainement sur cette règle ingénieuse pour obtenir des membres de l'association cultuelle un « chantage » discret mais efficace sur le prêtre qu'elle eût « salarié » et auquel elle eût de son mieux imposé la « prudence ». *Verbum Dei non est alligatum*, a dit l'apôtre. Et le Pasteur suprême n'a point laissé nouer ce nouveau lien.

TITRE VI

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLES 37 A 44.

I. — C'est bien plutôt dans le titre précédent que l'article 37 avait sa place naturelle. Il se réfère, en effet, aux sanctions pénales dont sont frappées les différentes infractions que nous avons jusque-là signalées.

(1) Code pénal, art. 201, 202.
(2) Loi du 9 décembre 1905, art. 44.
(3) *Ibid.*, art. 36.


Digitized by Google

L'article 463 du Code pénal (circonstances atténuantes), *et la loi du 28 mars 1891* (loi de sursis) *sont applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.*

II. — L'article 38 peut sembler superflu. Il est bien évident que le législateur maçonnique ne se proposait pas de rendre sa liberté au clergé régulier quand il frappait le clergé séculier.

Les Congrégations religieuses demeurent soumises aux lois du 1er juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904.

III. — Beaucoup plus important par ses répercussions immédiates est l'article 39.

Les jeunes gens qui ont obtenu à titre d'élèves ecclésiastiques la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, à la condition qu'à l'âge de vingt-six ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association cultuelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un règlement d'administration publique.

On sait quelle mauvaise volonté et quelle mauvaise foi les pouvoirs publics ont montrées dans l'application de ce texte qui devait adoucir les premières rigueurs du nouveau régime et ménager la transition avec l'ordre de choses nouveau, c'est-à-dire la suppression complète des dispenses au titre ecclésiastique.

Nous n'entrerons pas dans le détail des décrets et des circulaires, nous ne signalerons pas les incidents de procédure qui ont marqué cette étape aujourd'hui presque entièrement franchie. L'absence d'associations cultuelles rend moins utile l'étude de ce texte éphémère. Désormais le vieil article du programme maçonnique est rempli : le sac est bouclé au dos des « curés » ; le service militaire n'arrache plus seulement les séminaristes à l'étude, mais les prêtres eux-mêmes à l'autel, et l'Etat n'aura plus en cas de guerre le moindre respect pour la règle canonique si noble et si belle qui interdit aux ministres du Dieu de paix de verser le sang de leurs propres mains.

IV. — L'étude de l'article 40 ne nous retiendra pas non plus bien longtemps :

Pendant huit années, à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres du culte seront inéligibles au conseil muni-

Digitized by Google

cipal dans les communes où ils exerceront leur ministère ecclésiastique.

Les ministres du culte seront donc, pour la seule et dernière fois, inéligibles au prochain renouvellement des conseils municipaux. Ils ne le sont, dès à présent, à aucune autre fonction élective. Rien de plus ridicule, assurément, que de les exclure ainsi légalement pendant huit ans, des assemblées locales. Mais ce n'est point, de tant de formes d'ostracisme que notre loi a inventées contre eux, celle qui leur sera le plus sensible. Car ce n'est pas sur le terrain de la politique contingente et dans les luttes des partis que le prêtre exerce normalement sa mission, et nous ne voyons guère ce que l'écharpe municipale pourrait ajouter à son influence et à son ascendant.

V. — Nous avons déjà signalé, en étudiant le détail de la suppression du budget des cultes (1), l'article 41 qui attribue aux communes les sommes rendues disponibles par cette suppression.

VI. — Il suffit de citer l'article 42.

« *Les dispositions légales relatives aux jours actuellement fériés sont maintenues.* »

Nos honorables députés se sont avisés tout à coup que les fêtes de Noël, de l'Ascension, de l'Assomption et de la Toussaint n'étaient légalement fériées que grâce au Concordat et à un arrêté du 29 germinal an X, lequel publiait purement et simplement un *indult* du Pape Pie VII. Le Concordat aboli, cesserait-on d'observer le repos traditionnel de Noël et de la Toussaint, ou, péril pire encore, l'observerait-on désormais en marge de la loi? L'article 42 intercalé au petit bonheur dans les *dispositions générales* de la loi de séparation a paru nécessaire pour solutionner cet épineux problème.

VII. — L'article 43 prévoit les règlements d'administration publique nécessaires à l'application de la loi.

VIII. — L'article 44 abroge *toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'Etat, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi.*

(1) Université catholique, 1906, n° 8, p. 527.

Digitized by Google

Nous ne le suivrons pas dans l'énumération, d'ailleurs *énonciative* et non *limitative* qu'il fait des principaux textes abrogés.

CONCLUSIONS

Tel est le nouveau statut légal imposé à l'Eglise de France par la troisième République.

Nous y avons distingué deux parties essentiellement différentes.

La première partie, purement négative, développe actuellement les conséquences de ses principes avec une précision dont doivent se réjouir ses auteurs. La spoliation de l'Eglise de France, la ruine de son établissement temporel, sera bientôt une œuvre consommée. Le législateur a bien dû déjà rectifier un peu son tir ; il apporte en ce moment même quelques retouches de détail à son plan primitif pour en rendre l'exécution plus facile et plus prompte, et les voix les plus autorisées du Parlement ont montré quelle atteinte les droits individuels et les intérêts privés vont souffrir de ces perfectionnements dans le « brigandage ». Mais déjà l'Eglise, la principale victime, était entièrement dépouillée.

La seconde partie, celle où le législateur prétendait édifier, a un succès tout différent. On avait construit à pied d'œuvre un édifice considérable, geôle ou palais, pour y enfermer cette Eglise qu'on venait de dépouiller, mais qu'on n'osait encore frapper du dernier coup. L'Eglise a refusé d'entrer dans cet asile. Et dès lors les règles de police combinées contre elle apparaissent singulièrement incohérentes et difficiles à justifier. Que le régisseur d'un hôtel impose des règlements aux voyageurs qu'il abrite sous son toit, cela se comprend encore, quand même ses règlements sont d'allure tracassière. Mais qu'il veuille y plier aussi les passants qui ne franchissent pas son seuil, le bon sens ne saurait l'admettre pas plus que la justice.

Voilà donc l'Etat réduit à légiférer contre une Eglise qu

Digitized by Google

l'ignore. Il n'y a qu'un mot pour qualifier cette attitude : c'est la persécution.

Persécution sournoise, inavouée, d'abord, où le persécuteur se donne volontiers des airs de protecteur. Mais accepte-t-on qu'un mari tourmente, sous prétexte de la protéger, l'épouse répudiée? Bientôt, il faut le craindre et le prévoir, la logique de la situation entraînera l'Etat à des actes plus violents, et au statut légal de 1905 et de 1907, en succéderont d'autres empreints du même esprit, mais non plus revêtus des mêmes apparences de modération.

Déçu par le refus du Pape d'autoriser la formation de cultuelles, l'Etat cherchera quelque moyen meilleur de surveiller l'usage que nous ferons de nos églises. Au besoin il nous en fermera les portes, ou bien il nous y imposera de tels voisinages que nous-mêmes devrons fuir ces temples profanés. Il ne laissera pas nos prêtres prêcher l'Evangile sans exercer plus rigoureusement sa censure contre leurs paroles et leurs écrits. Surtout il ne permettra pas longtemps à nos prêtres et à nous-mêmes d'enseigner à nos enfants une morale contraire à *sa* morale et une religion contraire à *son* irréligion, sans dresser contre nous l'appareil de ses inspecteurs, de ses diplômes, de ses programmes et, s'il le faut, de son monopole.

Que l'Eglise de France n'attende pas de son ennemi qu'il desserre lui-même les liens qu'il a forgés.

Mais parce que cet ennemi lui-même, l'Etat athée, l'Etat français, hélas ! a brisé l'antique pacte d'alliance, parce qu'il a signifié à l'Eglise le plus cruel et le plus injuste divorce, c'est pour elle qu'à son insu il a travaillé contre lui.

Il existe une loi de l'histoire que les événements des derniers siècles ont écrite en caractères éclatants :

La Révolution a cru fonder l'Eglise nationale par la constitution civile du clergé, et l'Eglise de France est sortie de cette première épreuve avec un esprit nouveau de fidélité, de dévouement, d'union au siège apostolique.

Napoléon a voulu faire du Pape l'évêque de Paris et le chapelain de l'Empire. Et, par le concordat et par l'usage, inouï jusque-là, de son autorité à l'égard des évêques émigrés auquel il a condescendu à la prière de Napoléon, Pie VII a mis

Digitized by Google

hors de conteste la primauté de Rome et l'autorité disciplinaire du Saint-Siège. Les articles organiques devaient être impuissants à relever le gallicanisme d'un coup si décisif.

La séparation d'aujourd'hui continue cette œuvre providentielle et assure, pour l'avenir, l'indépendance et la souveraineté de l'Eglise.

Avec un Etat séparé, l'Eglise, en effet, n'a point à discuter son *statut légal*. Les règles de son organisation, les lois de sa vie et de son développement, c'est elle seule qui les formulera désormais. Celles que l'Etat lui tracerait, elle les ignorera.

Sur les ruines du droit concordataire, nous allons voir renaître en France dans son intégrité le vieux droit canonique, le droit commun de l'Eglise catholique. Qui pourrait mesurer les conséquences de cette renaissance?

Quand, plus tard, l'Etat, reniant son erreur, rouvrira luimême les portes du baptistère de Reims, quand il demandera encore une fois au Chef de cette Eglise immortelle de lui communiquer avec les grâces du sacre un peu de sa majesté et de son mystérieux ascendant, l'Eglise qu'il trouvera devant lui sera moins que jamais l'Eglise soumise, l'Eglise humiliée, l'Eglise de *fonctionnaires* dont il avait jusque ici la hantise. Ce sera, telle que Constantin puis Clovis l'ont connue, l'épouse du Christ, inviolable et souveraine, prête à tendre la main aux puissances temporelles pour leur donner le secours qu'elles attendent d'Elle aux heures de crise sociale, heureuse de recevoir en échange les marques de déférence et la protection matérielle que de grands princes ne lui ont point marchandées, mais incapable d'aliéner son indépendance contre des avantages matériels, et, forte de son long contact avec la pauvreté et la souffrance, n'acceptant qu'une paix loyale et une alliance sans vassalité.

P. R. du Magny.

avocat à la Cour d'appel,
professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon.

Digitized by Google



SOUS LES TYRANS

(ÉTUDES D'HISTOIRE)

Suite (1)

CONSPIRATEURS ET DÉLATEURS



POUR LES JARDINS DE LUCULLUS (800 - 47-48)

Claude était empereur depuis cinq ans, il avait de grands soucis. Depuis qu'il avait composé un ouvrage pour démontrer l'insuffisance de l'alphabet, il n'était pas tranquille, mais le décret était signé, et grâce à lui on allait jouir de l'usage des *v* (consonnes) et des *x*, cet *x* n'est autre chose que la première lettre du nom de Claude, redoublée en l'adossant (2). Il était aussi bien malheureux. Il ne craignait point les vents fiévreux d'automne que Postumus, l'ami d'Horace savait éviter (3), mais d'autres vents que, nouvel Éole, il aurait voulu chasser de l'outre. Mais les convenances ne souffrent point de tempêtes parmi les festins, et l'appétit ne pouvait entrer dans

(1) Voir le numéro de mai.
(2) Ann. XI, 14 (Tacite ajoute que l'on renonça à ses lettres après Claude, mais leur utilité était réelle, aussi sont-elles restées en usage).
(3) H. Odes II, 14.

les ventres ballonnés. Un décret était déjà médité, il n'attendait qu'une occasion favorable pour le porter (1), il n'avait qu'une joie : ce bienheureux et profond sommeil qui permettait à la brune Messaline de se transformer en Lycisca la rousse (2).

Messaline, après avoir fait des coupes sombres dans la famille impériale, régnait sous le nom de son imbécile époux, partageant le pouvoir avec les affranchis Pallas, Narcisse et Calliste. De cette femme on ne peut parler décemment, elle était luxurieuse effrontée et lâche comme une chienne trop bien nourrie (3). A cette heure elle avait une haine et un désir. Elle haissait Poppæa Sabina femme de Scipion Cornelius, veuve de Titus Ollius, qui passait pour la plus belle femme de Rome (4) et dont la beauté lui était insupportable. Elle désirait follement — tous ses désirs étaient fous — les jardins de Lucullus. Couvrant le Pincius, au nord de Rome, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Trinité du Mont, ces jardins étaient dignes d'un roi. Valerius Asiaticus les possédait et les embellisait, ajoutant de nouveaux bâtiments aux portiques, aux bibliothèques, aux palais construits par le vainqueur des Parthes.

Messaline trouva des délateurs pour perdre à la fois l'une et l'autre. Suilius Publius accusa Poppæa et Valerius d'adultère. Ce Suilius était un avare. Jadis il avait été questeur de Germanicus, à la mort de ce prince il était rentré à Rome, las peut-être d'avoir été juste et d'être resté pauvre. On l'accusa d'avoir accepté de l'argent dans un procès dont il était le juge, les sénateurs allaient seulement le condamner à sortir de l'Italie, quand Tibère se leva, et le fit reléguer dans une île, affirmant par un serment solennel que le bien de l'État exigeait ce cruel châtiment. Tibère poursuivait alors le questeur de Germanicus. Mais Suilius obtint sa grâce, abandonna le parti d'Agrippine et se fit le flatteur de Tibère, comme les avares, il vendait son

(1) Suét. Cl. in fine. Cfr. Sénèq. Apoloko... 4.
(2) Juv. sat. VI.
(3) Ann. XI, 12, 32, etc. Suét. Claude, 25.
(4) Ann. XIII, 46 « ætatis suæ feminas pulchritudine supergressa. »

Digitized by Google

âme au poids de l'or (1). Il avait gardé une sorte de franchise grossière et de courage brutal dont il souffrit plus tard Sénèque, ce qui le fit confiner aux îles Baléares (2). Pour l'heure il servait Messaline. Sosibius, le gouverneur de Britannicus se chargea de faire l'opinion de Claude. Doucereusement, avec l'éloquence d'un pédagogue familier il représenta au prince qu'il fallait se défier de l'énergie et de l'opulence d'Asiaticus.

Avait-il oublié que Caligula avait été percé du poignard d'Assaticus qui avait osé montrer cette arme, sanglante encore, au peuple acclamant le meurtrier (3). Depuis il était célèbre jusque dans les provinces et précisément il allait partir pour l'armée de Germanie, là une parenté nombreuse maîtresse de Vienne, sa patrie, allait le soutenir. Bien sûr à la tête des légions germaines Valerius allait revenir à Rome pour en être l'empereur. Il n'en fallait pas plus pour troubler la faible tête de Claude, aussi imbécile dans les cheveux blancs que lorsque sa mère Antonia disait comme dernière expression de son mépris: « Il est plus bête que mon fils Claude (4). » Crispinus, le préfet du prétoire, part subitement avec ses prétoriens et arrête Asiaticus qui jouissait des fraîcheurs de l'automne à Baïes, et s'étonne d'être chargé de fers et reconduit à Rome.

On ne prit pas la peine de consulter le sénat, il ne comptait plus. Par une dérision amusante dans un procès d'adultère, on entendit Asiaticus dans l'appartement de Claude *intra cubiculum*, à huis clos. Le prince et Messaline étaient seuls juges. Suilius prononça son réquisitoire qui se résumait en trois chefs d'accusation : Asiaticus avait corrompu l'armée par ses largesses, il était coupable d'adultère avec Poppée, c'était un efféminé. Asiaticus s'indigna et trouva des accents pathétiques pour se défendre, Claude fut ému (5). Messaline versa quelques larmes... de crocodile, car cette névrosée quitta

(1) Ann. IV, 31.
(2) Ann. XII, 42... 44.
(3) Dion, LIX, 30 raconte qu'Asiaticus avait calmé d'un mot la colère des gardes de Caïus assassiné. « Plût aux dieux que ce fut moi qui l'eusse tué », s'écria-t-il.
(4) Suét. Cl. 3.
(5) Dion LX, 29, raconte qu'un soldat qui disait avoir été le complice d'Asiaticus, ne reconnut pas ce dernier et désigna à sa place un chauve qui se trouvait près de l'accusé. D'où éclats de rire de Claude. — Le récit de Tacite me paraît composé sur des données plus sérieuses.

Digitized by Google

la séance après avoir recommandé à Vitellius de ne point laisser échapper sa proie. Son émotion était étrangement complice de sa haine, car Messaline sortit pour aller précipiter la mort de Poppæa. Cette dernière, épouvantée se suicida. Claude, pendant ce temps, continuait d'instruire le procès. Il ignorait tout, comme d'ordinaire ; quelques jours après il demanda à Scipio, son invité, pourquoi sa femme Poppée n'était pas au festin, et Scipion, répondit qu'elle avait suivi son destin, *functam fato* c'est-à-dire elle était défunte.

Claude allait absoudre un accusé si éloquent, si l'infâme Vitellius n'eût joué la comédie. C'était toujours ainsi qu'on agissait avec Claude, on le faisait jouer à la poupée. Ce Vitellius Lucius était un patricien douteux (1), ses ancêtres se trouvaient dans des boulangeries et des échoppes de savetier. Il fut consul en 787 (34) l'année où reparut le légendaire phénix (2). L'année suivante (788) il gouverna l'Asie et vainquit Artaban le roi des Parthes. Tacite prétend qu'il montrait alors une vertu antique *priscâ virtute egit*, mais la crainte de Caïus et la familiarité de Claude le transformèrent en un vil esclave. Il avait de l'activité, un désintéressement indolent, la confiance de Claude et de ses affranchis. Il était célèbre pour ses pastilles et sa pantoufle. En public, il prenait comme remède pour sa gorge délicate les crachats entourés de miel d'une affranchie plus qu'infâme *libertinæ perinfamis*. Un jour, ne sachant jusqu'où s'abaisser pour obtenir la faveur de Messaline il se mit à ses pieds demandant comme grâce insigne la permission de déchausser l'impératrice, il lui ôta sa pantoufle droite que depuis il portait comme une relique, sous sa toge, ne l'en tirant que pour la baiser. D'ailleurs sa flatterie était indifférente aux personnes. Il devait servir Agrippine avec le même cynisme jusqu'à ce qu'une attaque de paralysie générale glaçât pour jamais son âme impure et lâche.

Devant Claude, la larme à l'œil, il rappela son amitié pour Asiaticus, leur dévouement commun à la mère du prince, Antonia, les exploits de l'accusé dans la récente guerre contre les

(1) Suét. Vitellius, 2, 3.

(2) Ann. VI, 28. Ce phénix était le 4e. Le 1er avait apparu sous Sésostris, le 2e sous Amasis, le 3e sous Ptolémée, 250 ans avant Tibère. Le grave Tacite fixe leur vie à 500 ou 1461 ans !

Digitized by Google

Bretons. Et quand il eut bien pleuré et supplié il demanda... qu'on laissât Asiaticus libre de choisir son genre de mort. Claude, niaisement, accorda cette grâce ! C'était sans doute le comble de la science des délations d'utiliser leurs larmes pour obtenir du sang. Claude avait été convaincu si bien que plus tard dans sa lettre aux Viennois, il refusera de prononcer le nom d'Asiaticus leur compatriote *ut dirum nomen latronis taceam* (1).

Le « larron » avait du courage, il sut bien mourir. Les chevaliers romains ses amis lui conseillaient de se laisser mourir de faim, douce mort, croyaient-ils, il les remercia d'une sollicitude trop grande à son avis. Après avoir vaqué à ses affaires. il se rendit au bain, fit un souper joyeux, il ne regrettait, dit-il à ses amis, qu'une chose, d'avoir échappé aux ruses de Tibère et à l'impudence de Caligula pour périr victime des perfidies d'une Messaline et des mensonges de la sale bouche d'un Vitellius. Il fit une dernière promenade sous ses bosquets du Pincio, fit changer de place son bûcher funéraire dont les flammes auraient endommagé ses chers ombrages, puis tranquillement il se coupa les veines (2)

Alors, Poppaa et Valerius étant morts, on se décida à convoquer le Sénat. Les sénateurs condamnèrent en surcroît les deux Petra, chevaliers très célèbres, dont la maison avait servi de rendez-vous aux deux condamnés. C'était cette complicité qu'on poursuivait, mais le prétexte pour l'accusation des deux chevaliers était un songe que chacun d'eux avait rêvé et qui fut trouvé de sinistre présage pour Claude. Encore un progrès de la délation, on punissait déjà et les paroles les attitudes, voilà qu'on commençait à punir les songes !

Messaline n'avait plus de rivale et elle possédait les jardins de Lucullus. Déjà elle avait en tête d'autres folies, et préparait ses abominables noces avec Silius (3) Elle ne devait voir fleurir qu'une fois les cerisiers de Lucullus (4), et quand les dernières cerises auront été cueillies, elle sera laissée seule dans les bos-

(1) Tables de bronze découvertes à Lyon, en 1528 (d'après Brotier.)
(2) Ann. xi, 3.
(3) Ann. xi, 26, 31.
(4) On sait que Lucullus apporta les cerisiers d'Asie.


Digitized by Google

quets déserts avec sa vieille mère ; à l'approche des soldats, elle essayera vainement de percer ce cou et ce sein trop délicat et le tribun, de son glaive l'égorgea dans ces jardins de Lucullus achetés au prix du sang d'Asiaticus (1). Ne songe-t-on point à la vigne de Naboth?



LA CONSPIRATION DE PISON (65)

Néron devenait tout à fait fou. L'automne précédent il avait épousé publiquement — au sens absolu du mot — l'infâme Pythagore (2), et avait mis le feu à Rome afin de raconter, d'après nature, l'incendie de Troie et de surpasser Lucain dont le poème sur cette ville venait d'être interdit (3). On était en avril de l'an 65 (818) sous le Consulat de Silius Nerva et d'Atticus Vestinus. En hiver on avait réchauffé l'enthousiasme du peuple en brûlant des chrétiens dont les yeux mourants pouvaient contempler Néron — l'Antechrist — passant, dans sa livrée verte, au galop de ses chevaux de courses (4). A Rome on avait pillé jusqu'aux temples pour rebâtir la ville. Deux sangsues, Acratus l'affranchi et Secundus Carinas le philosophe, tiraient tout l'or de l'Asie et de la Grèce (5). Les gladiateurs de Preneste avaient essayé d'une révolte bientôt étouffée, l'ombre de Spartacus était apparue à cette poignée d'hommes libres perdus dans l'immense troupeau des esclaves. Néron, par un caprice d'empereur terrible, avait forcé sa flotte au naufrage (6). Enfin, à Plaisance était né un veau portant une seconde tête sur sa cuisse, d'où les auspices inféraient qu'un autre avait dessein de gouverner le monde mais que ce dessein avorterait comme le veau, né avant terme (7).

(1) Ann. XI, 37, 38.
(2) Ann. XV, 37.
(3) Id. XV, 40.
(4) Id. XV, 44.
(5) Id. 46.
(6) Id., id.
(7) Id. 47.

Digitized by Google

Cet autre dont la tête de veau était le symbole se nommait Calpurnius Pison. C'était un patricien éloquent et libéral, ayant les nobles manières de l'aristocratie, portant beau, faisant valoir une physionomie agréable et une haute taille. Pourri, d'ailleurs, de plaisirs et de débauches, mais si élégant qu'il faisait chérir ses vices. Fut-il l'instigateur de la conspiration? Tacite en doute. De telles gens servent de masque agréable à des personnalités plus énergiques. Mais il craignait Néron depuis que Romanus avait dénoncé les intrigues communes de Pison et de Sénèque (1). Ce dernier avait triomphé de Romanus, mais il avait senti que la griffe de Néron était prête à surgir, et depuis sa victoire il avait la goutte et restait chez lui (2). Il avait de tristes loisirs pour relire dans son *de Tranquillitate animi* (3) les phrases mélancoliques où il notait les morts lamentables des hommes de bien, Socrate en sa geôle, Rutilius en exil, Pompée et Cicéron frappés par leurs clients, Caton faisant périr avec lui l'espoir de la vraie république. Encore le rude Caton se rappelant le proverbe grec *aliquando et insanire jucundum est* se consolait en la société des vieilles amphores, tandis que Sénèque, craignant le poison, en était réduit à soigner ses rhumatismes à l'eau fraîche.

Pison n'était pourtant que l'instrument de ce vieux (4) philosophe dont les soldats voulaient faire leur empereur (5). Le tribun Subirius l'avait avoué publiquement : « à quoi bon chasser du trône un cithariste pour y placer un comédien ? » Et Pison montait sur les planches pour y remplir son rôle comme Néron y chantait ses poèmes. Il aurait son rôle aussi dans la tragédie qui se préparait, il devait faire place nette à Sénèque (6), et le poignard qui percerait le cou de Néron vengerait le mal de gorge de Burrhus guéri par le poison du prince (7).

(1) Ann. XIV, 65.
(2) Id. XV, 45.
(3) Sénèq. l. cit. n° 15... ubi bonorum exitus mali sunt. Ut Socrates cogitur in carcere mori, Rutilius in exilio vivere, Pompeius et Cicero clientibus suis præbere cervicem ; Cato ille, virtutum viva imago, incumbens gladio, simul de se ac de republicâ palam facere.
(4) Il avait 62 ans, né en 776.
(5) Dion l'affirme. LXII, 24. Tacite l'insinue.
(6) Ann. XV, 65.
(7) Suet. Nero, 35.

Digitized by Google

Autour de Pison s'étaient rangés des conjurés de tous les ordres et de toutes les situations. Au premier rang se trouvaient les deux consuls désignés pour l'année suivante : Plautius Lateranus et Marcus Lucanus. Plaute avait été jadis l'un des amants de Messaline (1), Claude lui avait fait grâce mais l'avait chassé du Sénat où Néron, sur les conseils de Sénèque le réintégra. Il faut le saluer comme un dernier Brutus, car il conspirait par patriotisme, *amor republicæ sociavit* (2). Au contraire Lucain était conspirateur par amour-propre de poète. Cet Espagnol, neveu de Sénèque par son père Mella, était un précoce génie. Tacite a dit de lui qu'il puisait sa jeune poésie à la source sacrée d'Horace et de Virgile (3), il avait composé sa Pharsale avant l'âge où Virgile chantait son moucheron (4). Les temps étaient passés où il adulait Néron en des vers célèbres. On avait tort de déplorer les atrocités des guerres civiles, elles avaient été le fumier nécessaire à l'épanouissement de Néron, et la fleur monstrueuse était sans prix :

.... scelera ipsa nefasque
Hâc mercede placent...

Les Muses étaient proscrites de ses vers épiques, l'inspiration de Néron suffisait :

Sed mihi jam numen (Néron)...
Tu satis ad dandas romana in carmina vires.

Et la flatterie délicate et subtile ne s'adressait pas seulement au prince, au dieu, elle allait au vil cocher du cirque, qu'il représentait après son apothéose conduisant le char d'argent de la lune dans le ciel étoilé :

Seu te flammigeros Phœbi conscendere currus
Telluremque, nihil mutato sole timentem
Igne vago lustrare juvat... (5)

(1) Ann. XI, 30, 36. XIII, 11.
(2) Ann. XV, 49.
(3) Tac. Orator, poet. decor... ex Horalii et Virgilii et Lucani sacrario prolatus, 20.
(4) « Ante annos Culicis Maroniani » (Stace, lit. II, silv. 7, v. 73).
(5) Pharsale, lib. I.

Digitized by Google

Encore l'artiste avait-il mécontenté Néron, en préférant pour char étincelant la lune à Sirius, d'où le meneur de quadrige aurait aperçu la terre de travers :

Unde tuam vides obliquo sidere Romam

et l'empereur qui louchait avait été mécontent de ce vers ironique (1).

Maintenant Lucain était un rival dont l'impérial artiste voulait étouffer la voix, il avait empêché de paraître le « poème d'Orphée », et le jeune espagnol préférait la mort au silence.

Le sénat fournissait Flavius Scévinus, que la débauche conduisait à la paralysie générale, et dont la vie n'était plus qu'un demi-sommeil. Afranius Quinctianus se joignait à son collègue. Trois fois infâme, il avait été l'objet d'une satire de Néron et cherchait sa vengeance. (2)

Puis venait la foule des chevaliers romains, en quête d'aventures. Tullius Sénécion, favori de Néron, inquiet de sa faveur agonisante, Cervarius Proculus, Vulcatius Araricus, d'origine gauloise, Julius Tigurinus, Munatius Gratus, Antonius Natalis, le confident de Pison, Martius Festus, meute de chiens qui ne pouvant forcer la bête, trahirent les chasseurs et les déchirèrent.

Les plus énergiques conjurés étaient des soldats : Flavius Subrius, Granius Silvanus et Proximus Statius, tribuns prétoriens, et les centurions Asper Sulpicius, Maximus Scaurus, Vénétus Paulus. Ils s'abritaient derrière leur chef Fenius Rufus préfet du prétoire. Ce personnage qui fut lâche, avait été l'ami d'Agrippine qui lui avait fait donner en 808 la préfecture de l'annone (3). Il ne s'engageait qu'à demi dans le complot, retenu par la crainte de Néron et excité par la haine de Tigellin.

Les femmes mêmes avaient leur part dans cette dangereuse entreprise. Epicharis, qui n'avait jamais eu souci d'honnêteté ou de moralité, donna aux soldats, aux chevaliers et aux sénateurs des exemples d'activité et de courage. Les conspirateurs s'épuisaient en parlottes, en conversations compromettantes,

(1) Villemain « Biographie universelle » de Michaud.
(2) Ann. xv, 49.
(3) Ann. xiii, 22.


Digitized by Google

ils ne savaient pas agir. Deux fois Subrius avait tenu sa proie à portée du glaive : dans la nuit de l'incendie du palais quand Néron courait sans escorte à travers les décombres, et un jour de spectacle pendant les chansons du prince. Mais le désir de l'impunité avait tenu l'épée au fourreau.

Epicharis raillait de telles hésitations et de telles lenteurs, et lasse d'attendre elle se mit à l'œuvre. Néron respirait alors l'air marin, aux rivages de Baïes, la flotte de Misène s'y trouvait, la conspiratrice essaya de gagner les capitaines. Elle connaissait un chiliarque, Volusius Proculus, un des assassins d'Agrippine, mécontent de la récompense obtenue pour son crime. Dans une causerie intime il osa se plaindre de l'ingratitude de Néron et articuler des projets de vengeance. Epicharis crut cette âme mûre pour de grandes entreprises, elle voyait déjà Néron assassiné pendant une de ses fréquentes promenades en mer. Elle veut l'entraîner dans le complot, lui en révèle le but en taisant soigneusement le nom des complices. Discrétion salutaire, car en sortant de chez elle Proculus s'en fut trouver Néron. Mais Épicharis n'eut pas de peine à confondre cet unique témoin et s'en fut en prison. Néron était inquiet mais n'avait pas de preuve.

Pendant ce temps l'imbécile Pison négligeait l'occasion, favorable et unique, d'exécuter ses projets. Sa villa était délicieuse, Néron y venait se baigner et souper après avoir renvoyé sa garde. Les conjurés voulaient l'occire pendant un de ces repas intimes. Pison refusa, il avait des scrupules, les devoirs de l'hospitalité l'empêchaient d'immoler son hôte près de ses dieux lares, Néron devait périr à Rome, un meurtre entrepris pour le bien public devait se commettre en public. Ce n'était qu'un prétexte. Pison craignait qu'on ne lui préférât le jeune Lucius Silanus ou le consul Vestinus, dont l'innocence aurait été le premier titre à l'empire. Les rudes soldats dévoués à Sénèque auraient bien ri de ces craintes !

Néron après s'être baigné en compagnie de son ami Pison s'en revint à Rome, et les conjurés réglèrent les détails de leur crime comme on le règle le libretto d'un opéra. On choisit pour décor, le cirque orné pour les fêtes printanières de Cérès qui duraient du 12 au 19 avril. On était sûr de rencontrer au

Digitized by Google

spectacle Néron qui sortait rarement de son palais et de ses jardins. Le prince flairant des périls secrets devenait casanier. Il ne courait plus pendant les nuits sans lune, revêtu du bonnet phrygien, pour hanter les tripots et se livrer à d'impériales plaisanteries dont la meilleure était de précipiter dans les cloaques les passants attardés et inoffensifs (1). Ses courses vagabondes étaient remplacées par des orgies de viandes, de parfums et de poésie.

Lateranus, le patriote pauvre et par conséquent courageux devait tomber aux genoux de Néron pour demander un présent qui lui permît d'exercer dignement son consulat. En s'agenouillant maladroitement, il renverserait le prince, que tous les conjurés, tribuns centurions et augustans frapperaient à l'envi. En vérité ces Brutus étaient dégénérés ils frappaient leur victime à terre ! La mise en scène ne parut pas suffisante au languissant Scévinus qui se découvrit une âme antique, il réclama l'honneur de porter le premier coup à la victime gisante. Il portait sur lui comme une amulette un poignard pris en Etrurie dans le temple de la déesse « Salus » ou selon d'autres à Ferente dans la chapelle de la « Fortune ». La superstition lui faisait penser que ce poignard fatal devait procurer le salut de la République ou restaurer la fortune de l'Etat. Pison ne devait pas se trouver dans l'essaim des meurtriers, il se retirerait au temple de Cérès d'où Fenius le mènerait au camp des prétoriens. Les lances des soldats imprimeraient la terreur au peuple, et Antonia la fille de Claude escortant Pison lui concilierait la sympathie. Cette Antonia était fille d'Elia Petina que le divorce avait séparée de Claude et qui eût un moment l'espoir de succéder à Messaline, grâce à la protection de l'affranchi Callixte (2). La fille de Claude était ambitieuse. Déjà elle avait conspiré pour devenir impératrice, en faisant empereur son second mari Cornelius Sylla (3) Pallas et peut-être Burrhus étaient ses complices. Mais Pétus, le besogneux liquidateur des biens confisqués qui les dénonça, regretta dans l'exil l'extrême audace qui l'avait fait accuser

(1) Suet., Nero, 26.
(2) Ann. XII, 2.
(3) XIII, 23.

Digitized by Google

des favoris tout puissants. Pison devait payer par le mariage une démarche de la fille des empereurs, le divorce lui permettait de se débarrasser facilement de sa femme dont il était pourtant très épris. Mais l'ambition étouffa l'amour (1).

Chose étrange le secret avait été bien gardé par cette troupe de conspirateurs, les femmes mêmes furent discrètes. Le complot aurait réussi sans le poignard de Scévinus. Pendue à la ceinture d'un effeminé l'arme s'était rouillée, on en fit étinceler la pointe sur la pierre polie. Milicus, l'affranchi fourbissait l'arme pendant que son maître rédigeait son testament. Scévinus venait de régler avec Natalis, l'homme de confiance de Pison, les derniers détails du tyrannicide. Mais l'angoisse troublait cette âme débile, il voulut réchauffer son cœur glacé et donna un souper somptueux, affranchit ses esclaves favoris, fit des largesses aux autres. Les vins le laissaient sombre et préoccupé, et sa gaieté apparente ne trompa point les auditeurs étonnés des soliloques et des exclamations de ce sénateur que ses digestions avaient coutume d'assoupir. Craignait-il d'être blessé lui-même? on ne sait, mais il commanda à Milicus de préparer de la charpie et des bandages. L'affranchi s'émut de préparatifs aussi funèbres, ses soupçons s'éveillèrent, il se demanda si cette mise en scène comique de vanité et de peur ne cachait point quelque sanglante tragédie. Sa femme cupide travailla l'âme servile de son mari qui désira toucher le prix d'une fructueuse délation.

Dès l'aurore du jour fixé pour l'attentat, il se rend aux jardins de Néron, on refuse d'abord de l'introduire, enfin fatigués par ses instances les vigiles le mènent chez Epaphrodite l'affranchi du prince. La délation parut sérieuse et Milicus est conduit chez Néron à qui il expose ses conjectures et montre le poignard apporté comme pièce à conviction.

Scévinus fut confronté avec son affranchi et paya d'audace. Le poignard une était vieille relique de famille dérobée par Milicus; il avait plusieurs fois déjà écrit son testament, et s'il avait affranchi ou enrichi ses esclaves, c'était par crainte que ses héritiers trouvant dans sa succession plus de dettes que

(1) xv, 53. Cette hypothèse est la seule raisonnable. Une simple frivolité féminine ne peut expliquer une démarche si compromettante.

Digitized by Google

d'argent se refusassent à accomplir ses volontés. Il avait soupé chez lui hier avec cette coutumière prodigalité qui lui reprochaient des censeurs trop austères, enfin jamais il n'avait donné donné l'ordre de préparer du linge pour bander des blessures, c'était là l'expédient d'un esclave désireux de vendre son maître. L'indolent sénateur parla avec tant d'assurance que Milicus était perdu si la femme de ce dernier n'eût révélé le conciliabule de Scévinus et de Natalis, et leur familiarité avec Pison.

On fait amener Natalis, on l'interroge sur le sujet de son entretien de la veille, ses réponses contradictoires de celles de Scévinus font naître des soupçons et les deux complices sont mis aux fers. Ils furent lâches après avoir été malhabiles et dévoilèrent la conjuration afin d'échapper aux tortionnaires. Natalis dénonça Pison et Sénèque, Scévinus révéla les noms des autres conjurés et pour conserver une vie déshonorée Lucain dénonça sa mère Atilla — s'il faut en croire une vieille biographie attribuée à Suétone, ce fils haïssait sa mère parce qu'elle était l'ennemie de son père ! (1) — Quinctianus et Sénécion dénoncèrent Gallus et Pollion, deux chevaliers à qui une lâche amitié procura l'exil. Ces héros étaient pourtant des amis de Sénèque, ils avaient oublié ses enseignements sur la force de volonté maîtresse des terreurs de l'âme, *quodcumque tibi imperavit animus, obtinuit* (2) et la faiblesse de son neveu dut lui faire souvenir des amères paroles *omnes agedum mortales circumspice : larga ubique flendi et assidua materia* (3).

C'était d'après les vieux philosophe, la Clélie d'airain de la voie sacrée qui raillait les jeunes patriciens en litière (4), ce fut une femme, une courtisane, qui apprit à ces lâches séditieux comment on doit mourir. Epicharis fut mise à la torture, on s'imaginait que cette chair voluptueuse ne résisterait pas aux douleurs, on se trompait, l'ironie aux lèvres cette femme épuisa la rage des bourreaux. Le lendemain on voulut recommencer la torture sur ce corps disloqué que l'on portait sur une chaise,

(1) Lucain, collect. Nisard, p. 5.
(2) De Ira II, 12.
(3) Cons. ad Polyb., 23.
(4) Clelia exprobrat juvenibus nostris pulvinum ascendentibus ad Marciam, 16.


Digitized by Google

Epicharis eut le courage de détacher la bandelette de son corsage l'attacha au barreau de la chaise et s'étrangla.

Et Néron tremblait au milieu de sa triple garde. Rome était pleine de soldats, les murailles en étaient couronnées, la mer même et le Tibre étaient gardés. Malheur à qui semblait reconnaître quelqu'un des conjurés, les cavaliers germains punissaient de mort un sourire, un clignement d'œil. Fenius, le préfet du prétoire perquisitionnait lui-même chez ses complices et Subrius, vibrant d'indignation assistait aux interrogatoires, il mit la main à la garde de son épée et Néron allait périr mais Fenius d'un signe arrêta le geste. Ce Subrius, tribun des prétoriens, n'était qu'un caporal, il ne marchait pas sans ordres !

Rien encore n'était désespéré si Pison eût osé devenir empereur. Ses amis le pressaient de marcher au camp prétorien ou de monter à la tribune, les soldats ou le peuple le conduiraient au Capitole, et le cortège efféminé de Tigellin serait facilement dispersé.

Mais Pison était un romain dégénéré, de ceux qu'en plein sénat le rude Corbulon appelait des « autruches pelées » (1), il parada une dernière fois devant le peuple et rentra chez lui pour mourir. Il attendit l'arrivée des gardes de Néron et se fit ouvrir les veines des bras. Il avait eu le temps de rédiger un testament où il faisait l'éloge du prince afin d'assurer à sa femme, l'indigne mais charmante Arria, une part de son héritage. Pendant que sa vie s'écoulait goutte à goutte les prétoriens s'emparaient de Lateranus et sans même lui laisser le temps d'embrasser ses enfants l'entraînaient à l'endroit réservé au supplice des esclaves où le tribun Statius l'égorgea. Le dernier romain patriote eut la générosité de ne pas dénoncer son bourreau qui était son complice. A quoi bon !

La proie dont Néron était surtout avide, Sénèque ; allait tomber enfin entre les griffes de son élève.

Néron n'avait aucun preuve certaine de la complicité de son vieux maître d'éloquence. Natalis avait révélé seulement une proposition faite par lui à Sénèque de la part de Pison qui demandait à le voir, et la réponse du philosophe prêt, disait-il

(1) Const. du sage « Strulhiocamelum depilatum », 17.

Digitized by Google

à sacrifier sa vie pour Pison. Mais on ne peut douter que Sénèque ne fût au nombre des conjurés. Il savait que Néron voulait sa mort, depuis trois ans, Tigellin le successeur de Burrhus, l'incriminait sans cesse auprès du prince. Il était trop riche, ses jardins et ses villas étaient trop luxueuses, surtout n'avait-il pas rabaissé l'habileté de l'impérial conducteur de quadriges, et plaisanté sur sa voix éraillée (1). Il avait tout intérêt à prévenir les desseins de Néron.

En outre, son nom au moins était nécessaire au complot. Les soldats méprisaient Pison (2). La vertu de Sénèque, le souvenir de son amitié avec Burrhus l'idole des vieux prétoriens, l'avaient rendu populaire dans les camps. Les deux consuls désignés, Paulus Lateranus, le patriote pauvre; et Marcus Lucanus étaient celui-ci son neveu, celui-là son ami.

Enfin, preuve évidente, le jour du complot, Sénèque s'en vint de sa villa de Campanie et attendit, à quatre milles de Rome, la réussite de l'entreprise (3). Il n'aurait pas quitté la douceur de l'avril marin sans une raison nécessaire. Hélas! il venait pour mourir.

D'ailleurs il n'y avait plus place pour lui dans l'empire romain. Il avait déjà demandé à Néron, sa retraite (4), il ne l'avait obtenue qu'à demi. Alors cette *delicata et umbratica turba* (5) d'épicuriens qu'il plaisantait jadis s'était écriée : Ou vas-tu, Sénèque, as-tu oublié la maxime stoïcienne — elle est chrétienne — : « Jusqu'au dernier instant de vie nous agirons, faisant du bien public notre incessant souci, prêts à secourir les particuliers, à aider doucement nos ennemis eux-mêmes (6)

Et le vieillard assoiffé de solitude partagée par sa Pauline répondait: Je ne vois nulle part, dans le passé ou dans le présent, la cité idéale seule patrie du sage. Irais-je à Athènes? Socrate y meurt, on en chasse Aristote. A Carthage? (lisez Rome) la liberté y devient le fléau de la vertu, le bien y est à

(1) Ann. xiv, 52.
(2) Ann. xv, 65.
(3) Ann. xv, 60.
(4) Ann. xiv, 53.
(5) Sen. De benef. iv, 13.
(6) De deo sap. 28... « usque ad ultimum vitæ finem in actu erimus, non desinemus communi bono operam dare, adjuvare singulos, opem ferre etiam inimicis miti manu ».

Digitized by Google

vil prix, on y déteste les bons citoyens. Fuyons... Si nous ne trouvons pas la cité de nos rêves, il nous faut retirer du monde, la retraite devient une nécessité (1). Et quand ce repos lui sera refusé par Néron, ce sera l'heure de redire les fières paroles de la Consolation à Marcia. « Le tyran nous ennuie-t-il, allons! un pas nous rend libre, marchons vers la bienfaisante mort (2) »

On aurait dû conserver seulement les écrits de Sénèque si élevés et si délicats car la vie du philosophe ne ressemble pas à ses doctrines. Le rude Espagnol (3) déraciné par le rhéteur son père s'était adapté au milieu romain. De l'Espagne il garda la fierté du langage, il prit aux Romains de la décadence leur âme équivoque où les vertus et les vices pouvaient vivre à la fois. Venu pour récolter la fortune et la gloire, il ouvrit une école de philosophie, son père tenait déjà boutique d'éloquence. Caligula jaloux de ses succès d'avocat voulut faire périr cet Ibère pâli par les veilles et angoissé par des palpipalpitations de cœur. L'empereur l'oublia, mais quelques années plus tard (795) Messaline le fit exiler en Corse (4) par Claude la future citrouille. Le stoïcien avait été le complice de Julie la fille de Germanicus qui expiait son adultère dans les lointaines îles du Pont. Cette Julie avait été mariée à quinze ans (5) à vingt-un ans, elle était deux fois veuve et exilée, elle mourut à vingt-cinq ans. Peut-être Sénèque était-il de ceux-ci qui pensent « qu'un vice général cesse d'être un opprobre » (6) malgré qu'il s'en défendît éloquemment, et Julie, sûrement, n'était pas « une de ces niaises et de ces matrones du vieux temps qui ne savaient pas que l'adultère avec un seul fût appelé mariage » (7). Il y avait des taches de vin sur les sobres discours de Caton, et dans les stoïques leçons de Sénèque se glissèrent des madrigaux.

En exil, les Corses lui déplurent bientôt et sa fière intran-

(1) De deo, 32 in fine.
(2) ... « Si domini pertæsum est, licet uno gradu ad libertatem transire... beneficium mortis habeo (ad M. 20.)
(3) Né à Cordoue.
(4) Anu. XIII, 14.
(5) Ann. VI, 15.
(6) « Et desinet esse probri loco commune maledictum ». De benef. III, 16.
(7) « Infirmita et antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari, unum dulterium ». Ibid.


Digitized by Google

sigeance, au bout de deux ans s'abaissa jusqu'à des flatteries à Claude et à Polybe son affranchi (1), ce fut une bassesse inutile, il attendit sept ans avant qu'Agrippine, une autre fille de Germanicus, le rappelât d'exil pour le faire préteur de Rome et précepteur de Néron (2) Et peut-être l'amour n'était-il pas étranger à ce rappel. Supposons que « son éloquence seule et son honnêteté polie » (3) lui concilièrent l'âme d'Agrippine (4).

Il offrit à Néron, à soixante-deux ans, d'abandonner ses richesses pour vivre dans la pauvreté, mais ces richesses étaient mal acquises et peut-être le stoïcien était-il à vendre. Dion rapporte (5) qu'il possédait 17.500.000 drachmes, et le brutal Suilius ne disait-il pas qu'en quatre ans d'amitié royale l'intègre ministre avait amassé 300.000.000 de sesterces (6) Etait-ce là le prix coûtant de la sagesse et de la philosophie? Les médisants affirmaient qu'il courait les héritages, et faisait l'usure dans les provinces, et c'était un fait public qu'il s'était partagé avec l'austère Burrhus les dépouilles de Brutannicus. Malgré les beaux aphorismes sur la clémence il faisait exiler Suilius aux Baléares, et travaillait en vain à faire partager l'exil du père au fils innocent. Lâche, il le fut quelquefois, il était prêt, si Burrhus l'eût voulu, à ordonner le meurtre d'Agrippine (7) qu'il justifia ensuite (8), provoquant l'indignation de Thraséas qui sortit du sénat. Il restait le rhéteur à tout faire qui composait l'éloge de Claude tout en écrivant l'Apokoloquintose (9). Mais, à sa gloire, il ne fut pas lâche toujours puisqu'il mérita la haine de Néron et sut mourir noblement.

Néron fit porter la déposition de Natalis à la villa de Sénèque pour lui demander s'il en convenait. Silvanus, le tribun préto-

(1) Dion. l. 61, ch. 10, assure que plus tard il détruisit ce livre indigne.
(2) Ann. XII, 8.
(3) « Seneca præceptis eloquentiæ et comitate honesta », XIII, 2.
(4) Cf. Dion, liv. 61, ch. 10, beaucoup plus explicite sur les mœurs du philosophe.
(5) Id. 61, ch. 10.
(6) Quâ sapientiâ, quibus philosophorum præceptis, intrà quadrennium regis amicitiæ ter millies sestertium paravisset », XIII, 42. Sénèq. avait prêté 10.000.000 de drachmes en Bretagne et fut cause de la révolte de Bunduica. Dion, l. 62, ch. 2.
(7) Ann. XIV, 7. Dion, LXII, 12, prétend qu'il avait conseillé le parricide.
(8) Id., id. 11.
(9) Ann. XIII, 3.

Digitized by Google

rien, un des conjurés, trouva le philosophe à souper et lui remit l'ordre de l'empereur. Le philosophe sans s'émouvoir fit transmettre cette réponse : « sa santé et son repos l'avaient empêché de fréquenter Pison, sa vie appartenait à son seul souverain, enfin, il n'avait jamais fait nombre dans la foule des flatteurs. » Quand le tribun rapporta ce message, Néron était avec Poppée et Tigellin. Il demanda si Sénèque se préparait à mourir. Silvanus ne put affirmer qu'une chose : Sénèque n'avait pas peur, ses paroles étaient sereines conmme son visage. On renvoya le tribun, portant l'ordre de mourir. Silvanus hésita et s'en fut consulter Fénius le préfet du prétoire qui lâchement lui conseilla d'obéir, mais par une délicatesse ironique chez cet assassin il voulut à défaut de son âme, préserver d'un tel forfait ses yeux et sa bouche et délégua un centurion pour porter à Sénèque son arrêt de mort (1).

L'heure était venue de mettre en action les éloquentes exhortations au suicide : « Pourquoi de vains gémissements? Dans ce précipice on roule vers la liberté, elle pend à cet arbre désolé, ton esclavage s'enfuira avec le sang de ta gorge et de ton cœur (2). Et ses actes furent alors dignes de ses paroles. Le centurion ne permit pas qu'il léguât quelque bien à ses amis, il leur légua l'exemple de sa vie et le souvenir de son amitié, les exhorta, les consola magnanimement. — Tacite égale dans ce chapitre (3) l'immortelle page du Phédon qui nous raconte la mort de Socrate. — Il savait depuis longtemps que le meurtrier d'Agrippine de Britannicus et de Burrhus n'épargnerait pas Sénèque.

Puis il embrassa sa femme, l'exhortant à consoler par la vertu sa douleur conjugale. Mais Pauline voulut mourir avec son époux. Sénèque, inquiet de l'avenir pour sa compagne, accepta cette union dans la mort et le même acier leur ouvrit les bras. Les artères durcies par l'âge et les privations laissaient échapper trop lentement le sang du vieillard qui se fit trancher les veines des cuisses et des jarrets. Il souffrait des

(1) Ann. xv, 61.
(2) De irâ III, 15. Voir tout le passage très éloquent et qui se termine ainsi : « Quæris, quod sit ad libertatem iter : quælibet in corpore tuo vena ».
(3) Ann. xv, 62, 63, 64. Phédon, 66, 67.

Digitized by Google

tortures affreuses et fit éloigner Pauline dont les souffrances étaient insupportables à son amour, il ne voulait pas non plus l'affliger de ses propres souffrances. Et pendant que la vie s'enfuyait rougissant le lit où gisait le mourant celui-ci dictait à ses secrétaires une dernière leçon de morale si belle que Tacite n'osait la transcrire de peur que son art ne la défigurât. La mort ne se pressait pas assez au gré de l'agonisant, il se fit donner de la ciguë qui fut sans action sur ce corps glacé. Alors se soulevant, Sénèque entra dans un bain chaud, et de sa main mourante il fit avec l'eau sanglante une libation à Jupiter le suprëme libérateur et mourut étouffé par la vapeur de l'étuve. On brûla son corps en secret et sans cérémonies funèbres pour respecter une de ses volontés testamentaires, car ce sage, au milieu de ses prospérités avait su penser à la mort.

Pauline se mourait goutte à goutte quand sur les ordres de Néron les affranchis lui lièrent les veines des bras, elle vécut encore quelques années pâle comme un cadavre, fidèle à son mari que peut-être elle n'avait pas eu le courage de suivre jusqu'à la mort. Il fait si bon vivre ! (1).

Fenius, le préfet du prétoire, oubliant qu'il avait été du complot avait l'audace d'interroger ses complices qui ne purent supporter cette hypocrisie. Scévinus, pressé de questions et de menaces, sous les yeux de Néron, répondit au préfet avec un sourire méprisant. « Nul n'est mieux informé que toi-même ». Puis, ironique, il l'engage à remplir loyalement sa fonction auprès de cet excellent Néron. Fenius, à ces mots, se trouble, il ne peut se taire ni parler, et bégaie des explications que la peur rend confuses. L'empereur, d'un geste, le fait saisir par son dévoué Cassius, un soldat d'une force prodigieuse que Néron avait élevé à la dignité de chien de garde (2).

Avec Fenius furent accusés les centurions ses subordonnés. Le courageux mais stupide Subrinus tenta de se justifier : il n'était qu'un soldat, nourri dans les camps, incapable de s'associer à cette bande de « civils » et d'efféminés (3) en

(1) Ann. xv, 64. Ne faut-il pas croire Dion qui affirme que Sénèque ordonna à sa Pauline de mourir — LXII, 25 - !
(2) Id., id. 66.
(3) Neque se armatum cum inermibus et effeminatis, tantum facinus consociaturum », id. 67.

Digitized by Google

désir d'empire. Puis, désespéré, il fit face farouchement à Néron. Celui-ci demandait pourquoi il avait trahi son serment militaire. « Parce que je te haïssais, répondit-il. Je te fus fidèle lorsque tu étais digne d'amour. Ma haine date du jour où tu fus l'assassin de ta mère et de ton épouse et elle s'est accrue sans cesse pour le cocher, le vil histrion et l'incendiaire. » Néron frémit, car personne encore ne lui avait reproché ces crimes affreux. Le tribun Niger fut chargé du supplice de cet insolent trop véridique qui fut plus courageux que son bourreau. On creusa sa fosse dans un champ voisin, il ne la trouva ni assez profonde ni assez large. Il bougonna « même en cela, ils ne connaissent point les détails du service ». Le tribun lui rappelait comment un soldat doit présenter sa tête au glaive. « Sers-toi de l'épée aussi bien que je tiendrai le cou », murmura-t-il. Et l'épée trembla aux mains de ce soldat, il fallut deux coups pour détacher la tête. Et ce lâche osa se vanter à Néron d'avoir tué une fois et demie, son compagnon d'armes (1).

Les centurions périrent tous avec courage. Sulpicius dit à Néron que conjurer sa perte était le seul moyen de remédier aux crimes de l'empereur, quant à leur chef Fenius il se lamenta même dans son testament. Néron sous le prétexte de conspiration vengeait ses griefs personnels. Vestinus, le consul, n'était pas du complot, mais il méprisait Néron, le mordait de ses plaisanteries aiguës, et dernier grief il avait épousé Stalilia une des favorites impériales. Ce jour-là il avait rempli toutes ses fonctions consulaires et dans sa maison qui dominait le forum il donnait un souper splendide servi par de beaux esclaves tous du même âge. Tout à coup le tribun Gerulanus, avec sa cohorte, franchit son seuil. Vestinus va à sa rencontre. On l'enferme dans sa chambre à coucher, un médecin s'y trouve qui lui coupe les veines, vivant encore on le plonge dans l'eau chaude où il meurt sans avoir proféré une parole et sans s'être étonné de son malheur. Pendant qu'il mourait un garde se tenait debout près de chaque convive et nul ne se retira que fort avant dans la nuit. Néron se réjouit de cette lugubre

(1) ... Jactavit, sesquiplagâ interfectum a se dicendo », id. id.

Digitized by Google

gaminerie, et songeant aux angoisses de ces invités guettés par la mort encore revêtus de la couronne des festins il disait facétieusement que ce n'était pas payer trop cher un souper chez un consul.

Restait Lucain, le grand prètre du chœur des poètes romains, disait Stace (1) il avait passé sans doute, la dernière soirée d'avril avec sa Polla Argentaria, sa jeune épouse, caressante et belle comme Vénus et comme Junon simple et douce (2). On apporta l'ordre de mourir, le poète s'ouvrit les veines. Voyant s'écouler son sang et se refroidrir ses extrémités il murmurait les vers de sa Pharsale :

... quæcumque foramina novit
Humor, ab his largus manat cruor.

C'était ainsi que mourait Tullus le jeune admirateur de Caton. Et Murrus atteint par le poison du basilic qu'avait immolé son javelot, avait eu le courage de se trancher le poignet, comme le poète tout à l'heure qui répétait les vers mélancoliques qui lui convenaient si bien :

Examplarque sui spectans miserabile leti,
Stat vivus, pereunte manu (3).

Le froid des mains engourdit bientôt le cœur et Lucain se raidit dans la mort, glacé pour toujours. Il n'avait pas achevé sa vingt-sixième année. Mais il fut immortel comme un dieu dans le cœur de Polla (4) et son portrait gravé sur or protégea le sommeil de la veuve inconsolable (5). Comme son vieil oncle Sénèque, le poète sut terminer une vie lamentable par un geste héroïque.

Alors recommenca l'ignoble flatterie de ce peuple romain plus vil peut-être que ses empereurs. On remerciait les dieux,

(1) « Romani... chori sacerdos », II, s. VII, v. 23.
(2) « Qualem blanda Venus daretque Juno » id., v. 84 et suiv.
(3) Pharsale, IX.
(4) « Ipsum sed colit, et frequentat ipsum.
Imis altius insitum medullis »
Stace, II, VII, 126-127.
(5) Ac solatia vana, subministrat.
Vultus, qui simili notatus auro.
Stratis prœnitet, excubatque sommo.
Securæ, id. id.


Digitized by Google

on pavoisait de lauriers les maisons et les rues, les parents des victimes tombaient aux genoux du prince et fatiguaient sa main de leurs baisers. Milicus le délateur, enrichi et joyeux, s'intitulait « Conservator » pour rappeler qu'il avait sauvé l'État. Quelques tribuns rougirent d'être absous et se tuèrent, on épura les officiers du prétoire, et l'on bannit pêle-mêle, conspirateurs, orateurs, philosophes, chevaliers et sénateurs jusqu'aux femmes de conjurés mis à mort.

Les soldats pour avoir été de fidèles bourreaux eurent 2.000 sesterces et des distributions de blé gratuites ; quelques amis du prince obtinrent les honneurs du triomphe, d'autres des statues aux forums. Enfin on rendit grâces au Soleil à qui l'on devait la découverte du complot, on augmenta le nombre des chars aux fêtes de Cérès, le mois d'avril fut appelé le mois néronien, et au Capitole on consacra le poignard de Scévinus à Jupiter Vindex. Ainsi finit la tragédie (1). Néron continua de régner comme règne le tigre dans les déserts, en attendant de devenir dieu. Mais dans un accès de colère, causé par cette conjuration, il avait tué d'un coup de pied la divine Poppée qui allait être mère (2).

***

PAETUS THRASEAS & BAREA SORANUS (819-66)

Néron, nous dit Tacite après avoir épuisé sa rage sur tant de citoyens vertueux, voulut se débarrasser de la vertu elle-même que personnifiaient Thraséas et Soranus (3). Il en avait surtout contre Thraséas qui osait vivre comme un stoïcien, au milieu du troupeau des sénateurs. Vingt-quatre ans auparavant (795) la mère de sa femme, Arria, avait prononcé le mot fameux : : « Tiens, Pætus, cela ne fait de mal », parole courageuse pour une amie intime de l'impudique Messaline (4). C'était le

(1) Ann. XI, 61, 62, 63, 64.
(2) Dion, LXII, 27.
(3) « Ad postremum Nero virtutem ipsam exscindere concupivit, interfecto Thrasea Pœto et Barca Sorano » A. XVI, 21.
(4) Dion, LX, 16.


Digitized by Google

premier grief de Néron : Thraséas avait épousé la fille d'un conspirateur. A ce grief s'en étaient ajouté bien d'autres car le stoïcien agissait sans souci des désirs de Néron, il avait dit : « Néron peut me tuer non me nuire » (1). En 811-58, il avait voté, seul, contre un décret du sénat permettant aux Syracusains d'excéder le nombre fixé par les lois dans les combats de gladiateurs (2). L'année suivante en 59, il était sorti du Sénat pour ne pas approuver le meurtre d'Agrippine, écœuré des bassesses éloquentes de Sénèque (3). Trois ans après (62) il avait défendu le préteur Antistius, montrant un courage de héros car il protestait contre la première accusation de lèse-majesté sous Néron. Antistius avait écrit un poème satirique contre Néron, il l'avait ensuite récité dans un grand souper donné chez Ostorius Scapula et son accusateur était Capito Cossutianus le gendre de Tigellin, le nouveau préfet du prétoire. Thraséas, pour une fois, réveilla le courage assoupi des sénateurs : au lieu de condamner à mort, ils reléguèrent Antistius dans une île (4). L'année suivante (63), il opina dans le procès du crétois Timarchus. C'était un riche financier, mangeur de pauvres et tout-puissant par son or. Il s'était vanté --et c'était une insulte pour l'antique Sénat encore renommé dans dans les provinces éloignées — de faire, à son gré, voter des éloges ou des blâmes aux proconsuls gouverneurs de son île. Thraséas obtint un vote unanime pour faire bannir de Crète ce parvenu insolent, et Néron sanctionna le vote malgré une protestation de consuls (5). Ces actes de courage étaient des crimes moins grands peut-être que le mépris de Thraséas pour les ridicules du prince. Le stoïcien avait joué en rechignant un bout de rôle dans les « juvenalia » instituées par Néron. En vérité, n'était-ce pas lamentable pour un sénateur d'exercer le métier d'un histrion grec ou latin en l'honneur des premiers poils roux de Néron consacrés, dans une boule d'or, à Jupiter Capitolin, il aurait dû suffire que la noble et riche Ælia Catella, matrone de quatre-vingts ans, dansât la pyrrhique

(1) Dion. ἐμὲ Νέρων ἀποκτεῖναι μὲν δύναται, βλάψαι, δὲ οὔ LXI-15.
(2) Ann. XIII, 49.
(3) Ann. XIV, 12. Dion; LXI, 15.
(4) Ann. XIV, 48-49. Ce lâche se fit ensuite délateur, XVI, 14, 15.
(5) Ann. XV, 20, 21.

Digitized by Google

en l'honneur du menton impérial (1), mais alors pourquoi Thraséas consentait-il à prendre part aux fêtes scéniques de Padoue, sa patrie, instituées jadis par Antenor, l'ancêtre troyen? Ce stoïcien ne craignait point de mépriser les dieux récents, il s'absenta du Sénat pour ne pas voter l'apothéose de Poppæa Sabina, il n'assista point aux funérailles de la déesse (2). Enfin Thraséas avait le front sévère d'un pédagogue, ce qui déplaisait à Néron (3).

Puisque Thraséas était insupportable, il fallait s'en débarrasser. Son délateur fut Capito Cossutianus, un vil concussionnaire protégé par son beau-père Tigellin. Il était jeune encore en 800-47, et déjà un des plus réputés délateurs de cette époque où régnait Messaline. Le vieux questeur Suilius avait révolté le Sénat par son avarice qui l'avait poussé à vendre le sang d'Asiaticus et de la mère de la Poppée néronienne. Silius parla contre cet avare et réclama l'application de la loi Cincia. Cette loi — que l'on appliquait plus — maintenait dans les codes la fameuse intégrité romaine, elle défendait aux orateurs de toucher des honoraires pour leurs plaidoyers les obligeant à servir la justice comme une reine à qui l'éloquence appartient en douaire. Cette réclamation de Silius atteignait à la bourse Consutiamus Capito dont les prévarications étaient manifestes. Aussi avec Suilius il attaqua Silius et obtint d'abord amnistie pour le passé, ensuite que les orateurs pussent recevoir des honoraires de 10.000 sesterces sans excéder le tarif légal (4). Après avoir tiré l'or et le sang des romains, il s'en alla dix ans plus tard exploiter en qualité de gouverneur la Cilicie, mais ses administrés le dénoncèrent au Sénat et le firent condamner pour concussions, les preuves étaient si fortes que Capito avait renoncé à se défendre (5). On le balaya du Sénat comme une ordure, alors il se maria avec la fille de Tigellin et en 62 il fut nommé de nouveau sénateur et revint au cloaque. Il marqua son arrivée en dénonçant le préteur Antistius qui eut

(1) Ann. XIV, 15. Dion, LXI, 19.
(2) Ann. XVI, 21.
(3) Suet Nero 37, « Pœto Thraseæ, trtsior et pedagogi vultus. »
(4) Ann. XI, 6.
(5) Ann. XIII, 33.

Digitized by Google

l'honneur d'être défendu par Thraséas et condamné à l'exil d'où il revint six ans après (68) obtenant sa grâce par une infâme délation (1). Et Capito s'enrichissait toujours, ses victimes le faisaient leur héritier, le père de Lucain, Mella, forcé de s'ouvrir les veines lui légua des sommes énormes (2).

Un tel bandit était désigné pour perdre l'honnête Thraséas. Il l'accusa auprès de Néron : Thraséas ne prêtait point le serment annuel de fidélité au prince, il était revêtu du sacerdoce des quindécemvirs et n'assistait jamais aux prières pour l'empereur; la conservation de la vie et de la céleste voix de Néron l'occupait si peu que jamais il n'avait sacrifié pour elles. La mort de Sénèque (65) avait encore accentué son attitude boudeuse, et l'infatigable magistrat qui jadis ne manquait aucune séance depuis trois ans ne venait plus au Sénat (3). Le grand crime était que ce stoïcien restait un républicain à la vieille mode, de ceux qui préféraient la Liberté à l'empereur. Thraséas, nouveau Caton, laissait autour de lui s'agiter des Cassius et des Brutus qui se souvenaient de la mort de César. Il fallait en finir avec ces nouveaux Tuberons et ces nouveaux Favonius (4) qui sous leur austérité cachaient des desseins ambitieux. Dans tout l'empire, on lisait les journaux pour y constater le hautain silence de Thraséas et non pour y trouver les discours ou les exploits du prince. Le prince encouragea l'accusateur et pour son succès lui adjoignit Marcellus Eprius l'orateur le plus éloquent de Rome.

Ce Marcellus était un orateur à tout faire et qui fit rapporter à son art plus de 300.000.000 de sesterces (5). Son éloquence le cuirassait comme un hérisson, et Helvidius ensenglantait ses lèvres à vouloir mordre cette bête hérissée (6). Il avait été préteur éphémère dans la journée du 31 décembre (801) (48) successeur de ce Silanus, arrière-petit-fils d'Auguste, fiancé

(1) Ann. XIV, 48. XVI, 14.
(2) Ann. XVI, 17.
(3) Ann. XVI, 22. Dion, LXII, 26.
(4) Tuberon (Cic. Brutus, 31) fut un stoïcien, ferme adversaire de C. Gracchus. pour le repas funéraire en l'honneur de Scipion l'Africain, il avait fait dressé des lits antiques, couverts de peaux de bouc. Ces mœurs surannées lui firent enlever la préture, « hædinis pelliculis prœturà dejectus est » (Pro Murenà, 36). Favonius était un stoïcien, ami de Caton.
(5) Tac. Orat. 8
(6) Orat. 5, « quà accinctus et minat. »

Digitized by Google

à Octavie, fille de Claude, que le consul Vitellius fit chasser du Sénat pour plaire à Agrippine (1). Avec sa dignité de sénateur on lui enleva sa fiancée destinée à Néron qui s'en lassa bientôt et la fit étrangler en 815, dans la fleur de sa vingtième année. Cette chaste jeune femme avait été mariée à Néron à l'âge de douze ans (2) (806).

Eprius Marcellus en 810 (57) était gouverneur de la Lycie et dévorait sa province avec un appétit au moins égal à celui de son voisin de Cilicie, Capito Cossutianus. Les Lyciens l'accusèrent de concussions et leur affaire vint à la barre du Sénat en même temps que celle de Capito, mais l'habileté de Marcellus confondit ses accusateurs qui prirent la route de l'exil pendant que lui-même retournait à ses concussions (3). Pouvoir de l'éloquence ! ce vil bavard triompha de toutes les attaques et eut du crédit auprès de cinq empereurs ! Sous Galba, Helvidius ; revenu d'exil, voulut faire punir l'accusateur de son beau-père, il fut contraint d'abandonner sa poursuite, il ne fut pas plus heureux, longtemps après, sous Vespasien. Sous Othon, Eprius avait supporté sans peine les attaques de Licinius Cecina, et il fut l'homme de confiance de Vitellius (4).

Un chevalier, Ostrius Sabinus, accusa Barca Soranus. Ce sénateur arrivait de son proconsulat d'Asie, où son intègre habileté avait déplu à l'empereur. Grâce à ses soins il avait ouvert un port à Ephèse, il avait osé défendre les Pergamiens révoltés contre Acratus, l'affranchi de Néron qui, nouveau Verrès, voulait ravir de force leurs statues et leurs tableaux, et surtout il était fier d'avoir été l'ami de Rubellius Plautus, l'arrière-petit-fils de Tibère, mis à mort par Néron. Ce Barca était honnête jusqu'à la naïveté. En 805, il avait fait voter 15.000.000 de sesterces et les ornements de la préture à ce besogneux Pallas pauvre sans doute, puisqu'il n'avait que 300.000.000 de sesterces volés à Etat. Et le service ainsi récompensé était un règlement de l'affranchi, ministre de la justice, *de pœna feminarum quæ servis conjungerentur*. Les femmes

(1) Ann. XII, 4. Dion LX, 31, 32.
(2) Ann. XII, 3, 25 — XIV, 60, 64 — XII, 58. Dion, LXII, 13. — Suet. Nero, 35.
(3) Ann. XIII, 33.
(4) Hist. II, 53, 95 — IV, 6.

Digitized by Google

nobles prostituées à des esclaves devenaient esclaves si le crime avait été commis à l'insu du maître, elles tombaient dans la classe des affranchies si le mari avait donné son consentement. Pallas fut désintéressé, il refusa les millions et accepta la gloire de transmettre à la postérité son geste gravé sur airain (1).

Pendant que l'on intentait ces deux accusations, Tiridate, le roi des Parthes, faisait son entrée à Rome, l'épée clouée dans le fourreau, ayant à ses côtés sa femme casquée d'or et escortée de 3.000 cavaliers parthes auxquels s'étaient joints les chevaliers et les patriciens (2). Toute la ville s'était portée à sa rencontre, seul Thraséas resta dans ses jardins où le retint un ordre de Néron. Sans s'émouvoir, pendant le délire populaire, le philosophe écrivit à l'empereur une tranquille lettre pour demander son crime. Il promettait de se disculper si on lui donnait avec la communication des griefs invoqués la liberté d'y répondre. Néron ouvrit la missive avec empressement, c'était alors la coutume que les victimes adulassent leurs assassins, si Thraséas avait succombé à la commune faiblesse, Néron, avant de tuer le corps aurait avili l'âme du stoïcien. Mais l'empereur fut déçu, la lettre était fière et courageuse comme celle d'un innocent ; alors il convoqua le Sénat et cita Thraséas devant ses pairs.

Dans sa maison, le philosophe délibérait avec ses amis : irait-il au Sénat ou dédaigneux de ces juges vendus au prince attendrait-il dans ses jardins un arrêt sénatorial dicté par Néron? Les uns, de naïfs jeunes gens sans doute, voulaient que Thraséas parût devant ses juges, ce serait la marche à la mort d'un héros (3), et peut-être Néron se laisserait toucher par tant de grandeur d'âme. Rusticus Arulenus un bouillant jeune homme, *flagrans juvenis*, se déclarait prêt à opposer au sénatus-consulte son veto tribunicien. Thraséas le blâma de cette ardeur inopportune chez un fonctionnaire. Ce tribun du peuple, qui servit Vitellius jusqu'à être blessé pour lui, périt plus tard,

(1) Ann. xii, 53.
(2) Dion, lxiii, 1, 2, 3, etc.
(3) « Adspiceret populus virum obvium ». Ann. xvi, 25.

Digitized by Google

égorgé, victime des délateurs (1). Les vieillards, fatigués par un demi-siècle de tyrannies, furent d'un avis contraire. Thraséas serait assailli au Sénat par l'essaim venimeux de Marcellus et des Capito et de vingt autres accusateurs bourdonnants ; à quoi bon donner en spectacle la lâcheté des pères conscrits, il valait mieux ne pas irriter le tigre impérial capable de venger sur une épouse et des enfants les reproches de Thraséas. Il fallait mourir comme Sénèque. Thraséas écouta les avis contraires et déclara qu'il s'en rapporterait à ses réflexions personnelles. En fin de compte, il resta chez lui (2).

Le lendemain le Sénat devait juger Thraséas. Dès l'aurore deux mille prétoriens en tenue de campagne occupèrent le temple de Vénus Genitrix proche du Sénat, des détachements furent placés aux carrefours et dans les basiliques. Des sicaires, dont les épées soulevaient indiscrètement le manteau assiégèrent les portes du palais et ce fut au milieu des menaces que les sénateurs entrèrent pour exercer une justice dont l'arrêt était dicté d'avance. Le questeur de Néron lut les observations du prince. Sans nommer personne il se plaignait de certains sénateurs déserteurs des fonctions publiques et uniquement amoureux de leurs jardins, qui autorisaient par leur nonchalance l'inaction des autres citoyens.

Alors, Capito se leva et précisa les griefs du prince en citant les noms des accusés et Marcellus sortit du fourreau la plus pénétrante éloquence. Thraséas avait à choisir, se déclarer traître à l'empereur, ou se trouver au sénat comme consulaire, aux prières comme pontife, au serment comme citoyen. Mieux valait ses censures que son silence. Envieux détestable, Rome pour lui n'existait plus, il bâtissait dans ses rêves une nouvelle cité, une république idéale dont parlait l'intempestif Helvidius, gendre bavard (3) du silencieux stoïcien, qui d'ailleurs partageait les trahisons de son beau-père. La bonté de Néron passait toute mesure, il supportait un Agrippinus Paconius, fils d'un condamné de Tibère, héritier de la haine paternelle envers la famille impériale. Il laissait impuni un Montanus Cur-

(1) Hist. III, 80. Agricola, 2, 45.
(2) Ann. XVI, 26, 27.
(3) Dion LXVI, 12.


Digitized by Google

tius, auteur de chansons infâmes (1), horribles pour le prince, et qui osait avoir du talent sous le génial Néron.

Pendant que l'âpre orateur précipitait ses invectives, les visages des sénateurs s'attristaient. Parmi les soldats, dans le reflet des glaives, ils se représentaient la figure vénérable de Thraséas dont la chaise curule était vide, ils déploraient le sort d'Helvidius, et d'Agrippinus et de Montanus, coupables d'être vertueux, mais glacés de crainte, ils restèrent silencieux, ils avaient l'habitude des forfaitures.

Quand ce chien de l'empereur eut cessé ses aboiements, on introduisit dans le Sénat, Ostorius Sabinus, l'accusateur de Barea Soranus. Encore un de ces gouverneurs de provinces, qui, par l'intégrité recherchait la popularité due au seul empereur ! Ce naïf Barea avait protégé des peuples révoltés contre les sangsues impériales et qui tenaient à garder en propriété des chefs-d'œuvre dus au divin Néron et par les droits de la naissance et par les droits du Génie suprême. Cet intègre Romain avait son gendre Annius Pollion en exil pour avoir conspiré avec Sénèque (2) et lui-même avait été l'ami d'un autre prétendant à l'empire : Rubellius Plautus. L'accusateur ajouta un grief horrible. Servilia, fille de Barea Soranus, veuve de vingt années à peine, à la mort de son mari avait consulté des devins pour connaître le sort de son père, craignant d'être ensemble veuve et orpheline. Elle était debout devant la tribune des consuls, baissant ses yeux éplorés redoutant d'avoir par des démarches inspirées par sa tendresse compromis son père (3). Et l'accusateur, sans respect pour sa jeunesse et pour ses larmes, lui demanda si elle n'avait point vendu, pour prix des secrets révélés, ses bijoux de noce et son collier. Alors Servilia, se laissa tomber à genoux, pleura longtemps en silence puis embrassant les autels s'écria : « Mes prières n'eurent pour objet que la conservation du meilleur des pères. Pour lui j'ai donné ma pourpre et mes diamants, j'aurais donné mon sang

(1) Ce Montanus était un ami fidèle, il voulut venger son ami Pison l'empereur adoptif de Galba, en faisant punir Regulus qui avait déchiré avec ses dents la tête de l'empereur adoptif. (Hist. IV, 40, 42.)
(2) Ann. XV, 56.
(3) Ann. XVI, 30, 31, 32. Dion fait accuser à la fois Servilia et Soranus d'avoir consulté les devins pendant une maladie de Neron (LXII, 26). Il n'y a pas lieu de s'écarter du récit de Tacite.


Digitized by Google

et mon âme. Mais jamais je n'ai parlé du prince que comme on parle des dieux. Mon père infortuné ignorait mes démarches et je suis seule coupable ». Et Barea, vibrant de tendresse et d'indignation, interrompt les aveux de sa fille, déclare que Servilia ne l'a pas accompagnée dans sa province d'Asie, qu'elle est trop jeune pour avoir connu Plautus, qu'on ne l'avait point impliquée dans les complots de son mari, et que son cœur seul était coupable d'avoir trop aimé son père. Qu'on abandonne le père à son sort mais qu'on épargne son enfant innocente. Et Barea se précipitait dans les bras tremblants que lui ouvrait sa fille quand les licteurs les séparèrent.

Les témoins comparurent. Le premier qui déposa fit courir un frisson d'horreur dans les rangs des juges muets. Il se nommait Publius Egnatius et faisait profession d'amitié pour Soranus dont il était le client. Il s'était paré, dans ses habits et son langage, de la rigidité stoïque pour plaire à son patron, mais l'argent mit à nu tous ses vices et il vendit le sang de son ami. Du moins tous ne furent pas lâches comme ce tartufe, et Cassius Asclepiodotus fut fidèle au malheur. C'était un opulent Bithynien attaché à Soranus dans sa gloire, il défendit son ami devant Néron et perdit, à cette audace, sa fortune et sa patrie. L'ancienne vertu romaine avait donc émigré en Asie.

On vota. Les sénateurs, sous l'œil du prince, permirent à Thraséas, à Soranus, et à la touchante Servilia de choisir leur genre de mort. Helvidius et Agrippinus furent chassés d'Italie ; le père de Montanus obtint la grâce de son fils qui fut dégradé. Puis on fixa les honoraires des accusateurs — la loi de Cincia n'était pas abrogée ! — à cinq millions de sesterces pour Marcellus et Capito, à 1.200.000 pour Sabinus qui reçut comme pourboire les ornements de la questure.

Comme le soir tombait, Thraséas entouré de matrones et de patriciens conversait, avec le philosophe cynique Démétrius, sur la nature de l'âme et sur la mort. Ce docteur était encore un hypocrite verbeux et lâche, il défendit plus tard le délateur de Barea Soranus (1), et Vespasien lassé de ses coups de gueule

(1) H. IV, 40.

Digitized by Google

l'exila, lui refusant l'honneur de le faire mourir parce que disait-il « on ne tue pas un chien qui aboie » (1). Le questeur du consul pénètre dans le jardin, trouble la dissertation, et un ami intime de Thraséas, Domitius Cecilianus, apprend au stoïcien le décret du Sénat. Les femmes pleuraient, les patriciens murmuraient malgré la présence des soldats. Thraséas congédia la troupe entière, craignant de la compromettre. Il ne voulut point, moins égoïste que Sénèque, qu'Arria, sa femme digne de sa mère, mourût avec lui car elle avait sa jeune enfant à élever. Puis il fait une dernière promenade sous son portique où le questeur le trouve réjoui par la nouvelle de l'exil de son gendre Helvidius ainsi préservé de la mort. Entrant dans sa chambre, escorté d'Helvidius et de Démétrius, il tend son bras à l'acier du médecin. Quand le sang jaillit, il en répandit à terre et appela le questeur : « Offrons ensemble, dit-il, une libation à Jupiter libérateur, et fortifie ton âme par l'exemple d'une mort courageuse, car tu vivras dans un temps où il est bon d'apprendre à mourir (2) ». Son agonie fut longue et effroyable, comme celle de ce pécheur galiléen qui peut-être la même année (66) mourut en croix et qu'il aurait été digne de connaître. Et Néron apprenant la mort de Thraséas dut se souvenir avec fureur du mot de Sénèque : « Quelque nombre que tu en fasses périr, tu ne peux tuer ton successeur. » (3)

(1) Dion, LXI, 13.
(2) Ann. XVI, 35. Dion LXII, 26.
(3) Dion, LXI, 18.

L. CHAUDOUARD.

Digitized by Google



LA FRAUDE ET L'HYGIÈNE

Suite (1)

VII

Je ne saurais limiter, pour le moment, cette petite série d'exemples spéciaux sans parler du truc qui s'applique à tous presque indistinctement, le truc du papier.

Il y a plusieurs catégories de papiers qui suivent, dans beaucoup de cas, celles des vendeurs, chaque fois surtout qu'il est dans le métier du vendeur de peser la marchandise avec le papier. C'est ainsi qu'on connaît le papier d'étain, le papier de boucher, le papier à fromage, le papier de charcutier, le papier d'épicier, etc.

Ce dernier est souvent sous la forme d'un sac formé de deux feuilles, l'extérieure relativement assez légère et enjolivée de l'adresse, de la réclame, et aussi quelquefois de dessins allégoriques. L'intérieure est le plus souvent un papier bleu relativement assez lourd, plusieurs fois replié et fortement encollé aux angles, si bien que le tout forme un ensemble d'un poids suffisamment respectable par rapport aux onces, quarts et demi-quarts qu'il est appelé à protéger. A noter encore qu'on a toujours soin de le choisir un peu plus grand que besoin et ce, afin de pouvoir mieux le fermer.

Quand un pareil sac n'est pas utilisé, on le remplace par

(1) Voir septembre.

Digitized by Google

deux simples feuilles analogues qu'on superpose sous le prétexte, très obséquieusement représenté, que l'une des deux enveloppes seule pourrait se déchirer. On en comprend l'importance pour la semoule, pour le riz, la fécule et tant d'autres.

Quelle que soit la spécialité par laquelle il est utilisé, et quels que soient les matériaux de sa fabrication, il ne faut considérer ici que ce que les fabricants de papier appellent la charge.

En termes de fabrication charger un papier, c'est introduire dans la pâte des substances minérales, inactives, qui ne coûtent pas cher, qui sont inoffensives et qui en augmentent le poids dans des proportions dont la bourse de l'acheteur est la seule victime. De ce nombre sont le kaolin, l'argile, le carbonate de chaux, l'albâtre pulvérisé, le sulfate de baryte et autres *ejusdem farinæ*. Quant au papier d'étain, l'addition de plomb, plus commune qu'il ne faudrait, le rend dangereux, et l'on a vu des cas d'empoisonnement saturnins dus à l'usage de fromages de Roquefort enveloppés de papier d'étain plombifère.

Cette charge est quelque chose d'analogue à celle que les fabricants de soieries demandent aux teinturiers lorsqu'ils leur livrent un kilo de soie et qu'ils exigent que ce kilo, une fois teint en noir, leur soit rendu au poids de quatre. Si la robe ne dure pas, si elle part vite, ce n'est plus l'affaire de celui qui a vendu l'étoffe, ni du teinturier, c'est la faute à la charge, c'est la faute au métier.



Ne m'occupant, dans ce chapitre, que de la fraude accomplie par une conscience mal dirigée, c'est-à-dire que du côté moral de la question, je me borne à rappeler le préjudice sciemment porté à l'acheteur par l'emploi immodéré du papier.

On peut admettre en général qu'un papier bien chargé (certains commerçants ne le trouvent jamais assez et font endiabler les fabricants sous ce rapport) vaut en moyenne de 15 à 25 francs les cent kilogs. Le prix le plus courant pour les papiers de boucher est de 19 à 21. Il est facile de se rendre compte du bénéfice que peut procurer un papier qui coûte 4 sous tout

Digitized by Google

au plus le kilog quand il enveloppe une marchandise qui est vendue 4 francs au moins, alors surtout que plus la marchandise est chère, plus on met du papier bien encarté, c'est-à-dire bien chargé.

L'exagération dans ce sens où la conscience n'intervient pas, parce qu'elle est d'accord avec elle-même, atteint quelquefois des proportions désastreuses pour l'acheteur. Je n'en citerai que trois exemples pris dans trois spécialités.

1° Des crevettes étaient vendues à 12 francs le kilogramme, l'acheteur en demande un demi-quart. Le demi-quart de kilo pour le système métrique est de 125 grammes, mais pour le vendeur il est toujours de 120, ceci est général et c'est un premier point. Le second point était représenté par une grande feuille de papier chargé, j'allais dire de carton et j'aurais mieux dit, enroulée en un cornet au fond duquel on n'apercevait que difficilement les crevettes. Le cornet pesait 70 grammes, il en restait 50 pour les crevettes. Elles étaient au nombre de treize et le papier en représentait à lui seul dix-sept, ce qui, le tout en chiffres ronds, les avait fait payer 10 centimes la pièce. C'était un peu cher pour des crevettes, alors même que c'eût été du bouquet.

2° Un morceau de filet de bœuf était vendu à raison de 4 fr. le kilo, il pesait au total, 200 grammes, il fut payé 80 centimes. Le papier qui l'enveloppait pesait 60 grammes et représentait ainsi 25 centimes, ce qui ramenait à 55 centimes le prix de la viande, mais en réalité et en chiffres ronds elle avait été vendue 5 fr. le kilo.

3° Des petits pois égrenés fins furent vendus au prix de 3 fr. le kilo. Le papier dans lequel ils furent pliés était si grand et si bien chargé qu'étant donné son poids de beaucoup supérieur à celui des pois, ceux-ci furent vendus au taux de 7 fr. le kilo.

Les exemples de cette nature n'abondent pas, ils fourmillent.

***

En présence de l'abus presque scandaleux du papier dans le pesage du poisson, le maire de la ville de Montpellier prit

Digitized by Google

un jour un arrêté pour interdire sur les marchés publics l'emploi du papier dans la pesée de la marée de toute nature. Sous le chaud et beau soleil du Midi le geste joint vite la parole et à toutes les clientes qui réclamaient, après la pesée, du papier pour envelopper, les dames de la halle se contentaient de montrer leur balance vide du précieux auxiliaire. Quelques-unes cependant consentaient à répondre: « Allez en chercher chez Monsieur le Maire ». Les acheteuses changèrent de tactique, elles apportèrent du papier, mais alors les marchandes se coalisèrent et toutes, après avoir « fait le poids », et après avoir exigé le paiement, présentaient le plateau de la balance aux clientes « prends-le si tu veux, il est pesé et payé, ça te regarde ».

Ce furent les clientes qui cédèrent. Depuis longtemps tout est revenu à l'état normal, et le papier joue son rôle très important. S'il est lui-même bien chargé, du moins il ne charge pas la conscience susceptible de transiger facilement avec son propriétaire.

VIII

Soulevons maintenant un autre coin du voile qui couvre la conscience pour analyser un autre coin du tableau.

Dans une de ces petites localités qu'on est convenu d'appeler un centre ouvrier (15.000 habitants environ, il y a des usines. C'est un type du petit pays d'usines. Dans ces usines, il y a de grandes salles où sont alignées de nombreuses machines auxquelles travaillent des ouvriers et des ouvrières. La nature du travail exige dans certaines opérations la coopération des deux et, dans d'autres, la séparation des uns et des autres.

Les grandes salles, toujours lorsque le travail le commande, sont divisées en pièces de grandeurs différentes par des cloisons qui, n'atteignant pas les plafonds, établissent une communication, par en haut, de toutes les divisions de la grande salle. Mais il n'en est pas de même dans toute l'usine et certaines des grandes salles ne sont pas ainsi sectionnées.

Digitized by Google

Aussi, le nombre des ouvriers varie-t-il beaucoup. Dans un compartiment il peut y avoir quatre ou cinq ouvrières seulement, dans un autre ce nombre peut s'élever à 60 ou 80 et dans les grandes salles mixtes il peut aller jusqu'à 150.

Quel que soit l'espace, quel que soit le nombre, la construction est à peu près la même partout. C'est, dans chaque salle ou dans chaque division, un cabinet d'aisances si l'espace est petit, plusieurs cabinets si la salle est plus grande. Ils sont sous la forme d'un petit compartiment, sorte de tambour ou guérite, rélégué dans un coin de la salle et fermé par une porte qui, ouvrant dans la salle même, est actionnée par un contre poids, lorsque ce contrepoids fonctionne. Au fond de la guérite, au milieu d'une large pierre, est un trou simplement béant.

Les occupants provisoires obligent souvent les postulants à s'attendre mutuellement, soit à la porte même, soit à leur siège de machine si la crainte de voir leur tour accaparé ne les hante pas.

On peut se figurer aisément ce que sont les émanations d'une pareille installation lorsque, par les saisons de grande chaleur, le soleil frappe tout le long du jour contre la muraille à laquelle est adossé le cabinet. L'été, c'est intenable, disait un jour un ouvrier, et une ouvrière ajoutait : « Ce que les autres s'amusent quand elles en voient une, qui semble pressée, attendre à la porte »

Mais le pire est encore le moment des vidanges qui se font par les moyens primitifs et périodiquement pendant les heures de travail.

Si maintenant on en cherche la raison, voici comment on la trouve.

Le patron, homme toujours plus ou moins bien pensant, ou appartenant au monde qui apprend de bonne heure à avoir de la conscience, s'est dit que si les ouvriers étaient obligés d'aller hors de la salle ils perdraient trop de temps. Les allées et les venues d'abord, ensuite les fugues que cela permettrait, et enfin le temps passé dans l'isolement, temps qui pourrait être employé à fumer des cigarettes ou à lire un feuilleton (il paraît que quelques jeunes se hasardent quand même à ce dernier passe-temps) auraient été du temps perdu, et le patron n'en-

Digitized by Google

tend pas qu'on perde du temps qu'il paie. Cela diminuerait un peu son bénéfice et, devant ses profits, il fait taire sa conscience.

Il admet que dans la salle commune il ne peut pas en être ainsi parce que la contremaîtresse est là qui surveille, et il compte sur cette surveillance.

L'ouvrière, une fois entrée dans la salle, ne doit plus en sortir, voilà le principe. Il faut avouer, quand même, que ceci constitue, une singulière manière de l'appliquer. Que dire, en effet, de ce sentiment qui, pour éviter une perte au travail de quelques minutes, place des femmes, des jeunes filles, des enfants dans des conditions hygiéniques aussi déplorables. Si les salles ont par hasard le cubage d'air réglementaire, quel est cet air qu'on leur distribue, et quelle est la moralité d'un pareil spectacle?

Plusieurs ouvriers ont affirmé que s'il en était autrement ils se feraient un devoir de perdre le moins de temps possible, mais, qu'en présence de pareilles conditions, ils ne pouvaient qu'être singulièrement aigris et portés à la plus mauvaise volonté. Ce n'est pas toujours sans raison que l'ouvrier se plaint, car on ne sait pas toujours le bien conduire.

Si les lois de l'hygiène morale étaient mieux suivies cela n'arriverait pas.

Il m'a été raconté qu'une commission d'hygiène avait un jour visité les usines du pays, qu'on l'avait pilotée rapidement devant les coins qu'on avait, pour la circonstance, badigeonnés à la chaux et inondés de chlorure. La visite oubliée, les salles avaient vite repris leur aspect ordinaire et leurs conditions hygiéniques qui, si elles ne sont pas à l'unisson d'une conscience généreuse envers son prochain, ne sont du moins pour elle l'occasion d'aucune perte.

Et cet exemple n'est qu'une unité figurant au milieu d'un grand nombre.

Digitized by Google

IX

Je n'ai plus maintenant qu'à démontrer ce que peut faire une conscience mal interprétée dans une de ces spécialités, qui touchent de si près à la vie humaine, que c'est là précisément que l'hygiène morale devrait avoir la plus grande influence. T omper son prochain en portant préjudice à sa bourse est déjà une mauvaise action, lui imposer des conditions d'exploitation qui peuvent lui être préjudiciables en est une très mauvaise, mais la pire de toutes, la plus condamnable est celle par aquelle on compromet son existence en sachant ce que l'on fait, mais en se disant aussi qu'on en tire pour soi-même le profit que seul on envisage.

Je n'en choisis qu'un seul exemple, parce que j'en aurai beaucoup d'autres analogues à citer par la suite, et parce qu'il conduira presque directement à la partie la plus importante à traiter, à l'hygiène physique.

Un pharmacien de ma connaissance exerçait dans une grande ville où son chiffre d'affaires, sa recette journalière, comme on dit mieux en pharmacie, était des plus restreints. Dévoré par l'ambition de gagner de l'argent, de faire fortune, ainsi qu'il aimait à le répéter souvent, et décidé à ne reculer jamais devant aucun moyen, il songea à créer une spécialité. Je démontrerai, par la suite, que c'est si facile et si lucratif. Mais notre homme en voulait une qui s'adresserait à une maladie très répandue, qu'il pourrait établir à bon marché et qu'il vendrait très cher.

Habitant une région où le climat n'est pas précisément des plus secs et où les douleurs plus ou moins arthritiques sont très fréquentes, l'idée du rhumatisme fixa son attention. — « Je ferai du rhumatisme, se dit-il, c'est -ce qui se vendra le plus et le mieux, je sais que ça ne se guérit pas, ça m'est égal, car je sais aussi que ça dure toute la vie et que ça consomme beaucoup de remèdes, c'est l'essentiel. Va pour le rhumatisme. — La maladie trouvée il fallait songer au remède.

Digitized by Google

Une de ses parentes avait été la supérieure très justement vénérée d'une communauté religieuse dont elle fut presque une fondatrice. S'il était exact de faire dériver un petit apothicaire au xxe siècle du grand homme qui a illustré le deuxième de l'ère chrétienne, je dirais que le disciple de Galien rencontra dans cette parenté le moyen qu'il cherchait. En fouillant les papiers de la Révérende Mère il trouva, parmi quelques paperasses considérées comme sans valeur, une vieille gravure qui représentait un vieux couvent de moines depuis bien longtemps disparu.

Voilà mon affaire, dit-il, voilà ma fortune! Le remède des RR. PP. F celiers naquit de cette trouvail'e et, contrairement au dicton, le plus ficelle de tous fut celui qu'on ne pense pas. Avant de le persuader aux autres il commença par se persuader à lui-même, qu'avec l'image, il avait trouvé la formule d'un remède avec lequel les Révérends Pères se guérissaient des douleurs, et il l'annonça très sérieusement tout autour de lui.

L' mage s'étala bientôt au-dessus d'une belle pancarte qui en disait long sur les vertus du remède dont la formule avait été léguée par les habitants eux-mêmes « du vieux couvent ci-dessus ». Puis ce furent les lettres et les certificats de guérisons diverses qui s'accumulèrent autour du monastère. Toutes et tous vantaient à qui mieux mieux les vertus indiscutables de la formule en paquets de poudre habilement éparpillés parmi les cadres de plus en plus beaux qui arrêtaient les regards des passants. L'une des attestations encadrées allait jusqu'à traiter de Dieu bienfaiteur le possesseur tant privilégié d'une pareille formule. Mais, il y avait un petit mais.

* * *

Comme tout le monde, ce possesseur avait une famille composée, par les alliances, de noms différents. En outre, sa famille était un peu dispersée, et dans son pays d'origine un sien parent était un personnage officiel. Il réquisitionna toute sa parenté, il y joignit les amis d'enfance comme chacun en

Digitized by Google

a et, soit par persuasion des uns, soit en faisant vibrer la corde familiale des autres, il se fit adresser, dûment légalisés, tous les dithyrambes dont il garantissait l'authenticité. Ces services là ne se re usent pas à qui fait valoir qu'ils ne feront de mal à personne et qu'ils aideront un père de famille à gagner la brioche de ses enfants.

Il fit mieux. Se trouvant par les miroirs une tête d'aspect suffisamment monacal, il s'habilla en moine ficelier, quoique passablement mal à l'aise dans ce costume se fit photographier ainsi, et plaqua l'image sur l'enveloppe du remède, à côté du vieux couvent, sur le prospectus, il y en avait partout.

Or, qu'y avait-il, d'autre part, dans le remède? Une poudre dans des petits paquets réunis en un seul un peu plus gros. Dans cette poudre un sel d'une substance particulière, que je ne désignerai pas plus clairement, mais qui pourrait bien être, d'après les auteurs compétents, un peu ennuyeux aux reins. Le gros paquet, tel qu'il est livré, poudre, papier, image, ficelle, prospectus, coûte soixante centimes, il est vendu cinq fr.

Je ne conclus pas, je me borne à ajouter la simple réflexion que me commande le sujet que je traite.

Voilà une conscience qui sait mentir sur tout ce qu'elle avance ; qui sait livrer au malade un remède qui ne le guérira pas ; qui se joue ainsi du bien d'autrui qu'on dit le plus précieux, la santé ; qui ne voit dans ses mensonges qu'un moyen de gagner de l'argent, en admettant qu'on puisse appeler cela « gagner » et qui, avec la plus grande désinvolture, joue au « monsieur irréprochable » ; je demande comment qualifier une pareille conscience et, tranquillement, j'attends la réponse.

Il est vrai que je pourrais aller au devant en faisant savoir, à mon tour, que la plupart de ces consciences arrivistes, répudiant les principes de leur jeunesse, ceux que l'éducation familiale avait pu leur inculquer, s'en vont chercher une compensation dans ces mares vaseuses où barbotent les palmipèdes et où s'abreuvent les courtiers électoraux.

Puisque j'ai flagellé les autres, il est bien juste que j'encense les uns. Egalité sera ici vérité.

Digitized by Google

***

Pour arriver à mes fins je ne pouvais pas choisir de meilleur exemple, car il me permet de dire que lorsque les actes humains ne sont plus dirigés par la conscience ils ne sont plus que de mauvaises actions.

Tout homme, qui aura conservé encore un peu de ce qu'on appelait autrefois la conscience, n'agira pas de cette manière; il ne portera pas sciemment (tout est dans ce mot) le moindre préjudice à son prochain, il ne lui fera pas ce qu'il ne voudrait pas qui lui fût fait à lui-même. Pour tout condenser, il obéira à cette splendide morale divine autrefois enseignée.

Aujourd'hui, non content de ne plus la faire apprendre, on la chasse de partout où on le peut. *Inde causa, inde effectus.* Qu'ils ne se plaignent pas du résultat ceux qui ne savent que lever les bras au ciel.

X

J'ai cherché à démontrer, par quelques exemples, choisis à dessein (ils seraient trop nombreux pour les tous exposer), la nécessité absolue d'apporter de la conscience dans toutes les questions qui se rapportent à la fraude, en faisant ressortir que de cette fraude dépendent les conditions hygiéniques de la vie ; je dois expliquer maintenant ces conditions, et montrer ce qu'elles deviennent quand elles ne sont plus la conséquence d'une bonne hygiène morale.

Elles sont de trois sortes :

1° On vit pour soi-même, selon les lois de l'hygiène *de l'estomac*, et celles de l'hygiène *de la chambre*.

2° On vit avec les autres, selon les lois de l'hygiène *de la rue*.

Ce sont ces trois modes spéciaux de l'hygiène que je vais passer en revue en y adaptant les fraudes préjudicielles qui concernent plus spécialement chacune d'elles.

Digitized by Google

I

Ce n'est pas un article de revue, ce n'est pas non plus un volume, c'est un grand nombre de gros volumes qu'il faudrait écrire pour énumérer tout ce qu'une conscience mal dirigée fait commettre de fraudes et de tromperies, et ce ne serait certes pas le cas d'appliquer le vers du maître en l'art de faire des vers :

> Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire...

car on pourrait fort aisément, sur un sujet de cette nature toujours très bien écrire et se borner jamais.

C'est précisément la raison pour laquelle je me borne aux quelques exemples précédents que je considère comme les exemples généraux d'une simple entrée en matière. Les détails que je vais aborder suffiront amplement, sinon à tout compléter, du moins à tout renforcer.

* * *

En trois mots je viens d'esquisser un programme. J'ai dit l'hygiène de l'estomac, de la maison, de la rue. Je formule ces trois appellations comme un simple titre dont les subdivisions, quoique pouvant être très variées, n'en présenteront pas moins la vie sous ses trois formes différentes, qu'on pourrait à leur tour grouper sous deux chefs principaux :

1° L'homme vit avec lui-même ; 2° l'homme vit avec les autres.

Dans le premier cas, c'est la vie individuelle, dans le second, c'est la vie sociale. C'est peut-être cette dernière qui a donné lieu à l'hygiène dite sociale, mais alors on se demandera pourquoi, sous cette étiquette, on traite de tout ce qui s'applique à l'ensemble et, mieux encore, aux autres parties.

Ce n'est pas faire de l'hygiène sociale que de discourir sur

Digitized by Google

la falsification du pain, du lait, du vin, ou de prôner la propreté d'une chambre à coucher.

Ces réserves établies, il faut donc en revenir à ceci : l'homme se nourrit et, par cela même, il s'expose à des maladies d'autant plus nombreuses et d'autant plus graves que sa nourriture sera plus défectueuse. La nourriture, lorsqu'elle est mal comprise, lui est une cause de mal. D'autre part, il s'abrite contre toutes les causes du mal qui peuvent lui venir du dehors de lui-même ; il le fait en se protégeant par des vêtements, par un logis, et si ces éléments protecteurs sont bien compris, bien adaptés, ils lui enlèvent les causes du mal.

Se procurer des maladies dans un cas, se les éviter dans un autre, telles seront les conséquences des conditions hygiéniques de la vie individuelle, suivant que ces conditions seront mauvaises ou bonnes.

Discuter ces conditions, tel est mon but maintenant.

II

La croyance la plus généralement accréditée est celle qui fait admettre qu'aussitôt que l'on mange on se nourrit. C'est une petite erreur de précision qu'il est utile d'annuler tout d'abord.

Un vieux dicton la met assez bien en relief par cette sorte de maxime : « On ne vit pas de ce qu'on mange, mais de ce qu'on digère. »

C'est ce qu'on digère, en effet, qui sera assimilé par l'intermédiaire du liquide nourricier par excellence, le sang.

La nutrition proprement dite est l'acte, ou mieux l'échange qui s'accomplit entre le globule du sang et l'élément en présence. En langage familier on l'explique en disant que c'est le sang qui nourrit le corps ; les physiologistes disent, eux, le sang nourrit l'organe. Il est bien facile de le faire comprendre.

Digitized by Google

* * *

Le corps est une réunion de plusieurs systèmes qui ont chacun ce qu'on pourrait appeler un rôle de détail dans cette manifestation d'ensemble qu'on appelle la vie. C'est ainsi qu'on distingue par leurs fonctions le système nutritif, le système nerveux, le système locomoteur, etc. Chaque système est à son tour formé de plusieurs groupes qui ont reçu le nom d'appareils et chacun de ces appareils est constitué par ces parties du corps que l'on appelle des organes. Par exemple, le système nutritif se compose de l'appareil digestif qui a pour principaux organes l'estomac, l'intestin, le foie, les glandes salivaires ; de l'appareil respiratoire dont les organes importants sont les poumons, la trachée ; de l'appareil circulatoire avec le cœur, les artères, les veines pour organes essentiels.

Le système locomoteur a pour appareils l'appareil squelettique ou osseux, l'appareil musculaire, et pour organes les os, les muscles ; le système nerveux comprend l'appareil cérébro-spinal avec le cerveau, la moelle, les nerfs pour organes, l'appareil sympathique avec les nerfs et les ganglions ; et ainsi de suite.

Il arrive parfois que certains organes participent à la fois de deux appareils, tel est le foie qui est comme à cheval sur l'appareil digestif et sur l'appareil circulatoire ; mais, que leur rôle soit spécial ou multiple, il n'en est pas moins exact que tous les organes sont, au point de vue de leur constitution, formés par ce qu'on appelle des tissus. C'est ainsi qu'on dit le tissu osseux, le tissu musculaire, le tissu nerveux, etc.

* * *

Or, chaque tissu est, à son tour, composé de ces éléments fondamentaux qu'on appelle de ce nom général « éléments anatomiques ».

Ceux-ci sont ce qu'on pourrait appeler les corps simples de l'organisme.

On considère en chimie le corps simple comme étant le

Digitized by Google

dernier degré d'une analyse, le terme qu'on ne dépasse pas, parce qu'au-delà on ne trouve plus rien que toujours la même composition. Un corps ordinaire ou composé est un mélange de divers éléments qu'on parvient, avec plus ou moins de facilité mais toujours certainement, à séparer les uns des autres, on dit quelquefois isoler. A force de séparer ou d'isoler, on finit par arriver à des corps dans lesquels on ne trouve plus rien de différentiel ; ce sont ceux-là qui sont les corps simples. On les appelle ainsi parce que leur composition ne varie plus, ils cessent d'être composés d'autre chose que d'eux-mêmes, et des quantités considérables de leur masse, si considérables qu'on se les figure, ne présenteront pas d'autre composition, ne seront pas d'autre nature que leurs molécules les plus atomiques. En un mot, leur masse, quelle que soit son importance, sera la même dans toutes ses parties.

Un simple exemple. La pierre calcaire la plus ordinaire est du carbonate de chaux, c'est-à-dire qu'elle est composée d'une base qu'un acide a transformée. Dans la base, aussi bien que dans l'acide, il y a un corps simple, l'oxygène. Dans la base il a actionné un autre corps simple, calcium, et dans l'acide il s'est uni encore à un corps simple, le carbone. Si bien, qu'en définitive la pierre, corps composé, sera formée de trois corps simples, l'oxygène, le carbone, le calcium et dans une montagne, toute du même calcaire, aussi bien que dans le plus petit des plus petits éclats, on retrouvera toujours des montagnes ou des molécules atomiques d'oxygène, de calcium et de carbone.



Une autre comparaison peut s'établir tout aussi bien entre l'élément anatomique et le nombre premier des mathématiciens, lorsque ceux-ci démontrent que certains nombres ne sont divisibles que par eux-mêmes et par l'unité.

Etre divisible par l'unité ne signifie pas grand chose, à proprement parler, car on pourrait objecter que tous les nombres, quels qu'ils soient, sont divisibles par l'unité, mais n'être divisible *que* par l'unité, cela dit tout.

Digitized by Google

Toute addition est superflue, car de même que tout nombre est divisible par l'unité, tout nombre est aussi divisible par lui-même. Diviser un nombre par lui-même, revient à compter tout simplement combien d'unités il renferme, et cette quantité d'unités exprimant la valeur du nombre ; le diviser ainsi c'est en définitive en dire la valeur.

Par une division de toute nature, il faut entendre la division sans reste et le quotient sans fraction. Dans ce cas, tous les nombres peuvent se présenter sous deux aspects, ceux qui sont divisibles par l'unité seulement, et ceux qui seront divisibles aussi bien par l'unité que par des groupements d'unités.

Tous les groupements diviseurs ne s'appliquent pas à tous les nombres en vue d'un quotient entier. Il arrive aussi que le reste de la division d'un nombre par un groupement d'unités est à son tour divisible par un autre groupement différent du premier.

Mais, de division en division, on finira par arriver, soit aux nombres premiers qui ne peuvent plus être divisés que par eux-mêmes, soit à l'unité qui est le nombre premier fondamental et qui pourrait, à la rigueur, être considéré comme l'unique, son nom le dit, tout comme d'analyse en analyse, on arrive au corps simple, et de dissection en dissection, à l'élément anatomique.



On peut donc se figurer l'élément anatomique comme le dernier terme de la division des tissus mais, comme dans le cas du corps chimique, les termes dans les tissus peuvent être tous de même nature ou de natures différentes, suivant les cas, et de là la notion des tissus simples et des tissus composés.

De même que l'industrie fabrique des toiles où ne sont tissés que du fil, du coton, de la laine ou de la soie, et des toiles où plusieurs de ces éléments sont mélangés, de même les différents tissus organiques sont faits d'éléments tous semblables, ou d'éléments variés, quelques-uns, même, noyés dans

Digitized by Google

une matière intermédiaire, sorte de gangue qui leur sert de soutien.

Tous sont généralement de dimensions tellement petites, qu'on ne peut les voir qu'à l'aide d'instruments optiques grossissants, et c'est avec le microscope qu'on dissèque les tissus pour arriver à définir les éléments anatomiques.

Je laisserai de côté l'examen de leur constitution propre ainsi que toutes les théories relatives à leurs différentes parties. Peu nous importera le rôle du protoplasme, celui du noyau celui de l'hématie, celui du leucocyte, la distinction des éléments figurés d'avec les non figurés, et je ne retiendrai que le fait principal, celui qui nous intéresse seul ici pour les conclusions à en tirer.

C'est à ce titre que je dirai simplement que tous les organes ont pour base un élément anatomique dont ce qu'on appelle la cellule est le type. C'est la cellule qui fait le tissu et cette cellule, avec les nombreuses variations de forme et de structure, se retrouve partout. Dans le sang, qu'on dit quelquefois tissu liquide, on l'appelle globule ; dans le muscle, elle devient un disque dont l'agencement donne lieu à une fibre ; dans l'os elle est un corps ramifié d'une nature particulière, noyé dans une gangue pierreuse ; dans le cerveau elle affecte des formes plus ou moins irrégulières et variables suivant les parties où elle se trouve.

Eh bien ! c'est dans cette cellule, dans cet élément anatomique, que se fait la nutrition. Les organes se nourrissent par la cellule, et cette nutrition s'accomplit au moment où le sang, par suite du mouvement de circulation auquel il est constamment soumis, met en contact son globule et la cellule. A ce moment il se produit entre les deux éléments un échange dont la nutrition est la conséquence.

On comprendra que je me borne à la simple indication de cet échange pour justifier ce dicton populaire parfaitement exact : c'est le sang qui nourrit le corps. Un organe qui ne reçoit pas de sang, n'est pas nourri, et tout organe qui n'est pas nourri s'atrophie et meurt. L'anémie (*a* privatif, et *héma*, sang, privé de sang) d'un organe a pour conséquence la débilitation de cet organe qui cesse bientôt de fonctionner

Digitized by Google

normalement et l'anémie du corps conduit à la mort totale.

Une variante dit que le sang nourrit les nerfs, et que les nerfs soutiennent le corps. Rien n'est encore plus exact. Le globule sanguin échange avec la cellule nerveuse ses matériaux nutritifs, et celle-ci puise dans cet échange la force d'incitation vitale qu'elle donne à tous les organes, même à ceux qu'elle constitue elle-même. La cellule actionne le sang à la condition que le sang actionne la cellule.

Il y a là un cercle vital d'aide mutuelle qui déroute toutes les sciences quant à son pourquoi. On sait ce qui se passe, on connaît l'échange, on le détermine et on sait que l'excitateur vital agit sous cette influence, mais au-delà on en est réduit aux conjectures ou à l'aveu, quand on ne craint pas de s'avouer vaincu, de l'impuissance scientifique.

Pourquoi l'aiguille aimantée se tourne-t-elle vers le nord? Parce qu'elle est actionnée par le magnétisme. Qu'est-ce que le magnétisme? C'est la force qui fait tourner l'aiguille aimantée vers le nord.

Pourquoi certaines plantes sont-elles des poisons? Parce qu'elles tuent. Pourquoi certaines plantes tuent-elles? Parce qu'elles sont des poisons.

En dehors de ces explications, que n'eût pas désavouées feu de la Palice, tout est théorie, et la théorie n'est qu'une conception de l'esprit humain mise au service d'une ambition, d'un orgueil et, par dessus tout, d'un intérêt personnel.

Combien ne serait-il pas plus simple, dans la plus grande multitude de cas, de dire avec le bon La Fontaine :

« Dieu fit bien ce qu'il fit... »

J'y reviendrai.

Digitized by Google

III

Comment faut-il alors comprendre la nutrition?... On commence par prendre de la nourriture et cela s'appelle manger; puis on transforme la dite nourriture, on dit alors qu'on digère; et enfin on s'assimile le produit de la transformation digestive, c'est à ce moment qu'on se nourrit,

Manger, digérer, se nourrir, telles sont les trois phases de la vie individuelle auxquelles se rapporte l'hygiène de l'estomac.

La première est ce que nous la faisons. La deuxième est indépendante de notre volonté, mais elle est plus ou moins la conséquence de la manière dont nous avons traité la première ; en général elle l'est beaucoup. Quant à la troisième, quoique conséquente des deux précédentes, nous ne la réglementons que par la première encore, mais nous n'en modifions que les résultats. Aussi, est-ce bien de la première qu'il faut se préoccuper avant tout et par dessus tout, on ne saurait trop le répéter, même en y mettant de l'insistance.

Dis-moi comment tu manges et je te dirai comment tu vis.

Une autre appréciation est la suivante : Dis-moi ce que tu manges et je te dirai ce que tu es.

De ces deux propositions découle la nécessité de traiter successivement du « ce que tu manges » et du « comment tu manges ».

Une courte explication va le faire mieux saisir.



On appelle *aliment* toute substance qui, introduite dans l'économie sert à son entretien et à la réparation de ses pertes.

Tout aliment est composé de deux parties : le principe et le véhicule. Exemples : la pomme de terre est un aliment, la fécule en est le principe sous forme de grains enfermés dans de petits sacs membraneux qui sont le véhicule : l'œuf est

Digitized by Google

l'aliment, la lécithine et l'albumine en sont les principes : la viande est l'aliment, la fibrine en est le principe le plus important auquel s'ajoute l'albumine du sang qu'elle renferme.

Cette division est plus théorique que pratique, car beaucoup de véhicules renferment encore un peu de principe et les deux forment un tout que la digestion seule peut séparer. Aussi vaut-il mieux dire plus simplement : que tout aliment renferme un principe alimentaire.

Le travail digestif consiste à séparer le principe alimentaire de tout le reste et à le transformer pour le rendre assimilable, puis à rejeter tout ce qui n'a pas été susceptible de transformation.

C'est l'appareil digestif qui en est chargé. Il reçoit une certaine quantité d'aliments qu'on désigne par ce mot *ingesta* et il les transforme ; il en extrait une partie qu'il garde dans ses organes et il rejette l'autre partie, celle qu'il a jugée impropre à la nutrition. On la dénomme *excreta*, plus communément *fèces*.

Une bonne hygiène consiste à surveiller attentivement ce double mouvement d'*ingesta* et d'*excreta*, et de maintenir entre l'entrée et la sortie un équilibre toujours normal, du moins autant que possible. Eviter l'encombrement aussi bien que la déperdition, telle doit être la règle générale. Cette règle a pour moyens les purgatifs ou les astringents suivant les cas, mais ce sont presque toujours les premiers qui sont les plus nécessaires.

Brillat-Savarin divisait le genre humain en trois séries : les réguliers, les resserrés et les relâchés. C'est la dominante de chacun de ces trois états qu'il avait en vue, car il est impossible qu'on ne les subisse pas tour à tour par périodes plus ou moins longues. L'hygiène doit conduire à faire régner le premier de ces états pendant le plus longtemps possible. Il n'est personne qui ne soit de cet avis et les notions qui suivront en fourniront les moyens.

Digitized by Google

***

Il est très peu de principes alimentaires qui soient solubles au sens physiologique, et il n'en est pas qui soient directement assimilables. C'est le rôle des organes digestifs de les transformer, et d'insolubles qu'ils sont, d'en faire des corps solubles qui, par une transsudation toute spéciale, pourront dans l'intérieur du corps sortir de l'appareil digestif et entrer dans l'appareil circulatoire.

Le chyle est le liquide qui résulte de cette transformation. Des vaisseaux spéciaux, dits vaisseaux chylifères, le puisent dans l'intestin grêle où il est terminé, et vont, traversant le diaphragme et pénétrant dans la poitrine, le verser dans la veine qui passe au-dessous de la clavicule droite, si bien que le chyle préparé dans l'appareil digestif est puisé vers la fin de cet appareil et se mêle au sang vers les parties supérieures du cœur.

Il se mêle à un sang qui n'a pas encore respiré. Mais ce mélange ne va pas tarder à subir l'action de l'air, car le sang veineux, chargé de chyle, du cœur, où il est versé, va respirer dans le poumon où il se transforme à son tour, au contact de l'air dont le poumon se remplit. Devenu, sous cette nouvelle influence, du sang artériel capable de nourrir, il sera transporté par les artères dans les profondeurs les plus intimes des tissus où le globule, en contact avec l'élément anatomique, accomplira la nutrition. Ce contact a lieu dans la partie de l'appareil circulatoire où les artères se terminent, où commencent les veines et qu'on appelle la région capillaire.

On comprendra que dans une étude de vulgarisation, je ne m'appesantisse pas sur les détails techniques et que je me borne à l'exposé le plus sommaire. C'est pourquoi je résumerai toutes ces notions de la manière suivante :

Manger, ce n'est pas se nourrir, c'est introduire dans le corps des provisions que l'appareil digestif transformera à son aise pour en faire cette chose qui mêlée au sang s'y incorporera, s'y transformera par la respiration, et s'en ira enfin apporter à l'élément anatomique le produit de toutes ces transforma-

Digitized by Google

tions préliminaires. A ce moment-là, seulement, le corps se nourrira.

Il sera facile maintenant d'apprécier les conditions les meilleures de l'hygiène qui s'applique à toutes les fonctions dont l'ensemble constitue la phase la plus fondamentale de la vie individuelle, la nutrition.

IV

« Le Créateur, en obligeant l'homme à manger pour vivre, l'y invite par l'appétit, et l'en récompense par le plaisir », a dit le plus illustre professeur de gastronomie du siècle passé, Brillat-Savarin : Il a ajouté « Ceux qui s'indigèrent ou qui s'enivrent ne savent ni boire ni manger ».

Il faut, en effet, et avant tout, savoir manger et boire. Il semble au premier abord que cela soit très facile et d'aucuns pourront croire qu'il suffit d'engloutir et de déglutir. Ce serait l'erreur la plus grande, ou tout au moins une grande erreur ; l'hygiène, avec ses règles et ses moyens, est là pour le démontrer.

* * *

Avec tout le monde, reconnaissons que manger est la plus absolue de toutes les nécessités. Tout mange dans la nature et pourrait-on peut-être ajouter, tout se mange. L'homme mange les animaux et les plantes ; quelques-uns même vont jusqu'à manger de la terre ou leurs semblables. Les animaux se mangent entre eux, tout comme l'homme ; ils mangent aussi les plantes et certains, comme par représailles, mangent à leur tour l'homme vivant. Quant à ceux qui le mangent après sa mort... ils sont nombreux.

Les plantes mangent les débris de tout ce qui a vécu, et les plantes parasites vivent aussi bien aux dépens du végétal vivant que de tout organisme en décomposition.

Quant aux plantes dites carnivores, c'est tout simplement

Digitized by Google

une de ces erreurs scientifiques qui servaient trop bien une doctrine pour que toute la science M.·. ne s'en soit pas emparée à grands coups de tam-tam. C'est l'une de ces armes de combat forgées pour la lutte et tous ceux qui n'en ont pas compris le véritable rôle se sont amusés à la discuter sérieusement.

Pour tout exprimer poliment et en français correct, il est plus exact de dire : « c'est une blague ».

C'est avec les blagues de cette nature, tout aussi bien qu'avec les hypothèses (soyons polis) appelées archeoptéryx, pithécanthrope, fabrication des cellules vivantes, etc., etc., qu'on a fait l'enseignement laïque et obligatoire, et ceux qui professaient les saines doctrines n'ont su ni le voir, ni le comprendre. Ce n'est pas qu'on ne le leur ait pas dit, mais qui l'a dit? Quelques unités plus ou moins clairvoyantes : et qui n'a pas écouté? la masse. Ce troupeau de moutons de Panurge a sauté dans l'eau précisément à l'endroit où cette eau était le gouffre, et maintenant ils sont au fond tandis que ceux qui les y ont entraînés évoluent à la surface.

Au lieu de traiter par le plus souverain mépris et de montrer nettement les mensonges, on a ergoté, oubliant que la discussion n'est pas autre chose qu'une forme de l'acceptation, et on a laissé s'ancrer ces mensonges jusqu'à ce que la science officielle les ait pris sous sa protection, pour que les officiels qui s'en servent arrivent à leur but.

On ne perd pas son temps à amender une loi qu'on sait mauvaise, c'est la plus désastreuse des tactiques ; on la repousse et si, par la force du nombre on est obligé de la subir, on a du moins la conscience soulagée de tout remords, parce qu'on a celle du devoir accompli.

Si, au lieu de tant discuter cette partie de la science qui n'est faite que de théories saugrenues ou mensongères, on en avait montré tous les dessous, et si on s'était borné à la science des résultats prouvés, on aurait fait œuvre utile (1). En la dis-

(1) Je ne parle ici que des sciences qui, prétendant expliquer la vie, ont pour base **théorique** l'évolutionisme. J'accepte, bien entendu, les sciences exactes dont les applications pratiques sont si merveilleuses, car dans celles-là seulement la théorie conduit à des résultats prouvés.

Digitized by Google

cutant, on a fait œuvre néfaste ; en lui emboîtant le pas, on a fait œuvre funeste ; en la prônant, on l'a faite criminelle. Et des inconscients, parmi ceux qui n'auraient jamais dû la discuter, sont allés jusqu'à la prôner.

Nesciunt quod agunt, pouvait-on leur dire autrefois, maintenant on ne peut plus que leur répéter : il est trop tard. Napoléon III ayant laissé les Allemands entrer en France télégraphiait au début de la guerre : « L'ennemi est sur notre territoire, un effort sérieux est à faire pour l'en chasser. » Un prévoyant d'alors, écrivit au-dessous de la dépêche : « Il ne fallait pas le laisser entrer. »

* * *

Donc, il faut manger pour vivre, mais faut-il vivre pour manger, et doit-on, avec Brillat-Savarin, distinguer entre le plaisir de manger et le plaisir de la table?

Si l'homme oubliait de manger, la faim, ce sentiment qui lui est commun avec les animaux, par les douleurs qu'elle fait naître, lui en rappellerait l'obligation. Or, remplir une obligation est souvent pénible, le contraire fait de l'obligation une simple nécessité. Mais ici la locution familière « les nécessités de la faim » trouve une parfaite application, car il n'est pas un être vivant qui n'éprouve une satisfaction agréable en apaisant sa faim. C'est ainsi du moins qu'on en juge au point de vue des sensations morales.

La faim commence par exciter l'appétit, dit-on, elle l'aiguise, et si, à ce moment, en apaisant l'un on satisfait l'autre, on éprouve un certain plaisir qui provient d'une nécessité obéie. Mais, si la faim n'est pas satisfaite, c'est la douleur et c'est alors l'obligation pénible à remplir.

Ce n'est donc pas à l'action de manger proprement dite que peut s'appliquer le véritable plaisir et la preuve en est dans ce fait qu'on peut très bien satisfaire au besoin de manger sans en éprouver aucun. Il vaut bien mieux admettre que manger est un besoin que la faim indique et auquel l'instinct de conservation commande de satisfaire. C'est l'instinct de conservation seul qui commande d'obéir lorsque la faim

Digitized by Google

avertit. La faim est la cloche d'alarme, c'est l'appétit qui la sonne et c'est l'instinct de conservation qui l'entend.

Ce point de vue paraît bien mieux en rapport avec les sensations physiques qui permettent de déduire qu'en mangeant on remplit un devoir de conservation plus ou moins impérieux.

Manger n'est donc pas un plaisir, et si cet acte, le plus obligatoire de toute l'existence, en devient un, cela tient uniquement à la nature des choses mangées. On retombe alors dans le plaisir de la table.

***

Si pour apaiser sa faim on se contente d'un morceau de pain sec, ou si même on mange d'un mets quelconque sans chercher à l'apprécier, c'est-à-dire plus ou moins gloutonnement et uniquement pour manger, on n'éprouve que ce sentiment particulier de bien-être qui provient d'une douleur calmée, mais on n'éprouve pas de plaisir.

Si, au contraire, on se préoccupe du mets, si on s'applique à l'apprécier dans toutes ses qualités aussi bien que dans tous ses défauts, si on cherche dans cette appréciation une sorte de satisfaction morale, alors on transforme la nécessité instinctive en un plaisir personnel purement moral, tellement moral même que si on vient à l'exagérer, la vie organique en subit des influences fâcheuses.

Ce plaisir-là est particulier à l'homme ; il est le résultat de ce qu'on pourrait appeler ses instincts moraux, et les animaux ne le connaissent point.

On pourrait traduire ceci en disant, l'animal mange, l'homme se délecte. L'instinct de l'animal lui indique seulement ce qui lui est bon ou mauvais pour le faire vivre, et son goût n'intervient que pour ce but. Entre le pain et la viande, le chien n'hésite pas ; il sait que la viande lui est plus profitable, mais c'est son instinct qui le guide et chez lui le goût est tout entier au service de l'instinct. L'animal ne mange pas de ce qu'il sait lui être nuisible, l'homme fait tout l'inverse. Son instinct ne lui dit pas ce qui lui sera bon ou mauvais, il ne l'apprend

Digitized by Google

que par l'expérience et le tâtonnement ; en revanche il raffine ses mets suivant les indications de son goût qui, lui, est tout entier au service de son intelligence.

Ne serait-il pas plus simple de dire : l'animal mange avec son instinct, l'homme avec son intelligence. L'homme a créé le plaisir de la table que l'animal ne connaît pas ; mais en le créant, il est sorti des conditions premières de son existence. Il est devenu l'homme civilisé, et chacun ne sait que trop combien la civilisation est funeste à certains estomacs, à ceux qui poussent le plaisir jusqu'à ce terme particulier qu'on appelle gourmandise. Ils sont nombreux ceux-là.

* * *

Ce serait à eux plus particulièrement que l'hygiène physique devrait s'adresser en attendant que l'hygiène morale ait fait son œuvre. Mais, comme cette dernière peut porter autant de préjudice à celui qui se contente de manger qu'à celui qui se plaît à manger, il sera bon de les invoquer toutes les deux ensemble, et, devant la table commune, de ne plus distinguer entre la satisfaction et la jouissance, entre le devoir et le plaisir.

C'est à ce titre que l'hygiène commence par nous dire de quelle manière il faut manger. Savoir manger, non pas à la manière des manuels de politesse, mais à celle des conditions physiologiques, est une science qui a ses règles, ses préceptes qu'il faut observer sous peine de conséquences fâcheuses.

Dans les livres qui traitent du bon ton et des belles manières, l'homme du monde apprend à tenir sa fourchette de la main gauche, à ne pas la faire voltiger de droite à gauche, et réciproquement, tout le long du repas, à ne pas remplir son verre de vin, même en y ajoutant de l'eau : à ne pas frotter la sauce de manière à nettoyer l'assiette : à sacrifier la moitié d'un membre de poulet plutôt que de ronger l'os : à ne grignoter que le bout du turion de l'asperge : à ne toucher le pain qu'avec les doigts : à se priver d'une excellente sauce qui pourrait salir la chemise plutôt que d'y placer la serviette devant : à éviter, en se servant, de maculer les rebords du

Digitized by Google

plat que le domestique vient de torcher dans la coulisse avec un linge sale, etc., etc.

« Si vous voulez que je vous dise si un homme sait manger, faites-lui manger devant moi un œuf à la coque », a imprimé un jour un maître en l'art de bien manger.

Ceci serait peut-être de l'hygiène sociale puisque cela se rapporte à l'art de manger en société, mais ne m'occupant pas en ce moment de cette hygiène, je préfère discuter de l'art de manger en vue de se procurer une bonne digestion. C'est la manière la plus intéressante.

***

La première de toutes les règles est celle qui détermine les heures de repas.

Ces heures varient beaucoup, tantôt suivant les pays, et tantôt suivant les occupations. Mais quel que soit le moment où elles sont fixées, le plus important c'est qu'elles soient aussi régulières que possible, la plus grande régularité étant imposée par une bonne hygiène.

Il n'est personne qui n'ait fait cette réflexion, dont on s'étonne parfois, à savoir qu'au régiment, au pensionnat, on digère mieux une nourriture relativement sévère. C'est qu'il y a là une très grande régularité, et que dans toutes les conditions où cette régularité se retrouve, elle produit les mêmes bons effets. En outre, non seulement, c'est dans ce cas la régularité des heures, mais c'est aussi avec peu de variation la régularité de la quantité.

L'estomac se fait très bien à de pareilles conditions, et la sensation de faim qu'il provoque, en fait parfois une véritable horloge. La preuve en est bien convaincante dans les régiments de cavalerie. Quand s'approche l'heure de la distribution, les chevaux commencent à s'agiter dans leurs boxes ; ils piaffent, tournent sans cesse la tête vers la porte et donnent des signes de plus en plus croissants d'impatience. Aussitôt que le clairon sonne à l'avoine, c'est du *delirium avenæ ;* les hennissements accompagnent chaque note et le tapage, car

Digitized by Google

cela devient du véritable tapage, ne cesse qu'avec la première bouchée.

J'ai eu l'occasion d'observer un chien qu'un ouvrier amenait chaque matin dans l'atelier. Aussitôt arrivée, la bête se blottissait dans une niche et ne bougeait plus. Quelques minutes avant l'heure de la sortie, le chien commençait à s'agiter. Il bâillait, étirait les pattes, secouait les oreilles et, se décidant à quitter la niche, il allait flairer son maître d'abord puis s'adressait à tout le personnel comme pour demander à chacun si on n'allait pas bientôt partir. Dès qu'on le voyait commencer son manège, tous ne manquaient pas de dire : « Fox se lève, midi n'est pas loin, nous pouvons nous préparer ». L'estomac du chien servait de pendule.

Ce qui donne le plus de force à cette observation, c'est que l'animal fut remplacé plusieurs fois par d'autres de ses congénères, et que tous se sont successivement comportés exactement de la même manière, et cela par leur propre instinct, sans y avoir été nullement dressés.



A la régularité doit se joindre l'intervalle et celui-ci doit être combiné de manière à correspondre à l'importance du repas.

Il faut compter au moins de cinq à six heures pour une bonne digestion d'un repas normal et pour peu que l'estomac soit légèrement paresseux, il serait bon d'aller jusqu'à sept pour être mieux assuré de la transformation complète des aliments.

La dite transformation commence, pour ainsi dire, avec la première bouchée, car, aussitôt que les aliments sont introduits dans la cavité buccale, ils sont mâchés et imprégnés de salive. Ces deux premiers actes, la mastication et l'insalivation, ont pour effet de constituer une sorte de boule qu'on appelle bol alimentaire. C'est un hachis d'autant plus menu ou plus divisé que les dents seront plus solides et qu'on mettra plus de temps à le faire.

Or, plus le hachis sera menu, plus facile et meilleure sera

Digitized by Google

la digestion subséquente. Aussi, faut-il hacher le mieux et le plus longtemps possible.

Les dentistes se font une sérieuse réclame avec les nécessités d'une bonne mastication, et les dentistes ont parfaitement raison. Si les dents sont mauvaises, si la mastication est défectueuse, il faut, sans aucune hésitation, s'adresser aux plus habiles d'entre eux, non pas toujours aux plus réputés — la réputation, surtout de nos jours, tenant souvent à beaucoup de choses étrangères à ce qui devrait la faire, — mais aux meilleurs artisans, aux praticiens les plus experts en cet art pratique qui, comme tant d'autres, a réalisé de si importants progrès.

La prothèse dentaire produit d'excellents résultats, elle est extrêmement commune aujourd'hui, précisément parce qu'elle est bien faite et qu'elle rend des services qu'on ne saurait trop apprécier. Elle est utile à tout âge, et tandis qu'autrefois elle semblait l'apanage de la vieillesse, elle est devenue maintenant la chose indispensable aux jeunes qui sont précisément ceux qui en usent le plus.

Deux raisons l'expliquent. Chez le vieillard le travail digestif devient plus pénible et les aliments sont mieux recherchés parmi les produits de digestion plus facile ; d'autre part les alvéoles d'où les dents sont sorties se comblent par du tissu osseux, assez compact, pour que toute la mâchoire devienne un corps dur, capable d'écraser suffisamment les aliments importants.

Chez les jeunes, dont l'estomac réclame les aliments les plus productifs, et où la vie est la plus exigeante, les os ne sont pas encore assez endurcis (chacun sait avec quelle facilité chez les vieillards les os cassent plutôt que de céder comme ils le font chez les jeunes) pour vite remplacer les dents et celles-ci sont indispensables.

La seconde raison, primant la première dans beaucoup de cas, est toute entière dans le sentiment de coquetterie plus ou moins particulier à la jeunesse qui aime bien ne pas laisser voir de vides dans ce que les poètes appellent la rangée de perles blanches, dont la prose vante l'éclat et dont la nature exige la régularité.

Digitized by Google

* * *

Une bonne mastication constituera donc un bon hachis, mais celui-ci ne sera complet qu'à la condition d'être bien imprégné de salive.

Dans la salive, il y a deux choses, on pourrait peut-être mieux dire trois. C'est d'abord de l'eau qui fait la plus grande masse, puis c'est un ferment, la *ptyaline*, et c'est enfin un *mucus* tout particulier. Mais le mucus et l'eau semblent ne faire qu'un et produire ensemble ce liquide plus ou moins filant, plus ou moins visqueux qui renferme la ptyaline.

La ptyaline commence, dans la bouche, la véritable digestion. Elle a pour mission de transformer les fécules en un sucre particulier analogue au glucose, et l'on dit qu'elle a des propriétés glycogéniques par rapport à l'amidon. Chacun peut, en mastiquant, et surtout en insalivant un peu de farine, un grain de haricot, un morceau de pomme de terre, apprécier au bout de quelques secondes une saveur nettement sucrée. C'est un résultat de l'action salivaire.

Un autre résultat est celui qui est dû à l'eau visqueuse de la salive. Celle-ci lubrifie le hachis et en facilite la déglutition, c'est-à-dire le transport de la bouche dans l'estomac et le passage conséquent à travers l'isthme du gosier.

Au moment d'avaler les joues se contractent, la langue se porte vers la voûte du palais et il s'établit ainsi une sorte de gouttière dans laquelle le bol alimentaire est emprisonné et poussé vers le fond de la bouche. A ce moment, le petit organe mobile qu'on aperçoit au fond de la bouche et qu'on appelle la luette se soulève et vient avec les piliers qui l'accompagnent sur les côtés (piliers du voile du palais), fermer, en arrière et en haut, les ouvertures postérieures des fosses nasales, ces ouvertures qui établissent la communication en cercle avec l'extérieur par le nez et la bouche.

Puis l'épiglotte, sorte de couvercle qui ferme le larynx, et par conséquent la trachée-artère dont l'organe vocal occupe le sommet, s'abaisse sur ce larynx et toute communication avec tous les autres organes est ainsi interrompue. Il ne reste plus au bol alimentaire d'autre passage que l'œsophage dans

Digitized by Google

lequel les contractions de la déglutition l'engagent pour le conduire jusqu'à l'estomac, l'œsophage étant ce tube qui va de la bouche à l'estomac, en traversant la poitrine. Ce tube, extensible et contractile, est appliqué contre la colonne vertébrale dans la région dorsale. Le bol alimentaire y descend comme descendrait une boule dans la manche d'un habit primitivement plissée dans sa longueur.

Lorsque la déglutition porte sur des aliments trop chauds ou sur un bol mal mastiqué, croûtes de pain demeurées anguleuses, petits os de menu gibier mal écrasés, par exemple, on éprouve tout le long du dos un sentiment plus ou moins pénible de brûlure ou de déchirure. Par le même mécanisme une boisson trop froide fait froid dans le dos, selon l'expression familière très exacte.

* * *

Pour toute cette partie du commencement de la digestion, l'hygiène a ses règles dont on ne se départit qu'à la condition d'être plus ou moins désagréablement incommodé.

L'obligation de bien mastiquer s'impose d'elle-même et pour cela il faut avoir de bons outils et y mettre le temps. Mâcher énergiquement pour bien diviser, saliver abondamment pour bien imprégner, faire le tout lentement pour que ce soit bien fait, et ne se décider à avaler que lorsqu'on a le sentiment que l'œuvre est parfaite, tel est le principe. Quant aux moyens ils varient suivant l'acte lui-même.

Ainsi, par exemple, il faut éviter de bâiller pendant qu'on mange. Sans entrer dans le détail de l'emplacement et du rôle de chacune des glandes salivaires dont je n'ai dit le produit que dans son ensemble, je noterai que certaines de ces glandes sont situées au-dessous et sur les côtés de la langue. Le bâillement les comprime énergiquement et en chasse le produit par les ouvertures multiples, en pomme d'arrosoir, des conduits dont elles sont pourvues. On arrose au-devant de soi, voilà le désagrément, et on se prive d'une partie très utile de la salive, voilà le préjudice.

Il faut encore éviter de parler pendant la trituration du bol

Digitized by Google

alimentaire. Cela fait perdre de la salive et le bol n'est plus complet comme il devrait l'être.

Il est bon surtout de ne provoquer aucun de ces éclats de rire en soubresaut qui font, comme on le dit encore très exactement, avaler de travers. Car deux cas peuvent alors se présenter : ou bien des portions déjà triturées s'engagent par la glotte et pénètrent dans le larynx, d'où une toux cuisante, aiguë et prolongée aussi longtemps que désagréablement par un besoin d'expectoration qui ne cesse que bien après l'expulsion de l'intrus ; ou bien des fragments non triturés sont violemment rejetés par les fosses nasales, ce qui fait pleurer et moucher jusqu'à ce que tout soit nettoyé.

C'est comme une répétition, sous une forme singulièrement désagréable, de ce qui se passe lorsqu'un hoquet de nature réflexe oblige à fermer la bouche et à éructer par le nez. Certains fumeurs qui se plaisent à cet exercice tout spécial en sont moins incommodés, mais leur digestion n'en subit pas moins un léger contre-coup.

*
* *

Mais, il arrive souvent que la pire des choses a son bon côté. C'est ainsi que ce qui est ici une cause de désagrément peut offrir, d'autre part, une véritable utilité.

La langue joue tout à la fois un rôle mécanique dans la déglutition et un rôle sensitif dans l'appréciation de toutes les substances, qu'elles soient alimentaires ou non. Elle est, en un mot, un élément de déglutition et un organe de sensation.

Elle avertit de ce qui est bon ou mauvais au goût et si elle ne nous dit pas ce qui nous est utile ou funeste, du moins nous fait-elle apprécier ce qui nous est agréable ou désagréable.

Or, il est parfois obligatoire de recourir à des substances de goût désagréable ou de les subir. Un mets qu'on n'aime pas, un médicament difficile à avaler, sont autant de causes de répugnance à la déglutition.

Il n'y a qu'à se rappeler dans ce cas que la sensation du goût ne se manifeste dans la bouche qu'à la condition que le courant d'air s'y produise par les fosses nasales et à... fermer

Digitized by Google

le courant d'air. En pinçant le nez par un moyen quelconque et pendant quelques secondes, juste le temps de tout bien avaler, on peut déglutir les remèdes les plus mal odorants, les viandes les plus faisandées, sans en percevoir le goût, et si la substance n'est pas de nature à provoquer une éructation postérieure, un retour offensif, on l'a prise sans s'en apercevoir.

Le rhume de cerveau, cette affection des fosses nasales dans lesquelles le cerveau n'a absolument rien à faire et que les médecins, selon la boutade classique, n'ont pas trouvé d'autre moyen de guérir que de l'appeler coryza, est là pour le démontrer. L'inflammation passagère de la muqueuse qui tapisse les fosses nasales et les sinus frontaux (d'où le mal de tête provoqué vers le front) contrarie le courant d'air et on ne trouve de « goût à rien de ce que l'on mange ».

J'emploie autant que possible les expressions dites populaires, ou familières, afin de me faire mieux comprendre, et, dans ce but j'écris aussi autant que possible comme on entend parler, mais cette dernière expression pouvant s'appliquer à autre chose, j'ajoute qu'il est bon de préciser un peu.

On peut encore ne trouver de goût à rien dans les cas où la langue saburrale indique un mauvais état de l'estomac. De même qu'au dire des romanciers les yeux sont le miroir de l'âme, la langue, d'après le médecin, est le miroir de l'estomac. Lorsque le miroir ne réflète rien et qu'il se contente de ne pas fonctionner au qualificatif sensoriel, c'est que le courant d'air est simplement bouché ; mais lorsque à l'absence du goût s'ajoute l'inappétence et la ternissure, c'est qu'alors l'hygiène de l'estomac a été mal observée et que quelque chose a porté préjudice à la digestion.

C'est à la recherche de la cause qu'il faut s'attacher alors, et se souvenir du précepte : *sublata causa tollitur effectus.*



La digestion ainsi commencée, se poursuit dans l'estomac où s'accumulent les bols alimentaires qui, sous l'influence du suc gastrique, forment une masse pâteuse assez molle, dénommée chyme. On compte une heure et demie environ pour la

Digitized by Google

formation du chyme. Celui-ci se compose principalement, les transformations ne se produisant pas pratiquement aussi nettement que ce que la théorie semblerait l'indiquer, des amidons déjà entamés par la salive, des huiles et des graisses non encore attaqués, et des albumineux en voie de décomposition par la pepsine du suc gastrique.

Ainsi préparé le chyme, passant à travers l'ouverture pylorique, ou pylore, ce qui veut dire portier de l'estomac, s'engage dans l'intestin grêle où, dès son arrivée, il rencontre un mélange de bile et de suc pancréatique destiné à terminer la digestion, l'un provenant du pancréas appelé autrefois glande salivaire abdominale, l'autre découlant du foie.

La digestion intestinale dure de trois à quatre heures dans l'intestin grêle où le chyle est séparé des résidus et d'où il est extrait pour être apporté au sang comme il a été déjà expliqué.

Quant aux résidus ils constituent les fèces qui s'engagent dans le gros intestin pour y demeurer un temps très variable suivant l'état du sujet, plusieurs heures dans certains cas, plusieurs jours dans d'autres.

C'est la partie de l'appareil digestif que l'hygiène commande de libérer aussitôt qu'elle paraît s'engorger. C'est celle qu'il importe le plus de tenir constamment libre, l'embarras de cette région provoquant le mauvais fonctionnement de toutes les autres.

Les lavements constituent le meilleur moyen et c'est d'une bonne hygiène d'en abuser. Nombre de vieillards aux allures resplendissantes en font un usage journalier et mettent un certain amour-bropre à le conseiller tout autour d'eux. Les exemples ne manqueraient pas, il n'est personne qui n'en connaisse.

* * *

Il ne faut pas oublier toutefois que toutes ces données va rient avec la quantité d'aliments et que les précédentes sont établies pour une quantité moyenne correspondant à un repas moyen. Il est évident que si la quantité est considérable ou si elle est de minime importance, le temps de la digestion

Digitized by Google

sera plus long ou plus court. En outre ce temps variera non seulement avec la quantité totale des aliments mais encore avec la quantité de chaque spécialité d'aliments.

Si un repas est chargé en albumineux le temps de la digestion stomacale sera plus long et l'estomac sera plus fatigué. Si ce sont les amidons ou les graisses qui dominent, ce sera le tour de la digestion intestinale qui sera la plus longue et la plus pénible. Sous ce rapport l'hygiène demande le meilleur équilibre possible, ce que les pratiques culinaires n'accordent pas toujours, ceux qui composent les menus n'ayant pas assez appris cette science à l'école.

Il est encore de toute évidence que le petit déjeuner dit du matin sera bien plus vite digéré que le déjeuner de midi et celui-ci plus vite que le dîner du soir, si l'abondance est en faveur de ce dernier.

La règle étant posée d'une régularité nécessaire pour être bienfaisante, ceci conduit à discuter des heures par rapport aux intervalles et aux quantités.

DÉODAT.

N. B. — Au moment où ces lignes étaient sous presse, les journaux de Lyon ont publié la petite nouvelle locale suivante : « Un revendeur du marché de la Guillotière, au service d'un propriétaire de la banlieue, mettait sur sa balance un papier du poids de 120 grammes. C'étaient ses petits profits. Dénoncé, il eut une contravention ». Mais Lyon n'est pas toute la France, et pourquoi la nécessité de ce « dénoncé » ?

(*A suivre.*)

Digitized by Google



REVUE DES PÉRIODIQUES

SOMMAIRE

Du progrès en Jésus-Christ, par J. H. — *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1907.

Commentant le texte de saint Luc, c. II, 52 (1), l'auteur de cet article croyait pouvoir soutenir : « Que le Christ en tant qu'homme, n'eut pas, *dès le principe*, pleine conscience de sa haute dignité ». Il y a, je crois, peu de consciences catholiques qu'une pareille affirmation, n'ait, du premier abord,

(1) « Et Jesus proficiibat sapientia, et ætate, et gratia, apud Deum et apud homines. »

Digitized by Google

blessées et révoltées, et pour être irraisonné, cet instinct de la foi, ce sens théologique n'est pas toujours aveugle. Ce n'est pas seulement, en effet, des plus complexes et des plus profondes des habitudes de piété qu'il procède, mais par elles de la grâce elle-même. Aujourd'hui, aucune incertitude n'est possible. Dans le Décret « Lamentabili », Pie X a condamné une proposition (1) qui, à un mot près, reproduit la conclusion de l'article cité. Sans doute un problème philosophique reste à résoudre, mais les données en sont posées d'une manière précise et définitive. C'est en restant dans ces données et non en s'engageant de nouveau dans des impasses que le croyant peut faire œuvre intellectuelle utile. Il nous semble d'ailleurs que la valeur des solutions données a été étrangement méconnue.

L'enseignement traditionnel de l'Ecole n'a cessé depuis saint Thomas d'attribuer au Sauveur non seulement la pleine conscience de sa dignité et de son être, mais une double source de science divine et universelle. Par une conséquence de la vision intuitive dont il jouissait, toutes choses créées lui étaient connues et en Dieu et en elles-mêmes. Mais comment est-il possible de concilier cet enseignement avec l'affirmation de l'Evangéliste que Jésus « croissait en sagesse ». Sachant tout, comment pouvait-il apprendre ? — N'est-il pas, d'ailleurs, étrangement dangereux d'admettre, comme on le fait parfois, que l'Evangéliste n'affirme que des *apparences*, puisque c'est s'exposer à admettre aussi « que Jésus n'a grandi qu'en apparence » et se voir entraîner par là à de bien plus ruineuses erreurs?

La parole si simple de saint Athanase, nous donne le principe de la réponse. Dieu et homme, le Sauveur est « homme parfait et Dieu parfait », c'est-à-dire que les prérogatives de sa divinité n'amoindrissent en rien celles de sa nature humaine. Chacune des facultés de cette nature demeure aussi entière que s'il avait été seulement homme, et le mécanisme de leurs opérations, si l'on ose ainsi parler, ne

(1) Prop. xxxv. — Le Christ n'a pas toujours eu conscience de sa dignité messianique.

Digitized by Google

diffère en rien de ce qu'il est chez tout homme mortel. A cet égard, il est parfaitement vrai que l'âme de Jésus « pensait, voulait, agissait conformément aux lois générales de la nature humaine ».

Mais dès lors, est-il bien difficile de comprendre qu'indépendamment de la science immuable que lui communiquait la vision divine, un progrès *humain* ait pu s'accomplir dans l'intelligence du Sauveur ? Cette science transcendante d'origine et de nature qui l'illuminait, ne paralysait évidemment en rien les facultés inférieures de réflexion et de raisonnement dont était capable, comme toute âme humaine, l'âme du Rédempteur. Sans doute par ces opérations, il n'accroissait pas la somme totale de ses connaissances ; mais de même que sa volonté acquérait journellement des mérites nouveaux en accomplissant des œuvres nouvelles, ses facultés en s'exerçant sur les objets extérieurs accomplissaient tous les actes et gardaient toutes les empreintes que les nôtres accomplissent et conservent dans des occasions semblables. L'humanité développait graduellement en lui ses puissances en ce qu'elle les appliquait aux objets nouveaux que lui présentaient les circonstances de sa vie mortelle et par là, les manifestaient.

Et il est bien vrai que ce progrès était réel, non pas apparent seulement, puisqu'à chacun de ces actes, l'âme du Sauveur, comme la nôtre, gardait l'empreinte et la trace indélébile de sa propre opération. Après chacun d'eux, on pouvait dire qu'il y avait dans l'humanité du Christ quelque chose qui n'y était pas auparavant, cette empreinte, ce stigmate de labeur et d'activité qu'il avait voulu recevoir, comme plus tard, il en voudra recevoir d'autres dans sa chair, son œuvre de Rédemption étant cependant déjà pleinement accomplie.

Il ne semble donc pas en définitive que l'enseignement traditionnel de l'Ecole soit si difficile à concilier avec le sens naturel du texte de saint Luc. Sans doute cette vie mystérieuse de l'âme du Sauveur dépasse notre expérience psychologique ; il nous semble à première vue que la science surnaturelle exclue les modes inférieurs de connaissance, « que la science acquise et la science infuse soient superflues à qui possède la science intuitive » ; et chez nous en effet les connaissan-

Digitized by Google

ces d'origines diverses se confondent dans l'utilisation pratique que nous en faisons ; le perfectionnement de l'être et le développement de ses facultés ne sont guère recherchés pour eux-mêmes. Mais il en devait être autrement de l'âme divine et souveraine du Sauveur. En même temps qu'elle voyait tout en Dieu, qu'elle était illuminée de Dieu, fidèle à son dessein d'abaissement, elle recevait des créatures les mêmes sensations, les mêmes notions d'expérience, les mêmes enseignements que toute âme humaine. — Sans doute aussi nous ignoorons la loi profonde qui restreignait et réglait aux yeux des hommes ce développement de l'humanité du Christ : pourquoi le Messie a tant fait et pourquoi il n'a pas fait davantage. Qui ne voit que c'est là le mystère même de son œuvre et que nulle intelligence créée ne peut espérer le pénétrer à fond? Mais si nous ne pouvons le comprendre, nous pouvons, du moins, en concevoir la possibilité, et dans la vie de ses saints Dieu ne nous en donne-t-il pas des images affaiblies ? Saint Paul a vu des splendeurs dont il avoue que le langage humain ne peut transmettre l'idée. Il s'en souvenait donc et cependant ni ces souvenirs ne paraissent avoir influencé bien directement sa prédication, ni ils ne le préservaient de l'épreuve humiliante de ce fléchissement de la volonté qui est la tentation. C'est, pour ainsi parler, sur un plan inférieur que se déroule son action et s'accomplit son apostolat. Ce n'est pas sans raison, mais ce n'est pas non plus pour l'utilité immédiate de cet apostolat que Dieu lui avait révélé les merveilles dont il gardait le souvenir.

Il en a été de même, croyons-nous, de la personne divine du Sauveur. Tandis que les puissances supérieures de son âme demeuraient illuminées de lueurs incommunicables, les autres accomplissaient leur progrès naturel. Il progressait *selon sa nature humaine*, exerçant les unes après les autres par des actes nouveaux, les facultés que nous perfectionnons. Or, c'est dans les conseils éternels du Verbe que la mesure de cette mission avait été immuablement fixée. Nous-mêmes en nous, et par elles, il accomplissait sa mission. Nul ne doute que le Messie n'ait pas développé toute sa puissance ni accompli tous les miracles qu'il aurait pu. Si pour l'accomplis-

Digitized by Google

sement de son œuvre, il a volontairement limité son activité extérieure, pourquoi pas sa science aussi? L'*Envoyé* qu'il était, n'avait pas reçu mission de tout dire pas plus que de tout faire. Pouvant tout par son union avec son Père, sachant tout d'une science incommunicable, c'est dans la faiblesse, la souffrance, l'insuccès apparent qu'il avait accepté de remplir sa mission et que, Roi exilé et méconnu, mais qui ne s'ignorait pas lui-même, il l'a victorieusement accomplie.

L'Etat indépendant du Congo, par Mgr Le Roy, supérieur général des Missionnaires du Saint-Esprit. — *Correspondant*, 10 juillet 1907.

Le problème si actuel du Congo Belge est étudié ici par un prélat des mieux placés pour en parler en parfaite connaissance de cause. Pour faire mieux saisir les causes et les tendances de la campagne organisée en Angleterre contre l'Etat Indépendant, Mgr Le Roy en retrace à grands traits les origines et l'organisation présente.

Préparé par l'*Association internationale Africaine* (1878) devenue bientôt le *Comité d'Etudes du Haut-Congo* et, en 1882, l'*Association nationale du Congo*, qui avait su se créer et se faire reconnaître des droits politiques, l'*Etat Indépendant du Congo*, est bien l'œuvre personnelle du roi Léopold. Quand en 1884, il le constitua définitivement, c'est sa prévoyance et son énergie surtout, qui étaient venues à bout de cette création difficile, et c'est pourquoi un économiste célèbre a pu écrire : « Ce sera l'éternel honneur du « roi Léopold « d'avoir deviné l'avenir de cette partie du monde, de l'avoir « préparé par d'immenses sacrifices, de ne s'être laissé « envahir ni par la fatigue ni par le doute qu'eussent « pu susciter chez un esprit moins ferme les lenteurs « et les mécomptes du début. Il mérite par là d'être compté « au rang des plus grands souverains de ce temps comme « créateur d'empire. »

La constitution de cet Etat grand comme quatre fois la France et quatre-vingts fois la Belgique, n'est pas moins anormale que sa naissance. A sa tête, un souverain absolu « maître

des hommes, et propriétaire des terres » ; au-dessous de lui deux organes : un gouvernement central à Bruxelles et un gouvernement local à Bôma ; enfin une force publique bien organisée, levée dans le pays par conscription et engagements volontaires : voilà les grandes lignes de cette organisation. — Par ailleurs, et bien que les préoccupations religieuses soient bien loin d'être dominantes dans le gouvernement de l'Etat, « les missions catholiques du Congo, soutenues généreusement, en hommes et en argent, par les fidèles de Belgique, ont pris un développement magnifique : tout fait prévoir qu'il ne fera plus que s'accentuer. En 1907, on compte un total de plus de 350 missionnaires catholiques avec 61 postes fixes, 40 annexes, 834 fermes-chapelles et 112.449 chrétiens et catéchumènes. »

« L'entreprise du Congo, ainsi organisée, doit donner un rendement. Tout, en effet, concourt à ce but final : c'est une affaire, la plus grande affaire du siècle peut-être, la plus étonnante, la plus originale, et peut-être aussi la mieux réussie. » En effet : propriétaire de toutes les terres non occupées par les indigènes, ou non possédées encore par des Européens ; propriétaire également de tous les produits trouvés ou à trouver sur ses terres et dans le sous-sol ; bien servi par un réseau naturel de communications fluviales et par la construction d'un chemin de fer dans la partie non navigable du cours du Congo ; l'Etat ne pouvait manquer de développer rapidement la richesse d'un pays fertile et relativement peuplé. En dehors des terres exploitées directement : *domaine privé*, affecté aux dépenses publiques, ou *domaine de la couronne*, il prélève sur la population indigène, soit en prestations, soit en contributions de formes très variées, un impôt, somme toute fort léger puisqu'on peut l'évaluer au taux de 6 à 24 francs par an. Sous ce régime, le Congo est arrivé à équilibrer son budget aux environs de 37 millions.

Ce succès devait naturellement déchaîner des jalousies. Convoitises commerciales déçues par l'organisation déguisée d'un monopole, et haines religieuses humiliées du succès des missions catholiques, se trouvèrent d'accord et organisèrent par la *Congo Reform Association*, une campagne tapageuse à laquelle le souverain a victorieusement répondu par une

Digitized by Google

série de mesures et de déclarations nettes, précises, franches et « vraiment royales ».

En ce qui concerne l'origine de ses droits, sans doute l'occupation du Congo est à l'égard des indigènes un « acte de force », mais elle ne diffère pas en cela de toutes les autres entreprises coloniales européennes. Comme ces dernières, c'est dans l'œuvre civilisatrice accomplie qu'elle trouve sa justification, et si le peuple colonisateur se paye de ses mains et s'indemnise sur le pays de ses avances d'hommes et d'argent, c'est encore une fois, l'usage universel. « L'exploitation de l'Inde est à l'Angleterre, et de même l'exploitation du Congo est au roi Léopold. »

Semblablement en ce qui touche sa constitution autocratique si imprévue et si anachronique au xxe siècle ; ce n'est pas sur des théories incertaines mais sur les faits qu'il convient de la juger.

« La mode, il faut l'avouer, n'est pas à l' « autocratie ». Mais, expérience faite, la « polycratie » vaut-elle beaucoup mieux, surtout en matière coloniale ? Il est un fait certain : c'est que l'Etat du Congo, sous la main de son « autocrate », est arrivé en peu d'années à un développement surprenant ; il est sorti des plus bas-fonds de la barbarie et s'est organisé en colonie prospère ; il se suffit largement à lui-même, il ne demande rien à personne, il fait bonne figure, à tous les points de vue, à côté de tous les Congos qui l'entourent, à côté de toutes les colonies similaires. Peut-on dire qu'il en serait de même si, dès le principe, le souverain avait eu à soumettre ses résolutions et ses discussions, à des oppositions, à des débats plus ou moins éclairés, et, en tous cas, à des lenteurs et à des incertitudes d'exécution qui, ailleurs, ont tout paralysé ?... Pour naître, pour vivre, pour se développer en sa première période d'enfance, l'Etat du Congo, avait besoin d'un tuteur à la main ferme et sûre ; au lieu de le plaindre, félicitons-le de l'avoir trouvée. »

Les conclusions de l'éminent prélat sont toutes en faveur du souverain énergique qui a su mener à bien cette entreprise difficile et de la nation qui, convaincue par lui, l'a vaillamment secondé.

Digitized by Google

Tel qu'il se présente à l'œil de l'observateur impartial, l'*Etat indépendant du Congo*, de 1876 à 1907, dans les conditions où il est né, où il s'est développé, où il s'est organisé, est une création puissante, qui n'avait pas encore eu sa pareille dans l'histoire.

« Pour être juste, il faut la voir dans son ensemble, constater les résultats acquis et répondre à cette question : Oui ou non, le bassin du Congo, sous le régime de l'Etat, a-t-il progressé depuis trente ans, au point de vue matériel, moral, intellectuel, religieux, social? Y a-t-il espoir fondé qu'il progressera encore? Si, dans les moyens employés, il y eut parfois au Congo, *comme partout et peut-être moins qu'en certains autres pays*, des fautes, des erreurs, des abus de pouvoir, des injustices, des crimes, peut-on espérer que l'expérience acquise, une organisation plus développée, un contrôle plus sévère, des réformes déjà faites et d'autres réformes en perspective, des circonstances différentes et un régime nouveau, rendront ces cas de plus en plus rares, et permettront aux Congolais d'être aussi heureux sous la domination belge que les Indous, par exemple, sous la domination anglaise ?..... A ces questions la réponse n'est pas douteuse......

C'est pourquoi, finalement, il nous semble que le peuple belge et son roi peuvent et doivent seuls, — puisque seuls ils l'ont fait jusqu'ici — continuer d'assurer au Congo l'organisation qui leur permettra le mieux de répondre aux intérêts matériels et moraux dont ils ont la garde, et à la grande mission civilisatrice et chrétienne que la Providence leur a confiée.

L'aumônerie militaire en Europe, par Gaspard de Weede. — *Correspondant*, 25 septembre 1907.

« On a fait remarquer bien souvent l'incohérence de nos gouvernants, toutes les fois qu'il est question de pratiques religieuses à favoriser ou à proscrire. L'intervention de nos troupes au Maroc la fait ressortir une fois de plus. Tandis que nos soldats sont privés de tout secours religieux par l'absence des aumôniers militaires qui pourraient les leur dispenser, le

Digitized by Google

troupes musulmanes sont assurées de garder leurs prêtres et d'avoir les suprêmes prières. L'intolérance officielle ne s'alarme pas de ces contradictions. Mais, à ce propos, il ne sera pas sans intérêt d'examiner la façon dont nos différents voisins d'Europe comprennent les rapports qui doivent exister entre l'autorité militaire et l'autorité ecclésiastique. »

L'organisation des services religieux est très complète dans l'*armée allemande*, pour les catholiques comme pour les protestants. Deux prévôts (catholique et protestant), ayant rang de généraux, sont au sommet de toute une hiérarchie d'aumôniers supérieurs, aumôniers de garnisons, etc. Les exercices religieux sont soigneusement organisés. Dans les hôpitaux, l'administration *a ordre* d'avertir l'aumônier en cas d'accident ou de maladie soudaine. Tout soldat reçoit de l'Etat un *livre de prières* qui fait partie de l'équipement.

« En *Autriche-Hongrie*, l'armée active possède un clergé spécial, exempt de la juridiction ordinaire, et dirigé par un vicaire apostolique militaire, nommé par le souverain, de concert avec le pape. A chaque district militaire, correspond un district d'administration ecclésiastique, à la tête duquel est placé un curé militaire. » L'enseignement religieux est assuré dans les écoles de recrues.

En *Belgique*, depuis 1889, il y a des aumôniers militaires désignés par l'Evêque diocésain et agréés par le gouvernement dans les garnisons où il y a un hôpital, ainsi qu'à l'Ecole militaire, à l'école des pupilles et dans les corps de discipline. Dans les autres garnisons, le service religieux est assuré par des membres du clergé paroissial. Les uns et les autres ont tout accès dans les hôpitaux et les parloirs des casernes.

En *Espagne* comme en Autriche, le corps des aumôniers militaires est exempt de la juridiction des évêques et relève directement du pape. Pour les deux pays, cette organisation paraît remonter à Charles Quint.

« La *Grande-Bretagne* ne le cède en rien aux autres puissances, dans sa sollicitude à entretenir l'esprit religieux de ses armées.

« Le règlement du service de l'Église Établie, dans les corps de troupe, comporte une multitude de prescriptions minu-

Digitized by Google

tieuses, parfaitement raisonnées, organisant les instructions, les prières, les sermons, de la façon la plus nette et la plus pratique. » — Enfin, sans parler de la *Russie* dont les armées sont essentiellement religieuses et où le conscrit arrivant de sa province reçoit un enseignement catéchistique avant même de commencer son instruction militaire ; ni l'*Italie*, malgré son conflit historique avec le Saint-Siège, ni la *Suisse*, si divisée de croyances, ne se désintéressent de l'organisation religieuse de leurs armées.

« Tels sont les exemples que nous offrent les pays où la défense du drapeau ne paraît pas incompatible avec les sentiments religieux ! Chez nous, les soldats doivent être prêts à mourir pour l'honneur de la France, mais on les prive de l'aide chrétienne que la plupart d'entre eux réclament ; — et le pays tolère cette monstrueuse injustice... »

La tyrannie parlementaire, par L. de VALROGER. — *Correspondant*, 25 juillet 1907.

Quelles garanties avons-nous en France contre les entraînements ou les erreurs de la majorité parlementaire? Aucune semble-t-il, et moins en tous cas qu'aucun peuple civilisé à l'heure actuelle. Cette inquiétante anomalie est d'ailleurs en contradiction avec les principes et l'esprit même de notre constitution.

« Contre les règlements de police, il y a une garantie, c'est le droit pour le juge de police d'examiner si le règlement a été légalement pris, si le maire ou le préfet ont statué dans la limite de leurs attributions et suivant les formes requises.

« Contre tous les actes administratifs, il y a une autre garantie, c'est le recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat qui a un droit d'annulation, lorsque l'autorité administrative a excédé ses pouvoirs ou en a usé d'une manière détournée dans un but autre que celui pour lequel ils lui ont été conférés.

« Contre les actes du pouvoir législatif sera-t-on sans dé-

Digitized by Google

fense? Le pouvoir législatif sera-t-il un pouvoir absolu, illimité?

« On sent d'autant plus le désir de limiter le pouvoir de notre Parlement, que ses procédés et la façon dont se font aujourd'hui les lois nous exposent de plus en plus à de terribles surprises. »

Sans doute des garanties contre ce péril avaient été inscrites dans notre constitution, mais ces dispositions sont présentement en droit ou en fait totalement abrogées. — La présentation des lois par le chef du pouvoir exécutif et leur élaboration au Conseil d'Etat ont été annulées par la facilité donnée à chaque député de proposer des lois et de formuler des amendements. La dualité des Chambres n'est plus chez nous qu'apparente et le Sénat ne fonctionne plus guère que comme « une doublure de la Chambre » dont il subit tous les entraînements. Enfin la nécessité d'une deuxième délibération est trop facilement évitée par le vote de l'urgence ou l'incorporation au budget (comme ce fut le cas pour le vote désormais célèbre de l'augmentation de l'indemnité parlementaire).

Et, cependant, il faut un contrepoids au pouvoir supérieur. « Que le despotisme vienne d'un pouvoir monarchique, ou qu'il soit exercé au nom de la démocratie, c'est toujours le despotisme, et le second est assurément le pire, car étant impersonnel, et par suite sans responsabilité, il peut oser davantage. » Si ce contrôle n'a pas toujours été exercé par des institutions bien définies, la nécessité n'en a été méconnue dans aucun gouvernement civilisé. L'ancienne monarchie française avait ses *lois fondamentales* et surtout l'opposition toujours en éveil des Parlements. La Révolution de 1789 elle-même, « en proclamant la souveraineté du peuple n'osa pas la proclamer comme une souveraineté absolue, illimitée ». De nos jours, sans parler de l'Angleterre, où la solidité des traditions constitue le meilleur et le plus inimitable des régulateurs, toutes les républiques ont su organiser cet équilibre, soit par des institutions appropriées, soit par des modifications dans les attributions des différents pouvoirs. La Suisse par exemple a le referendum et la consultation populaire.

Digitized by Google

L'Amérique a mieux encore. Outre le veto présidentiel dont l'exercice loin de tomber, comme chez nous, en désuétude, devient de plus en plus fréquent, elle a singulièrement étendu les pouvoirs de l'autorité judiciaire.

« Le juge saisi d'une contestation a toujours le droit d'examiner si le texte de loi dont on demande l'application à la cause est conforme à la Constitution, de même que, chez nous, le juge de police a le droit de juger si l'arrêté de police dont on demande l'application a été légalement pris. Ce droit appartient à tout tribunal, même aux tribunaux particuliers des Etats et il s'applique à toutes les lois, soit fédérales, soit particulières. La Cour suprême des Etats-Unis juge en dernier ressort et, à cause de cela, on peut dire qu'elle est le gardien suprême de la Constitution, mais il ne serait pas vrai de dire qu'elle est seule juge de la constitutionnalité des lois. Le juge, au surplus, n'examine la constitutionnalité qu'au point de vue de la disposition précise dont on lui demande l'application et il ne la juge que par rapport à la cause dont il est saisi. »

Pourquoi une disposition analogue ne serait-elle pas introduite dans notre constitution ? La nécessité en est tellement évidente que cette tentative d'introduction a eu lieu. « La Cour d'Orléans, dans un arrêt célèbre du 9 janvier 1838, ayant à apprécier les restrictions qu'apportait à la liberté d'association la loi du 2 avril 1834 n'a pas craint de dire « qu'une loi ne peut implicitement détruire l'effet d'une dis- « position de la constitution ». Cette doctrine n'a pas prévalu. La Cour de cassation se reconnaît le droit d'examiner si un décret réglementaire pris pour l'exécution d'une loi n'a pas dépassé la délégation faite par le législateur ; mais depuis longtemps déjà elle a proclamé que la loi délibérée et promulguée dans les formes constitutionnelles fait la règle des tribunaux et ne peut être attaquée devant eux pour cause d'inconstitutionnalité. » Et cependant la mesure que nous n'avons pas osé prendre, a été jugée nécessaire « non seulement aux Etats-Unis, mais encore au Brésil, au Mexique, dans la République Argentine... dans toutes les colonies anglaises. »

Sous cette forme ou sous une autre, le besoin d'un pouvoir

Digitized by Google

régulateur est de plus en plus visible chez nous. Il faut le trouver et l'établir, sous peine de voir notre vie nationale exposée aux pires aventures. « De tous les despotismes, le pire est celui des assemblées, car c'est un despotisme impersonnel et par suite sans responsabilité. Comme l'a dit Benjamin Constant, « la nation n'est libre que lorsque ses repré-« sentants ont un frein. » Et M. de Valroger conclut par ces remarques d'une ironie douloureuse.

« On distingue, de nos jours, trois sortes de républiques.

« Il y a les *républiques démocratiques* dans lesquelles le peuple exerce directement et non par délégués une part des fonctions du gouvernement et des assemblées, tel est le régime de la Confédération Suisse.

« Il y a des *républiques représentatives* où tout le pouvoir est exercé par des délégués, mais où gouvernement et assemblée sont respectivement indépendants, tel est le système des Etats-Unis.

« Enfin il y a des *républiques parlementaires* dans lesquelles le Parlement gouverne lui-même au moyen d'un ministère responsable. C'est le cas de notre République française.

« Sait-on combien il y a de pays ayant une république parlementaire ? En dehors de la France, il n'y a que quatre pays ayant une république parlementaire. Et quels sont ces pays ? Le *Chili*, le *Venezuela*, *Haïti* et *Saint-Domingue*. »

Le droit de la guerre (d'après une publication du grand état-major allemand), par Ch. Dupuis.— *Correspondant*, 10 juin 1907.

Cette analyse d'une publication presque officielle *Les lois de la guerre continentale*, nous renseigne avec exactitude sur la façon utilitaire et féroce dont nos voisins comprennent la guerre, et sur les traitements qui nous attendent, si la terrible possibilité se réalise.

Les rédacteurs débutent par une déclaration assez inquiétante.

« ... Une guerre énergiquement conduite ne peut pas être « uniquement dirigée contre l'ennemi combattant et ses

Digitized by Google

« dispositifs de défense, mais elle tendra et devra tendre « également à la destruction de ses ressources matérielles et « morales. Les considérations humanitaires, telles que les « ménagements relatifs aux personnes et aux biens ne peu« vent faire question que si la nature et le but de la guerre « s'en accommodent. » — Les lois de la guerre, celles que l'on s'efforce de codifier à la Haye ne leur apparaissent nullement comme obligatoires. On ne les observe somme toute qu'autant qu'on trouve quelque intérêt à le faire.

« Quand donc, au cours de la présente étude, il sera fait « emploi de l'expression : droit de guerre, on retiendra qu'il « ne faut point entendre par là une loi écrite mise en vigueur « par des traités internationaux, mais seulement des con« ventions ne reposant que sur la réciprocité et des restric« tions à l'arbitraire que l'usage, la coutume, l'humanité et « l'égoïsme bien entendu ont élevées, mais dont l'observation « n'est garantie par aucune sanction autre que la crainte des « représailles. »

Après cela il n'y a pas lieu de s'étonner que les règlements rédigés par la conférence de La Haye pèsent peu de chose dans les opinions du grand Etat-Major et que les « usages de la guerre » tels qu'il les comprend soient souvent condamnés par cette assemblée. Il serait trop long de relever tous les points de divergence, on signale les plus graves.

L'un des premiers est la distinction capitale entre belligérants et non belligérants. L'avant-dernière conférence de la Haye avait précisé ce point et assuré les avantages et la qualité de belligérants à la population se soulevant en masse contre les envahisseurs. Les Allemands les leur refusent.

« Après l'épreuve d'une double discussion, le droit à la qualité de belligérants a été reconnu dans le règlement de 1899 pour « les milices et corps de volontaires réunissant les « conditions suivantes : 1° avoir à leur tête une personne res« ponsable pour ses subordonnés ; 2° avoir un signe distinc« tif, fixe et reconnaissable à distance ; 3° porter les armes « ouvertement, et 4° se conformer dans leurs opérations aux « lois et coutumes de la guerre ». Le même droit a été reconnu sous la seule condition de respecter les lois et coutu-

Digitized by Google

mes de la guerre, à « la population d'un territoire non occupé qui, à l'approche de l'ennemi, prend spontanément les armes pour combattre les troupes d'invasion. »

« Le *Kriegsbrauch* fait allusion au règlement sans en préciser les dispositions ; il étend à la population prenant spontanément les armes les conditions requises des combattants qui ont le loisir de s'organiser ; il lui demande dès lors l'impossible et condamne comme criminelle la défense proclamée licite à la Haye. »

Désaccord plus grave et plus étonnant encore au sujet des prisonniers de guerre ! La doctrine allemande autorisant le massacre des prisonniers par *mesure préventive*, est véritablement stupéfiante :

« Le *Kriegsbrauch* permet de mettre à mort les prisonniers ; non seulement en cas de crimes, de résistance ou de tentative d'évasion, non seulement par mesure de représailles « contre des faits semblables ou d'autres infractions « émanant du commandement ennemi », — formule trop vague pour n'être pas excessive, — mais encore, « en cas « de nécessité inéluctable, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen « de les garder et que la présence des prisonniers constitue « un danger pour la propre existence du capteur ». Qu'en certains cas, des représailles allant jusqu'à la mise à mort puissent être exercées contre des prisonniers, le droit coutumier de la guerre le concède et le silence du règlement de la Haye l'autorise. L'impossibilité de s'entendre sur la question des représailles a conduit, en effet, à n'en point faire mention..... Mais si le droit actuel permet d'absoudre, en certains cas extrêmes, le meurtre des prisonniers par mesure de représailles, il ne laisse aucune excuse au meurtre des prisonniers, sous prétexte d'impossibilité de les garder. »

Enfin le même esprit de rigueur et d'impitoyabilité se manifeste dans la question des rapports de l'armée belligérante avec la population du territoire occupé.

« Il est interdit de forcer la population d'un territoire occupé, dit l'article 45 du règlement de la Haye, à prendre part aux opérations militaires contre son propre pays. » Le principe ainsi formulé semble dispenser les habitants de toute

Digitized by Google

participation, soit collective, soit individuelle, soit directe, soit indirecte aux opérations de guerre. » — L'Etat-Major allemand estime lui que la population envahie « a le devoir de ne pas refuser obéissance aux organes du gouvernement ennemi. » Le droit d'exiger, même par la violence, des indications utiles aux opérations de guerre, suit naturellement, et celui aussi d'imposer la participation indirecte.

« Travaux sur les routes, travaux aux ponts, à la voie ferrée, prestation de charrois peuvent, d'après lui, non seulement être exigés, mais être exigés sous la sanction des peines les plus sévères. Ils l'ont été de la sorte pendant la guerre franco-allemande. » Bien mieux, l'odieux système employé en 1870, pour protéger les trains militaires allemands, reçoit pleine approbation. On sait que de fréquentes attaques ayant eu lieu contre ces trains militaires, « les Allemands prétendirent rendre la population responsable de la sécurité des chemins de fer ; ils forcèrent des notables à monter sur les locomotives, de manière à ce que des Français fussent les premières victimes des attaques dirigées contre leurs convois. »

Selon eux, cette pratique est justifiée non seulement parce que la population avait été vainement prévenue et sommée de cesser ses attaques, « mais aussi par le fait qu'elle a obtenu un plein succès ».

Il est difficile de se contenter de pareilles raisons. En tous cas, les quelques exemples cités montent à quel point l'état d'esprit de nos voisins diffère de celui régnant chez nous, en ce qui concerne la manière de faire la guerre. En toute hypothèse, cet état d'esprit, est intéressant et utile à connaître.

L'enseignement professionnel, par E. PAYEN. — *Economiste français*, 14 septembre 1907.

« Il y a longtemps que tous ceux qui voudraient éviter à ce pays une déchéance industrielle songent à fortifier l'enseignement professionnel. Depuis qu'un grand ministre de

Digitized by Google

l'Instruction publique, Duruy, s'est préoccupé de cette question dans la seconde moitié du siècle dernier, beaucoup d'efforts ont été faits pour développer cet enseignement et beaucoup de discussions ont été instituées à son sujet. On sent que c'est un problème que toutes les bonnes volontés doivent étudier, et depuis quelques années on est convaincu qu'il est plus que jamais urgent d'organiser un enseignement professionnel efficace. » Cette nécessité a été rendue encore plus pressante par certaines dispositions maladroites de la loi de 1900 sur la durée du travail, qui ont ruiné en beaucoup d'industries l'apprentissage à l'atelier. Un projet de loi discuté en novembre 1906, par le Conseil supérieur du travail prétend apporter le remède à cette situation. En réalité, reproduisant tous les errements habituels à nos législateurs, il risque d'aggraver le mal plus que de le guérir.

En premier lieu, il établit l'enseignement professionnel obligatoire. De plus, il le met, au moins en grande partie, à la charge des communes.

« S'il n'existe pas de cours professionnels dans la localité ou si les cours existants sont jugés insuffisants par la Commission locale, les communes seront tenues, après avis des Syndicats patronaux et ouvriers intéressés, de créer les cours professionnels jugés nécessaires et de pourvoir aux dépenses de leur fonctionnement. » Enfin, il prétend faire supporter aux chefs d'industrie, la diminution de travail qui en sera la conséquence.

« Autre disposition qui, avec les deux précédentes, celle de l'obligation et celle de la dépense communale obligatoire, mérite d'être retenue, le chef de l'établissement devra laisser à ses ouvriers et employés le temps et la liberté nécessaires pour suivre les cours obligatoires, communaux ou autres, et les cours obligatoires devront avoir lieu pendant la journée légale de travail, sans que cependant le temps de travail qui y sera consacré puisse excéder huit heures par semaine. Non seulement le chef d'établissement sera tenu de se priver de ses ouvriers pendant la durée de la journée légale, mais il devra également s'assurer de l'assiduité au cours de ses jeunes ouvriers et employés ; il aura notamment à viser un livret. »

Digitized by Google

Les erreurs d'un pareil système sautent aux yeux. L'enseignement professionnel est devenu nécessaire, mais c'esr dans son utilité même et dans les avantages qu'il assure, que doit se trouver la sanction de son obligation. Toute autre contrainte que celle de l'intérêt, en pareille matière, est vexatoire et inutile, absolument inapplicable d'ailleurs si l'on songe qu'une élite seule est à même de recevoir cet enseignement et d'en profiter. L'intervention de l'autorité municipale dans une question où la compétence technique et l'expérience professionnelle priment tout, ne s'explique pas et ne peut constituer qu'une entrave. Enfin la prétention de prélever le temps de cet enseignement sur le travail rétribué est dangereuse autant qu'injustifiée, elle risque de tourner au détriment des jeunes travailleurs que l'on veut protéger.

« Une loi d'ordre général ne sera, en cette matière, que très peu efficace. Ce qu'il faut, c'est pousser à la multiplication des cours organisés par les groupements ouvriers ou patronaux des diverses industries, c'est encourager les jeunes ouvriers à les suivre par des récompenses dont la meilleure d'ailleurs sera obtenue à l'usine même, où le bon ouvrier sera préféré aux autres. Comme il ressort des déclarations des hommes les plus compétents, à quelque parti qu'ils appartiennent, que l'apprentissage à l'atelier ne saurait être complètement remplacé par l'enseignement professionnel, il faut que le législateur évite les dispositions légales qui contraignent les patrons à se séparer des jeunes ouvriers. Un des partisans de l'obligation, M. Groussier, n'a pas caché qu'il serait possible qu'un certain nombre d'industriels, gênés par l'obligation et par les sanctions contenues dans le projet, ne forment plus d'apprentis, et, a-t-il ajouté, « j'aimerais mieux « voir des apprentis n'ayant pas suffisamment d'instruction « théorique que de ne plus en voir du tout ».

« Le projet gouvernemental ne pourra qu'entraver les bonnes volontés, et la liberté est encore ce qui peut convenir le mieux pour un enseignement qui, à la différence de l'enseignement primaire, n'est pas unique, mais est au contraire extrêmement varié. Cette variété même des enseignements à donner doit éloigner de toute mesure générale. »

Digitized by Google

La représentation des intérêts régionaux, par H. Cavaillès. — *Revue Bleue*, 31 août 1907.

Les récents troubles du Midi ont mis en évidence une lacune des plus graves de notre Constitution : l'absence totale de représentation des intérêts régionaux. Si les populations soulevées n'ont pas su prévoir et prévenir la crise dont elles souffraient si profondément, c'est qu'elles n'avaient légalement aucun moyen de le faire. On leur reproche de manquer d'initiative, « mais où cette initiative pourrait-elle se manifester? Quelle est l'assemblée, quel est le corps élu représentant régulièrement la région viticole qui aurait pu faire l'enquête que l'on réclame et rédiger un cahier des doléances de la viticulture?

« Il est vrai, les méridionaux ont eu tort de n'avoir pas su prévoir. Ils ont tort de ne savoir pas vouloir seuls. Il faut se demander sincèrement s'il dépend d'eux de prévoir et de vouloir et si nos institutions n'ont pas leur part de responsabilité dans la crise actuelle. »

« La vérité c'est que les intérêts régionaux, et en particulier les intérêts économiques, ne trouvent à s'exprimer dans aucun corps organisé qui leur soit propre, qu'ils ne sont ni représentés ni défendus, et que, chose plus fâcheuse encore, le plus souvent ils s'ignorent eux-mêmes.

« Le chef de l'administration générale, c'est actuellement le préfet. Mais le préfet est beaucoup plus un agent politique que le directeur d'un organisme d'ordre économique. » Cet organisme économique n'existe pas chez nous, aucune de nos assemblées légales ne le fournit ; n'est apte à transmettre fidèlement au pouvoir central l'écho des malaises régionaux, ou locaux.

« Le département, il est vrai, a son assemblée élue : le Conseil général, défenseur naturel des intérêts régionaux. Mais combien cette assemblée est éloignée de l'idée que l'on doit se faire d'un véritable conseil régional ! Sa compétence est restreinte, son intervention limitée à certaines affaires, son budget modeste. Ses sessions sont rares et courtes. En

Digitized by Google

dépit des quelques progrès que comporte la loi de 1871, le Conseil général n'est encore qu'une Chambre d'enregistrement des décisions de l'administration.

« Les Chambres d'agriculture, que l'on réclame depuis si longtemps, n'existent pas. Et d'ailleurs, les créât-on, qu'elles ne représenteraient encore qu'une face de la vie économique du pays. Leur activité serait étroitement limitée. »

Notre mode de suffrage ne permet pas à la Chambre des députés d'exercer plus efficacement cette fonction ; « d'abord parce que les députés sont élus au scrutin d'arrondissement, et qu'ils représentent, non pas des régions naturelles vivantes, mais une poussière de circonscriptions artificielles ; — ensuite et surtout, parce que leur mission est de s'occuper des affaires générales du pays, non des affaires particulières de leur province respective. »

« Les Chambres de commerce et les Chambres consultatives des arts et manufactures s'intéressent aux ports, aux téléphones, aux mines. Les Conseils municipaux retiennent nombre d'affaires qui sont régionales autant que communales. Et il n'est pas indifférent de remarquer que, de tous, les plus sacrifiés sont les intérêts agricoles, qui n'ont aucun moyen régulier et officiel de s'exprimer et de se défendre.

« L'absence de toute organisation régionale véritablement vivante est, sans aucun doute, la lacune la plus fâcheuse de toutes nos institutions publiques. » De là, en cas de crise économique sérieuse, le caractère anarchique et chaotique des premières manifestations et des premiers efforts.

« S'il y avait eu un corps quelconque représentant régulièrement cette vaste région, une assemblée compétente, autorisée et agissante, croit-on qu'elle n'aurait pu, dans le passé, diriger la culture, conseiller les cultivateurs, pousser peut-être à l'organisation de coopératives et à la création de débouchés, éclairer les populations et le gouvernement à la fois, peut-être éviter la crise? »

La décentralisation financière a donné d'excellents résultats en Algérie ; des mesures analogues et inspirées du même esprit sont devenues nécessaires en France. Faute de les prendre à temps, on laissera le pays exposé à un double danger.

Digitized by Google

Si pour des causes imprévues une crise économique plus générale et plus profonde que celle du Midi venait à se produire, c'est au césarisme ou au collectivisme que les masses populaires affolées iraient demander les remèdes des maux que l'on n'aurait pas voulu leur donner le moyen de guérir.

L'engrenage marocain et les perspectives marocaines, par P. Leroy-Beaulieu. — *Economiste français*, 9 août et 17 août 1907.

Dans deux articles successifs, M. P. Leroy-Beaulieu s'élève contre les projets de conquête auxquels la France pourrait se laisser entraîner au Maroc. Une telle entreprise lui paraît hors de proportion avec nos forces militaires actuelles et incompatible avec notre situation politique.

« Les événements de Casablanca font penser que le chiffre de 80.000 hommes serait insuffisant et que pour occuper le territoire entier, qui est plus grand que le territoire français, pour garder les étapes, pour assurer les convois, pour entretenir des colonnes assez fortes, en tenant compte des indisponibles, il faudrait bien une armée à l'effectif de 120.000 hommes. Les difficultés que rencontre aux portes même de Casablanca, soutenu par l'artillerie des vaisseaux de guerre, notre petit corps d'environ 3.000 hommes, ou de 3.500 avec l'appoint de l'effectif espagnol, montrent bien que s'il fallait occuper tout le pays et s'écarter à 4 ou 500 kilomètres des côtes, s'enfoncer dans les montagnes, un effectif constant de 120.000 hommes, ne serait pas de trop.

« Comment la France pourrait-elle, par une vaine gloriole, en vue de résultats économiques très incertains pour elle, afin uniquement de faire plaisir à l'Europe, se lancer dans une aussi colossale et aussi folle aventure?... La constitution de notre armée, nos régiments, notre service de deux ans ne permettent aucunement de distraire nos troupes ordinaires de la métropole pour les lancer, en pleine paix européenne, dans une expédition exotique et prolongée. Notre organisation militaire ne s'y prêterait pas et d'ailleurs l'ensemble de la population se soulèverait contre une entreprise de ce genre. »

Digitized by Google

Et M. Leroy-Beaulieu conclut à la nécessité de « se borner à l'occupation des ports et de leur banlieue..., de rester fidèle aux dispositions essentielles de l'acte d'Algésiras, et au programme de pénétration pacifique » sans paraître d'ailleurs se dissimuler les difficultés d'un pareil programme.

Ces conclusions sont sages sans doute et il paraît difficile d'y contredire. Cette constatation de notre déchéance nationale n'en est pas moins d'une tristesse profonde. La France qui, depuis 25 ans, s'était constitué un magnifique domaine colonial voit les forces lui manquer au moment d'achever son œuvre. Devant cette constatation, le croyant, lui, ne peut s'empêcher d'un rapprochement. C'est que la force d'expansion de notre race cesse définitivement à l'heure même où cette expansion cesse d'être ouvertement liée à la propagation des idées chrétiennes. Jusqu'à ces années dernières, en effet, de par le Concordat, les conquêtes coloniales de la France étaient encore un peu les conquêtes de l'Eglise. Il n'en est plus ainsi, et nous ne faisons plus de conquêtes....

Abbé Jean BARRALLON.

Digitized by Google



POUR L'HISTOIRE
DU
FRANÇAIS MODERNE

Suite (1)

Fabrication. [xve-xvie s. Fossetier, dans Godefroy, *Complément*.]

1488. Aaron ne bailla point consentement au peuple à la *fabrication* d'icelluy veau [d'or] mais les lessa faire.

(*La Mer des Histoires*. I, 120 c, édit. 1491).

Fabuleusement. [xve-xvie s. Fossetier, dans Godefroy, *Complément*.]

1488. Jusques icy a esté parlé aulcunesfois *fabuleusement* et aulcunesfois phisiquement des dieux des payens.

(*La Mer des Histoires*. I, 42 a, édit. 1491).

1488. Les Grecz faignent *fabuleusement* Pitagoras avoyr trouvé icelle art de musique en oyant les soins des maillez.

(*Ibid.*, I, 23 d).

Facilité. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin*.]

1503. Les maladies ... sont dictes varies : car elles sont diversifies en bénignité ou malice, en *facilité* ou difficulté de guérison.

(*Le Guidon en francoys*, 15 b, édit. 1534).

1546. Facilitas. *Facilité*.

(R. Estienne, *Dict. latinogallicum*, 504 b).

(1) Voir le numéro d'octobre.

Digitized by Google

Factieux. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1488. Octovian... estoit...*factieux* et attirant à soy bendes des citoyens publiquement.

(*La Mer des Histoires.* II, 52 c, édit. 1491).

Fainéantise. [1578. Vigenère. *Fab. de Philostrate,* dans Delboulle. *Recueil de vieux mots,* ms.]

1570. Qu'on ne pense pas donc qu'en son cessement il y ait paresse, négligence et *fainéantise.*

(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 356 a,C, édit. 1578).

Fallacieusement. [1552. Ch. Estienne, dans Delboulle. *Recueil.*]

1546. Fallaciter. Faulsement, ou par déception et tromperie, *fallacieusement.*

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 507 a).

Familiariser. [1587. Cholières. *Apres-disnées,* p. 127.]

1551. Par variables et diversifiez aiguments, ilz ont voulu *familiariser,* ou à tout le moins rendre conversable et pacifique ceste union conjugale.

(*Les Dialogues de m. Speron Sperone. trad.* C. Gruget, 71 b).

Fascination. [xvi[e] s. Paré. XIX, 32.]

1488. Ilz faisoient telle chose affin que toute *fascination,* sorcelerie et enchanterie fut expulsée de leurs champs et semences.

(*La Mer des Histoires.* I, 50 b, édit. 1491).

Fastes. [1570. Gentian Hervet. *Cité de Dieu,* dans Delboulle. *Recueil de vieux mots,* ms.]

1488. Le vi[e] [livre d'Ovide] fut le livre des *fastes* ainsy nommé pour aulcun œuvre faite en certains jours festivaulx.

(*La Mer des Histoires.* II, 64 a, édit. 1491).

Favorit. [1564. J. Thierry. *Dict. franç.-latin.*]

1546. Je ne me sens assez *favorit* de Fortune.

(*Palmerin d'Olive,* 161 a.)

Fébrille. [xvi[e] s. Paré. V, 19.]

1503. De chaleur accidentalle et innaturelle et *fébrille* icy je n'en feray mention.

(*Le Guidon en francoys,* 25 b, édit. 1534).

Digitized by Google

Fécal. [1545. G. Guéroult, dans Delboulle, *Recueil de vieux mots*, ms.]

1503. Les matières *fécales.*

(*Le Guidon en francoys,* 62 a, 195 d, édit. 1534).

Fécondation. [1771. Trévoux.]

1488. Le vi^e^ [miracle de Hélisée] est la *fécondation* et l'imprégnation de la femme Sunamite.

(*La Mer des Histoires.* I, 181 d, édit. 1491).

Ferblanc.

1506. Cables, tractz, licolz, filassez, estoupes, *ferblanc,* salepestre, souffre, charbon à fondre.

(*La Mer des Histoires,* II, 158 d, édit. 1506).

Fermentation. [1570. Liebault. Maison rustique, dans Delboulle, *Recueil de vieux mots,* ms.]

1553. La dicte Chaulx au moyen de ceste *fermentation* augmente grandement sa vertu.

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 34 a).

Filament. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Fibræ venarum. Les *filamens.*

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 292 a).

Fistulleux. [Rabelais, III, 28.]

1490. Les aultres [excroissances] aussi sont scamouses, *fistulleuses* et cancrouses.

(*Le Guidon en francoys,* f. 5 a).

Fistuleux.

1552. Fistulosus. Qui ha beaucoup de trous, comme une esponge, *fistuleux.*

(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 560 a).

Fixement. [xvie s. Montaigne. I, 2.]

1503. Escrevisse... a la figure ronde, la couleur fusque devant qu'il soyt cuit et se tient *fixement* sur la chose qu'il atouche.

(*Le Guidon en francoys,* 133 c, édit. 1534).

Fixer. [xvie s. Montaigne. III, 13.]

1503. La matière [de chancre] est... *fixée* en la substance du membre.

(*Le Guidon en francoys,* 133 c, édit. 1534).

Digitized by Google

Flageller. [1520. J. Fabri, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]

1488. Selon sainct Pol ou xij^e de l'Epi[stre] aux Hébrieux Dieu *flagelle* et envoie des tribulations à tous ceulx qu'il aime.

(*La Mer des Histoires*. I, 32 d, édit. 1491).

Flamber. [1552. Ronsard. *Amours*.]

1546. Flammigerare. Jecter flambe, *flamber*, flamboyer.

(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 297 b).

Fleurissant. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Floridus. *Fleurissant*, plein de fleurs.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 297 b).

Fleuronné.

4 Fevrier 1583. Vert tapis et *fleuronné* émail.

(P. Thevenin, dans *La Sepmaine de G. de Saluste*, 239, édit. 1585).

Fondrière. [1549. R. Estienne, *Dict. franç.-latin.*]

1488. La seconde vallée ou *fondrière* estant soubz la tour David procédoit contre Aquilon.

(*La Mer des Histoires*. I, 152 b, édit. 1491).

Fonte. [1493. Martial [dit] d'Auvergne. *Vigiles de Charles VII*, dans la Curne.]

1488. Ceste Mer [Morte] croist et se augmente de la résolution et fonte des neges du mont Libanus.

(*La Mer des Histoires*. I, 151 a, édit. 1491.)

Forgeron. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1538. Faber ferrarius. Ung mareschal, *forgeron*, serrurier.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 277 b).

Formalizer. [xvie s. Amyot. *Flaminius*, 31.]

1552. Complecti causam. Prendre une querelle, *se formalizer*.

(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 200 b).

1559. La Serpentaire... est un trèsbon remède des ulcères malings, et *formalizans* à la guérison.

(*Dioscoride, trad.* M. Mathée, 224 a).

Fortuit. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]

1503. Il n'y a médecin qui te saiche garder de semblables choses *fortuites*.

(*Le Guidon en francoys*, 158 d, édit. 1534).

Digitized by Google

Fossoyeur. [XVIe s. Amyot. *Caton*, 17.]
1546. Fossor. Pionnier, *fossoyeur*, ou fouisseur.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 528 b).

Fourmiller. [XVIe s. Paré. *Introd*. 21.]
1552. Formicatio. Une maladie quand le corps demange ou *fourmille* tellement qu'il semble qu'on est plein de fourmis.
(Ch. Estienne, *Dict. Latinogallicum*, 572 a).

Fraudeur. [1549. R. Estienne. *Dict. franç.-latin*.]
1546. Fraudator. Trompeur, *fraudeur*.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 548 b.)

Fregate. [XVIe s. Rabelais. IV,22.]
1546. Ce pendant par une *fragate* furent les autres certains du combat, et qu'ilz ne faillissent à aprocher et mettre le feu aux vaisseaux, quand on leur feroit un signal en la ville.
(*Palmerin d'Olive*, 170 b).

Friandise. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin*.]
1488. Vénus est cause... des espiciers qui font tant de mixtions et drogueries incitatives de *friandise*.
(*La Mer des Histoires*. I, 43 b, édit. 1491).

Frisé. [XVIe s. J. du Bellay. *Regrets*, 27 a.]
1546. L'Empereur... fist tendre... la salle de drap d'or *frisé*.
(*Palmerin d'Olive*, 125 b).

Frotement. *Frottement*. [1539.R. Estienne. *Dict. franç.-latin*.]
1503. Exercices, travailz et *frotemens*.
(*Le Guidon en francoys*, 90 c, édit. 1534).
1503. *Frottemens* et ligatures.
(*Ibid*., 182 c).

Frustrer. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin*.]
1488. Salomon... voyant qu'il ne se y vouloyent point consentir et que il estoit *frustré* de son désir, luy mesmes se déposa et démist de son royaulme.
(*La Mer des Histoires*. I, 171 c, édit. 1491).

Fulgurant. [1564. Marcouville, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]
1488. Barath et aussy Lapidoth est interprété fouldre ou fulgueur, ou *fulgurant* ou frapant.
(*La Mer des Histoires*. I, 138 c, édit. 1491).

Digitized by Google

Fumant. [xvie s. J. Du Bellay.]
1552. Fumida altaria. *Fumants,* rendants fumée.
(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 586 a).

Fumigatoire. [1596. *Remedes contre la peste,* dans Godefroy. *Complément.*]
1503. L'en doit suffumiguer l'oreille cum traiectario ou cannule *fumigatoire.*
(*Le Guidon en francoys,* 264 b, édit. 1534).

Fusion. [1653. Oudin.]
1547. La Balene est au dessoubz du Mouton et des Poyssons, mais de sa creste part une subtile *fusion* d'estoilles bien ordonnée, qui traverse jusques aux deux Poyssons, et icelle *fusion* nommée en grec Hermidone, c'est-à-dire les délices de Mercure.
(*Vitruve. Architecture, trad.* I. Martin, 129 a).

Futile. [1611. Cotgrave.]
1488. Le vesseau ouquel on mectoit ce qu'on luy sacrifioit [à Vesta] estoit *futile* et bien disposé à espandre ce qui estoyt dedans.
(*La Mer des Histoires,* I, 48 b, édit. 1491).

Fuyard. [1552. Ch. Estienne, dans Delboulle. *Recueil.*]
1546. Fugitor. Fuyeur, *fuyard,* coureur.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 555 a).

Gallican. [xve-xvie s. J. Le Maire, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots,* ms.]
1488. Le psaultier *gallican* est le plus commun de tous et contenu ou texte de la Bible avec son prologue.
(*La Mer des Histoires.* I, 167 d, édit. 1491).

Gargoullement. [1542. R. Estienne, dans Godefroy. *Complément.*]
1538. Gargarizatio. *Gargoullement.*
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 309 a).

Garniture. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1538. Conamentum. *Garnitures,* choses qui aydent ceulx qui veulent arracher et tirer quelque chose.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 140 a).
1538. Digitalia. Gants, *garniture* de doigt.
(*Ibid.,* 218 a).


Digitized by Google

Gaspiller. [XVIe s. La Boderie, dans Godefroy. *Complément.*]
1561. Chacun, tant faible fust il, le *gaspille,* pelisse et agace.
(*Zonare, trad.* I. de Maumont, 134 D).

Gaspilleur. [1561. J. de Maumont. *Zonare,* dans Delboulle. *Recueil de vieux mots,* ms.]
1538. Prodigus aeris. Ung *gaspilleur* d'argent, ung gaudisseur.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 578 b).

Génie. [1611. Cotgrave.]
1570. *Génie* qui est l'âme d'un chacun.
(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 263 b, C, édit. 1578).

Gentils. [15... Marot. Pseaulme 110.]
1488. Les diables... souvent aux *gentilz* et infidèles baillent vrayes responses.
(*La Mer des Histoires.* I, 53 b, édit. 1491).
1488. Jacob signifie le peuple des *gentilz* et payens.
(*Ibid.,* I, 104 b).

Géographe. [XVIe s. Montaigne. II, 12.]
1585. Le *Géografe* Mercator.
(P. Thevenin, dans *La Sepmaine de G. de Saluste,* 255).

Gerbée. [1553. B. de Salignac, *Siege de Metz,* p. 526, édit. Michaud).
2 Aoust 1553. Faictes les rasteliers... en sorte que ces bestes ne puissent gaster leur fourrage, principalement les chevaulx, qui doivent tirer leur foing ou *gerbées* de hault.
(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 93 a).

Ginnosophistes. [XVe-XVIe s. Fossetier, dans Godefroy, *Complément.*]
1488. Leurs philosophes qu'on dit *ginnosophistes* ont si grant appétit d'acquérir science que puis le souleil levant jusques au soir sont... regardans le souleil sans mouvoir les yeulx.
(*La Mer des Histoires.* I, 58 d, édit. 1491).

Glandule. Glandulle. [XVIe s. Paré. I, 17.]
1503. L'en oste la superflue quand les apostemes sont curées et les *glandules* sont ostées.
(*Le Guidon en francoys,* 3 d, édit. 1534).
1503. Les *glandulles* et scropulles [*sic*] qui se engendrent souventesfois en yceulx lieux soient curées.
(*Ibid.,* 137 c).

Digitized by Google

Glapissement. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1538. Gannitus. *Glapissement.*
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 309 a).

Glauce. [1603. Champ-Repus, *Poésies*, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]
1503. La seconde couleur [de l'œil] est *glauce.*
(*Le Guidon en francoys*, 49 b, édit. 1534).

Gloutonnement. [XVIIe s. La Fontaine. *Fables.* III, 9.]
1570. Tous les Italiens ayant esté enyvrez trop *glotonnement* de cest espoir, et Livie estant mort soudainement, comme on ne leur tint pas promesse, les Picentes prindrent premièrement les armes.
(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 96 b, A, édit. 1578).
1570. *Gloutonnement* elle s'y estoit ruée à belles dens.
(*Ibid.*, I, 363 b, C).

Goetie. [Après 1574. Mayerne-Turquet, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]
1570. *Goetie* est proprement l'évocation des espritz.
(*La Cité de Dieu, trad.* G. Hervet. I, 283 b, A, édit. 1578).

Golphe. [1606. Nicot.]
1561. [La postérité de Cham]... saisit toute la contrée, ...et ne cessa, jusques à tant qu'elle eust attaint, suyvant son cours de *golphe* et rivage marin, les extremitez de l'Océan.
(*Zonare, trad.* I. de Maumont, 37 C.)

Gouluement. [XVIe s. Amyot. *Œuvr. mor. Com. il faut nourrir les enfants*, 6.]
1546. Gulose. En gourmant, gloutement, *gouluement.*
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 579 b.)

Gourmandise. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1488. Pitachus disoit que le vin est bon et maulvais : bon de nature, mais il est maulvais par crapule et *gourmandise.*
(*La Mer des Histoires.* I, 202 c, édit. 1491).

Gousse. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin.*]
1538. Siliqua. L'escosse ou *gousse* de fèves, pois, et semblables.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 660 a).

Grabat. [XVIe s. Paré. XVIII, 28.]
1546. Grabatus. Un petit lit de povre homme... Un *grabat.*
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 572 b.)

Digitized by Google

Gracilité. [1528. Desdier, *Honn. Volupté,* dans Godefroy.]

1488. Ceste planète [de Mars] selon Ptholomée dispose ou corps de l'homme longitude et *gracilité*, pour raison de sa chaleur et sécheresse qui sont en luy plus que ès aultres.

(*La Mer des Histoires.* I, 43 a, édit. 1491).

Graillement.

1552. Crocitus. La voix du corbeau, *graillement,* croaillement.

(Ch. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 341 b.)

Grailler.

1552. Crocire. C'est crier comme le corbeau, *grailler,* croailler.

(*Ibid.*, 341 b.)

Gratelle. [1545. G. Guéroult, dans Delboulle. *Recueil.*]

1538. Impetigo. Galle ou *gratelle,* feu volage.

(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum,* 346 a.)

Grattement. [XVIe s. N. Du Fail, dans Godefroy, *Complément.*]

1553. Pour vos chevaulx, cavez le parterre d'un bon pied en parfond, puis le recouvrez de solives de chesne,... afin que par leur *grattement* et trépigneures,... ilz ne facent des fosses en terre.

(*Albert. Architecture, trad.* I. Martin, 93 a).

Gratifier. [1558. Bon. Des Periers. *Nouvelles.* 123.]

1551. La beauté du corps, propre obget de noz yeulx, [est] de nous seulz entre tous les animaux considérée et *gratifiée.*

(*Les Dialogues de m. Speron Sperone, trad.* C. Gruget, 43 b).

Grenetier. [1680. Richelet.]

1573. Spijckermeester. *Grenetier.* Granarius, frumentorum custos.

(*Thesaurus Theutonicae linguae,*C c 3 c).

Grenouille. Grenoulle. Grenoylle. [1532. Rabelais. I, 2.]

1488. [En Belgique] n'y a gaires de bestes monstrueuses ou venimeuses, exceptés *grenoulles, crapaux,* et couleuvres.

(*La Mer des Histoires.* I, 63 a, édit. 1491).

1503. Reynes ou *grenouilles* qui paissent en estangz.

(*Le Guidon en francoys,* 254 a, édit. 1534).

1503. S'ils ont voix, elle n'est pas bonne, comme a le rayne ou *grenoylle.*

(*Ibid.*, 52 c).

Digitized by Google

Grenouillette. [1549. J. Meignan, dans Delboulle. *Recueil de vieux mots*, ms.]
1538. Ranunculus, diminut. *Grenouillette*.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 608 b).

Grincer. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin*.]
1488. Ceulx... qui sont ès lieux infernaulx tormentez sans fin et sans cesse,... font résonner et *grincer* leurs dens.
(*La Mer des Histoires*. I, 128 b, édit. 1491).

Griser. [1539. R. Estienne. *Dict. franç.-latin*.]
1538. Canere, canescere. *Griser* et devenir chenu et blanc.
(R. Estienne. *Dict. Latinogallicum*, 99 a).

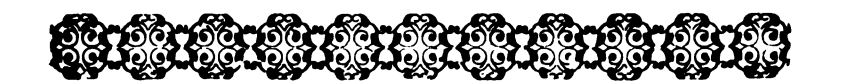
Grondeur. [1611. Cotgrave.]
1586. Mais j'entens un *grondeur* Calvin.
(I. Lambert. *Discours evangeliques*. II, 119 a).

Guirlande. [XVIe s. Ronsard. *Amours*, I, 163. — En réalité Ronsard a écrit *girlande* en 1552, *ghirlande* en 1553, p. 119, et cette forme figure encore en 1571, p. 139, avec la note de Muret « *Ghirlandes*. Chapeaux de fleurs. Mot italien. »]
1559. Melilot, dont se font *guirlandes*.
(*Dioscoride*, *trad*. M. Mathée, 30 a).

Gustatif. [XVIe s. Paré. I, 1.]
1503. A elle [la langue] viennent nerfz *gustatifz*.
(*Le Guidon en francoys*, 51 c, édit. 1534).

(*A suivre*) Hugues VAGANAY.

Digitized by Google



LES SONNETS DE SYLVESTRE

AU LOIN...

LA CORDILLÈRE

Par delà les plateaux vêtus d'un gazon ras,
Où des torrents s'enfuient écumeux et rebelles,
Regarde à l'Occident, voyageur : tu verras
Les Andes, leurs volcans, leurs neiges éternelles,

Et l'azur sombre où plane, ouvrant ses larges ailes,
Un condor. Vois à l'Est s'effondrer les sierras
Abaissant leurs chaînons, hydre immense aux cent bras,
Jusqu'à la forêt vierge, abri des Infidèles.

Une brume d'argent voile les bois lointains;
Le ciel d'un reflet rose illumine les crêtes
Et jette dans les cieux des ombres violettes;

Et ton œil et ton âme erreront, incertains
Entre deux infinis diversement sublimes,
De la mer de verdure au cirque blanc des cîmes.



Digitized by Google

BÉNARÈS

Le soleil s'est levé sur les rives du Gange,
Dorant les murs de marbre et les flots clapotants,
Les temples, les jardins et les plis éclatants
D'un voile rose ou vert, d'une tunique orange.

Les Brahmes solennels, les pèlerins chantants
Puisent l'onde en lançant une fleur en échange
Dans le fleuve où l'on voit passer des corps flottants.
Un fakir accroupi poursuit son rêve étrange.

Des femmes aux pieds nus remontent les degrés,
Un vase sur la tête, et les taureaux sacrés
Errent graves et doux à l'ombre des arcades.

Puis c'est la cité sainte où, sur chaque maison,
Coupoles, clochetons, minarets, colonnades
Simulent une folle et blanche floraison.



L'HIMALAYA

Du roc de Darjeeling un seul regard embrasse
Les gouffres bleus, la jungle et les Himalayas.
Dans la nuit des bas-fonds, de terrasse en terrasse
S'étagent les bambous et les magnolias,

Puis les sombres massifs des cèdres, des thuyas,
Les torrents écumeux et les fleuves de glace,
Et sous leur blanc linceul, allongés dans l'espace,
Les monts nus, panthéon neigeux des Aryas,

Mer figée où l'on voit flotter des brumes vagues,
Et dont les clairs sommets montent comme des vagues
Immenses dans l'éther profond et radieux.

Monde étrange, trop grand pour la faiblesse humaine,
Qui s'arrête éperdue au seuil de ce domaine
Immuable et serein des aigles et des dieux.



Digitized by Google

L'OASIS

Les chameaux fatigués se traînent à pas lents.
Le guide, interrogeant du regard l'étendue,
A montré tout d'un coup l'oasis attendue.
Est-ce un mirage avec ses fantômes troublants ?

Non, c'est elle : Voyez, au soleil étendue,
Sa nappe d'un vert noir sous les plateaux brûlants,
Ses étangs, sa kasbah dans l'azur suspendue,
Ses palmiers au tronc svelte et ses minarets blancs.

Tous se hâtent. Là-bas, l'eau les attend, et l'ombre,
Le repos, l'abondance et la verdure sombre,
Avant-goût du bonheur promis au vrai croyant;

Puis ce soir le sommeil près du lac aux flots calmes,
Sous le tiède baiser du vent du Sud, ployant
Les longs fûts des dattiers et l'éventail des palmes.



TERRA INCOGNITA

Afrique, étrange sphynx, vierge noire et voilée,
Aspirant sous le dôme immense des forêts
Les effluves mortels sortis de tes marais,
Ou sur un sable aride au soleil étalée,

Pour lever le bandeau qui dérobe tes traits
Et cache ta beauté toujours inviolée,
Maints héros sont partis sans crainte et sans regrets
En lisant leur chemin sur la voûte étoilée.

Ils s'en allaient joyeux; combien sont revenus ?
Terrassés par la soif, par la flèche ou les pestes,
Ou broyés sous la dent de monstres inconnus,

Les dunes, les halliers ont englouti leurs restes,
Et les fils du Désert, tes sauvages amants,
En riant de leur sort foulent leurs ossements.



Digitized by Google

LA SOURCE DU SCAMANDRE

Non loin des murs de Troie, au revers d'un coteau,
Des figuiers drus et noirs, des saules d'un vert tendre
Abritent sous leur dais le flot clair du Scamandre,
Tel un berger qui dort plié dans son manteau.

Des clairons, des appels guerriers se font entendre
Sur la rive où chantait la Dryade Myrto;
Des soldats cuirassés d'airain troublent cette eau
Qui lava les corps blancs d'Hélène et de Cassandre.

A travers les massifs des Faunes étonnés
Epient les tireurs d'arc et les chevaux de guerre
Paissant auprès des chars les gazons profanés.

Mais le fleuve divin, qui s'attardait naguère
Sous ces bosquets ombreux, s'enfuit épouvanté
Et presse vers la mer son cours ensanglanté.



LES TOMBES DE VINLAND

Passant, qui que tu sois, respecte les tombeaux
De Léïf aux bras forts et de Syasi la blonde.
En ce havre ignoré, sur les confins du monde,
Tous deux le même jour sont morts jeunes et beaux.

Pour défendre leurs corps des loups et des corbeaux,
Leurs amis ont creusé cette fosse profonde
Dans le sol du désert, terre brune et féconde,
Que les hardes d'élans foulent de leurs sabots.

Laisse-les en repos, mais consulte les runes
Inscrits sur ce rocher : tu sauras leurs fortunes
Quand ils suivaient en mer Olaf le vieux proscrit.

Que le vent dans les pins et le flux sur la berge
Et le ruisseau plaintif qui jamais ne tarit
Bercent en leur sommeil le guerrier et la vierge.



Digitized by Google

AU GROENLAND

Les banquises du Pôle enchaînent l'Océan
Brumeux, plongeant ses fiords ainsi que des épées
Dans les sombres couloirs des roches découpées,
Où l'ours guette, penché sur le gouffre béant.

Puis ce sont les sommets, empire du néant,
Les glaciers, le chaos des montagnes drapées
Aux plis immaculés de leur linceul géant,
Et les pics noirs et nus aux crêtes escarpées.

Ainsi le roi du Nord, l'immense Groënland,
S'allonge âpre et transi dans son suaire blanc,
Avec le ciel pour dôme et les névés pour siège;

Et l'Esquimau croit voir dans l'espace désert,
Ballottés par les vents qui flagellent la neige,
Les esprits de l'abîme et les démons de l'air.



LE MAUSOLÉE DE LA SULTANE

Ce pavillon d'albâtre et de marbre poli
Qui dresse dans l'azur sa coupole dorée
Abrite Nourmahal, l'épouse préférée
D'Akbhar le grand Mogol, près d'elle enseveli.

Ils respirent tous deux en leur funèbre lit
Le lotus qui sur l'onde ouvre une fleur nacrée,
Et la rose étalant sa corolle empourprée
Aux murs glauques frangés de lapis-lazuli.

Les ifs et les cyprès, sentinelles jalouses,
Protègent leur sommeil. Au milieu des pelouses
Murmure la chanson triste et douce des eaux,

Et les feuillages noirs, qu'un vent léger caresse,
Bercent avec la source et le chant des oiseaux
L'amant impérial et sa belle maîtresse.



Digitized by Google

ELLORA

Au pied de la falaise, entre des rochers gris
Que le soleil de l'Inde a brûlés de ses flammes,
S'ouvre la crypte immense et sombre où les vieux Brahmes
Ont laissé leurs secrets dans le granit inscrits,

Au long des murs hantés par les chauves-souris,
Partout des bas-reliefs, héros, dêvas et femmes,
Monstres, taureaux sacrés, puis des textes sanscrits
Brefs et mystérieux, des emblèmes infâmes.

C'est le temple étonnant et fameux qu'excava
La foi des anciens jours en l'honneur de Siva,
Tout-puissant créateur et destructeur des mondes,

Dévorant, sans calmer son éternelle faim
L'univers qu'ont porté ses entrailles fécondes,
Et qui, toujours nouveau, meurt et renaît sans fin.



LA STEPPE

Comme sous le brocart des pavillons s'endort
Une brune odalisque au sérail enfermée,
La steppe vers le soir, fleurie et parfumée,
Sommeille sous un ciel teinté de rose et d'or.

Le chœur des grillons chante et la gerboise sort
Des terriers pour bondir dans la plaine embaumée.
Par dessus les genêts, au gré du vent du nord,
S'élève et se balance une blonde fumée.

Des Kirghiz campent là. Parfois un des dormeurs
S'étire et de la nuit écoute les rumeurs,
Epiant dans l'espace un présage et des signes;

Mais il n'a rien ouï qu'une loutre plongeant
Aux marais d'alentour, ou le long cri des cygnes
Pareil aux sons lointains d'une cloche d'argent.



Digitized by Google

LE FLEUVE UCAYALI

Le fleuve Ucayali roule entre les fourrés
De ses berges à pic ses eaux d'un ocre pâle.
Le soleil sur les flots met des teintes d'opale
Et blondit les massifs de ses rayons dorés.

La selve, mer sans fin de feuillages lustrés,
Sombres ou clairs, au loin sur les deux bords s'étale.
Lianes, balisiers, ficus démesurés
Pressent le palmier svelte à l'aigrette royale.

Aux tons verts des sous-bois mêlant leurs coloris,
Les toucans, les flamands, les vols de hérons gris
Et de martins-pêcheurs animent les rivages.

Des caïmans repus dorment au long des plages,
Et montrant son dos brun sur l'onde, un lamantin,
Que guette le jaguar hume l'air du matin.



HIVER DE SIBERIE

Un silence infini plane au loin dans l'espace;
La nuit polaire étale un dais étincelant
Sur la terre qui dort sous un suaire blanc,
Sur le fleuve immobile en son linceul de glace.

L'aurore boréale au firmament s'efface,
Et son reflet tombé sur ce monde expirant
Semble un cierge funèbre au chevet d'un mourant;
La nature agonise, et sans laisser de trace,

La vie universelle est entrée au tombeau.
Dans le ciel calme et pur pourtant vole un corbeau;
On voit fumer là-bas les yourtes des Tongouses,

Et les rennes, le cou tendu, l'œil en éveil,
Viennent brouter en troupe, aux heures de soleil,
Les lichens qui par place ébauchent des pelouses.



Digitized by Google

RÊVE AFRICAIN

Loin de notre ciel gris, comme ces hirondelles
Qui cinglent vers l'Afrique en fuyant nos hivers,
Un rêve ensoleillé m'emporte sur ses ailes;
Je vois la mer d'azur et les fauves déserts,

L'oasis, la mosquée et les panaches verts
Des dattiers, et la steppe où courent des gazelles,
Puis l'immense horizon des pays noirs, couverts
D'homicides forêts et d'ombres éternelles.

Je fais halte à la source où croissent les palmiers,
Où boivent au matin pintades et ramiers;
Voici les plateaux nus, les sables de la dune,

Les Touareg voilés, l'Arabe au burnous blanc,
Et les noires tribus qui dansent en hurlant
Sous un arbre fétiche aux rayons de la lune.



LE DÉSERT

L'horizon du désert étale sous nos yeux
Ses plaines sans relief, sans verdure et sans ombre.
Le gouffre de lumière où notre regard sombre
A noyé les couleurs dans un bain radieux.

Les éclatants midis, les soirs mystérieux,
Les nuits claires qu'emplit une chaude pénombre
Laissent planer dans l'air éblouissant ou sombre
Le silence éternel de la terre et des cieux.

Royaume du soleil, du sable et de la pierre;
Les autruches à peine en foulent la poussière;
L'oiseau n'y trouve pas un arbre pour son nid;

Et brûlé par la soif, brisé de lassitude,
Dans l'horreur et l'effroi de cette solitude
L'homme sent à son front le poids de l'infini.



Digitized by Google

LA ROCHE

Vois ce pan de granit qui surplombe la route :
Le rocher gris de fer, colosse menaçant,
Dresse au bord du ravin son front morne et puissant,
Et nul n'a deviné s'il rêve ou s'il écoute.

Au bas, un filet d'eau qui suinte de la voûte
Fait briller le velours des mousses en passant.
Un lézard au soleil, une chèvre qui broute
Egaient ses flancs rugueux veinés d'ocre et de sang.

Je l'aime. Par les temps de givre, à cette place,
Ma main d'enfant cueillait les chandelles de glace,
Ou bien la violette au déclin de l'hiver;

Et quel joyeux émoi, quelle heure triomphante
Quand, plus tard, m'accrochant aux buis de chaque fente,
J'escaladai son faîte où croît ce chêne vert !



MER DES INDES

Un golfe sablonneux où croît le tamarinde
A vu partir Feyzul et ses marins d'Oman,
Que la mousson d'été promène doucement
Sur le limpide azur des mers de l'Insulinde.

Un flot laiteux, au soir, luit sous le firmament
Pur et profond. Les nefs du Bengale ou du Scinde
Côtoient de verts récifs, fleurs marines de l'Inde,
Emeraudes des eaux qu'enchâsse un diamant !

L'Arabe est au pays des jungles et des laves;
Il a chargé de l'or, des parfums, des esclaves.
Bientôt, à moins qu'Allah ne retire sa main,

Son chébec effilé, coursier docile aux rênes,
Va reprendre l'élan parmi les mers sereines,
Pour le débarquer riche aux grèves d'Yémen.



Digitized by Google

AUX CONFINS DE LA PLAINE...

Aux confins de la plaine où sont les champs de riz,
Les sombres figuiers d'Inde enlacés de lianes
Des Parias craintifs abritent les cabanes.
Là-bas, la jungle est rousse et les bambous flétris;

Mais autour des vergers l'essaim des colibris
Voltige en becquetant la mangue ou les bananes;
Des papillons, pareils aux joyaux des sultanes,
Battent de l'aile auprès des lataniers fleuris.

Des effluves ardents passent dans la ramée;
L'air brûle; la forêt, suppliante et pâmée,
Vers le divin soleil, l'impitoyable Agni,

Lève, tels des bras nus, son feuillage terni,
Et les âcres parfums de la terre enflammée
Montent comme un encens dans l'espace infini.



TEMPLE DE CONFUCIUS

Un pont dallé de marbre enjambe le fossé
Où la fleur du lotus rayonne au sein de l'onde;
Un portique d'albâtre et de faïence blonde
Mène au temple ancestral du sage Confutsé.

Son corps repose ailleurs, mais ce qu'il a pensé,
Doctrine impérissable où s'abreuve le monde
Comme le pied du jonc dans l'eau verte et profonde,
En lettres d'or pâli sur les murs est tracé.

Les colonnes de jade et l'incarnat des stèles,
Les vases d'émail bleu pleins de fleurs rituelles,
Les blancs parvis qu'entoure un silence glacé,

Semblent baignés de rêve et de lointain passé,
Et lorsque vient le soir, des ombres immortelles
Errent sous les plafonds d'un vieux rose effacé.



Digitized by Google

LES LACS

Hérissant le plateau de granit, les cratères
Dans leurs cirques vermeils enclosent des lacs bleus.
Des sapins, une roche arse des anciens feux
Mirent leurs profils noirs à ces eaux solitaires.

Souvent mon pied foula vos rivages austères,
Issarlès, le Bouschet, Saint-Front ! Vos bois ombreux,
Par les brûlants midis ou les soirs vaporeux,
M'ont vu boire votre onde, épier vos mystères.

Je sais comment le flot, battu du vent du Nord,
Blanchit le sable fauve ou purpurin des grèves,
Comment par les nuits d'août l'étang brille et s'endort.

Beaux lieux presque ignorés ! Je les peuplais de rêves
Que je sens aujourd'hui renaître en évoquant
La nappe d'azur sombre aux plis roux du volcan.



VILLE ENDORMIE

Le ciel est pur, l'air tiède, et la lune a jeté
Sur le vieil Alcazar des princes Almohades
Et la place moresque aux légères arcades,
Le doux rayonnement de son disque argenté.

Tout sommeille ; aucun pas ne trouble la cité.
Rien, que dans les faubourgs de vagues sérénades,
Et parfois un cri rauque, un fracas d'estocades,
Sorti d'une ruelle ou d'un bouge écarté.

Un galant jusqu'aux yeux embossé dans sa mante
A la fenêtre basse entretient son amante ;
Les stores des balcons frissonnent par moment,

Tandis qu'à la Merced, dans la nef solitaire,
Les nonnes du Carmel, la face contre terre,
Implorent Notre-Dame et le Saint Sacrement.



Digitized by Google



L'AUTOMNE

A défaut du printemps, j'aime l'automne encor.
Après la saison verte, elle est la saison d'or.
Sous l'azur on dirait que toutes ces feuillées,
Par les brillants étés longtemps ensoleillées,
Aient emmagasiné tout cet éclat vermeil
Splendide, et qu'elles aient en elles du soleil !
Du vieux soleil fondu luit dans leur teinte chaude
Qui flambe avec des tons de punch et d'émeraude,
Comme un dernier adieu, comme le vin d'honneur
Que l'Eté mourant brûle à ta gloire, ô Seigneur !
Ah ! le printemps est doux, le printemps c'est l'aurore,
Le printemps c'est l'enfance, il faut qu'il s'évapore ;
Mais Dieu nous a donné, compatissant toujours,
L'automne, où revit, mort, l'éclat de nos beaux jours.
Avril c'est la riante et fraîche matinée,
Juillet la radieuse et torride journée,
Mais tout passe, et Septembre, Octobre c'est le soir.
La fleur ne berce plus son fragile encensoir,
La frileuse hirondelle a replié son aile,
Tout s'enfuit, la nuit tombe en sa paix solennelle.
Sur la neige des monts erre l'hiver rôdeur.
Mais l'année en mourant nous jette sa splendeur :
C'est l'Automne, et j'admire, avant la saison noire,
Ce Coucher de nature expirant dans sa gloire.

Joseph SERRE.



Digitized by Google

JOURS DE PLUIE

Il est bon que parfois le ciel se décolore
Et que le doux rayon meure au nuage obscur,
Que l'oiseau tout à coup cesse son chant d'aurore,
Que l'espoir disparaisse, et l'amour et l'azur.

L'astre resplendissait dans sa joie et sa gloire,
Fleurs et pinsons mêlaient leurs parfums et leurs voix.
Mais la nue a passé soudain, funèbre et noire :
Astre, chants et gaieté, tout s'éclipse à la fois.

Et voici maintenant qu'elle se tait, navrée,
Morne, terne, sans brise, hélas ! et sans couleurs,
L'âme en qui ruisselait cette flamme dorée
Qui fait en un seul jour éclore tant de fleurs.

Alors de l'aube au soir, ô Terre, tu t'ennuies
De ne plus recevoir du ciel sombre et fâché
Que la mélancolie éternelle des pluies
Qui tombent lentement sur ton sol desséché.

La nature s'attriste et l'âme se désole.
O ferveur, ô soleil ! *lamma sabactani ?*
Comme l'oiseau mouillé sous la branche s'isole,
L'homme sous le chagrin baisse son front puni.

Et puis le lendemain, triomphante et dorée,
O Lumière ! ta gloire apparaît dans les cieux;
Tout nuage est fondu, toute peine est pleurée,
Nous tombons à genoux, ô Souffrance sacrée,
Qui fais l'âme si fraîche et ses chants si joyeux !

Joseph Serre.



Digitized by Google



BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The Gospel of Barnabas, edited and translated from the italian Ms in the Imperial Library at Vienna by Lonsdale and Laura Ragg, with a facsimile; in-8, LXXVI-500 pp. — Oxford, at the Clarendon Press, 1907. — *Prix :* 20 fr.

Le décret, faussement attribué au pape Gélase, mentionnait parmi les livres hérétiques un évangile de Barnabé. Serait-ce cet écrit gnostique, dont nous posséderions une traduction italienne, laquelle serait l'œuvre qui vient d'être publiée par M. et Mme Ragg ? En aucune façon, à moins qu'on ne suppose, ce qui est assez peu probable, que l'auteur italien a connu cet évangile et l'a utilisé pour quelques parties de son livre. Il est impossible d'établir quoi que ce soit de positif sur ce point. Voici, en résumé, ce que les éditeurs peuvent dire de plausible sur cet évangile de Barnabé.

Le manuscrit unique, que nous en possédons, a été écrit au milieu du XVIe siècle. Le texte est italien ; ce n'est pas une traduction de l'arabe, mais bien l'œuvre originale d'un chrétien passé au mahométisme, plus familier avec la Vulgate qu'avec le Coran. Etait-ce un clerc écrivant en Toscane, au temps de Dante, ou bien un Vénitien du milieu du XVIe siècle ? C'est ce que ne peut décider M. Ragg. D'un examen attentif celui-ci établit que l'auteur connaissait bien le Psautier, qu'il s'est servi surtout des évangiles canoniques, un peu des évangiles apocryphes et beaucoup des légendes rabbiniques et du Coran. Les éditeurs ont donné le texte italien avec une traduction anglaise.

L'évangile de Barnabé, c'est l'histoire de Jésus racontée au point de vue du mahométisme. Jésus n'est plus le fils de Dieu, mais le

Digitized by Google

prophète; le Messie, c'est Mahomet. La plus curieuse transformation, apportée au texte évangélique, se trouve dans le récit de la Passion. Ce n'est plus Jésus qui a souffert et qui est mort sur la croix, c'est Judas. Les soldats envoyés pour s'emparer de Jésus ont pris Judas, qui avait été miraculeusement transformé en Jésus. Malgré ses protestations, il est jugé et crucifié. Jésus avait été transporté au troisième ciel par les anges, mais après trois jours il apparaît dans sa gloire à la vierge Marie, à Pierre, à Jean et à Barnabé. Il leur explique qu'il n'est pas mort et qu'il ne mourra pas, sinon à la fin du monde, quand il reviendra avec Enoch et Elie. Alors, comme toutes les autres créatures vivantes, il mourra et Dieu sera seul vivant pendant quarante ans. Alors aura lieu la résurrection, de Mahomet d'abord, puis des anges, des prophètes, des élus, enfin des réprouvés et de Satan.

Cet évangile de Barnabé ne pourra être d'aucune utilité pour la reconstitution de la vie de Jésus. Il est cependant intéressant en ce qu'il nous présente l'idée qu'un musulman peut se faire de Notre-Seigneur et l'interprétation qu'il donne des enseignements évangéliques.

E. JACQUIER.

Contribution à la mentalité religieuse contemporaine. Les initiations : La Religion, par V. RONDET. — Deux vol. in-8°, v-169 pp. et 175 pages. — Paris, Falque, 1907. — *Prix* : 2 fr. 50 le vol.

Sous ce titre d'une séduisante originalité, M. V. Rondet, l'aumônier très distingué du lycée de Grenoble, nous livre la première étape d'une série d'études religieuses. A coup sûr, cette pédagogie religieuse n'a rien, comme il le dit lui-même, « d'une allure didactique », et c'est loin des chemins battus, au travers de sentiers d'un pittoresque imprévu et charmant, que nous faisons la route avec une joyeuse allégresse. Sans doute à dédaigner ainsi les voies déjà frayées et devenues banales, on risque d'allonger un peu le voyage, de s'égarer peut-être, mais n'est-ce pas ce qui en fait le piquant et le charme... surtout quand le guide est d'une aussi séduisante direction : il émaille la course de remarques si fines et si suggestives, à chaque détour du chemin il découvre des horizons si ensoleillés et si nouveaux que, à l'écouter, on oublie un peu l'effort nécessaire pour le suivre et pour monter toujours vers les cimes qui, en haut, se cachent au travers des nuages : c'est une séduction analogue que l'on ressent au contact de cet éveilleur

Digitized by Google

d'âmes et de semeur d'idéal qu'a voulu être M.V. Rondet. Des critiques chagrins et d'humeur pédantesque prendront un plaisir malveillant à relever dans son esquisse des erreurs de syllogistique ou des à peu près d'érudition. Il est bien vrai que l'imprimeur de M.V. Rondet l'a singulièrement desservi en lui infligeant de nombreuses coquilles qui déparent un peu son tableau. (A la page 6, dans la note 1, j'en ai relevé cinq ou six et le reste est à l'avenant.) Mais que dire du goût artistique de celui qui, dans une cathédrale au lieu d'admirer l'élancement des voûtes, s'attarderait à dénicher la toile qu'une honteuse araignée a tissée sous le bénitier : ce sont là mesquineries dont n'a cure une âme d'artiste. Ainsi en est-il advenu de l'auteur dont l'âme, éprise d'idéal, n'a guère su s'abaisser aux humbles et prosaïques détails techniques. Mais son œuvre est une œuvre d'art originale et pittoresque : c'est de ce point de vue qu'il la faut juger, pour lui dire les éloges qu'elle mérite et reconnaître les très spéciales qualités qui la caractérisent et la recommandent.

H. L.

Vers le catholicisme. — Programme de conférences apologétiques pour les cercles d'études, par H. LIGEARD, professeur d'apologétique, à l'école de théologie de Lyon-Francheville. — In-16 de 118 pages. — E. Vitte, Lyon-Paris, et *Chronique du Sud-Est*, Lyon, — 1907. — *Prix :* 1 fr. 50.

Ce petit livre est un guide excellent pour tous ceux, prêtres ou laïques, qui veulent entreprendre de réfléchir sur leur foi chrétienne et se donnent la tâche, par un labeur sérieux, de rendre plus personnelles leurs convictions religieuses. Sans doute, M. Ligeard n'a pas écrit pour ceux qui ne savent que lire en hâte des pages superficielles et son ouvrage, qui se présente comme une simple programme, est destiné de ce chef à servir d'une sorte de thème à des méditations religieuses. Sur chacune des questions, il détermine très nettement la position actuelle du problème à étudier et indique dans quelle orientation on doit chercher la solution ; une bibliographie très précise permet au lecteur de remplir par lui-même le cadre ainsi délimité.

La première série de conférences est consacrée tout entière à la « préparation intérieure et personnelle ». Est-il besoin de faire remarquer que cette préparation subjective ne constitue dans le

Digitized by Google

plan de M. Ligeard, comme il le dit lui-même, que la « préface obligatoire de tout effort apologétique »?

La base de sa démonstration est tirée tout entière des faits et de l'histoire : c'est à l'étayer que sont consacrées les deux autres séries : dans l'une, il étudie longuement nos motifs d'être catholiques; dans l'autre, le rapport qui unit dans l'histoire le catholicisme actuel à cette société religieuse fondée par Jésus et qui constituait l'Eglise.

Sans doute, sur plus d'un point, la concision même des formules nécessiterait quelques éclaircissements et certaines précisions; la réfutation de certaines erreurs eût demandé à être plus longuement développée : ce défaut était presque inévitable étant donné le caractère de brièveté que revêt nécessairement un programme. Hâtons-nous de le déclarer : sur les questions les plus délicates et les plus actuelles de l'apologétique qu'il n'a pas craint d'aborder avec une entière loyauté, l'auteur se montre d'une sûreté doctrinale, d'une mesure et d'une prudence qui ne laissent prise à aucune critique. Il a le mérite, tout en conservant le cadre même de l'apologétique traditionnelle et ses principes immuables, de l'adapter pleinement aux nécessités actuelles : *non nova sed nove*, telle est la condition nécessaire du vrai progrès théologique également éloigné d'une routine paresseuse et d'une hardiesse aventureuse et superficielle : avec ses qualités, et malgré ses légères imperfections, ce petit livre est un instrument de travail indispensable à tous ceux qu'intéressent les problèmes religieux et la conquête des âmes. Nous ne pouvons que le recommander très vivement à tous nos lecteurs.

F. B.

Introduction aux études liturgiques, par le R^me^ Dom CABROL, abbé de Farnborough. — Un vol. in-18, 197 pages. — Paris, Bloud, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Comme son titre l'indique, ce volume est une introduction aux études liturgiques qui feront l'objet d'une série de travaux dans la collection « Science et Religion ». Une première partie renferme la bibliographie des ouvrages ayant trait à ces questions ; par suite de la disposition chronologique qui a été très heureusement adoptée, elle constitue en même temps une histoire abrégée des études liturgiques. Dans la seconde partie, la plus courte, l'auteur indique

Digitized by Google

la méthode à suivre, l'état actuel des questions, l'esprit dans lequel il faut les aborder. Nul n'était plus qualifié que l'éminent abbé de Farnborough pour tracer ainsi la voie aux débutants ; il l'a fait avec l'autorité et la compétence qui est la sienne en ces matières. Tous ceux qui voudront entreprendre l'étude de la science liturgique, si nécessaire pour l'intelligence du culte chrétien, auront intérêt et profit à consulter son travail ; il leur sera un excellent initiateur et un guide très sûr.

H. L.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Dictionnaire de philosophie ancienne, moderne et contemporaine, par Mgr Elie Blanc, professeur de philosophie à l'Université Catholique de Lyon, — Un vol. petit in-4° de 640 p. à deux col.— Paris, Lethielleux. — *Prix :* 12 fr.

Après avoir cité et caractérisé dans sa préface les publications du même genre qui ont paru jusqu'ici tant en France qu'à l'étranger, l'auteur indique lui-même très nettement ce qu'il s'est proposé en publiant ce nouveau dictionnaire. Beaucoup moins étendu que celui de Franck, le dictionnaire de M. l'abbé Blanc est néanmoins « complet dans sa brièveté, embrasse également l'histoire et les doctrines » et comporterait d'ailleurs des développements considérables, l'auteur y ayant condensé tout ce que pouvaient contenir d'utile son *Traité de philosophie scolastique*, son *Histoire de la philosophie*, ses *Mélanges* et autres écrits philosophiques publiés depuis bientôt trente ans. Sans négliger l'histoire ancienne et les auteurs qui s'y rattachent, il a accordé « plus d'attention aux philosophes contemporains et à leurs œuvres, surtout aux philosophes français, ainsi qu'aux ouvrages publiés ou traduits dans notre langue ». Signaler leurs écrits n'était-ce pas, en effet, le meilleur moyen de se renseigneur sur l'état actuel de la science et sur ses progrès, puisqu'ils se sont occupés de tous les problèmes et de toutes les écoles?

L'histoire et la bibliographie sont importantes ; la doctrine l'est plus encore ; aussi « il n'y a pas à dissimuler qu'elle est le but principal de ce dictionnaire» (P. XII). Nonobstant ce caractère doctrinal et nettement dogmatique, l'ouvrage, ouvert à toutes les idées, est un répertoire où l'on pourra puiser toutes sortes d'informations.



Le vocabulaire proprement dit a été très étendu pour cette raison décisive que tous les mots fondamentaux de la langue appartiennent au vocabulaire philosophique, les autres purement techniques s'ajoutant, sans la soutenir, à la langue commune. Reste la question de l'ordre : elle est ici résolue, comme presque partout, d'après l'alphabet, sauf que ce qu'il y a dans ce procédé de peu rationnel est corrigé ou atténué par deux tables méthodiques placées à la fin du volume, l'une logique et encyclopédique d'après le plan du *Dictionnaire universel de la Pensée*, l'autre analytique conformément à l'ordre suivi dans le *Traité de philosophie scolastique*.

Ce dictionnaire sera sans doute bien accueilli, car il comble une lacune, la deuxième édition de celui de Franck, qui remonte à 1875, n'étant plus au courant du mouvement philosophique. Intermédiaire par ses proportions entre ce dernier et celui de Goblot (1901), il aura des lecteurs non seulement parmi les professeurs et étudiants qui le trouveront souvent un peu trop concis, mais encore parmi les esprits cultivés et soucieux du mouvement des idées. C'est sans doute la pensée d'atteindre un plus grand nombre de lecteurs qui a imposé à M. l'abbé Blanc les limites ni trop étendues, ni trop restreintes dans lesquelles il s'est enfermé. En tout cas, ses nombreux travaux philosophiques antérieurs (le détail s'en trouve en tête du volume) l'avaient graduellement préparé à rédiger cet important dictionnaire sans recourir à aucune collaboration.

A propos du *Credo quia absurdum* que l'on trouve à sa place alphabétique, M. Blanc nous dit que c'est là une pensée faussement attribuée à Tertullien. Elle s'y rencontre cependant dans son *De Carne Christi* (ch. 5) sous une forme absolument équivalente : *Prorsus credibile est, quia ineptum est*, sans parler d'autres formules analogues (1). Ajouter qu'en s'exprimant ainsi, Tertullien a seulement enseigné que les mystères incompréhensibles ne sont pas objets de science, mais de foi, ce n'est en donner, ce semble, qu'une explication détournée et en quelque sorte lointaine. Pas plus que Pascal, à qui il fait ici songer (2), Tertullien n'a pas prétendu qu'il puisse avoir une contradiction réelle entre les mystères de la foi et les principes de la raison. Il a sans aucun doute voulu dire par ces expressions paradoxales qu'il aimait à employer, que l'incompréhensibilité d'un mystère n'est pas un motif pour le rejeter et que les opérations divines s'imposent à l'esprit d'une façon d'autant plus

(1) Non pudet, quia pudendum ; certum est, quia impossibile.

(2) Humiliez-vous, raison impuissante ; taisez-vous, nature imbécile. (*Pensées*, art. 8.)

Digitized by Google

frappante qu'elles semblent le heurter davantage. N'aurait-il pas été mieux inspiré de le dire plus clairement,au lieu de se servir de termes équivoques dont les Homais ont de fait abusé?

L. T.

Le catholicisme et la société, par MM. CHEVALIER et LEGENDRE, agrégés de l'Université ; préface de M. l'abbé L. LABERTHONNIÈRE. — In-16, XLIV-306 pages (Collection des doctrines politiques). — Giard et Brière, Paris, 1907. — *Prix :* 2 fr. 50.

Il n'est pas, à l'heure actuelle de question d'un intérêt plus prenant que celle du rapport de la société civile et de la société religieuse. Faut-il le faire remarquer, ce n'est pas seulement sur le terrain un peu étroit de l'action politique, c'est dans tout le domaine de la vie humaine que tend à s'opérer une délimitation plus exacte des relations réciproques de l'activité naturelle et de la foi religieuse. Restreignant leur étude au seul terrain politique, c'est à analyser le rôle du « Catholicisme » vis-à-vis de la « Société civile » que MM. Chevalier et Legendre ont consacré leur ouvrage.

La théologie catholique n'est certes pas prise de court sur cette délicate question : s'il est un point doctrinal sur lequel l'affirmation traditionnelle se soit faite exacte et précise, surtout après les mémorables encycliques de Léon XIII, c'est bien celui de la nature de la mission de l'Eglise. L'abbé Laberthonnière a consacré tout l'effort de la préface magistrale qu'il a écrite pour ce volume à dégager la conception que l'Eglise a lentement prise de sa mission au travers des contingences de son histoire et à mettre en relief la notion de son rôle. L'Eglise est une société organisée et hiérarchisée : elle est, en un sens et à sa manière, un gouvernement ; devant exercer son action parmi des sociétés humaines et sur des hommes, il faudrait être d'un idéalisme un peu puéril et singulièrement naïf pour rêver qu'elle puisse se dispenser d'usér des moyens qui lui permettront d'atteindre ses fidèles. M. Laberthonnière a un sens trop exact des réalités concrètes pour avoir caressé cette illusion, et il affirme même expressément le contraire (page VI), mais il n'en reste pas moins que l'Eglise est essentiellement une société spirituelle » et qu'elle a une fin essentiellement surnaturelle qui est de « continuer l'œuvre libératrice de Rédemption des âmes inaugurée par le Christ Jésus (XLIII) ; « c'est à une efficacité spirituelle qu'elle vise » (XLII), s'efforçant de faire pénétrer au travers des sociétés humaines et dans les cœurs son idéal de justice et de

Digitized by Google

divine charité (VIII). Elle ne sera donc point « un gouvernement comme un autre » ; pour exercer son action, elle devra compter non pas sur les ressources naturelles de la richesse ou de l'intelligence ou sur l'aide des puissances de ce monde, mais sur la grâce et le secours surnaturel de Celui qui vit en Elle et par Elle. C'est à juste titre que l'abbé Laberthonnière a mis en évidence ce côté surnaturel et divin de la mission de l'Eglise ; les pages d'un accent si sincèrement religieux qu'il a écrites sur ce sujet sont à rapprocher du très éloquent chapitre que dans « Un siècle » Mgr Touchet consacrait à étudier la « vie intime de l'Eglise » : c'est au fond la même doctrine ; au surplus n'est-ce pas là l'enseignement même de l'Evangile de Jésus ?

MM. Chevalier et Legendre se sont proposé d'étudier la manière dont l'Eglise s'est pratiquement comportée au cours de sa vie envers les diverses sociétés : les grandes étapes de son histoire fournissent le sujet d'autant de chapitres : *L'Eglise et l'Empire païen, l'Eglise et l'Anticléricalisme, l'Eglise en Angleterre, l'Eglise aux Etats-Unis.* Peut-être était-il téméraire d'oser esquisser en un raccourci de 300 pages une histoire d'une telle étendue temporelle et spatiale : mais les auteurs dominent assez leur matière pour avoir su ne pas se laisser enchevêtrer dans les détails : ils risqueront seulement d'avoir paru émettre des jugements un peu sommaires sur des questions complexes et des périodes historiques très touffues. Je n'aurai garde de contester l'exactitude de leurs renseignements : serat-il permis de regretter qu'ils se soient servis parfois trop exclusivement pour étayer leur documentation de quelques auteurs tels que M. Debidour et l'abbé Houtin (cf. bibliographie et V, 213 et 183, 184, 185, et ch. VI, 281) ; l'un est d'une injustice trop passionnée, l'autre d'une légèreté trop superficielle pour que l'on puisse considérer leurs travaux comme des sources historiques très sûres. MM. Chevalier et Legendre ont eu le courage et la loyauté d'avouer les fautes et les erreurs de ceux qui trop souvent se plurent à confondre l'action politique et religieuse : de ce courage et de cette loyauté, il convient de les féliciter hautement : « l'Eglise n'a pas besoin de nos mensonges », disait Léon XIII, peut-être auraient-ils dû mettre davantage en lumière l'effort, par lequel se dégageant de ce qu'il y a en elle de terrestre et d'humain, elle vise sans cesse à se rapprocher de son idéal et de sa mission surnaturelle. Car c'est dans le passé de la vie de l'Eglise que nous puisons, en même temps que d'utiles leçons, de féconds espoirs pour son avenir. Ces remarques ne sont pas pour diminuer l'intérêt qui s'attache à cet ouvrage dont



il faut reconnaître et louer la haute valeur de sincérité et d'exactitude, encore que l'on puisse n'en pas partager toutes les appréciations.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Etudes Bibliques. Canaan d'après l'exploration récente, par le P. H. VINCENT, O. P. — Un vol. in-8° de XII-495 pp. — Lecoffre, Paris, 1907. — *Prix :* 15 fr.

La découverte des anciennes civilisations orientales a apporté, au cours du XIXe siècle, une contribution heureuse à l'étude objective de la Bible. Egypte, Chaldée et Assyrie ont reparu avec leurs monuments, leurs écritures déchiffrées, et sont venues raconter leur histoire, et éclairer celle du peuple d'Israël. L'archéologie palestinienne, cependant, était restée à peu près muette. Il n'en sera plus ainsi désormais. Pour ne point donner de trop hautes espérances, il faut dire de suite qu'on ne trouvera pas, en Palestine, l'équivalent des magnifiques constructions et des textes relativement considérables qu'on a découverts ailleurs. On peut néanmoins parler aussi d'une vraie résurrection du passé sur la vieille terre cananéenne. Aucun chef-d'œuvre architectural ne s'est révélé, mais mille débris, mille pauvres objets ont témoigné de la vie d'autrefois: étudiés avec sagacité et groupés avec méthode, ils jettent un jour nouveau sur une vieille histoire, et peuvent, à eux seuls, ruiner bien des conceptions fantaisistes et rectifier, par leur témoignage positif, plus d'une hypothèse mal fondée. On devra compter avec eux, et la Bible ne pourra plus être étudiée sans leur concours. L'histoire d'Israël, de sa religion, et l'exégèse elle-même s'éclaireront souvent à leur lumière. On comprend dès lors l'importance capitale d'un ouvrage qui a pour but d'exposer les résultats des fouilles et recherches archéologiques opérées en Palestine dans les vingt dernières années. Ces résultats étaient jusqu'à présent demeurés épars dans des recueils spéciaux ou dans des rapports d'explorateurs, et donc inaccessibles pour le plus grand nombre des lecteurs. Nous les avons maintenant réunis et groupés dans un exposé ordonné et méthodique.

Le fait, intéressant et bien établi, que le lecteur profane a besoin d'abord de connaître, est celui de la stratification des ruines : sauf modifications accidentelles, les couches de ruines se superposent

Digitized by Google

régulièrement dans les emplacements autrefois habités en Canaan, et chaque période historique présente, à une profondeur qui est en raison directe de son éloignement dans le temps, les débris de sa civilisation disparue. En Palestine, les constructions furent presque toujours légères et fragiles ; qu'une maison vienne à s'effondrer, on ne déblaie pas l'éboulis, on se borne à niveler les décombres et sur ce fondement improvisé s'élèvent des murs neufs et aussi peu solides, qui monteront seulement un peu plus haut dans l'horizon. Les fréquentes secousses politiques dont cette terre a été le témoin et la victime ont multiplié les ruines et celles-ci sont même d'autant plus régulières et bien conservées que la catastrophe qui les causa fut plus soudaine et plus brutale. Ces ruines se partagent en stratifications correspondant à des périodes dont les limites peuvent être flottantes, mais que les débris de poterie particulièrement aident fort à caractériser ; l'épigraphie apporte ici sa contributionpeu fréquente mais fort précieuse, car elle permet de dater parfois avec une précision remarquable toute une couche de décombres. Des tablettes d'inscriptions cunéiformes, des inscriptions phéniciennes et grecques archaïques, d'autres encore, ont permis, en accord avec la céramique, de fixer quatre grandes périodes dont la première paraît remonter jusqu'au XXe siècle avant Jésus-Christ, et sur divers points se reporter même jusqu'au troisième millénaire : 1° des origines au XVIe siècle environ se révèle une civilisation indigène ; 2° du XVIe au XIIe siècle règne la civilisation cananéenne ; 3° à partir du XIIe-XIe siècle, période israélite ; 4° à partir du IXe-VIIIe siècle, période judéo-hellénique, pendant laquelle « la civilisation palestinienne est pénétrée d'influences nouvelles qui ont leur centre à Chypre, Rhodes, et dans les îles grecques. » Il est à peine besoin de faire remarquer que les noms de ces périodes sont donnés ici à titre de pure indication et que pour en comprendre l'exacte portée, il faut recourir à l'ouvrage lui-même.

Le cadre chronologique ainsi constitué, le P. H. Vincent étudie, en cinq chapitres, les villes cananéennes, les lieux de culte, les idoles,objets cultuels et pratiques religieuses, les sépultures et les usages funéraires, la céramique.

Les villes cananéennes n'eurent rien de nos villes modernes ; c'était un ramassis sans ordre de constructions fort modestes, entassées sur un étroit espace, ordinairement à l'extrémité d'une rampe de colline, ou au sommet d'un monticule isolé dans la plaine. La ville était une acropole fortifiée ; les maisons, de minuscules réduits, négligemment construits, où chaque pièce ne dépassait

Digitized by Google

guère trois ou quatre mètres de superficie ; les toits étaient plats, établis sur un solivage et recouverts de terre battue. Les fortifications des villes cananéennes portent, dès le XXVe siècle, l'empreinte babylonienne ; l'architecture militaire palestinienne se distingue de celle de l'Egypte et lui est supérieure. On constate d'ailleurs des relations évidentes avec l'Egypte dans mille détails relevant de la vie courante, alors que rien n'a pu être indiqué comme un objet de l'industrie babylonienne.

La religion qui, de tout temps, a tenu tant de place dans la vie orientale a laissé dans les ruines des traces nombreuses. Ici nous pouvons remonter au-delà de la période cananéenne, et retrouver ce qui fut le lieu de culte des aborigènes de l'époque néolithique : nous sommes reportés ainsi entre 3.000 et 2.000 ans avant Jésus-Christ. Les sanctuaires consistaient en une vaste surface de roche nue, la plupart du temps laissée brute, avec de multiples petits bassins où devait couler le sang des victimes, bassins reliés parfois par des canaux, et dont l'un au moins était en communication avec les cavernes situées sous le roc. Les sanctuaires cananéeens présentent un élément nouveau : des blocs de pierre affectant la forme de piliers quadrangulaires, pierres levées, massébôth ou bétyles. Le haut lieu cananéen, à l'origine, apparaît comme une terrasse irrégulière, sans murs, au centre de laquelle se dresseraient les masséboth. Par la suite, il subit une évolution qui aboutit à des installations comme celle du haut lieu de Géser. « Au milieu d'une aire spacieuse, de massives stèles sont dressées comme pour le cortège d'honneur d'un bétyle aux proportions plus humbles, objet unique du culte des anciens jours, mais dont la sainteté s'est communiquée par degrés aux pierres érigées d'abord à titre de simple commémoraison. Un autel de roc est disposé à proximité des colonnes sacrées. C'est là que sont amenées les victimes ; là qu'on fait couler le sang, les libations et les parfums, pour les répandre ensuite sur les massébôth ou les emporter au canal qui les introduira dans l'*adytum* » (antre ou caverne sacrée, naturelle ou artificielle). « A proximité de l'autel, un poteau fiché en terre, à peine dégrossi ou sommairement façonné (*l'achérah*), symbolisait la déesse propice du lieu..... Voici, un peu en arrière, la fosse qui reçoit les restes des sacrifices, les débris des offrandes enlevés de l'autel ; peut être même est-ce là qu'on les offrit d'abord, avant que l'autel eût été introduit..... Un mur ceignait le tout, délimitant le domaine divin. » Le bétyle (*Bait-il*) paraît être à l'origine la pierre où le dieu habite ; les stèles qui l'entourent commémorent d'abord l'exercice d'un

Digitized by Google

culte, puis en deviennent plus ou moins directement l'objet même. « Ce qui ressort manifestement des installations cultuelles, c'est une certaine élévation de la pensée religieuse de ces populations..... L'aménagement du lieu du culte... permet de concevoir une religion tout autre que le fétichisme brutal ou l'animisme grossier. » Et l'on peut entrevoir chez le Palestinien néolithique et chez le Cananéen « un concept de la divinité dégagé quelque peu du sol, placé même sensiblement plus haut que les éléments matériels utilisés dans le culte. »

Parmi les objets retrouvés, les représentations d'Astarté abondent, plaques, sculptures ou moulures parfois fort curieuses. Baal, au contraire, est absent; il était suppléé sans doute par la quantité considérable d'emblèmes phalliques dont l'apparition coïncide à peu près exactement, dans beaucoup de ruines, avec les premières Astartés, et aussi sans doute par les têtes de taureau trouvées en maint endroit. Un objet cultuel des plus curieux est l'autel découvert à Taannak ; sa décoration étrange rend fort intéressant cet autel domestique d'un Israélite du VIIe siècle.

Les pratiques religieuses nous sont dévoilées, soit par les objets du culte, soit par les divers restes trouvés dans les décombres. Les traces des sacrifices sont là : ossements d'animaux divers, vaches, brebis, chameaux, recueillis parmi les idoles dans la fosse à offrande des sanctuaires, et surtout ossements humains découverts dans des situations spéciales qui n'ont rien de commun avec les sépultures des diverses époques. L'usage des sacrifices humains dans les pratiques religieuses cananéennes, sous la double forme d'immolation des nouveau-nés, des premiers-nés peut-être, et de sacrifices de fondation, ne peut plus faire aucun doute. Le témoignage que portent les débris de ces pauvres petites victimes éclaire singulièrement les textes de l'Ancien Testament flétrissant la cruauté et la licence des vieux cultes cananéens. La trace de ces rites barbares se retrouve encore près de l'époque salomonienne et peut-être même plus tard. Le chapitre relatif au culte se termine par un tableau en raccourci de l'évolution religieuse sur le sol de Canaan, tableau fort in éressant, d'où ressort à la fois et l'élévation morale de la religion d'Israël relativement aux cultes locaux, et la lenteur avec laquelle l'idolâtrie a cédé devant la religion révélée.

En ce qui concerne les sépultures, la période néolithique (4.000 à 2.500 environ) est caractérisée par l'usage de la crémation. A Gézer, dans la caverne qui servit de four crématoire, gisaient, auprès des restes des morts, des objets de poterie ; cruches, pots,

Digitized by Google

écuelles, attestent par leur présence l'usage, constant dans la suite, d'entourer les morts de provisions et de pourvoir à leur nourriture, comme si l'être humain, même après l'incinération du cadavre, avait encore besoin d'entretenir sa vie : preuve singulière et naïve de la croyance à la survivance d'outre-tombe. Avec l'invasion cananéenne s'introduit l'usage de l'inhumation ; on ne brûle plus les morts, mais on les approvisionne toujours de nourriture et de boisson et on ensevelit avec eux une partie au moins de leur mobilier de luxe, lampes, armes, objets de parure, mais aucun objet d'usage nettement religieux. Les cavernes funéraires de l'âge précédent ont été utilisées, mais aussi les tombes à puits strictement cananéennes. Avec la période israélite (1.200 à 600) la forme de la tombe se modifie, les morts s'y retrouvent placés sur de simples banquettes de 30 à 60 centimètres de hauteur. Ils sont couchés sur le côté gauche, les genoux repliés jusque sous le menton. Le mobilier funéraire présente enfin un petit nombre d'objets religieux, des idoles, et toujours d'abondantes provisions accompagnent le cadavre; seulement, la vaisselle est plus petite; ce sont des réductions de plats. On dirait que l'offrande n'est plus qu'un simulacre, sinon un symbole. Le P. Vincent étudie avec beaucoup de pénétration les usages funéraires et conclut qu'il ne peut être question ici d'animisme ni de culte proprement dit des morts, origine prétendue de toute religion. « A considérer d'un peu près ces dépôts funéraires, leur caractère de simple offrande éclate. Voici les restes d'un quartier de viande reconnaissable à quelques os et aux détritus desséchés au fond d'un plat. Voici, à côté, les provisions de grains, d'olives, d'eau en abondance. Ici la viande et d'autres denrées avaient été déposées cuites et assaisonnées, prêtes pour la consommation ; là, ce sont manifestement des relais de vivres, à charge pour le mort de leur donner la préparation qui lui conviendra. Pour bien souligner qu'il s'agit d'une provende où l'habitant de la tombe pourra puiser sa subsistance, et non de victimes ou d'offrandes présentées en hommage à sa soi-disant divinité, on prendra quelquefois la précaution d'étaler un couteau par dessus les viandes à dépecer et de couvrir les plats de victuailles pour les conserver au moins symboliquement chauds. Auprès des grandes cruches où l'on emmagasinait d'amples réserves d'eau, souvent même à l'intérieur, la petite tasse à puiser n'indique-t-elle pas que l'eau ou les autres liquides étaient là parce que le mort en avait besoin?..... On accumule auprès du mort, avec les aliments, tout ce qu'on estime pouvoir servir au confort ou à l'agrément de

Digitized by Google

son existence nouvelle ; en pratique, c'est tout ce qui l'entourait durant sa vie..... »

Il est impossible de résumer le chapitre consacré à la céramique, mais il faut rappeler avec le P. H. Vincent l'importance capitale de la poterie en archéologie. La connaissance de cet art est le guide le plus précieux dans la connaissance d'un peuple ; elle révèle à l'archéologue le degré de culture native d'une population, ses progrès lents ou rapides, les influences étrangères qu'elle subit, ses relations avec les peuples voisins, parfois même ses croyances religieuses, ses habitudes de vie quotidienne et ses usages funéraires. M. Fl. Petrie ne craint pas d'écrire : « Déterminez une fois la poterie d'une contrée, et vous avez en main la clef de toute exploration ultérieure. » Or, le sujet a été traité par le P. Vincent d'une façon complète et tellement neuve qu'il laisse loin derrière lui tous les manuels d'archéologie biblique auxquels nous étions réduits.

L'ouvrage se termine par une étude de l'archéologie préhistorique palestinienne, et un exposé intitulé : « Canaan dans l'histoire générale, » dont on regrettera seulement la brièveté. Le répertoire alphabétique sera fort utile; il est suivi d'une table des figures : on sait que l'illustration est un élément essentiel dans un pareil livre.

Les indications qui précèdent ne font guère que relever, dans tel ou tel chapitre, quelques détails caractéristiques, dans le but de faire soupçonner au lecteur profane l'intérêt et la valeur de ce volume. Elles ne donnent aucune idée de l'abondance des documents recueillis. Les classer et les fournir comme matière pour l'élaboration de l'histoire est le dessein que le P. Vincent se proposait et qu'il a réalisé. Il n'a pu se défendre plus d'une fois de les interpréter et de faire ainsi quelques excursions dans le domaine de l'histoire : c'était nécessaire et il l'a fait d'ailleurs avec pénétration et sagesse. Certaines de ses vues seront discutées sans doute ; l'ouvrage devra, au cours des années, être plus ou moins remanié pour s'incorporer les découvertes nouvelles, mais il marque une date et doit être accueilli. Pour l'écrire avec compétence, il fallait séjourner longuement en Palestine et pouvoir raconter comme un témoin ; et c'est sans doute le moment de nous souvenir que ce livre est sorti de l'Ecole Biblique de Jérusalem et de dire que cette Ecole a mérité, une fois de plus, la reconnaissance de quiconque s'intéresse aux sciences historiques et particulièrement à l'étude de la Bible.

E. PODECHARD.

Digitized by Google

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Les derniers écrivains profanes gallo-romains. Les panégyristes. — Ausone. — Le Querolus. — Rutilius Namatianus, par René PICHON. — Un vol. gr. in-8° de 322 pp. — Paris, Leroux, 1906. — *Prix* : 7 fr. 50.

Ce volume est le premier d'une série que M. Pichon voudrait consacrer à la littérature latine de la Gaule. Ce ne serait point, dans sa pensée, une « histoire complète » où l'on vise surtout à entasser les renseignements et les données positives : ce serait plutôt une suite d'études sur les idées et les mœurs gallo-romaines, telles qu'elles se dégagent des documents qui nous restent, à la façon, semble-t-il, de *La fin du paganisme* de M. Gaston Boissier. Cette littérature gallo-romaine, qui ne commence qu'au IVe siècle, est à peu près toute chrétienne ; et c'est ce qui fera, je crois, le grand intérêt et la grande nouveauté du travail de M. Pichon. Avant d'en venir aux chrétiens, toutefois, il a voulu parler des derniers écrivains profanes qui les ont précédés ou qui leur sont contemporains. C'est l'objet du présent volume.

Il s'ouvre par une longue introduction sur *La littérature gallo-romaine et les origines de l'esprit français*. Sans poser de thèse proprement dite, l'auteur croit retrouver, dans les plus anciens écrits latins issus de notre sol, les qualités qui doivent caractériser plus tard le génie de notre littérature, la clarté, l'amour de l'ordre, une certaine modération et une certaine mesure dans l'expression des sentiments et des pensées. — Les études suivantes sur les Panégyristes, Ausone, le *Querolus*, Rutilius Namatianus, accentuent et justifient cette impression. M. Pichon y montre, en tout cas, à quel degré la Gaule instruite était « latinisée » ; quelle place occupaient dans l'esprit de tous ces lettrés et ces grammairiens, Rome, ses souvenirs, ses prosateurs et ses poètes ; quel culte elle recevait de la part de ces hommes qu'elle avait gagnés plus encore que soumis. Quant au détail de ces études, il est tel qu'on pouvait l'attendre de l'auteur de l'*Histoire de la littérature latine* et de *Lactance*, plein de remarques ingénieuses, d'observations philologiques érudites, de critiques délicates et nuancées. M. Pichon y déploie un très grand talent, et il en fallait, avouons-le, pour nous attacher aux productions assez pauvres qu'il fait valoir. Ces écrits sont décidément

Digitized by Google

ceux d'une civilisation qui s'en va, et qui ne se drape dans ses souvenirs et sa philosophie, que pour tomber avec plus de grâce et de noblesse.

J. T.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — BODY (abbé), *Nouvelle Vie des Saints*. Oudin. 12 vol. in-8°, 2 fr. chacun. — COIGNET (C.), *L'évolution du protestantisme français au XIXe siècle*. Alcan. In-16, 2 fr. 50. — *Les Pères Apostoliques*. I. *Didachè*. Picard. In-12, 2 fr. 50. — ERMAN (A.), *La religion égyptienne*. Fischbacher, 356 p. in-8°, 6 fr. — GARDEIL (R. P. A.), *La crédibilité et l'Apologétique*. Gabalda. In-12, 3 fr. 50. — GENOUILLAC (H. de), *L'Eglise chrétienne au temps de S. Ignace d'Antioche*. Beauchesne. In-8°, 6 fr. — HALÉVY (J.), *Recherches bibliques*. IV. Leroux. In-8°, 20 fr. — HULST (Mgr d'), *Mélanges oratoires*. VI. Poussielgue. In-8°, 4 fr. — LAKE (K.), *The historical evidence for the resurrection of Jesus Christ*. London. Williams and Norgate, 291 p., 6 fr. 25. — LECLERCQ (Dom), *Les Martyrs*. VII. Oudin. In-8°, 4 fr. 50. — MAUMUS (R. P.), *La défense de la foi*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — PONSARD (abbé Ph.), *La croyance religieuse et les exigences de la vie contemporaine*. Beauchesne. In-16, 3 fr. — ROSADI (G.), *Le procès de Jésus*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — *Les trois livres attribués au roi Salomon*. Leroux. In-81, 2 fr. 50 chacun. — SANDAY (W.), *The life of Christ in recent research*. Oxford. Clarendon Press, 328 p., 10 fr. 50. — TERRIS (G. H.), *The formation of the New Testament*. Philadelphia. Griffith., 281 p., 5 fr.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — ALIBERT (C.), *Méthode pédagogique*. Beauchesne. 232 p. in-8°, 3 fr. — BAZAILLAS (R.), *Musique et inconscience*. Alcan. In-8°, 5 fr. — COUDURIER (L.), *Brest sous le régime collectiviste*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — DEPERET (Ch.), *Les transformations du monde animal*. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — FABRE (J.), *La pensée moderne. De Luther à Leibniz*. Alcan. In-8°, 8 fr. — FOVILLE (J. de), *Gênes*. Laurens. In-4°, 4 fr. — GEBHART (E.), *Sandro Botticelli*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — LÉONARD (D.), *Catholiques décadents*. Oudin. In-12, 3 fr. 50. — MARTEL (F.), *Procédés de calcul rapide*. Colin. 240 p. in-18, 2 fr. 75. — MONTIER (E.), *L'âge enclos dans un collège libre*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — POINCARÉ (R.), *Questions et figures politiques*. Fasquelle. In-18, 3 fr. 50. — RAGEOT (G.), *Les savants et la philosophie*. Alcan. In-16, 2 fr. 50. — REYMOND (M.), *Grenoble et Vienne*. Laurens. In-4°, 4 fr. — ROBERT (G.), *Philosophie et drame*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — ROLLAND (R.), *Vie de Michel-Ange*.

Digitized by Google

Hachette. In-16, 2 fr. — SANGNIER (M.), *La lutte pour la démocratie*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — SAUNIER (L.), *La question de théorie arithmétique*. Colin. 350 p. in-18, 3 fr. 25.

Histoire et Géographie. — *L'Année cartographique*. XVII. Hachette. In-folio, 3 fr. — ARDOUIN-DUMAZET. *Voyage en France. Alsace*. Berger-Levrault. 2 vol. in-12, 3 fr. 50 chacun. — AYNARD (J.), *Coleridge*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — BARZINI (L.), *De Pékin à Paris*. Hachette. In-8°, 12 fr. — BAYE (Baron de), *Visions de Russie*. Per Lamm. In-8°, 10 fr. — BILLARD (Dr M.), *La conspiration de Malet*. Perrin. In-8°, 3 fr. 50. — BOUCHER (H.), *Souvenirs d'un Parisien* (1830-52). Perrin. In-16, 3 fr. 50. — BURNICHON (R. P.), *Un Jésuite : Amédée de Damas*. Poussielgue. In-8°. — CAMAU (E.), *La Provence à travers les siècles*. Lechevalier. XII-482 p. in-8°, 7 fr. 50. — CHALANDON (F.), *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*. Picard. 2 vol. XCIII-408, 814 p. in-8°, 25 fr. — COSTA DE BEAUREGARD (Marquis), *Amours de sainte*. Plon. In-18, 3 fr. 50. — DAUDET (E.), *La révolution de* 1830. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — DELAPORTE (R. P.), *Mélanges de littérature et d'histoire*. II. Gabalda. In-8°, 3 fr. 50. — FERRERO (G.). *Grandeur et décadence de Rome*. V. Plon. In-16, 3 fr. 50. — GAYET (A.), *La civilisation pharaonique*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — GUERLIN (H.), *Espagne*. Mame. Pet. in-fol., 9 fr. — *Mémoires de Godefroi Hermant* (1630-63). IV. Plon. In-8°, 10 fr. — *Vie de sainte Hildegarde*. Chamonal. 200 p. in-12, 2 fr. 50. — JULLIAN (C.), *Histoire de la Gaule*. Hachette. 2 vol. in-8°, 20 fr. — LEA (H. C.), *A history of the Inquisition of Spain*. IV. Macmillan. 619 p. in-8°, 13 fr. 25. — MASPERO (G.), *Causeries d'Egypte*. Guilmoto. In-8°, 7 fr. 50. — MERLANT (J.), *Sénancour*. Fischbacher. In-8°, 7 fr. 50. — MEUNIER (D.), *La comtesse de Mirabeau*, 1752-1800. Perrin. In-8°, 5 fr. — MIRAMON-FARGUES (Comte de), *L'héritage ae Beauvau-Tigny*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — MORANE (P.), *Paul Ier de Russie avant l'avènement*. Plon. In-8°, 7 fr. 50. — NORMAND (Ch.), *La bourgeoisie française au XVIIe siècle*. Alcan. In-8°, 12 fr. — PASCAL (G. de), *Lettres sur l'histoire de France*. Nouv. Lib. Nat., 2 vol. in-8° à 3 fr. 50. — REY (P.), *Dans le golfe de Siam*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — SEYMOUR (T. D.), *Life in the Homeric Age*. Macmillan. XVI-704 p. in-8°, 21 fr. 50. — STENGER (G.), *La société française pendant le Consulat*. Perrin. In-8°, 5 fr. — STROWSKI (F.), *Pascal et son temps*. II. Plon. In-16, 3 fr. 50. — SYKES (Major), *A travers la Perse orientale*. Hachette. In-16, 4 fr. — WYZEWA (Th. de), *Quelques figures de femmes*. Perrin. In-8°, 5 fr.

Philologie et Belles-Lettres. — ADAM (F.-E.), *Après la moisson*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — ALANIC (M.), *La gloire de Fonteclaire*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — ARTHEZ (D. d'), *Le flot qui monte*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — BALDENSPERGER (F.), *Etudes d'histoire littéraire*. Hachette.

Digitized by Google

In-16, 3 fr. 50. — BARCKHAUSEN (H.), *Montesquieu*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — BAZIN (R.), *Le blé qui lève*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — BOUCHAUD (P. de), *Goethe et le Tasse*. Lemerre. In-18, 2 fr. 50. — DORNIS (J.), *Le roman italien contemporain*. Ollendorff. In-18, 3 fr. 50. — FORESTIER (G.), *La Pointe-aux-rats*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — GUIEYSSE-FRÈRE (E.), *Sedaine*. Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — LACHÈSE (M.), *Querelle de famille*. H. Gautier. In-18, 3 fr. — LICHTENBERGER (A.), *Notre Minnie*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — PAVIE (A.), *L'embardée*. Paris. Nouv. Lib. Nat. In-18, 3 fr. 50. — POGNON (M. H.), *Inscriptions sémitiques*. Gabalda. In-4°, 60 fr. — POLTORATZKY (H.), *Une idylle sibérienne*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — PRIN (A. de), *Le semeur d'ivraie*. Oudin. In-12, 3 fr. 50. — SALOMON (M.), *Charles Nodier et le groupe romantique*. Perrin. In-16, 3 fr. 50. — SOURIAU (M.), *Moralistes et poètes*. Vuibert et Nony. XII-300 p. in-12, 3 fr. 50. — LE TERSEC (C.), *Ames de soldats*. Plon. In-16, 3 fr. 50. — VANNIER (A.), *La clarté française*. Nathan. In-12, 3 fr. — VIANEY (J.), *Les sources de Leconte de Lisle*. Coulet. In-8°, 8 fr. —

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google



RENTRÉE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

DISCOURS DE MGR L'EVÊQUE DE DIJON

L'Encyclique « Pascendi »

Veritas liberabit vos.
(Joan., VIII, 32.)

EMINENCE (1),
MESSEIGNEURS (2),
MESSIEURS ET MES FRÈRES,

Au lendemain du geste par lequel Pie X nous délivrait tous, en vengeant la vérité, je n'ai pas eu le choix du sujet sur lequel il convient qu'en ce jour votre auditoire soit édifié.

Chefs de diocèses, en effet, ou bien maîtres et élèves d'une grande Ecole, les uns et les autres nous fûmes les destinataires

(1) Son Eminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, chancelier des Facultes catholiques.

(2) NN. SS. Bonnefoy, archevêque d'Aix; de Cabrières, évêque de Montpellier; Bonnet, de Viviers; Hudrisier, de Port-Victoria (dans les iles Seychelles); Berthet, de Gap; Belmont, de Clermont; Pellet, de Réthyme; Béguinot, de Nimes; Chapon, de Nice; Maillet, de Saint-Claude; Henry, de Grenoble; Herscher, de Langres; Lacroix, de Tarentaise; Andrieu, de Marseille; Campistron, d'Annecy; Chesnelong, de Valence; Dadolle, de Dijon; Fodéré, de Saint-Jean-de-Maurienne; Guillibert, de Fréjus; Déchelette, d'Hiérapolis; Villard, d'Autun; Labeuche, de Belley; Castellan, de Digne; Lobbedey, de Moulins.

Digitized by Google

très spéciaux de la lettre *Pascendi dominici gregis*, tant pour en recevoir l'instruction que pour lui servir d'échos.

Et aussitôt, nos voix dispersées se ralliaient en un faisceau d'hommages, qui a appris si l'autorité doctrinale, divinement installée dans le monde pour y promouvoir la fortune de la vérité, a rien perdu de sa force ou de son prestige.

Que vient-on d'entendre et de voir? Le Pontife suprême déclare que la mission qu'il a reçue d'en-haut l'oblige d'adresser à toute la communion catholique une parole grave, dans la forme solennelle de l'Encyclique. Or à peine a-t-il fini de rendre son oracle que, de toutes les chaires subordonnées à la sienne, les placets s'empressent de la soumission la plus spotanée, la plus respectueuse et la plus filiale. « Pasteurs à l'égard des peuples, brebis à l'égard de Pierre », tels une nouvelle fois les évêques se sont montrés. Et si c'est là un spectacle qui ne surprend plus ceux à qui la connaissance de la tradition l'a rendu familier, cependant convenons qu'il garde toute sa puissance d'étonner. S'il ne s'était agi que de saisir les hommes de nouvelles offertes à leur curiosité ! Mais tout change, dès qu'il est question de soumettre des libertés, d'unir des consciences et finalement de régler des vies : et cet autre prodige, la papauté l'opère, on vient de voir avec quelle instantanéité et quelle sûreté. « Rome, s'écrierait encore Bossuet, n'est pas épuisée dans sa vieillesse et sa voix n'est pas éteinte. » Vainement l'obscurité s'amasse sur tous les horizons de la pensée humaine : « La lumière va son train et le soleil achève sa course. »

C'est à la dernière émission lumineuse de ce soleil, à son jet le plus récent que je voudrais appliquer mon discours.

L'entreprise semble-t-elle ambitieuse? J'en rachèterai en partie la témérité par la facile promesse de tenir ma parole au-dessous du sujet.

D'ailleurs ne sais-je pas bien devant qui je parle et à qui?

Devant vous, Eminence, qui avez tant accoutumé votre fils d'hier et de toujours aux plus délicates indulgences !

Devant vous, Messeigneurs, qui êtes associés si étroitement au zèle du vénéré Chancelier pour l'intégrité de la doctrine

Digitized by Google

et qui partagez toute sa piété envers le siège de Pierre, gardien de cette intégrité.

Devant vous et à vous, maîtres éminents, auxquels ai-je besoin de dire qu'en m'en allant de chez vous, j'ai tout emporté de ce que je vous donnais ici de respectueuse estime et de confraternelle affection? Maîtres qui venez d'écrire, dans une langue dont le secret vous appartient, l'une des plus belles pages que notre Saint-Père le Pape ait pu recevoir en réponse à sa grande Encyclique.

A vous aussi je parle, bien-aimés jeunes gens, qui continuez chez nous d'apprendre à ne point confondre avec la liberté l'indiscipline de l'esprit.

Et enfin ma parole tâchera encore d'atteindre le reste de la belle assemblée où je distingue, non sans émotion, nombre de mes frères dans le sacerdoce lyonnais : assemblée qui a reçu tout entière du second fondateur de notre Église de si fortes traditions d'attachement à l'unité romaine : *Propter potiorem principalitatem*, à cause de la suréminente magistrature de cette chaire, disait saint Irénée, le doux et intrépide antagoniste des gnostiques de son siècle.

Au cours de sa longue histoire, Messieurs, le magistère de Pierre a eu peu d'occasions de juger d'un coup toute une encyclopédie de doctrines, comme il vient de faire. Lui-même, le Concile de Trente, qui couvrit un champ si vaste de théologie et de foi, n'atteignait pas à cette profondeur les racines de toute la pensée. Et qu'est-ce à dire, sinon que celles-ci, toutes à la fois, ont paru malades. Quel signe des temps que ce diagnostic si étrangement compréhensif !

D'autre part, quel témoignage ne s'est pas rendu, en le portant, l'autorité doctrinale, la seule qui professe que l'esprit humain est soumis à des lois, en même temps que, de tous côtés, elle lui montre les abîmes où il tombe, quand il s'en affranchit.

De cette autorité l'ironie avait dit : « Elle condamne, elle ne réfute pas. » Que vous en semble? On dirait bien que, cette fois du moins, elle réfute.

Digitized by Google

Vous connaissez le nom des doctrines qui ont été citées à comparaître au tribunal de discussion et de jugement. Le plus banal des adjectifs qualificatifs, accru d'un suffixe, a donné *modernisme :* c'est le nom de ces doctrines.

Or, au lendemain du 8 septembre, ce fut à la lecture de l'encyclique *Pascendi*, une impression si générale d'admiration que d'abord elle n'épargna pas ceux-là même en qui la stupeur, pour ne rien dire de plus, devait l'emporter.

De voir la pensée moderne se construire en la synthèse que le Pape mettait sous nos yeux ; de constater comme les produits, originaires des provinces les plus diverses, venaient se ranger dans un plan, non soupçonné, c'est probable, de la plupart de leurs auteurs : si bien qu'au rebours du phénomène chanté par le poète, ici ce n'est plus la sève qui s'étonne du fruit, mais bien le fruit qui ne se savait pas fils de cette sève ; quoi encore? d'être mis en face de la cohésion qui existe entre tant de doctrines, dont la parenté, vaguement pressentie peut-être, n'était point établie par leur arbre généalogique ; et enfin le spectacle d'une composition si puissante et de si forte structure interne a arraché à l'opinion, la moins suspecte de servilité, le mot de « chef-d'œuvre intellectuel ».

Ensuite, qu'est-il arrivé?

Pie X, dans sa charité, qui devait être pour nous un exemple, avait évité de nommer personne, se bornant au tableau d'idées qui représente le modernisme. Puisque ce tableau est de la peinture *réelle*, chacun des contribuables qui en ont fourni la matière viendrait s'y reconnaître pour son respectif apport.

Il est vrai que le Pape avait dit aussi que le modernisme est un ennemi du dedans.

Eh ! quoi ! se pourrait-il que l'incompatibilité si évidente dans l'Encyclique, entre le système catholique et le modernisme, n'eût pas été aperçue de certains catholiques, esprits ouverts et assurément loyaux, alors que nous étions, nous, et avec nous tout le peuple croyant, aveuglés de cette évidence?

Et serait-ce qu'installé sur le même trépied ou la même triple base de l'agnosticisme, de l'immanentisme et de l'évolution, il existerait un modernisme différent de celui que Pie X

Digitized by Google

a appelé un « rendez-vous d'hérésies »? A savoir le modernisme de la communication avec les esprits de ce temps : modernisme auquel il faut que l'Eglise participe, sous peine de perdre de plus en plus contact avec les vivants, d'être vouée à finir, dans l'honneur sans doute, mais à finir quand même, comme finissent les dynasties qui s'obstinent au drapeau qui ne rallie plus !

Messieurs, c'est en partie à cause de cette psychologie de quelques-uns — l'erreur, qui ne le sait? a toujours eu ses observances mitigées — que je voudrais commenter certains principaux points de l'Encyclique, me réservant de dire en terminant pourquoi et à quel prix l'orthodoxie n'aura rien à craindre du soi-disant péril de l'exil à l'intérieur.

I

Le point de départ que l'Encyclique assigne à tout le modernisme qu'elle condamne, c'est l'agnosticisme.

L'un des nôtres a heureusement défini l'agnosticisme le « dogme de l'ignorance nécessaire ».

Or, au premier abord, l'« ignorance nécessaire » n'est pas pour nous déplaire, à nous, chrétiens, que notre raison et notre foi mettent à genoux devant l'« inaccessible lumière ». Que la connaissance ait des limites, et l'ignorance un domaine d'étendue immense, en vérité valait-il la peine pour le dire de faire venir d'Angleterre le terme d'*agnosticisme?* car il en vient. Mais, plutôt, on lui passerait sa nationalité, s'il ne disait rien d'autre.

Où se pose le délicat problème, c'est au point de savoir quelle est, entre la connaissance et l'ignorance, la ligne de partage, et ce que l'on peut apprendre ou ce que l'on doit se résigner à ignorer des deux côtés de cette ligne. Du côté qui nous regarde, est-ce seulement des phénomènes susceptibles d'être classés par rapport à des lois, ou bien au contraire des phénomènes dont l'étude à notre portée a de quoi amorcer l'activité de l'esprit, en essor légitime vers la cause et jusqu'à

Digitized by Google

la cause première? Du côté qui nous dépasse, est-ce l'inconnaissable pur, le lieu où l'on dit que les métaphysiques comme les religions se plaisent à situer leurs rêves? Ou bien est-ce un pays dont, tout mystérieux qu'il soit, il est possible pourtant de savoir, d'abord qu'il est habité, et encore qui est Celui qui l'habite, et enfin, par une connaissance analogue mais non point fausse, quel Il est, l'Habitant sublime, en ses attributs essentiels?

La ligne de partage sépare-t-elle connaissance et ignorance, à la manière que disait Littré : l'océan d'au delà venant battre notre rive, sans pouvoir tenter notre curiosité, qui ne dispose ni de barque ni de voile?

Et d'Angleterre, de France et d'autres lieux, l'agnosticisme a répondu : Oui, c'est cela même.

Son humilité se résigne à l'étroite clôture dans le monde purement phénoménal. Dans le passé, prétend-il, il y eut erreur de méthode ou probablement indiscrète suggestion de foi, en l'élaboration des théodicées, qui toutes admettaient quelque communication de nous à l'Infini. La raison moderne, plus réservée, n'aspire pas davantage qu'elle ne peut, et elle se satisfait de savoir que plus loin que ce qu'elle appelle le *donné*, c'est-à-dire le phénomène et le fait, elle ne sait rien.

« Dieu donc n'est pont un objet direct de science : Dieu n'est point un personnage de l'histoire. »

A cet agnosticisme, Pie X inflige l'anathème pur et simple : et il suffit.

Pour nous, maintenant, l'intérêt est d'apprendre si et dans quelle mesure certains catholiques seraient touchés par la condamnation.

En effet, certains catholiques demandent grâce pour une acception, à leurs yeux légitime, de ces deux aphorismes modernes : « Dieu n'est point objet de science ; Dieu n'est point personnage de l'histoire ».

Leur plaidoyer, écoutez-le :

Aujourd'hui, l'on entend par science la connaissance organisée de données expérimentales que fournissent les sens. La science donc ne vise pas à plus qu'à recueillir des faits physiques, qu'elle tâche ensuite de rattacher à des lois. Que sont

Digitized by Google

ces lois? Des rapports à la fois nécessaires et quantitatifs qui existent entre les faits. Soit, si l'on veut, et pour l'exemple, la loi dite de la chute des corps : elle exprime un rapport en vertu duquel pour tel temps de chute l'on a nécessairement telle quantité d'espace parcouru.

Etant admise cette conception de la science, et si la spéculation qui porte ce nom limite ainsi en effet son champ, l'on doit bien s'étonner moins qu'elle ne rencontre pas Dieu en ses explorations. Du ton un peu hautain, qui est habituellement le sien, elle déclare qu'elle ne songe pas à exclure Dieu de partout, mais que simplement elle ne l'inclut pas dans son domaine propre.

C'est à peu près de même que l'histoire opère. Elle dit avoir pour tâche de faire revivre le passé de l'action humaine, mais le seul passé phénoménal qui ne relève que de la seule observation. En le racontant, elle marquera la liaison superficielle qui unit dans la durée les événements. Elle n'ira pas plus avant que cette trame, phénoménale comme sa matière, et elle se gardera de toute interprétation de l'espèce qu'on nomme philosophique : surtout alors qu'interpréter entraînerait à en appeler aux causes qui ne se voient ni ne se palpent.

Voilà, Messieurs, comme l'histoire imitant la science, et toutes deux pour s'être inscrites respectivement, l'une au domaine de la seule surface des événements humains, l'autre, à la surface de toute la nature physique, écartent Dieu, qui n'a pas, en effet, si je puis dire, les surfaces pour lieu.

Du reste, l'historien *technique* ajoute que pour lui l'exclusion de l'action divine du champ de l'histoire n'est que provisoire. Il n'entend pas dénier à la raison la capacité et le droit d'interpréter les résultats de l'enquête phénoménale, pour y découvrir, avec certitude même, la trace des divines interventions. Au fond, il ne s'agit, selon lui, que de méthode et de diviser le travail. Pourquoi ne pas concevoir le *réel* comme composé de tranches, dont les plus superficielles seraient l'objet de la recherche historique et de la science, les autres plus profondes, celui de la philosophie? De la sorte, savant et historien pratiqueraient tranquillement leurs usages propres, mais sans se croire dispensés de vivre en *hommes* et d'organiser en

Digitized by Google

vue de leur vie humaine les apports de tous les affluents de la connaissance ?

J'ai le sentiment de n'avoir pas affaibli le plaidoyer de tels « modernistes », qui ne croient point impossible — le barbarisme est expressif — d'*athéiser* l'histoire et la science, sans que l'orthodoxie soit autorisée à réclamer.

Réclamera-t-elle ?

Nous réservons les intentions dont le jugement, a dit le Pape, n'appartient qu'à Dieu.

Nous pensons aussi qu'il faut reconnaître un *sens* aux considérants de la limitation systématique des domaines de la pensée : limitation que commanderait soit le besoin de spécialisation, soit une meilleure entente des procédés appropriés à chaque science.

Après cela, nous ne savons nous défendre de protester contre la théorie moderne de toutes ces sciences qui se cloisonnent et s'enferment respectivement en leurs compartiments imperméables. Elles me semblent, en cet état, trahir à la fois et leur objet et l'esprit qui les cultive.

L'on veut que, savant, je m'arrête aux lois. Les lois sont des abstractions : il n'y a de concret, avec les faits, que les causes. La loi donne une formule d'activité : qu'est-ce que la formule, séparée de l'activité? et celle-ci, qu'est-elle, séparée des êtres réels qui la fournissent? auxquels êtres on ne peut prêter attention sans y reconnaître des causes dont la reconnaissance entraîne fort au-delà des lois. Que la science technique ne fasse point profession de philosopher sur les causes : admettons. Mais pourquoi serait-elle systématiquement *acausale?* Qu'elle ne *cherche* pas Dieu : encore ! si la méthode l'exige ! mais qu'elle le fuie ! A-t-on vu dans le passé que les adorations dont Képler, Linné ou Ampère mélangeaient, l'un, ses études de physique céleste, l'autre, la description de la flore, et le troisième, ses géniales découvertes de l'électro-magnétisme, les aient privés des bénéfices de la méthode dite de division du travail?

Historien, je ne procéderai plus, s'il le faut, à la manière de Bossuet ou de Vico, — qui fut pourtant une grande manière. Cependant si Dieu est de l'histoire, pourquoi l'éviterais-

Digitized by Google

je? Quel est ce bon plaisir qui borne aux faits de surface le domaine de l'histoire? Lorsque, par exemple, j'arrive à l'édit de Milan, mon regard instinctivement se reporte sur l'ensemble des trois siècles que l'Eglise vient de vivre en s'obstinant à ne pas mourir : et je n'aurais pas le droit d'apprécier cette vitalité unique dont elle a fait preuve et qu'explique seule la présence de Dieu? Ou bien, voilà Jeanne d'Arc et son épopée. Parce que Dieu ne s'y fait pas voir sous des traits de même sorte que Dunois et Xaintrailles, s'il y est, je ne dirais pas, et en historien, qu'il y est?

Il est vraiment étrange que l'on prenne prétexte de la spécialisation des domaines de la connaissance pour obliger Dieu, qui remplit tout, à ne passer, s'il veut se montrer, que par telle porte !

Et puis, qui ne sait que, pratiquement, l'histoire et la science n'affectent le scrupule de ne point franchir les surfaces, qu'en vue précisément de ne point s'exposer à la rencontre de Dieu? Ce qui le prouve, c'est qu'on les voit si souvent s'enfoncer sans timidité en des inductions diverses, y compris l'espèce de celles qui tournent contre Dieu !

Nous avouerons qu'il serait injuste de mettre sur le même rang l'agnosticisme qui bannit Dieu de toute la connaissance et celui qui se contente de réglementer ses apparitions ; pour ce dernier, il nous semble que ce qu'il représente est moins un progrès de méthode, qu'une manie ou une théophobie.

II

L'agnosticisme, a dit l'Encyclique, constitue le côté négatif du modernisme : l'*immanentisme* en est le côté positif.

Quels mots, Messieurs !

Néanmoins accueillons ces nouveaux venus du vocabulaire plus ou moins civilisé.

Alors même que l'agnosticisme aurait effectivement relégué Dieu dans l'inconnaissable, il reste le fait de la religion : et comme tout autre fait, celui-ci réclame une explication. Laquelle comporte-t-il?

Digitized by Google

Autrefois, le vocable « religion » donnait à entendre un « rapport », un « commerce », et il supposait par conséquent deux termes. L'agnostique a vu ou il a fait s'évanouir le terme divin : que sera-ce désormais que la religion?

L'immanentisme répond : la religion, en effet, n'est point ce qu'autrefois on en a pensé : un ensemble de rapports pratiques entre Dieu et l'homme, résultant ou de la connaissance naturelle que l'homme a de Dieu, ou d'une révélation positive. L'inconnaissable ne peut pas davantage se montrer que se laisser approcher. Naturelle ou surnaturelle, mais entendue à l'ancienne manière et impliquant le jeu de la communication entre les termes fini et infini, la religion est périmée. Quant au fait religieux, il s'explique, et voici comment :

A l'arrière-plan des facultés de la connaissance normale et, si ce n'est point trop matérialiser le langage, mettons dans le sous-sol de l'âme, il existe la *subconscience*. Là germe et s'épanouit un besoin mystérieux, lequel jette son appel, puis s'apaise dans le sentiment de la communion à l'inconnaissable : autrement dit le Dieu de la religion, mais point celui de la raison qui n'en connaît pas.

Le susdit besoin, générateur du susdit sentiment, expliquerait suffisamment l'apparition de Dieu dans la vie humaine, sans que l'on sache trop si c'est dans l'identité ou dans la distinction qu'Il surgit de ce berceau unique de toutes les religions, la *subconscience*. L'on ajoute qu'au cours des âges s'est exercée sur le besoin et sur le sentiment l'influence soit de grands phénomènes, soit principalement de grands personnages, qui, les uns et les autres, ont contribué à en enrichir la vie, mais sans en changer la nature.

Et voilà, ce que, dans une langue de clarté douteuse, nous apprend l'immanentisme : religion et foi, surnaturel, dogme et révélation, tout cela n'est que projection de la spontanéité, efflorescence de primitif « infus ».

Par dessus tout, nous devons retenir que, dans cette théorie, c'est depuis leur *sujet* respectif que les deux opérations, science et foi, sont déclarées étrangères l'une à l'autre : l'acte d'intelligence procédant d'une région de l'âme qui est absolument à part de celle d'où l'acte de croyance tire ses origines.

Digitized by Google

Or, cette explication purement naturaliste du fait religieux, nous savons qu'elle se trouve dans l'œuvre de tel protestant libéral. Est-ce qu'aussi elle se serait glissée de quelque manière sous la plume d'écrivains catholiques?

Avant de répondre à la question ainsi posée, ou pour y répondre plus utilement, nous prions qu'on veuille bien nous suivre dans le rappel sommaire que nous ferons de certains principes de l'enseignement orthodoxe.

Ce que nous enseigne l'orthodoxie, c'est d'abord que la religion révélée est un Don. Ni elle n'émerge de la nature, ni elle n'émane de la conscience : elle procède d'une positive intervention de Dieu. L'Apôtre en a bien dit la nature en ces deux mots : *Olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime locutus est nobis in Filio :* la longue parole qui eut pour organes les prophètes et en dernier lieu les lèvres humaines du Verbe, voilà le christianisme. A la fois esprit de vie, cette parole consiste dans le double don de la doctrine et de la grâce, l'une et l'autre communiquées d'en haut.

Le don crée au donataire des obligations : et premièrement celle de l'accueillir. Il faut par conséquent qu'il justifie de son origine : et c'est à quoi il n'a pas manqué de pourvoir, avec tout l'appareil des motifs de crédibilité qui l'escortent. Ouvrez l'évangile : vous y verrez le divin donateur, non pas seulement se recommander de la sainteté de sa vie ou de la sublimité de ses discours, mais appuyer expressément sa mission à tout le déploiement de puissance qui apparaît dans ses miracles. La thèse même du rôle des motifs de crédibilité, il l'a posée devant les envoyés de Jean-Baptiste : « Qui je suis? Allez rapporter ce qui est sous vos yeux : les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les morts ressuscitent... et le reste ».

Viennent après lui les premiers porteurs du don : ce sont les apôtres. A leur tour, ils expliquent et leur foi et leur propagande : comment? Par ce qu'ils ont entendu et par ce qu'ils ont vu.

Il en sera de même toujours : c'est-à-dire que le don se présentera invariablement sous l'aspect d'un fait d'origine externe, et en même temps dans la lumière des motifs de crédi-

Digitized by Google

bilité, objectifs eux aussi, qui l'accréditent. Croyant du vingtième siècle, si je ne puis, comme Pierre, me réclamer de ce que j'ai entendu personnellement sur la montagne sainte : *Nos audivimus... cum essemus in monte sancto*, je me réclame du fait que Pierre a entendu, et ce fait m'est décisivement garanti par le témoignage.

Maintenant, et une fois mis en sûreté ces deux points qui sont essentiels : à savoir l'extrinsécisme d la religion révélée, plus celui des motifs qui la rendent péremptoirement croyable, est-ce à dire que pour lui gagner effectivement des recrues, il ne sera point convenable d'instituer encore ce qu'on peut appeler la préparation subjective des âmes?

Dans les documents qui nous ont transmis la vie de la toute première génération chrétienne, c'est à peine si l'on relève la trace d'une préparation de ce genre. Alors les âmes étaient principalement saisies du *fait ;* et il suffisait. Mais, bientôt après, à mesure qu'on s'éloigne par le temps du milieu de la prédication enveloppée de signes, à mesure que disparaissent les témoins qui pouvaient dire : « J'ai vu », ou bien : « Le maître de qui je tiens était là, il avait vu », voici que, dans les écrits des apologistes et chez les auteurs de catéchèses, il se mêle au rappel toujours essentiel du fait des considérations qui tendent à mettre en lumière l'harmonie existante entre ce fait et le sujet qui est sa raison d'être. L'on exploite le son de l'âme « naturellement chrétienne ». *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus !*... Eh ! sans doute que c'est du dehors que le christianisme vous interpelle par toute sa chaude et splendide clarté. Toutefois, vous portez aussi, au-dedans de vous, des sollicitations, des aspirations, attraits ou indigences, qui le réclament, et, en même temps qu'il vient à vous comme le don vraiment gracieux et surnaturel, le besoin vous invite à le rechercher comme le bienfait. En regard de ce don, l'âme humaine n'est point une réceptivité purement passive, un habitacle indifférent à en être occupé ou à ne l'être pas. Tant s'en faut : ainsi que l'a dit saint Augustin, en chantant nos affinités pour Dieu, notre âme a l'inquiétude de l'aimant que le pôle attire : or, cette inquiétude, c'est de la vie, donc du mouvement, et vers un terme.

Digitized by Google

Plus ou moins explicite, ce langage s'entend à travers toute la tradition. Une sorte de méthode d'immanence, pour emprunter le nom qui n'était pas encore trouvé, s'est mise en marche, depuis les origines de l'apologétique, depuis la plus lointaine présentation qui a été faite à l'âme humaine du don qui comble son besoin. Les homélies des Pères de l'Eglise sont pleines de textes diversement apparentés à cette méthode. Plus didactique, saint Thomas lui-même ne l'ignora pas. Les Sermons de Bossuet en font souvenir. A quoi bon nommer les *Pensées* ou le *Génie du christianisme?*

Et voici que de nos jours la méthode s'est fait appeler d'*immanence*.

Oh ! à mon sens, médiocre trouvaille que cette nouveauté de vocable, puisque l'étymologie du mot impose nécessairement à la pensée une opération qui se consomme là où elle commence, et sans dire si le sujet est sorti de lui-même pour appréhender au dehors et au delà.

Nous pouvons écarter la querelle du mot. Et alors, pour être justes, nous ne confondrons pas avec les « doctrinaires », du moins tous les « méthodistes » de l'immanence. Car, tandis que les premiers rejettent le surnaturel, ou qu'ils le frelatent, les seconds, sincèrement, sinon toujours logiquement, le proclament ce qu'il est, un apport divin, extérieur et supérieur à toute la nature, à laquelle il ne fait pas suite dans un même plan, mais qu'il élève jusqu'à son ordre à lui !

Ont-ils, les immanentistes de méthode, suffisamment compris et dit que la *connaissance* du don surnaturel vient du dehors, par afférence, comme le don lui-même? Et qu'aucun inventaire d'âme ne dispensera de recourir à des motifs de croire pris dans l'histoire, à des preuves externes et à une autorité enseignante? En ce cas, que je crois vrai pour quelques-uns d'entre eux, qu'ils ajoutent donc que leur procédé est moins une méthode qu'une intégration ou, si l'on veut, un auxiliaire de méthode. A ce prix, eux-mêmes paraîtront peut-être moins neufs, mais ils se compenseront par le mérite et le bénéfice d'être davantage dans la vérité.

La préparation morale qu'ils se plaisent à préconiser a pour but de rendre l'âme capable de désirer la révélation, en même

Digitized by Google

temps que capable d'en reconnaître plus aisément le fait. Par leurs analyses d'états psychologiques, ils veulent l'amener à convenir de son vide besogneux, de l'inachevé et de l'inassouvi qui est en elle, enfin aussi d'une certaine rupture d'équilibre, significative de déchéance et incitatrice d'efforts vers la réhabilitation. En vérité rien de mieux : je ne vois jusqu'ici que l'appétit excité à la recherche de l'aliment : et l'aliment serait toujours le *Don*.

Ils ont poussé plus loin encore, les immanentistes de méthode. Tels du moins ont cru qu'à prendre l'homme — non pas l'homme de la nature, qui au reste n'existe pas — mais l'homme actuel, concret, l'homme historique, celui que Dieu a fait et qu'il a fait d'emblée pour une destinée surnaturelle, en cet homme il y aurait possibilité d'inventorier l'*exigence* même du don. Elle y serait, cette exigence, parce que Dieu l'y aurait mise, elle y serait, consécutive à la vocation réelle. Ajoutez que le sentiment qu'on en pourrait être amené à prendre n'appartiendrait nullement à la catégorie des aspirations purement naturelles ; il serait un fruit de grâce, de cette grâce communément offerte à la bonne volonté. En définitive Dieu nous chercherait toujours en vue du surnaturel, par une double voie : au dehors, la voie des motifs de crédibilité ; et au dedans, celle de secrètes sollicitations qui parlent à l'ouïe interne, à l'*auditus interior*, reconnu quelque part de saint Thomas.

Est-ce que les réserves, dont les immanentistes auxquels je pense entourent leur système, suffisent à le maintenir dans l'orthodoxie, du moins négative?

Ma conviction est qu'ils ont demandé à l'analyse interne plus qu'elle ne donne, ou du moins et sûrement plus que l'on ne peut prouver qu'elle donne.

Ils tenaient trop dans l'ombre l'élément principal de la perpétuelle méthode de l'apologétique et, du même coup, ils exagéraient le rôle de l'élément secondaire. Peut-être avaient-ils le mérite de chercher à faire valoir celui-ci dans son légitime relief, point toujours assez compris des âmes dialectiques et sèches.

Nous conclurons, Messieurs : anathème à la *doctrine de l'immanence !*

Digitized by Google

Pour la méthode de ce nom, si ses partisans ont nettement admis que la foi est une véritable connaissance, *appréhension du vrai*, tout comme la science ; que de cette dernière elle ne diffère, en tant que connaissance, que par la modalité du moyen qui unit en l'une et en l'autre le sujet à l'objet : ici, l'évidence directe, et là, une évidence empruntée, mais cautionnée par le témoignage ; s'ils reconnaissent que la foi, quel que soit le rôle qu'y joue la volonté, n'est point, premièrement, un acte d'obéissance, mais un acte de connaissance, et que tout croyant, préparé tant que l'on voudra, — à la façon de Pauline, par exemple, dans *Polyeucte*, — doit finalement se justifier en disant comme elle : « *Je* VOIS, *je* SAIS, *je crois*... », sous ces conditions, ils pourront se contenter d'avoir été avertis, et continuer d'aller, en s'observant.

III

L'Encyclique nous a indiqué, comme le troisième support du modernisme, la doctrine de l'évolution. Mais il faut rapidement finir : et voyez donc comme les trois se complètent :

C'était, d'abord, Dieu proscrit de la connaissance humaine, ou autorisé à se faire voir seulement dans le rite de telle activité de l'esprit : *agnosticisme*.

Puis, Dieu venait s'expliquer dans les formes historiques de la religion : ou bien comme un produit, ou une traduction, de la *subconscience ;* ou bien comme le vrai Dieu qu'Il est, mais alors invité à passer sinon exclusivement, du moins de préférence, par des avenues différentes de celles dont Il a le plus expressément fait choix : *immanentisme*.

Or, maintenant, soit du dehors, soit du dedans, Il est arrivé. Dieu-Vérité s'appelle le dogme chrétien.

A ce titre, on l'avait cru établi à demeure dans l'humanité : *Veritas manet*, pensions-nous.

Non point, va continuer de dire le modernisme : rien ne demeure ; tout évolue, tout change. Le dogme, et aussi bien la constitution de l'Eglise, n'échappe pas à cette loi de la vie et de

Digitized by Google

l'existence même. Tout ce qui se meut dans le temps participe à la nature du temps, qui n'est que du présent en perpétuelle fusion.

Au commencement, le dogme alimenta une foi, dont l'histoire ne reconnaît guère les attaches avec un enseignement précis venu de l'extérieur, et pas plus d'ailleurs qu'elle ne lui en reconnaît avec des faits qui lui auraient fourni son motif. Très rudimentaire à ses débuts, le dogme a poussé ensuite successivement ses articles, suivant des lois analogues à celles de l'évolution biologique : lutte pour la vie, influence des milieux. Si bien que, présentement, et à cause de tout ce qu'il s'est assimilé aux diverses phases de son existence, il n'offre plus que de lointaines ressemblances avec son état d'origine ; à leur tour, de futures assimilations ne doivent pas le modifier moins.

Il n'entre pas dans mon dessein d'examiner à fond cette théorie, ni de la suivre en ses applications.

Le mouvement du dogme est une question de critique et d'exégèse.

Il existe des documents qui en racontent le point de départ, et ce que ces documents disent le mieux, c'est qu'ils ne disent pas tout, n'ayant point été rédigés en vue de servir d'archives complètes au dogme naissant. A côté d'eux, les encadrant, comme la vie encadre un texte, il y a la tradition, l'Eglise.

Tels quels, néanmoins, ces documents, ces textes nous mettent sous les yeux une matière de foi assez abondante et assez nette pour qu'il soit aisé de la comparer avec la croyance actuelle.

Je sais que l'on a essayé de vider les Evangiles de toute doctrine, ou presque, et de nous présenter les apôtres comme des voyageurs qui vont répandre par le monde des « symboles d'états d'âmes », des interprétations purement subjectives de faits, au lieu de ces enseignements précis dont nous lisons qu'ils n'avaient que mission d'être les échos et les témoins ; enseignements que le divin Maître leur avait confiés en leur disant expressément de les porter comme un dépôt : *quæcumque mandavi vobis*, sans y retrancher, sans y ajouter.

Mais à quel prix la Critique a déplacé la source du dogme, en substituant à l'Oracle si explicite la conscience

Digitized by Google

spontanée ou « suggestionnée » des apôtres ! Quelle a été l'audace de ses triages accomplis sous le seul but d'écarter les textes qui protestaient ! Puis quel rôle attribué aux apôtres, qui, en définitive, eux, auraient créé, ne fût-ce que le noyau doctrinal de la grande synthèse catholique !

Ici, peut-être, encore plus bizarre qu'elle n'est impie, la Critique dessoude les surfaces du fond des réalités. Elle prend ces surfaces, qu'elle a préalablement arrangées, et elle les montre, épurées de surnaturel, comme constituant l'histoire. Le fond ira à la foi, qui le discipline on ne sait en vertu de quelles lois et, en tous cas, il restera sans attaches avec les faits : ces attaches, la Critique les a coupées.

Et c'est ce fond, amorphe à l'origine, dont l'on saurait surtout d'où il ne vient pas, — c'est-à-dire d'une révélation — qui aurait évolué en notre *Credo !*

Grâce à Dieu, les documents se défendent ; qui veut prendre la peine de les lire y trouve, avec la mention de la divine source, toute la substance de la foi dont vit l'Eglise du vingtième siècle.

J'ai bien dit : dont vit l'Eglise. Car si l'Eglise ne change pas, elle vit. Qu'il s'agisse de ses institutions disciplinaires ou cultuelles, de ses rapports avec les Etats ou de sa doctrine, rien de tout cela n'apparaît dans l'histoire d'une fixité absolue. Et pour ne parler que de la doctrine, chacun ne sait-il pas la date de naissance canonique des mots « consubstantiel », « transsubstantiation », ou encore de la formule « Immaculée Conception », en laquelle s'est épanouie la primitive formule « Pleine de grâces » ; et encore de « l'infaillibilité du Pontife romain », que vécurent les Calixte, les Jules, et les Grégoire, mais qui ne monta au rang de définition dogmatique que sous Pie IX? L'Eglise a perfectionné sa langue, donc sa pensée aussi. Allons jusqu'à reconnaître que les métaphores dont on a coutume d'user pour exprimer ce progrès sont inadéquates aux exigences de ce qu'il faudrait dire : c'est le sort de toutes les métaphores. Mais s'il est possible que nous n'ayons pas une théorie de tout point achevée du développement du dogme, il est encore plus vrai que la théorie opposée, celle du changement, ne s'ébauche même pas à la lumière de l'histoire.

Digitized by Google

L'évolution, appliquée à l'histoire du dogme, a soigné tout spécialement l'étude des origines : on le conçoit, car le germe importe le plus en tout ce qui vit. L'inconcevable aveuglement a été de ne pas comprendre le germe authentique du dogme catholique, qui, loin d'être la chose ténue à laquelle fait penser le mot *germe*, se présente dans les écrits sacrés tel que notre doctrine actuelle, largement esquissée en tous ses éléments.

Après le premier âge chrétien, l'histoire n'offre plus même de prétexte pour l'évolution : on ne voit que développement.

J'ajoute que ce fut moins une langue de siècle et de milieu qu'une langue humaine que l'Eglise parla, à mesure qu'elle avança l'expression de sa foi : si bien que le diocésain de saint Irénée, qui reviendrait aujourd'hui s'asseoir aux pieds de sa chaire, toujours occupée par un autre lui-même, n'éprouverait que l'étonnement de l'admiration pour la vérité qui traverse ainsi les âges, s'affirmant elle-même de plus en plus, sous la poussée des circonstances — c'est entendu, — mais dans une expansion qui n'a rien de commun avec l'enrichissement par addition, et qui n'est que le légitime essor de sa propre fécondité.

Disons pour finir, Messieurs, qu'aux témérités de l'évolution, l'Eglise, qui se sait vivante, répond surabondamment, en renvoyant à son vieil écrivain, Vincent de Lérins, lequel n'a pas tout dit, mais qui a dit si bien : *Crescat igitur... sed in eodem sensu... in eodem dogmate !*

Oui, croître, à la bonne heure ! changer, jamais ! *Veritas manet in æternum !*

IV

Et c'en est assez, pour le commentaire, d'ailleurs plus qu'abrégé, de la grande Lettre de Pie X.

D'aborder la pensée d'un siècle, Messieurs, pour en faire ainsi justice, cela me paraît une plus grande chose que d'aller à la rencontre d'Attila, si l'on est Léon le Grand, ou que de faire front, comme Grégoire VII, à la puissance des maîtres du Saint-Empire dégénéré.

Digitized by Google

La force ne se compare pas avec l'Idée.

L'Idée, donc, avait corrompu sa voie. Pie X le lui a fait savoir, en même temps qu'il avertissait le troupeau chrétien des routes de perdition où elle cherchait à l'entraîner.

De ce puissant avertissement, rien n'a été réfuté.

L'on a dit que le siècle, intéressé un moment par l'œuvre d'art qu'il a bien voulu reconnaître dans l'Encyclique, allait maintenant y voir l'acte officiel de sa séparation d'avec la pensée de l'Eglise : séparation dont il était prêt à prendre son parti, comme de l'autre.

L'on a dit que de ses disciples, dociles ou contraints, l'Encyclique ferait des isolés.

Isolés ! de qui? et qu'est-ce que le siècle?

Sommes-nous invités à nous évader du temps où nous vivons? Nous décourage-t-on même de travailler à rendre habitables les institutions de ce pays? Ou encore, si nous éprouvons le généreux besoin de nous occuper des cadets de la famille humaine, d'aider à l'ascension des travailleurs vers plus de bien-être, plus d'indépendance et vers une meilleure entente professionnelle, devrons-nous à l'avenir cesser de lire et de méditer l'Encyclique *Rerum novarum?*

Je cherche de qui le docteur de ma foi, Pie X, vient de m'isoler.

Est-ce de la science? Mais quand nous enseignons que, pour sublimes qu'elles soient, les découvertes, mères de tant de progrès admirables, ne suffisent cependant pas à apaiser tout le besoin de l'homme, est-ce là médire du progrès, en contrarier l'essor? Le travail des cornues et des microscopes, dont nous parlons avec un sincère respect, par où confine-t-il aux « doctrines des modernistes » ?

L'Encyclique *Pascendi* nous sépare d'une certaine philosophie, qui se fait accroire à elle-même qu'elle détient la clef des consciences modernes.

Or elle semble jeune, cette philosophie, pour une ambition pareille. Songez que, chez nous, elle n'est déjà plus le kantisme ; je vous assure qu'au delà de certains cénacles, qui se prennent pour le « siècle », c'est à peine si l'on en sait le nom.

Que fût-il arrivé si nous avions contracté alliance avec telle

Digitized by Google

autre philosophie, qui fut moderne naguère, qui le resta cinquante ans, et qui, tout ce temps, disposa d'autres clefs encore que celles des consciences?

Aujourd'hui, on ne la raconte même pas sans accompagnement d'indulgents sourires.

Aussi sommes-nous autorisés à nous montrer circonspects pour nos alliances avec les philosophies, dont la fortune est si changeante. Nous né contracterons qu'avec la raison saine : ce sera assez conjurer le péril de l'isolement, du moins prolongé.

La raison saine, Messieurs, Notre Saint-Père le Pape compte sur elle.

Il la veut voir se déployer par tout le champ de la recherche savante, guidée, éclairée, accrue par la foi pour la sûreté de sa marche, mais point du tout retardée ou entravée.

Et il la veut voir incarnée dans les Instituts libres de haut enseignement.

Savez-vous que de Paris, de Lyon et d'ailleurs on est allé lui dire : « Saint-Père, voilà des œuvres, nées de l'enthousiasme que causa la conquête de la loi de 1875 : elles coûtent cher, même en vivant de peu. Or, depuis la loi de spoliation, il faut, c'est bien évident, que la charité non seulement se multiplie, mais qu'elle se discipline. Vous plairait-il que les retranchements nécessaires se fissent d'abord sur ces œuvres? » A quoi, Messieurs, Pie X a répondu avec la fermeté d'accent qu'on lui connaît : « Ces œuvres, il les fallait *avant ;* il les faut bien davantage *depuis*... »

Pourquoi?

Mais parce que, contrairement à la prophétie mauvaise, l'Eglise n'entend aucunement subir l'isolement.

Rien d'humain ne lui est étranger, bien qu'elle soit divine. *Quæcumque vera... si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate :* c'est avec ce programme, de la plume de saint Paul, qu'elle a marqué son dessein d'être de tout dans ce monde : et de la science aussi. Oui de la science, qui sert tour à tour à la foi de support, de rempart ou de parure. Dans le sens de ce programme, Léon XIII avait donné une impulsion nouvelle, si forte et si efficace, à laquelle nulle sincérité ne

Digitized by Google

mesure son hommage. Et quand Pie X vient faire des rives au torrent, qui donc oserait l'accuser de vouloir par là tarir le jaillissement des sources?

Ressaisissons-nous. N'acceptons point la classification simpliste des hommes de ce temps en « fils de la tradition » et en « fils de l'esprit nouveau ». Catholiques et bons Français, nous aspirons à être l'un et l'autre ensemble : non plus immobiles que révolutionnaires ; profondément conscients des réelles difficultés de la recherche scientifique en tous les domaines, et convaincus que l'humilité de l'esprit et du cœur n'est point incompatible avec l'ardente curiosité et l'âpre effort.

Que du sein de la tempête qui souffle sur nous, si nous voulons la secourir d'une aide moins vaine que le gémissement, nous sachions obéir au pilote ! Ce n'est point assez. Entrons de plus, activement, dans l'intelligence et le sens de sa manœuvre. Celle-ci, qui ne la comprendrait à la lumière du triple flambeau, les Encycliques *Vehementer*, *Gravissimo officii* et *Pascendi?*

Oui, Messieurs, qu'était-ce, l'an dernier, que de permettre que nous fussions jetés parmi des ruines, dont le spectacle, s'il n'est point pour nous abattre, ne se laisse cependant pas contempler d'un cœur léger? Qu'était-ce, dis-je, sinon renouveler le geste du Sauveur du monde sur le pinacle du Temple? « *Hæc omnia tibi dabo...* Tu continueras de jouir de tout ce qui t'appartient, *si cadens adoraveris*, si tu consens, ô Eglise, à devenir laïque, et à mettre ta vie dans un appareil dont le régulateur suprême sera le Conseil d'Etat. » — « *Vade retro, Satana :* la tentation ne m'effleure même pas ; dépouille à ton gré, si tu l'oses : Eglise, j'ai pour mission de rendre témoignage à la *vérité.* »

C'est le même témoignage que reprenait hier l'auguste dépositaire des paroles de la vie éternelle.

Ah ! plus sûrement que les bataillons d'Espagne, qui excitaient si fort l'admiration de Bossuet, la sainte Eglise du Christ saura réparer les brèches criminellement faites à ses ouvrages du dehors ; la seule brèche irréparable serait celle dont viendrait à souffrir la Tour de vérité.

Digitized by Google

Mais cette Tour est intangible aux coups de force, gardée par le Pape qui nous rallie aujourd'hui si solennellement autour de sa puissance, en même temps qu'il nous recommande le contrefort que lui font nos Instituts catholiques, et qu'il soutient nos invincibles espoirs de la promesse de délivrance par la vérité : *Veritas liberabit vos !*

Amen.

Digitized by Google

DISCOURS DE MGR LE RECTEUR

ÉMINENCE,
MESSEIGNEURS,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Il ne saurait y avoir, pour les Facultés catholiques, un jour plus attendu et plus aimé que celui où, après l'invocation de l'Esprit-Saint, elles sont admises au grand honneur de votre audience. Mais, cette année, — pourquoi n'en pas convenir? — il s'étend sur notre joie comme une ombre de tristesse, et, sur l'honneur qui est fait aux humbles ouvriers que nous sommes d'une grande œuvre, une sorte de confusion : la tristesse de ne pouvoir plus nous présenter devant nos protecteurs dans la salle archiépiscopale, seule digne de les recevoir, la seule aussi où, hôtes de notre Chancelier, nous pussions en quelque sorte nous sentir chez nous ; la confusion, je ne dirai pas d'étaler en public une pauvreté que l'hospitalité d'un palais dissimulait si bien, mais de faire forcément de notre séance de rentrée le rappel douloureux d'une inique spoliation, particulièrement de ne pouvoir offrir à Vos Grandeurs qu'une salle d'emprunt, dont l'éloignement de la demeure d'exil du très vénéré archevêque qui les reçoit leur impose un nouveau voyage à travers la cité. Il est bien vrai que nous trouvons dans cette enceinte des souvenirs de charité et d'éloquence qui ennoblissent singulièrement la maison, que cette maison, au surplus, école libre, nous est un refuge fraternel, et que par-dessus tout, école de la paroisse même des Facultés catholiques, elle nous console, autant que nous pouvons être

Digitized by Google

consolés, de l'hospitalité familiale de notre Chancelier par l'hospitalité si gracieusement empressée de notre Curé.

Et pourtant, c'est bien, ce semble, une salle conciliaire, comme en trouvaient, dans la ville de Lyon, vos prédécesseurs du moyen âge, qui eût convenu à une assemblée telle que la vôtre, la plus nombreuse sans aucun doute qui ait honoré et embelli notre séance annuelle. L'auguste sénat des évêques du Sud-Est, protecteurs de notre œuvre, parmi lesquels nous avons et souhaitons tant d'avoir longtemps la joie de saluer deux de nos très vénérés fondateurs, ne présente que de très rares vides. Un de ces vides, hélas, c'est la mort qui l'a fait. Depuis deux ans, Mgr Hautin ne pouvait plus, à raison d'une santé gravement ébranlée, assister à une réunion où il fut si invariablement fidèle et où il apportait, avec le charme de son exquise urbanité, les lumières d'un éducateur formé à la meilleure des écoles et riche de l'expérience acquise dans la direction d'un des plus importants séminaires de Paris. L'habile administrateur se doublait chez lui d'un lettré délicat et nos annales conservent précieusement l'allocution si élevée de pensée et si purement classique de forme qu'il prononçait, il y a douze ans, à la clôture de notre séance de rentrée Très convaincu de la nécessité de notre œuvre, il la servit en lui fournissant des étudiants d'élite et en contribuant, jusqu'au seuil de la tombe, par une suprême générosité, à son entretien matériel. Nos Facultés se feront un devoir de garder à sa mémoire une reconnaissante fidélité, comme elles s'en sont fait un, par la délégation du recteur à ses funérailles, de témoigner et de leurs regrets et de leur sympathie pour un clergé si éprouvé.

Hélas ! par un de ces mystérieux desseins de la Providence qu'on adore dans la douleur, il devait l'être tant encore, quelques mois après, par la mort de Mgr de Pélacot, dont la première lettre pastorale avait donné à ses nouveaux diocésains une si haute idée de son talent et de son zèle.

Il est d'autres vides qui, heureusement, ne sont pas imputables à la mort et nous laissent l'espoir de précieuses sympathies qui ne seront que la continuation de dévouements éprou-

Digitized by Google

vés. C'est de nos respectueux et reconnaissants regrets que nous accompagnons, dans leur retraite, NN. SS. d'Avignon et de Tarentaise, qui, l'un et l'autre, à notre messe du Saint-Esprit, nous firent entendre d'éloquentes paroles dont nous gardons pieusement la mémoire, et qui, l'un et l'autre aussi, dans la mesure des possibilités respectives, nous confièrent des étudiants qui nous ont fait honneur.

Si de votre assemblée, Messeigneurs, je reporte les yeux sur notre corps professoral et notre Société civile, les deux organismes essentiels de notre œuvre, j'aperçois dans l'un et dans l'autre, non plus les vides de la mort, puisqu'ils ont été aussitôt comblés, mais d'inoubliables absences. Le rapporteur de notre dernier exercice, qui, par grande bonne fortune, est le successeur de M. Beaune, vous dira les regrets qu'a laissés à la Faculté de droit la disparition de ce doyen si vraiment éminent ; le recteur, qui a essayé ailleurs de traduire ceux de l'Université qu'il honorait tout entière et à un si haut degré, ne saurait ni ne voudrait se dispenser de rendre ici, si bref qu'il doive être, un public hommage à celui qui, pendant vingt-six ans, enseigna à notre Faculté de droit, et, pendant douze ans. la dirigea avec le triple prestige du jurisconsulte qui savait la pratique aussi bien que la théorie du droit, du savant qui en avait fouillé l'histoire jusque dans le dédale de nos coutumes nationales, et du lettré qui en parait l'exposé de tout le charme du style et de l'éloquence. Homme antique par la fermeté du caractère, la haute dignité de la vie, la solide bonté du cœur, il l'était aussi par cet esprit de foi forte et simple qui inclinait sans effort la science la plus avertie sous l'enseignement de l'Eglise, vivante image de cette union que d'aucuns croient impossible entre la plus ferme raison et la foi la plus soumise. Quel chrétien que celui qui mourut de la mort dont nous garderons toujours l'édifiant souvenir et dont l'épitaphe composée par lui-même, depuis plusieurs années, est un si admirable monument d'humilité et de foi. Nous aurions pu graver sur sa tombe l'épitaphe même d'Alciati, qu'on lit à Rome, à Notre-Dame des Anges : *Virtute vixit, memoria vivit, gloria vivet ;* et lui n'a voulu, à la place des titres qui pourraient rappeler son passé, que le titre de *peccator* et, comme espérance

Digitized by Google

de survie, que l'acte de foi au dogme qui scandalisait l'auditoire athénien de saint Paul et scandalise tant le matérialisme contemporain, la foi à la résurrection : *Hic jacet Henricus Beaune, peccator, Resurrectionem promissam exspectans. Quis falli timeat cum promittit veritas?* Ah ! comme cette suprême profession de foi fait bien comprendre pourquoi sa vie fut si féconde, pourquoi aussi nous pouvons joindre aux plus grands noms de notre nécrologe universitaire un nom qui, comme celui du héros antique, était pour nous, à lui seul, une parure et une force :

Clarum et venerabile nomen
Gentibus, et multum nostrae quod proderat urbi.

Comme M. Beaune, M. Léon Charvériat était descendu du siège de magistrat, à l'époque où la politique s'apprêtait à demander à la magistrature d'autres services que ceux qui sont dus au droit sans épithète. Comme lui aussi, il n'eut garde de se renfermer dans un repos stérile, mais chercha à sa vie l'orientation capable de la rendre aussi utile que possible au bien de l'Eglise et du pays. C'est dans le domaine de l'action, des œuvres religieuses ou laïques, qu'il déploya sa prodigieuse activité, réglée toujours par la conception la plus hautement chrétienne de la vie telle qu'il la faut de nos jours, logique pour soi, dévouée aux autres. Entre toutes les œuvres qu'il a servies, notre Société civile occupa une place qui le range parmi les vailiants serviteurs de notre œuvre et nous impose un devoir de reconnaissance auquel nous ne faillirons pas.

Après l'hommage aux disparus, dont la plus respectable des traditions fait un devoir au discours inaugural d'une année nouvelle, il me reste à signaler à votre bienveillante attention une des questions auxquelles les circonstances présentes impriment le caractère d'une particulière opportunité. Or, Messieurs, l'année qui finit aura été, en ce qui concerne l'enseignement supérieur catholique, l'année des grandes manifestations pontificales. La lettre de Pie X aux évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris proclame l'urgente nécessité de cet enseignement à l'heure actuelle ; d'autre part,

Digitized by Google

le Décret *Lamentabili sane exitu*, et surtout l'Encyclique *Pascendi*, en fixant à tous les fidèles les barrières doctrinales que leur pensée ne saurait franchir sans sortir de la foi, tracent par là même aux maîtres chrétiens des Facultés catholiques les directions souveraines qui s'imposent à leur enseignement.

Ces directions ont reçu, ce matin, dans la chaire de notre antique Primatiale, le commentaire qui, par l'acuité des analyses, la hauteur des vues synthétiques, le bonheur des formules, par dessus tout, la profondeur de la science théologique, était celui qui, en répondant à toute l'attente de l'auditoire, convenait à la grande parole du Pape. Peut-il m'être défendu d'ajouter que, si dans les rangs de l'Université catholique il ne pouvait guère y avoir plus d'attention avide que dans le reste du vaste auditoire, là, du moins, l'orateur vénéré était écouté avec une joie où il entrait beaucoup de fierté, la joie et la fierté d'entendre, dans une parole qui portait si visiblement la marque du pays de Bossuet, une parole rectorale qui fut si aimée? C'est au recteur d'hier qu'appartenait à tous les titres, ancien et nouveau, le rôle doctrinal de cette journée ; le seul rôle auquel le recteur d'aujourd'hui puisse prétendre est infiniment plus modeste. Il voudrait, aidé des souvenirs rapportés d'augustes audiences, faire ressortir ce que la lettre du Pape aux évêques de la région universitaire de Paris apporte de force nouvelle à la cause de l'enseignement supérieur catholique. De la sorte, tout au moins, la pensée du Souverain Pontife, comme il convenait en l'année où nous sommes, aura plané sur la réunion universitaire de ce soir comme sur la réunion religieuse de ce matin et fourni la matière de tous nos discours.



Depuis trente ans et plus, nous assistons à un spectacle que nos successeurs, quand sera venu le règne de la liberté, de la logique et du bon sens, ne manqueront pas de trouver d'une paradoxale invraisemblance. Si nos pères, au prix d'une lutte à laquelle le recul des années prête si aisément, et non à tort,

Digitized by Google

des proportions épiques, conquirent la liberté de l'enseignement supérieur, c'est que, apparemment, la conscience catholique la réclamait de la façon la plus impérieuse, qu'elle croyait d'une invincible conviction à sa nécessité et qu'elle avait réussi à faire partager cette conviction à la portion libérale de l'opinion publique. Et, de fait, toute la littérature, et l'on sait si elle est considérable, qu'a fait naître la discussion de cette question, articles de revue, œuvres de polémique ou discours de tribune, depuis les beaux jours de l'*Avenir* jusqu'au vote de la loi de 1875, témoigne, avec la dernière évidence, que la liberté est exclusivement sortie de cette conviction. Comment se fait-il donc qu'à peine la loi libérale votée, les bénéficiaires de cette loi se soient vus obligés de reprendre et de poursuivre sans relâche la démonstration qui avait, théoriquement et pratiquement, vaincu le monopole? Chaque année, ou peu doit s'en falloir, non seulement chez nous, mais à peu près dans toutes les Facultés libres, on voit ceux qui ont la mission de faire vivre les œuvres fondées sur la foi de la liberté conquise, chanceliers, recteurs et professeurs, préoccupés de justifier cette conquête par la nécessité d'un enseignement supérieur libre et catholique, comme si la démonstration était toujours à refaire. N'est-ce pas là un fait singulièrement étrange et qui tendrait à prouver que notre pays n'est pas encore mûr pour les institutions libres?

Un phénomène si général et si persistant ne saurait s'expliquer par une cause particulière et transitoire ; il doit provenir d'un état d'esprit, d'une mentalité, comme on dit aujourd'hui, exerçant sur le pays tout entier une action continue et progressive qui oblige la liberté à toujours et de plus en plus se défendre. Serait-ce, dans la question qui nous occupe, le catholicisme français qu'il faudrait mettre en cause et la négligence que tant de clients naturels de la liberté catholique montrent à user d'un droit si chèrement conquis s'expliquerait-elle par une diminution de foi ou par l'oubli des raisons qui leur ont valu la reconnaissance de ce droit au triple titre de pères de famille, de citoyens français et de fils de l'Eglise? A regarder superficiellement les choses, on serait parfois tenté de le croire. Il est certain que si la foi était plus vive, la cons-

Digitized by Google

cience du devoir plus forte, le sentiment du droit personnel plus profond, l'enseignement libre et catholique n'aurait pas à déplorer tant d'abstentions qui ressemblent trop à des défections. Sans doute, mais nous savons aussi que bien des abstentionnistes de la liberté ont conscience de cet illogisme, qu'ils en souffrent dans leur foi, et qu'ils en accusent une sorte de violence morale faite du dehors à leurs sentiments catholiques. Ils acceptent, en théorie, la liberté de l'enseignement; ils estiment, trop souvent à tort, qu'il leur faudrait être les héros qu'ils ne sont pas pour l'accepter en pratique. Il faut donc, sans vouloir excuser les faiblesses qui sont inexcusables, et il est trop vrai qu'il y en a, remonter à la cause dernière de la situation dont souffre la liberté et qui fait des victimes jusque dans les rangs de ceux qui n'en usent pas.

Cette cause, — n'hésitons pas à le proclamer, — c'est la politique sectaire, entrée en scène au lendemain même de cette conquête de la liberté qui s'était faite contre elle. On l'a vue, depuis vingt-huit ans, organiser contre l'enseignement libre une lutte dont le but, inavoué mais visible, était le retour graduel au monopole, non quant au mot décidément trop décrié, mais quant à la chose. Suppression des jurys mixtes, retrait du titre légal d'Université quand on s'apprêtait à l'octroyer aux divers groupes des Facultés de l'Etat, succession continue, à périodes assez rapprochées, de décrets ayant pour résultat de restreindre de plus en plus l'exercice de la liberté, défaveur croissante, à l'entrée de certaines carrières, pour les étudiants qui semblaient, à jouir de la liberté, contracter une sorte de péché originel : que n'a-t-on pas fait ou tenté pour alarmer les familles soucieuses de l'avenir de leurs enfants? Sans doute, il y a un terrain où l'hostilité officielle n'a pu trouver son compte : c'est le terrain de l'examen où nos candidats, au lieu des passions de la politique, rencontraient la sereine conscience de juges équitables et même bienveillants, à raison du mérite constaté et du bienfait résultant pour les études d'une loyale concurrence. S'il est des familles qui nous aient refusé leurs enfants par la crainte d'insuccès aux examens officiels motivés par le choix de la Faculté libre, elles doivent reconnaître, à voir nos succès si constants et même

Digitized by Google

grandissants d'une année à l'autre, qu'elles n'ont été justes ni pour les maîtres ni pour les juges de nos étudiants. Toujours est-il que, la politique régnante étant hostile à la liberté, notre pays qui a si foncièrement le culte idolâtrique de l'Etat, même quand il est gouverné par les ennemis déclarés de la religion, est trop porté à lui sacrifier la plus sacrée des libertés, la liberté que le père tient de la nature et de Dieu d'élever son enfant dans sa foi. De là, sans aucun doute, la lenteur que la liberté de l'enseignement supérieur met, contre toute vraisemblance, à prendre chez nous toute la place qui devrait être la sienne ; de là, chez les catholiques, pour lesquels il fut créé, des abstentions ou des hésitations qui réclament périodiquement une démonstration cent fois faite. En définitive, c'est la politique qui est la cause dernière de l'illogisme pratique qui entrave si gravement l'exercice d'une liberté aussi nécessaire pour le moins que la liberté mieux comprise des enseignements primaire et secondaire.

A cette cause générale, d'origine politique, qui tendait à réduire le recrutement des Facultés libres en inquiétant les familles, venait s'ajouter, il y a un an, une cause, politique encore, mais qui, cette fois, menaçait surtout les ressources qu'il leur faut pour vivre. Comment, avec cette funeste loi de la Séparation qui vouait l'Eglise de France à la pauvreté et au dénuement, pouvait-on espérer qu'il resterait à la charité catholique, après avoir assuré la vie nécessaire, de quoi subvenir aux œuvres réputées de luxe? On se souvient qu'une discussion fut ouverte, l'an dernier, dans la presse, au sujet de l'avenir réservé aux Instituts catholiques sous le nouveau régime et que d'aucuns se demandèrent, avec des intentions dont je ne veux pas contester la droiture et dont il serait déplacé de discuter la sagesse, si le moment n'était pas venu de délester, par de prudents sacrifices, des œuvres désormais si lourdes. Jamais, depuis qu'il existe, l'enseignement supérieur libre n'avait paru courir semblable danger, sous la double menace du dehors et du dedans. C'est dans ces circonstances qu'intervient celui qui, au titre de Pasteur suprême, a le droit de définir ce qui doit constituer, au regard de la conscience catholique, une question vitale pour l'Eglise.

Digitized by Google

Quand on songe au rôle historique de la Papauté en matière d'enseignement, aux innombrables Universités qu'elle a créées par le monde ou dont elle a consacré la fondation par ses bénédictions empressées, par ses approbations multipliées, surtout par l'institution canonique qui leur conférait les privilèges des Universités pontificales, on ne peut être surpris de sa grande sollicitude pour nos Instituts catholiques.



C'est de la hauteur où le place le magistère apostolique, de ce sommet où les principes font la loi aux contingences, que le Pape voit et juge, et sa Lettre du 6 mai dernier nous a révélé ce qu'il pense de l'importance et de la nécessité de l'enseignement supérieur dans la phase historique où entre l'Eglise de France. Les circonstances donnent donc aux déclarations pontificales une solennité singulière ; on peut dire que, depuis leur fondation, nos Instituts catholiques n'avaient pas encore reçu une consécration d'aussi capitale importance et que cette consécration a pour eux la portée d'un événement historique.

Eh bien, que déclare le Pape devant la perspective d'un amoindrissement possible de l'Institut catholique qui serait provoqué par la recherche des économies nécessaires? Il déclare, avec une souveraineté netteté, que l'économie ne doit pas se faire à son détriment : « car, dit-il en propres termes et de façon à ne plus permettre qu'on qualifie l'enseignement supérieur catholique d'institution de luxe, « car il ne faut pas « le mettre au rang des choses que l'on peut sacrifier, mais de « celles au contraire que l'on doit conserver à tout prix. » Il ajoute, réduisant à néant la conception d'un enseignement supérieur mutilé, que « tout ce qui nous reste, à l'usage de nos « jeunes gens, d'établissements d'instruction catholiques, nous « devons faire tous nos efforts pour le conserver dans son in- « tégrité ». Bien plus, à Paris expressément, ailleurs, par analogie, si c'était nécessaire, il y a lieu de fonder des chaires nouvelles pour répondre aux nouvelles nécessités de l'apologétique.

Digitized by Google

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire observer que la Lettre pontificale ne vise en particulier l'Institut de Paris que pour cette fondation de chaires, qu'en droit et en fait ses principes s'appliquent à tous les Instituts similaires. Il m'a été donné d'entendre de la bouche auguste du Saint-Père les affirmations les plus formelles à cet égard, et il me semble tressaillir encore du contre-coup de l'énergie avec laquelle Sa Sainteté déclarait nécessaire le maintien de nos Facultés lyonnaises. On se souvient que Notre Eminentissime Chancelier se hâta, en communiquant officiellement ce grave document aux fidèles de son diocèse, d'en déduire toutes les conclusions rigoureusement applicables à nos Facultés : digne commentaire de la parole de Rome et nouveau titre, après tant d'autres, à notre gratitude, si heureuse d'associer au nom de Pie X le nom de celui qu'il se plaît à appeler son très cher Cardinal, en louant, avec la plus exquise paternité, son grand dévouement à notre Œuvre.

Le Souverain Pontife n'a pas voulu se contenter d'un mot d'ordre dont l'autorité eût suffi à l'obéissance de ses fidèles de France ; il a signalé, avec une netteté et une force égales, le motif sur lequel repose cet ordre et dont la méditation attentive, en forçant la conviction, assurera l'énergie de cette obéissance. Ce motif n'est et ne saurait être, chez le Pasteur des pasteurs, que le souci surnaturel des âmes baptisées qu'il faut soustraire, dans toute la mesure du possible, au danger d'un enseignement empreint d'une hostilité ouverte ou mal déguisée sous le voile d'une neutralité plus légale, trop souvent, que réelle. Il n'ignore pas qu'il y a encore dans l'enseignement officiel, des maîtres qui s'honorent d'être fidèles à la foi chrétienne et d'autres qui, sans partager nos croyances, se feraient un scrupule de les attaquer dans l'âme de leurs disciples ; il garde — qui pourrait en douter? — aux uns la tendresse que méritent des fils, aux autres l'estime qui est due aux maîtres loyalement respectueux de la foi d'autrui. Mais il se défie de l'efficacité d'un enseignement isolément correct contre un système qui a ouvertement pour but de « déraciner dans les âmes le sentiment religieux » et qui tend à faire, autour de la jeunesse studieuse, une atmosphère de plus en plus

Digitized by Google

irrespirable à l'âme qu'on veut garder chrétienne. De là ce cri d'alarme qui ne peut manquer de faire réfléchir : « Il est « facile de voir qu'en ces circonstances si malheureuses pour « la France, ce qui, par-dessus tout, est en grand péril, c'est la « jeunesse. » En faut-il davantage pour commander le maintien, à tous les degrés et à *tout prix*, suivant le mot du Pape, de l'enseignement libre et catholique?

La jeunesse ecclésiastique n'est pas plus oubliée que la jeunesse laïque. Cliente-née de nos Facultés, elle doit se façonner, par l'étude de la philosophie et des sciences sacrées, au rôle qui sera le sien dans l'Eglise de demain, rôle essentiellement apologétique puisqu'il lui faudra combattre, jusque dans l'humilité du catéchisme et du prône, l'erreur déversée dans les âmes par l'école, le journal ou le livre. L'Eglise ne saurait se passer d'une élite scientifique, de ces prêtres dont les lèvres, plus que jamais, doivent être les gardiennes autorisées de la science, et les Facultés sont nécessaires pour préparer cette élite à sa mission future dans des conditions où sa foi ne puisse courir aucun risque d'altération. C'est ainsi que la Lettre du Pape aux évêques de la région de Paris, comme plus récemment son immortelle Encyclique et comme, si on me permet de l'ajouter avec un sentiment de filiale fierté, la réponse dont l'adresse de nos Facultés à Sa Sainteté vient d'être honorée, aboutit à préconiser le vrai et légitime progrès des études, celui qui concilie si bien les spéculations théologiques et les recherches scientifiques avec l'invariable respect des dogmes traditionnels que science et foi s'aident mutuellement, sans jamais être l'une à l'autre un obstacle ou une gêne.



Voilà un bel idéal, un idéal supérieur, de salut national et chrétien, national parce que chrétien, et qui ne fait que traduire, dans l'odre de l'enseignement, la devise du pontificat de Pie X : *Instaurare omnia in Christo.* Cet idéal est le vôtre, Messeigneurs ; il est le nôtre aussi. Mais pour aider à sa réalisation, dans notre studieuse région du Sud-Est, il faut que nos Facultés non seulement vivent, mais prospèrent. Ces con-

Digitized by Google

ditions, abstraction faite des coups de force qui peuvent nous frapper à mort, sont-elles possibles? Oui, sans aucun doute, puisque le Vicaire de Jésus-Christ commande le maintien de notre Œuvre et que nous ne pouvons supposer qu'avec l'aide des lumières et de la sagesse d'En-Haut il commande l'impossible.

Il nous faut des ressources. Elles viendront, lentement peut-être, mais elles viendront ; car la charité chrétienne comprendra la hiérarchie que le Pape, implicitement du moins, établit dans ses devoirs actuels. Elle comprendra que nous vivons à une heure où elle doit s'attacher avant tout au salut des âmes qui risquent le plus de se perdre, les âmes de la jeunesse, et elle leur fera, dans son dévouement, une part privilégiée. C'est la charité corporelle, celle qui s'adresse au corps en visant l'âme, qui a fait dans le passé le plus de prodiges et provoqué le plus de royales largesses ; quand les catholiques verront que l'âme échappe de plus en plus au bienfait de leurs aumônes, ils se tourneront de plus en plus au service direct des âmes par l'enseignement chrétien. A Dieu ne plaise que je souhaite la diminution des aumônes corporelles ; ce n'est pas ici l'expression d'un désir ou d'un conseil, c'est une prévision. Bossuet, s'il vivait encore, ferait toujours le sermon sur l'*Eminente dignité des pauvres*; et le congrès des Jurisconsultes catholiques qui vient de se tenir à Angers et auquel plusieurs de nos collègues ont pris, comme à l'ordinaire, une brillante part, s'est montré toujours fidèle au grand précepte évangélique. Mais, aujourd'hui, Bossuet prêcherait aussi l'éminente dignité des jeunes âmes, et sa conclusion serait sans doute que, sans dommage pour la charité bien entendue, pour le soulagement spirituel et corporel des infirmes et des pauvres de Jésus-Christ, le budget de l'école, du séminaire, du collège chrétien et de la Faculté catholique, c'est-à-dire des jeunes âmes, loin de diminuer, doit s'accroître dans la proportion des besoins nouveaux.

Il nous faut des étudiants. L'exemple des familles chrétiennes qui nous ont donné une confiance qui nous fut et nous est si précieuse, sera de plus en plus imité, à mesure que sera mieux compris le grave avertissement du Pape, renouvelé,

Digitized by Google

pour le fond, des directions de Léon XIII sur les dangers de l'enseignement neutre. Il n'y a pas de père, digne de ce nom, qui, en songeant à l'avenir de son fils, ne partage les sentiments du héros d'Homère, ce type immortel de bravoure, qui demandait aux dieux que son fils fût plus brave que lui-même. Le père vraiment chrétien souhaite, non seulement de se survivre dans la foi et la vertu de son fils, mais encore que cet héritage paternel soit par lui enrichi. Sa conscience s'effraiera quand il constatera que l'âme de son enfant se vide de l'idée de Dieu et de la morale dont cette idée est l'essentiel support, et qu'au lieu de collaborer au progrès moral du pays, il en prépare, pour sa part, cette déchéance nationale stigmatisée par un poète païen : *Nos... mox daturos progeniem vitiosiorem.* Ce jour-là, quelque sacrifice qu'il en puisse coûter à leurs intérêts ou à leurs ambitions, c'est à l'école chrétienne, à la Faculté catholique, que les pères et mères chrétiens, témoins de cette faillite morale, confieront l'éducation de leurs enfants. Qui pourrait dire, à voir les ravages qui se font dans l'âme de l'enfance et de la jeunesse, que ces jours ne sont pas plus proches qu'on ne pense? En promettant une fois de plus de faire tout notre profit des directions du Souverain Pontife, exprimons le vœu que les familles déterminées à rester chrétiennes pour elles et pour leurs enfants méditent, pour y obéir, ses graves conseils.

Digitized by Google

Adresse des Facultés catholiques

à Sa Sainteté le Pape Pie X

A l'occasion de son Jubilé sacerdotal,
du Décret « Lamentabili sane exitu », et de l'Encyclique « Pascendi »

Beatissime Pater,

Universitatis catholicae Lugdunensis Rector, Decani et Professores, ad pedes Vestrae Sanctitatis humillime provoluti, enixe petunt, confisi patrocinio EE. Cardinalis Archiepiscopi Lugdunensis, dilectissimi sui Cancellarii, ut piissimum reverentiae, oboedientiae et obsequii testimonium ob exspectatam iubilaei huius anni opportunitatem adhuc dilatum, benigne dignetur acceptum habere. Nefas profecto eis sit catholicae laetitiae expertes videri, dum, ubique gentium, quicumque christiano nomine gloriantur fauste ineuntem tanti Sacerdotii, tanta spiritualium fructuum ubertate memorabilis tantaque in futurum spe florentis annum quinquagesimum omnibus laeti, pii et grati animi officiis concelebrant. Scilicet in anniversaria illa commemoratione eos praesertim Ecclesiae filios officiosis hisce sensibus animatos instinctosque se praestare par est, quos benevolentiore animo atque impensiore studio Vestra amplectitur Paternitas.

Nonne autem, Beatissime Pater, praecipuam paternae Vestrae sollicitudinis partem quasi dilectionis praerogativa eis dicatam esse censeamus, qui iuventuti in christianis Scholis, Collegiis Institutisque christiane informandae, vocante Deo Ecclesiaque mandante, operam navare statuerunt? Quale et quanti momenti adiumentum, ut ea tantum attingamus quae ad nos peculiari nomine pertinent, Universitatibus catholicis allatum est memorandis illis Litteris ad episcopos Parisiensis

Digitized by Google

Instituti protectores a Vestra Sanctitate nuper directis, quibus quantopere eiusmodi Instituta quae superioris ordinis dicuntur, grassante exitiali instituendae iuventutis more extra, quin immo contra legem Dei et necessaria hodie sint et summis Catholicorum omnium curis conatibuque adiuvanda tam luculente profitebatur !

Nec satis Vestrae Paternitati fuit ad stabilienda ea Instituta legem agendi Catholicis praescribere ; omni studio incubuit ut ipsis magistris, quae ceteris Christianis lex credendi, ea ipsa esset lex docendi. Vix verbis consequi possumus quanto exsultaverimus gaudio et quam grati animi conscios nos senserimus, ubi legere et meditari nobis apostolica sollicitudine datum est cum decretoriam hodiernorum errorum recensionem, tum in primis admirandas illas Encyclicas Litteras quibus tam perniciosarum a tradita fide aberrationum reconditae causae acutissime dispiciuntur et in lucem praevalide trahuntur, suae cuique errori argutiae excutiuntur, suus detergetur fucus, suae extirpantur radices, et, cunctis vivido lumine perlustratis, immane doctrinae corpus apparet, vetera errata, toties damnata, novis cogitandi rationibus, sentiendi modis et dicendi formulis obtegens et certissimam germanae fidei parans ruinam ! Obstupescit quidem christiana mens, dum, praeferente lucem Vicario Christi, intuetur quae mala ex istis fontibus dimanarint et cogitat quae in futurum impendeant, nisi damnabilis licentia, falsum libertatis nomen obtendens, omnium opibus qui verae scientiae principiis sint imbuti refrenetur ac coerceatur. Maximas autem Deo gratias agimus quod Summus Pontifex, vestigiis insistens praestantissimorum Pontificum, praesertim Pii IX et Leonis XIII, in aperiendo et refellendo errore dividendaque luce a tenebris tantus Doctor exstitit, idem cum ad sanandas saucias mentes tum ad praecavendos letales earum morbos providentissimus Medicus apparuit.

Certe qui se in clientelam demiserunt sancti Irenaei, pertinacissimi illius omnium sui temporis haereseon et falsi nominis scientiae debellatoris eiusdemque apostolici ministerii observantissimi, non committent ut, discipuli nimium degeneres, infallibili Doctori qui unus in terris, Christi Vicarius et

Digitized by Google

Petri heres, inter fallaces humanae rationis adversus fidem rebellantis strepitus, verba vitae aeternae proferre valet, fidem, oboedientiam et qualemcumque possint operam utcumque abnuant. Christus voce Petri locutus est ; Christo infidi simus, si Petro non obsequamur.

Nihil nobis magis in optatis erat quam ut Supremo Doctori concreditam sibi veritatem promulganti et vigilantissimo Pastori invicta animi firmitudine gregem suum a periculosis semitis et a venenatis pascuis arcenti plenissimum mentis assensum et absolutam parendi voluntatem sponderemus ac polliceremur.

Precamur vero ut in miserandis horum dierum angustiis quae tantum tristitiae cum iubilaei anni spirituali laetitia commiscent, omnium Christifidelium prona oboedientia Vestrae Paternitatis curas allevet et consoletur. Interim dignetur Vestra Sanctitas eas a Deo Optimo gratias nobis poscere quae nos boni propositi tenacissimos efficiant et nobis, nostris discipulis cunctisque nostri operis adiutoribus eam benedictionem impertire quae divini auxilii faustissimum augurium exsistat sitque incitamento et adiumento eis qui cum venerabundis omnibus sensibus audent se profiteri

Vestrae Sanctitatis

humillimos, observantissimos et devotissimos servos.

Lugduni, die 10[a] octobris 1907.

Notre adresse s'était placée sous le patronage de notre si dévoué et si aimé Chancelier ; cette inspiration lui a valu une bonne fortune inespérée. A la suite des signatures du recteur, des doyens et des professeurs des quatre Facultés, Son Eminence a daigné écrire de sa main cette prière, sortie tout ardente de son cœur, et qui est allée droit au cœur de Pie X, assurant à notre adresse un accueil que n'aurait pu rêver l'humilité des signataires, si grande que soit la bonté du Pape :

« *Benedictio apostolica sit dilectissimae Universitatis Lug-*
« *dunensis familiae, Rectori, magistris discipulisque consolatio,*
« *lumen et praemium.*

Digitized by Google

« *Hoc votum Patri Sanctissimo humiliter exponere non timet*
« *Filius addictissimus, devotissimus et amantissimus*,

« PETRUS, *Card.* COULLIÉ,
« *Arch. Lugd. et Vienn., Galliarum Primas.* »

TRÈS SAINT-PÈRE,

Le Recteur, les Doyens et les Professeurs de l'Université Catholique de Lyon, très humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, Vous prient instamment, en invoquant avec confiance le patronage de Son Eminence le Cardinal Archevêque, leur très aimé Chancelier, de daigner agréer avec bonté le très filial hommage, retardé jusqu'ici dans l'attente de l'occasion offerte par cette année jubilaire, de leur respect, de leur obéissance et de leur soumission. Ils regarderaient comme une impiété de ne point prendre part à la joie catholique, quand, par tout l'univers, tous ceux qui se glorifient du nom chrétien célèbrent à l'envi, dans des sentiments de joie, de piété et de reconnaissance, les heureux débuts du cinquantième anniversaire d'un tel sacerdoce, si glorieux dans le passé par sa fécondité en fruits surnaturels et s'épanouissant en de si belles espérances pour l'avenir. C'est que, dans la commémoration de cet anniversaire, il est juste que, parmi les fils de l'Eglise, ceux-là surtout se montrent animés et pénétrés de ces sentiments du devoir filial que Votre Paternité entoure de plus de bienveillance et de plus de dévouement.

Or, ne devons-nous pas estimer, Très Saint-Père, que la meilleure part de Votre paternelle sollicitude, par une sorte d'affection privilégiée, s'est consacrée à ceux qui, pour obéir à l'appel de Dieu et à la délégation de l'Eglise, ont résolu de vouer leur activité à la formation chrétienne de la jeunesse dans les Ecoles, les Collèges et les Instituts chrétiens? Pour ne parler que de ce qui nous concerne particulièrement, quelle aide, et combien importante, valut aux Universités Catholiques la Lettre mémorable adressée naguère par Votre Sainteté aux évêques protecteurs de l:Institut de Paris, cette Lettre où Elle proclamait d'une façon si éclatante jusqu'à

Digitized by Google

quel point les Instituts d'enseignement supérieur, en ces jours où s'étendent les ravages de la funeste éducation en dehors et même à l'encontre de la loi de Dieu, non seulement sont nécessaires, mais méritent les suprêmes préoccupations et les suprêmes efforts de tous les Catholiques !

Ce n'était point assez pour Votre Paternité de prescrire aux Catholiques la loi de l'action pour l'affermissement de ces Instituts. Elle n'a épargné aucun soin pour que les maîtres eux-mêmes se fissent de la règle de la foi chrétienne la règle souveraine de leur enseignement. Nous ne saurions qu'à peine exprimer la joie dont nous avons tressailli et la reconnaissance que nous nous sommes sentie au cœur, quand il nous a été donné, grâce à la sollicitude Apostolique, de lire et de méditer, non seulement le Décret dénonçant et condamnant les erreurs contemporaines, mais encore et surtout l'admirable Encyclique où les causes profondes de ces aberrations si pernicieuses hors des voies de la foi traditionnelle sont discernées d'une vue si pénétrante et mises en plein jour avec tant de puissance, les arguties de chaque forme d'erreur dissipées, ses déguisements arrachés, ses racines extirpées, et où, sous les flots d'une vive lumière éclairant tous les replis du système, on voit apparaître un monstrueux corps de doctrine, masquant par de nouvelles façons de penser, de sentir et de parler, de vieilles erreurs tant de fois condamnées, et préparant à la vraie foi la ruine la plus certaine. Sans doute, l'âme chrétienne est comme frappée de stupeur, quand, à la lumière du flambeau levé par le Vicaire du Christ, elle voit les maux émanés de ces sources d'erreur et songe à ceux dont elles menacent l'avenir, si une condamnable licence, se couvrant du nom menteur de liberté, n'était refrénée et réduite par les efforts de tous ceux qui sont imbus des principes de la vraie science. Mais nous rendons grâces à Dieu que le Souverain Pontife, marchant sur les traces des Pontifes les plus illustres, surtout de Pie IX et de Léon XIII, nous soit apparu, quand il a fallu découvrir et réfuter l'erreur, séparer la lumière des ténèbres, comme un Docteur si puissant, et, en même temps, comme un Médecin si clairvoyant pour guérir les intelligences blessées ou les prémunir contre les mortelles blessures.

Digitized by Google

Certes, ceux qui se sont placés sous le patronage de saint Irénée, cet inlassable et victorieux lutteur de la Foi contre la fausse science et toutes les hérésies de son temps, d'une si respectueuse fidélité au magistère apostolique, se garderont bien d'aller, disciples dégénérés, refuser de quelque façon que ce soit, leur loyale obéissance et leur concours, si modeste soit-il, au Docteur infaillible qui, seul sur terre, Vicaire du Christ et héritier de Pierre, peut faire entendre les paroles de la vie éternelle au milieu des bruyants mensonges de l'humaine raison en révolte contre la Foi. Le Christ a parlé par la voix de Pierre : ce serait trahir le Christ que de ne pas obéir à Pierre.

Notre plus grand désir était de promettre, par un engagement sacré, le plein assentiment de l'esprit au Docteur suprême promulguant la vérité dont Il a la garde, et l'absolue volonté d'obéir au vigilant Pasteur qui éloigne Son troupeau avec une invincible fermeté d'âme des sentiers périlleux et des pâturages empoisonnés.

D'un autre côté, au milieu des lamentables difficultés des jours où nous vivons et qui mêlent tant de tristesse aux joies spirituelles de cette année jubilaire, nous prions Dieu que l'obéissance empressée de tous les fils de l'Eglise vienne soulager et consoler les peines de Votre Paternité. En attendant, daigne Votre Sainteté demander pour nous au Dieu de toute bonté la grâce qui nous affermisse à jamais dans nos saintes résolutions, et nous accorder à nous, à nos disciples et à tous ceux qui collaborent à notre Œuvre, une bénédiction qui soit l'heureux augure du secours divin et en même temps un encouragement et une aide à ceux qui osent se dire, avec tous les sentiments d'une filiale vénération,

De Votre Sainteté
les très humbles, très obéissants et très dévoués serviteurs.

Lyon, le 10 octobre 1907.

Apostille de Son Eminence le Cardinal Chancelier :

« Que la Bénédiction apostolique soit, pour la très chère
« famille de l'Université lyonnaise, le Recteur, les Maîtres et

Digitized by Google

« les disciples, une consolation, une lumière, une récom-
« pense.

« C'est le vœu que ne craint pas de présenter humblement « au Très Saint-Père

« Son fils très attaché, très dévoué et très aimant

« PIERRE, Cardinal COULLIÉ,

« *Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.* »

RÉPONSE

de Son Eminence le Cardinal secrétaire d'Etat

à l'Adresse des Facultés catholiques de Lyon

Illustri ac spectabili viro
Moderatori Lycei Magni Catholici Lugdunensis,
Lugdunum.

ILLUSTRIS AC SPECTABILIS VIR,

Quod per occasionem, sane faustam, natalis quinquagesimi sacerdotii Eius, decani et decuriales doctores Lycei magni catholici Lugdunensis, rectore praelucente optimo, gratulationes Sanctitati Suae et vota properarint offerre, equidem luculenter Beatissimus Pater agnovit non humanitatem modo, sed amantissimam quoque omnium vestrum pietatem. Quod vero opportunitate tanta usi, officium iidem, te praeeunte, festinarint explere laetitiae declarandae suae ob Encyclicas editas Litteras adversus Modernistarum doctrinae haereses, longe certe libentius vestram cum Apostolica Sede coniunctionem, perfectam, diligentem, concordem Summus Pontifex repperit. Nam istud tale studiorum domicilium ac centrum, quando sicentia falsi nominis fideique inimica infici mentes

voluntatesque tam late conspicimus, solutum se expeditumque ab insidioso et vaferrimo errore servasse, mirabile id et consolationis peculiaris est facinus, idemque a divini Numinis erga catholicos Galliae filios singulari sollicitudine plane repetendum. Itaque obsequium Lycei magni Lugdunensis aeque ac retentam incorrupte ab eodem Fidem summopere Beatissimus Pater dilaudat, illudque dum probe sperat, ad legitimos disciplinarum progressus strenue quidem, sed haud aliter vos esse nisuros quam et germanae scientiae et romanae Cathedrae amori unico adhaerentes, testem praecipuae dilectionis Suae Apostolicam Benedictionem singulis vobis impertit.

Dum te de his reddo certiorem, cum ea, qua par est, existimatione permaneo,

Tibi

Addictissimus,

R. card. MERRY DEL VAL.

Romae, die XXIII octobris 1907.

A l'honorable et distingué Recteur de l'Université Catholique de Lyon.

MONSEIGNEUR,

Dans l'empressement que les Doyens et les Professeurs de l'Université Catholique de Lyon ont mis, à la suite de leur éminent Recteur, à présenter à Sa Sainteté, en l'heureuse occurrence de Son Jubilé sacerdotal, leurs félicitations et leurs vœux, le Très Saint-Père a vu sans doute une marque éclatante non seulement de la délicatesse, mais encore de la très affectueuse piété filiale de vous tous. Mais, dans leur hâte aussi, sous votre direction, à se faire un devoir, en profitant d'une occasion si particulièrement opportune, de manifester leur joie de la publication de l'Encyclique contre les hérésies du Modernisme, le Souverain Pontife a constaté, avec une satisfaction assurément bien plus grande, une preuve de leur parfaite union, dans le zèle et l'accord des sentiments, avec le Siège Apostolique. Quand on voit, en effet, une fausse science, ennemie de la Foi, étendre si loin son action délétère sur les esprits et les volontés, qu'un foyer et un centre d'études tel

Digitized by Google

que le vôtre ait su échapper à l'atteinte et à l'emprise d'une erreur si astucieuse en ses embûches, c'est là un fait digne d'admiration, particulièrement consolant, et dont il faut visiblement chercher la cause dans une spéciale sollicitude de la divine Providence pour les fils catholiques de la France. C'est pourquoi le Très Saint-Père loue hautement l'Université catholique de Lyon de son hommage de soumission aussi bien que de la conservation de la Foi en toute sa pureté ; et, dans le confiant espoir que vous tendrez de tous vos vaillants efforts aux légitimes progrès des études sans cesser d'être attachés avec un particulier amour et à la science véritable et à la Chaire romaine, Il accorde à chacun de vous, en témoignage de Sa particulière affection, la Bénédiction Apostolique.

En portant à votre connaissance les sentiments de Sa Sainteté, je reste, avec une juste estime,

Votre très dévoué,

R. Cardinal MERRY DEL VAL.

Rome, le 23 octobre 1907.

Digitized by Google



LA VRAIE POSITION

DE LA

QUESTION APOLOGÉTIQUE [1]

L'apologétique chrétienne proprement dite consiste en cette démonstration : que le fait de l'origine divine et révélée du christianisme est, pour la raison, objet légitime de croyance. On a déterminé, dans les diverses parties de l'Introduction, quelle est la nature, quels sont les caractères de cette démonstration, quelle méthode elle réclame, et l'on a établi que sa valeur est indéniable, pour quiconque reconnaît la valeur des démonstrations métaphysiques d'ordre réel, auxquelles elle ressemble et dont elle emprunte le procédé.

(1) L'étude ici publiée est le dernier chapitre d'une Introduction à l'Apologétique chrétienne. On sait l'extrême importance qu'a prise, depuis quelques années, cette partie de l'Apologétique, à cause des attaques dont a été l'objet la méthode traditionnelle et des tentatives faites pour lui substituer une méthode nouvelle, dite « méthode d'immanence ». Elle a dû s'augmenter de deux sections considérables, consacrées, l'une à la question de la méthode de démonstration apologétique, l'autre à la détermination exacte de la nature et de la valeur de cette démonstration. Quoique les considérations présentées en ce chapitre final soient, par elles-mêmes, en dehors de la controverse qui vient d'être rappelée, il a cependant paru nécessaire de les rattacher aux points de doctrine établis dans les sections précédentes, où la question de méthode a été examinée et résolue, leur véritable valeur et leur véritable portée ne pouvant être saisies que du point de vue de la méthode traditionnelle. C'est toute la raison du résumé préliminaire dans lequel on s'est efforcé de préciser en quelques pages, sans avoir à les justifier, les conclusions de toute l'Introduction.

Digitized by Google

I

Ce n'est pas une démonstration *a priori*, la révélation divine étant, de la part de son auteur, un acte de souveraine liberté, que nous ne pouvons conclure d'aucun principe rationnel. — Ce n'est pas une démonstration fondée sur des faits immanents ou de conscience, puisque ces faits, bien loin de nous permettre le discernement certain de la religion révélée, au sein des contradictions de croyances dans lesquelles l'humanité se débat, ne nous permettent pas même de prouver qu'une révélation divine, à l'exclusion de tout autre secours hypothétique, est nécessaire. — Ce n'est pas une démonstration scientifique, au moins dans le sens donné au mot *science* par le langage courant, qui l'emploie pour désigner l'ensemble des connaissances relevant de l'observation sensible ou psycho-physiologique, et limitées à la constatation des faits ou phénomènes, puis à l'établissement des lois qui en régissent la production ; et cependant la science joue un rôle en apologétique. — Enfin, et quoique l'histoire aussi y joue un rôle, ce n'est pas une démonstration historique ; car, si la science se borne à constater des phénomènes au moment où ils se produisent et à dégager leurs lois, l'histoire se borne à prouver, par le témoignage, la réalité et les circonstances des faits passés, sans avoir à les expliquer, sinon par le jeu de la liberté humaine et les influences sociales ou économiques, quand cette explication suffit à en rendre compte.

Il reste que la démonstration apologétique soit une démonstration complexe, analogue aux démonstrations métaphysiques d'ordre réel, auxquelles elle vient d'être comparée. Le propre de ces démonstrations est de partir d'une donnée réelle, fournie par l'observation sensible, ou par l'observation psychologique, ou par les deux à la fois ; — puis, en appliquant à cette donnée le principe de causalité, de conclure, par une inférence nécessaire, de la réalité de la donnée, et de ses caractères, à l'existence et aux caractères essentiels de la cause

Digitized by Google

qu'elle exige comme sa seule explication suffisante. C'est le procédé qu'emploie le philosophe pour prouver, par les données du monde sensible et du moi, l'existence de Dieu, cause nécessaire de ce moi et de ce monde ; — par les données de la conscience psychologique, l'existence en nous d'un principe spirituel, libre et immortel. Que ce procédé soit légitime, que le criticisme y ait vu à tort un passage vicieux de l'ordre idéal à l'ordre réel, c'est ce qui résulte de la réalité et des caractères connus de la donnée sur laquelle se fonde l'inférence, et qui obligent à conclure à la réalité du principe que cette donnée réclame comme sa cause nécessaire. Que, d'autre part, la contestation irréductible dont sont l'objet toutes les vérités ainsi démontrées, n'infirme pas la valeur du procédé par lequel on les établit, c'est ce qui suit du fait que la contestation, en pareille matière, a son explication satisfaisante, *a*) — soit dans le caractère de l'inférence, nécessaire, mais non nécessitante, que fonde, dans les démonstrations d'ordre réel, la donnée réelle, et qui diffère de l'enchaînement nécessitant des équations et déductions idéales par lesquelles, dans les démonstrations d'ordre idéal, l'assentiment est contraint ; *b*) — soit dans la complexité notablement plus grande des démonstrations d'ordre réel opposée à l'entière simplicité des démonstrations d'ordre idéal ; — *c*) soit dans le caractère mystérieux des causes dont les démonstrations d'ordre réel établissent l'existence, mais sans nous faire pénétrer, sinon par voie d'analogie, le secret de leur nature et de leur mode d'action, et qui contraste avec le caractère pleinement intelligible, parce que purement logique, des idées qu'ordonnent et combinent les démonstrations d'ordre idéal ; *d*) — soit enfin et surtout dans le caractère moral des vérités d'ordre réel opposé au caractère amoral et neutre des vérités d'ordre idéal ; celles-ci n'entraînant aucune conséquence pratique, aucune intrusion de la volonté libre n'est à craindre dans la série, d'ailleurs peu compliquée, des opérations intellectuelles qu'exige leur démonstration ; tandis que celles-là, pour la raison contraire, fournissent à la volonté, si elle est moralement mal disposée, le prétexte à des interventions abusives, susceptibles de fausser le jeu normal de l'intelligence ; déviation d'autant plus facile

Digitized by Google

que l'objet de la démonstration est plus mystérieux en lui-même et la série des opérations intellectuelles plus longue, plus délicate, plus difficile. On doit conclure de là à la nécessité de certaines dispositions, soit intellectuelles, soit surtout morales, pour que les démonstrations métaphysiques d'ordre réel entraînent l'assentiment définitif, que l'on appelle conviction, et dans lequel la volonté doit s'unir à l'intelligence. Ces dispositions ne constituent pas un parti-pris arbitraire, une acceptation anticipée des vérités morales; elles jouent un double rôle, dont le premier consiste à éloigner un obstacle, et dont le second n'est autre qu'une adhésion loyale, théorique et pratique, à la part de vérité entrevue ou établie par l'intelligence, et dans la mesure exacte où elle est entrevue et établie. De la sorte, à aucun moment, l'homme n'affirme plus qu'il ne voit, mais, ce qu'il voit, il l'affirme par tout lui-même, en allant au vrai de toute son âme, comme l'a dit Platon, ou, comme le dit mieux encore l'Evangile, en aimant et en faisant la vérité pour achever de venir à la lumière.

Puisqu'elle est une démonstration métaphysique d'ordre réel, la démonstration apologétique peut être valable, comme celles dont je viens de parler, et aux mêmes conditions. Son procédé essentiel est identique : c'est une inférence nécessaire fondée, au moyen du principe de causalié, sur des données réelles ; d'où il suit que si les données présentent d'abord la réalité, puis les caractères qu'exige l'inférence, celle-ci sera légitime et rationnelle, comme l'est celle qui conclut du monde à Dieu et de la pensée, du vouloir, à l'âme. — Deux différences cependant sont à signaler entrela démonstration apologétique et celles auxquelles je la compare. La première consiste en ce qu'elle est logiquement postérieure à celles-ci, et par conséquent, les présuppose comme son fondement indispensable. Il est par trop clair que l'on ne saurait prouver l'origine divine et révélée d'une religion qu'après avoir prouvé l'existence de Dieu, la création, la Providence, d'une part, puisque Dieu ne saurait révéler, s'il n'existe et ne peut intervenir immédiatement dans le monde son œuvre, — et d'autre part, l'existence en l'homme d'un principe spirituel, libre et immortel, puisque toute religion positive, digne de ce nom, n'a pas d'autre but que de résoudre, et plus complète-

Digitized by Google

ment que ne le fait la philosophie, le problème de la destinée humaine, qui est celui de la vie d'outre-tombe, des devoirs qui s'imposent à la liberté comme condition du bonheur en cette vie future, des moyens de rendre la volonté capable d'accomplir ces devoirs. On peut donc s'étonner à bon droit que toute une école d'apologistes, qui professe l'impuissance de la raison à établir ces vérités fondamentales, et affirme avec les criticistes l'irrémédiable illogisme de toute démonstration métaphysique d'ordre réel, annonce néanmoins son intention d'édifier sur de nouvelles bases l'apologétique chrétienne, et exprime l'espoir de lui donner une portée, une rigueur philosophiques, qu'elle n'a jamais eues. J'ai montré ailleurs à quels résultats pouvait aboutir cette tentative, comment elle constitue la négation même de la démonstration qu'elle prétend remplacer ; comment elle réduit l'apologétique à l'unique thèse philosophique de la nécessité du surnaturel ; comment en cette thèse unique au delà de laquelle elle s'arrête, elle compromet la distinction de l'ordre de la nature et de l'ordre surnaturel ; comment enfin, l'affirmation de foi divine qu'elle prétend préparer et légitimer, consiste uniquement, comme l'affirmation de foi morale qui pose Dieu, l'âme, la liberté et la vie future, en un parti-pris conscient de lui-même, et donc incapable de fonder une certitude objective, dans le sujet pensant.

La seconde différence entre les démonstrations métaphysiques d'ordre réel qui sont du ressort de la philosophie pure, et la démonstration apologétique, consiste dans la différence des données réelles sur lesquelles se fonde l'inférence en celles-là et en celle-ci. En celles-là, les données sont beaucoup plus simples ; l'étude du monde et du moi pensant les fournissent incessamment à l'observation, puisqu'elles consistent dans les phénomènes réguliers et normaux que la science constate et que relève la conscience psychologique. Elles sont, par là même, difficilement contestables ; elles s'imposent à l'esprit par le renouvellement indéfini d'expériences semblables et par la comparaison entre ces expériences. Enfin, elles se réduisent à des éléments très généraux, universels, qu'un peu de réflexion suffit à découvrir en tout acte de connaissance, même

Digitized by Google

élémentaire, du monde extérieur et en toute perception de conscience. Il en est tout autrement de celles-là. Sans doute, elles consistent en des faits sensibles, observables, de l'ordre physique, intellectuel ou moral ; mais ces faits sont irréguliers, anormaux, imprévisibles ; l'expérience n'en est pas renouvelable à volonté. On n'en peut donc établir la réalité que par le témoignage de ceux qui les ont vus, et si ce témoigage peut être décisif, il ne l'est qu'à certaines conditions, que la critique historique détermine et qu'elle a le droit de contrôler en chaque cas particulier De là le rôle important de l'histoire et de la critique en apologétique ; dès lors qu'il s'agit de faits exceptionnels, d'apparentes dérogations aux lois de la nature, on a le droit et le devoir de ne les admettre que s'ils sont suffisamment attestés. Premier travail qui présente parfois des difficultés considérables. Ce n'est pas tout ; la réalité de ces faits une fois établie, la science intervient, et son rôle à elle est d'examiner si les faits constatés peuvent ou ne peuvent pas, dans les conditions où ils se sont produits, s'expliquer par les forces qu'elle connaît et mesure, ou dont, à défaut de connaissance précise, l'ordre général de la nature lui permet de déterminer la limite extrême d'action et d'efficacité. Si, dans le fait à juger, cette limite extrême est dépassée, le savant n'a qu'à prononcer ce jugement, qui est de son ressort, à savoir que le fait dépasse les forces de la nature et de l'homme. Second travail, dont la difficulté est proportionnée à l'écart que présente le miracle prétendu par rapport à la limite dont je viens de parler, c'est-à-dire petite quand l'écart est considérable, très grande quand il est faible.

Telle est donc la donnée de la démonstration apologétique quand le philosophe la reçoit des mains de l'historien et du savant (1). Parfois, et quand il s'agit des faits miraculeux de pre-

(1) Cette distinction des rôles de l'historien, du savant, du philosophe dans la constatation du miracle, ne permet nullement de conclure à la nécessité de trois personnages distincts, l'un historien, l'autre savant, l'autre philosophe — de profession — pour constater avec certitude n'importe quel miracle. Souvent, de la seule réalité et des conditions de production du fait, le bon sens le plus élémentaire permettra de conclure à l'impossibilité d'une explication par les causes naturelles. Que si le but et toutes les circonstances du fait sont moralement irréprochables, le même bon sens imposera la conclusion que Dieu seul en peut être l'auteur.


Digitized by Google

mier ordre, il peut appliquer sans autre examen au fait constaté le principe de causalité et conclure, par une inférence nécessaire, à l'action divine immédiate comme à sa seule cause suffisante. Le plus souvent, il devra compléter le travail préalable de l'historien et du savant par l'étude des caractères moraux du fait, et par la constatation qu'il est manifestement opéré en faveur de l'origine divine d'une religion déterminée. La donnée sera alors plus complexe ; mais la même application du principe de causalité, par la même inférence, le conduira à la même conclusion. — Il ne restera plus alors à l'apologiste qu'à réunir en une donnée générale et synthétique tous les faits dont il aura ainsi établi qu'ils résultent d'une action divine immédiate, s'exerçant en dehors et au-dessus des forces naturelles ; à remarquer qu'il y a un lien manifeste de solidarité entre ces miracles divins et l'affirmation de l'origine révélée du christianisme en faveur de laquelle ils sont produits, et, en vertu de la proportion perçue par la raison entre une série liée d'opérations de la puissance divine et l'attestation de l'origine divine d'une doctrine, à poser en conclusion dernière que la doctrine du christianisme émane de Dieu par voie de révélation.

Je devais rappeler brièvement le *processus* de la démonstration apologétique pour justifier la proposition fondamentale de cet exposé, à savoir que cette démonstration est une démonstration métaphysique d'ordre réel, et qu'elle a la même valeur que les autres démonstrations de ce genre.

II

Mais une autre observation doit prendre ici la place principale, parce qu'elle conditionne, pour ainsi dire, toute l'apologét que chrétienne. J'ai défini l'apologétique proprement dite : la démonstration de crédibilité rationnelle du fait de l'origine divine et révélée du christianisme. Cette définition est vraie, mais incomplète. En effet, la religion chrétienne ne se prétend pas seulement révélée et divine, elle affirme que

Digitized by Google

l'auteur principal de cette révélation sur laquelle elle fonde son enseignement, le héraut investi par Dieu de la mission de porter sa parole au monde a été bien plus qu'un mandataire divin, qu'il a été un Dieu incarné, l'Homme-Dieu. Cette affirmation est à ce point le centre du christianisme qu'elle résume toute sa doctrine, qu'elle a son retentissement jusque sur les dernières conclusions de sa doctrine. Or, le personnage auquel elle s'applique est un personnage historique connu, qui a vécu en Judée sous Auguste et Tibère, qui a porté le nom de Jésus, et sur lequel nous n'avons que des renseignements très généraux, en dehors de ceux qui nous sont fournis par la première littérature chrétienne elle-même, notamment par les Evangiles.En présence du fait que je signale et qui est celui de la croyance des chrétiens en sa divinité, il devient manifestement insuffisant pour l'apologiste de démontrer le fait d'une simple révélation divine dans la religion chrétienne, puisque ce fait n'implique nullement la divinité personnelle de l'homme ou des hommes chargés de transmettre aux autres l'enseignement révélé ; puisque, d'ailleurs, la religion chrétienne ne peut être vraiment révélée si son fondateur, qu'elle affirme Dieu, n'est point tel. C'est donc cette affirmation même que l'apologétique doit prouver. Si elle est vraie et si elle est démontrable, le christianisme est la vérité religieuse,et on peut le démontrer; si elle est fausse, le christianisme est une erreur; si elle est indémontrable, le christianisme l'est par là même. Il n'y a donc qu'une question à résoudre : Jésus-Christ est-il Dieu ? Tout est là et tels sont les vrais termes, les seuls termes du problème apologétique (1).

Pour que ce problème puisse être résolu, et la divinité de Jésus démontrée d'une manière valable au regard de la raison, je sais bien qu'il n'y a qu'un moyen, et c'est encore, et c'est toujours le miracle. Le miracle, fait divin, est de force à prouver toute affirmation dont il est solidaire et en faveur de laquelle il est opéré, hors les propositions contradictoires et

(1) L'auteur a exposé les raisons pour lesquelles il considère l'affirmation de divinité de Jésus-Christ comme le fondement nécessaire de la démonstration apologétique, dans les articles précédemment publiés en cette revue, sous le titre : *La solution du problème des rapports entre l'histoire et les dogmes;* V. surtout l'article du 15 août 1907.


Digitized by Google

irrationnelles, j'entends, contraires à des vérités établies par la raison. Il est donc vrai que la nature et le caractère de la démonstration apologétique ne sont pas changés, au moins essentiellement, par la substitution du problème de la divinité de Jésus au problème de l'origine révélée du christianisme. Cette démonstration demeure ce que je viens de montrer qu'elle est ; son procédé, sa marche générale restent les mêmes. Il est visible cependant qu'une pareille substitution entraîne des changements accidentels importants, fonde des exigences nouvelles ; et c'est pourquoi j'ai reconnu qu'elle conditionne toute l'apologétique chrétienne.

Il est intéressant et nécessaire de se demander, avant même d'entrer dans la démonstration, en quoi devront consister ces changements et ces exigences. La raison peut les déterminer *a priori*, au moins d'une manière générale et approximative. Sans doute, les manifestations de Dieu à l'humanité sont des actes de liberté souveraine. Toutefois, si Dieu veut se faire reconnaître de l'homme, il faut bien qu'il s'accommode à notre intelligence, et que ses manifestations revêtent les caractères que notre raison, image lointaine de sa raison suprême, leur attribue par une sorte de nécessité logique, d'après la seule manière qu'elle ait de les concevoir. Cela ne diminue en rien sa grandeur pas plus que cela n'atteint son indépendance. Un père qui veut se faire reconnaître de son enfant, ne devra-t-il pas se plier aux infirmités d'une pensée très inégale à la sienne ? et fût-il le plus grand des hommes de génie, ne devra-t-il pas se soumettre aux lois de cette intelligence élémentaire ; ne faut-il pas dire même que son génie se révélera par la manière dont il saura se mettre à sa portée ?

On ne saurait nier que la première idée qu'éveille en nous cette idée même d'une manifestation de Dieu aux hommes, sous les dehors d'une nature humaine, ne soit une idée de puissance. A quel signe reconnaîtrions-nous mieux le Créateur et le Maître de l'univers qu'à son pouvoir sur l'univers et sur le monde des corps ? Puisque toute vérité entre en nous par les sens, cette vérité mystérieuse d'un Dieu fait homme devra nous être rendue sensible par les œuvres sensibles de toute-puissance qu'il opérera. C'est par ce moyen qu'elle pénétrera

Digitized by Google

le plus efficacement en nous et s'imposera le mieux à notre raison. De même donc que c'est surtout par le spectacle du monde extérieur, de l'ordre et de l'harmonie qui y règne, de la finalité qui s'y manifeste, de l'immensité des énergies qu'il contient, que nous remontons à Dieu sa cause nécessaire; ainsi, ce sera premièrement par des preuves évidentes de son pouvoir sur la nature physique, que le Fils de Dieu nous convaincra de sa divinité. Il est vrai que le nombre et l'éclat de ces preuves, c'est-à-dire de ces miracles, dépendra du but assigné à sa mission ; en tout cas, des signes de ce genre seront nécessaires, et ils devront être assez variés, assez remarquables, pour nous donner l'impression de la toute-puissance, d'une toute-puissance universelle. On ne concevrait pas non plus que ces prodiges ne soient pas opérés par le Dieu fait homme d'une autre manière qu'ils l'ont été par de simples envoyés de Dieu; c'est-à-dire, non par une prière adressée au Maître de la nature, non après de pénibles préparations et des essais d'abord infructueux, mais par un ordre souverain, par une parole qui réalise ce qu'elle signifie. Si des actes symboliques y sont joints, ce seront de purs symboles, non des pratiques destinées à aider au résultat, comme si le simple vouloir du thaumaturge n'y pouvait suffire. Il pourra même se faire que ce soit par ce mode impératif d'opérer des miracles, plus que par leur multiplicité et leur énormité, que ce Dieu se révèle, surtout si le caractère de sa mission ici-bas ne se prête pas à un déploiement de puissance physique trop marqué. La discrétion dans l'usage d'un pouvoir qui se montre assez pour qu'on le sente illimité, mais qui n'écrase pas sous des coups répétés et violents, rendant la résistance comme impossible et imposant la foi par les sens plutôt que par l'esprit et par le cœur, est même, en soi, plus digne de Dieu et de l'homme, parce que elle laisse plus de place à la grandeur morale et demeure plus respectueuse de la liberté.

Il n'est que juste de s'en référer sur ce point, au concept que la doctrine chrétienne se fait de l'Homme-Dieu, puisque, si ce concept répondait à la vérité, la critique, en n'en tenant point compte, risquerait de se méprendre, en attribuant à ce personnage surnaturel une attitude qui, dans la donnée qu'il

Digitized by Google

réalise, ne pourrait pas être la sienne ; en exigeant de son caractère divin, des preuves qu'il ne pourrait ni ne devrait donner. C'est une des conditions de la critique, souvent méconnue par le rationalisme, que de se placer au point de vue qu'entraîne nécessairement le dogme religieux professé, pour juger équitablement de la valeur des arguments de fait que ce dogme présente en sa faveur; non, certes, que ce point de vue s'impose *a priori* comme la vérité ; on n'aura le droit de le considérer comme tel qu'après démonstration ; mais il est visible qu'il conditionne la démonstration elle-même, et que, dès lors, pour juger de celle-ci, on doit se placer dans la donnée qu'elle suppose, en prenant cette donnée comme hypothèse à vérifier. C'est là une remarque d'une importance capitale et sur laquelle j'aurai souvent à revenir.

Or, si l'on s'en réfère au concept chrétien de l'Homme-Dieu, celui-ci vint remplir sur la terre une mission d'humilité, de charité et d'expiation par les souffrances et la mort, par des souffrances capables d'émouvoir les cœurs et de fournir de son amour infini d'irrécusables témoignages, par une mort qui fut la plus ignominieuse et la plus cruelle des morts. Rien n'est plus incompatible qu'une pareille mission avec l'usage continuel et éclatant du miracle, surtout dans l'ordre physique, et plus particulièrement dans le but d'une glorification personnelle, qui manifesterait d'une manière publique, solennelle, s'imposant à tous, nne puissance sur la nature tellement absolue et illimitée qu'elle ne peut appartenir qu'à Dieu. Non seulement donc, selon cette donnée, une grande réserve s'imposera au Dieu fait homme, dans l'emploi du miracle, mais encore les miracles qu'il opérera devront revêtir un caractère particulier de demi-obscurité, de demi-publicité, de discrétion, de désintéressement et ils révéleront encore plus de délicatesse et de bonté que de pouvoir.

Restent, il est vrai, l'ordre intellectuel et l'ordre moral, qui prêtent, autant que l'ordre physique, à une action préternaturelle. Ce ne sera pas trop que d'attendre, sous ce double rapport, d'incomparables merveilles d'un Dieu incarné. Rien en Lui ne peut être à la commune mesure de l'humanité ; et sa doctrine, comme ses actes et sa vie morale, doivent porter

Digitized by Google

une empreinte divine. Cela est incontestable. Cependant, même ici, il importe souverainement de ne pas perdre de vue le dessein poursuivi, et la forme de préternaturel qu'il entraîne par voie de conséquence. Ainsi, dans l'ordre de l'intelligence, il ne saurait convenir davantage à Celui qui vient, par son humilité, confondre et guérir notre orgueil, d'éblouir le monde par une science miraculeuse, par une philosophie profonde, par un génie littéraire ou une éloquence qui éclipseraient toute éloquence et tout génie humains — que de le terrasser par des prodiges matériels. De même, dans l'ordre de la volonté, son énergie morale ne devra pas se révéler par une rigidité inflexible en face du mal, par une domination sur les impressions sensibles qui éloignent jusqu'aux apparences de la lutte, par des actes d'héroïsme patriotique ou populaire, moins encore par un renoncement stoïque et affecté à toutes les satisfactions de la nature inférieure, par des macérations corporelles extrêmes et la recherche visible de la souffrance sous toutes ses formes. Un Dieu fait homme sera moralement plus grand en montrant que rien de l'homme ne lui est étranger, qu'il sait compatir à toutes les misères, et en donnant à la vertu la plus sublime, aux sacrifices les plus héroïques, à l'abnégation de soi poussée à ses dernières limites, les dehors les plus simples et les plus humbles ; en sorte qu'il faille y regarder de près et pénétrer le fond pour découvrir, sous cette enveloppe presque commune, la plénitude idéale du bien. C'est que, d'abord, dans l'ordre moral, la vertu qui se cache et qui semble s'ignorer atteint seule à la beauté souveraine; c'est que, aussi, un Dieu fait homme ne pouvait être que le modèle universel de l'humanité; ce qui lui imposait une forme de vie commune qui ne décourageât pas l'imitation ; c'est que, enfin, il fallait que sa justice, pour atteindre à ce suprême sommet entrevu par Platon, pour rendre possible la calomnie, la condamnation et la mort violente, ignominieuse, par laquelle elle devait se consommer, il fallait que sa justice pût être méconnue, et qu'on pût se faire une arme contre elle, aux yeux du peuple, de quelques-uns des actes qui l'avaient rendue plus parfaite et plus touchante, en la rendant plus indulgente et plus accessible, plus dégagée d'une légalité étroite et fausse.

Digitized by Google

Si l'on veut bien y réfléchir, il se dégagera de cet ensemble de conditions impliquées dans le dessein providentiel qui règle, selon l'idée chrétienne, la manifestation de l'Homme-Dieu à l'humanité, une loi, une loi unique, si belle, qu'à l'entrevoir seulement on est saisi d'admiration, et qu'à l'approfondir on la juge pour ainsi dire nécessaire, tant elle paraît la seule propre à réaliser, en pleine harmonie, tout ce que l'être infini et infiniment bon se pouvait proposer dans la plus grande de ses œuvres. Cette loi, que je définirais la loi du triomphe de la vérité divine et de l'Homme-Dieu son organe par la faiblesse, par la contradiction apparente, par la défaite et je dirais presque par le néant, les inductions rationnelles nous permettent seulement de la poser en principe et d'en déterminer l'idée générale. Mais le christianisme, j'entends ici le christianisme vécu et source de vie religieuse indéfectible à travers les siècles, a donné de cette loi des formules si pleines, il en a poussé les applications à de telles extrémités, à de telles précisions de détail, qu'à le suivre dans cette voie, la raison se trouble, et que toutes les prévisions sont dépassées. Il faut le suivre pourtant puisqu'il ne fait, sur ce point capital, que développer une donnée rationnelle. Et je crois qu'en le suivant, je n'anticipe pas sur ma démonstration, quoique je cherche à en donner le mot et à en dégager d'avance l'inconnue, car, d'en indiquer le caractère, ce n'est pas en préjuger la valeur. Sans doute, nous sortons ici de l'*a priori* pour entrer dans le domaine des faits, tout au moins dans un domaine que les chrétiens considèrent comme historique ; mais, nous ne voyons dans cette histoire, sur la réalité de laquelle nous ne portons pas plus de jugement préjudiciel que sur la démonstration qu'elle implique, qu'une idée et une argumentation se développant en fonction de cette idée. Non seulement il est légitime, mais, à le bien prendre, il est nécessaire d'entrer en cette idée, si l'on veut comprendre et critiquer loyalement l'argumentation qui se fonde sur elle (1).

(1) Il est important de remarquer que cette loi ne devait pas seulement déterminer le mode et la forme de la démonstration miraculeuse fournie par Jésus de son affirmation personnelle de divinité, mais aussi le mode et la forme de cette affirmation elle-même. En effet, si la manifestation la plus digne d'un Dieu fait homme était une manifestation de sainteté pure,


Digitized by Google

C'est sur les lèvres de Jésus que nous trouvons la formule première, touchante autant que profonde en sa simplicité, de la loi dont nous cherchons à pénétrer le sens et à déterminer la portée. Deux de ses évangélistes le font s'écrier, en un transport ineffable : *Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te.* (Matth., XI, 25-26 ; Luc, X, 21). Mais la formule se précise sous la plume du grand apôtre : *Sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes*, écrit-il aux Corinthiens, *et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret.*

sous les dehors humains les plus humbles, elle excluait, sans doute, un trop grand déploiement de puissance sur la nature ; mais n'était-elle pas également incompatible avec une revendication catégorique et formelle du titre et de la qualité de Dieu ? Cette incompatibilité ne s'accentuait-elle pas davantage encore dans le cas où la mission propre du Dieu incarné impliquait la méconnaissance subie, la souffrance et la mort acceptées pour l'expiation du péché et la réconciliation des hommes ? N'éprouvons-nous pas le sentiment que le Fils de Dieu nous paraîtrait moralement moins grand, qu'il aurait donné une sorte de démenti à la profonde humilité et petitesse qui était la loi de sa vie, qui demeure à nos yeux la forme idéale de la sainteté, s'il avait dit ouvertement de lui-même : Je suis le créateur du ciel et de la terre, le Dieu tout-puissant ? Pouvait-il tenir un pareil langage Celui qui a déclaré qu'il *n'était pas venu pour être servi, mais pour servir ?* Une grande réserve s'imposait donc au Sauveur, et il convenait qu'il mît une délicatesse suprême dans son affirmation ; qu'il fît deviner ce qu'il était plus encore qu'il ne le dît ; qu'il procédât par insinuations plus que par définitions ; qu'il posât des prémisses, en laissant à ses auditeurs le soin de tirer les conclusions. Or, tel est le bien le mode de l'affirmation personnelle de Jésus dans nos Evangiles : son attitude, ses actes, ses moindres paroles sont en parfaite et constante harmonie avec le dessein surnaturel que, suivant la pensée chrétienne, il réalisait. Ce dessein était si profond et si complexe, il dépassait tellement les idées et les espérances messianiques de cette époque, il créait au Sauveur une situation si difficile, si unique, qu'on a le droit de voir d'abord, dans l'harmonie signalée, une preuve très forte en faveur du caractère historique des récits et de l'authenticité des enseignements de nos Evangiles. Il eût été moralement impossible à leurs auteurs d'établir, par artifice, une pareille correspondance, suivie jusque dans le dernier détail, entre la conception sublime de l'Homme-Dieu Rédempteur et les moindres incidents de la vie, les plus légères nuances de la parole du personnage dont ils nous rapportent, en un raccourci saisissant, les discours, le ministère et le supplice. Mais, n'y a-t-il pas, de plus, dans le fait que tout, en nos documents évangéliques, s'harmonise avec cette conception, une présomption considérable en faveur de l'exégèse traditionnelle qui a toujours interprété les déclarations, cependant si réservées de Jésus, par rapport à lui-même, dans le sens d'une affirmation de divinité ? Ce sont ces déclarations qui ont suggéré, qui ont imposé l'idée de l'Homme-Dieu ; c'est sur elles que s'est fondée la foi en l'Homme-Dieu. Si la critique refuse aujourd'hui de leur attribuer cette portée et cette signification, ne serait-ce pas surtout parce que, refusant d'entrer, même hypothétiquement, dans la donnée chrétienne, elle exige, pour découvrir une affirmation de divinité dans l'enseignement du Sauveur, qu'elle s'y produise, sous des formes sous lesquelles, suivant cette donnée, elle ne pouvait pas s'y produire ?

Digitized by Google

(I COR., I, 27,28). Et pour bien montrer que sa parole ne s'applique pas seulement aux hommes choisis pour être les instruments de Dieu, mais, en un sens très vrai, à l'Homme-Dieu lui-même, il appelle le Christ crucifié, objet de la prédication chrétienne, le scandale des Juifs et une folie pour les Gentils : *Quoniam Judæi signa petunt et Græci sapientiam quærunt ; nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam.* (I COR., I, 23-22). Ces déclarations qui semblent un défi jeté à la raison, mais qui peut-être ne sont un défi qu'à la raison superficielle et vaine, dont la prétention est de mesurer Dieu et les choses de Dieu à la mesure de l'homme et des choses humaines ; ces intuitions révélatrices d'une raison plus profonde et d'une plus haute sagesse, peut-être, que les nôtres, que nous n'aurions pas eues de nous-mêmes, mais qui pourraient se justifier au regard d'une raison éclairée par un rayon d'en haut, d'une sagesse prévenue par les avances de la sagesse suprême ; — que signifient-elles, sinon que la manifestation la plus digne d'un Dieu qui vient en notre humanité pour expier nos crimes et guérir nos vices, c'est une manifestation de sainteté pure, et qu'une manifestation de cet ordre implique une grandeur incomparable mais sous les dehors de la plus extrême petitesse ; une force, une puissance, une victoire, une vie sublimes, mais sous les apparences de la faiblesse, de l'infirmité, de la défaite et de la mort ? C'est bien le fond de la donnée rationnelle ; mais combien cette donnée est dépassée ; combien, sous cette forme absolue, elle semble paradoxale et contradictoire ! Car n'y a-t-il pas une contradiction et une sorte de dérision, à considérer comme une incarnation de Dieu le plus humble et le moindre des hommes selon nos vues humaines, le plus dépourvu en apparence des dons qui excitent l'admiration et assurent le succès, celui de tous ceux que l'histoire connaît qui a le plus complètement échoué dans son œuvre, après l'avoir entreprise dans des conditions inouïes d'invraisemblance et d'imprévoyance, et qui va mourir dans ce que l'on croira être la ruine totale de son dessein, l'échec absolu de sa mission, l'anéantissement de ses espérances ! Et comment une pareille conception n'aurait-elle pas soulevé les reproches de déraison et de folie, comment

Digitized by Google

n'aurait-elle pas provoqué le scandale à travers les siècles, et avec le scandale, le mépris, de tous ceux qui se considèrent comme les représentants les plus autorisés de la science humaine, de la philosophie autonome, du génie, de la civilisation matérielle? Cela était inévitable, et c'est ce que le Christ et saint Paul ont très bien vu, très fortement dit. Seulement ces reproches, ce scandale, ces mépris ne tranchent pas la question que pose le problème chrétien ; car enfin, la science et la philosophie auront beau faire, cette déraison s'est imposée aux plus nobles intelligences ; cette folie a conquis les plus grands cœurs ; cet échec s'est transformé en la plus étonnante des victoires ; Jésus, mort dans l'insuccès, est devenu par cette mort et cet insuccès même, le roi du monde religieux et moral. Voilà un fait ; un fait tout aussi certain et beaucoup plus éclatant que celui de l'humilité personnelle et de l'échec personnel de Jésus. Et, comme il y a des contradictions qui se résolvent en harmonieuses synthèses, quand on en appelle d'une raison raisonnante qui construit des théories logiques et élabore des systèmes fragiles, à la raison qui se met en face des réalités, et qui ne les nie, qui ne les dénature pas, sous prétexte qu'elles lui sont un mystère et qu'elles brisent ses théories, qu'elles dérangent ses systèmes ; comme il y a des folies qui sont seulement des formes supérieures de la sagesse ; — je prétends que ce fait, si affolant qu'il soit pour le savant et pour le philosophe, pose impérieusement la question à laquelle l'apologiste se propose de répondre, à savoir : le christianisme ne serait-il pas un cas, le cas le plus remarquable, unique peut-être, de ces contradictions harmonieuses et de ces sages folies? Son Dieu-Homme ne se manifesterait-il pas Dieu précisément par la réalisation, en sa personne et en son œuvre, de cette loi entrevue et à demi devinée par la raison : que rien n'est plus divin dans l'ordre supérieur de la sainteté, et de la vérité qui sanctifie, que le triomphe de cette vérité par la faiblesse, la déraison apparente, la défaite et le rien?

Avant d'essayer de répondre à cette question, il faut que l'apologiste, après avoir cherché dans le christianisme la formule de la loi qui conditionne sa démonstration, examine jusqu'à quelles conséquences l'accomplissement de cette loi

Digitized by Google

a été poussé dans la vie, la personne, l'enseignement, les actes, la destinée humaine de Jésus. C'est ici surtout que les inductions rationnelles sont complétées et dépassées, mais tellement dépassées que l'esprit s'arrête, interdit, déconcerté, entraîné, à ce qu'il lui semble, d'illogismes en illogismes et de ténèbres en ténèbres.

Sans doute, Jésus demeure couronné de l'auréole du miracle, et le miracle lui-même reste le moyen principal, essentiel, de sa manifestation de divinité ; mais combien le rôle du miracle paraît réduit dans sa vie, si on pense à ce qu'évoquerait de puissance préternaturelle l'idée d'un Homme-Dieu ! Il se montre le maître de la nature matérielle ; mais, outre cette discrétion que la raison indiquait dans une certaine mesure, tout est disposé, en ces prodiges, pour que la personnalité du thaumaturge ne perde rien de ce caractère de petitesse et d'humilité, que l'usage même de la souveraine puissance doit respecter en elle ; tout y est calculé pour les ramener à une sorte de minimum de publicité et d'éclat ; il se cache pour les opérer, il impose le silence à ceux qui bénéficient de son pouvoir. Il réalise ainsi ce paradoxe étrange de concilier avec le miracle l'obscurité voulue de sa vie; pauvre lui-même, artisan pendant trente ans sur trente-trois qu'il passera sur la terre, sans foyer et sans ressources pendant la période de son ministère d'enseignement, recevant de ses amis, de ceux qui croient en lui, des secours temporels, il n'opérera guère ses œuvres merveilleuses que devant des pauvres et des ignorants ; il refusera à ceux qui doutent de lui ou qui l'attaquent les signes qu'ils lui demanderont de sa mission ; il se laissera calomnier, fuira devant ses ennemis, permettra qu'on se saisisse de lui par la violence, ne se défendra pas même contre les accusations dont il est l'objet ; devant tout un peuple se verra condamné par les représentants officiels du pouvoir religieux et du pouvoir civil, étonnés de sa passivité et de son silence ; mourra sur la croix comme un criminel, sans protestation. En tout ce que le sens humain estime grand et honorable, il se fera le dernier de tous ; on pourra le regarder comme un homme de rien et impunément le traiter comme tel.

Il apportera au monde la doctrine la plus sublime, la plus

Digitized by Google

opposée qui puisse être, soit au particularisme étroit et au légalisme formaliste de sa religion nationale, soit à l'humanisme et au naturalisme de la pensée gréco-romaine, — et ainsi la plus originale, la plus personnelle, la plus indépendante du milieu où il a vécu ; la seule féconde dans l'ordre de la moralité et de la sainteté ; — mais il ne se contentera pas de garder le plus profond silence sur tout ce qui est de l'ordre scientifique ou philosophique, sur tout ce qui regarde nos intérêts présents, de parler comme s'il était en tout cela le plus ignorant, le moins bien doué des hommes, il ira plus loin : la forme qu'il donnera à sa doctrine, purement religieuse, et morale parce que religieuse, sera telle qu'elle déconcertera notre étude ; aucun ordre, aucune liaison, rien d'un ensemble achevé, ni d'un système qui se tient ; des sentences, parfois paradoxales, des préceptes, parfois et visiblement outrés ; des paraboles populaires, des instructions tirées des choses les plus simples, de la nature, des mœurs courantes, des usages ; quelques discussions avec ses adversaires, se bornant le plus souvent à une riposte rapide, très vive d'allure, affectant plus rarement un ton métaphysique et enveloppé. Il n'écrira rien, et pendant une génération au moins, ses enseignements se transmettront par voie orale et traditionnelle ; quand paraîtront des récits de sa vie et des résumés de ses paroles, ils paraîtront à des dates que la science estime encore assez difficiles à fixer, les uns, à ce qu'elle croit, à peu près quarante ans, les autres cinquante ou même soixante ans après sa mort. Ces récits seront d'auteurs différents, et quand la critique, armée de toutes ses ressources, s'appliquera par les méthodes qu'elle emploie pour les livres humains, à en préciser le caractère, à en démêler le mode de composition, les rapports de dépendance, il se rencontrera que les différences comme les ressemblances qu'elle y découvrira, et dont elle juge que les unes vont jusqu'à la reproduction littérale, les autres jusqu'à la contradiction ; les caractères opposés des discours prêtés au Maître par trois des documents d'une part et de l'autre par le quatrième, feront le tourment et le scandale des exégètes, comme le fond de l'enseignement avait fait et continue de faire le scandale des savants et des philosophes. — D'ailleurs, cette doctrine n'a cessé

Digitized by Google

d'être interprétée des manières les plus diverses par les sectes nombreuses qui se sont formées dans le christianisme, qui même existent encore, au moins en partie, et qui toutes prétendent la comprendre en son vrai sens, à l'exclusion des sectes rivales. Comme si, dans l'ordre de l'intelligence, qui est cependant l'ordre où les choses demeurent et durent, l'humilité, la petitesse, la contradiction apparente du Dieu-Homme avaient dû se perpétuer à travers les siècles, dans les seuls enseignements qui nous restent de Lui ! N'est-ce pas ici surtout que les inductions rationnelles sont dépassées, et que l'argument se transforme en objection, en objection jugée formidable et même décisive par ceux qui parlent le plus haut au nom de la critique?

Enfin, Jésus apparut comme le Saint et le Juste, comme un miracle vivant de l'ordre moral. C'est sous ce rapport qu'il est aujourd'hui le moins contesté, et c'est même à ce miracle unique qu'on s'efforce de réduire tous ses prodiges. On reconnaîtra, tout au moins, que la forme de cette sainteté, en elle-même incomparable, n'eut pas cet éclat qui aurait été capable de frapper les contemporains, et de leur inspirer pour la personne du Christ l'admiration enthousiaste qui s'attache aux grands héros du patriotisme, à ceux de la révolte contre l'injustice et l'iniquité, à ceux de la bienfaisance matérielle. Au point de vue religieux même, il ne donna pas à sa vertu des apparences de grandeur ; il évita les dehors qui auraient pu attirer le plus sur lui l'attention, en raison des idées orientales et juives, par exemple, ceux du renoncement total, de la pénitence corporelle, des jeûnes, des macérations. A cet égard, Jean-Baptiste, son précurseur, dut paraître bien plus grand que lui ; la forme de sa sainteté se rapprocha bien davantage de celle qu'Israël vénérait en ses prophètes et qui ne pouvait que lui sembler l'idéal même de la perfection. La vie de Jésus, au contraire, ne put guère frapper ceux qui en furent témoins ; elle ressembla à une vie commune et ordinaire ; de ces vies communes, rien ne la distingua qu'un ministère de prédication qui dura trois années, suivi de la passion et de la mort du prédicateur. Au cours de ce ministère, le Maître scandalisa le pharisaïsme juif par son indulgente bonté pour

Digitized by Google

les pécheurs, même pour les pécheurs publics et les publicains; il prit part à des fêtes, à des repas, presque à des festins, qui donnèrent lieu à des remarques défavorables de la part de ses ennemis. Et sans doute quand, aujourd'hui, nous revenons sur les détails de cette existence si simple, c'est par sa simplicité même, par son absence totale d'une recherche personnelle ou d'une recherche d'admiration, par sa réserve exquise, sa discrétion, sa modération, son humble condescendance, son attitude paternelle envers le coupable, qu'elle nous paraît vraiment plus digne d'un Dieu fait homme que tout autre, et notamment qu'une existence d'austérité implacable et de séparation absolue d'avec le mal et la tentation même du mal. Nous avons raison, puisqu'un Dieu n'a pas à prendre les précautions que nous impose notre propre faiblesse, et que plus une vertu est parfaite, plus une pureté est totale, plus tout lui est pur. C'est même là ce qui donne à la physionomie morale du Sauveur chrétien un caractère à part : de même que sa pensée n'a pas besoin, pour atteindre aux dernières profondeurs du vrai, de l'effort et du choix apprêté des expressions que notre pensée laborieuse demande ; de même, sa vertu ne connaît pas les ombrages, les alarmes, les ombrages nécessaires, les alarmes prudentes, la tension pénible de notre pauvre vertu. Tandis qu'en nous la conscience des fautes commises, la continuelle humiliation des révoltes de la chair contre l'esprit, des passions contre la raison, viennent toujours troubler notre paix, s'opposer invinciblement à la parfaite rectitude de notre volonté, à l'innocence sans tache de notre cœur, au point que les âmes les plus hautes et les plus pures sont les plus pénétrées de leur indignité et les plus dévorées par le repentir ; en Lui, jamais trace quelconque de la présence, en sa conscience, d'une faute, d'un désordre ; jamais expression de regret, de contrition . et il est le seul hom-homme qui ait pu dire : « Qui de vous me convaincra de péché? » sans faire douter de sa vertu même, sans se faire accuser d'inconscience ou d'orgueil. — Par suite, tandis qu'en nous la crainte se mêle toujours à l'amour, en Lui, la sainteté se résume en un sentiment filial, d'une familiarité et d'une délicatese infiniment touchantes envers Dieu, en une ar-

Digitized by Google

dente et universelle charité à l'égard des hommes ; ce double mouvement qui fait battre son cœur, ses moindres paroles, ses actes les plus vulgaires l'expriment ; il est toute sa vie, et cette vie est d'un ordre à part ; rien, avant le Christ, n'en avait donné l'idée ; personne, après lui, n'en vivra au même degré et de la même manière.

Cela est vrai, mais il nous faut, pour reconnaître en Jésus cette forme idéale de la sainteté, l'éducation que le christianisme même nous a donnée, le sens particulier que des siècles de vie chrétienne ont formé en nous. Qui donc pouvait comprendre cette âme, au moment et dans le milieu où elle apparut? Ses disciples les plus intimes la méconnurent ; et ce fut seulement après la disparition du Maître, par une action d'en haut à laquelle ils rendent eux-mêmes témoignage, que l'intelligence leur en fut donnée. Donc, même sous le rapport de la sainteté, et parce que son type de sainteté différait trop de celui de son temps, la manifestation de l'Homme-Dieu répondit à la loi générale de petitesse humaine, d'obscurité, d'humilité qu'elle reconnut comme sa loi.

J'ai dit que cette loi, quand on y réfléchit, paraît s'imposer comme nécessaire. N'est-ce pas trop dire, surtout si, au lieu de la prendre dans cette généralité un peu vague que lui donnent les inductions de la raison, on la considère dans tout le détail, poussé jusqu'à l'outrance la plus invraisemblable, qui lui est donné dans l'histoire chrétienne, ou tout au moins dans ce que le christianime professe être son histoire? — Je crois que non, et on peut soutenir que, plus la loi est poussée loin, plus elle est appliquée avec rigueur et dans ses dernières conséquences, plus la démonstration de divinité du personnage dont elle règle la vie et la manifestation devient frappante et décisive en elle-même.

C'est l'homme, en effet, qui, pour remplir un grand dessein et faire de grandes choses, a besoin d'être naturellement grand et d'employer des moyens naturellement proportionnés au dessein qu'il poursuit, aux choses qu'il veut réaliser. Dieu n'a besoin, Lui, que de son vouloir, et par ce vouloir tout-puissant il peut suppléer à tout, puisqu'il peut faire de rien ce qu'il lui plaît. Il est le seul auteur des effets sans cause. C'est que, seul,

Digitized by Google

il est par Lui-même, ce qui implique qu'il est simplement, infiniment, sans limites, et que tout être vient de Lui. Cette asséité est son attribut premier, celui duquel tous les autres attributs que l'infirmité de notre intelligence nous contraint de distinguer en Lui découlent logiquement.

Si donc Dieu veut s'unir à une nature humaine pour remplir un dessein d'expiation, de miséricorde et de relèvement moral dans l'humanité, le mode de manifestation le plus approprié qu'il puisse y avoir à sa nature, le plus digne de Lui, c'est de remplir son dessein sans aucun des moyens humains et naturels qui y seraient proportionnés, c'est de faire avec rien la plus grande œuvre que l'on puisse concevoir. Par là il se fera reconnaître mieux que de toute autre manière, puisque par là il nous révèlera, autant qu'elle peut nous être révélée, son asséité.

Sans doute, cette manifestation demeurera fort incomplète. L'asséité divine est un attribut absolu, métaphysique, nécessaire. L'Homme-Dieu, personnage historique, descendu de l'absolu dans le relatif, de l'intemporel dans le temps, ne saurait présenter à notre esprit les caractères essentiels de l'Etre par soi. Cependant, nous pourrons découvrir en Lui, s'il le rend perceptible par notre raison, un reflet de l'asséité divine. Ce reflet peut d'abord frapper directement sa personne ; il peut aussi rejaillir de son œuvre sur sa personne.

Un personnage historique humain, quelqu'il soit, procède de tout ce qui l'a précédé et de tout ce qui l'entoure. Son caractère, ses idées, ses sentiments dépendent pour une grande part, des circonstances et du milieu où il vit. S'il fait œuvre doctrinale, religieuse, ou scientifique, sa doctrine n'apparaît pas comme un phénomène absolument inattendu, sans racines dans le passé, sans préparation ; elle se montre, au contraire comme l'aboutissant d'un mouvement qui la contenait en partie, d'influences plus ou moins lointaines, plus ou moins puissantes, qui ont déterminé sa formation à ce moment de préférence à tout autre. Son auteur peut l'avoir marquée d'un cachet personnel qu'elle n'aurait pas eu sans lui, parce que l'homme est intelligent et libre, libre jusque dans l'exercice de son intelligence. Cependant, la part d'originalité qui lui

Digitized by Google

reviendra sera toujours assez faible, et, en cette part même, il sera plus ou moins dépendant. Malgré sa liberté, l'homme est, dans une large mesure, un produit ; ses œuvres sont la résultante complexe d'un grand nombre de causes sur lesquelles il n'a pas eu d'action, dont il a bien plutôt subi l'action. C'est un des mérites de notre temps d'avoir compris et mis en lumière cette explication des hommes et de ce qu'ils produisent par le passé et par le milieu. Personne n'ignore que la critique en a été renouvelée, transformée. Souvent la tendance a été de trop accorder à toutes ces causes fatales, à l'atavisme, aux précédents, aux influences sociales ; on en vient parfois jusqu'à méconnaître l'individualité et la liberté ; en dépit de ces excès, il y a dans la théorie dont je parle, et dont la fortune a été si grande, une part importante de vérité et d'observation expérimentale.

S'il en est de la sorte pour l'homme, il est assez visible que l'Homme-Dieu aura un moyen de se manifester comme suprieur à l'humanité et participant à l'asséité divine. Ce sera de s'opposer au passé et au milieu, bien loin d'en procéder comme un effet de sa cause. Cette opposition ne saurait être absolue, car un personnage sans aucune attache avec la tradition et le présent ne serait pas comptris et n'exercerait autour de lui aucune action. Si, d'ailleurs, un Homme-Dieu vient sur la terre, il ne serait pas concevable qu'un événement aussi capital n'eût pas été préparé longtemps d'avance ; il conviendrait même qu'il eût été préparé dès l'origine et qu'il fût comme le nœud central de l'histoire, le point auquel tout aboutit, le point duquel tout part. Nous verrons que, de fait, dans la pensée chrétienne, il en a été ainsi et nous aurons à examiner si cette pensée répond à la réalité historique. Mais cette préparation peut bien n'avoir pas été telle que l'Homme-Dieu en apparaisse comme le produit ; soit parce qu'elle n'aura pas abouti à établir un état d'esprit favorable à la mission qu'il vient remplir, le dessein divin ayant été mal compris et les promesses divines interprétées à rebours de leur vrai sens ; soit parce que la nouveauté de la doctrine et de la morale qu'il apportera au monde sera telle, qu'elle contredira à toutes les idées reçues et heurtera tous les préjugés. De la sorte, et tout

Digitized by Google

en répondant à des prophéties que son avènement accomplit en leur signification divine, et tout en réalisant l'idéal que ces prophéties laissaient entrevoir et pressentir, le Dieu incarné serait, par sa personne, par ses sentiments, par son enseignement, par ses préceptes, une sorte de contradiction vivante par rapport au passé immédiat et par rapport au temps et au milieu. Dans la donnée chrétienne, il l'est à tel point que son peuple, le peuple d'où il est issu comme homme, le peuple formé, gouverné, préservé en vue de lui, dépositaire de l'espérance à laquelle il répond et des promesses prophétiques qu'il accomplit, le méconnaît, le rejette, le condamne, le met à mort, et continue en dehors de lui, contre lui, sa marche dans l'histoire ; ruiné comme peuple, dispersé à travers les nations, mais trouvant dans sa haine, l'énergie de se survivre, de ne pas se mêler à un autre sang, suscitant contre lui et sa religion tout ce qu'il peut d'attaques ouvertes ou cachées, ne semblant résister à la dissolution totale que pour continuer de poursuivre celui dont il s'est fait l'ennemi. N'est-ce pas une sorte d'asséité que cette éclatante et si profonde opposition aboutissant à une pareille méconnaissance? Comment mieux marquer d'un homme qu'il ne tient ce qu'il est que de lui-même ; et que ce qui explique les autres hommes, le passé, le milieu, l'évolution, ne l'explique pas ?

Mais l'œuvre de l'Homme-Dieu et la manière dont il l'opère peuvent achever le témoignage que sa personne même rend à cette asséité surnaturelle. C'est ce qu'il est facile de comprendre après ce qui a été dit plus haut. Il faut, mais il suffit pour cela que l'œuvre dont il s'agit, très grande en soi, de cet ordre supérieur qui est l'ordre de la sainteté, plus belle que toutes les œuvres humaines, la plus durable qui soit, ait été produite dans le monde, se soit développée, en dépit de toutes les lois de la nature et de l'homme, sans moyen proportionné, à la manière d'un effet sans cause. Et ici encore, plus l'antithèse et la contradiction seront complètes entre l'œuvre et les moyens, plus l'effet paraîtra sans cause, plus l'œuvre témoignera que son auteur est par lui-même et n'a besoin de rien pour accomplir les desseins les plus vastes, les plus difficiles.

C'est là tout le programme du christianisme, tel qu'il se ra-

Digitized by Google

conte en ses origines et dans la suite de ses destinées. Tout s'y passe au rebours des vraisemblances et à l'encontre du sens humain le plus élémentaire. L'Homme-Dieu prétendu, qui est venu fonder l'œuvre par excellence, y échoue et meurt en sa défaite. Humainement et rationnellement, tout est perdu. Il n'a réussi au cours de son ministère, qu'à rallier quelques disciples, ignorants, pauvres, remplis de préjugés populaires, qui n'ont rien compris, ni à leur Maître, ni à son dessein. C'est à eux cependant qu'il confie l'exécution de ce dessein, après les avoir convaincus, par des preuves sensibles, de sa résurrection et leur avoir promis d'être avec eux jusqu'à la fin des siècles. Ils sont le contraire de ce qu'ils devraient être pour remplacer le chef disparu, non seulement dans l'ordre de l'intelligence, mais dans l'ordre qui est celui de leur œuvre, dans l'ordre de la sainteté : sans élévation morale, préoccupés d'ambitions matérielles, sans désintéressement, sans énergie ; ils ont abandonné le Christ pendant son procès et sa passion ; l'un d'eux l'a renié lâchement, et c'est le premier des apôtres. Pourtant, l'œuvre que Jésus n'a pu faire, ils la font ; et par une transformation merveilleuse, subite, ils en deviennent capables en devenant des hommes nouveaux. Ce n'est pas que leur ignorance naturelle soit changée en science, ils restent d'eux-mêmes les pêcheurs qu'ils sont par la naissance et l'éducation. Mais le Maître semble revivre en eux ; ils ne comprennent rien à la philosophie, ils entendent l'œuvre bien supérieure à toute philosophie dont ils sont les ouvriers ; les problèmes que cette œuvre pose, ils les résolvent au jour et à l'heure où il faut qu'ils soient résolus ; les doctrines qu'il faut dégager de l'enseignement qu'ils ont reçu sans l'entendre, ils les en dégagent sans hésitation et quel que soit le profond mystère qui les recouvre. Surtout la sainteté du Christ les pénètre et ils sont saints comme Lui, non dans la même mesure, mais selon le type qu'il a donné en sa personne. Chose étrange ! ils réussissent là où l'Homme-Dieu qu'ils prêchent avait échoué. Mais eux aussi, ils réussissent dans et par la défaite. Leur ministère devait d'abord s'adresser aux Juifs, leurs frères par le sang. Les Juifs les rejettent; par là ils vont faire d'une religion qui aurait couru grand danger de demeurer nationale, d'une morale

Digitized by Google

qui aurait pu n'être qu'un commentaire un peu élargi de la loi mosaïque, la religion catholique et la morale supérieure au formalisme légal, universelle... Dans le monde gréco-romain, ce ne sont que les petits et les humbles qui, d'abord, reçoivent leur parole, et par groupes restreints. Petit troupeau perdu dans l'immense empire, écrasé sous le poids du paganisme officiel et de la brillante civilisation à l'écart de laquelle il se tient. Dès qu'il apparaît au jour, l'empire entre en lutte ; à chaque progrès qu'il fait, la lutte recommence, de plus en plus implacable et dans cette lutte, qui dure trois siècles, l'empire est vaincu. Son unité, les relations faciles qu'elle a établies, les rivalités nationales qu'elle a supprimées, a servi, bien malgré elle, la cause abhorrée de la religion nouvelle, elle l'a servie bien plus efficacement que lespersécutions sanglantes n'ont pu lui nuire, et voilà qu'un jour le monde romain s'est réveillé chrétien, au sortir même de la plus formidable prise d'armes contre le christianisme qui ait été vue, d'une prise d'armes qui semblait devoir le détruire ou du moins le faire reculer pour des siècles.

Et l'œuvre s'est maintenue par les moyens mêmes, ou plutôt par la même absence de moyens proportionnés, par laquelle elle s'était fondée. Sans doute, il est devenu une puissance, ce christianisme qui a commencé par le rien ; il a même été, à un moment de l'histoire, la grande puissance. Et cela paraît si peu dans l'ordre de sa destinée que ce mélange de grandeur humaine, nécessaire à son heure, a fait courir le plus grand danger à l'œuvre de sainteté qu'il poursuit, et n'a cessé d'armer contre lui les haines, toutes les haines, celles de la politique, celles de la littérature, celles de la science, celles de la philosophie. C'est contre ces haines que, depuis, la religion chrétienne se débat, rentrant ainsi dans la loi dont elle n'était sortie en apparence, que pour donner à sa victoire un caractère sensible qui s'imposât à notre raison. Depuis l'époque déjà lointaine de cette victoire et de la domination rapide, imparfaite, qui la suivit, l'Eglise a vu se dresser contre elle toutes les forces humaines qui, tour à tour l'ont condamnée, ou même mise au tombeau. Elle a toujours trouvé, dans ces défaites successives, le secret de sa durée et de sa vie. Elle est aujourd'hui

Digitized by Google

menacée d'une ruine prochaine, inévitable, par la science et par la critique ; ce qui ne l'empêche pas d'attendre, sereine, confiante, l'heure de Dieu.

Voilà comment la doctrine chrétienne comprend, et voilà comment elle expose la nécessité de cette loi que nous avons cherché à bien saisir, loi du triomphe de l'Homme-Dieu et de son œuvre par la petitesse, l'humilité, les échecs, la souffrance et la mort. Il est difficile de contester que rien ne soit plus divin qu'un pareil triomphe, puisque rien ne peut mettre en un relief plus accusé pour notre raison la divinité, l'être par soi de Celui qui seul peut en être la cause, toute autre cause proportionnée étant absente ou exclue. Si donc cet exposé, si cette donnée chrétienne est vraie, si elle répond à la réalité des faits et à l'histoire, on ne voit pas pourquoi elle ne fonderait pas une démonstration probante, et peut-être la seule démonstration probante, de la grande thèse : Jésus-Christ est Dieu.

(*à suivre*). J. Bourchany

Digitized by Google

UNE AGRESSION DU MODERNISME

Dans les colonnes très laïques du *Progrès*, paraissait naguère une série d'articles politico-religieux intitulés : *Après la séparation*. L'auteur anonyme de ce pamphlet gardait un silence peu respectueux encore que systématique sur la partie proprement théologique de l'Encyclique *Pascendi*, mais il touchait, avec une satisfaction évidente, à toutes sortes de questions personnelles. Cette agression inopinée de l'alliance anticlérico-moderniste appelle quelques observations.

Constatons d'abord que dans cette lutte qu'il juge tragique entre les ténèbres et la lumière, le collaborateur du *Progrès* n'hésite jamais à se donner comme le représentant autorisé de la lumière. Pour lui, la France et le monde se divisent en deux camps, celui des cléricaux et celui des anticléricaux. Dans le premier se concentrent tous les faibles d'esprit, dans le second se rencontrent tous ceux qui sont intelligents ou susceptibles de le devenir. Un enfant qui sait à peine lire distingue tout de suite la vérité de l'erreur, pourvu seulement qu'il soit imprégné d'esprit laïque, mais un prêtre très intelligent et instruit est incapable de comprendre quoi que ce soit, s'il ne fait pas partie du clan moderniste. Pour qu'on ne m'accuse pas d'exagérer les dires d'un adversaire, je les cite : « Des contes qui font rire un enfant moderne, un enfant dont le bon sens n'a pas été faussé par une éducation spéciale, sont encore acceptés par des prêtres intelligents (1). »

(1) Le *Progrès* emprunte cette appréciation à M. l'abbé Houtin.

Digitized by Google

Les sept articles du *Progrès* ne sont qu'une longue paraphrase de cette antithèse : tout ce qui se passe chez les libres-penseurs est admirable, tout ce qui se passe chez les catholiques porte l'empreinte de la bêtise et de la malhonnêteté. Peut-on bien être Persan? Comment se résigne-t-on à se dire catholique? Est-il possible que les hommes du vingtième siècle osent mettre en doute les beautés de la démocratie scientifique et laïque? C'est l'état d'esprit de M. Coutant en face de l'état d'esprit de M. Barrès. Il importe peu que M. Coutant ne comprenne pas les citations latines de M. Grousseau. En se proclamant intelligent et progressiste, M. Coutant se sait en parfaite communion de sentiments et d'idées avec le président Brisson, avec M. Ferdinand Buisson, avec trois cents députés, avec tous les instituteurs de France, avec tous les élèves de l'école laïque devenus fonctionnaires d'Etat ou présidents de comités électoraux. On n'essaie pas de convaincre des électeurs ou des élus qui ont de telles certitudes, on s'incline plutôt devant leur superbe, ainsi que le faisait naguère M. Barrès. « Je vous entends bien. Vous dites : « Nous respectons la volonté des morts intelligents, des morts qui nous ressemblent. »

Ainsi s'exprime le collaborateur théologique du *Progrès*. Malheureusement pour lui, il sait le latin, et c'est pourquoi j'oserai lui signaler un doute, un seul, sur la valeur de ses critères intellectuels. Son hymne au progrès renferme un nombre vraiment excessif de vieilleries authentiques. Il met en mouvement « le char du progrès » (1), il découvre dans je ne sais quelles noires intrigues « la main de Rome », il flétrit « les janissaires de l'Eglise ». « L'éternel ver rongeur de la réaction » n'échappe nullement à sa vigilance et « la vieille étoile du curé lui apparaît pâlissant devant l'astre plus lumineux de l'instituteur ». La Terreur blanche et Torquemada sont dûment évoqués, aux minutes les plus dramatiques. Le théologien du *Progrès* pratique une forme d'ironie sinon athénienne du moins gauloise et renouvelée de feu Béranger, un grand progressiste comme on sait. Parlant de la séparation qu'il

(1) « La Béotie cléricale abaissa ses barrières devant le char du Progrès. »


Digitized by Google

vient de comparer à une querelle matrimoniale, notre défenseur de l'intelligence se permet de lancer contre l'admirable Pie X le trait que voici : « Le divorce a été prononcé malgré l'opposition du conjoint d'outre-monts. » Enfin, il emprunte au penseur bien connu qu'est Victor Hugo, des maximes neuves et profondes, celle-ci par exemple : « La mentalité cléricale est un bâillon mis à l'esprit moderne. »

Sur le terrain de la morale aussi bien que sur le terrain de la science, le philosophe du *Progrès* se montre catégorique et agressif. Il traite tous les prêtres catholiques de délateurs et de bourreaux, admirez, je vous prie, avec quelle distinction. « LE MOUCHARDEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES DE PIE X. L'intérêt de l'Encyclique est dans cette apologie de la délation élevée par Pie X à la hauteur d'un principe et d'un moyen de gouvernement. A côté d'un conseil de censeurs établi dans toutes les curies épiscopales et auquel sera déféré l'examen de tous les écrits, l'Encyclique *Pascendi* institue dans chaque diocèse un conseil de vigilance dont elle définit ainsi les fonctions : « Les prêtres qui seront appelés à en faire partie surveilleront très attentivement et de très près tous les indices, toutes les traces de modernisme... »

Je pense que notre théologien s'abuse ici sur la crédulité de ses lecteurs occasionnels. Si mal informés soient-ils des choses religieuses, ils sauront de la délation odieuse distinguer la nécessaire et loyale inspection, l'inspection qui se pratique tous les jours sous leurs yeux. La magistrature a ses procureurs, l'Université et l'armée ont leurs inspecteurs, toutes les compagnies, toutes les maisons de commerce ont leurs contrôleurs. Qui donc oserait accuser de délation tous ces honnêtes fonctionnaires ! L'Eglise n'a pas seulement le droit, elle a le devoir rigoureux de surveiller la doctrine de ses prêtres. Evêque signifie surveillant.

Mais il n'y a pas lieu d'insister : il suffit de signaler à tous les hommes de bon sens l'odieuse confusion qu'on s'était proposé d'établir entre le mot délation et le mot inspection.

Nous ne sommes pas plus bourreaux que délateurs, mais le théologien du *Progrès* nous met au-dessous des cannibales ; il écrit : « Les cardinaux de la Sainte Inquisition qui retourne

Digitized by Google

aujourd'hui contre la pensée libre les instruments de torture qu'elle ne peut plus appliquer aux corps... » Est-ce assez clair? Les chefs des prêtres sont représentés comme des hommes féroces qui condamneraient volontiers aux plus atroces supplices les électeurs de M. de Pressensé ou de M. Ferdinand Buisson. Avez-vous bien pesé, Monsieur le rédacteur du *Progrès*, les conséquences de votre accusation? L'ouvrier ou le demi-lettré qui vous lit, rencontre, tous les jours, sur les quais du Rhône et de la Saône, des prêtres pacifiques, hommes d'œuvres ou d'enseignement. Sur votre parole, il en vient à les regarder comme de très dangereux malfaiteurs. Qu'une révolution éclate, ou que l'Allemagne déclare la guerre à la France, l'ouvrier, votre lecteur, croira faire œuvre pie en massacrant tous les prêtres. Pendant ce temps, Monsieur, vous vous reposerez de vos travaux littéraires en quelque villégiature jurassienne. — Prenez garde : le seul, ici, qui prononce des paroles meurtrières, c'est vous.

Pour l'instant, il ne faudrait parler de délation et de torture qu'avec une circonspection extrême. Ne nous payons pas de mots et sachons voir la réalité. La réalité est que la délation fait des victimes en France... mais chez les seuls catholiques. Un officier qui va à la messe s'expose à toutes les avanies administratives et chacun sait bien que la légion Vadécard n'opère pas pour le compte du Pape. Parler de délation dans un journal du Bloc est chose bien imprudente.

Le rédacteur du *Progrès* va me répondre peut-être que les prêtres modernistes, ses amis, n'en subissent pas moins de dures épreuves. Sans doute, mais quelles peuvent bien être les conséquences psychologiques de leurs condamnations?

De deux choses l'une : ou le prêtre atteint par les foudres pontificales a la foi profonde, ou au contraire, il est devenu plus ou moins un homme de son temps, un sceptique ou un demi-sceptique. Dans la prmière hypothèse, le prêtre se soumet, s'humilie devant ses supérieurs, brise sa plume et se fait oublier. Vous dites qu'un tel sacrifice dépasse les forces d'une pauvre créature humaine. C'est que vous connaissez mal l'âme d'un vrai prêtre et aussi l'histoire de l'Eglise. Rappelez-vous Fénelon lisant du haut de la chaire de sa cathédrale sa

Digitized by Google

propre condamnation, rappelez-vous le cardinal Pitra agenouillé devant Léon XIII. Un prêtre se soumettant humblement au Pape est beau d'une beauté qui s'impose à l'admiration même de ses ennemis ; il doit trouver et il trouve dans les amertumes de son humiliation d'exquises douceurs surnaturelles et morales.

Mais il n'est pas invraisemblable, hélas ! que quelques-uns des prêtres frappés par Pie X aient perdu la foi. De quoi se plaindraient-ils, ceux-là? Ils devraient s'estimer heureux d'échapper à une contrainte, voire à des habitudes d'hypocrisie que leur casuistique ne parvenait pas à dissimuler. Ils reçoivent de la presse ennemie éloges, expressions de sympathie et encouragements dans la mesure exacte où les écrivains orthodoxes sont accablés d'injures. Les sociétés bibliques et l'influence maçonnique assurent leur existence. Que s'ils se plaignent trop vivement, nous en sommes donc réduits à expliquer par le seul remords leur acrimonieuse tristesse. *Tu es sacerdos in æternum !*

Mais, qu'ai-je besoin de convaincre le rédacteur du *Progrès?* Il a peut-être reçu la marque indélébile du sacrement de l'Ordre, et en tout cas s'il n'est pas prêtre, il fréquente ou il lit assidûment les prêtres révoltés, il interprète toutes leurs haines.

Dans une réplique récente au *Nouvelliste,* il se plaint longuement qu'on ose rechercher ses qualités et titres. Il affecte de croire qu'on veut s'emparer de sa personne pour la traîner sur la paille humide des cachots. Etant donné que nous vivons sous le régime Briand-Clémenceau, un tel procédé de discussion est infiniment et douloureusement comique. Non, personne ne désire connaître nommément l'auteur de l'enquête. Mais, immédiate ou médiate, personnelle ou collective, l'influence du prêtre se fait sentir dans ce triste pamphlet, et de cela les croyants ne veulent pas être consolés.

A deux reprises, cependant le publiciste du *Progrès* impose silence à ses haines et rend hommage à la vérité. On l'en remercierait avec effusion si de ses rapides aveux il ne se faisait aussitôt des armes contre l'Eglise.

Notons-les, tout de même.

Digitized by Google

« Il est juste de reconnaître que l'Eglise sut y mettre le prix et offrir pour une fois au monde, le spectacle d'un royal désintéressement... Rome devait montrer qu'elle était une puissance de domination avant d'être une puissance d'argent. » L'éloge se présente d'assez mauvaise grâce, comme on voit, et il amène ingénieusement une observation injurieuse. Mais de mystiques et onctueux catholiques, tel M. Antonio Fogazzaro, ne surent même pas réaliser ce minimum d'effort dans le sens des plus élémentaires convenances. Ils accusèrent publiquement d'avarice leur Mère l'Eglise, au moment précis où elle repoussait du geste que l'on sait, les trois cents millions de M. Briand.

Le second aveu du *Progrès* vise l'impuissance avérée des modernistes, prêtres ou laïques. « La leçon, dit-il, est particulièrement dure pour le clergé moderniste. S'il est sincère, il reconnaîtra aisément que son discrédit et son impuissance dans l'Eglise égalent pour le moins le discrédit et l'impuissance du clergé réactionnaire dans notre démocratie enfin désabusée. »

Le controversiste du *Progrès* est bien sévère ! Je pense comme lui que les modernistes ont reçu le coup mortel, mais je crains malgré tout, qu'ils ne soient encore à même de faire beaucoup de mal. Grâce à leur alliance avec les francs-maçons ils disposent d'une puissante publicité. Depuis les *Débats* et le *Temps*, jusqu'à l'*Action* et à l'*Humanité*, toute la presse prend partie pour les modernistes contre le Pape. Les salons opulents où certaine haute bourgeoisie parisienne, et peut-être lyonnaise, tient ses réunions démocratiques leur sont également favorables. Tous ces défenseurs ne sauveront pas le modernisme, mais ils retarderont sa fin. De quelque arrogance que témoigne la douceâtre et équivoque phraséologie de ces messieurs, leur position n'en est pas moins dépourvue de confortable. L'homme ennemi les défendait parce qu'il voyait en eux des agents de dissolution religieuse, il les défendra encore, pour sauver les apparences, mais désormais, il les considère comme des vaincus, peut-être comme des alliés compromettants, oui, déjà ! Socialement parlant, il n'est rien qui soit au-dessous d'un prêtre révolté, et il semble bien que

Digitized by Google

les modernistes comptent dans leurs rangs un trop grand nombre de ces malheureux.

On n'oublie pas qu'après avoir constaté l'écrasement des modernistes, le collaborateur du *Progrès* annonce la défaite et peut-être la disparition prochaine de l'Eglise de France. A la rédaction de cette prophétie il met évidemment une insistance et un soin particuliers. « Notre enquête, dit-il, donnera l'impression d'une lutte contre l'inévitable et d'un effort impuissant de l'Eglise pour démarquer le siècle et le passé mort. »

C'est une affaire entendue, nous sommes morts, bien morts et qui plus est, ensevelis sous une pierre officiellement scellée. Mais alors pourquoi le rédacteur du *Progrès* s'acharne-t-il sur des cadavres? Pourquoi surtout laisse-t-il voir la peur terrible qu'ils lui inspirent? Son réquisitoire sue la peur, il devrait porter pour titre le *cavean consules* qui retentit comme un lugubre refrain à la fin de plusieurs paragraphes. Contre l'Eglise de France spoliée et vaincue, il ne cesse de faire appel au bras séculier, je veux dire à la haine des politiciens. Il ne paraît pas plus rassuré qu'il ne faut sur la perspicacité vigilante de la démocratie laïque.

Tout en chantant sur le mode mineur
L'impie vainqueur
Et la vie opportune
Il n'a pas l'air de croire à son bonheur...

« La démocratie, dit l'écrivain anonyme du *Progrès*, peut connaître des heures de surprise et d'égarement ; son ferme bon sens sut toujours écarter, à temps, les présents dangereux d'un ennemi masqué en défenseur. La complète abrogation de la loi Falloux aura bientôt emporté les dernières citadelles de l'enseignement clérical. Il n'est pas téméraire de se demander si cette nouvelle bourgeoisie que l'Eglise n'aura pas élevée sur ses genoux se résignera comme sa devancière, à subir les directions de l'Eglise? »

Les amis du *Progrès* ne sont pas heureux, en vérité. Ils vont tuer, cela n'est pas douteux, la dernière et la plus précieuse peut-être de nos libertés, la liberté d'enseignement secon-

Digitized by Google

daire, mais ils n'ont pas la consolation de se dire que ce crime assurera leur victoire ! Vous avez raison, Monsieur l'abbé, il n'est pas impossible que la bourgeoisie demeure fidèle, malgré tout, à ses convictions religieuses. Parmi les catholiques militants et antimodernistes, on distingue, grâce à Dieu, quelques élèves de l'Université. Nous attendons avec une douleur profonde, certes, mais sans aucun sentiment qui ressemble au désespoir, l'abrogation de la loi Falloux.

Les lecteurs de l'*Université Catholique* me pardonneront, j'espère, ce long préambule. Il m'a paru qu'avant toute chose il fallait démasquer la haine violente et misérable à la fois qui anime le collaborateur du *Progrès*.

II

Les huit articles dont se compose la fameuse enquête lyonnaise n'offrent pas tous, il s'en faut, le même intérêt. Les trois sous-titres du premier indiquent sa valeur : *L'Église puissance de domination*, *La loi de Rome* et enfin *Notre enquête*. De vagues déclamations imitées de M. Homais s'achèvent dans une excellente petite réclame imitée du *Matin*. Passons.

Le deuxième article est une pathétique jérémiade plus gallicane qu'anticléricale sur le présent état d'esprit de l'épiscopat. Le *Progrès* regrette amèrement les beaux jours de M. Dumay. Voilà que tous les évêques sont maintenant dans la main du Pape. L'Église de France est devenue « une chambre épiscopale d'enregistrement », elle ne s'occupe pas plus des tout-puissants politiciens de gauche que s'ils n'existaient pas : elle a les yeux sans cesse tournés vers Rome !

Ces naïvetés sont amusantes, mais elles laissent voir dans toute sa beauté, le fonds d'inaliénable cléricalisme dont est faite l'âme de notre enquêteur. Comme M. Combes il garde sa cervelle de vieux curé.

Ce qui afflige particulièrement le collaborateur du *Progrès*, c'est l'attitude des prélats dits libéraux. « Les prélats les

Digitized by Google

plus libéraux se crurent obligés de suivre le courant de réaction ; quelques-uns parurent même dépasser la rapidité de sa marche... Les prêtres de l'archevêque de Besançon purent ainsi faire honneur à leur chef hiérarchique d'avoir apporté autant de zèle à la destruction qu'à la construction de son œuvre d'associations canoniques et légales. L'archevêque de Rouen, surnommé, à tort ou à raison, « le dernier prélat gallican », offrit à ses illustres frères dans une de leurs dernières réunions plénières le plus inattendu des spectacles : on le vit prendre l'initiative d'une supplique au Saint-Siège contre le mouvement méthodique libéral dit *moderniste*...

... C'est aussitôt dans l'épiscopat français un débordement de louanges, une sainte rivalité de soumissions enthousiastes que parut cependant dominer la magistrale approbation d'un archevêque qui saluait autrefois dans « L'Evangile et l'Eglise » de l'abbé Loisy, une œuvre assez puissante pour frayer le chemin de l'épiscopat au grand réformiste catholique. »

Le *Progrès* rend aux mérites de l'archevêque de Besançon un hommage bien délicat : il constate que Mgr Fulbert-Petit fit preuve d'abord d'initiative, puis d'obéissance. Dans toutes les armées du monde, on aime de tels chefs.

Il est vrai que la supplique de l'archevêque de Rouen fit naître dans les petites chapelles modernistes une immense et très cruelle déception. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que ces messieurs confondirent deux ordres de choses connexes, soit, mais distincts et qu'au surplus, ils ne prirent pas de suffisantes informations sur les opinions théologiques de Mgr Fuzet?

Quel est cet archevêque enfin qui, tout en protégeant M. Loisy, célèbre « en un débordement de louanges » les beautés de l'Encyclique *Pascendi?* L'allusion a la prétention d'être claire, mais elle ne peut pas servir de point de départ à une sérieuse discussion. Elle prouve seulement combien l'intervention des publicistes dans certaines affaires est téméraire et facilement dangereuse.

Le troisième article du *Progrès* est consacré au Bilan d'un clergé réactionnaire, lisez orthodoxe. Je vous prie humblement

Digitized by Google

de croire que nous ne sommes pas présentés sous un beau jour aux abonnés de la feuille lyonnaise. Ce qu'on nous reproche particulièrement ou uniquement, c'est la claustration intellectuelle dont les prêtres orthodoxes sont à la fois auteurs et dupes. Le *Progrès* cite avec amour les métaphores de M. Georges Fonsegrive et de M. l'abbé Houtin :

« La langue morte de l'Eglise n'éveille que les échos du silence ». « Les élèves des séminaires sont élevés dans les conceptions du XVII[e] siècle ». Comment le *Progrès*, M. Fonsegrive et M. Houtin ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils sont victimes d'une illusion énorme? Les prêtres français de 1907 lisent— oh ! assurément—ils lisent beaucoup, ils lisent les écrits de leurs adversaires, et donc il est absurde de parler de leur claustration. Admettons que quelques curés de campagne lisent trop peu, d'autres ecclésiastiques lisent trop. Tels sont les huit cents correspondants de M. l'abbé Houtin, et les amis si nombreux, paraît-il, de M. le collaborateur du *Progrès*. L'expression claustration intellectuelle du clergé est tout simplement un de ces attrape-nigauds que la presse met tous les jours en circulation. Elle ne signifie rien ou elle signifie quelque chose de contraire à la réalité, et elle fait naître des doutes sur la valeur intellectuelle de ceux qui l'emploient. C'est ainsi que l'homme qui dévore trop de journaux et de revues se condamne fatalement à une certaine médiocrité. Si la claustration intellectuelle consistait, par exemple, à ne jamais lire le *Matin*, le *Journal* et le *Progrès*, j'ose penser et dire qu'elle ferait le plus grand honneur à la pédagogie ecclésiastique. Qui veut entrer dans une véritable élite, doit consacrer le meilleur de son temps aux questions inactuelles, pour parler comme Nietzsche. Par exemple, avoir lu trois fois l'*Histoire des Variations* est un avantage appréciable, mais collectionner des coupures de journaux représente un exercice de qualité très inférieure.

Il y aurait beaucoup à dire en l'honneur d'une certaine claustration intellectuelle ! « Qui de nous, s'écriait Nietzsche, n'a souillé ses mains et son cœur à l'idolâtrie honteuse de la culture moderne? Qui pourrait se passer des eaux lustrales?

Digitized by Google

Qui pourrait ne pas entendre la voix qui lui crie : « Fais silence et sois pur ! »

Il n'est qu'un seul reproche qu'on pût légitimement adresser, je ne dis pas à l'ensemble, mais à l'élite scientifique du clergé de France, celui d'ignorer les travaux de l'ennemi. Mais, Dieu merci, les revues ecclésiastiques ne se font pas faute de citer ou de réfuter Harnack et Loisy. Encore qu'il ne soit pas un Newmann, le Père Tyrrel remplit l'Europe de ses doléances et de ses querelles. Tous, nous eûmes assez de complaisance persévérante pour lire *Il Santo* jusqu'à la dernière ligne. D'aimables américanistes nous firent admirer sans trop de peine même l'originalité philosophique de M. Théodore Roosevelt. Quant aux exégètes et aux philosophes, ils n'enseignèrent jamais rien qui n'eût été préalablement contrôlé d'après la méthode comparative, à la lumière de la science allemande. Loin qu'il ait vécu dans la claustration, le clergé de France a poussé le souci de l'information jusqu'au scrupule.

Après la « claustration », « la fuite du clergé ». Entendez par là que l'Eglise de France périra prochainement, faute de vocations ecclésiastiques.

Il siérait que le rédacteur du *Progrès* quittât ce souci. Assurément, le nombre des prêtres français diminuera bientôt dans de notables proportions. Et après? Sans entrer dans la question très complexe du recrutement sacerdotal, on peut regretter, certes, que M. l'abbé Houtin et ses huit cents amis aient reçu le sacrement de l'Ordre. Eux-mêmes, sans doute, le regrettent plus que nous. Moins nombreux désormais, les prêtres auront moins à redouter ces défections, ou ces demi-défections qui sont un sujet de douleur et de scandale pour tous les croyants.

D'autre part, la multiplication des vocations extraordinaires n'est pas un vain mythe, du moins d'après ce qui se passe sous mes yeux. Chacun parle de ce qu'il sait, n'est-ce pas? Eh bien, je connais un certain nombre d'étudiants ou de jeunes prêtres fort distingués, très laborieux et nettement antimodernistes.

Cette perspective d'ailleurs, n'est pas pour déplaire à ces

Digitized by Google

messieurs du *Progrès*, car enfin, si les curés venaient à disparaître, avouez-le, le métier de rédacteur ne serait plus tenable. N'avoir plus de curé ni de moine à pourfendre devant leurs lecteurs, voilà bien une invraisemblable extrémité pour les journalistes. Qu'ils se rassurent, le succédané du *Progrès* au xx[e] siècle ne sera pas privé de sa rubrique anticléricale.

Le quatrième chapitre de l'enquête porte un titre fascinateur, un de ces titres merveilleux qui attirent la foule et font tomber les gros sous dans la caisse de l'administration : *Le clergé moderniste et l'Inquisition romaine.* Est-ce assez beau? Cette éblouissante juxtaposition de mots éveille tout un monde d'émotions. Au fond de leurs monastères sombres, jésuites et dominicains font peut-être subir d'atroces tortures à ces pauvres abbés modernistes ! Je m'étonne toutefois, qu'à ce titre si remarquable le *Progrès* n'ait pas su joindre quelques illustrations saisissantes. Ce n'est pas le *Matin* qui commettrait de ces fautes. Si jamais le journal de M. Bunau s'avise de faire marcher les théologiens comme il fait marcher l'armée et la marine, on verra se dessiner dans ses colonnes les traits de Galilée ou de Torquemada.

Ayant ainsi ému ses lecteurs, le publiciste du *Progrès* leur présente un portrait fort touchant des nouveaux hérétiques. Ces doux rêveurs furent victimes de leur religiosité trop grande, ils sont destinés à mourir prochainement d'une mort poétique, à égale distance des implacables cléricaux et des intelligents libres-penseurs. Astrologues qui se laissent choir au fond d'un puits? Non, pas précisément, mais argonautes généreux qui se lancent sur la mer orageuse de la philosophie, sans s'être assurés convenablement de la solidité de leurs trirèmes.

L'image est attendrissante. Je ne me porte pas garant de son exactitude, pas plus que je ne certifie authentiques les chiffres quelque peu effrayants dont le rédacteur du *Progrès* la fait suivre. Prenez connaissance, je vous prie, du dénombrement que voici :

LES QUINZE MILLE


Digitized by Google

Certes, ils ne sont pas le nombre dans l'Eglise les abbés modernistes, mais peut-être y représentent-ils l'élite...

Un controversiste ultramontain estime, cependant, à *quinze mille* « le nombre des prêtres français qui sont dans le mouvement progressiste ». Un évêque, discrètement acquis à leurs idées, soulignait naguère ce chiffre déjà important, en affirmant qu'il était pour lui « inférieur à la réalité ». Si le renseignement peut être utile à la police des cardinaux de l'Inquisition romaine, nous sommes en mesure de leur apprendre qu'ils découvriront, dans les fameux cartons verts de l'abbé Houtin, les noms et confidences de huit cents modernistes.

« Le mouvement libéral est dirigé à Paris par les abbés Loisy, Klein, La Berthonnière, Houtin, Dimnet, Hemmer ; à Lyon, par les amis dreyfusards de Léon Chaine et les rédacteurs de la revue *Demain* ; à Châlons, par les disciples du philosophe kantiste Hannequin et le tribun à la barbe couleur fauve que les gens du peuple surnomment « le docteur Jésus-Christ ». Quelle est la valeur exacte de tous ces renseignements? Je l'ignore ; en particulier, la précision de ce chiffre de quinze mille m'inspirerait quelques doutes invincibles : il est impossible de le contrôler.

De tous les chapitres dont se compose cette malheureuse étude, le plus incohérent est sans contredit le chapitre V qui a pour titre *La Société cléricale*. Qu'on en juge par les sous-titres : *Les Lauriers de Cyrano de Bergerac, Le Revers de la médaille, Les Trois Ordres, A la mémoire de Brunetière*. Ce n'est pas que le sujet traité soit dépourvu de gravité ou d'intérêt. L'auteur a la prétention de résumer une assez minutieuse enquête épiscopale sur les résultats moraux et financiers de la Séparation. Il constate que certains évêques donnent une note pessimiste et que d'autres au contraire s'affirment optimistes (1).

(1) « A circonscrire toutefois le champ de son observation aux dithyrambes de certaine prose épiscopale, on serait presque porté à croire que le régime de la Séparation a comblé ce grand vide d'Eglise. Et pourtant, les cathédrales sont encore muettes des *Hosanna* et des *Te Deum* dus à la renaissance catholique célébrée par les évêques, bons enfants.

« Maintien intégral des positions », « accroissement de sympathies pour

Un critique qui ne serait ni un plaisantin, ni un sectaire reconnaîtrait tout d'abord que même en matière très grave, Rome n'impose pas aux évêques un unique mot d'ordre. Ils expriment en toute liberté leurs craintes, leurs espérances, leurs tristesses et leurs conceptions administratives. Il est évident, au surplus, que toutes les déclarations des évêques ont un caractère provisoire et conditionnel. Pour se faire une idée même approximative de ce que sera le régime de la séparation l'élémentaire prudence commande qu'on ne se hâte point. Le penseur du *Progrès* porte sur les résultats de la Séparation un jugement définitif et combien simpliste ! Les évêques optimistes sont des menteurs, les évêques pessimistes seuls font preuve de quelque franchise ; encore restent-ils bien en deçà de la vérité. Le plus curieux, c'est qu'après une aussi belle prouesse, le rédacteur du *Progrès* reproche à l'Eglise de France l'insuffisance de ses méthodes critiques et historiques ! Lui, il sait tout, il voit tout, il connaît l'état des diocèses mieux que tous les évêques de France. Et il ose appeler cadets de Gascogne de vénérables évêques ou archevêques qui depuis vingt-trente ou quarante ans s'occupent d'administration ecclésiastique. Les lecteurs du *Progrès* ont un étonnant professeur d'histoire et de bon goût.

Comment la question Brunetière se rattache-t-elle au Denier du Culte? Le rédacteur du *Progrès* nous l'explique par une remarquable succession de métaphores. « Le penseur libre assiste étonné à ce défilé des vieilles cathédrales poussées par

le clergé, de fidélité aux devoirs religieux », « retour de l'influence morale ». Voilà les signes du « réveil de la foi endormie » dans les excellents diocèses de Saint-Dié, Clermont et Beauvais. La note de l'optimiste monte à son diapason le plus élevé, chez M. Bougoin, évêque de Périgueux.....

..... Cette médaille dorée et fleurdelisée de la Renaissance catholique porte malheureusement un revers qui évoque à l'esprit les mélancolies d'un soleil couchant bien mieux que les espérances d'un soleil levant.

Tous les évêques ne sont pas de Bergerac ou de Toulouse, tous ne marchent pas sous les arcs de triomphe des Cadets de Gascogne ou sous les harangues des maires de Beauvaisis. D'autres avouent « les tableaux navrants qu'offrent leurs diocèses », d'autres reconnaissent, sans oser « compter leurs soldats couchés sur le champ de bataille par la mitraille ennemie », que cette mitraille leur « a fait du mal, beaucoup de mal ». Beaucoup hésitent, il est vrai, « à exhiber publiquement le dénombrement de leurs ruines, mais quelles doléances amères de la part de ceux qui se décident à soulager leurs âmes !.... »

Digitized by Google

ces petites chapelles vers les eaux de cette mer morte, où ne souffleront plus par défense pontificale, sur le vaisseau désemparé de la Foi, les vents vivifiants de la science et du siècle ».

Feu M. Brunetière ne serait pas médiocrement fier de cette tant métaphorique transition. Il ne faut rien moins qu'un défilé de cathédrales poussées par des chapelles (!) pour amener au centre des querelles théologiques sa puissante personnalité. Mais le *Progrès* ne connaît pas mieux la *Revue des Deux-Mondes* que l'épiscopat. Il parle comme un aveugle de la couleur saumon. Je veux dire par là que des relations qui existèrent pendant quelques années entre la *Revue des Deux-Mondes* et la Papauté, il ne soupçonne pas le premier mot. Cette histoire intéressante sera sans doute racontée quelque jour par un écrivain compétent. Il pourra, sans inconvénient grave, négliger la collection du *Progrès*.

La question de l'enseignement clérical est aussi ou plus importante que celle du Denier du Culte. Pour l'élucider à sa façon, le politicien du *Progrès* énumère avec une joie indécente et peut-être maladroite tous les attentats qui furent commis en ces dernières années contre la liberté et le droit de propriété. Excellente apologie de *Droits de l'Homme*, n'est-ce pas ?

Et là-dessus, le journal lyonnais raconte une histoire de crocodile qui justifie, paraît-il, toutes les mauvaises actions des liquidateurs et députés. Quelques dévotes crurent (??) que le diable métamorphosé en crocodile accompagnait la romance de *Mignon* au piano de Diana Vaughan. Et donc, il faut voler à l'Eglise les bâtiments qui servaient de séminaires, fermer les collèges catholiques et établir sur cette terre de liberté, le monopole, l'odieux monopole.

Dites-moi, intellectuel *Progrès*, le milliard des congrégations est-il moins mythologique que le crocodile de Diana Vaughan? Nombre d'électeurs y crurent, cependant, et si cet acte de foi laïque témoigne de leur faiblesse d'esprit, elle ne fait pas honneur à leur délicatesse morale. Ils furent à la fois malhonnêtes et gogos, ce qui représente un singulier état d'âme.

Le métaphysicien du *Progrès* est lui-même plus supersti-

Digitized by Google

tieux que les bonnes lectrices de Léo Taxil. Il ne croit pas au crocodile, non, mais il croit au bâillon clérical. Ah ! ce bâillon clérical, c'est quelque chose de plus mystérieux et de plus terrible que le serpent de mer. Ce bâillon est « un poteau, un poteau frontière entre les bons et les mauvais livres». Il est aussi « un ciment, il rature ou ne rature pas, il étouffe des discussions, il dresse des perroquets, il coupe des ponts. »

Ne serait-ce pas le rédacteur du *Progrès* lui-même qui coupe dans beaucoup de ponts?

Il croit, par exemple, que les professeurs d'Université dédaignent absolument la préparation au baccalauréat. Sans se soucier des épreuves prochaines, ils forment leurs élèves à l'art de penser et d'écrire. Par contre, les professeurs catholiques ne sont que de vulgaires préparateurs au baccalauréat. Comme si un maître intelligent et instruit pouvait s'astreindre à cette pauvre besogne ! La seule question qui se pose entre gens sérieux est celle-ci : Oui ou non, l'enseignement libre compte-t-il un grand nombre de sujets distingués? Même au *Progrès*, on sait que chaque diocèse de la région lyonnaise dispose d'un corps professoral d'élite. On le sait trop bien, car tout en racontant à des lecteurs bénévoles des histoires de crocodiles, on se dit que la concurrence du clergé enseignant devient chaque jour plus redoutable. N'insistons pas : nous fournirions des armes parlementaires aux protecteurs politiques du *Progrès*.

Dernier et suprême grief contre l'enseignement libre : il forme des Romains. Mais oui, il forme des Romains, car dans cette nation qui fut pendant quatorze siècles la fille aînée de l'Eglise, on ne parvient pas à se représenter un patriote qui ne soit pas Romain ou Latin dans quelque mesure. Sur le forum vieux de Lugdunum, à Athanac, entre les deux fleuves où se tinrent des conciles, comment peut-on blasphémer cet héritage de civilisation et de gloire qui nous vient de Rome? L'intellectualisme du *Progrès* ne va jusqu'à professer sans doute que la France date de 89 !

Mais peut-être ignore-t-il que les petits enfants de la laïque reçoivent une culture genevoise? Sous la haute direction de

Digitized by Google

M. Jules Ferry, gendre de M. Scheurer-Kestner, un petit groupe de pasteurs protestants de Genève ou de Neufchâtel fonda l'école laïque. Avec, ou après les Cornélius Herz, les Reinach et les Dreyfus, le *Progrès* se scandalise maintenant de ce qu'il appelle la faiblesse de notre patriotisme. Imprudent accès d'indignation ! Aussi longtemps qu'elle fut la fille aînée de l'Eglise, la France joua les premiers rôles dans le monde, et depuis qu'elle va prendre son mot d'ordre à Genève ou à Neufchâtel ou à Francfort, elle est devenue l'humble protégée d'Edouard VII.

En s'approchant du terme de son étude, l'ironiste du *Progrès* devient grandiloquent : ses deux derniers chapitres qui appartiennent à la littérature la plus électorale portent des titres effrayants : *le Néo-Cléricalisme de Pie X* et *Rome contre la République*. Après avoir évoqué les grandes ombres de Grégoire VII, d'Innocent III et de Boniface VIII, on apostrophe les légions romaines : « Cette armée de Rome ainsi reconstituée ne porte plus les étendards et les cocardes politiques d'autrefois. Où sont les aigles cléricales? Que sont devenues les légions romaines? Toutes les cloches répondent aujourd'hui au retentissant bourdon de Saint-Pierre. Où sont les troupes que ces cloches vont appeler à la victoire? Où sont les soldats de la future croisade? Parlez, évêques et prêtres ; où donc est-il le lion de Rome ? »

Le rédacteur du *Progrès* est certainement un orateur populaire familiarisé depuis longtemps avec les images liturgiques. Quelle faconde ! Je ne me figure pas aisément le bon canut de la Croix-Rousse écoutant tous ces carillons coupés d'apostrophes, de cris de commandement, de sonneries militaires.

« Parlez, parlez, prêtres et évêques ». Il est infiniment probable que les prêtres et les évêques ne répondront pas à ces bruyants appels. Ils se contenteront de sourire, non sans quelque tristesse toutefois, n'étant pas plus rassurés qu'il ne faut, sur les capacités critiques de certains lecteurs. Qui sait? la vieille rhétorique de notre prédicateur étourdira peut-être quelques braves gens.

Digitized by Google

Ainsi qu'il arrive maintes fois dans les échanges de lettres, le post-scriptum du *Progrès* est plus intéressant que l'ensemble de son étude. Sa réplique au *Nouvelliste* contient des passages fort curieux. D'abord le *Progrès* qui est si violemment anticlérical se flatte d'entretenir des relations suivies et compromettantes avec des évêques en charge. «... Nous devons, en effet, à la réalité de déclarer, au risque de scandaliser notre pieux confrère, qu'aucun milieu n'a été plus favorable et plus sympathique à notre démonstration que... le milieu catholique.

Des évêques en charge, tout en faisant certaines réserves bien naturelles sous leur plume, nous ont honorés de témoignages qui n'étaient pas, tant s'en faut, synonymes de réprobation et d'anathème. »

Que des évêques (au pluriel) aient commis cette grave imprudence, je me refuse absolument à le croire, jusqu'à preuve du contraire. Le *Progrès* fait allusion à quelques négligeables Villattes, soit d'Amérique, soit d'Italie, à moins qu'il ne se trompe. Des évêques français en charge n'approuvent certainement pas le *Progrès*.

Où le rédacteur de ce journal laisse voir le plus naïvement ses arrière-pensées et ses craintes intimes, c'est dans la première partie de la prosopopée finale qu'il adresse au *Nouvelliste*. Comme il mettait en branle l'appareil oratoire dont ses professeurs de rhétorique sacrée ou profane lui avaient enseigné le mécanisme, il abuse maintenant de son manuel d'*Histoire ecclésiastique*. «... Vous nous montrez une Papauté triomphante dans la gloire d'un gouvernement sans limites et sans contrôle. Mais où sont et que deviennent ses sujets? Relisez l'histoire des démembrements de l'Eglise, depuis le schisme de Photius, arrachant à Rome tous les pays de langue grecque et slave et devançant de six siècles cette autre rupture de l'Europe anglo-germanique, avec le siège de Pierre, relisez cette histoire, où l'Eglise laisse, à chaque crise, un lambeau d'elle-même, jusqu'au tout récent procès de nos catholiques modernistes, vous finirez peut-être par comprendre les dangers de l'absolutisme qui veut régner par l'anathème, dans le grand silence de l'asservissement universel... »

Digitized by Google

Elle est assez éloquente cette tirade, mais elle porte à faux et elle nous édifie sur les cuisantes inquiétudes de son auteur. Oui, on fait de l'esprit, on collectionne des documents, on raille les apologètes, on affecte à leur égard une commisération hautaine.

D'un incurable ennui remèdes impuissants !

Mots satiriques, vanteries et invectives n'ont aucune sorte d'importance, aucune. Il est possible, après tout, que nous ne sachions pas toujours défendre comme il conviendrait, la grande et sainte cause de la foi. Divine dans son chef, l'Eglise est humaine dans ses membres lesquels sont quelquefois entourés d'infirmités et exposés personnellement à des outrages. Tout cela n'est rien, et le rédacteur du *Progrès* vit ou vécut trop familièrement avec les ecclésiastiques pour ne pas le savoir.

Porro unum est necessarium. Une seule question domine le débat et agite les âmes en sens contraire. Que faut-il penser de la présente vitalité de l'Eglise? Le théologien du *Progrès* ne supporte pas la classique prophétie de Macaulay qui est pourtant bien belle. Il ricanerait si on lui citait le *super hanc petram.*

Soit, mais même pour épargner la délicatesse moderniste du *Progrès*, nous ne pouvons pas cependant supprimer l'histoire et la géographie. Or, l'histoire et la géographie nous apprennent que depuis Photius, l'Eglise sut réparer ses ruines et étendre ses conquêtes. En Suisse, par exemple, le catholicisme a fait pendant le XIX[e] siècle des progrès remarquables. En Irlande, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Pologne, ceux qu'on appelle des cléricaux défendent assez bien leurs positions.

D'avoir perdu Byzance, Rome se console avec le Canada, les Etats-Unis, l'Amérique du Sud et l'Australie. Que le *Progrès* donne comme objectif à son amour des enquêtes la vitalité catholique dans le Nouveau Monde, et peut-être se sentira-t-il moins rassuré.

S'il ne s'agissait pas de notre France, combien ces affres du

Digitized by Google

journal lyonnais seraient amusantes ! Le vaisseau que viennent de quitter ses rédacteurs ecclésiastiques se rit, comme autrefois, des plus effrayantes tempêtes. Après avoir traversé l'Atlantique, il s'engage victorieusement dans le Pacifique et tous prévoient qu'il fera le tour de la planète. Hurrah! il est le champion du monde. Traduction américaine et libre du « *Tu es Petrus et super hanc petram.* »

Mais notre France est en cause. Va-t-elle imiter Byzance pour obéir aux minuscules Photius qui fournissent de la copie au *Temps*, au *Siècle* et au *Progrès?* Nous espérons fermement que non. Outre que la réorganisation post-concordataire de l'Eglise inspire des inquiétudes même aux rédacteurs du *Progrès*, il ne faut pas oublier que l'histoire de France est en quelque sorte une série ininterrompue de grands miracles. Rien ne prouve que le Dieu de Blandine et de Pauline-Marie soit pressé de la clore.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google



A TRAVERS
LA
CORRESPONDANCE DE MME DE SÉVIGNÉ

Nous pourrions très justement appliquer aux lettres de Mme de Sévigné ce qu'elle dit elle-même des épîtres de Saint Augustin : « Elles sont très belles, très agréables et nous apprennent bien des choses de ce temps-là. » (1) C'est une correspondance unique en littérature que la sienne ; on pourrait en extraire un bon livre auquel conviendrait parfaitement ce titre, bien qu'un peu moderne : « Les coulisses du XVIIe siècle. » Tandis que l'historien le plus grave, le moins prévenu, drape toujours ses héros, même à son insu, pour mieux les peindre, Mme de Sévigné qui n'a point la prétention d'adresser ses lettres à la postérité, ne donne point à son siècle le temps de poser et croque au pied levé : les grands faits sont rapportés à côté des petits scandales ; toute cette époque est saisie dans le mouvement et la vérité de la vie.

L'historien aurait donc bien des renseignements précieux à glaner dans ces lettres ; le critique peut à son tour y souligner plus d'un jugement, plus d'un détail qui servira pour l'histoire de la littérature classique. Sévigné a connu tous les esprits d'élite de son temps ; non seulement elle a vécu avec

(1) Le premier recueil de Lettres de Mme de Sévigné parut en 1725, avec ce titre un peu long mais significatif : « Lettres choisies de Madame la marquise de Sévigné à Madame de Grignan, sa fille, qui contiennent beaucoup de particularités sur l'histoire de Louis XIV. »

Digitized by Google

leurs livres, mais encore elle a pu entretenir un agréable commerce d'esprit avec la plupart d'entre eux.

S'il existait encore parmi nous un survivant du grand siècle qui eût vu jouer les pièces de Corneille, entendu Molière ou Despréaux débiter leurs vers, surpris La Fontaine dans ses rêveries, reçu les confidences de Retz ou de la Rochefoucauld, au risque de paraître indiscrets, nous irions plus d'une fois recueillir de la bouche de ce témoin oculaire quelques précieuses informations sur son temps. Heureusement il nous reste mieux que cela ; nous voulons parler des jugements littéraires que Mme de Sévigné a semés au courant de la plume dans sa correspondance.

Par sa tournure d'esprit et son caractère, comme par sa naissance, la marquise appartient à la première partie du XVIIe siècle. C'est le temps de la Fronde, où tout ce qu'il y a de noblesse dans Paris lutte contre le Mazarin ; un vent de rébellion a passé ; mais dans cette guerre civile où chacun tire l'épée pour son compte, il y a quelque chose d'enthousiaste, de fier, dont se fût épris Froissart ; c'est une page de plus à ajouter à la chevalerie galante des jours d'antan. Nous sommes à l'âge des beaux et nobles sentiments, où les mâles tirades du « Cid » trouveront des esprits tout prêts à les comprendre et à les saluer par des applaudissements prolongés.

C'est aussi à cette époque que dans les ruelles se presse la société précieuse, pour y goûter le plaisir délicat de la bonne conversation. Dans la chambre bleue de l'incomparable Arthénice se rencontrent les beaux esprits du temps : Mmes de Longueville, du Sablé, du Plessis-Guénégaud, Cornuel avec Corneille, Segrais, Balzac, Voiture, Sarazin, Scudéry, Benserade, Chapelain et Ménage. Mme de Sévigné les a intimement connus; ainsi ne faudra-t-il point trop nous étonner plus tard de lui voir lire et relire leurs œuvres, souvent médiocres : ce sont d'anciennes connaissances. (1)

(1) Peut-être pourrait-on saisir dans les Lettres quelques traces de bel esprit. Mais, au fond, la nature chez Madame de Sévigné était trop saine pour s'altérer beaucoup dans ce commerce des ruelles. Elle laissa aux Précieuses leurs défauts. On l'a dit avec raison, elle et Mademoiselle de la Vergne (Mme de la Fayette) traversèrent les salons pour n'en garder que la grâce.


Digitized by Google

Enfin nous sommes au lendemain de l'apparition de l'*Astrée* dans le monde littéraire. Sans doute l'on est un peu revenu de l'engoûment des devanciers pour les bergères enrubannées du Lignon, mais le roman reste à la mode. Cyrano de Bergerac, la Calprenède, Mlle de Scudéry et d'autres développent dans de longs volumes les amours de Cyrus ou de Cléopâtre. Ces romans, où se mêlent la galanterie un peu fade du temps, les généreux desseins et les beaux faits d'armes, allaient bien à cette époque de frondeurs et de beaux esprits ; c'est dans ce milieu que grandit celle qui écrira plus tard des lettres immortelles, et il suffit de savoir quelles traces profondes laissent dans l'esprit les premières idées et les impressions du jeune âge pour deviner quelle tendance gardera toujours l'esprit de Mme de Sévigné, qui, élevée au milieu de la Fronde, respira l'air des salons et fit des romans sa première lecture et ses premières délices.

C'est à la direction de Chapelain et de Ménage que fut confiée l'éducation de Mme de Sévigné : Chapelain n'avait pas encore écrit la *Pucelle*, Ménage n'était pas encore Vadius. Ces deux hommes, à qui la critique doit reprocher plutôt une renommée surfaite que l'absence totale de mérites, n'avaient peut-être pas les qualités qui font les bons écrivains, mais ils n'étaient point dépouvrus de celles qui font les critiques judicieux. Tous deux apprirent à la jeune demoiselle de Chantal à lire Virgile « dans la majesté du texte » et lui enseignèrent les deux langues alors à la mode, celle de Gongora et celle du chevalier Marini.

Sévigné, possédant quatre langues, lut beaucoup et toute jeune encore se passionna pour les livres d'Histoire auxquels elle réserva toujours une place de choix dans ses armoires. Plus tard son esprit et ses grâces lui ouvrirent les portes des salons où elle se forma à la bonne conversation, au langage délicat, aux sentiments nobles et relevés, aux reparties fines et piquantes, aux saillies humoristiques et spirituelles.

Quand il s'agit des jugements littéraires d'une femme, il faut faire la part de l'esprit et celle du cœur, sous peine de ne comprendre qu'à moitié. Mme de Sévigné était douée d'un tempérament heureux et d'une tête bien faite ; elle avait le

Digitized by Google

cœur impressionnable et sensible : « Je trouve, dit-elle, que le prix de la plupart des choses dépend de l'état où nous sommes quand nous les recevons. » Et ailleurs : « Le dessus de mon humeur dépend fort du temps. » (1) Si elle sent vivement les choses, elle sait aussi les exprimer comme elle les sent. Il faudra tenir compte de ces observations en appréciant la critique littéraire dans les lettres de Mme de Sévigné. Souvent elle paraît se contredire ou semble facilement changer d'avis. Il faudra savoir redresser ses jugements les uns par les autres, distinguer une saillie brusque échappée à un moment d'humeur d'une pensée longuement méditée et sérieusement écrite. C'est le propre des tempéraments impressionnables de paraître ondoyants et divers.

Par sa tournure d'esprit Mme de Sévigné appartient à cette première partie du dix-septième siècle qui par certains côtés tient encore du seizième. Il y a chez elle un fond d'esprit gaulois. Une grande finesse sous un certain air de naïveté, le mot pittoresque, quelquefois aussi l'expression un peu gaillarde, voilà les traits qui nous font le reconnaître. La marquise est douée d'un jugement droit, d'un goût délicat, d'un esprit judicieux; avec cela un peu de raideur et d'entêtement dans ses idées, faisant la part bonne ou mauvaise d'une manière un peu trop exclusive parfois, mais ayant trop de bon sens pour ne point revenir sur des jugements erronés.

Comme La Fontaine aussi elle peut dire qu'à l'occasion elle ne méprise point les bagatelles qui amusent;

Si « Peau d'âne » m'était conté
J'y prendrais un plaisir extrême.

Cependant elle est loin de faire des lectures frivoles son unique occupation ; son esprit enjoué mais naturellement sérieux ne s'accommode point des livres qui ne nourrissent point l'âme

(1) « Ce n'est point ici une belle lettre... Mais on n'est pas toujours en belle humeur. Il y a huit jours que je suis malade ; cela fait tort à ma vivacité. » « Mon Dieu que je lui fis une bonne réponse ! (A Bourdelot). Cela est sot à dire, mais j'avais une bonne plume et bien éveillée, ce jour-là. »

« Le style qu'on a avec le petit Coulanges ressemble à la joie et à la santé. » « Votre dernière lettre est d'une gaieté, d'une vivacité, d'un *currente calamo* qui m'a charmée, parce qu'il est impossible de penser et d'écrire si plaisamment sans être gaie et en parfaite santé. »


Digitized by Google

et laissent à l'esprit « les pâles couleurs ; » il lui faut quelque-chose de plus solide. Nous sommes en présence d'un curieux mélange de badinage et de sérieux, d'imagination et de raison, de gravité et de bonne humeur, d'exquise délicatesse et de sel gaulois. (1)

Comme tout le grand siècle Mme de Sévigné veut du naturel et de la raison. « Il y a raison en tout», dit-elle après Horace. Nous savons qu'elle prêche souvent le style naturel à sa fille : « Ne quittez jamais le naturel ; votre tour s'y est formé et cela compose un style parfait. » On croirait entendre Boileau : « Que la nature donc soit votre étude unique », ou La Fontaine : « Et maintenant il ne faut pas — quitter la nature d'un pas. » Mme de Sévigné aime aussi la sobriété : « Il faut que le style des narrrations soit court. » « Pour moi j'aime les narrations où l'on ne dit que ce qui est nécessaire, où l'on ne s'écarte point à droite ni à gauche, où l'on ne reprend point les choses de si loin. » Voilà un excellent code de bonne narration ; c'est encore le même précepte que nous retrouvons chez Boileau : « Soyez vif et pressé dans vos narrations ». C'est même cet amour de la vivacité et de la sobriété dans le récit qui fait que Mme de Sévigné n'a jamais eu une très grande passion pour lecture du poème épique : « Je suis fort de votre avis pour la préférence des fables sur le poème épique, écrit-elle à sa fille; la morale s'en présente bien plus vite et plus agréablement ; on ne va point chercher midi à quatorze heures. » Il est vrai que Mme de Sévigné, qui croit un peu trop le P. Le Bossu sur parole, se place à un très mauvais point de vue pour juger le poème épique.

La marquise achèvera de nous faire connaître ses idées littéraires en nous donnant ses appréciations sur chaque auteur en particulier. Demandons-lui maintenant quelles sont ses lectures; elle nous donnera une idée de ses préférences et nous amènera de plain-pied à étudier les jugements littéraires dont sa correspondance est émaillée.

Après nous avoir introduit dans sa librairie, la spirituelle

(1) Elle écrit à sa fille : « Votre Monsieur qui dépeint mon esprit juste et carré, composé et étudié, l'a très bien dévidé. »

Digitized by Google

marquise commence par nous faire cet aveu sur la méthode qu'elle suit dans ses lectures : « Je lis poèmes, drames, histoire, livres pieux... en un mot un peu de tout ; et le soir tout ce qu'il y a de plus grosse impression; je n'ai pas d'autres règles. » Elle ajoute : « Vous me demandez ce que nous lisons?... Dès qu'on a le moindre monde on ne lit plus... mais avant, nous avons lu avec mon fils de petits livres d'un moment : Mahomet II qui prend Constantinople sur le dernier des empereurs d'Orient ; cet événement est grand et si singulier, si brillant, si extraordinaire qu'on en est enlevé; la Conjuration du Portugal, les Variations de Mgr de Meaux, l'Histoire de l'Église (de Godeau), les Iconoclastes et l'Arianisme de Maimbourg... Théodose (de Fléchier), nous voltigeons sur d'autres livres... » Nous voyons en effet sur le premier rayon, qui est celui de l'histoire, une foule d'autres opuscules. Plus haut ce sont les poètes : « Les comédies de Corneille, poursuit la marquise, les œuvres de Despréaux, celles de Sarazin, celles de Voiture, tout cela repasse devant moi sans m'ennuyer... » Viennent ensuite le théâtre de Molière, les Contes et les Fables de la Fontaine, Benserade à qui Sévigné fait l'honneur de le mettre en bonne compagnie, et tout au fond, un peu dans l'ombre, les tragédies de J. Racine. Sur un autre rayon, la marquise nous montrant du doigt les livres de Port-Royal : « Voici les plus beaux livres du monde, dit-elle... Pascal, Nicole, Arnauld... » Tout à côté (les extrêmes se touchent) Bourdaloue et les autres orateurs que prise Mme de Sévigné : Fléchier, Mascaron, Bossuet. Plus haut encore apparaissent quelques livres de tous genres et en diverses langues : Virgile, le Tasse, Cervantès, la Bible, Saint Augustin, Lucien, Tacite, etc... : « Nous donnons quelquefois dans les Morales de Plutarque, ajoute Mme de Sévigné, achevant l'inventaire, les Préjugés, les Réponses des ministres, un peu d'Alcoran si on voulait, enfin je ne sais quel pays nous ne battons pas. »

Ici l'aimable marquise s'arrête... Mais dès qu'elle ne sera plus là, « les d'Hacqueville » qui sait tout, nous ouvrira un tiroir secret où se trouvent les romans de la Calprenède et de Mlle de Scudéry. Mme de Sévigné les lit encore, mais en cachette, et pour tout au monde elle n'aurait pas voulu nous le dire.

Digitized by Google

Après cette première entrevue, essayons d'entrer avec notre auteur en conversation plus familière. Les jugements littéraires que nous glanerons à travers sa volumineuse correspondance sont autant de précieuses confidences et d'aveux.

***

Comme tout ce qu'il y a de beaux esprits de son temps, Mme de Sévigné semble ignorer que le Moyen Age a eu sa littérature. « Je vous ai parlé de la Launay, écrit-elle à Mme Grignan, elle était bariolée comme la Chandelle des Rois et nous trouvâmes qu'elle ressemblait au second tome d'un méchant roman ou au Roman de la Rose tout d'un coup. » Voilà à quoi se réduisent toutes les allusions et toute l'admiration de Mme de Sévigné pour les écrits d'un autre âge.

Le XVIe siècle méritait plus d'égards et ne pouvait être oublié sans injustice. Avec son goût vif et sûr Mme de Sévigné va droit aux chefs-d'œuvres et distingue sans hésiter les deux coryphées : Rabelais et Montaigne. Le premier, qui « où il il est mauvais passe bien loin au delà du pire et où il est bon peut être le mets des plus délicats », devait plaire à Mme de Sévigné par les qualités et les défauts même que signale La Bruyère. (1)

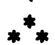
La noble marquise, nous l'avons vu, appartient elle aussi à cette famille d'esprits gaulois, pleins d'une sève exubérante, dont la plume sème en courant les grâces délicates à côté des réflexions piquantes et des mots un peu salés. « Charles de Sévigné, écrit-elle, nous a lu des chapitres de Rabelais à mou-

(1) Nous croyons devoir mettre en note quelques observations sur la personne de Mme de Sévigné : sans rentrer rigoureusement dans le plan de notre travail elles peuvent expliquer comment cet écrivain ne recula pas devant certaines lectures. « La Muse » de Loret traite Mme de Sévigné d' « un peu trop guillerette. » Bussy, son cousin, raconte qu'il ne fit point tout d'abord la cour à Mlle de Chantal, effrayé qu'il fut d'une certaine manière étourdie qu'il remarqua chez elle. Elle ne craignait pas « de dire tout ce qu'elle croyait de joli, quoique ce fussent souvent des choses gaillardes », dit Tallemant des Réaux ; et on peut justifier l'assertion par bon nombre de citations prises dans sa correspondance. « Quelquefois, dit Bussy, on lui fait voir bien du pays (en conversation). La chaleur de la plaisanterie l'emporte... elle reçoit avec joie tout ce qu'on veut lui dire de libre pourvu qu'il soit enveloppé. » Mais Mme de Sévigné a néanmoins une de ces constitutions robustes sur lesquelles le poison n'a pas d'influence : « Tout est sain aux sains », disait sa fille. Ni les assiduités de ses adorateurs, ni des lectures frivoles ne l'ont fait dévier du droit chemin.

Digitized by Google

rir de rire... » Et, ailleurs : « Oh ! trop heureux ceux qui plantent des choux ! quand ils ont un pied en terre l'autre n'en est pas loin. — Je tiens ceci d'un bon auteur. »

Mme de Sévigné par son esprit est aussi parente des Montaigne. Elle ne poussera pas les conclusions avec l'inexorable logique de Charron, mais elle aime ramasser les doutes et accumuler les points d'interrogation avec un malin plaisir et toujours en se jouant, comme l'auteur des Essais; aussi ce dernier est-il un des auteurs sur lesquels elle revient , qui la font réfléchir, dont elle discute les affirmations et qu'elle aime de plus en plus. Elle écrit à Mme de Grignan : « Je vous dirai que Montaigne est raccommodé avec moi sur beaucoup de chapitres ; j'en trouve d'admirables et d'inimitables et d'autres puérils et même extravagants, et je ne me dédis point sur ceux-là. » Et plus tard : « J'ai de bons livres et surtout Montaigne... Que faut-il autre chose quand on ne vous a point. » Toutefois la lecture de Charron lui a donné à penser sur Montaigne lui-même. Le doute qui s'affirme au grand jour dans le livre du disciple lui fait ouvrir les yeux sur le doute plus voilé, toujours enjoué mais non moins réel qui a inspiré les pages du maître. Elle, qui permet à sa petite fille de lire lire les mauvais livres plutôt que de n'en point lire, va jusqu'à écrire : « Je ne voudrais point du tout qu'elle mît son petit nez ni dans Montaigne ni dans Charron ni dans les auteurs de cette sorte : il est bien matin pour elle. »



Le premier nom qui vient instinctivement à l'esprit quand il s'agit des écrivains du grand siècle appréciés par Mme de Sévigné, est celui de Bourdaloue. A travers toute la correspondance c'est un cri d'admiration qui se prolonge, c'est une passion, c'est un culte qui ne se dément jamais.

La grande gloire de Bourdaloue est d'avoir contribué à fixer la forme véritable du sermon. Avant le XVIIe siècle l'éloquence sacrée en France reste à créer. Les sermons sont encore pleins de longueurs, de futilités, d'une érudition indigeste et déplacée où se trouvent trop souvent mêlés des mots

Digitized by Google

malsonnants. Restait à donner à ce genre des règles et du bon ton ; ce fut l'œuvre du XVIIe siècle ; mais c'est Bourdaloue surtout qui pendant trente années travailla à établir dans la chaire la raison, la mesure et le bon goût, tandis que de leur côté d'autres ouvriers, Desmares à Saint-Roch, Singlin à Port-Ro-Royal et surtout Bossuet donnaient des exemples d'instructions fermes, judicieuses et éloquentes.

Ce fut en 1670 que Bourdaloue fut appelé à prêcher à la cour ; il y était précédé par une renommée naissante, mais personne ne fut déçu. « Le P. Bourdaloue prêche divinement bien aux Tuileries, dit Mme de Sévigné en parlant de ses débuts; nous nous trompions dans la pensée qu'il ne jouerait bien que dans son tripot (la maison professe) ; il passe infiniment tout ce que nous avons ouï. » Bourdaloue en effet pouvait soulever son auditoire en développant, avec son implacable logique, de grandes et profondes pensées, surtout en ajoutant à cette éloquence des choses le prestige de la voix qu'il avait « résonnante douce et harmonieuse. » « Ah ! Bourdaloue, s'écrie Mme de Sévigné après un sermon de ce genre (sur la Pensée de la mort), quelles divines vérités vous nous avez dites aujourd'hui sur la mort ! »

Mais ce qui a fait en partie aussi la vogue de Bourdaloue, c'est la hardiesse même de son éloquence dans les circonstances qui semblaient lui commander plutôt la timidité. Des esprits d'élite, des femmes distinguées prenaient fait et cause pour le jansénisme ; Port-Royal revenait à la cour avec Arnauld et Pomponne ; les Pensées de Pascal renouvelaient le souvenir des Provinciales ; le roi quittait Mlle de la Vallière pour Mme de Montespan et les scandales du théâtre n'étaient que l'écho de ceux de la cour. Bourdaloue jésuite et héraut de la morale chrétienne, trouvait un double obstacle dans sa double qualité. Mais l'orateur ne savait pas biaiser, et il prêcha la morale et la vérité contre tous et quand même : « Nous entendîmes la sermon de Bourdaloue qui frappe toujours comme un sourd, écrit Mme de Sévigné, disant des vérités à bride abattue... Sauve qui peut, il va toujours son chemin. »

Bourdaloue d'ailleurs poussait ses analyses à un tel point de perfection et de profondeur que les études psychologiques des

Digitized by Google

passions et des vices devenaient des portraits ; et ce ne fut pas la moindre raison de son succès dans ce siècle, qui aima toujours voir dépeindre les gens et trouva un malin plaisir à les reconnaître et à livrer ses « clefs » aux arrière-neveux. « L'autre jour, écrit Mme de Sévigné à sa fille, il fit trois points de la retraite de Tréville. » C'était un de ces hommes qui regardent les autres du haut de leur esprit, l'Arsène de La Bruyère; tout le monde le reconnut dans le sermon sur la *Sévérité évangélique* où Bourdaloue montrait en effet, en trois points, l'aveuglement de ces pharisiens qui se croient plus parfaits que les autres et ne font le bien qu'autant qu'il leur en revient quelque chose. Un autre jour c'était le tour de l'auteur des Provinciales dans le sermon sur la *Médisance :* « On exagère, on empoisonne les choses, on ne les rapporte qu'à demi ; on confond le général avec le particulier ; ce qu'un a mal dit on le fait dire à tous ; ce que plusieurs ont bien dit on ne le fait dire à personne... » Dans ce sermon où les noms propres se placent d'eux-mêmes, le jésuite prend une terrible revanche. Dans le sermon sur l'Hypocrisie, Molière reçoit à son tour une verte leçon. La Fontaine et Boileau n'étaient pas davantage épargnés ; et ce dernier, quand il prit en main le fouet de la satire, dut se rappeler qu'il avait été fustigé de main de maître, et il se disait: « écolier ou plutôt singe de Bourdaloue. » « Je m'en vais en Bourdaloue, écrivait Mme de Sévigné ; on dit qu'il s'est mis à dépeindre les gens. »

Ce n'était pas là cependant le seul secret de cette vogue de l'orateur qui occupa si longtemps la chaire avec le même succès. La beauté que l'on remarque chez lui n'est point l'éloquence pleine de traits de Bossuet, ni la douce harmonie du style de Massillon ; c'est quelque chose d'égal, fait de modération et de raison ; c'est cette éloquence des choses que Cicéron reconnaît à Antoine : « *suo quæque loco ubi plurimum proficere et valere possent ab eo collocabantur.* » Toutes les parties du discours s'enchaînent merveilleusement et se soutiennent ; rien n'est consacré à ce qui ne serait qu'agréable, tout est serré, et vous emporte vers la fin. « Il m'a souvent ôté la respiration, dit Mme de Sévigné, par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la force et à la justesse de ses discours. »

Digitized by Google

Nous avons développé avec complaisance les qualités de celui qui est l'orateur par excellence aux yeux de notre critique, afin de justifier une admiration où quelques-uns ont voulu voir de l'engouement, que d'autres ont trouvé un peu outrée dans son expression. Sainte-Beuve n'aime pas « ces folâtreries de style et cette bonne humeur d'expression qui font contraste avec les choses graves. » On ne saurait prétendre du moins que cette admiration ne soit sincère ; rarement orateur fut plus goûté et mieux connu : « Le P. Bourdaloue prêche ; bon Dieu ! tout est au dessous des louanges qu'il mérite. » Quelquefois le ton baisse un peu : « J'ai été au sermon, mon cœur n'en a point été ému ; ce Bourdaloue tant de fois éprouvé — l'a laissé comme il l'a trouvé. — C'est peut-être ma faute. » Mais les louanges hyperboliques reviennent vite sous la plume de Mme de Sévigné : « Le P. Bourdaloue fit un sermon le jour de Notre-Dame (Purification, 1674) qui transporta tout le monde; il était d'une force qui faisait trembler les courtisans, et jamais un prédicateur évangélique n'a prêché si hautement et si généreusement les vérités chrétiennes. Cela fut poussé au point de la plus haute perfection et certains endroits furent poussés comme les aurait poussés l'apôtre saint Paul. » « Il prêcha comme un ange du ciel. » Mme de Sévigné en est « enlevée » ; elle ajoute aussi : « Je suis entêtée du P. Bourdaloue ». Le mot sous notre plume aurait eu une nuance de blâme ; tout en en laissant la responsabilité à celle qui l'a écrit, nous tenons à le souligner.

Tant d'admiration, tant de louanges (et nous sommes loin d'avoir tout cité) ne laissent pas que de nous étonner. Sans doute Bourdaloue tient une place honorable dans notre littérature ; trop calme, trop égal pour plaire aux jeunes, il a laissé pourtant un monument d'éloquence particulière, faite d'ordre et de raison qui plaît encore aux initiés, aux gens du métier, aux esprits rassis qui préfèrent les genres moyens. Toutefois si Mme de Sévigné avait eu à classer les orateurs de son temps, il semble que la postérité aurait dérangé l'ordre, et, tout en faisant la juste part pour tous, elle aurait, croyons-nous, ôté la palme des mains de l'élu de notre critique pour la donner à un autre : nous avons nommé Bossuet.

Digitized by Google

On a dit quelquefois que Bossuet avait été méconnu de son siècle au moins comme prédicateur. A s'en rapporter à Mme de Sévigné on pourrait le croire. L'évêque de Meaux est bien laissé dans l'ombre dans ce tableau brillant que l'on pourrait refaire de la littérature d'alors, d'après les lettres de Mme de Sévigné. Il faut fouiller patiemment la volumineuse correspondance pour trouver quelques mots sur le grand écrivain. Au sujet de l'oraison funèbre de Condé la marquise s'exprime ainsi : « L'oraison funèbre de M. de Meaux est fort belle et de main de maître... Le parallèle de M. le prince et de Turenne est un peu violent. » Au sujet de la vêture de Mlle de la Vallière elle écrit à sa fille : « Mlle de la Vallière est d'une beauté qui surprit tout le monde, mais ce qui vous surprendra c'est que le sermon de M. de Condom ne fut point aussi divin qu'on l'espérait. » Et c'est là tout ce que nous retrouvons de louanges sur Bossuet orateur.

Bossuet écrivain mystique et controversiste est encore moins connu. Après avoir fait à sa fille l'éloge d'un livre de Nicole, elle ajoute non sans une nuance de raillerie : « On dit que M. de Condom en a fait un qui dit que pourvu que l'on croie les mystères c'est assez, et improuve toutes nos chicanes sur le Saint-Sacrement qui ne font que des hérésies. On dit qu'il n'y a rien de plus beau ...Voilà votre fait. » On sait quel bruit fit à son apparition le livre de l'Exposition de la foi et de la doctrine catholique et quelles protestations il souleva dans le camp des adversaires. Mme de Sévigné ne l'avait sans doute pas lu : mais il suffisait que dans les réunions de beaux esprits le livre n'eût pas plu pour que le courrier suivant portât à Mme de Grignan une appréciation peu favorable sur l'ouvrage en question.

Mme de Sévigné comme toutes les âmes impressionnables donne raison à celui qui a parlé le dernier.

Il ne faut cependant s'étonner qu'à moitié de voir ici Bossuet s'effacer devant Bourdaloue. La carrière du premier se termine quand celle du second commence; si l'aigle de Meaux eût occupé plus longtemps la chaire et eût fait entendre sa voix à côté de Bourdaloue « nul doute qu'il n'eût gardé le sceptre, dit Sainte-Beuve, et que Bourdaloue ne fût venu dans l'es-

Digitized by Google

time générale qu'après et un peu au dessous. » Le prédicateur jésuite d'ailleurs, par son éloquence toujours égale et solide sans trop d'audace ni d'éclat, allait mieux à la masse des auditeurs : « Les hommes de stature moyenne, si l'on en croit Lamartine, ont plus d'analogie avec leur siècle que les hommes démesurés. » Sans oublier Bossuet qui eut toujours l'honneur de remonter en chaire dans les grandes occasions, le XVII[e] siècle sut gré à Bourdaloue de son long apostolat, et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'on n'eut pas alors l'idée de comparer ces deux orateurs entre eux ; on fit mieux ; on admira l'un après l'autre. Nous verrons du reste plus loin que M[me] de Sévigné sait apprécier Bossuet historien et lui payer son juste tribut d'admiration.

Après Bourdaloue il aurait fallu parler de Mascaron pour suivre l'ordre des mérites d'après les louanges de Sévigné. L'évêque de Tulle assurément n'est point à la hauteur du Jésuite dans l'estime de la marquise, mais il tient bien le second rang. Souvent l'un et l'autre sont confondus dans les mêmes louanges (1), souvent aussi Mascaron est cité à part : « M[me] de la Fayette nous a fait une critique de l'oraison funèbre de M. de Tulle contre laquelle je me révolte. » « Monsieur de Tulle a surpassé tout ce qu'on espérait de lui dans l'oraison funèbre de Turenne : c'est une action pour l'immortalité. » « On ne parle que de cette admirable oraison funèbre, il n'y a qu'un cri d'admiration sur cette action... elle fut traitée divinement... » « Il me semble n'avoir rien vu de si beau que cette pièce d'éloquence. On dit que l'abbé Fléchier veut la surpasser; mais je l'en défie. Il pourra nous peindre un héros mais ce ne sera pas M. de Turenne, et voilà ce que Monsieur de Tulle a fait, à mon gré, divinement. »

Les nouveaux venus, les génies naissants qui menacent de

(1) « Je vais au sermon des Mascaron et des Bourdaloue : ils se surpassent à l'envi. » « Mascaron et Bourdaloue me donnent tour à tour des satisfactions qui doivent pour le moins me rendre sainte... » « Je dis un peu de bien de moi en passant : j'en demande pardon au Bourdaloue et au Mascaron. J'entends tous les matins ou l'un ou l'autre : un demi-quart des merveilles qu'ils disent devrait faire une sainte... » « Je veux aller demain à la Passion du P. Bourdaloue ou de Mascaron. » « J'ai toujours honoré les belles Passions... » « J'ai entendu la Passion de Mascaron, qui en vérité a été très belle et très touchante. »


Digitized by Google

détrôner les anciens, n'obtiennent pas toujours justice. Racine a été longtemps laissé dans les petites armoires. Le mérite de Fléchier fut plus vite reconnu. Comme historien nous verrons plus loin combien il est estimé de Mme de Sévigné ; comme orateur il finit par prendre le pas sur Mascaron. La marquise avait écrit d'abord : « Je n'ai point lu l'oraison funèbre de M. Fléchier ; est-il possible qu'il puisse contester contre M. de Tulle? » Cette fois elle ne se montre point « entêtée » et revient très franchement sur le premier jugement qu'elle avait porté : « Nous la fîmes lire, dit-elle en parlant de l'oraison funèbre de Fléchier, et j'en demande mille et mille pardons à M. de Tulle, mais il me paraît que celle-ci est au dessus; je la trouve plus également belle partout... j'en fus charmée. »

L'éloquence, comme le théâtre et l'histoire, a fourni les plus douces jouissances à l'esprit de Mme de Sévigné ; du reste elle s'y connaît comme elle ne craint pas de l'avouer elle-même, et partout où se fait entendre une parole vibrante, chaude, pleine de véhémence et de raison, la marquise se trouve à une fête. Le plus obscur prédicateur ne perdra rien pour lui avoir procuré une seule fois ce plaisir : « Nous entendîmes l'autre jour l'abbé de Montmor ; je n'ai jamais ouï un si beau sermon... Il fit le signe de la croix, il dit son texte, il ne nous gronda point, il nous ne point d'injures, il nous pria de ne pas craindre la mort parce qu'elle était le seul passage que nous eussions pour ressusciter avec Jésus-Christ ; nous le lui accordâmes, nous fûmes tous contents. Il n'a rien qui choque ; il est hardi, il est modeste, il est savant, il est dévot, enfin j'en fus contente au dernier point. » Le nom du jeune abbé — qui était pourtant académicien — n'aurait point passé à la postérité, si Mme de Sévigné avait été dans les salons ou au spectacle, ce jour-là.

Au XVIIe siècle le théâtre est illustré par trois noms, trois grands noms que nous retrouvons plus d'une fois sous la plume de notre critique : Corneille, Racine et Molière.

L'admiration de la marquise pour le premier n'a d'égale que celle qu'elle a vouée à Bourdaloue. Nous l'avons déjà fait observer, Mme de Sévigné appartient à la jeunesse du grand siècle, à cette époque de galanterie chevaleresque, à cette

Digitized by Google

société amie des beaux sentiments et des nobles exploits qui salua par un long cri d'admiration l'amour et la vaillance du Cid; elle garda toujours une préférence, au fond du cœur, pour le poète qui lui avait fait éprouver ces émotions vives qu'éveillent chez les âmes jeunes et enthousiastes le spectacle des actions généreuses et les belles tirades dites avec passion. « Vous trouvez donc, écrit-elle à sa fille, que vos comédiens ont bien de l'esprit de dire des vers de Corneille? En vérité il y en a de bien transportants. J'en ai apporté ici un tome qui m'amusa fort hier au soir. » Elle parle ailleurs d'un certain « bréviaire de Corneille » qu'elle a envie de lire en voyage; peut-être s'agit-il de sa traduction en vers de l'Imitation. Corneille ne quitte pas Mme de Sévigné même dans la diligence qui l'emmène aux Rochers. « Nous avons relu des pièces de Corneille et repassé avec plaisir sur toutes nos vieilles admirations. » Elle est la dernière à s'apercevoir des chutes du grand génie : « Nous tâchons d'amuser notre cher cardinal (de Retz). Corneille lui a lu une comédie (*Pulchérie*) qui sera jouée dans quelque temps et qui fait souvenir des anciennes. » Après avoir parlé d'une pièce de Racine dont elle loue médiocrement la beauté, elle poursuit : « Je suis folle de Corneille : il nous redonnera Pulchérie où l'on verra encore — la main qui crayonna la mort du grand Pompée et l'amour de Cinna... Il faut que tout cède à son génie. » Mme de Sévigné ne dissimule point ses préférences ; parlant de Bajazet elle fait remarquer à sa fille qu'il n'y a point de ces « tirades de Corneille qui font frissonner » ; et elle ajoute : « Ma fille, gardons-nous bien de lui comparer Racine, sentons en la différence... Vive donc notre vieil ami Corneille. Pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui nous transportent. Despréaux en dit encore plus que moi, et, en un mot, c'est le bon goût ; tenez-vous y. »

Si l'admiration de Sévigné pour Corneille est bien connue son antipathie pour Racine au moins dès les premières années, n'est pas moins légendaire ; et comme il arrive souvent que l'on prête aux riches, on a encore exagéré les choses. Nous essaierons d'être juste, et de rendre justice à Mme de Sévigné et à Racine ; peut-être ne nous sera-t-il pas difficile sinon de

Digitized by Google

justifier, au moins d'expliquer le plus souvent les jugements parfois un peu sévères du critique.

Le commencement des rancunes date des petits soupers de Charles de Sévigné avec Despréaux et Racine en compagnie de Ninon et de la Champmeslé : « Votre frère est à Saint-Germain, écrit Mme de Sévigné à sa fille ; il est entre Ninon et une comédienne ; Despréaux sur le tout. » « Il y a une petite comédienne et les Despréaux et les Racine avec elle ; ce sont des soupers délicieux, c'est-à-dire des diableries. » Voilà qui doit mal disposer le cœur d'une mère et qui pourra expliquer plus d'un trait ironique, plus d'une parole sévère que nous retrouverons plus tard. Dans la critique de Mme de Sévigné il faut faire la part de ce qui vient purement de la raison et de ce qui a été dicté par le cœur. D'ailleurs la marquise aimait passionnément la tragédie de Corneille et il est bien difficile à un critique d'avoir des affections en littérature et d'être toujours impartial. Le voisinage de Corneille fit certainement du tort à Racine dans l'esprit de Mme de Sévigné. Enfin, il faut bien le dire, les débuts de l'auteur d'Athalie ne faisaient pas espérer ce qu'il donna plus tard.

La tragédie d'Alexandre obtint-elle le suffrage de Sévigné? Nous ne saurions le dire; la galanterie un peu maniérée qui règne dans toute la pièce et un certain air de grandeur et de fierté que gardent les principaux personnages peuvent bien ne pas lui avoir déplu ; cette tragédie lui paraissait être une des bonnes de Racine et, la mettant sur le même pied qu'Andromaque, la marquise affirme que leur jeune auteur n'ira pas plus loin.

Andromaque inaugurait la tragédie nouvelle ; Corneille avait peint les hommes plus grands que nature ; ses héros toujours forts, ne biaisant jamais avec le devoir et mourant sans faiblesse pour la religion, pour la patrie et pour l'honneur avaient excité l'admiration. Avec Racine les héros descendent sur la terre ; ce sont des hommes, il n'y a pas à s'y méprendre ; ils ont des faiblesses et des passions comme nous ; le devoir leur coûte à remplir, et ils sont si bien nos frères que leurs malheurs nous arrachent des larmes de pitié. Mme de Sévigné ne passait pas de l'ancien théâtre au nouveau sans s'apercevoir

Digitized by Google

de l'évolution qu'avait subie la tragédie. Ce ne sont plus ses chers héros de romans, superbes dans leur attachement au devoir et à la vertu, à qui l'héroïsme semble naturel ; ce sont les faiblesses de la nature humaine, ses passions et ses misères, la lutte entre le plaisir et le devoir où le héros est sacrifié.

Mme de Sévigné marque ainsi sa première impression : « Hier je reçus toute la Bretagne à ma cour de Sévigné ; je fus encore à la comédie. Ce fut Andromaque qui me fit pleurer plus de six larmes... c'est assez pour une troupe de campagne. » Voilà un jugement exprimé d'une façon un peu leste et assez piquante ; du moins Mme de Sévigné avoue qu'elle a pleuré et il est évident qu'elle a compris ce que Racine avait mis de nouveau sur la scène. Du reste pourquoi ses larmes n'eussent-elles pas été sincères? Est-ce parce qu'elle semble s'exprimer d'une façon trop humoristique en les comptant? Nous ferons remarquer que c'est un procédé familier à la spirituelle marquise d'accoler un chiffre exact à des choses que l'on n'a guère l'habitude de dénombrer. (1) Nous savons aussi qu'elle rappelle plus tard cette pièce comme une de celles que l'auteur ne surpassera pas. Enfin est-ce que ce n'est pas là un drame tout féminin, un drame dont une femme est le vrai héros non par des exploits mais par ses larmes et sa faiblesse même? Est-ce qu'Andromaque, veuve fidèle à la mémoire de son premier époux et toute occupée de l'amour de son enfant, ne rappelait pas à Mme de Sévigné sa propre situation? La marquise ne vivant que du souvenir de sa fille, pouvait-elle sans pleurer entendre ce cri de mère : « Je ne l'ai pas encore embrassé aujourd'hui...? » N'essayons pas de faire dire à Mme de Sévigné ce qu'elle n'a jamais dit ; laissons les points d'interrogation là où elle a voulu les laisser; mais ici du moins sachons lire entre les lignes et reconnaître l'aveu d'une véritable émotion. Remarquons aussi que le jeu des acteurs est pour beaucoup dans le succès d'une pièce ; nous sommes ici en présence d'une troupe de campagne, et peut-être la Champmeslé eût tiré une ou deux larmes de plus des yeux de la noble marquise.

(1) A propos d'une pièce de Corneille : « Vous ne vous seriez point ennuyée, écrit-elle à sa fille ; vous auriez peut-être pleuré une petite larme, puisque j'en ai pleuré plus de vingt. »



La cabale cornélienne ne se laissa pas toucher comme Mme de Sévigné par les larmes de la veuve d'Hector. On opposa à Racine les héros de Corneille qui se meuvent tout d'une pièce vers le devoir. Le jeune poète fit *Britannicus*.

Et peut-être ta plume aux censeurs de Pyrrhus
Doit les plus nobles traits dont tu peignis Burrhus.

On trouva qu'il n'y avait pas encore la mâle vigueur des vers et des caractères cornéliens. La pièce resta-t-elle ignorée de Mme de Sévigné? Dans toute sa correspondance nous ne trouvons ni un blâme, ni un éloge ; il est au moins surprenant qu'après *Britannicus* elle ait écrit que Racine n'irait pas plus loin qu'*Alexandre*.

Bérénice fut, on le sait, une joute entre deux poètes : le plus jeune l'emporta. Sévigné écrivit quelque temps après à sa fille : « Je voulus prendre hier une petite dose de morale, je m'en trouvai assez bien; mais je me trouve encore mieux d'une petite critique contre la *Bérénice* de Racine qui me parut fort plaisante et fort spirituelle (de l'abbé de Montfaucon de Villars). Il y a cinq ou six petits mots qui ne valent rien du tout. (1) Il ne faut point s'en offenser et regarder tout le reste et le tour qu'il donne à sa critique. Je vous assure que cela est joli. » Mme de Sévigné est ici du côté du critique, elle est donc contre l'auteur ; dans ses paroles perce le malin plaisir qu'elle éprouve à voir le vieux Corneille vengé de sa défaite par une diatribe en règle contre le vainqueur. Nous lui entendrons dire plus tard que la passion de Bérénice est une passion folle ; c'est l'équivalent du mot de Chapelle qui, interrogé par Racine sur le mérite de sa pièce, répondit par ce refrain populaire :

Marion pleure, Marion crie,
Marion veut qu'on la marie...

Sans doute *Bérénice*, est le plus faible des chefs-d'œuvre de Racine; mais à ce qu'il nous semble, c'est celui dont un cœur de femme doit être le plus touché ; Condé ne cachait pas son admiration, et il fallait à Racine plus d'esprit qu'on ne le sup-

(1) Racine en cite dans la préface de Bérénice : « Hélas de poche — mesdemoiselles les règles. »


Digitized by Google

posait dans le camp de ses adversaires pour filer une délicieuse idylle en cinq actes sur ce thème : « *Invitus invitam dimisit.* »

Nous allons voir Mme de Sévigné de moins en moins prévenue contre le jeune poète. Elle est quelquefois « entêtée »; mais la raison finit toujours par prendre le dessus. Elle parle longuement de *Bajazet :* « Racine a fait une comédie qui s'appelle Bajazet et qui enlève la paille ; vraiment elle ne va pas en empirando comme les autres ; M. de Tallard dit qu'elle est autant au-dessus de celles de Corneille que celles de Corneille sont au dessus de celles de Boyer. Voilà ce qui s'appelle bien louer ; il ne faut point tenir les vérités cachées ; nous en jugerons par nos yeux et par nos oreilles. Du bruit de Bajazet mon âme importunée, fait que je veux aller à la comédie. »

Au retour du spectacle, Mme de Sévigné écrit à sa fille : « La comédie de Bajazet m'a paru belle... Nous y avons été... Bajazet est beau, j'y trouve quelque embarras sur la fin ; il y a bien de la passion et de la passion moins folle que celle de Bérénice; je trouve cependant, à mon petit sens, qu'elle ne surpasse pas Andromaque. Croyez bien que jamais rien n'approchera (je ne dis pas surpassera) des divins endroits de Corneille. ... Si je pouvais vous envoyer la Champmeslé, vous trouveriez cette comédie belle; mais, sans elle, elle perd la moitié de ses attraits. » « Je suis au désespoir que vous ayez Bajazet par d'autres que par moi ; je voulais vous envoyer la Champmeslé pour vous réchauffer la pièce. Le personnage de Bajazet est glacé ; les mœurs des Turcs y sont mal observées ; ils ne font point tant de façons pour se marier ; le dénouement n'est point bien préparé ; on n'entre point dans les raisons de cette grande tuerie. Il y a pourtant des choses agréables et rien de parfaitement beau , rien qui enlève, point de ces tirades de Corneille qui font frissonner... Il y a des endroits froids et faibles, et jamais il n'ira plus loin qu'Alexandre et qu'Andromaque; Bajazet est au dessous, au sentiment de bien des gens et au mien, si j'ose me citer. Racine fait des comédies pour la Champmeslé, ce n'est point pour les siècles à venir. Si jamais il n'est plus jeune et qu'il cesse d'être amoureux ce ne sera plus la même chose. »

Voilà des éloges mêlés de sévères restrictions; il faut ici pro-

Digitized by Google

céder par ordre et relever les griefs un à un. Mme de Sévigné peut avoir raison, mais nous n'avons jamais prétendu qu'elle ne puisse avoir tort. Elle trouve : 1° que le personnage de Bajazet est glacé ; 2° que les mœurs turques sont mal observées ; 3° que le dénouement avec sa tuerie est mal préparé; 4° qu'il n'y a pas de tirades à la Corneille; 5° qu'il n'y a rien de parfaitement beau; 6° que la pièce a besoin d'être réchauffée par la Champmeslé ; 7° enfin que Racine écrit ses pièces pour cette comédienne, non pour les siècles à venir.

Le personnage de Bajazet, quoiqu'il donne son nom à la tragédie, n'en est pas la première figure et n'a pas en effet beaucoup de caractère ; il est trop passif et laisse à Roxane l'initiative de toutes les démarches. Il n'a pas beaucoup de franchise ; il feint un amour faux pour Roxane et en dissimule un vrai pour Atalide ; il est d'ailleurs inconséquent : il craint d'épouser Roxane par un scrupule déplacé, mais ne craint point de la tromper ainsi que le fidèle vizir. Comme on l'a dit il se contente de se laisser aimer ou sauver : il est glacé en effet.

Mme de Sévigné trouve les mœurs turques mal observées ; Corneille, à la représentation de Bajazet disait aussi à Segrais : « Voilà des Turcs bien francisés. » Le même reproche a été encore accentué plus tard.

Accordons à Mme de Sévigné que le sérail ne connaît point cet air de galanterie française que respire la pièce en quelques endroits. Mais les grands traits, les vengeances turques, les jalousies implacables, les dénouements terribles de ces drames de harem et le conseil des ulémas (I, II) et les muets, sombres exécuteurs, etc., tout cela n'est-il point dans Bajazet? Peut-être n'y met-on point tant de façons pour se marier chez les Turcs ; mais encore Racine a-t-il eu le bon goût de ne point présenter brutalement sur la scène française tout ce qui peut se passer sur les deux rives du Bosphore.

Le dénouement est-il mal préparé? Pour ce qui concerne le meurtre de Bajazet, nous ne sommes point de l'avis de Mme de Sévigné. L'irrésolution du héros en présence de la passion violente de Roxane doit amener fatalement une catastrophe; on la prévoit, on la sent. La grande tuerie n'est peut-être

Digitized by Google

pas aussi nécessaire ; qu'on se souvienne seulement que le drame se passe dans un sérail.

Quant aux grandes tirades de Corneille, elles ne trouvent bien leur place que dans les grands sujets à la Corneille ; elles en naissent spontanément ; le devoir, la vertu aux prises avec la passion, qu'ils immolent, trouvent des accents pleins d'une mâle éloquence ; mais nous ferons observer avec Molière qu'il est assez aisé d'accuser le destin et de dire en vers des injures aux dieux ; peut-être ne faut-il pas moins de talent pour bien conduire une de ces analyses psychologiques qui sondent le cœur humain et pour intéresser tout un auditoire par le seul développement d'une passion.

Enfin Mme de Sévigné prétend que dans la tragédie en question, il n'y a rien de parfaitement beau : c'est beaucoup dire; sans doute il y a quelques longueurs ; mais le caractère de Roxane, celui d'Acomat? Il est incroyable aussi que cette pièce soit au-dessous d'Alexandre. Quant à ce qu'elle ait besoin d'être réchauffée, nous opposons Mme de Sévigné à elle-même en disant avec elle : « Il y a bien de la passion. » Enfin pardonnons-lui d'avoir dit que Racine n'écrivait point pour la postérité en faveur des éloges si sincères qu'elle lui accordera bientôt. (1)

Lorsqu'après une longue retraite Racine donna *Esther*, ce ne fut qu'un cri d'admiration. Le poète avait été assez malheureux pour mériter quelques sympathies. Mme de Sévigné elle-même, après avoir défendu envers et contre tous la renommée du vieux Corneille, ne marchande plus les louanges à son heureux rival. Elle écrit à Mme de Grignan : « On a déjà représenté à Saint-Cyr la comédie ou tragédie d'Esther. Le Roi l'a trouvée admirable ; M. le Prince y a pleuré ; Racine n'a rien fait de plus beau ni de plus touchant. Il y a une prière d'Esther pour Assuérus (I, IV) qui enlève... S'il y a un imprimé de cette pièce, elle ne sera pas oubliée sur la table. » « C'est un chef-d'œuvre de Racine. » « Racine s'est surpassé ; il aime Dieu comme il aimait ses maîtresses ; il est pour les choses saintes comme il était pour les choses profanes ; la Sainte Ecriture est

(1) Elle écrira du reste à sa fille, plus tard : « Je vous prépare Bajazet pour vous divertir. »

Digitized by Google

suivie exactement dans cette pièce.. Tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant... Le Roi vint vers nos places. Il s'adressa à moi et me dit : « Madame, je suis assuré que vous avez été contente. » — Moi, sans m'étonner je répondis: « Sire, je suis charmée ; ce que je sens est au-dessus des paroles. — Le Roi me dit : « Racine a bien de l'esprit. » — Je lui dis : « Sire, il en a beaucoup. »

Voilà bien des éloges sans l'ombre d'une restriction. Madame de Sévigné n'hésite pas à revenir sur les jugements passés ; elle qui assurait naguère que Racine n'écrivait ses pièces que pour la Champmeslé, ne doute plus maintenant du génie de ce poète : « Racine aura peine à faire quelque chose d'aussi agréable (qu'Esther). Racine a pourtant bien de l'esprit ; il faut espérer. » Mme de Sévigné espérait avec raison. L'auteur d'Esther donna encore Athalie. Mais les circonstances au milieu desquelles fut jouée cette pièce ne furent point favorables. Il manqua les prestiges du décor, l'éclat d'une représentation publique et des acteurs de talent. Cette pièce en effet fut d'abord jouée dans la chambre de Mme de Maintenon, par les pensionnaires de Saint-Cyr qui ne pouvaient interpréter les beaux rôles de Joad, Abner et Athalie ; d'autres représentations eurent lieu devant la cour ; en somme, cette pièce resta dans l'ombre de l'huis clos. Ce ne fut que quinze ans plus tard que vint le triomphe pour le chef-d'œuvre de la scène française.

C'est aux derniers jugements de Mme de Sévigné qu'il faut s'en tenir, alors que ses préventions étaient tombées et que, d'un esprit rassis, elle appréciait avec plus d'impartialité. L'on peut expliquer les jugements sévères qu'elle a portés sur l'auteur de Bajazet ; et, somme toute, on ne peut lui reprocher que d'avoir trop ouvertement manifesté ses préférences pour Corneille ; mais de nos jours bon nombre d'esprits d'élite n'en ont-ils pas encore là? (1)

(1) Mme de Sévigné n'a jamais dit que Racine passerait comme le café. C'est Voltaire, dont les prétentions au style épistolaire trouvaient importune la gloire de Sévigné, qui le premier écrivit : « C'est dommage qu'elle manque absolument de goût, qu'elle ne sache pas rendre justice à Racine... Elle croit toujours que Racine n'ira pas loin ; elle en jugeait comme du café dont elle dit qu'on se désabusera bientôt. » Sur la foi de ces paroles et sans consulter la correspondance de la marquise, l'abbé de Vauxcelles, Suard et Laharpe ont prêté à Mme de Sévigné des paroles qu'elle n'a jamais dites.

Digitized by Google

Mme de Sévigné a bien connu Molière ; soit par des allusions soit par des citations, elle revient souvent sur ses pièces, dans sa correspondance. Le poète comique avec son esprit gaulois, sa verve exubérante, avec cette observation profonde de la vie humaine qui le fait enfoncer si avant dans les caractères, devait charmer l'esprit de Mme de Sévigné ; et les endroits même où notre auteur tombe dans la farce italienne ne devaient pas lui déplaire.

Après avoir rapporté une scène plaisante qui s'est passée entre Ninon et son fils, elle ajoute : « C'était une scène digne de Molière. » Rappelant ailleurs une conversation spirituelle : « Tout ce qu'elle a dit là dessus est digne de Molière. » Madame de Sévigné parle plus loin d'une explication obscure donnée par le coadjuteur, et ajoute : « J'ai été tentée au bout de son raisonnement de dire, comme à la farce de Molière, après un discours à peu près de la même force : « Et c'est cela qui fait que votre fille est muette. (1) — Des comédiens de campagne l'ont jouée parfaitement bien à Vitré, où on pensa pâmer de rire. » Parfois, il est vrai, elle n'a pas l'air de se déranger beaucoup pour notre auteur comique : « Monsieur de la Rochefoucauld voulait que j'allasse chez lui entendre lire une comédie de Molière, mais en vérité j'ai tout refusé avec plaisir. » La comédie des Femmes savantes fut jouée en 1672, le 11 mars ; la lettre citée est datée du premier du même mois ; peut-être s'agit-il de cette comédie? Elle lui rend justice plus tard : « Molière lui lira (à Retz), samedi, Trissotin qui est une fort plaisante pièce. » Elle écrit aussi à Mme de Grignan : « C'est dommage que Molière soit mort ; il ferait une très bonne farce de ce qui se passe à l'hôtel Bellièvre. »

En somme ce qui ressort de toutes ces citations, c'est que Mme de Sévigné apprécie surtout le côté plaisant des pièces

(1) Madame de Sévigné a une mauvaise mémoire ; elle-même nous l'apprend et s'en félicite, car elle peut ainsi relire souvent de beaux livres toujours avec le même plaisir que la première fois. Mais elle altère aussi ses citations — Sans avoir fait cette statistique nous croyons pouvoir affirmer que huit fois sur dix elle dénature son texte ; ou bien c'est un texte de S. Jean qu'elle donne pour du S. Augustin. Montaigne se plaint aussi de sa mauvaise mémoire mais s'en console pour une foule de raisons et celle-ci entre autres : « Les lieux et les livres que je reveoy me rient toujours d'une fresche nouvelleté. »

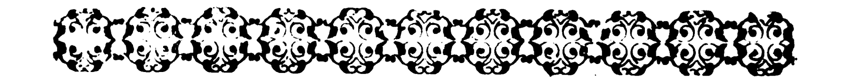
Digitized by Google

de Molière. Toutes les fois qu'elle se trouve en présence d'une situation comique, elle pense à l'une des farces de l'immortel poète. Il est vrai qu'elle dit encore à son sujet : « Il a corrigé bien des ridicules. » C'est ce qu'il faudrait prouver. Nous nous demandons quel ridicule a corrigé l'Avare, alors que, au sortir de la représentation, des avares trouvent qu'on y reçoit de bonnes leçons d'économie. A quoi a servi Tartuffe? Quel misanthrope les saillies d'Alceste ont-elles adouci? Les Précieuses ridicules ont-elles fait déserter les ruelles? Quelles sont les hautes leçons de morale de Don Juan, en dépit d'un dénouement cousu, à la fin, pour la plus grande édification des naïfs et pour obtenir le permis d'imprimer? Amphitryon enfin, que prétend-il nous enseigner?

Non, le poète comique, même avec tout le génie de Molière, eût-il fouillé plus avant encore les profondeurs du cœur humain et fait des ridicules une peinture plus saisissante, n'arrivera jamais à faire voir clair qu'aux voisins de l'avare, de l'hypocrite ou du distrait ; l'intéressé rira comme tout le monde, croyant reconnaître lui aussi son voisin.

(*A suivre.*) A. ROCHETTE.

Digitized by Google



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

ANCIEN TESTAMENT

I. Les rapports du peuple de Dieu avec les différents empires qui se sont succédé sur les rives du Tigre et de l'Euphrate ont été trop fréquents, et les ressemblances entre certains récits de la Genèse et les vieux mythes chaldéens sont, à elles seules, trop remarquables, pour qu'on puisse songer à étudier l'histoire et la religion d'Israël sans tenir compte des documents assyro-babyloniens. Sur le terrain religieux, le problème est particulièrement intéressant ; il a été fort agité en ces dernières années, chacun interprétant selon ses idées propres les rapports des deux séries de documents, inspirés et cunéiformes, et plusieurs s'en servant pour rabaisser la doctrine révélée. Le P. Dhorme (1) a voulû mettre entre les mains des exégètes les pièces du procès afin de leur permettre de juger en connaissance de cause. A cet effet, il donne une traduction, avec transcription du texte original et commentaire, des principaux textes religieux assyro-babyloniens. De nombreuses notes philologiques et historiques, que l'obscurité ou les difficultés d'interprétation des textes rendaient nécessaires, manifestent l'érudition et la science de l'auteur.

Une introduction présente les textes, et expose l'idée qu'on peut se faire, après les avoir lus, de ce que fut la religion de

(1) *Choix de textes religieux assyro-babyloniens*, transcription, traduction, commentaire, par le P. Paul Dhorme, O. P.; in-8°, xxvii-406 p., Lecoffre, Paris, 1907, 12 fr.

Digitized by Google

Babylone. Ces textes sont d'une antiquité respectable : si la plupart ne remontent guère qu'au VIIIe siècle avant Jésus-Christ, ils reproduisent sûrement des documents plus anciens, et quelques-uns sont par eux-mêmes d'une époque plus reculée. Tel fragment de l'épopée de Gilgamès appartient à la période du célèbre Hammourabi ; tout un groupe de légendes lui est antérieur ; et un des débris qui nous restent du mythe d'Etana atteint à peu près le milieu du troisième millénaire avant l'ère chrétienne.

Les cosmogonies occupent le premier rang dans le choix de textes du P. Dhorme. Chacune porte la marque du milieu où elle a pris naissance. Le « Poème de la Création » nous fait assister d'abord à une véritable théogonie, puis à la création même ; il est tout imprégné d'idées mythologiques et populaires. La « Cosmogonie chaldéenne » présente un récit de la création plus abstrait et plus théologique. Les deux écrits ont un but religieux évident : l'homme est créé pour entretenir le culte des dieux en leur érigeant des temples. La « Cosmogonie d'Assour » représente une recension chaldéenne de la création : le dieu créateur est Assour, et non plus Mardouk, dieu national des Babyloniens.

Le récit du déluge nous est arrivé en trois recensions dont la seule qui soit complète, « le Déluge », est un épisode détaché de l'épopée de Gilgamès. Les analogies frappantes de ce poème avec les Chapitres VI à IX de la Genèse sont connues ; on lira avec intérêt ce morceau qui est un des plus beaux de l'antiquité babylonienne.

« L'institution du sacerdoce » nous fait connaître, en même temps que son origine divine, les conditions exigées du prêtre et les attributions qui lui sont conférées. On peut en rapprocher « le prétendu sabbat babylonien » et la « tablette cultuelle de Sippar », qui contiennent diverses prescriptions imposées aux rois et aux prêtres.

Après les mythes d'Adapa et d'Etana vient l'épopée de Gilgamès, poème en douze tablettes, le plus considérable du recueil. Au commencement de chaque tablette, le P. Dhorme donne la trame du récit, ce qui rend la lecture plus facile. Quelle que soit l'interprétation que l'on choisisse du person-

Digitized by Google

nage principal, Gilgamès, et son compagnon Eabani, cette épopée a l'avantage de nous faire connaître les idées des Babyloniens sur la divinité et le monde infernal. Il faut avouer que les dieux font là assez mince figure et l'ensemble du poème est infiniment plus près des récits mythologiques de la Grèce que des récits bibliques. A d'autres égards, l'épopée ne manque pas de grandeur, et exprime avec force des sentiments profondement humains.

La « Descente d'Ichtar aux enfers » nous renseigne mieux encore sur les idées que les Babyloniens se faisaient de l'autre vie. Les péripéties du voyage de la déesse ne manquent d'ailleurs pas d'intérêt.

Un certain nombre de morceaux nous donnent un spécimen des hymnes et prières destinées au service liturgique ou au culte privé : incantations, louanges à la divinité, plaintes du juste éprouvé, supplications touchantes où la souffrance s'exprime humaine d'une façon douloureuse, et dans lesquelles on retrouve parfois le parallélisme et le mouvement des psaumes hébreux. Un réel sentiment religieux anime souvent cette poésie et l'on y rencontre même l'expression de la pénitence.

A l'aide de ces documents le P. Dhorme présente dans la seconde partie de son introduction un tableau de la religion des Babyloniens et des Assyriens. Le polythéisme babylonien est flagrant ; la prédominence d'un dieu local n'aboutit jamais à rien qui ressemble au monothéisme. Les principales divinités sont groupées en triades. Anou, Bêl, Ea constituent la triade suprême : Anou était le dieu du ciel ; Bêl, de la terre ; Ea, de l'océan. Le dieu du ciel devint naturellement le type du pouvoir suprême. La deuxième triade est purement astrale : Sin est le dieu lune ; Chamach, le soleil ; Ichtar, la planète Vénus, la grande personnalité féminine du panthéon babylonien, déesse de la guerre et déesse de l'amour ; ce dernier caractère finit par prédominer chez elle et c'est sous les traits d'une Vénus sémitique qu'elle nous apparaît le plus souvent. Les dieux nationaux usurpèrent la suprématie divine. A Babylone, Mardouk, fils d'Ea, finit par éclipser son père et par s'arroger même les prérogatives de Bêl et d'Anou. Assour, pour l'Assyrie, devint également « le roi de la totalité des

Digitized by Google

dieux ». Le panthéon babylonien est complété par Nabou, le dieu de la sagesse et spécialement de l'écriture, par Adad, dieu de l'orage, par Gibil, dieu du feu et Ninib, dieu de la chasse. Ces dieux ont généralement une déesse parèdre. La plus célèbre des divinités chtoniennes est Tammouz, l'Adonis babylonien. L'amour d'Ichtar causa sa perte et c'est pour le délivrer que cette déesse descend aux enfers. Le dieu Nergal et la déesse Erechkigal sont le Pluton et la Proserpine de l'Hadès babylonien. Au dessous de ces grandes divinités figurent des séries d'esprits célestes ou infernaux, notamment les Igigis et les Anounnakis. Ces esprits ont pour principale fonction d'exécuter les volontés des dieux et de transmettre leurs messages.

L'homme a été créé par les dieux, à leur image et en vue du service divin ; il a été formé de la terre. La destinée de l'homme est fixée dans le ciel et seuls les dieux peuvent la connaître. L'homme ne peut échapper à la mort et c'est là ce qui le distingue du dieu. L'épopée de Gilgamès nous le montre à la recherche de la plante de jouvence, et exprime bien l'horreur de l'homme en face de la mort et son attachement profond à la vie, comme aussi le caractère inéluctable du trépas. L'enfer est largement décrit dans la « Descente d'Ichtar ». La condition de l'être humain y ressemble beaucoup à celle qui lui est réservée dans le chéol hébreu. Les dieux protègent les hommes, leur accordent la sagesse, et leur parlent dans les songes. L'homme a recours à eux dans ses épreuves ; il prie avec une confiance et une simplicité touchantes. Le temple est considéré comme la demeure du dieu et aménagé en conséquence. Le sacerdoce était héréditaire, avait ses fonctions déterminées, parmi lesquelles la divination, l'interprétation des songes et les pratiques de la magie. Le sacerdoce n'était pas réservé exclusivement aux hommes. Ichtar avait son chœur de courtisanes, filles de joie et prostituées. C'était logique : n'était-elle pas elle-même la courtisane des dieux ?

Le P. Dhorme a seulement voulu, comme nous le disions en commençant, mettre sous nos yeux les pièces du procès pendant entre la Bible et les traditions religieuses de la Chaldée. Il n'a pas voulu le trancher ni même le discuter. Certes, il n'est pas possible de nier l'antériorité des récits babyloniens sur

Digitized by Google

ceux de la Bible ; il serait également puéril de vouloir méconnaître les analogies frappantes de certains récits, et bien d'autres ressemblances. Mais peut-on vraiment s'étonner de ces faits, quand on sait ce que la Bible nous apprend de l'origine des ancêtres d'Israël? Et ne doit-on pas s'étonner davantage de trouver, dans la Genèse par exemple, un monothéisme si pur, une morale si haute, lesquels n'ont presque plus rien de commun avec la mythologie compliquée, le polythéisme exubérant et le culte impur des religions babyloniennes, et la supériorité de la religion révélée n'est-elle pas évidente? Le P. Dhorme a bien servi la cause de la science et de la religion en exposant au plein jour, avec une grande compétence, les récits assyro-babyloniens. La foi de ses lecteurs ne peut qu'y gagner.

II. La seconde partie de l'introduction spéciale à l'Ancien Testament de M. Gigot (1) traite des livres didactiques et prophétiques. Elle est manifestement composée dans l'intention donner connaissance aux étudiants des opinions qu'on appelle critiques, sans cependant heurter de front, ni même le plus souvent abandonner les opinions reçues communément parmi les auteurs catholiques de manuels analogues. Pour y réussir, il l'avoue, M. Gigot se contente parfois d'exposer successivement, avec leurs arguments, les opinions « anciennes et modernes », laissant au professeur qui se servira de son livre le soin, et sans doute la responsabilité, de conclure. D'autres fois, rarement, il se prononce ou marque sa sympathie pour les solutions nouvelles ; mais il ne manque pas alors d'établir que ces solutions, si tant est qu'elles dérangent certaines idées reçues, ne sont aucunement opposées à la foi catholique. Les indications qui suivent donneront une idée plus précise des tendances et de l'esprit de l'auteur.

Tout en évitant de prendre parti sur l'origine et la date du livre de Job, des Psaumes et des Proverbes, M. Gigot admet que l'auteur de Job a ajouté de nombreux éléments à une

(1) *Special Introduction to the study of the Old Testament*, by F. E. GIGOT; part II : Didactic books and prophetical writings; in-8°, 505 pages. New-York, Benziger, 1906.

Digitized by Google

trame historique primitive ; il considère comme fort probable l'existence de psaumes machabéens ; quant aux Proverbes, ils ont dû recevoir des additions tant que l'hébreu a été langue vivante, et même tant que ce livre n'a pas été rangé parmi les canoniques. L'attribution traditionnelle de l'Ecclésiaste à Salomon est erronée ; l'auteur, par un procédé litéraire en usage de son temps, a attribué à ce roi la paternité de ses propres réflexions. Cet auteur est naturellement inconnu ; il a vécu après l'exil et probablement durant la période grecque, vers 200 avant Jésus-Christ. M. Gigot ne se prononce pas sur la question de l'intégrité de l'Ecclésiaste. D'après une conception actuellement en faveur, la première partie d'Isaïe est une compilation d'écrits de provenances et de dates fort diverses : prophéties d'Isaïe ou de prophètes moins anciens, et morceaux apocalyptiques dont l'eschatologie trahit une époque beaucoup plus récente. Certains chapitres seraient exiliques ou postexiliques. M. Gigot ne se rallie pas à ces opinions, mais il fait observer qu'elles ne sont point inspirées par le rationalisme ; elles consistent en somme à traiter la première partie d'Isaïe comme on traite la collection des Psaumes ou des Proverbes, et à assigner à chaque document la date que son contenu réclame. Et si l'on veut être traditionnel, ne serait-ce point le cas de se souvenir qu'une ancienne tradition, enregistrée par le Talmud, affirme qu' « Ezéchias et son collège ont écrit Isaïe », ce qui suppose, à tout le moins, qu'Isaïe n'aurait pas réuni en collection et édité lui même ses prophéties? Après avoir exposé les arguments pour ou contre l'authenticité de la seconde partie, M. Gigot conclut : plusieurs sections du second Isaïe portent nettement l'empreinte de l'exil, et on ne peut pas plus les attribuer à Isaïe qu'on ne peut attribuer à David la composition du psaume *Super flumina Babylonis ;* la seconde partie, dans son ensemble, n'est donc pas l'œuvre d'Isaïe. Les prophéties concernant la fin de la captivité, et à plus forte raison celle qui concernent le Messie, gardent toute leur valeur dans cette hypothèse. L'Eglise n'a d'ailleurs rien défini sur cette question. Elle ne s'est pas prononcée davantage sur l'authenticité du livre de Daniel : aussi M. Gigot pense-t-il que suivre l'immense majorité des critiques actuels, faire de

Digitized by Google

ce dernier livre une apocalypse, et placer sa rédaction en l'an 165, n'est déroger à aucun article de la foi catholique. Mais il ne va pas plus loin, et il constate en terminant que les auteurs catholiques, en général, répugnent à abandonner « l'opinion » traditionnelle, d'après laquelle Daniel est l'auteur du livre qui porte son nom. Au sujet de Jonas, l'hypothèse qui paraît plaire à M. Gigot est celle-ci : la substance du récit a été fournie à l'auteur par la tradition et contient donc quelque chose d'historique ; cet écrit est néanmoins, en même temps, une composition allégorique dans laquelle Jonas représente Israël essayant de se soustraire au devoir que Dieu lui impose d'être son témoin auprès des nations. L'interprétation allégorique « est en harmonie avec les exigences de l'orthodoxie catholique ».

L'ouvrage de M. Gigot est bien composé, clair, sans confusion ni surcharge, malgré le procédé qui consiste à faire une introduction en partie double, traditionnelle et critique ; bien informé, il est juste assez condensé pour contenir une foule de renseignements tout en restant d'une lecture facile. La première page porte l'*imprimatur* de l'archevêque de New-York.

III. La Bible hébraïque éditée par M. Kittel est maintenant complète (1). Le second volume contient les derniers prophètes et les hagiographes. Il témoigne du même soin et de la même compétence que le premier et l'œuvre entière donne tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre. Le lecteur est prié de se reporter à l'appréciation qui en a été faite lors de la publication du premier volume, *Université catholique*, 1906, p. 446 et suivantes.

IV. M. Ottley (2) a voulu faire une œuvre de vulgarisation concernant les rapports de la version des Septante et du

(1) *Biblia Hebraïca...*, edidit R. Kittel; pars II; in-8°, 553-1320 pages Leipzig, Hinrichs, 1906.
(2) *The Book of Isaiah according to the Septuagint.* I. Introduction and translation with a parallel version from the Hebrew. Un volume in-8°, de x-336 pages. Londres, Clay and Sons, 1904. II. Text and notes. Un volume in-8°, de xxxiii-418 pages. Cambridge, University Press, 1906.

Digitized by Google

texte hébreu dans le livre d'Isaïe. Il estime qu'un Anglais habitué à la version autorisée doit éprouver un fort désappointement à la lecture des Septante : il avait cru sans doute, en recourant à la plus ancienne version, se rapprocher davantage de l'original, et il est obligé au contraire de constater, entre le grec et l'hébreu tels que nous les possédons, des divergences nombreuses et relativement importantes. Les Septante auraient-ils donc eu sous les yeux un original hébreu assez différent du texte massorétique qui nous a été transmis, et nous auraient-ils ainsi gardé l'expression d'un texte plus ancien et meilleur que le nôtre? Ou bien ont-ils seulement mal lu, mal compris un texte sensiblement identique à celui des massorètes, et les divergences sont-elles imputables surtout à leur ignorance et à leurs méprises?

C'est en vue de résoudre ce problème que M. Ottley étudie de fort près la version grecque d'Isaïe. Un premier volume met en regard les traductions parallèles de l'hébreu et du grec ; pour le grec, M. Ottley suit le *Codex Alexandrinus* qui représente plus fidèlement l'état primitif de la version ; des notes au bas des pages donnent les variantes importantes des autres manuscrits. Cette double traduction est précédée d'une introduction qui rappelle brièvement l'histoire de la version des Septante, la crise qu'elle subit avec Origène, et les trois recensions qui eurent cours ensuite. Le second volume contient le texte même de l'*Alexandrinus* accompagné, au bas des pages, des plus importantes variantes des manuscrits onciaux et d'un choix de variantes tirées des manuscrits cursifs ; il est suivi de notes fort nombreuses dans lesquelles les rapports du grec et de l'hébreu sont examinés verset par verset ; ces notes occupent les trois quarts du volume et en sont la partie essentielle. L'introduction insiste sur les raisons qui ont motivé le choix de l'*Alexandrinus* et formule les conclusions qui, pour l'auteur, ressortent du travail minutieux auquel il s'est livré. Pour M. Ottley, le traducteur grec a dû avoir sous les yeux un texte hébreu substantiellement identique au nôtre ; les divergences entre sa version et l'original coïncident en effet avec des méprises de ce traducteur et s'expliquent suffisamment par elles. Les mots

Digitized by Google

et les passages difficiles sont régulièrement mal rendus ; certains mots en particulier sont devenus pour l'interprète de véritables pierres d'achoppement, et il ne les rencontre pas sans broncher. Une méprise en entraîne souvent plusieurs autres et la version tourne à la paraphrase ou devient une invention ; quand le traducteur a une fois perdu le fil du discours, qu'il ait été dérouté par une image trop hardie, une transition abrupte ou un terme incompris, il ne le retrouve pas de suite, il erre quelque temps, et il faut l'heureuse rencontre d'un verset facile pour le remettre dans la bonne voie. En somme, un interprète grec doué comme l'était celui-ci, possédant les moyens restreints dont il disposait, et travaillant sur un texte hébreu conforme au nôtre, mais écrit comme alors sans vocalisation, aurait vraisemblablement produit une version grecque à peu près pareille à celle que nous possédons.

V. Le but de M. Engelkemper (5) est d'identifier avec des fleuves connus les quatre grands fleuves de l'Eden, et par là même de situer le Paradis terrestre. Il rappelle d'abord les principales hypothèses émises à ce sujet dans les dernières années. Homuel et Glaser ont voulu trouver en Arabie le site de l'Eden. Hummelauer et Friedrich Delitzsch l'ont placé sur l'Euphrate, mais à des parties fort différentes de son cours. Kaulen estime que des mouvements sismiques considérables ont, au temps du déluge, bouleversé la face de la terre, que depuis lors les quatre fleuves ne dérivent plus comme auparavant d'un courant unique (Genèse, II, 10) et qu'il faut chercher désormais quatre sources au lieu d'une ; seulement on doit les trouver encore dans une même région ou du moins dans des régions voisines. Schöpfer et Hoberg ont suivi cette opinion en la fortifiant plus ou moins d'arguments nouveaux.

M. Engelkemper soutient qu'on doit s'appuyer, pour résoudre le problème, sur le texte biblique et sur les idées géographiques des anciens Hébreux, et non pas sur nos connaissances

(1) *Die Paradiesesflüsse ;* Exgetische Studie von D[r] Wilhem ENGELKEMPER; un vol. in-8° de v-80 pp. Münster i. W., Aschendorff, 1901. Prix : 1 fr. 85.

Digitized by Google

actuelles, ni sur la réalité géographique elle-même. Or, il est évident que la Genèse veut placer le Paradis terrestre dans un pays où quatre fleuves connus de ses lecteurs prenaient, du moins d'après les idées alors répandues, leur source commune, et confondaient la partie supérieure de leur cours. Le quatrième de ces fleuves est évidemment l'Euphrate ; on ne peut guère douter que le troisième, pour des raisons philologiques et géographiques, ne désigne le Tigre ; les deux autres, moins faciles à identifier, doivent cependant être cherchés dans le monde connu des Hébreux, monde relativement peu étendu. Le premier fleuve, le Phison, d'après sa position géographique et les produits du pays qu'il arrose, ne peut être que l'Indus ou encore le Gange. Quant au second, le Géhon, la signification du nom qu'il porte convient au Nil ; le pays de Cousch qu'il entoure désigne dans la Bible l'Ethiopie ; et l'ancienne tradition juive et chrétienne, Josèphe et les Pères les plus anciens et les plus compétents, n'hésitent pas sur cette identification. Donc les quatre fleuves du Paradis terrestre sont le Tigre et l'Euphrate, l'Indus (ou le Gange) et le Nil, non pas tels que nous les connaissons, mais tels que les Hébreux les imaginaient : ils pensaient en effet que ces quatre fleuves dérivaient d'un même courant et prenaient leur source commune en Asie.

Cette conception géographique nous paraît absurde : il nous semble inadmissible surtout qu'on ait pu croire jamais que le Nil allait prendre sa source ailleurs qu'en Afrique. Cette croyance cependant était courante dans l'antiquité. Alexandre a fort bien cru rencontrer en Asie les sources du Nil et, dans des temps plus reculés, des hommes peu instruits ont pu considérer la mer Rouge et le Golfe persique comme des mers intérieures, et penser que, par delà, l'Asie et l'Afrique étaient réunies par des terres. Ptolémée lui-même admettait encore que ces deux parties du monde étaient reliées entre elles au sud, au lieu d'être séparées par un océan. On a donc pu croire anciennement que le Nil venait de l'Asie centrale, et d'autant plus facilement que, pensait-on, à chaque cataracte, la partie supérieure de son cours s'infléchissait vers l'est.

M. Engelkemper démontre longuement comment l'auteur

Digitized by Google

sacré a pu se servir des notions géographiques courantes sans commettre une erreur proprement dite, inconciliable avec l'inspiration : son but était, non pas d'instruire ses lecteurs sur le cours réel des fleuves susdits, mais d'indiquer d'une façon suffisamment exacte en quel pays avait été le Paradis terrestre, et il l'a fait naturellement en se servant des idées communes parmi ses lecteurs. Demander où se trouvait ce pays, c'est demander où l'opinion ancienne plaçait le point de départ unique de ces quatre fleuves : nous ne pouvons le savoir exactement, mais, en tenant compte de divers indices, nous pouvons répondre que l'Eden était situé dans l'Arménie orientale.

Le travail de M. Engelkemper ne manque pas d'érudition ; il contient des renseignements intéressants et des remarques judicieuses. C'est une erreur cependant de prendre l'identification du Géhon avec le Nil pour une tradition historique et primitive. Cette identification est en réalité un produit de l'exégèse alexandrine ; cette interprétation était si naturelle à Alexandrie qu'on peut presque dire qu'elle était inévitable. Pour des Alexandrins, « la terre de Cousch » ne pouvait être que l'Ethiopie, et le fleuve « qui coule tout autour de la terre de Cousch » ne pouvait être que le Nil. Les témoignages qu'apporte M. Engelkemper dérivent de la traduction des Septante et ne remontent pas au delà. En réalité, le Géhon est à chercher dans la même région que le Tigre et l'Euphrate, dans le pays famlier aux ancêtres des Hébreux.

E. Podechard.

Digitized by Google

NOUVEAU TESTAMENT

I. Le Dr Adolf Jülicher, auteur d'une *Introduction au Nouveau Testament*, était tout désigné pour exposer et juger les récents travaux sur la critique de la tradition évangélique (1). Il a borné cependant ses recherches aux travaux qui ouvrent des lignes nouvelles, à ceux de Wrede, de Wellhausen et de Harnack. Il établit d'abord quelle était la situation en 1901, et proteste contre la conclusion de Schweitzer que la science historique de la vie de Jésus a fait faillite. Quant à Wrede il a posé de nouveaux problèmes ; il a refusé à Jésus la conscience de sa mission messianique ; il a ébranlé la valeur historique de l'évangile de Marc, et réduit à rien ce qui restait de la science historique sur les faits de la vie de Jésus. Pour Wellhausen, les plus anciens évangiles nous ont donné le Jésus de la communauté chrétienne primitive et la source primitive ; en d'autres termes, la collection de discours du Seigneur n'est que l'expression de la conscience chrétienne. Harnack rejette tous les discours du Seigneur, particuliers à Luc, et que l'on ne retrouve ni dans Marc, ni dans les Logia.

Nous ne pouvons, conclut le Dr Jülicher, rester dans cet état de scepticisme ; il faut étudier la question de la personne de Jésus d'après d'autres données que celles qu'on a utilisées jusqu'à présent. La critique littéraire s'est montrée impuissante à résoudre le problème ; il y a lieu de s'adresser à la critique historique. Puisque les évangiles nous viennent des premières communautés chértiennes, et qu'ils sont une combinaison indiscutable d'histoire et de foi, c'est la foi de celles-ci qu'il faut rechercher, afin de séparer ce qui est le produit de cette foi de ce qui est réalité historique. Le problème ainsi posé nous paraît insoluble ou, si on le résout, ce ne sera qu'en s'appuyant sur des raisons subjectives.

(1) *Neue Linien in der Kritik der evangelischen Ueberlieferung* von Dr Adolf Jülicher; in-8°, 76 pp. Giessen, Töpelmann, 1906. Prix : 2 fr.

Digitized by Google

II. Dans la préface de son travail M. Willoughby C. Allen nous explique la méthode qu'il a suivie dans son commentaire sur l'évangile selon saint Matthieu (1). Les textes évangéliques comportent trois genres d'études. Le critique doit en établir le texte, en dégager les sources et déterminer les rapports qu'ils ont entre eux. Le commentateur dégagera l'idée que l'évangéliste et ses lecteurs se faisaient de la vie du Christ et de ses enseignements. L'historien comparera les textes pour dégager la figure historique de Jésus-Christ. M. Allen sera surtout commentateur, bien que, par occasion, il se montre historien. Dans l'introduction il a fait la besogne du critique.

Il recherche d'abord les sources du premier évangile. On y retrouve, constate-t-il, tout l'évangile de Marc, tel que nous le possédons, et non un Marc antérieur, mais modifié quant à l'ordre et à la teneur des récits, abrégés et corrigés pour la langue, ou pour les descriptions, plus atténuées et moins réalistes. On y relève ensuite des parties communes à Matthieu et à Luc. Les critiques contemporains les attribuaient en masse à un recueil qu'ils intitulaient « Logia du Seigneur » et désignaient par la lettre Q ; ils ne s'accordaient pas d'ailleurs sur l'étendue de ce document. M. Allen distingue dans cette source des discours de caractère anti-pharisaïque et nettement judéo-chrétien, lesquels ne seraient autres que les Logia de Matthieu, dont parle Papias et d'autres parties, également accessibles à Luc mais indépendantes des Logia. L'auteur du 1er évangile, en outre, a étayé son récit de nombreuses prophéties de l'Ancien Testament, empruntées à un recueil de témoignages messianiques. Il l'a complété par les récits de l'enfance, qui lui venaient d'une source palestinienne et enfin, il y a joint des notes qui lui étaient propres. En tout six sources que M. Allen a distinguées en marge, dans sa traduction anglaise du texte évangélique, par les lettres E L M O P X.

M. Allen expose ensuite le plan et la théologie du 1er évan-

(1) *A critical and exegetical commentary on the Gospel according to St Matthew*; in-8° xcvi, 338 pp. Edinburgh, Clark, 1907. Prix : 15 fr.

Digitized by Google

gile. L'auteur en est inconnu ; saint Matthieu n'aurait fourni que les deux cinquièmes de l'écrit. L'époque de composition serait l'an 70 ou un peu auparavant. Quelques bonnes remarques sur les termes caractéristiques du 1er évangile complètent l'introduction.

Le commentaire ne se présente pas sous la forme ordinaire. Après une traduction anglaise du texte, faite sur un texte grec qui paraît éclectique, M. Allen précise le sens des phrases sans discussion ni exposé d'hypothèses. Il s'attache surtout à l'explication grammaticale, et aux rapprochements avec les textes contemporains, juifs ou chrétiens. Il ne craint pas d'être original dans son interprétation; aussi, n'est-il pas toujours à suivre, principalement quand il tombe dans l'exégèse protestante, XVI, 18 et XXVI, 26. Au chapitre I, 16, il adopte la leçon du syriaque sinaïtique : « Joseph, qui épousa Marie, une vierge, engendra Jésus, qui est appelé Christ », mais il fait remarquer qu'il s'agit ici de descendance légale.

Dans une note sur la valeur historique de l'évangile de Matthieu, placée à la fin du commentaire, et qui en forme ainsi la conclusion, M. Allen reconnaît que tout ce qui, dans le 1er évangile, provient de Marc possède une valeur historique de premier ordre. Les discours du Seigneur, empruntés aux Logia de Matthieu, sont authentiques et présentent les vrais enseignements du Christ. Il en résulte, ainsi qu'il avait été dit dans la préface, que nous possédons dans une large mesure les paroles et les actes du Christ historique. M. Allen veut bien nous dire d'ailleurs que l'étude scientifique des évangiles aboutit à des résultats analogues à ceux de la tradition.

Bien que ce travail ne puisse nous satisfaire à tous les points de vue, il peut être cependant recommandé, car il contient un grand nombre de détails qui n'avaient pas encore été rassemblés. Signalons en terminant que M. Allen ignore complètement l'exégèse et la critique catholique. Dans les quatre pages de la fin de l'introduction où sont relevés tous les travaux sur l'évangile de saint Matthieu, on ne trouve pas un seul travail catholique.

Digitized by Google

III. Le Dr W. Bousset a donné l'année dernière une nouvelle édition de son commentaire sur l'Apocalypse (1) ; il y a presque traité à nouveau les questions d'introduction, surtout en ce qui concerne la forme littéraire de l'apocalyptique et l'auteur de l'Apocalypse. L'histoire de l'interprétation s'est augmentée des travaux récents. Le commentaire est resté le même dans l'ensemble ; certaines parties ont été travaillées à nouveau. Voici en résumé ce qui est le plus neuf dans ce travail du Dr Bousset.

L'écrit de saint Jean appartient comme les livres de Daniel à un genre littéraire déterminé, qu'on désigne sous le nom d'apocalyptique. Il est certainement le chef-d'œuvre du genre, l'Apocalypse par excellence. Il se distingue des autres par ce fait remarquable que l'auteur a écrit sous son propre nom, comme possédant une autorité telle qu'il n'avait pas besoin de se placer sous le patronage d'un ancien personnage connu. Les visions apocalyptiques sont ou descriptives ou prophétiques, suivant qu'elles décrivent un état de félicité future ou qu'elles annoncent des évènements à venir. Ces visions n'appartiennent pas en propre aux écrivains qui les rapportent ; elles ont une longue histoire et quelques-unes remontent aux premières origines de l'humanité. Pour les bien comprendre il faut étudier les religions anciennes. Dans le commentaire le Dr Bousset relève les parties qu'il croit empruntées à la mythologie, telles que, par exemple, l'épisode du dragon, de la femme et de l'enfant au chapitre XII.

L'auteur de l'Apocalypse serait probablement ce Jean le presbytre, dont Papias a parlé, qui a été aussi l'auteur de la seconde et de la troisième épître johannique, qui fut le maître de Polycarpe et que mentionne saint Irénée dans sa lettre à Florinus. Sur ce point nous ne partageons pas l'opinion du Dr Bousset. L'auteur de l'Apocalypse est celui qui a écrit le IVe évangile, lequel est Jean, le fils de Zébédée, d'après le témoignage de saint Irénée. Nous le démontrerons plus tard.

(1) *Die Offenbarung Johannis*; VIe Aufl., in-8°, IV-468 pp. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1906. Prix : 10 fr.

Digitized by Google

L'Apocalypse est une œuvre littéraire, fortement agencée, d'une unité puissante, bien qu'il y soit entré des morceaux préexistants, ayant peut-être déjà subi des retouches. La pensée directrice de l'auteur était la lutte contre la divinisation et le culte de l'empereur ; il voulait montrer l'empire romain combattant contre le royaume du Christ et il en prédisait la ruine définitive. Dieu triompherait des puissances du mal. L'Apocalypse n'est donc pas simplement un écrit retraçant l'histoire de son temps ; elle est aussi une prophétie des événements futurs. Nous ajouterons que l'auteur a voulu, par conséquent, relever le courage de ses frères, en leur prédisant la ruine du pouvoir qui les opprimait.

Bien que nous ne puissions adopter toutes les explications que donne M. Bousset, nous reconnaissons que son travail est excellent, qu'il est d'ailleurs modéré dans ses conclusions et qu'enfin il met entre les mains de l'étudiant tous les éléments des questions, ce qui permettra à chacun de se former une opinion propre. La bibliographie est très abondante et ne laisse pas de côté les travaux catholiques. L'histoire de l'interprétation de l'Apocalypse est fort intéressante.

IV. La thèse (1) de M. Royet est une étude sur la nature et les attributs du Christ, tels qu'ils se dégagent des épîtres de saint Paul, étudiées dans leur ordre chronologique. Tout d'abord, l'auteur rassemble les quelques allusions que fait l'apôtre à Jésus homme ; puis, il étudie dans les lettres aux Thessaloniciens la parousie du Seigneur ; dans les épîtres aux Galates, aux Corinthiens, aux Romains le Christ, principe de vie et Seigneur, Fils de Dieu et Dieu, au même titre que le Père ; dans les épîtres aux Ephésiens, aux Colossiens et aux Philippiens les rapports entre le Christ et l'Église, le Christ et le monde. Enfin, du fameux texte de *Philip.*, II, 5-11, il déduit que le Christ *préexistant* comme Dieu a voulu s'humilier jusqu'à prendre une nature humaine, et pouvant garder des prérogatives divines a voulu paraître, parmi les hommes, unique-

(1) *Etude sur la Christologie des épitres de saint Paul.* Thèse de doctorat en théologie. In-8°, 120 pp. Lyon, Vitte, 1907.

Digitized by Google

ment comme l'un d'entre eux. Deux conclusions se dégagent de cette étude : d'après saint Paul, le Christ est la source de toute vie ; le Christ est Dieu.

Ce travail, très solidement construit et traité suivant les règles de la plus saine critique, a mérité à M. Royet les éloges de la Faculté.

V. La publication par le Dr Anton Seitz des témoignages de l'antiquité classique sur le Christ (1) sera fort utile à l'apologiste du Christianisme. L'auteur a rassemblé les textes ; il en a établi l'authenticité et en a discuté la signification. Les écrivains étudiés sont Flavius Josèphe, Sénèque, Tacite, Suétone, les Talmudistes, Celse, Lucien, Porphyre, l'empereur Julien, et la vie d'Apollonius de Tyane. Le texte de Josèphe sur le Christ est tenu pour authentique. L'est-il bien dans toutes ses parties? Est-il possible que Josèphe, qui déclarait à Vespasien qu'il était le Messie, ait dans son livre affirmé nettement que Jésus était le Messie? L'exposé des inventions talmudiques sur Jésus est fort curieux.

(1) *Christus-Zeugnisse aus dem klassischen Altertum von ungläubiger Seite*, von A. Seitz; in-8°, 81 pp. Köln, Bachem, 1906.

(*A suivre.*) E. Jacquier.

Digitized by Google

« MOTU PROPRIO »

LA COMMISSION BIBLIQUE — LES MODERNISTES

I

L'autorité doctrinale de la Commission biblique.

Par son Encyclique « *Providentissimus Deus* », du 18 novembre 1893, Léon XIII, a tracé les lois qui doivent régir les études d'Ecriture Sainte en nos jours d'anarchie intellectuelle. En vue d'assurer leur pleine exécution il organisa, le 29 novembre 1902, une Commission composée de cardinaux et de consulteurs réputés pour leur savoir théologique et exégétique. Ce nouvel organisme du Pouvoir central a fonctionné avec une rigoureuse précision et une efficacité qui grandit de jour en jour. Tout dernièrement encore il a donné des réponses de la plus haute importance sur l'authenticité du quatrième Evangile. On pouvait se demander quelle était leur valeur théologique. Le doute sur ce point ne sera plus possible désormais. Par le « *Motu Proprio* » du 18 novembre dernier, Pie X met la Commission biblique sur le même rang que les Congrégations romaines et décrète que « tous et chacun des fidèles sont tenus par devoir de conscience de se soumettre à ses décisions doctrinales ».

Le document pontifical qui nous apporte la nouvelle de cet acte de haute administration, renferme une deuxième partie relative aux sanctions contre les modernistes.

Digitized by Google

II

SANCTIONS PONTIFICALES CONTRE LES MODERNISTES.

1° Contre ceux qui défendraient quelqu'une des propositions, opinions ou doctrines condamnées par le décret « *Lamentabili* » et par l'Encyclique « *Pascendi dominici gregis* », Pie X prononce la peine de l'excommunication « *latæ sentenitæ* », réservée au Souverain Pontife. On sait que la censure « *latæ sententiæ* » est une peine de droit encourue à l'instant même où l'on a commis le délit qu'elle entend châtier. Quant à l'excommunication, nul n'ignore qu'elle a pour effet de mettre l'excommunié hors de l'Eglise, en ce sens qu'elle l'écarte jusqu'à résipiscence des sacrements, de la participation aux biens spirituels, et de la communion avec les fidèles.

2° Cette peine est portée sans préjudice de celles que l'on pourrait encourir comme propagateur et défenseur de l'hérésie, crimes prévus également par la Bulle « *Apostolicæ Sedis* » nos I et II, chap. I. Excommunications « *latæ sententiæ* » spécialement réservées au Souverain Pontife.

3° Le Pape renouvelle aux évêques et aux supérieurs des Congrégations l'ordre d'écarter sans pitié de l'enseignement les professeurs entachés de modernisme et d'arrêter aux ordinations les jeunes gens qui manifesteraient des tendances pour cette doctrine.

4° Enfin il exhorte les évêques à redoubler de vigilance en vue d'arrêter la *production* et la *circulation* des livres modernistes.

Sous le bénéfice de cette analyse sommaire, voici le texte français du document pontifical.

Digitized by Google

III

« MOTU PROPRIO » (1)

Notre prédécesseur d'immortelle mémoire, Léon XIII, après avoir, dans son encyclique « Providentissimus Deus » du 18 novembre 1893, exposé l'importance et recommandé l'étude de l'Ecriture Sainte, promulguait les lois destinées à régir de saintes études bibliques et, après avoir défendu les livres divins contre les erreurs et les calomnies des rationalistes, les vengeait en même temps des opinions de cette école de mensonge que l'on appelle l'hypercritique, opinions qui, comme l'écrivait très sagement le même Pontife, ne diffèrent en rien des chimères rationalistes péniblement tirées de la physiologie et des sciences similaires.

Pour conjurer le danger de plus en plus menaçant occasionné par la diffusion de ces opinions d'hommes inconsidérés et égarés, notre prédécesseur par les lettres apostoliques « Vigilantiæ studiique memores » du 29 novembre 1902, institua

(1) Le *motu proprio*, forme diplomatique souvent employée par le Souverain Pontife glorieusement régnant, pour ses communications au monde catholique, est une variété des constitutions pontificales, qui rentre dans l'espèce juridique des Brefs. De moindre solennité, mais de même valeur doctrinale ou disciplinaire que la Bulle ou Encyclique, il est en usage, dans l'Eglise, depuis le pontificat d'Innocent VIII (1484-1492). Son nom est emprunté à la plus caractéristique de ses formules. Il signifie que le Pape agit de son propre mouvement, de sa propre initiative, sous l'empire d'une idée qui lui tient au cœur : *motu proprio*. Le texte commence quelquefois par cette formule même, complétée comme il suit : *motu proprio et ex certâ scientiâ*..... Quand cette clause ne se trouve pas au commencement, elle est à la fin, sous cette forme : *Placet et ita motu proprio mandamus*, suivie de la signature du Pape. Elle comporte quelques variantes telles que : *Placet, motu proprio et ita mandamus*, — *Placet et ita mandamus*, — *Placet motu proprio*, *Fiat motu proprio*, etc. La date, qui est parfois omise, termine le document : elle comprend le lieu, le quantième et l'année du pontificat. (Giry, *Manuel de diplomatique*). R. P.

Digitized by Google

un conseil ou commission biblique composée de quelques éminentissimes cardinaux remarquables par leur doctrine et leur sagesse, auxquels furent adjoints, à titre de consulteurs, de nombreux ecclésiastiques choisis parmi les meilleurs théologiens et les plus savants exégètes de tous les pays et représentant pour la science biblique des méthodes et des opinions divergentes.

Dans ce choix, le Souverain Pontife avait en vue un avantage très scientifique et très moderne : il voulait que dans la commission on pût proposer, examiner, discuter en toute liberté toutes sortes d'opinions et que les éminentissimes cardinaux, selon la teneur de ces mêmes lettres, n'arrêtassent aucun jugement avant d'avoir pris en considération et pesé les arguments de part et d'autre et ne négligeassent rien de ce qui peut mettre en pleine et éclatante lumière l'état exact et véritable des questions bibliques agitées. Ce n'est qu'après avoir parcouru ces divers stades que les jugements devaient être soumis à l'approbation du Souverain Pontife pour être ensuite publiés.

Après de patientes discussions et des délibérations très consciencieuses, la commission biblique pontificale a émis plusieurs décisions excellentes très utiles pour promouvoir de saines études bibliques et les diriger en des voies droites. Mais nous remarquons qu'il ne manque pas de gens qui, enclins plus que de droit à des opinions et des méthodes viciées par des nouveautés pernicieuses et emportés par le désir immodéré d'une fausse liberté qui n'est qu'une licence intempérante réservant les plus dangereuses surprises dans les sciences sacrées et les atteintes les plus graves à l'intégrité doctrinale, n'ont pas reçu et ne reçoivent pas avec l'obéissance requise ces décisions approuvées pourtant par le Souverain Pontife.

En conséquence, nous jugeons opportun de déclarer et de décréter, comme nous déclarons présentement et nous décrétons expressément, que tous et chacun des fidèles sont tenus par devoir de conscience de se soumettre aux décisions doctrinales de la commission biblique pontificale, à celles qui ont été émises comme à celles qui le seront, de la même manière

Digitized by Google

qu'aux décrets des sacrées congrégations approuvés par le Pape ; que ceux qui attaqueraient ces décisions verbalement ou par écrit ne pourraient éviter un acte de désobéissance et de témérité et se rendraient coupables d'une faute grave, en outre du scandale qu'ils peuvent provoquer et des autres responsabilités qu'ils peuvent encourir devant Dieu par des critiques la plupart du temps imprudentes et erronées.

En outre, pour réprimer l'audace de jour en jour croissante de nombreux modernistes qui, par des sophismes et des artifices de toute espèce, s'efforcent de ruiner la valeur et l'efficacité, non seulement du décret « Lamentabili sane exitus » émis sur notre ordre le 4 juillet dernier par la Sacrée Inquisition romaine et universelle, mais encore de notre Encyclique du 8 septembre de cette même année, en vertu de notre autorité apostolique nous renouvelons et confirmons tant le décret de cette suprême congrégation que notre Encyclique, sous peine d'excommunication pour les contradicteurs.

Nous déclarons et décrétons que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, poussait l'audace jusqu'à défendre quelqu'une des propositions, opinions ou doctrines réprouvées dans les deux documents précités, il tomberait « ipso facto » sous la censure infligée dans le chapitre « Docentes » de la Constitution « Apostolicæ Sedis », c'est-à-dire sous la première des excommunications « latæ sententiæ » simplement réservées au Souverain Pontife.

Cette excommunication ne doit préjudicier en rien aux peines que pourraient encourir ceux qui enfreindraient en quelque manière lesdits documents en tant que propagateurs et défenseurs d'hérésies, lorsque leurs opinions ou doctrines sont proprement hérétiques, ce qui arrive plus d'une fois aux adversaires de ces deux documents, surtout lorsqu'ils défendent les erreurs modernistes, c'est-à-dire le rendez-vous de toutes les hérésies.

Ces points établis, nous recommandons de nouveau et vivement aux ordinaires des diocèses et aux supérieurs des congrégations religieuses, de surveiller les professeurs, surtout ceux des Séminaires, et s'ils en trouvent qui soient imbus des erreurs modernistes, engoués de nouveautés dangereuses

Digitized by Google

ou peu dociles aux prescriptions du Siège apostolique, quelque forme qu'elles revêtent, de leur interdire tout enseignement, d'écarter également des ordres sacrés les jeunes gens qui peuvent prêter au moindre soupçon d'attachement aux doctrines condamnées et à des nouveautés malfaisantes.

En même temps, nous les exhortons à redoubler de vigilance et de zèle pour que les livres ou autres écrits — et ils se multiplient démesurément — qui présentent des opinions ou tendances conformes à celles que condamnent l'Encyclique et le décret, disparaissent des librairies catholiques, et à plus forte raison des mains des étudiants et du clergé. S'ils s'acquittent fidèlement de cette œuvre de prudence, ils auront par là même travaillé à la vraie et solide formation des esprits, ce qui doit être la principale sollicitude des chefs de l'Eglise.

Toutes ces prescriptions, nous les ratifions et confirmons de notre autorité apostolique, nonobstant toutes autres contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 18 novembre 1907, en la cinquième année de notre pontificat.

PIE X, Pape.

Digitized by Google



BIBLIOGRAPHIE

THÉOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

New Light on the New Testament from records of the græco-roman period by Ad. DEISSMANN ; translated by L. STRACHAN. — In-16, IX-128 pp. — Edinburgh, Clark, 1907. — *Prix :* 3 fr. 75.

Dans les trois conférences que renferme le volume, le Dr Adolf Deissmann veut nous montrer les services que peuvent rendre pour l'interprétation philologique, littéraire et religieuse du Nouveau Testament les inscriptions récemment découvertes. Les plus utiles ne sont pas celles qu'on lit sur les monuments, car elles sont plus ou moins littéraires, mais celles que fournissent les papyrus et les tessons de vases. Ces dernières sont écrites dans la langue populaire du temps et reflètent les idées du peuple. C'est donc à celles-ci que l'on pourra comparer les livres du Nouveau Testament, écrits dans la langue de la conversation de cette époque. Ce travail a déjà donné d'heureux fruits et l'on a pu expliquer bon nombre de termes du Nouveau Testament par l'usage qui en a été fait dans les papyrus. Pourra-t-on expliquer, comme l'a fait le Dr Deissmann, la rapide propagation du christianisme par ce fait que l'on trouve de nombreuses inscriptions qui tendraient à prouver que le peuple de ce temps était religieux et de moralité assez élevée. Nous ne le pensons pas. Tout au plus pourra-t-on dire que le peuple était disposé à un certain point, à écouter la nouvelle doctrine, ainsi que l'a constaté saint Paul dans son discours sur l'Aréopage, *Actes*, XVII, 22, 23, mais il n'en restera pas moins que le christianisme sur les questions capitales était en antagonisme avec les religions païennes. Sur les questions philologiques et littéraires M. Deissmann présente des observations plus justes, auxquelles

Digitized by Google

nous adhérons. La lecture de ce travail sera très utile à ce point de vue.

E. JACQUIER.

Die Katholische Moral, in ihren Voraussetzungen und ihren Grundlinien, von Victor CATHREIN, *s. J.* — In-8°, XIV-546 pp. — Herder, Fribourg, 1907. — *Prix : 7* fr. 50.

Le P. Cathrein est dans l'Allemagne catholique un auteur justement apprécié pour ses nombreux tracts de morale, surtout de morale sociale. L'ouvrage que nous analysons devrait bien lui mériter aussi d'être connu par la partie éclairée du public français : car pour être écrit en allemand, il est bien français par la netteté de l'exposition et l'aisance du style, et il touche à des questions non moins actuelles en deçà qu'au delà du Rhin.

Qu'est-ce que l'homme? D'où vient-il? Où va-t-il? Vieux problème qui domine tous les autres, mais qui reste sans solution pour bon nombre d'esprits. Combien qui, fascinés par notre civilisation, matérialiste, le relèguent dans la catégorie des problèmes *métaphysiques* et n'en ont cure !

Mais ce parti-pris d'ignorance et d'insouciance n'enlève rien à l'importance intrinsèque du problème : « Cher lecteur, s'écrie le P. Cathrein, tu as peut-être du temps pour tout..., ne pourrais-tu trouver enfin un peu de temps pour te recueillir et chercher dans un travail sérieux de la pensée une réponse claire et réconfortante à cette question? »

Une double lumière se présente à l'homme pour le guider dans cette recherche : lumière de la raison qui, jusqu'à un certain point l'éclaire sur son origine, sa nature, sa fin, sa tâche : lumière de la révélation surnaturelle qui non seulement renforce celle de la raison, mais qui découvre à l'homme des horizons nouveaux de la vérité, et d'ordre plus élevé (la raison nous prouve, en effet, qu'une telle révélation existe, et ici encore la science prépare les voies à la foi).

Après avoir, de ce point de vue apologétique, considéré l'homme (p. 4-177), le Christ (p. 177-229) et l'Eglise (p. 229-299), l'auteur en vient à ce qui était proprement son sujet, mais ne pouvait se passer de tels préliminaires. Il examine dans ses traits principaux la morale catholique (p. 300-528), et surtout il la justifie des accusations qui sont portées contre elle au nom de ce qu'on est convenu d'appeler la *conscience moderne*. Ces accusations, on les connaît

Digitized by Google

pour être la monnaie courante des pamphlets de la libre pensée : la morale chrétienne étouffe la personnalité : elle la déprime par les préceptes de l'humilité et du renoncement à soi-même ; elle est hostile à la civilisation ; c'est une morale toute d'intérêt, dont les pratiques sont des lettres de change tirées sur l'éternité ; elle confond morale et religion. A toutes ces objections, le P. Cathrein répond en savant qui connaît la littérature de son sujet et en philosophe qui le domine.

Ce livre compte sans contredit parmi les traités d'apologétique à la fois les plus courts, les plus complets, les plus *au point* que nous possédions. Puisse-t-il être traduit en français, pour le plus grand profit de nos cours supérieurs d'instruction religieuse !

O. J.

Christliche Apologetik, von Simon WEBER. — In-8° de 374 pages. — Fribourg en Brigsau. Herder, 1907. — *Prix :*

L'auteur de ce traité est professeur d'apologétique à l'Université de Fribourg en Brisgau. C'est dire sa compétence en la matière. Mais on se demande, en le lisant, s'il n'a pas écrit pour ses élèves beaucoup plus que pour le grand public. Son manuel sera fort commode pour l'étudiant en théologie, à la veille d'un examen : il groupe autour des trois chefs principaux : religion, révélation, Eglise, toute une série de thèses très logiquement déduites les unes des autres et d'une argumentation des plus serrées. Mais ce n'en est pas moins un *manuel*, d'allure un peu bien pesante, et où l'argumentation se présente sous une forme plutôt sèche à force d'être didactique. Telle est du moins l'impression produite sur le lecteur français qui toujours, comme Gœthe expirant, réclame plus d'air et plus de lumière...

L'originalité du livre consiste dans son procédé d'exposition. La plupart des traités d'apologétique commencent chaque thèse par l'exposé des objections : *Videtur quod...* Ici, au rebours : les objections ne sont abordées qu'après l'exposé de la vraie doctrine corroborée par des preuves de raison. C'est ce que l'on pourrait appeler la méthode apologétique *positive*, et cela est tout à fait conforme aux procédés de la bonne vieille rhétorique qui connaissait bien *son* cœur humain en ne laissant venir la *réfutation* qu'après la *confirmation*.

Il est regrettable que la bibliographie ne cite, comme traités

Digitized by Google

publiés en français, que ceux qui ont été traduits en allemand de Bougaud et de Duilhé de Saint-Projet. On aurait pu ajouter Jaugey : *dernière* édition du Dictionnaire apologétique de la foi catholique, la collection *Science et Religion* de chez Bloud, et surtout, Guibert : *les Origines*, et les livres de l'abbé de Broglie. Nous en passons, et des meilleurs.

O. J.

Quatre conférences sur la foi chrétienne, par M. Léon DÉSERS, curé de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris. — In-16 de 112 pp,. — Paris, Poussielgue, 1906.

Ces conférences, prononcées dans la salle du *Sillon*, à Paris, ont pour objet la Foi et ses conditions, la Foi et la Sainte-Ecriture, la Foi et l'Eglise sa gardienne, la Foi et les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; de sorte que, dans ce petit volume, se trouvent abordées et résolues la plupart des questions religieuses qu'on agite le plus aujourd'hui. Le contact avec un auditoire bien vivant d'hommes et de jeunes gens a donc fort heureusement inspiré l'apologiste qui, négligeant les problèmes de détail, est allé droit au fait. — Il ne s'agit d'ailleurs ici, et c'est pour nous un devoir d'en prévenir le lecteur, que d'apologétique courante, ce qui ne veut point dire : banale ou périmée. Il est à souhaiter que tout homme d'éducation et d'instruction moyenne rencontre ce livre : il l'aimera et il le comprendra ; il lui empruntera au jour le jour les *principes* nécessaires à la réfutation des objections les plus répandues ; et, sur quelques questions précises (l'affaire de Galilée, le Syllabus, la séparation de l'Eglise et de l'Etat), il trouvera non seulement des principes généraux, mais des éléments très nets de solution, présentés sous une forme persuasive et modérée. A peine aura-t-il pour les besoins de l'apologétique quotidienne, à retoucher quelques propositions un peu exagérées.

B.

Le miracle et la critique historique, par P. SAINTYVES. — Un vol. in-16, 147 pages. — Paris, Nourry, 1907. — *Prix :* 1 fr. 25.

Avant d'admettre la réalité d'un miracle, il est nécessaire de constater l'historicité du fait suivant les lois de la critique historique : voilà certes une vérité dont tout homme de sens et de science conviendra volontiers. M. Saintyves a jugé utile de consacrer tout

Digitized by Google

un volume à l'établir. Il faut bien avouer qu'on a parfois rencontré, chez plusieurs, une suspicion injuste et injustifiée à l'égard des saines méthodes critiques et une déplorable facilité à accepter sans contrôle les assertions les plus discutables : on ne saurait trop encourager les travaux de ceux qui, par un labeur loyal et sincère, s'efforcent à la recherche de la vérité; nul même n'a le droit de refuser son respect et sa sympathie d'âme à ceux qui douloureusement font le chemin au travers des angoisses du doute. Mais soulever les problèmes les plus délicats et les plus complexes sans paraître soupçonner leur gravité, traiter avec légèreté et trancher avec désinvolture des questions qui nécessiteraient une étude sérieuse, ce n'est là faire preuve ni d'une méthode très scientifique ni d'un amour avant tout désintéressé de la vérité. Quelles què soient soient ses intentions — et je ne veux en aucune manière les suspecter — j'ai bien peur que M. Saintyves n'ait donné dans ce travers. Ce n'est pas par de telles œuvres et écrites dans un tel esprit que l'on peut espérer contribuer au progrès scientifique et prétendre arriver à plus de vérité.

H. L.

Christianisme et Église, par le P. P. BOURGEOIS, des Frères Prêcheurs. — In-12, p. 454. — Paris, Lethielleux, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Deux sortes d'adversaires se sont levés contre l'Église. Les uns sans se poser en ennemis déclarés, agissent comme si elle ne possédait pas la vérité intégrale. Ils conservent quelques pratiques religieuses parce qu'ils ont reçu le baptême mais cette pratique est plutôt le résultat d'une certaine convenance, et s'allie à des doutes sur les vérités apportées au monde par Jésus-Christ. Les autres engagent contre l'Église une opposition ouverte, ce sont les libre penseurs et les adeptes des sociétés dissidentes. Ils nient son origine divine, ne lui reconnaissant aucune autorité sur les âmes. Quand elle proclame des dogmes ou qu'elle impose des lois, ils invoquent les droits de la conscience, et l'accusent d'exercer une domination tyrannique, c'est à cette double catégorie d'opposants que s'adresse l'auteur. Il procède plutôt par la persuasion que par la véhémence. Il cherche à convaincre par des arguments solides, et à créer des convictions sérieuses. Il règne dans toute cette longue discussion, un calme et une sérénité qui fait plaisir et touche le cœur. « Ce volume, dit-il, œuvre d'exposition plutôt que de polémique, se présente comme un ouvrage de bonne foi et d'apostolat.

Digitized by Google

Il est divisé en deux parties. Dans une première partie, il démontre que le christianisme intégral se trouve seul dans l'Église catholique. L'Église a reçu de Dieu le droit d'enseigner, de légiférer. Son institution est divine. Le sacerdoce vient de Dieu. Au sommet de la hiérarchie réside une autorité infaillible. Pour assurer la liberté de son action, le pouvoir temporel est nécessaire et dans les desseins de la Providence. « La situation actuelle, dit-il avec raison, n'est pas normale, elle est injuste, elle est funeste.» Telles sont les grandes questions traitées dans la première partie. La seconde n'est pas moins intéressante. L'auteur examine plusieurs phénomènes surhumains qui attestent la présence du Saint-Esprit dans l'Église. C'est un exposé très clair et très solide des preuves qui démontrent sa divinité, les circonstances de son établissement public, sa perpétuité dans le monde sans aucune secours humain, et au milieu d'obstacles sans cesse renaissants, sa catholicité, l'immortalité de sa doctrine, l'idéale perfection de ses saints, de ses martyrs. C'est donc un véritable traité de l'Église mis à la portée des gens du monde, qui peut rendre de vrais services aux pasteurs des âmes. Nous lui souhaitons bonne chance et heureuse fortune.

Ph. GONNET.

Les Morales d'aujourd'hui et la Morale chrétienne, par Léon DÉSERS, curé de Saint-Vincent-de-Paul. — 1 vol. in-12 de 238 p. — Poussielgue, Paris, 1907. — *Prix :* 2 fr. 50.

Voici quatre conférences apologétiques que l'on peut citer comme des modèles. Elles ont pour titre et pour objet : la Morale de la force et du « moi » (Nietzsche, Guyau), la Morale de l'évolution (Herbert Spencer), la Morale sociologique (MM. Durkheim, Lévy-Bruhl, Albert Bayet), la Morale chrétienne.

L'importance et l'actualité des questions apparaîtront sans qu'on y insiste. La crise de la morale, au milieu de tant de crises de la pensée et de la vie contemporaines, est l'une des plus agitées dans le monde des philosophes et dans la presse elle-même. Elle est aussi l'une de celles qui intéressent de plus près l'apologiste catholique. Car c'est la conduite des hommes et les doctrines sur lesquelles elle se règle qui constituent, à le bien prendre, son domaine et la raison de ses efforts.

M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul aborde son sujet avec une sûreté d'information, une intelligence des théories et une fermeté de pensée que l'on trouvera sans doute remarquables, si l'on ne

Digitized by Google

cherche point dans son ouvrage un traité complet de morale, mais si l'on y voit, ce qu'il veut être, une œuvre de haut enseignement.

Il est à souhaiter que ce petit livre, comme ses prédécesseurs, soit beaucoup lu et des personnes que préoccupent à bon droit ces problèmes et des prédicateurs eux-mêmes. Les uns y affermiront leurs convictions ; les autres y auront surtout un exemple de ce que peut être la parole sacerdotale, lorsqu'elle prend pour thème les questions actuelles. Les personnes qui prendraient ces conférences pour guide d'une étude plus approfondie trouveront à la fin une bibliographie assez riche et judicieusement choisie.

S. P.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Abrégé de métaphysique, par le Comte DOMET DE VOSGES. — 2 vol. in-8°. — Paris, Lethielleux, 1906.

C'est un traité de métaphysique générale, philosophie première ou ontologie, que nous offre l'auteur de ces deux volumes, et ce traité, d'allure d'ailleurs assez libre et de composition peu systématique, est une étude à la fois historique et critique d'après les principaux docteurs du moyen âge. On a cru préférable en effet de s'adresser aux auteurs plus voisins du grand siècle scolastique, plutôt que de s'en tenir exclusivement aux représentants de la scolastique postérieure, tels que Suarez et Goudin.

Ce travail, entrepris tout d'abord par M. Domet de Vosges pour son utilité personnelle, ne fut même primitivement qu'un résumé de Suarez ; mais curieux de connaître par lui-même les vieux auteurs dont Suarez relatait les opinions en les critiquant, il a plus tard modifié considérablement son résumé tout en conservant le plan de son modèle et non sans en éliminer ce qui touche directement à la théologie. Conscient du profit qu'il en a retiré, il a voulu faire bénéficier ses lecteurs de ses longues recherches et l'on peut de fait, en parcourant ces 540 pages dont la lecture n'a rien de trop ardu, pénétrer assez avant dans l'intelligence de ces conditions générales de la pensée : l'être, le vrai, le bien, le beau, la cause, l'essence, la substance, les accidents, dont l'étude ébauchée par Aristote a été « poussée par les scolastiques à un degré de perfection que l'on n'a pas encore dépassé ». Dans une trop brève conclusion

Digitized by Google

M. Domet de Vosges se justifie d'avoir insisté sur toutes les nuances de l'être qui offrent quelque intérêt en rappelant que de nos jours on reproche beaucoup aux penseurs chrétiens de traiter les questions d'ordre supérieur par l'imagination, le sentiment et les préjugés, que ce reproche est parfois fondé et qu'il faut assurer nos pas avant de prendre notre élan vers les hauts sommets.

Deux Index alphabétiques, l'un des auteurs, l'autre des matières, ce dernier surtout, permettent de retrouver facilement une question sur laquelle on veut revenir ou se renseigner.

L. T.

Études sur le syllogisme, suivies de « l'observation de Platner » et d'une note sur le « Philèbe », par J. LACHELIER, de l'Institut 1 vol. in-16, de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Alcan, Paris, 1907. — *Prix :* 2 f. 50.

Les œuvres complètes de M. Lachelier ne remplissent pas beaucoup de volumes. Celui-ci est peut-être le second que publie le maître vénérable. Et, comme le premier, malgré son petit format, il est un recueil de plusieurs travaux publiés à des dates diverses, de 1876 à 1902. On sait que l'influence de M. Lachelier n'en est pas diminuée.

La première de ces études est consacrée à l'examen des rapports entre les conséquences immédiates et les conséquences médiates, qui se présentent sous la forme syllogistique. M. Lachelier se propose d'y montrer « que chacune des figures du syllogisme, de celles du moins qu'Aristote a admises, repose sur un principe individuel évident par lui-même et que les *conséquences* que l'on appelle à tort *immédiates*, et dont on se sert pour démontrer les figures, sont elles-mêmes des syllogismes de trois figures différentes. »

La deuxième a pour objet plus spécial d'établir « qu'il y a trois figures du syllogisme », c'est-à-dire non seulement trois manières de placer le moyen terme dans les prémisses, mais trois manières de raisonner et de prouver soit la vérité, soit la fausseté d'une proposition. « La première, ajoute M. Lachelier, est essentiellement et dans tous ses modes, preuve de vérité, les deux autres sont essentiellement et exclusivement preuves de fausseté. »

L'étude sur l'observation de Platner, comme on le sait, se rapporte à un objet tout différent : la valeur du sens du tact et la perception de l'étendue. C'est un nouvel exposé de l'idéalisme très particulier que professe l'auteur. — La note sur le « Philèbe » de

Digitized by Google

Platon est un essai d'exégèse sur les deux dialogues « le Philèbe » et « le Sophiste ». M. Lachelier montre avec érudition l'identité des principes de l'être énumérés dans le premier de ces dialogues et des principes du bien énumérés dans le second.

On ne peut dissimuler que ces études sont ardues et par leur objet et par la manière dont il est traité. Mais, bien qu'on puisse ne pas admettre toutes les conclusions, on est largement payé de ses peines, à suivre cette pensée tout à la fois subtile et forte, exprimée dans la plus belle langue philosophique. Les problèmes, d'ailleurs, ne sont pas de mince importance, puisqu'il s'agit, ici, de la perception du monde extérieur, là, du mécanisme de la pensée.

M. Lachelier nous donne par surcroît une leçon plus générale : à savoir que la philosophie est chose délicate, où l'abondance n'est pas naturelle. Que n'a-t-il, sur ce point, plus de disciples !

S. P.

La Morale sans bien, par Léon JOUVIN, 1 vol. in-12 de 330 p. — Paris, Perrin, 1907. — *Prix :* 3 fr. 50.

Nous ne pouvons mieux faire connaître le contenu de cet ouvrage qu'en reproduisant ici le plan qu'en trace l'auteur lui-même. La morale n'est que le moyen d'acquérir le bien. Elle ne peut pas plus se passer de bien que la science de vérité. L'Etat, en l'absence de toute règle, veut toutefois nous imposer une morale. L'objet de ce livre est de démontrer que la morale de l'Etat est une fausse morale, parce qu'elle est une morale sans bien, p. 12. Comment fera-t-on cette démonstration ? — « Dans une première partie, nous étudierons l'*Ordre* du monde. Nous verrons s'il est apte à fournir la morale proposée ou plutôt imposée par l'Etat. Dans une deuxième partie, nous examinerons le procédé pour l'exercice de la morale, qui appartient à l'Etat, et qui est le *Droit* ou la *Loi*, et dans une troisième partie, l'agent lui-même qui se charge de nous procurer tout ce que nous devons penser et faire, c'est-à-dire l'*Etat*... Enfin cette doctrine de l'Ordre est trop importante pour n'être pas approfondie et suivie jusqu'en ses fondements dans la métaphysique. Une étude consciencieuse ne doit pas séparer ce qui doit être, ou Morale, de ce qui est, ou Métaphysique. Dans une quatrième partie, nous étudierons le *Relatif*, nous découvrirons la véritable nature de l'Ordre qui est aussi ce qu'on appelle la *Raison*. Et nous verrons avec étonnement celle-ci nous ramener à l'Absolu », dont les morales contemporaines ne veulent pas.

Digitized by Google

Cette page suffit d'ailleurs pour faire apprécier la haute inspiration et la manière de l'auteur. Oserons-nous dire que si bon nombre de pages nous paraissent utiles, c'est surtout par des réflexions isolées, ou du moins dont on n'aperçoit pas assez facilement le lien avec l'ensemble ; et que cet ensemble reste trop obscur, trop confus, trop imprécis, pour que l'onvrage soit de ceux qui attirent fortement l'attention et qui la retiennent ?

S. P.

Mythische Kosmographie der Griechen (*Cosmographie mythique des Grecs*), par le professeur docteur BERGER. — In-4°, de 41 p. — Trübner, Leipsig, 1905. — *Prix* : 2 fr. 15.

Dans cette étude sur la cosmographie mythique des Grecs, l'auteur part de ce principe que l'homme rapporte à lui-même tous les phénomènes extérieurs, et qu'il est le centre de l'univers. L'anthromorphisme qui a formé la religion des Grecs règne aussi dans la géographie et la cosmographie telles que nous pouvons les saisir dans leurs premiers poètes. A la lumière de ce principe, il étudie tous les passages qui dans Homère et Hésiode nous révèlent l'état des connaissances cosmologiques de cet âge primitif, et il montre que le point de départ de ces notions est la considération de l'homme. « Le point de vue de l'homme sur la terre, dit-il, est le *porteur* de toutes les conceptions géographiques et cosmologiques. C'est une étude très approfondie et très intéressante de ces vieux poèmes. On y voit sous quelles images enfantines ils se représentaient le ciel et la terre. Le ciel était une voûte, la terre un cercle borné par l'océan qui l'environnait comme une ceinture. Toutefois l'observation assidue les avait mis sur la voie de quelques découvertes qui mieux étudiées préparèrent la science astronomique. La plupart des constellations avaient été distinguées les unes des autres et portaient un nom caractéristique. Au sud brillait le Sirius, qui éclipse tous les astres, au nord l'Arcture qui se couche tard. Puis on découvre les sept étoiles qui composent le groupe de la Grande Ourse qui ne se couche jamais d'après Homère. Les navigateurs avaient déjà connu l'étoile polaire et elle leur servait de guide dans leurs courses aventureuses à travers la mer.

L'auteur de cette brochure a été surpris par la mort et n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main. Mais telle qu'elle est elle attirera certainement l'attention des érudits. Elle pourra servir de

Digitized by Google

base à des travaux plus importants, et provoquer des recherches dans un domaine qui n'est peut-être pas suffisamment exploré par les amis de la littérature antique.

Ph. GONNET.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — ABBOTT (C.-A.), *Notes on the New Testament Criticism*, London, Black, In-8°, 9 fr. 10. — ALLO (B.), *Foi et systèmes*. Bloud. In-16, 3 fr. 50. — CAVALLERA (F.), *Saint Athanase*. Bloud. In-16, 3 fr. 50. — COOKE (R.-J.), *The Incarnation and recent criticism*. Hodder and Stoughton, 243 p. In-8°, 7 fr. 50. — DUFOURCQ (A.), *Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive*. Bloud. In 16, 3 fr. 50. — GREGORY (G.), *Canon and Text of the New Testament*. Edinburg, Clark, In 8°, 15 fr. — LABAUCHE (L.), *Leçons de théologie dogmatique*. Bloud. In 8°, 5 fr. — LA PAQUERIE (J. L. DE), *Éléments d'apologétique*. Bloud. In 16, 4 fr. — OESTERLEY (W.-O.-E.), *The religion and worship of the Synagogue*. Pitman, XV-443. In-8°, 13 fr. 25. — ORR (J.), *The virgin birth of Christ*. — PANNIER (chan. E.), *Les psaumes d'après l'hébreu*. Lille, Giard, XXVIII-422 p. Gr. in-8°, 12 fr. — QUENTIN (Dom H.), *Les martyrologes historiques du Moyen Age*. Gabalda, XIV-745 p. In-8°, 12 fr. — SANDAY (W.), *The Life of Christ in recent research*, London, Frowde, In-8°, 9 fr. 35. — SCHNEIDER (Mgr), *L'au-delà*. Bloud, 368 p. In-16, 3 fr. 50. — STROWSKI (F.), *Saint François de Sales*. Bloud. In-16, 3 fr. 50.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — *Almanach du Drapeau*. In-16° Hachette, 1 fr. 50. — *Almanach Hachette*, 1908, 1 fr. 50. — CARLYLE (T.), *Essais choisis de critique et de morale*. Mercure de France. In-18, 3 fr. 50. — COLLIGNON (M)., *Scopas et Praxitèle*. Plon. In-8°, 3 fr. 50. —COLLIGNON (M.), *L'archéologie grecque*. Picard et Kaan. In-8°, 3 fr. 50. — DESCHAMPS (Dr A), *Les maladies de l'énergie*. Alcan. In-8°, 8 fr. — FOUILLÉE (A.), *Morale des idées-forces*. Alcan. In-8°, 7 fr. 50. — GARRIGUET (L.), *Régime de la propriété*. Bloud. In-16, 3 fr. 50. — HAUG (E.), *Traité de géologie*. I Colin, 540 p. In-8°, 12 fr. 50. — JÉROME (J.-K.) *Pensées oisives*. Kundig. Genève. 281 p. In-12, 3 fr. 50. — LÉONARD DE VINCI, *Textes choisis*, Mercure de France. In-18, 3 fr. 50. — MASPERO (G.), *L'archéologie égyptienne*. Picard et Kaan. In-8°, 3 fr. 50. — MOMMSEN (Th.), *Le droit pénal romain*. III. Fontemoing. In-8°, 10 fr. —

Digitized by Google

NANSOUTY (M. DE), *Actualités scientifiques*. Schleicher. In-8°, 3 fr. 50. — RENAN (E.), *Nouveaux cahiers de jeunesse*. Calmann-Levy. In-8°, 7 fr. 50. — SCHATZ (A.), *L'individualisme économique et social*. Colin, 600 p. In-18, 5 fr.

Histoire et Géographie. — AULARD (A.), *Taine historien de la Révolution française*. Colin. In-18, 3 fr. 50. — BARZINI (L.), *De Pékin à Paris*. Hachette. In-8°, 12 fr. — BÉRARD (V.), *Le sultan, l'Islam et les puissances*. Colin, 460 p. In-18, 4 fr. — CHAMPION (E.), *Vue générale de l'histoire de France*. Colin. In-18, 3 fr. 50. — CHARDON (H.), *L'administration de la France*. Perrin, 450 p. In-8°, 5 fr. — CHEVALIER (U.), *Répertoire des sources historiques*. Bio-bibliographie. Picard, 4832 col. Gr. in-8°, 90 fr. — CRISTIANI (L.), *Luther et le luthéramisme*. Bloud. In-16, 3 fr. 50. — DESAIX (Gal), *Journal de voyage*, 1797. Plon. In-16, 3 fr. 50. — DIEULAFOY (Mme J.), *Castille et Andalousie*. Hachette. In-4, 7 fr. 50. — DUVEYRIER (A.), *Anecdotes historiques*. Picard. XXVII-356 p. In-8°, 8 fr. — FUNK-BRENTANO (F.), *Mandrin*. Hachette. In-8°, 7 fr. 50. — GALLIENI (Gal), *Neuf ans à Madagascar*. Hachette. In-8°, 20 fr. — GERMAIN (P.), *La France africaine*. Plon. In-8°, 8 fr. — HÉRISSAY (J.), *François Buzot* 1760-94. Perrin. In-8°, 5 fr. — KVITKA (Col. A), *Journal d'un cosaque*. Plon. In-8°, 15 fr. — LA BLACHE (V. DE), *La France*. Hachette. In-4°, 25 fr. — MUN (G. DE), *L'ambassade de Barticelli d'Hémery en Piémont*. Plon. In-8°, 7 fr. 50. — POLI (X.), *La Corse de l'origine à l'expulsion des Sarrasins*. Fontemoing. In-8°, 5 fr.

Philologie, Belles-Lettres. — BAUR (Dom Chr.), *S. Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire*. Fontemoing. In-8°, 7 fr. 50. — CARLYLE (T.), *Lettres à sa mère*. Mercure de France. In-8°, 3 fr. 50. — FAGUET (E.), *Propos de théâtre* IV. Soc. franç. d'impr. In-18, 3 fr. 50. — FLORAN (M.), *Mystérieux dessein*. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — TROUESSART (Mlle), *Le choix de Ginette*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — LEMAITRE (J.), *En marge des vieux livres*, II. Soc. franç. d'impr. In-16, 3 fr. 50. — MONNIER (P.), *Le quattrocento*, 2e édit. Perrin, 2 vol. In-8°, 10 fr. — NOLHAC (P. DE), *Sonnets*. Paris, Fleury, 30 fr. — PAUL (Mrs), *Oncle Raoul*. Colin. In-18, 3 fr. 50. — TIMMERMANS (A.), *Mille et une expressions françaises*. Fischbacher, 420 p. In-8°, 7 fr. 50. — VÉZINET (F.), *Les maîtres du roman espagnol contemporain*. Hachette. In-16, 3 fr. 50. — ZYROMSKI (E.), *Sully-Prudhomme*. Colin. In-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.

Digitized by Google



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE

Digitized by Google

OCTOBRE

NOVEMBRE

Digitized by Google

DÉCEMBRE

Digitized by Google

Digitized by Google



TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1907

I. — *AUTEURS DES ARTICLES*

Digitized by Google

Digitized by Google

II. — OUVRAGES ÉTUDIÉS

. M. — Essai d'un système de philosophie catholique, par F. DE LAMENNAIS (juillet, p. 471).

A. P. — L'Evangile défendu, expliqué, médité, par l'abbé DEBOUT (janvier, p. 139).

A. R. — Monseigneur Gonindard : œuvres choisies, par le R. P. OLLIVIER (mars, p. 469).

ANDRÉ (G.). — Retraite, par Mgr Hedley, O. S. B., par Joseph BRUNEAU (août, p. 622). — La règle des mœurs, par l'abbé Pierre VIGNOT (août, (août, p. 628).

ANDRÉ (J.). — Doctrine spirituelle de saint Augustin, par l'abbé MARTIN (mai, p. 145). — Paroles de notre temps et de tous les temps, par Jean VAUDON (mai p. 146).

Anonyme. — La Providence créatrice, par A. DE LAPPARENT (mars, p. 460). — La formation de la chasteté, par E. ERNST (mars, p. 461). — L'Eglise et son œuvre, par Mgr GIBIER (mars, p. 465). — Traitement de la volonté et psychothérapie, par le Dr H. LAVRAND (mars, p. 476). — Les idées morales de Sophocle par A. DUFRÉCHOU (mars, p. 477). — Les idées morales de Cicéron, par A. DEGERT (mars, p. 477). — Les idées morales de Mme de Sévigné, par J. CALVET (mars, p. 477). — Les idées jaunes, par Caston JAPY (mars, p. 477). — Die illustrierte Geschichte der Katholischen Kirche, par J. R. KIRSCH et V. LUKSCH (mars, p. 478). — La morale est-elle une science par J. A. CHOLLET (avril, p. 623). — Leibniz par le baron CARRA DE VAUX (avril, p. 624). — Théodore Jouffroy, par Michel SALOMON (avril, p. 624). — La mentalité laïque et l'école, par L. LESCŒUR (avril, p. 626). — Annuaire de la jeunesse pour 1907, par H. VUIBERT (avril, p. 627). — Gobineau, par A. DUFRÉCHOU (avril, p. 631). — Michel Smirnoff, par Georges DU VALLON (avril, p. 632). — La prière de Lucette, par Michel AURAY (avril, p. 633). — La fin du rêve, par Danielle d'ARTHEZ (avril, p. 633). — Dans l'engrenage, par Jeanne DE COULOMB (avril, p. 634). — L'influence de saint François d'Assise sur la civilisation et les arts, par Alphonse GERMAIN (mai, p. 154). — Les vierges chrétiennes, par A. DE GOURLET. — Le christianisme en Hongrie, par Emile HORN. — Organisation religieuse de la Hongrie, par Emile HORN (juillet, p. 468). — Ce qui passe et ce qui reste, par Madeleine D'ARVIZY (juillet, p. 478). — Jésus et la prière, par V. ERMONI. — Qu'est-ce que la foi? par F. MALLET. — L'Assomption de la Très Sainte Vierge, par Paul RENAUDIN. — Noël, par Amédée GASTOUÉ. — Le Carême, par V. ERMONI. — Les indulgences, par G. DE PASCAL. — L'eau bénite, par Amédée GASTOUÉ. — Les progrès actuels de l'Eglise, par André GODARD (août, p. 623). — Elementa philosophiæ scolasticæ, par REMSTADLER (août, p. 623). — Collection science et religion. I. Le Bréviaire romain, ses origines et son histoire, par Jules BAUDOT. II. Les grands Papes : Innocent IV et la chute des Hohenstauffen, par Paul DESLANDES ; Sixte-Quint, par Paul GRAZIANI. III. Les grands Papes, Boniface VIII, par Paul GRAZIANI. IV. L'Inquisition protestante, les victimes de Calvin, les Saint-Barthélemy calvinistes, par J. ROUQUETTE. V. Le prétendu mariage de Bossuet, par J. GAIGNET. VI. Les Jésuites du Paraguay, par Armand RASTOUL. VII. Les Assemblées du clergé sous l'ancien régime, par BOURBON. VIII. Les progrès actuels de l'Eglise, par A. GODARD. IX. Le travail historique, par G. DESDEVIZES et Louis BRÉHIER (septembre, p. 154). — Le Saint-Esprit, par l'abbé LEGUEN (octobre, p. 310). — Le catholicisme et la société, par MM. CHEVALIER et LEGENDRE (novembre, p. 469)

Digitized by Google

Digitized by Google

disciplinaires du Saint-Siège. Syllabus, Saint-Office, Galilée, par Lucien CHOUPIN (mai, p. 144).—The historic church, par J.-C.-W, DURELL (mai, p. 147). — Vers l'action, par Mgr PÉCHENARD (juillet, p. 474). — Catholiques, défendons notre foi, par Henri MORICE (août, p. 622). — Contribution à la mentalité religieuse contemporaine. Les initiations : la religion, par V. ROUDET (novembre, p. 464).—Introduction aux études liturgiques, par le R^me dom CABROL (novembre, p. 466). — Le miracle et la critique historique, par P. SAINTYVES (décembre, p. 622).

J. C. — Origine byzantine de la notation neumatique de l'Eglise latine, par J. THIBAUT (mai, p. 155). — Ferdinand Brunetière, par Th. DELMONT (juin, p. 318). — Vers la haine, par Pierre GOURDON (juin, p. 318).

J. T. — Formation de l'orateur sacré : thèmes oratoires par le P. F. BOUCHAGE. — La Foi devant la raison, par l'abbé GAYRAUD (février, p. 307). — Dieu, l'âme, Jésus-Christ, l'Eglise, par L. BOUCARD (mars, p. 464). — Casus conscientiæ par A. LEHMKUHL (avril, p. 618). — Figures de martyrs, par Henri CHÉROT (avril, p. 630). — Œuvres posthumes du P. FABER (juillet, p. 467). — Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, par A. Homon (juillet, p. 475). — Victorine Monniot, par Olivier LEFRANC (juillet, p. 476). — Dans la crise, par F. DUMONT (juillet, p. 478). — Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, par l'abbé E. DEBERRE (octobre, p. 314). — Les derniers écrivains profanes gallo-romains. — Les panégyristes, Ausone, le Querolus, Rutilius, Namatianus, par René PICHON (novembre, p. 477).

JACQUIER (E.). — L'Evangile selon saint Jean, par le P. Th. CALMES (janvier, p. 136). — Origines of the life of Christ, par M. SANDAY (mars, p. 462). — Manuel d'histoire ancienne du christianisme, par Ch. GUIGNEBERT (avril, p. 615). — L'origine du Quatrième Evangile, par M. LÉPIN (mai, (p. 142). — A Dictionnary of Christ and Gospels, par James HASTINGS 'juin, p. 304). — Novum Testamentum graece et latine, texte revu par Fridericus BRANDSCHEID (juin, p. 312). — The Apocalyse of saint John par le Dr BARCLAY SWITE (juillet, p. 463). — Lucas der Arzt, der Verfasser des dritten Evangeliums nnd der Apostelgeschichte par le Dr HARNACK (juillet, p. 465). — Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrunderten, par A. HARNACK (août, p. 619). — Einleitung in das Neue Testament, par le D^r Ad. JUELICHER (août, p. 620). —L'évangile, synopse vie de Notre-Seigneur, commentaires par l'abbé Verdunoy (septembre, p. 147). — Saint Jean l'Evangéliste, sa vie, et ses écrits, par L. Cl. FILION (septembre, p. 148). — The Gospel, History and its transmission, par F. CRAWFORD BURKITT (octobre, p. 308). — The Gospel of Barnabas, par M. et Mme RAGG (novembre, p. 463). — New Light on the New Testament from records of the græco-roman period, par Ad. DEISSMANN (décembre, p. 619).

L. A. — Les maîtres de la musique, par Jean CHANTAVOINE : Palestrina, par Michel BRENET (mai, p. 157).

L. P. — De Deo uno et trino, par le P. Ch. PESCH (janvier, p. 137).

L. T. — Les idées du Sillon, par l'abbé Emmanuel BARBIER (janvier, p. 144). — L'Etude de la somme théologique de saint Thomas d'Aquin, par le P. BERTHIER (octobre, p. 311). — Les causes du malheur pendant la vie, par l'abbé ARCHELET (octobre, p. 312). — Die ersten Wanderprediger Frankreichs : les premiers prédicateurs ambulants en France, par J. von Walter (octobre, p. 312). — Dictionnaire de philosophie ancienne, moderne et contemporaine, par Mgr Elie BLANC (novembre, p. 467). — Abrégé de métaphysique, par le comte DOMET DE VOSGES (décembre, p. 623).

LIGEARD (H.). — Autour du catholicisme social, par Georges GOYAU (juillet, p. 472).

O. J. — La famille et l'Etat dans l'éducation, par A.-D. SERTILLANGES avril, p. 625). — Die Katholitche Moral, in ihren Voraussetzungen und

Digitized by Google

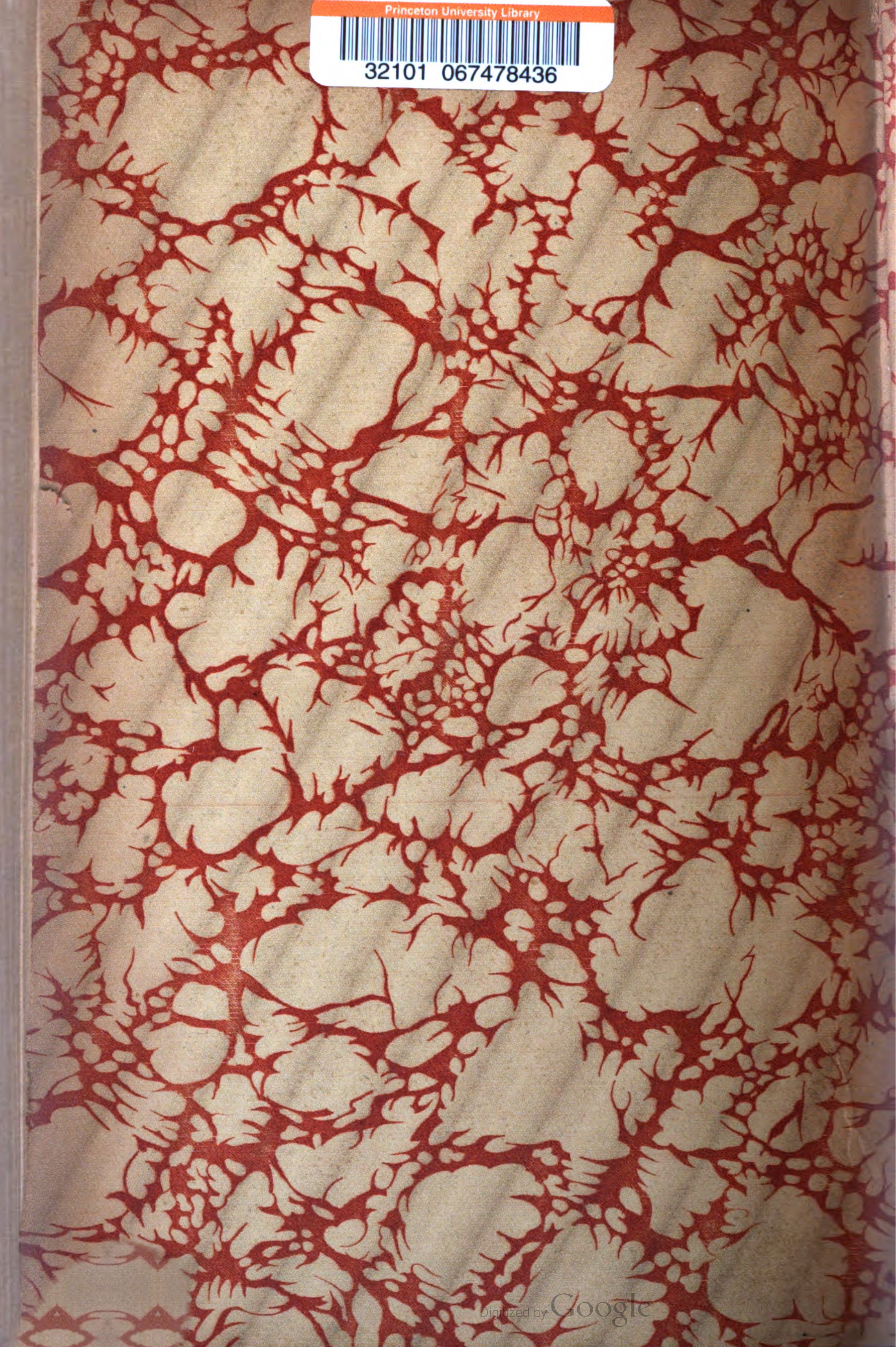
Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Princeton University Library
32101 067478436
Digitized by Google



Digitized by Google


Digitized by Google